Date de Publication : 21 novembre 2023

DELIBÉRATIONS

Un Cantal
ATTRACTIF

Un Cantal
CONNECTE
& OUVERT

Un Cantal
AU COEUR DES
SOLIDARITES

Un Cantal
INNOVANT

Un Cantal
RESPONSABLE

17
novembre
2023

Conseil départemental du Cantal

Réunion de l'Assemblée départementale

Conseil départemental du Cantal

Recueil des délibérations
session du 17 novembre 2023

Date: Vendredi 17 Novembre 2023
Horaire: 09:30

CANTAL ATTRACTIF

23CD04-25 Soutien à la candidature de Clermont Auvergne métropole au titre de Capitale Européenne de la Culture
ANNEXE - Délibération

ADMINISTRATION GENERALE

23CD04-23 Orientations budgétaires 2024
ANNEXE - Délibération
ANNEXE - ROB 2024

CANTAL ATTRACTIF

23CD04-1 Attractivité : accompagnement des logements Les Clefs du Cantal dédiés aux nouveaux cantaliens
ANNEXE - Délibération
ANNEXE - Convention

23CD04-2 Convention d'objectifs et de moyens entre le Département du Cantal et Cantal Destination

ANNEXE - Délibération

ANNEXE - Convention

CANTAL AU COEUR DES SOLIDARITES

23CD04-3 Attribution de subventions d'investissement pour les EHPAD en difficulté

ANNEXE - Délibération

ANNEXE - Convention EHPAD MARCENAT

ANNEXE - Convention EHPAD RAULHAC

23CD04-4 Attribution d'une aide à l'investissement pour l'EHPAD de SAINT-ILLIDE

ANNEXE - Délibération

ANNEXE - Convention

23CD04-5 Adhésion à l'appel à manifestation d'intérêt « soutien de la CNSA aux Départements dans le cadre de son budget d'intervention 2023-2026 »

ANNEXE - Délibération

ANNEXE - Cadre AMI

23CD04-6 Avenant n°1 à la convention de gestion du Revenu de Solidarité Active (RSA) avec la Caisse d'Allocations Familiales du Cantal

ANNEXE - Délibération

ANNEXE - Avenant

23CD04-7 Convention relative à la délégation de la mission de référent unique à la Mutualité Sociale Agricole

ANNEXE - Délibération

ANNEXE - Convention

23CD04-8 Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Les Restos du Coeur du Cantal et à la Fédération du Cantal du Secours Populaire
ANNEXE - Délibération

23CD04-24 Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Banque Alimentaire - Antenne du Cantal
ANNEXE - Délibération

CANTAL INNOVANT

23CD04-9 Demande de subvention pour l'opération « Développement de la Cybersécurité du Département - Cantal 2023-2027 »
ANNEXE - Délibération

CANTAL RESPONSABLE

23CD04-10 Rapport annuel sur la situation en matière de développement durable dans le Cantal 2022-2023
ANNEXE - Délibération
ANNEXE - Rapport DD 2022-2023

ADMINISTRATION GENERALE

23CD04-11 Compte rendu à l'Assemblée des décisions prises par son Président dans le cadre des marchés publics formalisés et des marchés publics à procédure adaptée
ANNEXE - Délibération
ANNEXE - Tableau Formalisés
ANNEXE - Tableau MAPA

23CD04-12 Compte rendu à l'Assemblée de l'exercice de la compétence d'ester en justice déléguée à son Président
ANNEXE - Délibération
ANNEXE - Tableau

23CD04-13 Compte rendu à l'Assemblée de l'exercice des attributions déléguées à son Président

ANNEXE - Délibération

ANNEXE - 1-Arrêté FEDER FSE+

ANNEXE - 2-Arrêté FEDER Région AURA

23CD04-14 Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein du Département du Cantal

ANNEXE - Délibération

ANNEXE - Rapport égalité femmes hommes 2022

23CD04-15 Personnel départemental - Tableau des emplois

ANNEXE - Délibération

23CD04-16 Personnel départemental - Modification du barème de remboursement des indemnités de frais de déplacement

ANNEXE - Délibération

23CD04-17 Modification du barème pour les indemnités de frais de déplacement des Conseillers départementaux

ANNEXE - Délibération

23CD04-18 Redevances d'occupation du domaine public départemental non routier pour la saison hivernale 2023-2024

ANNEXE - Délibération

23CD04-19 Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes - Présentation des actions mises en oeuvre

ANNEXE - Délibération

ANNEXE - Recommandations

23CD04-20 Mise à jour du règlement budgétaire et financier - Amortissements

ANNEXE - Délibération

ANNEXE - Durées et modalités d'amortissement

ANNEXE - RBF Fiche 2.4 Amortissement

23CD04-21 Admission en non-valeur et restes à recouvrer
ANNEXE - Délibération

23CD04-22 Décision Modificative n°2 2023
ANNEXE - Délibération

ANNEXE - DM n° 2

Extrait des délibérations du Conseil départemental

REUNION DU 17 NOVEMBRE 2023

DELIBERATION N°23CD04-25
Soutien à la candidature de Clermont Auvergne métropole au titre de Capitale Européenne de la Culture

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept novembre à neuf heures et trente minutes, le Conseil départemental, régulièrement convoqué le 3 novembre 2023, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Bruno FAURE, Président du Conseil départemental,

Présents : ***M. Didier ACHALME, Mme Dominique BEAUDREY, M. Jamal BELAIDI, Mme Marina BESSE, M. Jean-Yves BONY, Mme Aurélie BRESSON, Mme Sophie BÉNÉZIT, Mme Valérie CABECAS, M. Gilles CHABRIER, Mme Céline CHARRIAUD, M. Gilles COMBELLE, Mme Annie DELRIEU, M. Vincent DESCOEUR, M. Philippe FABRE, M. Bruno FAURE, M. Stéphane FRECHOU, Mme Sylvie LACHAIZE, Mme Isabelle LANTUEJOUL, Mme Mireille LEYMONIE, M. Pierre MATHONIER, Mme Magali MAUREL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, Mme Marie-Hélène ROQUETTE, Mme Valérie RUEDA, M. Christophe VIDAL***
Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir : ***Mme Marie-Hélène CHASTRE donne pouvoir à M. Jean-Yves BONY, M. Alain DELAGE donne pouvoir à Mme Marie-Hélène ROQUETTE, M. Jean MAGE donne pouvoir à Mme Valérie CABECAS, M. Florian MORELLE donne pouvoir à Mme Dominique BEAUDREY, Mme Valérie SEMETEYS donne pouvoir à M. Gilles COMBELLE***

Secrétaire de séance : Mme Annie DELRIEU
Rapporteur : Bruno FAURE

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CANTAL,

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et des avis émis par les Commissions et après en avoir délibéré,
Par 30 voix pour

Vu la délibération n°20CD05-35 du Conseil départemental du 17 décembre 2020 soutenant officiellement la candidature Clermont-Massif central au titre de Capitale européenne de la culture pour 2028 et l'engagement à relayer ce soutien sur ses supports de communication et autorisant l'adhésion de notre Collectivité à l'association Clermont-Massif central 2028 en tant que membre associé ;

- RENOUVELLE son soutien plein et entier à la candidature de Clermont Auvergne Métropole au titre de Capitale européenne de la Culture 2028.

X				

Publication : 21-11-2023
Transmission Préfecture : 21-11-2023

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil départemental
Le Président du Conseil départemental

Bruno FAURE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Extrait des délibérations du Conseil départemental

REUNION DU 17 NOVEMBRE 2023

DELIBERATION N°23CD04-23

Orientations budgétaires 2024

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept novembre à neuf heures et trente minutes, le Conseil départemental, régulièrement convoqué le 3 novembre 2023, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Bruno FAURE, Président du Conseil départemental,

Présents : ***M. Didier ACHALME, Mme Dominique BEAUDREY, M. Jamal BELAIDI, Mme Marina BESSE, M. Jean-Yves BONY, Mme Aurélie BRESSON, Mme Sophie BÉNÉZIT, Mme Valérie CABECAS, M. Gilles CHABRIER, Mme Céline CHARRIAUD, M. Gilles COMBELLE, Mme Annie DELRIEU, M. Vincent DESCOEUR, M. Philippe FABRE, M. Bruno FAURE, M. Stéphane FRECHOU, Mme Sylvie LACHAIZE, Mme Isabelle LANTUEJOUL, Mme Mireille LEYMONIE, M. Pierre MATHONIER, Mme Magali MAUREL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, Mme Marie-Hélène ROQUETTE, Mme Valérie RUEDA, M. Christophe VIDAL***
Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir : ***Mme Marie-Hélène CHASTRE donne pouvoir à M. Jean-Yves BONY, M. Alain DELAGE donne pouvoir à Mme Marie-Hélène ROQUETTE, M. Jean MAGE donne pouvoir à Mme Valérie CABECAS, M. Florian MORELLE donne pouvoir à Mme Dominique BEAUDREY, Mme Valérie SEMETEYS donne pouvoir à M. Gilles COMBELLE***

Secrétaire de séance : Mme Annie DELRIEU
Rapporteur : Bruno FAURE

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CANTAL,

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et des avis émis par les Commissions et après en avoir délibéré,

Par 30 voix pour

Vu les articles L.3312-1 et D.3312-12 du Code général des collectivités territoriales ;

- PREND ACTE de la tenue du débat sur les Orientations Budgétaires pour l'année 2024.

X	X	X	X	X

Publication : 21-11-2023
Transmission Préfecture : 21-11-2023

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil départemental
Le Président du Conseil départemental

Bruno FAURE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

2024

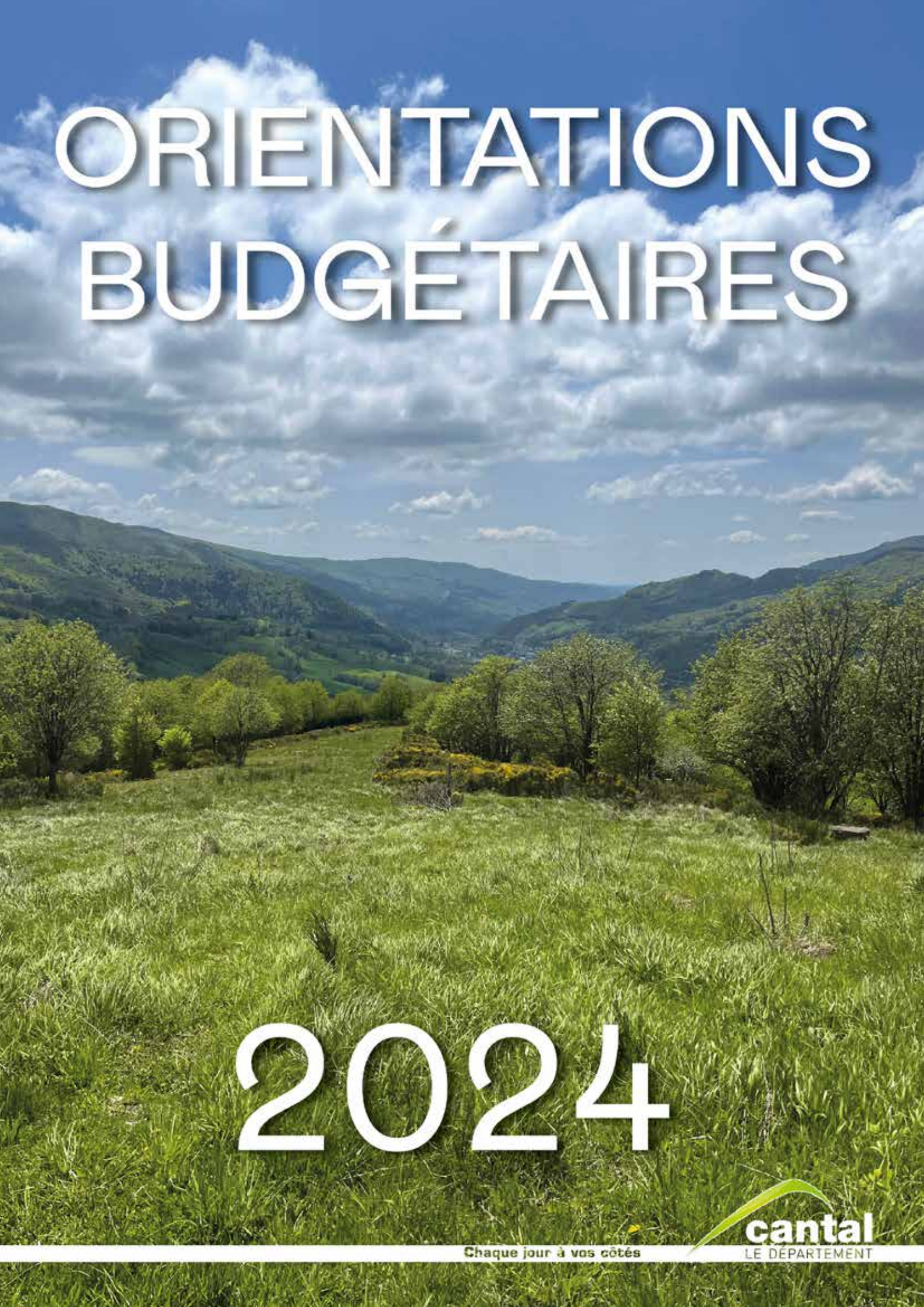

Chaque jour à vos côtés

cantal
LE DÉPARTEMENT

SOMMAIRE

LE MOT DU PRÉSIDENT 3

– Partie 1 –
Le contexte financier dans lequel s'élabore le budget 2024 4

1.1. Contexte économique : les perspectives économiques et inflationnistes 5
1.1.1. La croissance économique de la zone euro 5
1.1.2. L'inflation impacte les budgets des collectivités 6
1.1.3. Les décisions de la Banque Centrale Européenne 6

1.2. Contexte des finances locales : situation des Départements 7
1.2.1. Les Départements : une embellie éphémère en 2022 7
1.2.2. Perspectives pour l'exercice 2023 8
1.2.3. Projet de Loi de Finances pour 2024 9
1.2.4. Les mesures impactant les Départements 9
1.2.5. Les enjeux financiers pour le Département du Cantal 10

1.3. Le budget du Conseil départemental du Cantal 12
1.3.1 Prospective financière 12
1.3.2 Pour l'exercice 2023 12
1.3.3 Perspective pour 2024-26 : effet de ciseau sur la section de fonctionnement 13
1.3.4 Etat de la dette 14

1.4. Les orientations budgétaires 2024 en matière de ressources humaines 16
1.4.1. Masse salariale 17
1.4.3. Tensions sur le recrutement 17

– Partie 2 –
La mise en œuvre du Projet pour le Cantal en 2024 18

2.1. Le budget 2024 et les grands engagements du Projet pour le Cantal 19

2.2. Les politiques publiques cantaliennes au service des ambitions et objectifs du Projet pour le Cantal 21
2.2.1. Des politiques cohérentes pour soutenir la structuration d'un territoire de proximité 22
Promouvoir un Cantal Connecté 22
Promouvoir l'attractivité territoriale 24
Garantir la qualité du réseau routier 31
Favoriser le déplacement des personnes et les nouvelles mobilités 33
Préserver durablement les ressources du Cantal 35
Soutenir l'excellence agricole 38
Mettre en œuvre une stratégie culturelle et patrimoniale ambitieuse 40
2.2.2. Des politiques cohérentes pour contribuer à une société plus inclusive et solidaire 43
Prévenir les situations de fragilité par l'action sociale et le développement social de proximité 43
Renforcer la politique d'insertion et d'emploi 46
Favoriser l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap 49
Assurer une politique prévention et protection de l'enfance et de la famille 55
L'accès au logement 58
S'engager pour les collégiens & les étudiants 59
Encourager la pratique sportive 64
2.2.3. Des politiques responsables visant l'exemplarité de l'institution départementale 66

LE MOT DU PRÉSIDENT

Ambition et prudence…

J'ai volontairement conservé le titre de mon édito de l'année dernière car il reste plus que jamais d'actualité cette année, les orientations budgétaires qui vous sont proposées restant ambitieuses mais prudentes compte tenu du contexte économique de notre pays et donc de notre collectivité.

Aussi, vous trouverez dans ces pages les orientations budgétaires qui vont nous permettre d'établir un budget sur lequel vous aurez à vous prononcer lors de la session budgétaire de décembre. Comme vous pourrez le constater, ces orientations sont prudentes car elles prennent en compte les conjonctures actuelle et prévisionnelle et les dernières évolutions pérennes imposées par le Gouvernement, mais elles restent malgré tout ambitieuses tant les attentes des Cantaliennes et des Cantaliens sont fortes.

La première contrainte qui s'impose à nous est le maintien d'une inflation élevée et ses incidences sur les coûts des matières premières, des énergies, des délais d'approvisionnement toujours plus longs… C'est sans compter également sur des décisions ou non décisions du Gouvernement qui auront un impact majeur pour l'année 2024. Je pense à son incapacité à gérer les flux migratoires et notamment ceux des mineurs non accompagnés dont les dépenses viendront alourdir celles de l'ASE. Je pense aussi à l'augmentation devenue pérenne et sans compensation des mesures salariales pour les fonctionnaires, des mesures du Ségur de la santé, des hausses des minima sociaux et plus encore.

Côté recettes, trois éléments importants à relever : une baisse de la fraction de TVA qui a remplacé notre foncier bâti pour un montant estimé d'un million, une baisse sur les recettes des barrages sans concessions avec un montant là aussi estimé à un million et une baisse significative des DMTO de deux millions après des années de hausses exceptionnelles.

A l'heure où j'écris cet édito, le Gouvernement semble avoir renoncé à la mise en place de sanctions adossées à un éventuel "pacte de confiance". A défaut, il serait bien plus contraignant que son prédécesseur, le "pacte de Cahors", puisque basé sur l'inflation moins 0,5% ! Si le Gouvernement osait aller dans ce sens, ce serait pour nous la fin de la plupart de nos politiques facultatives telles que le sport ou la culture par exemple.

Pour autant, j'ai demandé cette année encore aux services d'être innovants tant dans les moyens de développer nos politiques que dans les ressources. Il faut aller chercher les ressources où elles sont au-delà des recettes traditionnelles telles que la DSID, les fonds européens, etc… La capacité d'innovation des services dans les recherches de ressources comme dans l'optimisation des moyens sera LA solution pour nous permettre de poursuivre notre engagement au moins à la même hauteur que ces dernières années.

Vous le constaterez à la lecture de ces pages, ces orientations budgétaires prennent en compte quelques prérequis pour l'élaboration de notre prochain budget :

- maintenir a minima la qualité de nos services à l'attention des Cantaliennes et des Cantaliens ;
- poursuivre la mise en place de notre Projet pour le Cantal, approuvé à l'unanimité lors de notre session de décembre 2021 ;
- poursuivre notre politique de désendettement, en limitant notre recours à l'emprunt au niveau de notre remboursement d'annuité.

Notre budget 2024 répondra ainsi pleinement à nos trois priorités du Projet de mandat : le développement de l'attractivité du territoire, la lutte et l'adaptation au changement climatique et l'innovation au service du territoire.

Plusieurs grands chantiers immobiliers aboutiront en 2024 tels que le pôle routier de Saint-Flour ou encore la requalification thermique de l'Hôtel du Département… Des travaux d'envergure dans certains collèges s'achèveront comme celui de Saint-Mamet par exemple. Néanmoins, nous maintiendrons en 2024 un niveau d'investissement élevé même si ralenti par rapport aux dernières années , avec notamment le démarrage des projets phares sur le Campus universitaire.

En terme de fonctionnement, il nous faudra être responsables et faire des choix dans tous les domaines y compris notre fonctionnement général, car c'est en maîtrisant nos dépenses que nous parviendrons à préserver nos capacités d'investissement et d'actions.

Le développement de l'attractivité et la reconquête démographique resteront des marqueurs de nos politiques et bénéficieront en priorité de nos marges de manœuvres et de nos efforts. La modernisation de nos moyens d'échanges avec les Cantaliennes et les Cantaliens seront également un objectif majeur.

Les pages qui suivent relèvent autant que possible les objectifs de notre Projet de mandat afin de nous orienter dans les choix qui viendront pour le budget à venir.

Malgré des décisions financières imposées par l'État et un contexte économique toujours très compliqué, nous resterons résolument tournés vers l'avenir avec la détermination de construire des perspectives pour le Cantal, les Cantaliennes et les Cantaliens.

Bruno FAURE, Président du Conseil départemental

Partie 1
Le contexte financier dans lequel s'élabore le budget 2024

1.1. CONTEXTE ÉCONOMIQUE : LES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES ET INFLATIONNISTES DU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2024

Introduction

Source La Banque Postale – note de conjoncture

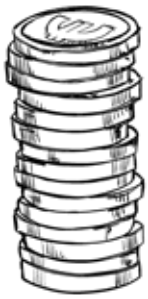

En dépit des multiples chocs auxquels elle a été confrontée en 2022 (crise de l'énergie provoquée par la guerre en Ukraine, poussée inflationniste inconnue depuis les années 1980, forte remontée des taux d'intérêt), l'économie française a plutôt bien résisté par rapport aux autres économies européennes. À la fin du 2ème trimestre, l'acquis de croissance pour 2023 était de 0,8 %.

Le marché du travail est resté porteur, avec un taux de chômage à 7,2 % au 2ème trimestre 2023, un point plus bas que son niveau d'avant la crise sanitaire (fin 2019).

Affichant toujours un niveau élevé sur un an, la hausse des prix des produits alimentaires a commencé néanmoins à se tempérer. La détente sur les chaînes d'approvisionnement et le reflux des prix de l'énergie commencent aussi à se traduire par une accalmie des prix des produits manufacturés. La hausse des prix des services reste en revanche vigoureuse du fait de la diffusion de l'accélération passée des salaires.

Durant l'été, le climat des affaires s'est assombri laissant craindre un marché du travail moins porteur. Hors microentreprises, le niveau des défaillances d'entreprises est désormais nettement supérieur à ce qui était observé avant la crise sanitaire. Enfin, l'ajustement du marché immobilier à des taux plus élevés a commencé, tant en termes de transactions sur le marché de l'ancien que plus récemment concernant les prix. La construction neuve fait face par ailleurs à un repli spectaculaire de son activité, ce qui va peser sur le secteur du bâtiment qui commence à enregistrer des réductions d'emplois.

Les nombreuses prévisions économiques publiées en septembre dressent globalement un tableau très sombre des perspectives pour 2024, encore assombri par le contexte.

1.1.1. La croissance économique de la zone euro

Sources : FCL gérer la Cité – Projet de loi de Finances 2024

Selon la BCE, l'économie a été stable au premier semestre 2023 mais les prévisions indiquent une baisse de la croissance au troisième trimestre.

Cette réduction s'explique par la diminution des importations internationales dans la Zone Euro et le resserrement de la politique monétaire, entraînant une baisse de l'investissement et des transactions immobilières. Le secteur des services, moteur de croissance de l'emploi depuis 2022, commence à montrer des signes d'affaiblissement.

Les salaires réels augmentent en raison de la baisse de l'inflation, ce qui soutient la consommation. De même, le marché du travail reste résilient avec un taux de chômage à un niveau record de 6,4 % en juillet.

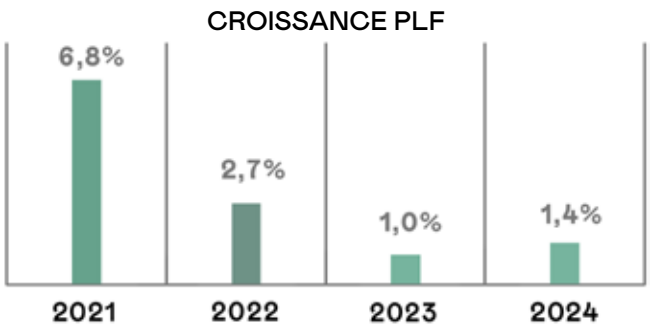

Dans son projet de loi de finances pour 2024 (PLF 2024), le scénario présenté par le Gouvernement retient une croissance de + 1,4 % pour 2024. Le principal soutien à l'activité serait le rebond progressif de la consommation des ménages grâce à la décrue de l'inflation.

1.1.2. L'inflation impacte les budgets des collectivités

L'inflation a atteint 5,2 % en juillet et est restée stable à ce niveau en août, tendance temporairement interrompue par la hausse des prix de l'énergie avec un cours du baril supérieur à 90 dollars mi-septembre.

L'inflation alimentaire est en baisse depuis mars mais reste élevée à 10 % en août. L'inflation des services a diminué à 5,5 %.

Dans le cadre du PLF 2024, Le Gouvernement estime que l'inflation poursuivra sa baisse en 2023 et se "normaliserait" à partir de 2024 (soit une inflation aux alentours de 2 %).

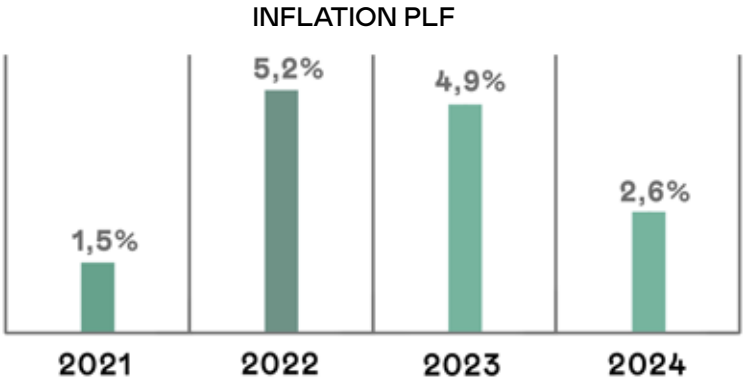

1.1.3. Les décisions de la Banque Centrale Européenne : conséquences sur les conditions de financement des collectivités

Le devenir des taux en zone Euro est suspendu aux publications mensuelles des statistiques d'inflation. Le taux de dépôt est à 4 % depuis le 21 septembre 2023 alors qu'il était encore à – 0,50 % le 26 juillet 2022, soit 450 points de base de hausse en 14 mois.

Pour la BCE, la tonalité des messages passés depuis semble aller dans le sens d'un statu quo, sauf nouvelle alarme sur les statistiques d'inflation.

Mais les taux peuvent poursuivre leur progression même sans nouveau relèvement orchestré par la banque centrale. Il suffit pour cela que le scénario des marchés en matière d'enclenchement du cycle baissier se décale. La baisse n'est désormais plus du tout attendue avant l'été 2024 et les chances qu'elle intervienne à ce moment-là se sont elles-mêmes réduites.

Selon les économistes, une croissance modérée, touchant toutes les grandes économies du monde concomitamment, laisse penser que si l'inflation est effectivement contenue sous quelques mois, l'hypothèse d'un reflux des taux directeurs courant 2024 n'a pas de raison d'être mise en doute. C'est donc plutôt son rythme qui pourrait alors interroger.

Conséquence pour le financement des collectivités : les taux de marché accessibles sont désormais voisins de 4 % à long terme. Sur la base d'une marge de marché de 80 points de base, les taux sont désormais proches de 5 %.

A court terme, les taux vont encore augmenter et cette remontée des taux redonne des couleurs aux offres indexées sur le Livret A, d'autant que les marges pratiquées sur cet index peuvent être plus intéressantes que celles proposées sur Euribor dans le cadre des dernières consultations qui ont pu être analysées.

1.2. CONTEXTE DES FINANCES LOCALES : SITUATION DES DÉPARTEMENTS

Sources Michel Klopfer dans la Lettre du financier territorial, rapport 2023 de la Cour des Comptes sur la situation financière des collectivités territoriales

Trois ans après le début de la crise sanitaire et un an après la reprise des poussées inflationnistes, les comptes établis à la clôture de l'exercice 2022 témoignent que les comptes locaux se sont avérés particulièrement résilients.

Les situations moyennes à fin 2022 témoignent d'une amélioration constante de la capacité de désendettement dans les trois dernières années, et ce pour toutes les catégories de collectivités, avec l'évolution impressionnante des conseils départementaux qui, à 2,7 ans de ratio moyen de désendettement, n'avaient pas connu un tel niveau depuis 2007.

Au vu de l'effondrement des droits de mutation sur les derniers chiffres connus au 31 juillet dernier, il est clair que cette situation instantanément brillante ne pourra que se détériorer à fin 2023, surtout pour les Départements.

1.2.1. Les Départements : une embellie éphémère en 2022

A périmètre constant, les recettes des Départements ont plus augmenté que leurs charges. Ils ont bénéficié d'une conjonction favorable : dynamique des recettes de TVA, maintien des droits de mutation à un niveau exceptionnellement élevé et poursuite de la baisse des dépenses de RSA. Leurs dépenses d'investissement ont augmenté.

Pour un taux moyen d'épargne brute de 16,2 % au compte administratif 2022, les extrêmes vont de 8,1 % à 30 % et seuls 5 Départements se situent à moins de 10 % sur ce ratio, alors qu'il s'agissait de la moyenne nationale des 101 Départements en 2015, sept ans seulement en arrière. Le Département du Cantal présente un taux d'épargne de 15,8 %, proche donc de la moyenne nationale.

S'agissant de la capacité de désendettement, l'amplitude va de 0 (l'Indre qui n'a aucune dette) à 9 ans pour une moyenne de 2,7 ans. Onze Départements disposent, en 2022, d'une épargne brute supérieure à leur dette avec donc une capacité de désendettement de moins d'une seule année. La capacité de désendettement du Département du Cantal est de 4,7 ans.

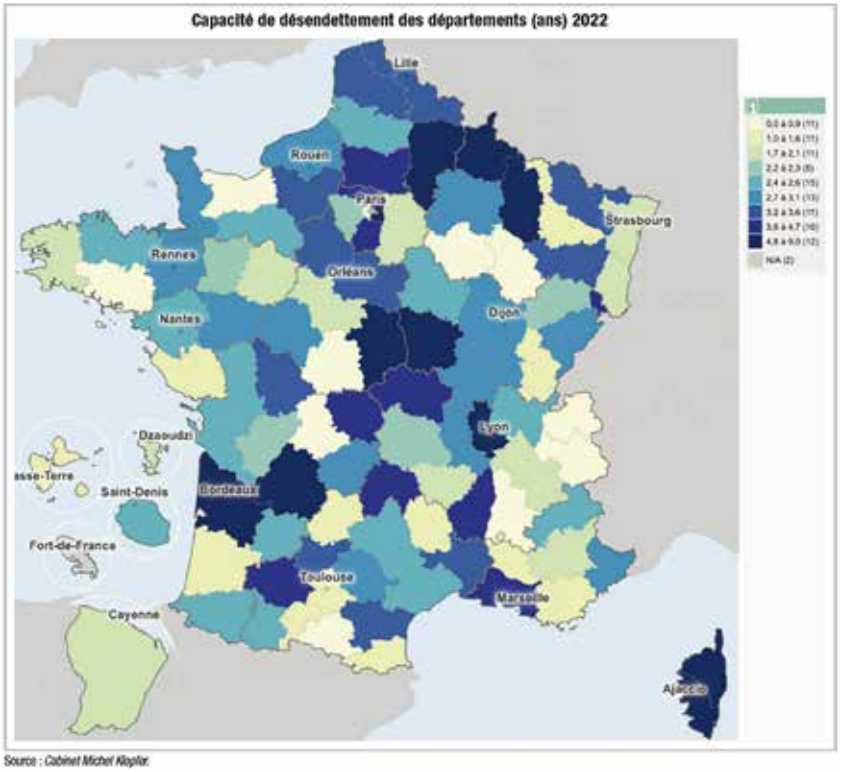

Source : Cabinet Michel Klopfer.

En matière de dépenses d'investissement, la moyenne s'établit à 181 €/habitant avec une dispersion dans un rapport de l'ordre de 1 à 5, de quelques 80 €/habitant à près de 400 €/habitant. Il est à noter que certains Départements très peu endettés comme l'Aube ou l'Ariège apparaissent également comme ayant été en 2022 de très gros investisseurs. Le Département du Cantal fait partie du peloton de tête des investisseurs avec 233 €/habitant.

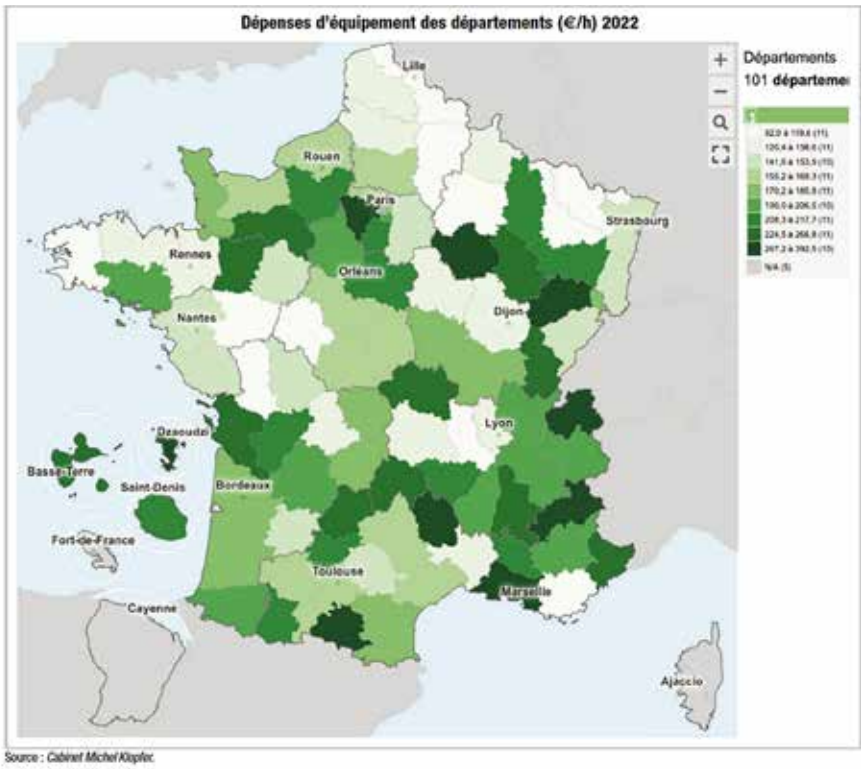

Source : Cabinet Michel Klopfer.

1.2.2. Perspectives pour l'exercice 2023

Le constat des recettes de droits de mutation du 1er janvier au 31 juillet 2023 fait ressortir une chute de 17,9 % en comparaison des 7 mêmes mois de 2022. Un seul Département sur 101 est en positif (les Ardennes) et il est à noter qu'au fur et à mesure de l'avancement de l'année, la chute s'accélère : – 13% au premier trimestre 2023, – 17 % au premier semestre et l'année risque même de se terminer au-delà de – 20 %.

Les remontées d'information du réseau de la DGFIP début septembre montrent une diminution de l'épargne brute des collectivités avec une progression des dépenses de fonctionnement (+6,3 %) supérieure à celle des recettes réelles de fonctionnent (+ 3,7 %). L'épargne brute des Départements, plus particulièrement, chuterait de 35,3 % notamment du fait du repli des DMTO. Même si ces données ont un caractère provisoire, elles montrent bien une tendance inquiétante pour la strate départementale.

Dans sa note de conjoncture, la Banque Postale envisage une augmentation des dépenses de fonctionnement de 5,8 % par rapport à 2022. "Un taux d'évolution record : il faut remonter aux années 2007-2008 pour observer des taux similaires", précise la note.

Les dépenses de personnel évolueraient de 5,1 % en 2023, du fait notamment de la nouvelle revalorisation du point d'indice le 1er juillet. Les intérêts de la dette, alors que les taux d'intérêt ont fortement augmenté dès 2022, s'élèveraient à 4,4 milliards d'euros, soit une progression de 21 % par rapport à 2022.

Les dépenses d'action sociale qui constituent le poste de dépenses le plus important des Départements enregistreraient un taux d'évolution de 3,6 % au niveau national. Si les dépenses d'allocation du RSA bénéficient des deux revalorisations de l'année 2022 (+ 1,8 % en avril et +4 % en juillet) ainsi que de celle de 2023 (+ 1,6 % en avril), en revanche la baisse attendue du nombre de bénéficiaires vient limiter ces progressions (– 1,5 % de bénéficiaires entre le 1er semestre 2023 et 2022). La prestation de compensation du handicap (PCH) ainsi que l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) augmenteraient à nouveau sous l'effet de la montée en charge de la PCH parentalité et de la poursuite des revalorisations salariales. Les dépenses d'aide sociale à l'enfance, en progression constante depuis plusieurs années, contribueraient également à alourdir les budgets sociaux des Départements.

1.2.3. Projet de Loi de Finances pour 2024

La procédure dite "49-3" qui permet l'adoption d'un texte sans débat à l'Assemblée en engageant la responsabilité du Gouvernement a été utilisée le 27 septembre dernier pour imposer le projet de loi de programmation des finances publiques pour 2023-2027. Une telle procédure pourrait à nouveau être retenue pour le projet de Loi de Finances pour 2024 (PLF 2024).

Au regard de la situation de leurs comptes 2022, les collectivités peuvent légitimement craindre un manque de sollicitude de la part de l'État, et ce au vu de la situation pour sa part extrêmement dégradée des comptes nationaux. Dans les analyses comparatives à l'ensemble des pays membres de l'Union Européenne, la France se positionne à fin 2022, au 23ème rang sur 27 avec une dette qui atteint 112 % du PIB pour une moyenne européenne qui se situe elle à 84 %.

La proposition de réduire la hausse des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités de 0,5 % en dessous de l'inflation est considérée comme irréaliste par toutes les associations de collectivités notamment en raison du poids des nouvelles mesures imposées régulièrement par l'État.

1.2.4. Projet de Loi de Finances pour 2024 : mesures impactant les Départements

☑ 10 millions de hausse pour la péréquation mais à enveloppe fermée

Parmi les dispositions du PLF 2024, la nouvelle hausse de 220 millions d'euros de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est portée par la progression de 90 millions d'euros de la Dotation de Solidarité Urbaine et de 100 millions d'euros pour la Dotation de Solidarité Rurale. Les 30 millions d'euros de hausse restants viennent financer la dotation d'intercommunalité. La hausse de l'enveloppe de DGF ne concerne donc pas les Départements dont la DGF est gelée : la hausse de 10 millions d'euros de la part "péréquation" sera financée par une diminution de la part forfaitaire qui leur est attribuée.

☑ 10 millions de prélèvement sur la Dotation de la Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) des Départements

Malgré cette hausse de 220 millions d'euros de la DGF, il faudra tout de même 67 millions d'euros de réduction des compensations fiscales en mesures d'ajustement pour rester dans le périmètre défini, dont 10 millions seraient prélevés sur la Dotation de la Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) des Départements.

☑ Autres mesures : nouveau dispositif ZRR, verdissement de la DSID

Parmi les autres mesures, on peut citer la prorogation jusqu'au 30 juin 2024 du dispositif des Zones de Revitalisation Rurales en attendant la mise en place du nouveau dispositif "France ruralités revitalisation", l'objectif annoncé par le Gouvernement étant d'harmoniser et rationaliser les exonérations d'impôts sur les bénéfices et potentiellement d'impôts locaux mises en œuvre dans le cadre des dispositifs préexistants.

Le Gouvernement confirme par ailleurs dans le PLF que la dotation de soutien à l'investissement des Départements (DSID) et la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) seront cotées au sein du budget vert de l'État avec des objectifs de financement de projets concourant à la transition écologique à hauteur de 25 % et 20 % respectivement. C'était déjà le cas en 2023 pour la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour laquelle un objectif de 25 % de projets environnementaux avait été fixé, un taux qui passerait à 30 % pour 2024.

Les Départements pourraient d'ailleurs être amenés à présenter un "budget vert" dans une annexe à leurs documents budgétaires, tout d'abord sur la base d'un volontariat et pour la section d'investissement. Cette présentation serait intégrée dans la maquette réglementaire M57 et aurait vocation à devenir obligatoire.

1.2.5. Les enjeux financiers pour le Département du Cantal : suite de la réforme du potentiel fiscal

Le projet de Loi de Finances pour 2024 prévoit l'ajustement des indicateurs financiers des Départements à la suite de la suppression de la CVAE et du transfert aux communes de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB).

La fraction de correction instituée par la Loi de Finances pour 2022 sera supprimée. Elle avait pour but de corriger et neutraliser les effets de transferts de fiscalité sur le calcul du potentiel fiscal des Départements.

La fraction de TVA nouvellement affectée en compensation sera intégrée au calcul du potentiel fiscal et financier.

Afin de limiter les variations du potentiel fiscal des Départements par rapport à la situation antérieure, cette fraction de TVA sera pondérée par un indice synthétique représentatif des ressources des Départements (revenu par habitant, produits de DMTO et fraction de TVA perçue en remplacement de la CVAE). Néanmoins, la lecture de richesse relative des Départements sera modifiée. Une fraction de correction est introduite dans le PLF 2024 pendant trois ans "afin de lisser dans le temps les évolutions à la marge introduites par ce nouveau mode de calcul du potentiel fiscal des départements".

☑ Risque d'écrêtement de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) forfaitaire du Département et de baisse de la Dotation de Fonctionnement Minimale (DFM) à moyen terme

Au sein d'une DGF répartie en enveloppe fermée, c'est-à-dire dont le montant total est fixe d'une année sur l'autre, la progression de certaines composantes nécessite de minorer d'autres composantes à due concurrence.

Une minoration, dite "écrêtement", permet ainsi de financer par redéploiement les facteurs de progression de certaines composantes de la DGF des Départements à l'instar de la hausse de la population et de l'augmentation des dotations de péréquation des Départements.

Le calcul de cet écrêtement fait intervenir le potentiel financier et la population selon des modalités péréquatrices : seuls sont contributeurs les Départements dont le potentiel financier par habitant est supérieur à 95 % de la moyenne. Afin d'en garantir la soutenabilité, l'écrêtement est plafonné à 1 % des recettes réelles de fonctionnement du Département. C'est ainsi que le Département des Yvelines, par exemple, à force d'écrêtements, n'a plus de DGF forfaitaire.

Pour 2023, le potentiel financier par habitant du Département du Cantal est de 634,282682 €, alors que le potentiel financier par habitant moyen de l'ensemble des Départements (population DGF) se situe à 673,456813 €. Le ratio est de 94,18 %, se rapprochant du seuil d'écrêtement à 95 %.

Même si les simulations, à l'issue de la réforme du potentiel fiscal, ne montrent pas d'écrêtement, c'est un facteur de risque à surveiller.
Par contre, selon les premières simulations réalisées pour l'ADF, le Département pourrait être pénalisé sur ses attributions de DFM, les critères de richesse faisant apparaître le Département proportionnellement plus riche que d'autres Départements bénéficiant de la DFM à l'issue de la réforme.

☑ Une réforme qui entraînera aussi de nouvelles perturbations sur la péréquation

Le potentiel fiscal ou financier étant retenu pour le calcul des attributions de péréquation, cette réforme induit des risques sur les attributions ou des opportunités au titre de différentes ressources.

Dans le tableau ci-dessous une croix indique les différents dispositifs concernés : le potentiel fiscal ou financier conditionne l'éligibilité à certaines ressources ou conditionne la répartition et donc le montant perçu.

Utilisation du critère potentiel financier pour :	Eligibilité	Répartition	Montant à percevoir par le Département du Cantal en 2023
DGF / écrêtement de la dotation forfaitaire	X	X	16 287 882 €
DGF / Dotation de fonctionnement minimale (DFM)	X	X	16 560 751 €
Péréquation des droits de mutation :			
- Fonds de solidarité interdépartementale - FSID 1ère fraction	X		5 210 712 €
- Fonds de solidarité interdépartementale - FSID 2ème fraction		X	
- Fonds dit DMTO	X	X	5 181 461 €
- Fonds de solidarité départemental FSD	X		1 851 066 €
FMDI		X	
Concours APA 1		X	9 026 539 €
Concours PCH		X	2 062 641 €

Pour 2024, des mécanismes repris dans le PFL permettent une neutralisation intégrale.

Les simulations auxquelles il a été possible d'accéder montrent, en l'état d'avancement des travaux, que le Département pourrait perdre à terme environ 500 000 € sur les seuls dispositifs de péréquation.

Par ailleurs, au moment de la rédaction de ce rapport, les simulations des conséquences de cette réforme sur les concours de la CNSA sont en attente. En effet, ces dotations sont elles-mêmes en cours de réforme, sans visibilité à cet instant, sinon que les Départements demandent une couverture minimale du reste à charge des AIS.

1.3. LE BUDGET DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL

1.3.1. Prospective financière

Pour préparer ses budgets, le Département se fixe 3 objectifs permettant d'encadrer l'évolution de sa situation financière :

- stabilisation de l'encours de dette : le recours à l'emprunt nouveau sera limité au montant des remboursements en capital de la dette,
- soutenabilité à long terme avec le maintien d'une épargne nette positive en 2025 et 2026,
- une capacité de désendettement inférieure à 10 ans.

La préparation du budget 2024 devra respecter ce cadre en s'inscrivant dans ces objectifs de soutenabilité de long terme.

☑ Les principaux enjeux financiers des prochains budgets

– Le financement de la compétence sociale des Départements
- ✓ Montée en charge continue des dépenses liées à l'ASE,
- ✓ Financement des services d'aide à domicile,
- ✓ Impact de l'inflation sur les prix de journée facturés au Département.

– L'adaptation à la conjoncture et aux enjeux de la transition énergétique
- ✓ Inflation (révision des prix des marchés), hausse des taux d'intérêt,
- ✓ Investissements à venir et financements fléchés vers la transition énergétique.

– L'évolution des ressources pour répondre aux besoins de financement du Projet pour le Cantal
- ✓ Chute des droits de mutations,
- ✓ Réforme des indicateurs de potentiel fiscal faisant peser un risque sur les ressources de la péréquation et le financement des AIS,
- ✓ Soutenabilité des investissements au regard de la dégradation de l'épargne brute et l'objectif de stabilisation de l'encours de dette.

1.3.2. Pour l'exercice 2023

Depuis 2019, la hausse des recettes de fonctionnement a contribué aux bons résultats affichés au compte administratif. En 2022, le Département a mis en réserve 5 millions d'euros de droits de mutation : grâce à cet élément exceptionnel, la hausse des dépenses de fonctionnement a été limitée à 6,2 %, soit un niveau équivalent à celui des recettes.

Pour 2023, si les recettes restent orientées à la hausse, ce sera dans une très faible mesure qui dépend notamment du rythme de baisse des droits de mutation encaissés par le Département : au 1er septembre, la baisse enregistrée est de 15 % par rapport à 2022 et cette baisse s'accentue au fil des mois.

Par ailleurs, la révision à la baisse de la TVA attribuée en remplacement de la taxe foncière et de la CVAE concourt au ralentissement des recettes du Département. Le taux d'évolution de la TVA révisée pour 2023 sera de seulement + 3,7 % par rapport à la TVA définitive de 2022 alors même que l'inflation moyenne sur l'année est estimée à + 5,8 % (Banque de France septembre 2023).

Du côté des dépenses sociales, les remarques formulées au niveau national pour 2023 se confirment pour le Département : pas de reprise du RSA mais une forte pression sur les dispositifs d'accueil de l'Aide Sociale à l'Enfance qui se traduit par l'ouverture de places et la création du Centre Départemental de l'Enfance et une hausse des prix de journée à venir en 2024 qui viendra répercuter la hausse de l'inflation subie par l'ensemble des établissements (enfance, PAPH).

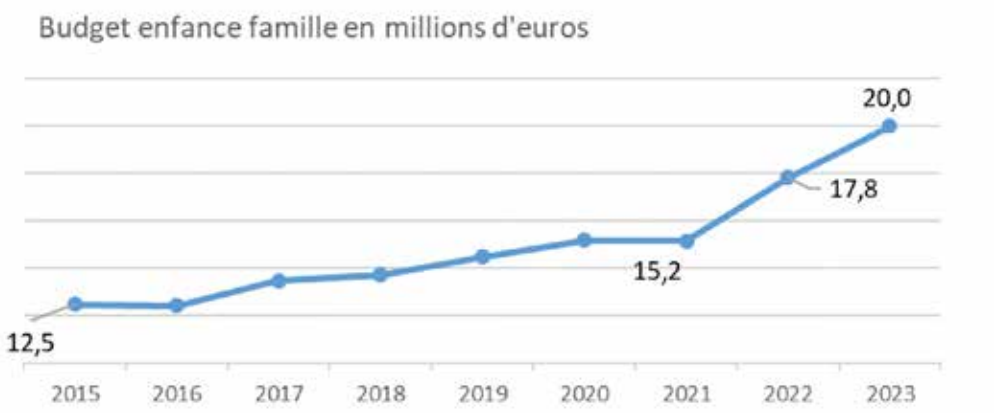

La masse salariale progresse du fait des revalorisations décidées par le Gouvernement : hausse du point au 1er juillet 2023, effet en année pleine en 2024 soit 600 000 € d'augmentation, revalorisation des grilles indiciaires les plus basses, attribution au 1er janvier 2024 de 5 points sur l'ensemble des grilles, soit 450 000 € supplémentaires pour 2024.

A ce stade de l'exercice 2023, la tendance est très clairement un **effet de ciseau avec une hausse des dépenses nettement plus forte que celle des recettes, qui devraient être relativement atones**, sous l'effet de la chute des droits de mutation. L'année 2023 sera donc l'année de retournement.

L'objectif de réalisation des dépenses d'investissement hors dette se situe aux alentours de 50 millions d'euros. Le Département devrait utiliser une partie du fonds de roulement pour limiter le recours à l'emprunt sur cet exercice.

1.3.3. Perspective pour 2024-26 : effet de ciseau sur la section de fonctionnement

Sur la période 2023-2025, les recettes de fonctionnement évoluent moins vite que les dépenses, l'épargne brute se dégrade mais l'objectif est de préserver une épargne brute supérieure à 20 millions d'euros, ce qui, compte tenu de remboursements en capital approchant 17 millions en 2025, permet de conserver une épargne nette positive sans recours à la réserve effectuée en 2022.

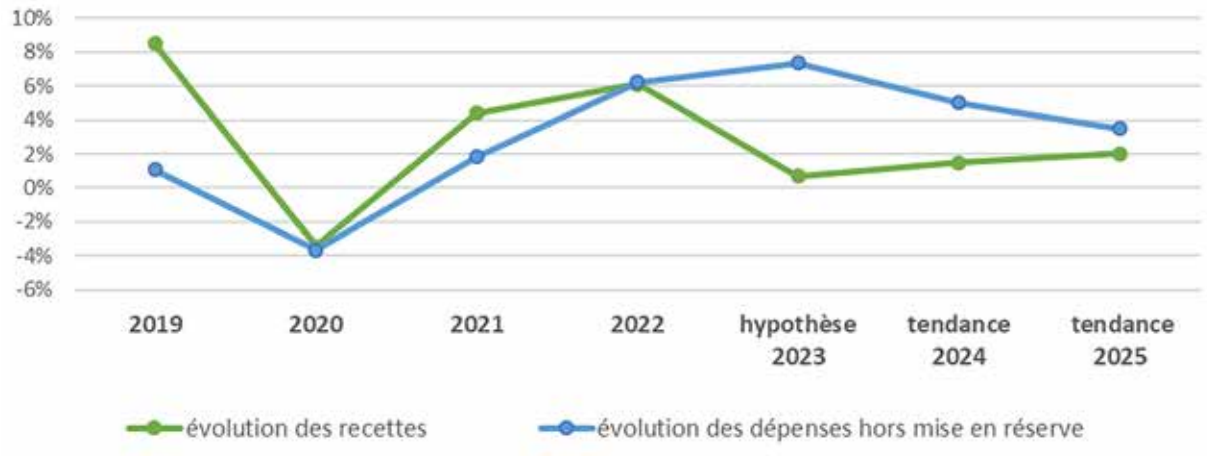

☑ Concernant les recettes de fonctionnement
Concernant la péréquation, la réforme des indicateurs étant gelée, son effet ne sera constaté qu'à compter de 2025. Dans l'hypothèse d'une baisse de 15 % des DMTO, le fonds de péréquation pourrait atteindre, malgré tout, un montant de 1,6 milliard d'euros selon des estimations dont dispose Départements de France (1,91 milliard d'euros en 2023). Il reste par ailleurs, 249 millions d'euros non répartis et mis en réserve qui ne seraient pas utilisés en 2024.
Les montants de DGF et de la péréquation à percevoir par le Département pourraient donc être gelés pour 2024 au niveau de 2023.
L'évolution prévisionnelle de TVA figurant dans le PLF est de l'ordre de 4,2 % pour 2024. Par ailleurs la révision de 2023 étant fortement négative, on peut s'interroger sur les montants définitifs à percevoir.

☑ Concernant les dépenses de fonctionnement
L'objectif d'évolution pour 2024 ne peut pas être inférieur à 5 %, compte tenu de l'évolution des dépenses sociales et de la masse salariale, les premières étant assez indépendantes de la volonté de la collectivité, la deuxième étant encore à ce jour préservée. En 2025, compte tenu des hypothèses de ralentissement de l'inflation et de l'objectif d'épargne, il faudra parvenir à limiter la hausse des dépenses aux alentours de 3 %.

☑ Concernant l'investissement
Les dépenses d'investissement sur le budget 2023 représentent 64,8 millions d'euros. Le budget de 2024 est préparé sur la base de 54 millions d'euros de crédits à ouvrir et 50 millions d'euros pour 2025.

1.3.4. État de la dette

Extrait de l'analyse FCL sur la dette du Département

Alors que la part à taux fixes était inférieure à 50 % avant 2016, dès la forte baisse des taux en lien avec la politique monétaire de la BCE, l'objectif du Département était de sécuriser sa dette dans une période de taux propices tout en moyennant à la baisse le coût de la dette.

Au 1er janvier 2023, selon l'enquête dette FCL, les collectivités présentent en moyenne 73 % de leur encours de dette à taux fixe et 26 % à taux variable.

Cette stratégie de renforcement des taux fixes permet au Département de limiter la sensibilité de son encours à la hausse des taux variables et de réajuster dans un second temps sa stratégie.

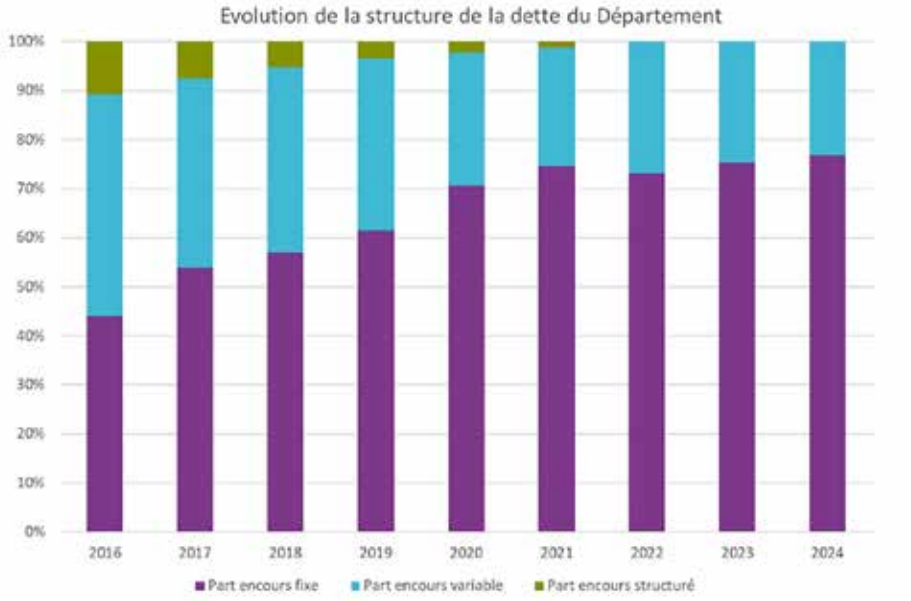

Etat de la dette au 1er janvier 2024

☑ L'**encours de dette à taux fixe représente 77 % de l'encours** consolidé au 1er janvier 2024, avec un coût moyen projeté à 2 % en 2024, en baisse par rapport à 2023 (2,08 %).

Ce coût moyen à taux fixe est excellent dans le contexte de taux actuel. Le Département a sécurisé des enveloppes de financement très attractives ces dernières années, en période de taux bas, ce qui lui permet aujourd'hui de bénéficier d'un socle de sécurisation (77 %), mais également de marges de manœuvre pour sa stratégie de financement sur les prochaines années.

☑ L'encours à taux variable représente 23 % de l'encours consolidé. Le **coût moyen projeté au 1er janvier 2024 de l'encours à taux variable est désormais de 4,67 %**. La forte augmentation des taux connue en 2023 est visible sur les échéances de 2024. Cet encours reste sujet d'incertitudes en 2024 également.

Avec le retour des taux en territoire positif, la trésorerie vacante des collectivités locales retrouve de la valeur. Le Département détient **des emprunts Crédit Agricole présentant des options de remboursement anticipé temporaire et a la possibilité de pouvoir abaisser ses charges financières**. Sur ces contrats, ces options permettent de réaliser des remboursements temporaires sur le capital restant dû. Ce montant est alors rémunéré à hauteur de 90 % de l'Ester. Le niveau de l'Ester étant de 3,65 %, les fonds remboursés temporairement sont rémunérés à 3,28 %. **L'objectif principal de cette option est de réduire le montant des frais financiers des emprunts présentant cette option**.

☑ 1 % de l'encours de dette du Département est indexé sur le taux Livret A. Le Gouvernement a décidé de figer ce taux jusqu'en 2025 à 3 %, ce qui le rend conjoncturellement plus compétitif que les autres taux variables à court terme. Cela permet d'éliminer le risque de hausse des taux détenus sur le Livret A sur le court / moyen terme.

Répartition par prêteur

PPP : partenariat public privé RD 120 et bail emphytéotique administratif Jules Ferry
CA : Crédit Agricole
Groupe BPCE : Groupe Banque Populaire, Caisse d'Épargne
SG : Société générale
SFIL : Société Française d'Investissement Local
LBP : Banque Postale

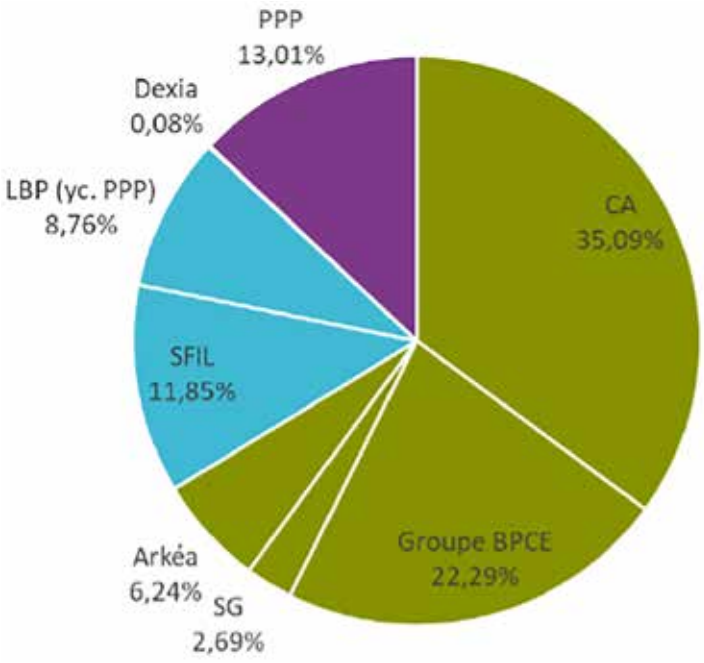

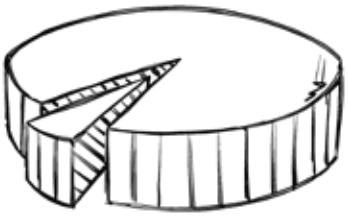

Profil d'amortissement de l'encours

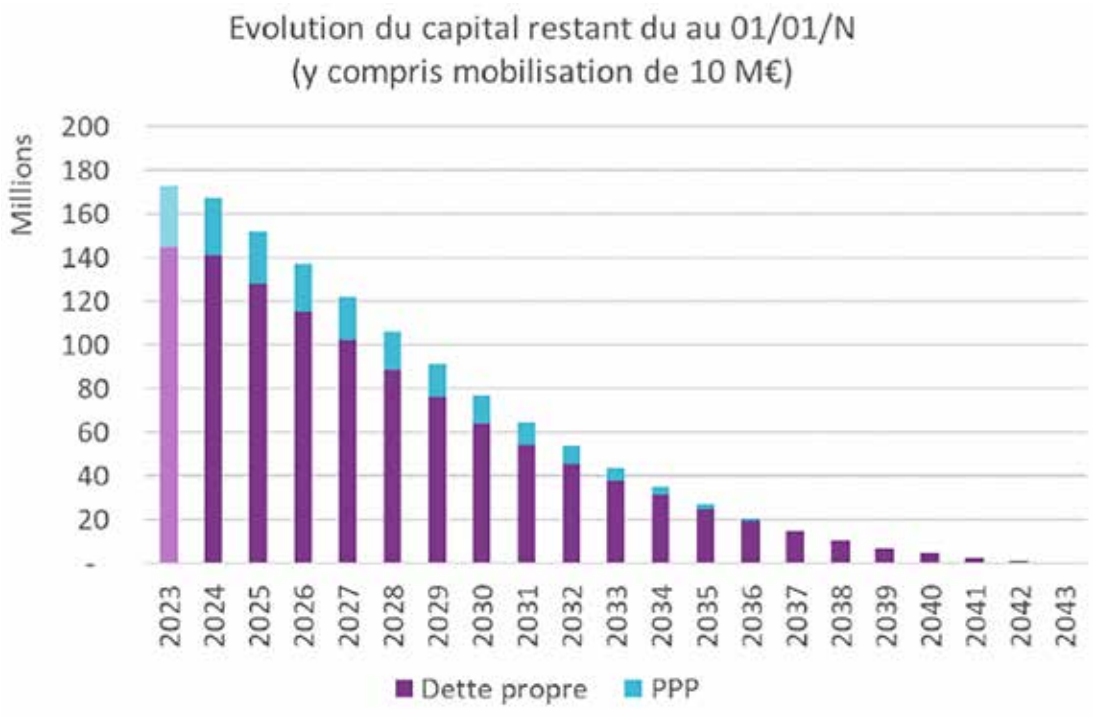

L'encours projeté au 1er janvier 2024, comprenant la dette PPP, s'élève à 167,5 millions d'euros (– 3,33 % par rapport au 1er janvier 2023, soit – 5,8 millions d'euros).

Le profil d'amortissement du Département présente un plancher d'amortissement proche de 15 millions d'euros chaque année entre 2024 et 2029 (hors emprunts nouveaux remobilisés sur cette période). Le recours à l'emprunt devra être étudié au regard de ce profil d'amortissement afin de respecter l'objectif de stabilisation de l'encours.

1.4. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024 EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES

L'année 2023 a vu aboutir les dossiers suivants : installation des nouvelles instances de dialogue social suite au renouvellement des représentants du personnel en décembre 2022, poursuite de modernisation du SIRH avec en particulier la mise en œuvre du nouveau logiciel de gestion administrative ainsi que la mise en place d'un outil de gestion des recrutements. L'adoption d'un nouvel organigramme des services de la collectivité ainsi que l'adoption de la réorganisation des services routiers du Département sont également à mentionner, avec pour cette dernière des travaux à venir sur les modalités de mise en œuvre.

D'autres dossiers en cours verront leur aboutissement en 2024 tels que les travaux engagés sur le régime indemnitaire et ceux à venir sur le temps de travail, deux importants chantiers qui avaient été inscrits dans les Lignes Directrices de Gestion adoptées fin 2021. La prise en charge de la gestion RH du personnel du syndicat mixte Cantal Attractivité est également prévue à partir du 1er janvier 2024, ce qui impliquera notamment des adaptations de nos outils informatiques.

1.4.1. Masse salariale

Il convient de mettre en exergue les différentes mesures réglementaires entrées en vigueur en 2023 et celles à venir en 2024 qui viennent lourdement impacter la masse salariale : qu'il s'agisse de la revalorisation du point d'indice de 1,5 % au 1er juillet 2023, de l'attribution de points supplémentaires d'indice majoré en faveur des bas salaires au 1er juillet 2023, de l'attribution de 5 points d'indice au 1er janvier 2024 (+450 000 €).

1.4.2. Tensions sur le recrutement

Une attention particulière doit être portée sur les difficultés de recrutement : de plus en plus de métiers sont en tension, une rareté de candidatures répondant aux attentes est constatée ces derniers mois sur différents métiers. Les délais de vacance s'en trouvent rallongés, ce qui met sous tension les services concernés. La politique RH de la collectivité doit prendre en considération ces difficultés en étant capable d'attirer des collaborateurs, notamment dans les domaines à forte expertise.

La répartition par catégories (titulaires, contractuels emplois permanents et non permanents) s'établit comme suit :
- Catégorie A : 247 agents soit 24 % (en 2021, 230 soit 22,14 %)
- Catégorie B : 160 agents soit 16 % (en 2021, 174 soit 16,75 %)
- Catégorie C : 618 agents soit 60 % (en 2021, 635 soit 61,12 %)

La masse salariale devrait donc s'établir autour de 54 260 000 € d'euros (hors assistants familiaux). A ce jour, aucun effort n'est envisagé sur la masse salariale ; pour autant, ils pourraient être envisagés dans les années à venir compte tenu des décisions nationales non compensées qui malmènent les efforts de maîtrise locaux.

Information : structure des effectifs en 2021	Au 31.12.2021	Au 31.12.2022	Ecarts
Titulaires	921	892	-29
TITULAIRES	**921**	**892**	**-29**
Contractuels Remplaçants	6	**8**	**2**
Contractuels Postes vacants	71	**71**	**=**
TOTAL CONTRACTUELS PERMANENTS	**77**	**79**	**2**
Autres personnels	7	**7**	**=**
Occasionnels / Saisonniers	13	**9**	**-4**
Vacataires (médecins et VH)	3	**11**	**8**
Contractuels vacataires	0	**0**	**=**
Apprentis	14	**16**	**2**
PEC	8	**8**	**=**
Contrats de projets	10	**19**	**9**
Assistants familiaux	71	**72**	**1**
TOTAL CONTRACTUELS NON PERMANENTS	**126**	**142**	**16**
TOTAL MIS A DISPOSITION	**2**	**1**	**-1**
TOTAL GENERAL	**1126**	**1114**	**-12**

Partie 2

La mise en œuvre du Projet pour le Cantal en 2024

2.1. LE BUDGET 2024 ET LES GRANDS ENGAGEMENTS DU PROJET POUR LE CANTAL

L'ensemble des politiques de la collectivité doit répond aux objectifs fixés par le Projet pour le Cantal 2030 et au projet de mandat qui en découle parmi lesquels l'objectif prioritaire de la reconquête démographique.

En 2023, notre Assemblée a poursuivi ces objectifs par la mise en œuvre de politiques ambitieuses, raisonnées et efficaces.

Les orientations budgétaires 2024 répondent ainsi à des stratégies efficientes et transversales conformes aux cinq engagements du Projet pour le Cantal.

Pour autant, 2024 est la deuxième année de rationalisation de nos moyens et de nos objectifs pour faire face aux difficultés économiques annoncées en 2023 et confirmées pour 2024. Si certains peuvent penser que cela est pessimiste, il vaut toutefois mieux faire preuve de prudence pour préserver l'avenir.

Pour autant, nous préservons un taux d'investissement conséquent, gage de la mise à disposition des Cantaliennes et des Cantaliens d'infrastructures ou de services de qualité.

C'est ainsi que les orientations proposées pour 2024 sont structurées autour des trois ambitions fortes affichées par l'Assemblée dès 2021 : relever le défi de l'attractivité du territoire, confirmer une transition climatique active et innover pour enrichir et différencier le territoire.

☑ Des moyens d'action en faveur de l'attractivité du territoire

Le Conseil départemental du Cantal poursuit et renforce son objectif d'attractivité et de dynamisme et affirme ainsi sa place de chef de file. Cela se traduit par une action départementale performante et innovante pour répondre aux attentes de la population mais aussi pour attirer de nouveaux habitants.

En 2024, le Département confortera sa politique d'accueil d'actifs en déclinant le plan d'action travaillé par le Syndicat mixte Cantal Attractivité au cours de l'année.

La mise en œuvre de ces engagements passe par l'action propre du Département, certes, mais aussi par l'Agence d'attractivité qui fédère toutes les bonnes volontés décidées à travailler ensemble pour le Cantal dans un contexte devenu très concurrentiel.

Cette dynamique se fera à travers nos politiques traditionnelles, des projets nouveaux ou rénovés.

Financièrement, la collectivité doit être capable d'aller chercher des ressources nouvelles extérieures (État, CPER, Pacte Cantal, crédits européens...) qui ne feront que dynamiser nos projets.

À cela s'ajoute une action spécifique d'attractivité à destination des internes en médecine, par exemple, aux professionnels de santé au sens large, mais surtout à l'engagement de la collectivité sur une compétence qui n'est théoriquement pas sienne : la santé.

C'est pourquoi nous sommes engagés auprès de partenaires divers dont la Région avec le GIP "Ma région, ma santé" qui a déjà, quelques mois après son lancement, montré tout l'intérêt de cette dynamique d'installation de praticiens dans des secteurs aujourd'hui particulièrement sinistrés. Bien évidemment, toutes ces innovations se font avec les Ordres départementaux et ce n'est que collectivement que nous pourrons assurer sur la durée des conditions de soins satisfaisantes aux Cantaliennes, aux Cantaliens et aux néo-Cantaliens.

☑ Une stratégie d'adaptation au changement climatique

Le développement du territoire doit être durable et donc passer par une approche responsable de l'action, notamment départementale, pour atténuer ou éviter les effets préjudiciables sur le cadre de vie.

C'est dans une action globale que le Département du Cantal s'est engagé et cela se traduira cette année encore dans nos politiques, qu'il s'agisse de la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les collèges, de la valorisation des circuits alimentaires courts ou bien encore de notre engagement en faveur des 14 Espaces Naturels Sensibles, de la protection de la faune et de la flore, ou encore le télétravail pour ses agents et pour les Cantaliens. L'adoption de la charte pour le développement des ENR en mars 2023 témoigne de notre volonté de développer le Cantal tout en préservant une de ses richesses : l'environnement. Cet environnement préservé doit être un marqueur de nos engagements et de l'attraction que cela peut avoir sur les néo-Cantaliens.

Devant l'urgence climatique et sociale, les engagements du Département passeront notamment par la poursuite des efforts dans :

- l'adaptation de l'Administration départementale et de son patrimoine aux enjeux environnementaux (bâtiments, flotte de véhicules, gestion des déchets...), en étant au plus près des besoins et attentes des habitants ;
- le développement des critères environnementaux dans nos politiques, y compris d'achats ;
- le développement de la coopération avec tous les acteurs volontaires (collectivités, organismes para-publics, entreprises, associations...) pour partager et œuvrer ensemble à la transition climatique dans les domaines de l'agriculture et l'alimentation, la gestion durable des ressources en eau, l'environnement naturel et patrimonial, la mobilité, les déchets ou encore la rénovation énergétique.

Les travaux engagés au niveau départemental tant sur les déchets que sur l'eau (la qualité de la ressource, sa préservation, la lutte contre le gaspillage) sont autant de domaines dans lesquels le Département sera moteur, fédérateur et acteur dans l'intérêt collectif. Il appartient à chaque partenaire de s'investir auprès du Conseil départemental pour permettre d'atteindre les objectifs dans le seul intérêt des habitants.

☑ L'innovation au service du territoire

Si le Département du Cantal a été un pionnier en termes d'aménagement numérique du territoire (Très haut débit, tiers lieux...), il doit poursuivre en ce sens. C'est ainsi que le Bus départemental doit poursuivre son engagement au plus près des Cantaliennes et des Cantaliens ; c'est ainsi que le Conseil départemental est engagé dans la phase 4 du programme Auvergne très haut débit avec un objectif de 100 % de logements et locaux raccordables à la fibre en 2025 ; c'est ainsi que le programme téléphonie mobile poursuit son développement pour la meilleure couverture possible dans un territoire de montagne comme le nôtre...

C'est donc en s'attachant à mettre en œuvre de la meilleure façon possible le Projet pour le Cantal que ces orientations budgétaires vous sont présentées. Vous trouverez ainsi entre parenthèse l'objectif du projet (ex. : objectif 10.1) auquel se rattache l'action proposée. Enfin, ces orientations seront précisées financièrement lors de l'examen du budget départemental d'ici la fin de l'année.

2.2. LES POLITIQUES PUBLIQUES CANTALIENNES AU SERVICE DES AMBITIONS ET OBJECTIFS DU PROJET POUR LE CANTAL

☑ La stratégie se structure en 5 engagements

2.2.1. Des politiques cohérentes pour soutenir la structuration d'un territoire de proximité

PROMOUVOIR UN CANTAL CONNECTÉ

La connexion du Cantal au monde est une priorité de l'Assemblée départementale depuis longtemps. Le Cantal a été précurseur en la matière avec le premier réseau de tiers-lieux permettant le télétravail, la création de Ruralitic et du Smart Agri Forum, l'expérimentation sur la télémédecine et bien d'autres innovations technologiques dans le but d'effacer un sentiment d'enclavement. Il est donc indispensable de poursuivre dans ce domaine afin de permettre aux Cantaliennes, aux Cantaliens et aux nouveaux habitants de communiquer avec les moyens modernes de communication (Internet, téléphonie mobile...).

LES ACTIONS À VENIR POUR L'ANNÉE 2024

☑ 100 % fibre en 2025 *(objectif 10.1)*

Le programme Auvergne Très Haut Débit : le 16 janvier 2021, sur 240 M€ disponibles sur la France entière, 123 M€ de FSN ont été sanctuarisés (en plus de 122 M€ des volets 1 & 2) pour le RIP auvergnat dans "l'Accord de Varennes-sur-Allier" signé entre le Premier ministre et le Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes avec un objectif de généralisation de la fibre à l'horizon 2025 et la participation des collectivités (Région et Départements) sur la période 2013-2037 plafonnée.

Dans ce cadre, au titre du budget 2024, il est prévu dans l'avenant n°10 à la convention de cofinancement du déploiement et de l'exploitation du réseau de communications électroniques "très haut débit" auvergnat que le Département du Cantal devra financer 753 000 € en investissement et 110 000 € en fonctionnement.

Concernant la phase 4, une provision de 700 000 € avait été faite en 2023 mais non utilisée, celle-ci devra être réajustée en 2024.

Un 11éme avenant à la convention de cofinancement est programmé afin d'intégrer la phase 4. De plus, depuis l'année 2020, la Régie Auvergne Numérique ne fait plus d'appel de fonds en fonctionnement ; l'année 2024 ne devrait pas faire exception.

☑ Œuvrer à une couverture 100 % mobile *(objectif 10.3)*

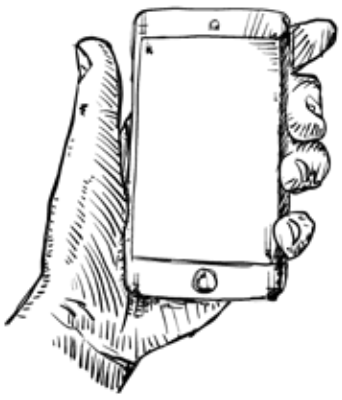

En 2018, l'ARCEP et le Gouvernement annonçaient des engagements des opérateurs pour accélérer la couverture mobile des territoires : le New Deal mobile. Le Conseil départemental, au côté de la Préfecture, suit ce dossier qui a permis, depuis 2018, d'officialiser l'installation d'une centaine de pylônes de téléphonie mobile. Sur son territoire, le département du Cantal est passé d'environ 200 structures, à près de 300 à la fin du programme en 2025.

En octobre 2023, l'équipe projet s'est réunie et a acté la nouvelle liste qui sera officialisée par la publication d'arrêtés en décembre, puis trois autres en 2024.

☑ CyberCantal Tiers-Lieux *(objectif 6.5.1)* – Les nouvelles technologies et l'innovation au service de tous *(objectif 17)*

Le Département porte le projet d'un méta tiers-lieu dénommé "Fabrique CyberCantal" en lien avec l'État et l'ANCT. Dans ce cadre, nous avons obtenu 150 000 euros de financement de la part de l'ANCT.

Ce projet répond au constat que les acteurs, disséminés sur un vaste territoire rural, peuvent souffrir de l'isolement géographique et des conséquences qui en découlent : érosion des connaissances malgré l'auto-formation, enfermement dans les pratiques quotidiennes, manque d'ouverture, sentiment d'abandon, méconnaissance pour les publics des dispositifs présents...

Il s'agit d'offrir une diversité de services en un même espace sur le site du Campus universitaire qui sera à la fois :

- Un lieu "ressources" pour les collectivités et le réseau de tiers-lieux du territoire. La Fabrique CyberCantal aura ainsi un rôle de mise en commun, porté vers la création d'activités, les coopérations entre acteurs et le développement local ou encore la mise à disposition d'équipements.
- Un lieu de formation et de professionnalisation : création de contenu, d'outils numériques, un lieu de partenariat avec les universités et les écoles.
- Un lieu pour la médiation numérique : accompagnement à la transition numérique, un point d'ancrage pour la médiation numérique.

Compte tenu de l'engagement fort du Département dans ces domaines au travers des dispositifs "CyberCantal Tiers-Lieux", "CyberCantal le Bus du Conseil départemental" et "Campus Connecté Cantal Auvergne", la mise en place de cette démarche avec la création d'un tiers-lieu ressource "La Fabrique CyberCantal" sur le site universitaire d'Aurillac permettra de soutenir, valoriser, compléter et mettre en réseau les actions des territoires. Les travaux sont en cours de finalisation et Canopé, qui assurera pour le compte du Département l'animation, déménagera dans ses nouveaux locaux d'ici fin 2023.

Par ailleurs, dans le cadre du partenariat Unis-Cités, le Conseil départemental et Unis-Cité s'engagent à accompagner des jeunes âgés de 16 à 25 ans, en équipes, sur des actions de proximité à destination des habitants du Cantal pour lutter contre la fracture numérique, promouvoir la citoyenneté et le bien vivre ensemble dans les collèges, notamment dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire, et sensibiliser à l'environnement, notamment dans le cadre de l'animation du programme dédié aux espaces naturels sensibles.

22 jeunes seront mobilisés par l'association au titre de la session annuelle 2023-2024 :
- 8 pour contre la fracture numérique et l'isolement des personnes âgées,
- 8 pour promouvoir la citoyenneté et le bien-vivre ensemble dans les collèges,
- 6 ambassadeurs de la transition écologique et de la santé mentale.

PROMOUVOIR L'ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE

Le Conseil départemental a fait de la reconquête démographique le marqueur principal de sa politique dans le cadre du Projet pour le Cantal 2030. Dans l'objectif d'atteindre les 150 000 habitants, un travail d'élaboration d'une stratégie d'attractivité partagée avec les acteurs du territoire a été engagé dès 2021. Un plan d'actions, un plan de communication, le visuel et la signature de cette démarche collective sont désormais déployés et mis en œuvre au travers des différents champs d'actions du Département. La création et la mise en marche du Syndicat Mixte Cantal Attractivité, réunissant collectivités, EPCI et Consulaires accompagne le Département dans cette démarche et cette stratégie. Dans cet objectif, le Conseil départemental se veut résolument offensif et présent au plus près de ce qui fait du Cantal un partenaire privilégié des territoires et de leurs habitants.

LES ACTIONS À VENIR POUR L'ANNÉE 2024

☑ Renforcer la culture d'accueil du Cantal *(objectif 3)*

En 2024, les actions de mise en place de la stratégie "attractivité" se voient réparties entre le Conseil départemental et le Syndicat Mixte Cantal Attractivité et ses adhérents.

Concernant les opérations menées par le Département du Cantal, des actions de communication d'envergure nationale sont mises en œuvre. Des participations à différents évènements sont planifiées pour faire connaître et rayonner notre Département au travers du territoire national.

Par sa contribution financière, le Département du Cantal accompagne le Syndicat Mixte dans ses actions en faveur de l'accueil des nouveaux arrivants par la mise en place d'un guide d'accueil, le développement des logements "Clefs du Cantal" dédiés aux 1ers mois d'installation.

Les sessions d'accueil d'actifs *(objectif 4.1.4)* se poursuivent et l'animation de la Conciergerie territoriale s'intensifie par le binôme Département/Cantal Attractivité. Elle offre un accueil personnalisé pour faciliter tant l'installation et le suivi des personnes en prenant en compte les aspects de la vie privée (crèches, écoles, logement...) que leur vie professionnelle (emploi, emploi du conjoint, création ou reprise d'entreprise). Le Département du Cantal met à disposition des partenaires une Plateforme de Gestion de Relations Usagers pour assurer la gestion des demandes.

Par ailleurs, le département comptant des secteurs fragiles en termes de démographie médicale, le Conseil départemental mène une politique dynamique d'accueil des professionnels de santé et notamment des médecins. Après l'implantation de trois médecins au Rouget-Pers en 2023, c'est le secteur de Chaudes-Aigues qui fait l'objet de toute notre attention. Malgré ces efforts conjoints avec la Région, d'autres secteurs seront certainement à couvrir par de nouvelles installations de médecins salariés.

Le Département développe depuis 2017 un volet de sa politique d'attractivité à destination des internes en médecine en participant activement à des évènements phares organisés à l'attention des internes (forums d'installation des syndicats des internes en médecine d'Auvergne, journée universitaire de médecine générale d'Auvergne) ou en soutenant des manifestations organisées à leur initiative ou à celles de leurs pairs dans le Cantal (formation à la médecine d'urgence, participation à la cérémonie de remise des diplômes de 6ème année à Clermont-Ferrand, participation au Congrès de l'association de médecine d'urgence du Cantal...). Ces politiques se poursuivront.

Soirée accueil des internes
Le format soirée festive en début et en fin de stage d'internat est apprécié des internes et des acteurs de la santé et semble concourir à l'installation des professionnels de santé. Après contacts avec différentes professions paramédicales, l'élargissement de ces soirées aux stagiaires kinésithérapeutes, dentistes, sages-femmes et autres professions médicales ou paramédicales est envisagé et pourrait même s'étendre aux vétérinaires.

☑ Favoriser l'accès aux soins pour tous *(objectif 14)*

Le Conseil départemental adhère au GIP Ma région Ma santé. Celui-ci a pour objectif de salarier des professionnels de santé (prioritairement médecins généralistes) dans des centres de santé dans des zones en tension.

Le premier Centre de santé a ainsi ouvert ses portes au sein de la Maison médicale du Rouget-Pers en août 2023 avec l'accueil de 3 médecins et une secrétaire salariés.

Pour 2024, un nouveau Centre de santé devrait ouvrir ses portes en avril sur 2 sites, Chaudes-Aigues et Saint-Urcize ; ce sont ainsi 3 nouveaux médecins et une secrétaire médicale qui devraient être recrutés...

Pour couvrir l'ensemble du territoire, d'autres actions sont par ailleurs projetées telles que la mise en place d'un Médico Bus. Les permanences de la PMI devenue Service Prévention, Parentalité Accueil Petite Enfance au sein des collectivités du département dans le CyberCantal le Bus du Conseil départemental sont autant de moyens déployés pour être au plus proche de la population dans ses besoins les plus fondamentaux.

☑ Agir en faveur de l'emploi et des entreprises *(objectif 4)*

Dans le cadre du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), notre contribution au fonctionnement de l'antenne départementale de l'Agence Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises, gracieusement hébergée dans des locaux du Département, apporte un savoir-faire qui répond concrètement aux interrogations des entreprises et à leurs attentes. Elle fournit un important travail de proximité territoriale : écoute, conseils, services à l'industrie et réduction des difficultés de recrutement des secteurs, organisation d'événements.

Par ailleurs, le Pacte régional pour le Cantal II affirme la volonté de la Région de définir "des dispositifs d'intervention adaptés aux caractéristiques des entreprises régionales et notamment de ses territoires les plus fragiles".

☑ Garder et entretenir le lien avec nos jeunes pour les faire rester ou revenir en tant qu'actifs *(objectif 4.2)*

Œuvrer pour la réussite des jeunes et pour leur épanouissement, tels sont les objectifs de la politique portée par le Conseil départemental. Dans cet esprit, la Plateforme Mon Cantal Mes Idées, désormais active permet de recueillir l'expression des besoins d'un public identifié ou consulter les Cantaliennes et des Cantaliens sur la pertinence des interventions du Département pour adapter plus encore les services et offres proposés aux jeunes. Plusieurs enquêtes ont été réalisées, de nombreuses sont programmées en 2024. A titre d'exemple, c'est grâce aux réponses des jeunes et de leurs familles que nous avons pu modifier le contenu du PassCantal en septembre dernier.

☑ Accompagner les territoires *(objectif 15)*

L'année 2022 a été la première de mise en œuvre des 4 nouveaux programmes d'intervention en faveur des territoires sur la période 2022-2027 : Fonds Cantal Solidaire, Fonds Cantal Ville, Contrat Cantal Développement, Fonds Cantal Innovation.

Il convient dans ce cadre de relever le contexte économique dans lequel se situent l'attribution et la liquidation des aides accordées aux collectivités au titre de ces programmes. Le contexte d'inflation et les retours qualitatifs des territoires permettent de constater un effet démultiplicateur pour la prise en charge des projets d'investissement.

Enfin, le contexte de forte pénurie de main-d'œuvre dans le bâtiment limite les réponses aux marchés publics, qui trop souvent ne trouvent pas de réponse pour l'ensemble des lots.

En conséquence, les collectivités revoient à la baisse, ajournent et parfois annulent purement et simplement leurs projets, donc leur demande de paiement de subvention au Conseil départemental.

L'enveloppe réservée en 2024 pour ces programmes s'élèvera à un total de 3 050 000 €.

Il convient par ailleurs de prévoir des crédits de paiement pour les anciens programmes d'aides financières dont les engagements ne sont pas encore soldés. Le montant des crédits proposés est établi en fonction des durées moyennes de vie des aides financières, généralement 3 à 4 ans.

Pour le financement des programmes 2017-2022 Fonds Cantal Solidaire, Fonds Cantal Développement et Fonds Cantal Innovation, la dépense prévisionnelle est de 2 950 000 €.

☑ Poursuivre l'assistance technique et le soutien aux communes et communautés de communes : renforcer le soutien en ingénierie aux collectivités *(objectif 15.1.1)*

Les orientations de Cantal Ingénierie & Territoires (CIT) s'inscrivent naturellement dans le cadre des ambitions du Projet pour le Cantal tout en répondant et en s'adaptant en permanence aux besoins exprimés par ses adhérents.

On peut notamment citer les actions engagées pour :

- l'accompagnement à la gestion du patrimoine bâti des collectivités. Cette mission, qui va être renforcée en 2024, répond notamment aux enjeux de transition climatique dans les bâtiments publics mais aussi d'amélioration du service au public s'agissant par exemple des conditions d'accueil dans les écoles primaires ou dans les micro-crèches ou encore au tourisme durable avec la création ou la rénovation de gîtes communaux ;
- le développement des usages numériques avec le programme Écoles numériques du Cantal. D'autres plateformes de services mutualisés pourraient être proposées à l'avenir ; CIT reste en veille sur ces fonctionnalités notamment s'agissant des applications citoyennes qui pourraient être une piste de développement ;
- la sécurisation des données avec la mission RGPD ou la sensibilisation des élus à la cybersécurité (action prévue en 2024 en partenariat avec l'AMF 15) ;
- le maillage du territoire en réseau de liaisons douces avec le renfort de la mission VRD qui intervient régulièrement pour sécuriser les traverses de bourg, aménager des voies partagées ou des voies vertes ;
- la prise en compte du volet environnemental et paysager dans les projets d'aménagement ;
- la préservation et l'entretien du patrimoine avec la création en 2023 d'une nouvelle prestation dédiée aux ouvrages d'art ;
- la coordination de l'étude départementale "gestion des déchets dans le Cantal".

Des nouveautés sont prévues en 2024 :

- l'évolution du périmètre d'intervention de CIT dans les domaines de l'eau et de l'assainissement avec le déploiement de nouvelles prestations permettant de mutualiser l'exercice d'une partie des compétences eau et assainissement à l'échelle départementale ;
- une offre de services en matière d'archivage des actes des collectivités est en cours d'analyse avec les Archives Départementales.

Parmi les 8 Actions prioritaires identifiées après concertation des élus, 6 seront mises en œuvre via CIT :

- ✓ Renfort et développement des missions AMO CIT eau.
- ✓ Recherche de fuites et passages caméra pour les drains des captages.
- ✓ Assistance à l'élaboration des règlements de service AEP et Assainissement.
- ✓ Création d'une mission d'expertise réseaux d'assainissement.
- ✓ Montage de commandes groupées et pilotage pour des missions de gestion pouvant être traitées à une échelle départementale ou intercommunale (hydrocurage des réseaux d'assainissement, petits travaux de réparation ou d'urgence, entretien des périmètres de protection AEP, transport d'eau potable par citerne).
- ✓ Assistance à la rédaction d'actes Administratifs de type servitudes et renfort administratif.

En parallèle, CIT aura une attention particulière sur les modalités de mise en œuvre du programme national "Villages d'avenir" et poursuivra son implication sur le volet opérationnel du programme "Petites Villes de Demain".

☑ Soutenir les territoires pour garantir aux Cantaliennes et aux Cantaliens des services de proximité *(objectif 6.5)*

– Petites Villes de Demain : dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, 26 villes réparties sur 9 EPCI ont été labellisées dans le Cantal. Le Département a contractualisé avec la Banque des territoires pour gérer le budget alloué à ces territoires pour leur ingénierie. Les versements du Département sont intégralement compensés en recettes par la Caisse des Dépôts qui verse par avance cette compensation. Depuis 2021, le Département a bénéficié de 3 versements de 114 750 € de la part de la Caisse des Dépôts.

– Villes et Villages Fleuris : le concours départemental Villes et Villages Fleuris a pour objet de récompenser les actions menées en faveur du fleurissement, de l'amélioration du cadre de vie et de la protection et de la valorisation de l'environnement par les communes. Le concours est ouvert à toutes les communes du département et est entièrement gratuit. Les crédits de paiements seront reconduits depuis 2024 pour l'organisation du concours et pour développer des actions de sensibilisation et de formation.

☑ Promouvoir le tourisme durable comme un levier de développement du territoire *(objectif 1)*

Station du Lioran et vallées voisines : Si l'étude Climsnow réalisée en 2023 a permis de conforter les prévisions de neige sur la station au moins jusqu'en 2050, la nécessité d'un renforcement des capacités de sécurisation de la skiabilité mais aussi d'un réel positionnement 4 saisons tenant compte des évolutions climatiques de notre territoire reste la priorité en termes d'attractivité de site remarquable.

La mise en œuvre de nouvelles conditions d'accueil et d'organisation de la station permettront d'attirer une clientèle toujours plus exigeante en termes de services et d'activités hors ski qui font aujourd'hui défaut à notre station. Une démarche conjointe entre le Département et la Communauté de Communes Hautes-Terres Communauté a démarré en 2023 pour "écrire l'histoire du Lioran et définir le projet et l'ambition de la station".
Cette ambition permettra ainsi de définir une stratégie pour attirer et sécuriser l'ensemble des investissements publics et privés sur ce secteur du territoire cantalien mais également :

- d'aborder la nécessaire transition d'un modèle basé sur le tout ski et le tout neige à une proposition élargie tant sur la diversification des activités que sur les périodes d'activités ;
- de connecter plus fortement ce secteur aux vallées de l'Alagnon et de la Cère.

Ainsi, le schéma directeur prospectif des équipements sportifs, touristiques, culturels et de loisirs "Lioran 2050", élaboré en associant tous les partenaires institutionnels et économiques de la station, devrait aboutir dès 2024 et déterminer les projets à mettre en œuvre, les financements et un mode de gouvernance efficient tout en étant collaboratif.
Cette opération se déroule dans le cadre de l'opération "Volcan Cantal" dont le chef de filât est confié au Département du Cantal, lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt régional "Territoire Région Montagne été/hiver".
2024 verra par ailleurs la finalisation du programme relatif au projet du nouvel espace bien-être à proximité de l'actuelle patinoire. Le projet de restructuration et de diversification des activités de ce dernier équipement sera aussi finalisé afin de permettre le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre.
Enfin, le Département maintient son soutien à la SAEM Super Lioran Développement dans la réalisation de ses projets de diversification des activités en poursuivant sa réflexion sur une prochaine recapitalisation de la société.
Les inspections réglementaires d'éléments du téléphérique et de télésiège se poursuivront.

Grand-Phénix : dans le cadre de l'appel à projets relatif au "Fonds Friches pour le recyclage foncier", initié au titre du Plan de Relance, le Conseil départemental a été retenu pour la démolition de la friche touristique du Grand Phénix avec l'attribution d'une aide non négligeable de 3,2 M€. Cette opération doit apporter une réponse à la problématique de l'hébergement en cœur de station, notamment par le recyclage de cette friche. Les travaux de déconstruction vont s'achever à la fin 2023. Reste à prévoir dès les beaux jours de 2024 des prestations d'embellissement du site. Un appel à manifestation d'intérêt sera lancé en 2024 afin d'inviter des investisseurs privés intéressés pour un projet d'implantation d'hébergements, complétant ainsi la dynamique souhaitée de développement de la station.

Chalet des Galinottes : les travaux de réhabilitation sont achevés et devraient permettre un développement de cet outil d'accueil reconnu sur la station.

Salle hors sacs : les travaux seront achevés pour l'ouverture de la saison hivernale 2023-2024, ceux-ci étant réalisés à la fois par des entreprises locales et par les agents du Département.

Randonnée : le PDIPR datant des années 90, il y a aujourd'hui nécessité de remettre à plat le réseau, la méthode de signalisation, la charte graphique et le dispositif d'accompagnement. L'objectif est de mieux répondre aux attentes des clientèles et de rationaliser les interventions des collectivités pour garantir la qualité du réseau.

Afin de mettre en valeur cette offre d'activités qualitative, 2 supports / outils ont été développés et seront complétés et améliorés en 2024 :

- Carte cyclo / VTT et carte rando / trail présentant les principaux circuits / parcours de tous types de randonnée,
- L'application Cantal Rando & Découverte dont le développement doit être poursuivi pour répondre aux besoins des visiteurs connectés.

Enfin, dans le cadre de l'appel à projet 2023 – Saison 2, Grandes Itinérances du Massif central, le Département sera amené à soutenir les projets de développement d'itinéraires tels que la Grande Traversée du Massif central à VTT (GTMC VTT) ou le GR4.

Vélo : le Conseil départemental souhaite poursuivre sa démarche en faveur de l'utilisation du vélo à assistance électrique (VAE). Un schéma directeur de cyclotourisme devrait être voté en 2024 pour encadrer l'action du Département en faveur du vélo.
Pour soutenir la performance des entreprises, le Conseil départemental va poursuivre son implication en faveur de la qualification des hébergements sur les filières prioritaires que sont le vélo (Accueil Vélo) et la randonnée (Rando Accueil) :

Hébergements touristiques : pour augmenter ou développer sa capacité d'hébergement, le Conseil départemental engagera une action innovante vers les propriétaires de résidences secondaires qui représentent 110 000 lits sur les 140 000, pour orienter cette capacité d'hébergements sur le secteur marchand.
Le Département maintiendra son soutien au fonctionnement des principaux labels d'hébergements locatifs (Gîtes de France et Clévacances) pour développer une offre de qualité et son soutien financier aux projets de créations d'hébergements portés par des particuliers (chambres d'hôtes, meublés de tourisme).
Enfin, une des actions principales pour favoriser un tourisme durable (économiquement viable et à faible impact écologique) est de doter la collectivité de capacités à observer et à analyser les tendances et modes de consommation touristiques, ainsi que l'évolution de l'offre et de la fréquentation.
Cette mission d'observation nécessite des outils statistiques (Flux Vision, Sphinx...), l'achat et la maintenance d'éco compteurs et de travailler en partenariat avec des structures telles que l'INSEE, la Région...

Label Tourisme et Handicap : le développement du label Tourisme et Handicap est un objectif du Département visant à développer une destination inclusive tant au niveau des hébergements que des activités et sites de découverte.

☑ Développer "la destination Cantal" *(objectif 1.2)*

En 2024, il est prévu de mettre en valeur sur le réseau routier départemental les Plus beaux Villages de France et les Petites Cités de Caractère par des panneaux de signalisation spécifiques.

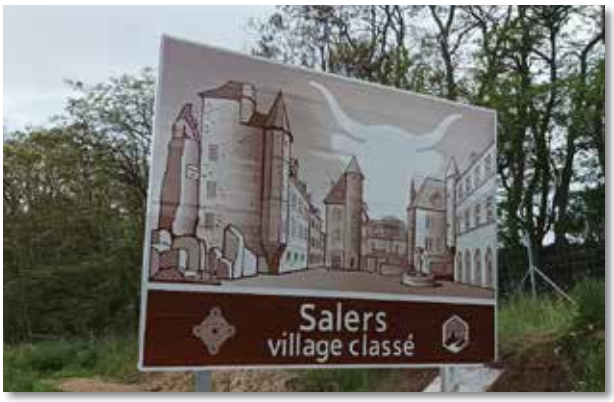

Afin de communiquer et promouvoir l'ensemble de l'offre qualitative du Cantal, le Conseil départemental s'appuie sur le Comité départemental du Tourisme (Cantal Destination) pour augmenter la notoriété de la destination, promouvoir l'offre touristique et attirer de nouvelles clientèles ciblées.

Cantal Destination, le Département et le réseau des Offices de Tourisme du département ont ainsi élaboré un plan d'actions commun pour gagner collectivement en performance dans leur méthode de travail et leurs services aux visiteurs.

☑ L'identité cantalienne comme levier d'attractivité *(objectif 7)*

Si le sentiment identitaire des Cantaliennes et des Cantaliens ne fait plus aucun doute avec le développement de la Marque rouge, il convient de profiter du cinquantenaire du décès de Georges Pompidou, alors Président de la République, pour montrer aux Cantaliennes et aux Cantaliens l'importance de cet homme politique dans l'histoire, et pas seulement dans l'histoire du Cantal. C'est ainsi qu'un colloque sera organisé en mai prochain afin de porter haut les couleurs de ce représentant du Cantal. Ce sera ainsi un lien très original entre histoire et attractivité du territoire.

☑ Fédérer et animer les acteurs du tourisme *(objectif 1.3)*

Le Département est associé aux travaux du Cluster Tourisme regroupant les acteurs du Tourisme représentatifs de la diversité des prestations liées à l'activité touristique (transport, agroalimentaire, hébergements, loisirs...). En tant que partenaire, acteur institutionnel associé, il s'agit pour le Département d'être attentif aux besoins des adhérents de ce Cluster pour renforcer la collaboration avec les entreprises touristiques.

La Foncière : le Département s'est lancé dans une étude d'opportunité et de préfiguration d'une société foncière. Associant les intercommunalités, les communes par exemple, celle-ci doit investiguer les champs du tourisme, de l'économie, du logement et du commerce afin de déterminer la structuration d'un nouvel opérateur dont le rôle sera de dynamiser ces secteurs d'activités en réalisant des opérations immobilières. On peut imaginer le début de ses travaux fin 2024.

☑ Adapter l'offre d'animation de la Médiathèque départementale et des Archives départementales en s'appuyant sur le meilleur *(objectif 18.1)*

Sur la thématique du patrimoine, un travail est engagé avec le CAUE pour développer des outils interactifs au profit de la découverte de la richesse patrimoniale et culturelle du territoire. Un projet est également suivi avec l'ensemble des Offices de Tourisme et Cantal Destination pour développer un outil ludique de découverte du patrimoine à destination des familles.

GARANTIR LA QUALITÉ DU RÉSEAU ROUTIER

L'ouverture physique du département est une des conditions de son développement et du renforcement de son attractivité. En ce sens, c'est une priorité. L'amélioration des temps d'accès, la sécurité et le confort des déplacements s'ajoutent à la nécessité de développer les infrastructures de communication numérique.

LES ACTIONS À VENIR POUR L'ANNÉE 2024

☑ Conforter une desserte de qualité *(objectifs 8.1 et 8.2)*

L'ouverture du territoire, c'est aussi sa lisibilité, sa notoriété, et en ce sens la question de l'image du Cantal est majeure.

Raccordement aux autoroutes : C'est une préoccupation constante qui mobilise une vision prospective nécessaire pour aller de l'avant. La signature du Pacte régional pour le Cantal. II s'inscrit dans la continuité du précédent et ouvre des perspectives permettant d'espérer à moyen terme une amélioration sensible de notre réseau structurant et diminuer ainsi l'éloignement à une autoroute. Par le biais de ces deux pactes, la Région s'est ainsi engagée en faveur du réseau cantalien.

Opérations inscrites dans le Pacte Régional pour le Cantal :

Route	Opération
Accès A75 : Liaison RN122/RD926 et RD 926	Contournements d'Ussel
Liaison RN 122 / RD 120/922	Contournement Ouest d'Aurillac
RD 922	Aménagements qualitatifs entre Mauriac et Ydes
RD 922	Poursuite des aménagements qualitatifs

Cela se traduira en 2024 par :

- Le paiement des loyers des contrats de partenariats de la RD 120 (Prentegarde – Entrée de Montvert) et de la RD 926 (Contournements de Roffiac et Saint-Flour).
- La continuité des études et procédures administratives en vue de la réalisation du Contournement Ouest d'Aurillac et Contournement d'Ussel.
- L'aménagement entre Saint-Chamant et Saint-Martin-Valmeroux.
- La réalisation d'une opération d'aménagement qualitatif sur la RD 922 à Reilhac.

Au-delà des opérations inscrites dans le Pacte Cantal, le Département prospecte et se projette en avant pour continuer l'amélioration et la fluidité du réseau routier départemental par le lancement en 2024 d'études sur de nouveaux tronçons du réseau de catégorie 1. Ces opérations sont nombreuses.
Elles permettront au territoire, à ceux qui y vivent et à ceux qui y viennent, de ne plus considérer notre réseau routier comme un handicap, mais comme un atout même si la qualité de notre réseau routier est salué par tous ceux qui l'utilisent, en particulier en comparaison avec les départements voisins.

Maintien d'un réseau routier de proximité et de qualité : le maillage routier départemental a connu depuis 25 ans une forte amélioration sur la base d'une hiérarchisation du réseau fondée notamment sur la population des communes desservies et le poids des activités économiques qu'elles avaient su développer. Des opérations restent encore à réaliser pour continuer l'amélioration de ce maillage territorial. Parmi elles, sont envisagées en 2024 les travaux suivants :

Route	Opération
RD 990	Carlat Raulhac – Réfection du Pont du Goul
RD 679	Talizat – Saint-Flour : section Rouyere / Sebeuge)
RD 16 / 436 / 21	Raccordement de Saint-Saturnin à la RD 16 (glissement de la Sarrie)
RD 25	Entre RD 663 et Cassaniouze (fin des études puis négociations foncières)
RD 45(et RD 20)	Réalisation de mesures environnementales compensatoires
RD 49	Remise en état de la charpente métallique du Pont d'Entraygues (accès à Beaulieu)
RD 678	Le Vigean – Moussages (au droit de l'accès à Meallet)
RD 861	Pers – Le Rouget
Toutes RD	Traitement des aménagements de traverse

Le Réseau d'Intérêt Local (RIL), ce chevelu de routes départementales qui dessert toutes les communes du département, même les plus petites, fera aussi l'objet d'interventions.

Mais ces opérations d'investissement bien identifiées ne doivent pas occulter les travaux importants devant être réalisés sur le patrimoine existant en chaussées sur le Réseau Structurant, en Grosses Réparations de Chaussées ou sur les Ouvrages d'Art.

A l'heure de la prise de conscience du poids des routes dans le bilan des Gaz à Effet de Serre (GES) du Département, sans anticiper sur l'étude confiée à la société NEXTROAD sur ce sujet précis, il est évident qu'un réseau en bon état, ne nécessitant que des réfections de surface sera moins émetteur de GES. Ce principe converge avec l'approche économique qui considère qu'un réseau peu coûteux est un réseau en bon état. Aussi, l'effort engagé se poursuit, pour résorber, petit à petit, une dette grise accumulée au fil des ans qui se traduit encore trop souvent par des purges ou rabotages pour une substitution des matériaux en place trop fatigués par les usages et notamment le trafic poids lourd toujours plus fréquent et toujours plus lourd. Ce vieillissement se manifeste entre autres par des valeurs de glissance faibles sur 10 % du réseau structurant.

Au-delà de cette mobilisation des crédits d'investissement et dans une volonté de privilégier les travaux en régie, la Régie-Exploitation et les Centres Routiers Départementaux, maintenus au cœur des territoires, verront leurs moyens maintenus afin d'assurer les niveaux de service en entretien et exploitation désormais fixés par 2 référentiels : le Dossier d'Organisation de la Viabilité Hivernale (DOVH) et le Dossier d'Orientation de l'Entretien et de l'Exploitation de la Route (DO2ER).

Pour autant, les modalités de fonctionnement devraient évoluer, en particulier avec le regroupement des centres routiers de Saignes et Champs-sur-Tarentaine et d'Aurillac et Arpajon-sur-Cère. Des travaux sur la VH à 1 sont également lancés pour permettre une optimisation de nos fonctionnements. Enfin, la connexion d'une première tranche de nos véhicules devrait permettre d'accroître la sécurité de nos équipes sur la route.

FAVORISER LE DÉPLACEMENT DES PERSONNES ET LES NOUVELLES MOBILITÉS

Le Département, soucieux de conserver son cadre de vie et sa qualité environnementale, source d'attractivité en termes touristique, se veut être le coordonnateur et le fédérateur des axes de mobilités touristiques.

LES ACTIONS À VENIR POUR L'ANNÉE 2024

☑ Maintenir un service aérien performant et inciter une diversification des destinations *(objectif 8.3)*

Le Département du Cantal est cosignataire de la convention de DSP avec l'État qui lui a délégué l'organisation de la procédure de désignation du délégataire de la ligne aérienne Aurillac-Paris. A ce titre, le choix de la Compagnie CHALAIR pour effectuer le service pendant les 4 prochaines années a été validé lors de la session du Conseil départemental du 31 mars 2023.

Ce choix s'inscrit dans le cadre de la reprise progressive du trafic après la crise sanitaire avec une fréquentation qui repart à la hausse mais avec une relative timidité du trafic affaires et une hausse importante des coûts de fonctionnement.

Outre la participation en hausse de l'État, de la Région, de la CABA et le retour parmi les financeurs de la CCI, dans un esprit de responsabilisation, les rotations sont mises en place en fonction du taux de remplissage : 2 jours par semaine à 3 rotations et 3 jours à 2 rotations ainsi qu'un aller-retour le dimanche. Le déficit total devrait avoisiner les 22 millions d'euros en année de croisière. Cette somme est néanmoins encore supérieure aux 17 millions d'euros de la DSP précédente en raison de l'augmentation des prix (notamment du kérosène) et de la diminution du trafic affaires.

Pour la prochaine année civile, la dépense prévisible est donc intermédiaire entre les contributions des collectivités sur les périodes 23-24 et 24-25. Elle sera partiellement "compensée" par les reversements des partenaires financiers. Ces montants importants sont établis contractuellement dans les conventions DSP et de financement de la ligne.

Le Département continuera à participer à la modernisation (investissement et fonctionnement) de la plateforme aéroportuaire, propriété de la CABA, avec un projet ambitieux de rénovation de l'aérogare, avorté il y a deux ans, ainsi qu'au fonctionnement du syndicat mixte de l'aérodrome de Coltines.

☑ Transport Scolaire Handicapé [TSH] *(objectif 12.1)*

Malgré des règles contraignantes en termes d'attribution, trop de demandes de dérogation sont encore sollicitées. Ce budget de près d'un million doit servir aux enfants qui en ont le plus besoin en faisant fi des demandes de dérogation pour le confort des parents. La volonté de la collectivité est que le transport soit un lieu d'inclusion au même titre que les cours ou autres activités pour les enfants qui peuvent être concernés.

☑ Coordonner la création des axes de mobilité touristiques doux traversant le département et faciliter la connexion aux réseaux locaux (objectif 19.6)

Pour favoriser la transition climatique, il s'agira en 2023 de coordonner la création des axes de mobilité touristique douce (voies vertes, voies douces) pour connecter les réseaux locaux existants et les principaux sites touristiques.

Cette action est désormais inscrite au CPER. En 2024, sera établi un plan des axes de mobilités touristiques doux traversant le Département du Nord au Sud et d'Est en Ouest. Ce plan se fera en concertation avec les collectivités (communes, EPCI) et accompagnera ces dernières pour la mise en œuvre de ce plan.

☑ Un Département responsable par et pour les citoyens ; anticiper les mobilités de demain (objectifs 11.1 et 11.2 puis 21.2 et 21.4)

Une recherche constante d'équilibre de mouvement de matériaux (extraits et réutilisés) permet de limiter le transport et la circulation d'engins. Dans le même état d'esprit, une réutilisation accrue des matériaux de chaussée est intégrée dans les différents marchés de travaux. L'effort continuera sur le renouvellement des chaussées avec la volonté de trouver des techniques, comme le liant au biocol utilisé à titre expérimental cette année, moins émettrices de Gaz à Effet de Serre (GES).

Le Département a diligenté en 2023 un bureau d'études afin de faire des propositions permettant de diminuer plus encore l'émission de GES. Ces propositions doivent être communiquées d'ici la fin de l'année. Elles pourront aussi bien porter sur les matériaux à employer, que sur le type de revêtement ou sur la technique de mise en œuvre. Au cours de l'année 2024, le Département commencera à mettre en œuvre les propositions qu'il aura alors retenues, toujours dans un souci économique et environnemental permanent.

☑ Système d'Information Routière [SIR] (objectif 11) :

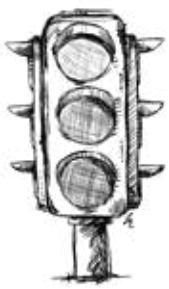

Au cours de l'année 2024, le Département continuera à se moderniser au travers d'outils informatiques via la mise en place d'un Système d'Information Routière (SIR). Cela permettra à la fois de mieux piloter, connaître et exploiter le réseau routier départemental mais aussi de mieux informer sur nos activités. Cette étude de mise en place du SIR sera accompagnée par la recherche de logiciels et d'équipements informatiques spécialisés permettant un meilleur pilotage facilitant la programmation, une saisie déportée et une surveillance accrue de notre patrimoine (chaussée, signalisation verticale, signalisation horizontale, surveillance active).

Le Cantal dispose d'un cadre environnemental et de ressources exceptionnels. Le Conseil départemental s'engage à préserver ce capital. La situation climatique, la raréfaction des ressources en eau, les obligations de la loi Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) en termes de consommation énergétique sont autant de raisons qui imposent un renforcement de notre implication dans les actions en faveur de l'environnement tant au niveau de notre patrimoine et de nos compétences propres qu'auprès des collectivités que nous accompagnons quotidiennement.

LES ACTIONS À VENIR POUR L'ANNÉE 2024

☑ Favoriser la biodiversité cantalienne *(objectif 19.3)*

La préservation des espaces naturels et de la biodiversité sont des sujets essentiels. En tant qu'une des premières aménités recherchées par les touristes et les nouveaux habitants, ils sont de riches atouts d'attractivité du Département.

La collectivité pilotera et mettra ainsi en œuvre en 2024 le Schéma Départemental de gestion et de valorisation des Milieux Aquatiques (SDMA) et la Stratégie départementale en faveur des Espaces Naturels Sensibles.

Le Département mènera par ailleurs des opérations de présentation de la biodiversité comme les traversées de routes départementales à faunes temporaires (batraciens) ou permanentes (mammifères arboricoles) ou les gîtes pour les chiroptères dans les ouvrages d'art.

L'implication du Conseil départemental se concrétisera en particulier par la réalisation d'études et d'animations sous maîtrise d'ouvrage départementale :
- l'Observatoire de l'eau ;
- la labellisation des rivières sauvages ;
- les suivis des dispositifs faunes.

Dans le domaine de la découverte de notre patrimoine naturel, les deux démarches départementales de sensibilisation et d'éducation à l'environnement, Cantal'ENS Collèges et Cantal'ENS Animations se poursuivront et un appel à projet Cantal'ENS Collèges-Lycées pourrait être lancé.

Par ailleurs, un programme d'aides financières pour les ENS et les milieux aquatiques sera revalorisé et mis en place en 2024.

Il convient de souligner que la majorité des dépenses de cette thématique sont compensées par les recettes de la taxe d'aménagement. De plus, les projets font l'objet de demandes de subventions (Agences de l'eau, Europe, Région) autant que possible. Les recettes attendues en 2024 sont de l'ordre de 69 000€.

Les partenariats historiques avec le CPIE de Haute-Auvergne, le CEN Auvergne, la Mission haies et la Fédération départementale pour la pêche sont maintenus.

Les procédures d'aménagement foncier pour les communes d'Andelat, Sansac-de-Marmiesse et Virargues se poursuivent et le Département accompagne les collectivités pour les plantations consécutives aux opérations.

☑ Accompagner l'agropastoralisme *(objectif 2.6)*

Le cofinancement par le Conseil départemental de projets d'aménagements pastoraux du FEADER pourra impliquer l'attribution de crédits peu utilisés pour ce dispositif ces dernières années.

☑ Préserver la ressource en eau *(objectif 19.4)*

La situation climatique, la raréfaction des ressources en eau et la perspective du transfert de la compétence eau assainissement sont autant de préoccupations qui doivent conduire à proposer un programme fort et structurant pour accompagner la transition écologique.

Le Département se doit d'assurer aux Cantaliennes et aux Cantaliens un accès à des ressources durables et des modes de consommation raisonnés et de proposer aux territoires des projets de gestion cohérents et solidaires.

Anticipation des besoins et stratégie départementale : début 2022 a commencé une nouvelle étude stratégique qui apportera une vision à moyen terme de la gestion de l'eau potable et de l'assainissement à l'échelle du département. Cette démarche permettra l'élaboration d'un Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement qui doit être finalisé fin 2023. Cette étude, sous maitrise d'ouvrage du Conseil départemental, est accompagnée et cofinancée par les Agences de l'Eau et par la Préfecture à hauteur de 77 %.
Les premiers éléments de diagnostic et l'état des lieux détaillé constitué par unité de gestion ont permis la mise en avant de nombreux enjeux notamment liés à la protection des ressources, à l'amélioration de la qualité de l'eau, à la performance, à la gestion patrimoniale ou encore à la question des moyens.
Un travail complémentaire d'évaluation des investissements à réaliser par territoire selon les problématiques (interconnexions de sécurisation, renouvellement des équipements, création de nouvelles infrastructures...) et de propositions pour répondre aux problématiques identifiées vient de s'achever. Il reste à affiner la dernière phase de réalisation de l'étude qui porte sur les orientations de la politique départementale en matière d'eau et d'assainissement pour les années à venir.

Le Conseil départemental investit pour améliorer la connaissance sur les ressources en eau dans le cadre de son réseau de suivi départemental.
Ce réseau sera étendu à 30 points de suivi contre 16 actuellement et va être automatisé pour améliorer son fonctionnement, recueillir les données en continu et mieux anticiper les situations de crises. Les travaux d'installation des équipements seront finalisés en 2024 permettant ainsi l'édition des premiers bulletins de suivi sur un périmètre d'analyse élargi.
La Mission d'Assistance et Gestion de l'Eau (MAGE) va au-delà des missions de conseil et de suivi pour poursuivre et développer un travail de cartographie des réseaux et d'amélioration de la connaissance patrimoniale des systèmes d'eau potable et d'assainissement avec le renforcement de son SIG (Système d'Information Géographique).
Ce SIG alimente en permanence "Atlas Cantal" mis à disposition gratuitement auprès des collectivités cantaliennes. Ainsi, la MAGE assure une mise à jour permanente des plans des réseaux d'eau potable et d'assainissement des collectivités utilisant Atlas Cantal (sous réserve que celles-ci transmettent des plans de recollement conformes au cahier des charges du standard SIG Départemental).
Le déploiement de la télégestion des réseaux d'eau et une aide à l'exploitation des données sont également proposés. En 2024, la MAGE envisage de s'appuyer sur une prestation externe pour réaliser le contrôle de la conformité des données au géo standard départemental et ainsi libérer du temps de travail pour la mise en œuvre en interne des missions d'assistance technique.

La MAGE joue également un rôle de veille sur les innovations techniques : une étude a ainsi été menée en 2023 pour évaluer la faisabilité de la mise en place de systèmes de production hydroélectrique sur les réseaux AEP. Cette année, un nouveau sujet sera à l'étude : la recherche de fuites sur les réseaux d'adduction.

Dans un contexte de vulnérabilité, améliorer la connaissance du sous–sol et du contexte géologique est une opportunité pour la recherche, la protection et une gestion raisonnée des ressources en eau. C'est dans ce cadre que le Cantal participe actuellement en partenariat avec le BRGM à une réflexion interdépartementale conduite à l'échelle de l'Auvergne pour évaluer la faisabilité d'un programme d'interprétations géophysiques à grande échelle appliquée à l'hydrogéologie. Ce programme est basé sur des levers de géophysique aéroportée. Sans préjuger de la suite qui lui sera réservée ou des contraintes techniques et financières induites, l'étude de faisabilité de ce projet innovant devrait se poursuivre début 2024.

☑ Fédérer et animer les territoires pour garantir collectivement aux habitants un département respectueux de l'environnement *(objectif 21.4.1)*

Le transfert des compétences eau et assainissement à l'échelle intercommunale à horizon 2026 soulève de nombreuses problématiques. Le Département a décidé d'accompagner la structuration locale des services d'eau et d'assainissement intercommunaux en développant les missions de CIT et celles de l'Assistance technique. Il s'agit :

- D'une part, d'apporter un soutien en ingénierie auprès des élus locaux pour faire émerger et concrétiser une véritable structuration locale de la gestion de l'eau, via des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) : Études de gouvernance, AMO pour la création ou l'extension de syndicats (Conseils techniques, juridiques, administratifs), aide à la consultation de bureaux d'études spécialisés, AMO pour la configuration technique d'un réseau interconnecté, sécurisation de la ressource, AMO pour la mise en place d'outils de gestion et de supervision adaptés à une échelle intercommunale…
- D'autre part, de développer les missions de la MAGE et de CIT en vue d'offrir aux collectivités compétentes de nouvelles prestations d'expertise qu'elles pourraient utiliser selon la survenance de leurs besoins.

C'est dans ce cadre qu'un nouveau panel de services (prestations, AMO ou assistance technique) en lien avec le diagnostic du schéma départemental sera mis en œuvre au bénéfice des collectivités cantaliennes dès janvier 2024.
Deux actions identifiées relèvent de l'assistance technique :

- ✓ développement de la mission SIG Eau–Assainissement (Atlas–Cantal) ;
- ✓ animation et accompagnement des PGSSE (Plans Gestion Sécurité Sanitaire des Eaux).

Les autres missions seront exercées via CIT.

La gestion et le traitement des déchets sont un enjeu majeur pour le Cantal
À l'initiative de la Préfecture, le Département, les EPCI, les Syndicats compétents et l'ensemble des acteurs intéressés ont décidé de lancer une étude départementale pour d'une part, renforcer la connaissance avec une phase diagnostic et d'autre part, imaginer des solutions innovantes adaptées à notre territoire avec la proposition de scénarii.
Le diagnostic a été arrêté en avril 2023. La phase de propositions formalisant les différents scenarios de traitement et le plan d'action prévention sera finalisée début 2024. Chaque EPCI et syndicat compétent pourra alors décider des modalités de mise en œuvre. Il s'agira aussi de s'interroger sur les suites réservées à cette action d'animation à l'échelle départementale.
Dans le même esprit, le Département a décidé de lancer un appel à projets (dans le cadre du Fonds Cantal Innovation ou FCI) concernant la résorption des dépôts sauvages et des anciennes décharges, véritable fléau environnemental de nos territoires. Il s'agit, d'aider à l'investissement pour protéger/restaurer la biodiversité, de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels, de la ressource en eau, de valoriser le patrimoine naturel, de sécuriser et d'ouvrir les lieux de nature au public et de sensibiliser la population à la préservation de l'environnement.

SOUTENIR L'EXCELLENCE AGRICOLE

UN CANTAL ATTRACTIF

L'agriculture constitue un élément fort de l'identité cantalienne. Le Conseil départemental continuera à apporter son soutien par des actions en faveur de son développement : soutien aux investissements, promotion des AOP fromagères et des races Salers et Aubrac, développement des circuits courts, soutien à la qualification des exploitations...

LES ACTIONS À VENIR POUR L'ANNÉE 2024

☑ Consolider le modèle agricole cantalien *(objectif 2)*

Il convient tout d'abord de rappeler que l'intervention du Département en matière d'agriculture est très contrainte par l'intervention des autres acteurs (Europe, État et Région). Par ailleurs, le contexte a évolué fortement en 2023.

Le Plan Stratégique National français (PSN) de la nouvelle Politique Agricole Commune (PAC 2023-2027) a été approuvé par la Commission européenne le 31 août 2022. Il est entré en vigueur au 1er janvier 2023. Le PSN de la France est donc un document de planification stratégique encadré par la réglementation européenne.

Le programme FEADER 2023-2027 de la Région s'organise autour de grandes priorités répondant au cadre stratégique du PSN.

Dans le cadre de la Loi NOTRe, la Région est chef de file en matière de développement économique à travers son Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) adopté en juin 2022.

À ce titre, elle propose une convention d'intervention conjointe Région-Département.

La politique agricole du Département s'inscrit donc dans les orientations de cette convention tout en étant conforme au Projet pour le Cantal :

1. Assurer le renouvellement des générations pour viser un maintien du nombre d'actifs.

2. Renforcer la solidité du secteur en accompagnant la transition climatique et la préservation des ressources naturelles.

3. Renforcer la création et la captation de valeur par les agriculteurs, en s'inscrivant dans les attentes sociétales en matière d'alimentation – notamment de relocalisation alimentaire.

4. Favoriser l'attractivité des zones rurales et la relocalisation de leur économie, en préservant les ressources naturelles et en relevant le défi du changement climatique.

5. Développer l'innovation, la diffusion de connaissances et les collectifs, sur les enjeux d'adaptation au changement climatique, de transition agro-écologique et de performance économique.

☑ Soutenir les initiatives de circuits courts *(objectif 2.5.3)*

Porté depuis 2014 par le Département, le développement d'Agrilocal 15, plateforme internet mise à disposition gratuitement auprès des acheteurs de la restauration collective et des fournisseurs de produits locaux, se poursuivra.

Des opérations de communication liées au développement de Conso Cantal seront par ailleurs à nouveau déployées en 2024.

☑ Poursuivre la modernisation des exploitations agricoles (objectif 2.3) – Soutenir les pratiques agricoles raisonnées *(objectif 2.4)*

La convention fixant les conditions d'intervention coordonnée et complémentaire de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du Département du Cantal en matière de développement économique pour les secteurs de l'agriculture, de la forêt et de l'agroalimentaire a été adoptée en 2022.

Il a été corrélativement décidé de mettre en place le programme agricole 2023-2027, d'un montant global de 7 507 500 € (5 325 000 € en investissement et 2 182 500 € en fonctionnement) répondant aux objectifs de la convention cadre avec la Région et aux axes prioritaires suivants :

- accompagner la performance économique des exploitations ;
- accompagner la transition climatique ;
- promouvoir la consommation locale ;
- communiquer.

En 2024, le Département poursuivra donc la mise en œuvre de ce programme agricole départemental 2023-2027, tout en honorant les engagements d'aides pris et restant à solder au titre du programme précédent (2017-2022).

Enfin, un nouveau modèle est à mettre en place pour la 6ème édition du Smart Agri Forum qui peine à trouver son public.

METTRE EN ŒUVRE UNE STRATÉGIE CULTURELLE ET PATRIMONIALE AMBITIEUSE

Le Conseil départemental conduit sa politique culturelle publique d'une part, dans le cadre des 4 compétences obligatoires que lui impose la loi : la lecture publique (Médiathèque du Conseil départemental), les Archives départementales, le schéma départemental d'enseignement des pratiques artistiques et la sauvegarde du patrimoine rural non protégé au titre des monuments historiques, et d'autre part, dans le cadre de la compétence culturelle qu'il partage avec d'autres niveaux de collectivités : l'éducation artistique et culturelle (EAC), la prévention, la conservation et la valorisation du patrimoine bâti, l'accompagnement des publics (artothèque, expositions, formations...), l'accueil de résidences artistiques territoriales (danse, musique, photographie, arts visuels...), l'événementiel culturel (Hibernarock, Jours de danse(s), Opéra d'été, mois du Doc) et l'aide culturelle aux territoires (technique et financière) et aux associations à vocation culturelle.

Le Conseil départemental a adopté en décembre 2021 le Schéma départemental d'action culturelle (SDAC) pour la période 2022-2027 et le Schéma départemental de développement des enseignements artistiques et des pratiques en amateur (SDDEAPA) pour la même période. L'action départementale s'appuie donc sur ces orientations ainsi que sur les ambitions du Projet pour le Cantal.

LES ACTIONS À VENIR POUR L'ANNÉE 2024

Les principales interventions culturelles du Département en 2024 s'inscriront dans le cadre de ces schémas et répondront aux priorités du Projet pour le Cantal : "faire de la vie culturelle une dimension constitutive de la vie locale en permettant à tous d'y accéder, à tous les âges de la vie" et "adapter l'offre d'animation de la Médiathèque du Conseil départemental en s'appuyant sur le numérique".

☑ Faire de la vie culturelle une dimension constitutive de la vie locale *(objectif 13.3)*

Le Département lance l'appel à candidature résidence territoriale EAC "territoires imaginés" : il s'agit d'une résidence artistique itinérante sur 4 territoires (en 2024). Les artistes auront pour mission de donner une lecture artistique et poétique du territoire cantalien en allant à la rencontre de ses habitants, ses savoir-faire, ses paysages et ses espaces, son patrimoine et son environnement. Alternant temps de création et temps de médiation auprès du public, mêlant à la fois musique, écriture et arts visuels, elle aboutira à la création d'un spectacle qui sera diffusé dans le Département.

☑ Adapter l'offre d'animation de la Médiathèque du Conseil départemental en s'appuyant sur le numérique

- Lutter contre le décrochage de la lecture dès l'entrée au collège.
- Promouvoir la lecture sur tous les supports et en tout lieu.
- Mettre en avant les solutions existantes de réservation des ressources physiques, via le portail culture.cantal.fr.

☑ Renforcer les événementiels et rendez-vous culturels

– "Hibernarock" en réseau : l'aide financière nouvelle accordée par la Région dans le cadre du Pacte régional pour le Cantal II va permettre au festival "Hibernarock" d'organiser et de piloter un réseau départemental autour des musiques actuelles. Ce réseau, sous label "Hibernarock", fédérera tous les acteurs cantaliens (publics et privés) intervenant dans le champ des musiques actuelles et permettra de maintenir tout au long de l'année et sur tout le territoire une programmation liée au festival : concerts, rencontres professionnelles, expositions, ateliers, résidences de musiciens, stages, master-classes avec les écoles de musique... Mais il permettra également de mettre en place un dispositif de repérage pour les artistes et groupes cantaliens émergents, puis de leur proposer un accompagnement leur permettant de se produire dans des festivals reconnus : notre propre festival "Hibernarock" ou "Aurillac en Scène" par exemple.

– Jours de danse(s) tout au long de l'année : ce festival organisé chaque année pendant la deuxième quinzaine du mois de janvier va étendre son action tout au long de l'année. L'intention est double : capitaliser sur l'image du festival qui est excellente, et proposer des actions autour de la danse de façon régulière et suivie, pour tous les publics (scolaires ou non, adultes et enfants) et sur tous les territoires.

☑ Valoriser notre patrimoine culturel en ouvrant les Archives à un plus large public *(objectif 13-3-1)* :

Les Archives départementales ont pour mission de collecter, classer, conserver et communiquer les archives des services publics et de contrôler la bonne gestion documentaire de ces derniers.

Les Archives départementales offrent à la consultation du public cantalien, national voire international des fonds riches et diversifiés. Dotées d'un nouveau portail de consultation depuis le 1er janvier 2021, elles donnent accès en salle de lecture comme en ligne à plus de 3 millions de fichiers images et à la majeure partie des instruments de recherche, dans une interface modernisée permettant une consultation des fonds plus efficace et agréable.

Chaque année, sont achetés des documents isolés et des fonds mis en vente par des professionnels ou des particuliers (archives familiales, iconographie) ainsi que des ouvrages destinés à l'accroissement de la bibliothèque patrimoniale. Ces documents, complémentaires des fonds d'archives publiques, enrichissent des collections de référence sur l'histoire ancienne et contemporaine du Cantal. La majeure partie des acquisitions de nouveaux documents, tributaires des offres du marché, sont par nature imprévisibles ; néanmoins, le Département conserve les crédits suffisants pour anticiper d'éventuels achats incontournables.

Importante pour répondre aux attentes des usagers, la numérisation présente en effet deux intérêts majeurs : la facilitation de la diffusion des collections d'une part, et la protection des fonds en retirant de la circulation les documents originaux, parfois très fragiles ou trop consultés, d'autre part. Les possibilités ouvertes par la reconnaissance optique des caractères (OCR), rendant désormais accessibles en recherche en plein texte des collections éditées et notamment une partie de la presse ancienne, ne peuvent qu'inciter à mettre en ligne plus d'images.

Dans la continuité des chantiers entrepris ces dernières années, l'année 2024 verra la numérisation des fonds suivants :

- Registres du Contrôle des actes d'Ancien régime (3éme tranche).
- Archives audiovisuelles (films sur supports anciens).

Le service d'archives audiovisuelles, élément original et innovant dans le paysage archivistique français, se trouve déjà renforcé conformément aux engagements du Projet pour le Cantal. Le développement de la numérisation externalisée sera poursuivi en 2024.

Le programme pluriannuel de reliure et de restauration des documents et l'achat de matériel de conservation (boîtes, papier neutre, mobilier adapté) permettront de poursuivre le reconditionnement progressif des fonds anciens.

Les Archives départementales constituent un pôle d'expertise reconnu et un partenaire pour les collectivités et les bénévoles. Les Archives conservent la documentation "primaire", de première main, indispensable pour connaître et étudier le passé et préparer ainsi l'avenir.

Partenaire reconnu des associations patrimoniales, généalogiques et culturelles, ainsi que des collectivités du département, les Archives départementales apportent leur expertise historique et technique en matière de conservation et de traitement des archives, d'histoire locale, de questions foncières.

Conscientes de leur rôle dans la constitution de la mémoire du département, les Archives ont vu en 2023 un renforcement de leur mission de collecte et traitement des archives contemporaines et l'engagement concret de la production d'un système d'archivage électronique (SAE). Ce dispositif, désormais indispensable au regard des pratiques accrues de dématérialisation, permettra l'archivage à long terme des documents et données numériques. Le SAE devrait ainsi être expérimenté sur plusieurs services du Département dès 2024.

Les Archives départementales proposent des initiatives visant un public toujours plus large en refusant d'être perçues comme un lieu sacralisé réservé aux généalogistes et aux historiens. Elles s'ouvrent à tous lors des expositions organisées sur place et mises en ligne sur internet, ainsi que pour les visites guidées ponctuelles comme en atteste le succès des visites de nuit proposées depuis 2012 lors des Journées européennes du Patrimoine. L'exposition des photographies de la Montagne sur Aurillac entre 1955 et 1985 a ainsi emporté un franc succès.

Sensibles à la nécessité de s'ouvrir à un nouveau public, et en particulier à la jeunesse, les Archives ont élaboré et animé un escape game à partir de leurs fonds, à destination d'un public familial et proposé avec succès pendant la majorité des petites vacances scolaires de 2022-2023. Cette réalisation, intégralement faite en interne, devrait être renouvelée en 2024 et d'autres réflexions sont déjà en cours pour proposer de nouvelles activités de découverte des Archives départementales.

2.2.2. Des politiques cohérentes pour contribuer à une société plus solidaire

PRÉVENIR LES SITUATIONS DE FRAGILITÉ PAR L'ACTION SOCIALE ET LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE PROXIMITÉ

La compétence sociale constitue la part essentielle de l'identité des Conseils départementaux. Les missions sociales sont au cœur de leurs politiques publiques. L'échelle départementale permet de porter l'action sociale à la fois dans la proximité mais également à une distance facilitant la neutralité et l'équité de traitement dans l'examen des demandes. Enfin, cette compétence orientée vers l'humain joue également un rôle économique important notamment au travers des établissements et services du secteur médico-social apportant de la vie et des emplois sur l'ensemble de nos territoires.

Après la crise sanitaire, la crise économique liée à la situation internationale impose une plus grande vigilance encore des adaptations dans nos organisations. Pour autant, la période que nous vivons n'est pas que négative et interroge tout particulièrement les politiques sociales et les professionnels qui sont en charge des plus fragiles. Redonner du sens à nos actions, en valorisant notamment nos professionnels, devient essentiel dans cette période où nous rencontrons, comme tous les employeurs, des difficultés à recruter des professionnels qualifiés.

Le Conseil départemental, volontairement ou contraint, selon les situations, a contractualisé à plusieurs reprises avec l'État (Plan pauvreté, Stratégie Prévention et Protection de l'enfance, etc.). Ces stratégies nationales peuvent permettre de partager des objectifs et de disposer de moyens financiers complémentaires aux nôtres. C'est dans ce contexte que nos services travaillent actuellement sur le champ de la prévention et de la protection de l'enfance après avoir présenté un schéma départemental et des actions qui pour certaines sont éligibles dans le cadre de la stratégie nationale.

LES ACTIONS À VENIR POUR L'ANNÉE 2024

☑ Maintien de Soliguide *(objectif 12.1.2)*

Comme prévu, Soliguide a été présenté à l'ensemble des acteurs : plus de 300 professionnels et 650 services solidaires. Près de 10 000 recherches ont été réalisées. Les services les plus recherchés sont liés à l'accompagnement social, les accueils de jour et l'aide alimentaire. L'opportunité de poursuivre l'utilisation de cet outil sera examinée en fonction du nombre de recherches effectuées.

☑ Intervention sociale de proximité *(objectif 12.1.3)*

La mise en œuvre du Premier Accueil Social Inconditionnel de Proximité (PASIP) dans le cadre du plan pauvreté a permis à l'ensemble des acteurs du territoire de mieux se connaître et de renforcer la coordination départementale par l'interconnaissance des missions et compétences de chacun. Maillant déjà le territoire grâce à nos permanences en mairies, dans les centres sociaux et les maisons France services, ou grâce au Bus départemental, nous proposerons en complément notre aide à la population cantalienne en visio pour améliorer encore la qualité du service rendu.

☑ Soutien au développement social local *(objectif 12.2.1)*

Les travailleurs sociaux poursuivront la démarche multi-partenariales (Accent Jeunes, Cantal Habitat, centres sociaux, mairies, ...) de développement social local initiée sur Aurillac au travers d'un réseau d'habitants œuvrant au développement de projets solidaires ouverts à tous les Cantaliens. Il y a actuellement deux ateliers opérationnels : celui du "bien-être" avec l'intervention d'une socio esthéticienne, d'une coiffeuse et d'ostéopathes et celui de l'atelier "éco-récup" qui a lieu un dimanche par mois. Ces ateliers ont pour objectif de lutter contre l'isolement des personnes en situation précaire et de travailler au maintien du lien social.

☑ Prévenir le surendettement *(objectif 12.3.1)*

Les aides apportées dans le cadre du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) permettent de prévenir les situations de surendettement. Il faudra rapidement reprendre et faire évoluer le Règlement Intérieur du FSL pour adapter nos niveaux d'intervention au contexte lié à l'inflation sur certaines charges des familles (fluides notamment). Pour 2024, nous ne pouvons que rester attentifs quant à l'évolution de la situation économique des ménages les plus vulnérables, fragilisés par la disparition du bouclier tarifaire qui laisse craindre une augmentation brutale des tarifs et donc des demandes.

Nous serons également vigilants sur l'évolution sanitaire sur le département en lien avec l'infestation des punaises de lit pour lesquelles le Département risque d'être également sollicité au travers du plan interministériel qui est à l'étude (achats de produits, changement de la vêture...).

Enfin, au travers de certains ateliers collectifs conduits par les Conseillers en Économie Sociale et Familiale (atelier vie quotidienne, atelier santé, ...), les personnes pourront être accompagnées au niveau financier ou dans leurs recherche/maintien dans le logement, contribuant ainsi à la prévention des situations d'endettement. De même, des ateliers "budget" ont pu être initiés au bénéfice du public des mineurs non accompagnés (MNA), en lien avec la Direction Enfance Famille, afin de préparer ces jeunes à leur sortie de la structure et les amener à une meilleure autonomie de gestion de leur quotidien. Ces ateliers seront reconduits sur l'année 2024.

☑ Poursuivre le développement des usages du numérique *(objectif 10.2)*

Les travailleurs sociaux des Services d'Action Sociale continueront à apporter une aide aux Cantaliens qui peuvent être isolés et en difficultés face aux outils numériques indispensables au quotidien pour effectuer toutes démarches d'accès aux droits.

Une aide individuelle aux démarches administratives en ligne est également initiée par notre conseiller numérique France Services (financée dans le cadre du plan France Relance) sur l'ensemble des 3 Maisons de la Solidarité Départementale et antennes du territoire. Il peut également soutenir les personnes dans la prise en main du matériel, la sécurisation d'un équipement, la navigation sur internet et les sensibiliser à la fraude et au harcèlement.

Des ateliers collectifs sont également réalisés sur l'ensemble du territoire cantalien sur les "usages" du numérique et la pratique de l'outil en lui-même.

☑ CyberCantal le bus départemental : assurer la permanence des services du Département, accompagner l'usager dans ses démarches administratives *(objectif 12.2.2)*

Au moyen de CyberCantal, le bus départemental, apportant un service de proximité aux Cantaliens dans leurs démarches administratives et dans l'utilisation des outils numériques,

les agents des Maisons de la Solidarité Départementale poursuivront leurs actions à la rencontre des personnes sur l'ensemble du territoire, dans la complémentarité des différents services proposés par les collectivités (communes, communautés de communes...).

Ils pourront ainsi apporter aux personnes rencontrant des difficultés d'ordre social une aide dans les démarches administratives (ou en ligne) d'accès aux droits sur les communes dépourvues d'organismes publics. Ce soutien sera dans un premier temps réalisé en visio, et si besoin un accueil individualisé pourra être proposé à la suite en présentiel.

Les lieux de permanence sont définis en concertation avec les collectivités du département pour répondre à la demande des usagers et pour apporter un service de proximité dans les zones les plus éloignées des maisons France-Services existantes. À ce jour, 14 communes sont desservies une à deux fois par mois.

☑ Accompagnement de nouveaux foyers de réfugiés *(objectif 12.3.2)*

Le nouveau dispositif AGIR se déploie progressivement depuis 2022 pour systématiser l'accompagnement vers l'emploi et le logement des bénéficiaires de la protection internationale (BPI). Il s'adresse à tous les réfugiés signataires du Contrat d'Intégration Républicaine (CIR) sur prescription de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII).

C'est dans le cadre de ce nouveau programme AGIR que l'Association Forum Réfugiés va continuer à accompagner les réfugiés qui bénéficient du précédent dispositif (PRIR) jusqu'au 31 décembre 2023. Il est important de préciser que, jusqu'à présent, une convention à titre gracieux existait pour la prise en charge globale des foyers percevant le RSA.

A compter du 1er janvier 2024, tous les réfugiés domiciliés dans le Cantal qui ne remplissent plus les critères d'éligibilité pour être maintenus sur AGIR seront réorientés, en cas de besoin et au titre du droit commun, vers les services sociaux du Département.

Outre les personnes qui n'entrent pas dans le programme AGIR, Forum Réfugiés n'intervient plus au titre d'un "accompagnement global des familles". De ce fait, le service social départemental pourrait être sollicité au titre de l'accompagnement à la scolarité des enfants par exemple. L'absence d'autonomie de ces familles, notamment en raison de la barrière de la langue, nécessite une prise en charge renforcée que les services de polyvalence du Département ne pourront assurer sans renfort.

☑ Travailler à soutenir les Associations caritatives au service de tous les Cantaliens *(objectif 12.6.2)*

Les épiceries sociales œuvrent au quotidien pour permettre aux plus défavorisés de pouvoir s'alimenter, bénéficier de produits d'hygiène et également d'un soutien moral. Un accompagnement budgétaire est également mis en place en parallèle. Actuellement deux secteurs géographiques sont pourvus, à savoir celui de Saint-Flour et celui d'Aurillac. Nous devons accompagner les acteurs associatifs et publics de Mauriac pour envisager la création de ce même outil sur ce territoire.

☑ Travailler à soutenir les métiers sociaux pour l'assurance d'un service à toutes les Cantaliennes et tous les Cantaliens *(objectif 12.6.1)*

Dans le cadre du déploiement des actions portées par le Syndicat Attractivité en 2024, des actions spécifiques pourraient concerner les emplois du secteur social et médico-social.

RENFORCER LA POLITIQUE D'INSERTION ET D'EMPLOI

Favoriser le retour à l'emploi est une priorité du Conseil départemental du Cantal. Tous les moyens sont mis en œuvre pour permettre l'insertion par l'emploi notamment des bénéficiaires du RSA, en les orientant autant que possible vers les secteurs professionnels en tension.

LES ACTIONS À VENIR POUR L'ANNÉE 2024

☑ Être collectivement innovant et différenciant pour favoriser l'emploi *(objectif 4.1.1)*

Afin de pouvoir répondre à des besoins importants de salariés dans certains domaines des métiers dits "en tension", nous avions proposé pour 2023 une action nouvelle à l'attention des bénéficiaires du RSA, qui peuvent être des travailleurs non-salariés (TNS) ou leur conjoint permettant d'acquérir des compétences et une qualification et ainsi une stabilisation des revenus. Cette action portée par la MFR de Saint-Flour doit encore progresser. L'arrivée d'un nouveau chef de projet permettra de la réorienter avec l'objectif d'accompagner jusqu'à 10 personnes autour de l'aide à la personne.

Nous mettrons en place un "pack sortie RSA" afin de favoriser le retour à l'emploi de certains bénéficiaires, sous la forme d'une aide pour acheter une tenue de travail ou une aide pour faire garder son enfant par exemple. Ce dispositif s'adressera en grande partie aux jeunes femmes isolées qui élèvent seules leur enfant. Une convention pourrait intervenir avec l'ADMR qui propose la garde ponctuelle d'enfants.

Nous souhaitons également activer une nouvelle action portée par l'association Aurore (projet STEPS) qui permettra aux personnes les plus éloignées de l'emploi de pouvoir travailler ne serait-ce que quelques heures par semaine et aller par la suite vers les Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI). Cela pourrait être une réponse à l'expérimentation France travail (voir focus).

Afin de pouvoir optimiser l'accès au marché du travail des bénéficiaires du RSA, il est proposé dans le cadre de la convention annuelle d'objectifs et de moyens (CAOM) 2024 signée avec l'État de transformer la moitié des Contrats Uniques d'Insertion "Parcours Emploi Compétences" (PEC) en Contrats Initiatives Emploi (CIE) afin de cibler le secteur marchand. Il est à noter que nous n'atteignons pas pleinement nos objectifs sur le secteur non marchand au niveau des PEC. Ce redéploiement des mesures nous conduira à revaloriser l'aide versée à l'employeur dans le cadre de ces CIE à hauteur de 100 % du montant de l'allocation pour personne seule contre 88 % pour les PEC, représentant un impact financier relativement faible pour la collectivité mais de réelles initiatives pour les entreprises.

Le Conseil départemental emploie pour la quatrième année consécutive 8 PEC pour ses propres besoins (exclusivement dans les collèges), plusieurs d'entre eux ayant trouvé un emploi à l'issue de leur contrat.

Pour poursuivre les actions qui facilitent le retour à l'emploi, nous maintiendrons les actions relatives à la levée des freins au retour à l'emploi, par l'aide à la mobilité (aide au permis de conduire, prêt de véhicule, ...), l'action RESPIR (ex "coup de pouce santé" et "l'estime de soi"). Ces actions vont dans le sens d'une reprise d'activité qui prend en compte les difficultés des personnes.

Pour rendre les métiers de l'aide à domicile plus attractifs en améliorant la qualité de vie au travail des salariés, notre dispositif départemental ponctuel "Aide au carburant" est remplacé par une majoration de 10 centimes des indemnités kilométriques sur la durée des futurs contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM). Cette mesure vient compléter le dispositif COLOCOTO que le Département cofinance déjà et reconduira.

☑ Cantal Emploi Insertion *(objectif 4.1.3)*

Pour 2024, Cantal Emploi Insertion poursuit son travail grâce notamment à ses conseillers d'orientation et d'insertion professionnelle pour continuer à répondre pleinement aux objectifs assignés au moment de la création.

Au 31 août 2023, l'équipe de Cantal Emploi Insertion a suivi 512 personnes depuis ses débuts en juin 2021. Ces bénéficiaires du RSA ont ainsi eu un accompagnement renforcé et personnalisé au travers de la formation, de la mise en situation professionnelle, des stages, du travail en CDD dans le cadre de l'insertion professionnelle et un accompagnement à la santé (psychique ou physique) soutenu. Ainsi, 307 personnes sont sorties du dispositif, soit près de 60 %.

Ce travail contribue à faire baisser le montant versé au titre des allocations de RSA (après une baisse significative en 2022, le montant versé diminue de façon moins importante en 2023 mais régulière). Ceci est d'autant plus remarquable que le RSA a connu une hausse de 4 % au 1er juillet 2022 et une autre au 1er Avril 2023 de 1,5 %.

Même si l'inflation devrait fléchir légèrement pour 2024, il est prévu que son taux puisse être de l'ordre de 3 % sur l'année. Il est prudent de prévoir une revalorisation du SMIC, et donc du montant du RSA ainsi que de toutes les aides qui y sont indexées (aides aux postes, PEC). Une augmentation raisonnable pourrait être de l'ordre de 2 %.

Cette augmentation possible de 2 % du RSA aura un impact direct d'environ 340 000 euros sur les allocations 2024 (par rapport au montant prévisionnel versé en 2023), mais également sur les dispositifs d'insertion (Aides au poste au sein des SIAE et PEC) dont le financement est corrélé au montant du RSA.

Le dispositif de contrôle, veillant à attribuer le "juste droit" au RSA sera poursuivi. Entre le 1er janvier et le 31 août 2023, 285 bénéficiaires ont été convoqués en "équipe pluridisciplinaire" pour étudier chacune des situations avant une éventuelle sanction. 166 sanctions ont été prononcées avec une baisse de l'allocation versée et 33 bénéficiaires ont été radiés du dispositif. Enfin, la situation de 9 personnes a été qualifiée de frauduleuse.

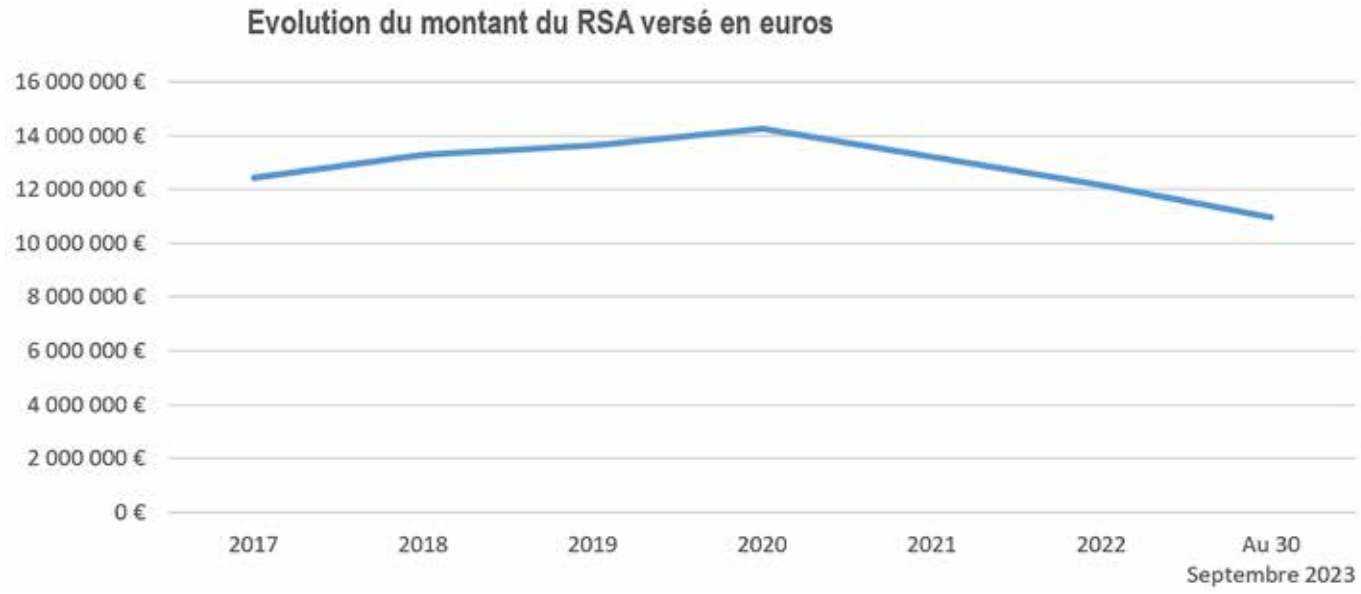

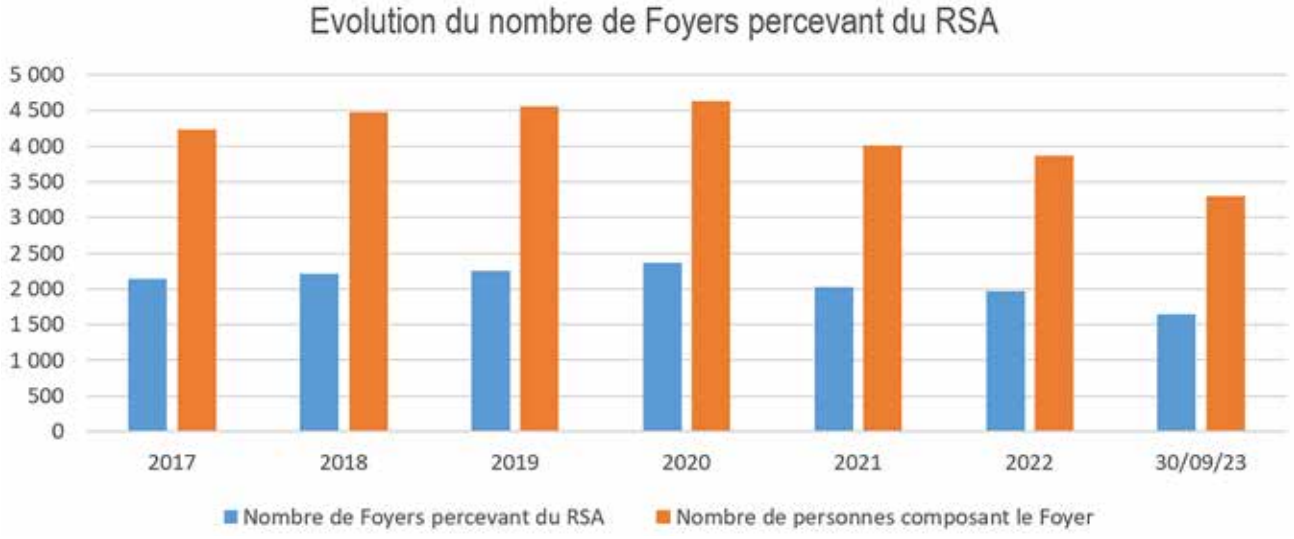

Focus 2024 : France travail

Avec l'arrivée annoncée de France travail, nous devons rester vigilants sur l'impact que pourraient avoir les nouvelles dispositions d'indemnisation du chômage sur l'évolution du montant du RSA (augmentation de la durée dans le dispositif ?).
Avec la création de France travail, au plus tard d'ici le 1er janvier 2025, l'État se donne pour objectif de mieux coordonner les acteurs du service public de l'emploi. Il s'agit d'avoir la même procédure d'entrée pour toutes les personnes en recherche d'emploi ou rencontrant des difficultés d'insertion, "quelle que soit la porte où elles frappent". Le "réseau France travail" serait constitué par l'État, Pôle emploi (rebaptisé lui-même France travail), les missions locales (jeunes), Cap emploi (handicapés), les collectivités territoriales, les organismes et associations d'insertion, les CAF, etc.
Cette réforme est portée par le projet de loi France travail qui pourrait aussi, selon le résultat des débats parlementaires en cours au moment de la rédaction, introduire l'obligation pour les allocataires d'effectuer 15 à 20 heures d'activités hebdomadaires en échange d'un meilleur accompagnement.

Focus 2024 : impact sur le RSA de l'accueil de nouveaux foyers de réfugiés

Même s'il est toujours difficile de connaître réellement le nombre de personnes réfugiées qui vont arriver sur notre territoire et s'il est également difficile d'avoir des informations précises sur le moment de leur sortie des dispositifs portés par l'État, nous pouvons en cours d'année avoir des pics au niveau de l'allocation et de l'accompagnement de réfugiés basculant à la charge des dispositifs départementaux. En se basant sur 40 familles (chiffre estimatif), cela pourrait engendrer une dépense de l'ordre de 390K€ (sous réserve de la composition de la famille qui peut fortement varier, et ainsi impacter le montant du RSA).

☑ Le Service Public de l'Insertion et de l'Emploi *(objectif 4.1.4)*

Le Service Public de l'insertion et de l'Emploi a été créé en 2022 avec pour vocation, entre autres, de mettre en place un outil commun à tous les partenaires chargés de l'emploi sur le département pour favoriser un retour rapide vers le monde du travail.

Ce travail qui s'est poursuivi sur 2023, ne devrait pas être reconduit en 2024 dans sa forme actuelle avec la mise en place de France travail qui reprendrait en partie ces missions.

L'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap représente un véritable enjeu humain et financier pour le Conseil départemental du Cantal. Premier budget des solidarités sociales, ces politiques connaissent une très forte augmentation en raison de la revalorisation salariale des métiers de l'aide à domicile et de l'accompagnement social et médico-social (point d'indice, avenant 43, Ségur) et de l'impact de l'inflation sur les budgets des établissements et services.

LES ACTIONS À VENIR POUR L'ANNÉE 2024

☑ Prévenir la perte d'autonomie *(objectif 12.4.2)*

Le Département intervient dans la problématique d'aménagement des logements que ce soit sur le plan de l'embellissement, de la réparation et/ou de l'autonomie.

C'est pourquoi des actions collectives ou individuelles sont menées avec l'appui de l'association des Compagnons bâtisseurs au travers du Brico bus pour accompagner des locataires ou propriétaires occupants particulièrement en difficulté à être des acteurs de leur logement et ce par une action d'auto-réhabilitation accompagnée (ARA). L'action sera reconduite en 2024 en lien avec certaines communautés de communes.

Nous espérons également que le recrutement du coordinateur social logement en cours (financement dans le cadre du plan pauvreté) pourra être reconduit dans le cadre du Pacte des Solidarités permettant de prévenir d'éventuelles situations de mal-logement. Nos services d'Action Sociale sont également largement associés à cette démarche, notamment par l'intervention des travailleurs sociaux de polyvalence au domicile des personnes, en première ligne dans le repérage de situations "sensibles" au niveau du logement.

Le déploiement de l'Aide à la Vie Partagée (AVP) découlant de la convention relative à l'habitat inclusif signée avec la CNSA et l'État sur une période de 7 ans prendra effet à compter du 1er janvier 2024. Enjeu majeur du virage domiciliaire des politiques de l'autonomie, cette aide sera versée directement aux 2 porteurs de projet d'Habitat Inclusif (ADAPEI et APF) et devra être dédiée aux missions et actions de vie sociale et partagée arrêtées en accord avec les habitants et à leur intention.

Un nouvel appel à projets sera lancé fin septembre 2023 par le Département pour la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie afin de mettre en œuvre sur 2024 les priorités suivantes :

1. s'assurer de la couverture territoriale en matière de prévention et favoriser le partenariat,
2. lutter contre l'isolement et développer des actions de repérage des fragilités,
3. poursuivre le développement des actions de prévention autour du bien vieillir global,
4. favoriser les actions en faveur du développement des aides techniques.

Les actions retenues seront financées par le concours versé par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) pour un budget avoisinant 450 000 €.

☑ Garantir les droits aux personnes en situation de handicap et adapter l'offre de service (identifier la MDPH comme "lieu ressource", renforcer l'inclusion des PH avec une réponse adaptée des politiques départementales en matière de culture, sport, éducation, tourisme..., renforcer le répit pour les aidants, développer et adapter l'offre pour les PHV) *(objectif 12.5.2)*

2024 verra la parution du guide destiné à la vulgarisation des informations concernant les Personnes Handicapées, faisant écho au Guide du Bien vieillir dans le Cantal.

☑ Travailler à soutenir les métiers sociaux et tout particulièrement ceux des SAAD, pour l'assurance d'un service à toutes les Cantaliennes et tous les Cantaliens *(objectif 12.6)*

Le Département va répondre à un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancé par la CNSA visant à soutenir l'action des Départements en matière d'aide à domicile, de soutien aux aidants et d'accueil familial. Sur la base d'un diagnostic territorial, cet AMI vise à financer des actions :
- pour la transformation des services d'aide à domicile en "service autonomie à domicile" ;
- de modernisation et de professionnalisation des services ;
- favorisant l'attractivité des métiers de l'autonomie ;
- de soutien aux proches aidants de personnes handicapées ;
- de promotion de l'accueil familial.

Le Cantal pourrait ainsi bénéficier de 450 000 € de crédits, sous réserve d'une contrepartie de 20 % qui pourrait être réalisée par valorisation de postes et actions déjà existants.

Le budget que le Département consacre à l'autonomie est notamment impacté par :
- des mesures nationales visant à revaloriser les métiers du médico-social et qui s'imposent au Département (Avenant 54 (700 000 € environ en 2023) qui fait suite à l'avenant 43 (1,74 M€ en 2022 pour 1 M€ de recettes de la CNSA) et au Ségur (1,7 M€ (ASH) avec 410 000€ de la CNSA et 184 000 € sur la masse salariale de la collectivité en 2022) ;
- la crise économique et énergétique qui conduit à proposer une nouvelle augmentation du taux directeur pour les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS).

S'agissant de la PCH, les montants versés en cas de recours à l'emploi direct ou à un aidant familial sont appelés à progresser du fait d'une nouvelle revalorisation du SMIC et sont susceptibles de s'y ajouter les incidences de l'ouverture de la prestation aux personnes ayant une altération de fonctions mentales, psychiques, cognitives ou un trouble neurodéveloppemental (TND) et à la surdicécité, encore très difficiles à évaluer à ce jour.

Nombre de Bénéficiaires APA*	2020	2021	2022	1er semestre 2023
En établissement	2166	2048	2021	2021
A domicile	3002	3140	3165	3146

** payé au titre du mois de décembre de l'année N, en juin pour le 1er semestre 2023*

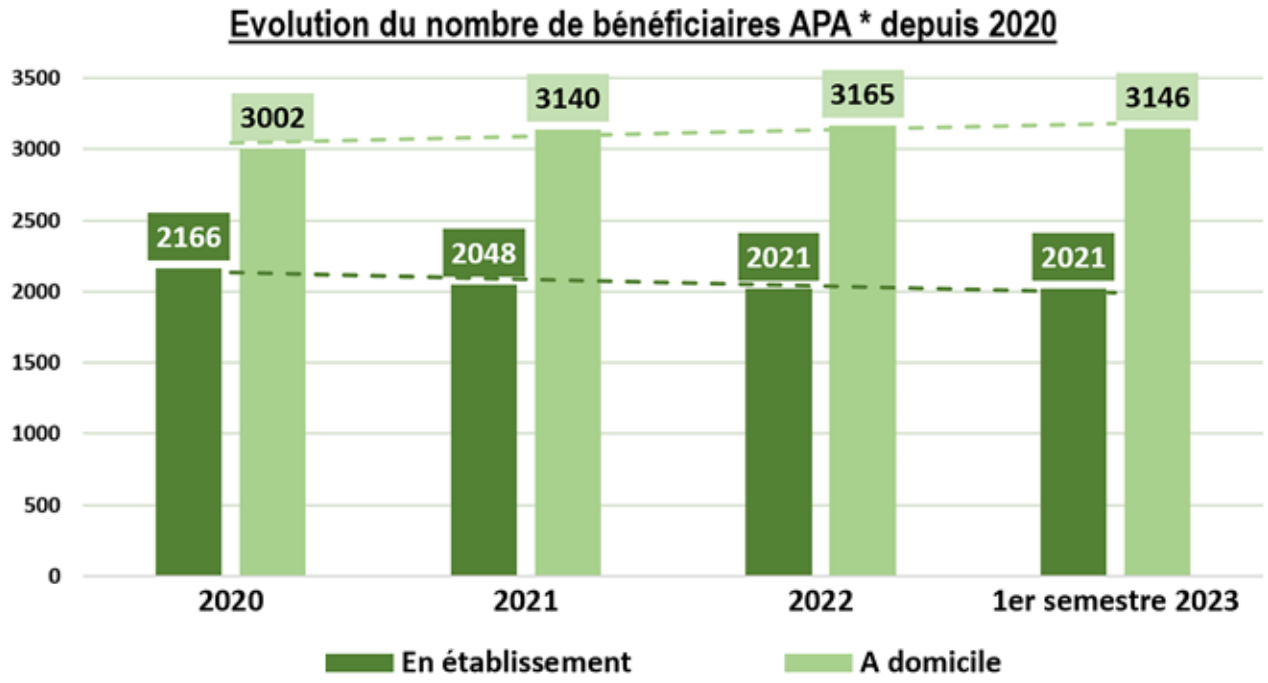

Nombre de Bénéficiaires PCH*	2020	2021	2022	1er semestre 2023
	593	610	618	593

** ayant reçu au moins 1 paiement dans l'année N, ou au semestre pour 2023*

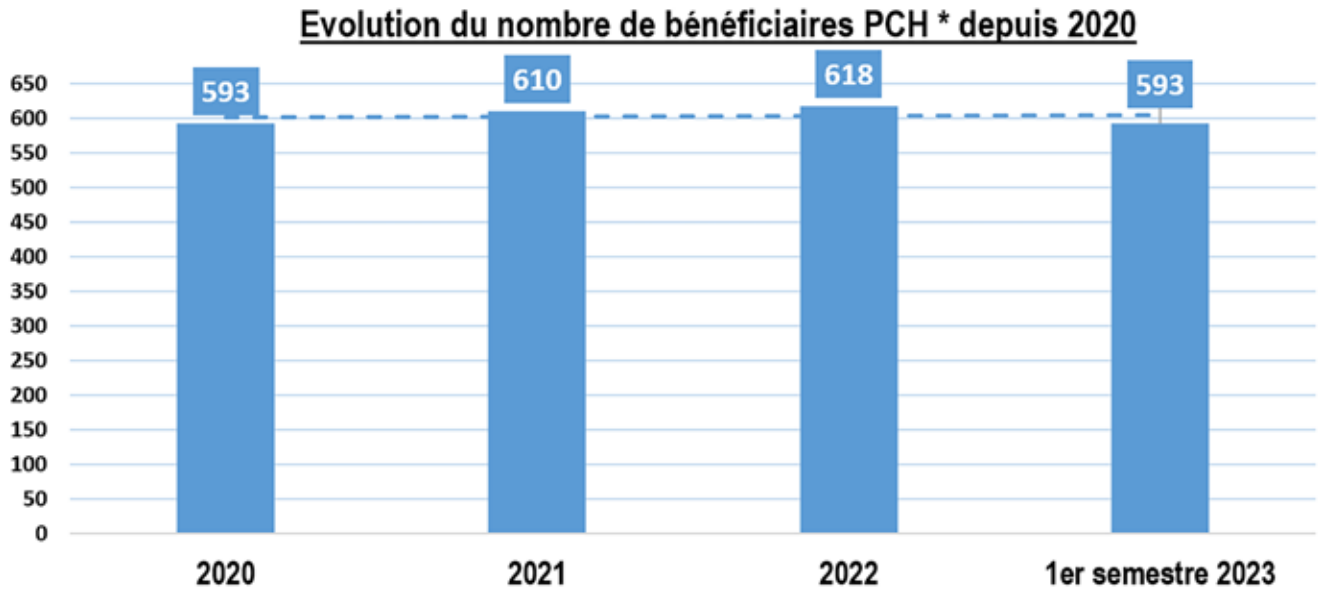

Focus 2024 : aider les services d'aide à domicile à faire face aux revalorisations salariales et accompagner leur transformation en services autonomie à domicile

Comme les établissements, les services à domicile, et plus particulièrement les plus fragiles d'entre eux, sont confrontés à des difficultés financières sans précédent. La situation de certains services est très inquiétante. Elle est liée aux difficultés de recrutement impactant l'activité mais surtout aux augmentations de salaires négociées au niveau de la branche.

Ces mesures pèsent lourdement sur les résultats de l'exercice 2023, sur le budget 2024 et les tarifs horaires, ce qui pourrait encore dégrader l'activité des structures les plus fragiles. La compensation versée aux Départements pour atténuer ce surcoût est par ailleurs nettement insuffisante.

Nombre de services des autres départements doivent également faire face à d'importants déficits, connaissent de graves difficultés de trésorerie ou sont en redressement voire en liquidation judiciaire. Les services à domicile pourront émarger sur l'enveloppe nationale de 100 millions d'euros (Fonds d'urgence) à partager avec les établissements pour personnes âgées, sachant que la mission parlementaire sur le reste à charge des EHPAD l'estime elle-même sous-évaluée. Les problèmes de trésorerie sont tels que certains services pourraient être dans l'incapacité de poursuivre leur activité jusqu'au versement de l'aide début 2024. Les critères de répartition de la dotation départementale seraient, sous réserve de confirmation, laissés à l'appréciation d'une commission ad-hoc et des autorités locales.

Les SAAD vont dans le même temps devoir s'engager dans la mise en œuvre d'une importante réforme. Ils sont depuis le 30 juin dernier devenus services autonomie à domicile (SAD). Ils ont désormais le choix entre :

- rester service non mixte et continuer à proposer, comme aujourd'hui, une prestation d'aide et d'accompagnement ;
- devenir service mixte en se regroupant avec un service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) et proposer des soins à domicile, en complément de la prestation d'aide et d'accompagnement, au sein d'une entité juridique unique.

Cette dernière formule permettra de simplifier les démarches des personnes âgées ou handicapées et de leurs aidants ayant besoin tout à la fois d'aide et de soins qui auront ainsi un seul interlocuteur au lieu de deux aujourd'hui et de mieux coordonner les interventions des différents professionnels. Les SAD mixtes seront autorisés conjointement par le Président du Conseil départemental et par le Directeur général de l'ARS.

La répartition des charges entre les budgets incombant à chacun des 2 financeurs ne sera pas modifiée dans un premier temps. La réforme ne devrait donc pas avoir d'impact financier sur l'exercice 2024. Il est en revanche à craindre des glissements de dépenses du budget soins forfaitisé vers le budget aide et accompagnement financé par tarif horaire à l'avenir, lors de la transformation en service mixte.

Un travail de cartographie des zones d'intervention des SAD et SSIAD, préalable indispensable à toute évolution, est en cours avec l'ARS.

☑ Agir pour un développement solidaire et le bien-être de tous *(objectif 12)*

Évolution importante des taux directeurs des établissements sociaux et médico-sociaux

Pour 2024, il est proposé de poursuivre l'accompagnement des établissements, eu égard :
- à l'incidence du contexte économique (inflation, coût des énergies, incidence du taux du livret A sur les charges financières) ;
- aux évolutions réglementaires en matière RH (évolution du SMIC horaire, augmentation de la valeur du point en fonction publique...) et aux coûts induits par les tensions en matière de gestion du personnel (intérim, absentéisme...) ;
- à un taux d'occupation encore faible qui peine à revenir à la normale à la suite de la crise sanitaire et de "l'affaire Orpéa".

Il va donc être proposé sur l'hébergement la prise en compte de taux directeurs plus élevés qu'en 2023 : + 2 % sur PH et Enfance, + 4,5 % EHPAD Hébergement. Cette mesure qui aura un impact sur les prix de journées, et donc sur le budget de la collectivité, est à ce jour nécessaire pour assurer une continuité de fonctionnement et maintenir le niveau de prise en charge.

Sur la partie Dépendance, il est proposé de fixer la valeur du point GIR à 7,60 € (contre 7,50 € en 2023) pour accompagner les EHPAD. Le budget Dépendance étant pour 80 % constitué de dépenses de personnel, il est donc nécessaire de revoir la valeur du point GIR en conséquence (la Dotation Globale APA peut être évaluée à 11 650 000 € pour 2024, + 3,37 % par rapport à 2023).

Des mesures nouvelles s'ajoutent à ces besoins, comme :
- la création d'un accueil de jour de 6 places sur le territoire de Saint-Flour, faisant suite à une procédure d'appel à projets conjointe avec l'ARS (procédure en cours). Le coût est estimé à 18 000 € en Dépendance ;
- l'ouverture de 20 places nouvelles de foyer de vie de Mauriac (ADAPEI) : ce foyer autorisé pour 40 places en 2016 est actuellement ouvert pour 20 places uniquement, car 20 places sont utilisées pour les résidents du foyer d'hébergement pour permettre les travaux dans celui-ci. L'issue des travaux du foyer d'hébergement étant prévue pour fin 2023, une mesure nouvelle pour l'ouverture des 20 places supplémentaires est actée sur l'exercice 2024.

À noter également des projets potentiels sur le champ des personnes en situation de handicap, dont des travaux de restructuration ou de rénovation actuellement en préparation notamment pour l'ADAPEI. Ces impacts, non quantifiés pour l'heure, s'ajouteront au taux directeur et feront l'objet d'avenants aux CPOM.

Impact du Ségur

L'objectif du Ségur était de répondre à l'enjeu de l'attractivité des métiers dans les secteurs médico-sociaux et sociaux, enjeux important pour ces secteurs pour permettre une prise en charge adaptée des publics accueillis.

Il est important de souligner que la mise en œuvre des compensations liées au Ségur n'a pas encore été précisée par la CNSA. En effet, nous sommes toujours dans l'attente de la confirmation du montant réellement attribué au Département pour l'exercice 2022. Malgré ce manque de visibilité de la collectivité sur la partie recette qui perdure depuis les annonces gouvernementales, il a été décidé en 2023 d'intégrer le Ségur/Laforcade dans la tarification classique, c'est-à-dire dans le budget et donc dans le total à couvrir par les produits de tarification. Ce mécanisme va se poursuivre sur 2024.

Pour rappel, le montant attribué aux ESSMS PH et Protection de l'Enfance par la collectivité s'élève à plus de 2,7 millions d'euros pour 2023.

Difficultés des établissements – nécessité d'accentuer l'accompagnement

Les EHPAD du Cantal, comme partout en France, sont actuellement confrontés à de graves difficultés de fonctionnement. Ces structures ont dû faire face ces dernières années à une augmentation de leurs charges en même temps qu'à une baisse de leur activité. L'accumulation de ces problématiques engendre pour la grande majorité des gestionnaires d'établissement des tensions majeures sur leur trésorerie. Ces difficultés peuvent entraîner des dysfonctionnements et donc altérer la prise en charge auprès de nos usagers.

La collectivité a donc décidé d'inscrire en 2023 une avance remboursable attribuée aux établissements remplissant les conditions fixées. Cette avance de 2 millions d'euros a été totalement attribuée à 9 structures qui remplissaient les critères.

Au-delà de cet accompagnement financier exceptionnel, il est nécessaire de pouvoir se structurer en interne pour pouvoir accompagner au quotidien les établissements en difficulté, pour pouvoir anticiper au maximum les dérives financières et travailler sur des plans d'actions opérationnels.

Les crédits de l'enveloppe nationale de 100 millions d'euros annoncée pour aider les EHPAD et les services à domicile en difficultés pourraient être répartis sur avis d'une commission associant le Conseil départemental, l'ARS, l'URSAAF, la DDFIP. Ils ne seront probablement versés aux structures qu'en 2024.

Par ailleurs, le Gouvernement souhaite, suite à de nombreuses remontées de terrain dont celles de collectivités, s'attaquer aux défis posés par le vieillissement dans le cadre du "Conseil national du bien vieillir" et de nouvelles actions devraient être proposées par les groupes de travail qui ont eu lieu dans l'été. Ces mesures pourraient être reprises dans le cadre du Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) pour 2024.

Le récent rapport de la députée PIRES BEAUNE relatif au reste à charge en EHPAD recommande d'introduire, dans le PLFSS 2024, une obligation de modulation du tarif hébergement applicable aux places habilitées à l'aide sociale occupées par des résidents payants, basée sur le revenu fiscal. Ils acquitteraient un prix de journée supérieur à la tarification aide sociale, ce qui permettrait d'apporter des recettes supplémentaires aux EHPAD.

Cette préconisation rejoint les travaux menés par nos services, en lien avec les établissements, sur le conventionnement aide sociale et la déshabilitation partielle. Nous les poursuivrons en 2024 dès que nous aurons plus de précisions sur ce nouveau cadre législatif.

Focus Prospective : fusion des sections hébergement et dépendance et évolution des missions du Département

Le rapport PIRES BEAUNE préconise, comme le groupe de travail sur le modèle économique des EHPAD, la fusion des sections hébergement et dépendance, avec suppression de la participation financière dépendance pour le bénéficiaire pour alléger son reste à charge. Elle aurait pour corollaire le transfert du pilotage des EHPAD à l'ARS et la reconnaissance d'un pouvoir d'opposition (uniquement) au Département sur les décisions de création / suppression de places.

Elle conduirait au transfert des dépenses, actuellement supportées par notre collectivité, à la Sécurité sociale. Le schéma cible consisterait à créer une nouvelle allocation universelle et solidaire d'autonomie en établissement (AUSAE) modulée selon les revenus et fusionnant l'APA, l'aide sociale à l'hébergement, l'aide au logement et les avantages fiscaux (suite à la transformation en 2024, a priori, de l'actuelle réduction d'impôt, réservée aux résidents imposables en un crédit d'impôt au bénéfice de tous).

Le Département serait recentré sur le pilotage du domicile et le service public territorial de l'autonomie dont la création est prévue par la proposition de loi "Bien vieillir"[1]. La collectivité se verrait confier une compétence dans le champ de l'investissement (rénovation des EHPAD et éventuelles constructions) afin d'exclure ces coûts du tarif pour diminuer le reste à charge. Les aides seraient financées par la CNSA, allouées par nos soins en accord avec cette caisse et l'ARS.

Les modalités de mise en œuvre d'une expérimentation sont en cours de négociation.

Ces évolutions s'accompagneraient d'une reprise d'une partie du concours versé aux Départements, le solde étant affecté au financement de la compétence obligatoire investissement. Il est à craindre que l'État, qui a constaté une dynamique de la recette inférieure à la dépense, récupère un montant maximum au profit du futur financeur, l'assurance maladie et laisse une part insuffisante aux collectivités pour aider à la rénovation immobilière des EHPAD.

Pour autant, le Département devrait maintenir l'aide exceptionnelle de 100 000 € pour la 4ème année consécutive. Cette aide, même si bien inférieure aux besoins globaux des établissements, permet de répondre à des situations d'urgence (chaudière en panne...) dans l'intérêt des résidents et des conditions de travail des salariés.

1
Son examen par l'Assemblée Nationale en 1ère lecture, interrompu depuis le printemps, reprendra avant la fin de l'année.

Chef de file en matière de prévention et de protection de l'enfance, le Département a renforcé ses engagements pris dans le cadre du schéma éponyme 2022-2026, par la contractualisation avec l'État de la stratégie nationale concourant à cette politique. Le contexte économique et social actuel nous fait vivre une explosion des placements d'enfants au point que notre dispositif est totalement saturé. Il convient de travailler en prospective afin d'en définir les modalités et capacités cibles.

LES ACTIONS À VENIR POUR L'ANNÉE 2024

☑ Accompagner au quotidien familles, enfants et jeunes *(objectif 12.5.1)*

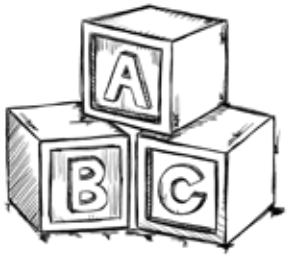

Les besoins à couvrir pour permettre de satisfaire aux obligations relatives à la protection de l'enfance augmentent proportionnellement avec le nombre de mesures à mettre en œuvre qu'elles soient administratives ou judiciaires.

La hausse des dépenses concerne principalement les mesures de placement dont l'évolution quantitative oblige à se doter de places d'accueil supplémentaires par le biais de la création d'établissements ou l'extension de ceux existants. En complément, des dispositions sont mises en œuvre pour rendre le métier d'assistant familial plus attractif en vue, a minima, de maintenir le nombre de places d'accueil familial.

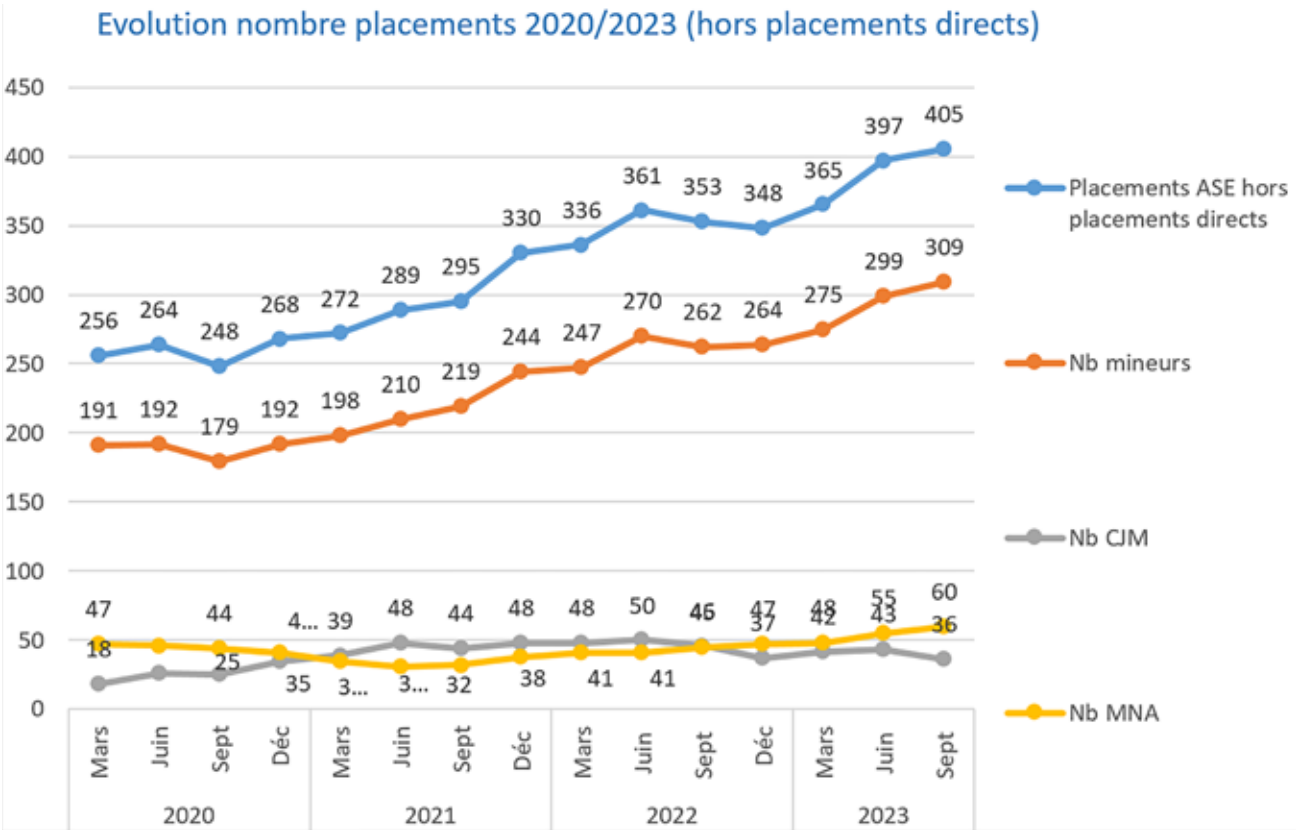

Focus 2024 : LES ACTIONS NOUVELLES EN FAVEUR DE L'ENFANCE ET DES FAMILLES

Un travail d'analyse prospective va être réalisé pour évaluer la capacité du dispositif de placement qui est nécessaire pour répondre aux besoins du Cantal sur différentes périodes. Parmi les axes d'analyse, les modalités de gestion et articulations entre le Centre Départemental de Protection de l'Enfance et de la Famille (CDEF) et le dispositif départemental de placement seront étudiées pour mettre en avant l'organisation, la capacité et la composition des différents lieux de vie (tranches d'âge, effectifs).

Malgré la création de places supplémentaires courant 2023, le dispositif de placement cantalien reste saturé de telle sorte que des actions nouvelles doivent être mises en œuvre au plus tôt.

1. Création d'un service de Placement Éducatif A Domicile (PEAD)
La création de ce dispositif s'inscrit dans le cadre du plan d'action de la stratégie de prévention et de protection de l'enfance. Sa mise en œuvre nécessite la publication d'un appel à projet, procédure qui devrait être engagée d'ici fin 2023 en vue d'une activation début 2024.

2. Déploiement de la mesure Tiers Digne de Confiance
La mesure Tiers Digne de Confiance administrative doit être déployée en 2024 en référence à la programmation de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance. Le cadre légal prévoit que le Tiers Digne de Confiance, désigné par un magistrat, bénéficie d'une allocation versée par le Conseil départemental d'un montant de 12,78 € par jour de présence de l'enfant, soit approximativement 383 € par mois.

3. Renfort de l'accueil familial
La Direction Enfance Famille entend poursuivre sa dynamique pour recruter des assistants familiaux. Ce volontarisme est conditionné par la perspective de nombreux départs à la retraite qui vont se traduire par une perte de places d'accueil familial là où elles font déjà défaut.

4. Création de places en établissement
Face aux besoins de l'ASE, un dialogue de gestion a été engagé avec l'ensemble des gestionnaires d'établissement dans la perspective de créer des places supplémentaires au sein de leurs structures.
A ce stade plusieurs possibilités pour créer des unités de vie sont étudiées :
- 3 places supplémentaires au sein d'un Lieu de Vie et d'Accueil qui a connu une extension de 4 places courant 2023 ;
- une unité de vie de 6 à 8 places pour des enfants âgés de 3 à 5 ans ;
- une unité de vie de 8 places pour des enfants âgés de 13 à 15 ans ;
- 10 places réparties pour l'accueil d'enfants âgés de 6 à 18 ans.

Sur ces bases, il serait possible de renforcer le dispositif de placement d'au moins 27 places afin de répondre aux besoins immédiats.

5. Mesures d'AEMO/AED renforcées
Courant 2023, des dispositions pour les rendre plus efficientes et limiter les surcoûts générés par la saturation du dispositif APMN ont été mises en œuvre. Ainsi, l'ADSEA exerce ce type de mesure sur les territoires de Mauriac et Saint-Flour où cette association exerce déjà des mesures d'AEMO/AED dites classiques. L'APMN va donc revenir à un périmètre d'intervention limité aux arrondissements aurillacois et devrait retrouver un équilibre en termes de nombre de mesures, d'autant plus que sa capacité d'accueil théorique est passée de 65 à 73 courant 2023.

6. Extension de la capacité d'accueil des Mineurs Non Accompagnés (MNA)
Début 2023, 9 places supplémentaires ont été créées au sein du dispositif dédié à l'accompagnement des MNA. Cette action se situait par anticipation d'une reprise du flux migratoire et d'une nouvelle clef de répartition de ces jeunes à l'échelle du territoire national. Si cette dernière n'est toujours pas établie, nous observons que nombre de départements doivent faire face à une arrivée massive de ce public de plus en plus jeune.

7. Mise en œuvre du parrainage des enfants placés
Parmi les dispositions de la Loi du 7 février 2022 relative à la protection de l'enfance figure l'obligation que chaque enfant placé à l'Aide Sociale à l'Enfance soit parrainé par une personne ressource bénévole. Pour satisfaire au cadre légal, il est nécessaire de constituer un réseau de parrains préalablement sensibilisés et évalués. Il sera proposé à l'UDAF de porter cette action de mise en œuvre du parrainage par redéploiement de crédits alloués à cette association.

La création d'une Unité Socio-Educative Médicalisée pour Adolescents (USEMA) destinée à la prise en charge d'adolescents dits complexes, pourtant actée de longue date, ne verra pas le jour faute de financements communs (PJJ, ARS et Département). Pour autant, de nouvelles actions au plus haut niveau de l'État seront menées pour tenter de débloquer une situation sur un projet dont tout le monde confirme l'intérêt !

☑ Développer et diversifier les services du Département, notamment les activités de la PPAPE *(objectif 14.3.1)*

Le service de PMI, devenu service Prévention, Parentalité, Accueil Petite Enfance (PPAPE), va notamment devoir accompagner de nouvelles dispositions qui ont été engagées en matière de modes de garde :

✓ La CAF vient de signer sa nouvelle COG (Convention d'Objectifs et de Gestion) qui va se traduire par de nouvelles aides à l'investissement pour les gestionnaires d'établissement de la petite enfance. La première ambition de la Caisse sera de contribuer à la mise en place du Service public de la petite enfance sur chaque territoire. Nous aurons en 2024 à défendre des actions spécifiques pour lutter contre l'érosion du nombre d'assistantes maternelles et ce toujours en lien avec la CAF et par le biais du schéma de services aux familles et dans le cadre du futur Pacte des Solidarités.

✓ La stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance (cf. 12.5.1 : Accompagner au quotidien familles, enfants et jeunes ci-dessus) va également se poursuivre dans la continuité de nos engagements pris en 2023.

Enfin, en 2024, il conviendrait de continuer à participer à l'avancée des travaux de l'Équipe Mobile Précarité Psychiatrique (EMPP) que portait le Pôle de Santé Publique du Centre hospitalier d'Aurillac, et qui depuis le 1er août 2023 est confiée par l'ARS à l'ANEF suite à un appel à projet. Ceci est d'autant plus d'actualité que les agents de la DASEIL sont les principaux prescripteurs au niveau du Conseil départemental, notamment sur la partie incurie.

Il est également important de souligner les missions transversales des services d'Action Sociale de la DASEIL qui interviennent autant dans la prévention de la perte d'autonomie et dans l'accompagnement des personnes âgées, que dans la prévention et la protection de l'enfance.

Le Département intervient volontairement sur le secteur du logement par le maintien des moyens dévolus au FSL mais aussi par une volonté d'intervention pour le logement des personnes défavorisées qui pourrait passer à terme par les aides à la pierre. Ces dispositifs se conjugueront avec le nouveau service public de conseil en faveur des économies d'énergie (SPRH) porté par la collectivité et tourné vers l'ensemble des Cantaliens.

LES ACTIONS À VENIR POUR L'ANNÉE 2024

☑ Création d'une maison départementale du logement et de l'habitat pouvant aller jusqu'à la gestion des aides à la pierre (délégation, ADIL...) *(objectif 6.1.1)*

Il serait naturel que nous puissions structurer une politique départementale du logement plus ambitieuse. Pour 2024, nous débuterons les travaux concernant la construction et l'écriture du Plan Départemental de l'Habitat (PDH), instrument des politiques locales de l'habitat à l'échelle départementale. Ce travail se fera en lien avec tous les EPCI, dotés ou non d'un Plan Local de l'Habitat (PLH). Le PDH se construit en complémentarité des PLH ou des schémas de cohérence territoriale (SCoT) et permet d'inciter à une politique de l'habitat sur les territoires non couverts.

Il y a une vraie opportunité à également profiter de la réécriture en 2024 du Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALHPD), copiloté par l'État et le Département, pour assurer la cohérence et la complémentarité des actions menées sur le Département.

Selon les orientations ressortant du PDH, le Département pourrait se doter d'outils importants : une Maison départementale du logement et de l'habitat et une Agence Départementale de l'information sur le Logement (ADIL) qui pourraient voir le jour dès 2025.

Cet engagement est à lier avec le 19.5 évoqué dans un Cantal Responsable.

☑ Accompagner les Cantaliennes et Cantaliens vers un habitat durable *(objectif 19.5)*

L'attractivité d'un territoire ne se mesure pas uniquement à sa capacité à offrir des opportunités professionnelles et à pouvoir apporter les services de proximité mais également à permettre un accueil résidentiel diversifié et de qualité.

Force est de constater que, dans ce domaine, notre département a une réelle marge de progrès en raison du nombre important de logements vacants invisibles sur le marché immobilier et du niveau de qualité médiocre notamment sur le plan énergétique des logements proposés (30% de passoires thermiques).

Si la rénovation thermique est un point essentiel de la rénovation des logements, la question de l'autonomie et de l'insalubrité est également d'actualité dans une part importante de logements vétustes, en partie occupés par une population âgée.

La mise en place du SPPEH a permis de proposer aux Cantaliens un service de proximité pour les aider à mettre en œuvre un projet de rénovation thermique. Ce sont ainsi près de 5 000 contacts qui ont été enregistrés en 18 mois de fonctionnement. Il est donc nécessaire de conforter sa présence et de prévoir son évolution vers le Service Public de Rénovation de l'Habitat (SPRH) et également de :

- ✓ développer les compétences liées à l'autonomie et l'insalubrité ;
- ✓ maintenir un haut niveau de service pour l'information et le conseil ;
- ✓ développer des permanences dans les Maisons France Service (MFS) – assurer une coordination pour la saisie MPR (Ma prime Rénov') par les MFS ;
- ✓ développer la mission d'accompagnement, le cas échéant en partenariat avec les opérateurs ANAH ;
- ✓ renforcer l'animation auprès des partenaires ;
- ✓ assurer la communication sur le service auprès des ménages, professionnels et partenaires de la rénovation ;
- ✓ maintenir une prestation pour le petit tertiaire par sous-traitance auprès de l'opérateur historique.

S'ENGAGER POUR LES COLLÉGIENS & LES ÉTUDIANTS

UN CANTAL ATTRACTIF

Œuvrer pour la réussite des jeunes et pour leur épanouissement, tels sont les objectifs de la politique portée par le Conseil départemental construite autour des axes suivants :

✓ La scolarité des jeunes, particulièrement des collégiens, autour des conditions d'accueil et d'apprentissage, avec une attention particulière sur la question de la restauration et de l'hébergement. Les étudiants constituent également une cible à privilégier, notamment dans le cadre du futur Pôle d'Excellence en Microbiologie Industrie et Innovation (PEM2I) et du label Campus connecté déployé sur les trois villes Aurillac, Mauriac et Saint-Flour.

✓ Leur épanouissement et leur bien-être, en s'assurant d'une offre territoriale de services pour tous et sur l'ensemble du territoire. Nos politiques sportives et culturelles concourent à cet objectif. L'accessibilité à ces services est facilitée par la mise à disposition d'outils permettant la connaissance et la pratique d'activités (le Guichet Unique jeunesse, le chéquier activités PassCantal...).

✓ Leur mobilisation dans le cadre de la plateforme numérique de consultation citoyenne "Mon Cantal, mes idées".

LES ACTIONS À VENIR POUR L'ANNÉE 2024

☑ Se mobiliser pour la jeunesse et notamment les collégiens pour leur garantir leur autonomie et un avenir par l'apprentissage de compétences, notamment avec une offre d'internats de nouvelle génération *(objectif 13.1)*

La dotation de fonctionnement allouée aux collèges publics permet d'engager les dépenses obligatoires de viabilisation, d'enseignement, d'entretien et d'équipement des bâtiments (contrats, achat des produits d'entretien etc.).

La viabilisation (électricité, gaz, fioul, bois) sera calculée sur la base des dépenses prévisionnelles établies par les services, dans le cadre de modèles de gestion qui intègrent non seulement l'impact du coût de l'énergie dans le cadre de négociations avec les fournisseurs mais également les premiers effets induits des investissements réalisés par la collectivité (changement de chaudières et d'huisseries, travaux d'isolation), l'objectif étant bien entendu d'apporter un meilleur confort pour les usagers mais également d'optimiser les dépenses énergétiques.

Les dotations spécifiques (projets d'échanges et de mobilité des collégiens, transports pour activités pédagogiques) seront maintenues.

L'appel à projets pour la mobilité des collégiens a pour objectif d'encourager les échanges de jeunes, dans le cadre de projets construits en réseau en collaboration avec des structures ressources.

S'agissant des sections sportives des collèges, l'engagement du Département sous forme de dotation forfaitaire par élève sera maintenu ainsi que l'accompagnement pour les charges de transports des internes. Seuls les internes du Collège la Ponétie, qui se rendent à l'internat du Collège Jules Ferry, sont concernés puisque les dépenses de transports pour l'acheminement des collégiens dans les établissements d'Allanche et de Condat sont désormais prises en charge par le Conseil régional.

☑ Soutenir les initiatives de circuits-courts *(objectif 2.5.3)*

L'offre de produits locaux avec le dispositif Conso Cantal : Il s'agit d'augmenter le montant des dépenses en produits locaux afin d'atteindre un objectif de 50 % dans un délai de trois années. Quatorze collèges sont engagés.

Selon les premiers diagnostics, la majorité de produits locaux commandés est issue de produits carnés (bœuf, veau et porc), de produits laitiers (fromage et yaourt) et des œufs, conformément aux capacité de production du Cantal. Une majorité de collèges atteint le seuil de 10 %, certains sont autour de 20 %, sachant que l'un d'entre eux est à 26 %.
L'action se poursuivra en 2024.

☑ La lutte contre le gaspillage alimentaire en partenariat avec le GIP TERANA *(objectif 20.4)*

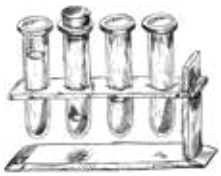

Quinze collèges se sont engagés dans la démarche proposée par le Conseil départemental en septembre 2020. Cette démarche se poursuivra sur 2024, l'idée étant de pouvoir accompagner les établissements engagés selon des propositions différenciées en fonction de leur degré d'implication.

Un nouvel appel à candidatures a été lancé. Il convient donc de poursuivre les efforts déjà fournis ainsi que toutes les actions d'animation, en collaboration notamment avec les jeunes en service civique d'Unis-Cité.

☑ Continuer à investir dans les collèges : modernisation des demi-pensions des collèges *(objectif 6.2.4)*

Le Plan de Modernisation des équipements de restauration engagé en 2019 se poursuivra en 2024. Après un déploiement conséquent d'équipements de cuisine (dont les fours qui permettent les cuissons à basse température), ce sont les équipements nécessaires à la gestion des déchets et à la lutte contre le gaspillage alimentaire qui compléteront les installations avec notamment des tables de tri dotées de poubelles connectées.
Cette priorité s'impose désormais au regard de la nouvelle réglementation relative à la gestion des déchets qui entre en vigueur au 1er janvier 2024.
Il s'agira alors de pouvoir trier et peser en temps réel les déchets organiques à composter, tout en sensibilisant à l'obligation de limiter le gaspillage.
Un travail conjoint sera par ailleurs à mener avec chaque communauté de communes en charge de la gestion des déchets pour anticiper l'application de la nouvelle loi.

La formation des personnels de restauration se poursuivra afin de faire évoluer les pratiques, tant sur les sujets de la qualité de l'assiette que de l'attention à porter à l'application du Plan de Maîtrise Sanitaire.

La traçabilité et la sécurisation de la gestion avec la prise en main de l'outil numérique et de l'application Menu'Co proposée par le réseau interprofessionnel de la restauration collective, l'association nationale Restau Co.

Concernant l'entretien courant des espaces, les conditions de travail ont été largement modernisées et améliorées avec l'installation d'une trentaine d'auto-laveuses, d'une cinquantaine d'aspirateurs et d'une trentaine de chariots avec pré imprégnation. Le déploiement des équipements se poursuivra en 2024.

☑ Continuer à investir dans les collèges pour les rendre tous accessibles et modernes et ainsi garantir la réussite scolaire *(objectif 6.2)*

La poursuite des travaux de performance énergétique notamment par le remplacement des menuiseries extérieures des collèges La Vigière à Saint-Flour, Val de Cère à Laroquebrou, Georges Bataille à Riom-ès-Montagnes, Georges Brassens à Ydes, l'installation de GTC pour les 3 derniers établissements ainsi que le remplacement de la chaudière fuel par des chaudières bois au collège de Laroquebrou permettront de répondre aux enjeux soumis au dispositif "éco énergie tertiaire" : réduction de la consommation d'énergie finale d'au moins 40%.

L'opération du collège La Vigière bénéficiera d'une subvention DSID 2022 d'un montant de 540 000 €. Trois demandes de subvention au titre du fonds vert rénovation énergétique des bâtiments ont été déposées pour d'autres établissements. Deux ont récemment été acceptées.

Des travaux d'amélioration et de modernisation des collèges – éclairage, plafonds acoustiques, sols amiantés ; demi-pension et internats – ainsi que la réfection de cours, de toitures, seront entrepris pour garantir un niveau de confort et de réussite scolaire des collégiens.

Les travaux de restructuration de la demi-pension du collège de Saint-Mamet débutés en septembre 2022 se termineront au 1er trimestre 2024 ainsi que les travaux liés à l'amélioration thermique de l'établissement (remplacement des couvertures et des menuiseries extérieures et l'isolation extérieure des façades). Cette opération bénéficiera d'une subvention DSID 2022 d'un montant de 1,48 million d'€.

L'accent porté aux normes réglementaires liées à la sécurité incendie, à l'accessibilité, aux mises en conformité électrique, mais aussi à la poursuite de l'amélioration de la sûreté dans les établissements contribueront à la mise en sécurité des biens et des personnes.

Fondée sur une analyse multicritères rappelée par la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la Refondation de l'école, la sectorisation a été actée en décembre 2016 et a fait l'objet de modifications mineures en décembre 2017.

Le constat établi de la perte de 900 élèves à l'horizon 2030 et l'état bâtimentaire préoccupant du Collège la Jordanne du fait de son mode de construction et de la présence d'amiante, orientent la réflexion sur la construction de la future sectorisation des collèges cantaliens. Le travail mené en 2023, à partir des données du Rectorat sur les perspectives d'effectifs, les temps d'échanges et de discussions organisés avec la DASEN et ses services ont permis de construire des hypothèses qui pourront s'échelonner dans le temps.

Il s'agit maintenant, à partir de l'ensemble des éléments qui découlent de ces différentes étapes, de construire les hypothèses définitives en vue du vote de l'Assemblée le 18 décembre prochain sachant que les décisions qui relèveront de ce vote seront mises en application en septembre 2024.

On peut imaginer la non reconstruction (et donc la fermeture à terme du collège La Jordanne) et le renforcement d'un maillage territorial équilibré de nos établissements, tout en veillant à l'optimisation des espaces et à leur mutualisation avec d'autres collectivités (Communes, Conseil régional etc...).

☑ Expérimenter de nouvelles organisations d'enseignement et de vie scolaire *(objectif 6.3.1)*

Partage des espaces : poursuivre les travaux engagés sur le partage des espaces et des services avec des Communes et / ou le Conseil régional (relations Ecoles / Collèges et Collèges / Lycées).

Des pistes de travail sont engagées :
- avec la commune de Pleaux pour accueillir l'école dans les locaux du collège,
- avec le collège et le lycée professionnel de Murat,
- avec l'EHPAD et le FAM de Pierrefort pour la création d'une cuisine centrale au collège.

Enfin, certains établissements se distinguent par des sections sportives, artistiques ou spécialisées qui concourent à l'attractivité du territoire et qui accueillent, à ce titre, des élèves extérieurs au département.

Il s'agit de pouvoir répondre dans ce cas aux besoins des familles et des jeunes dans le cadre de structures d'hébergement adaptées aux modes de vie actuels.

Ainsi une expérimentation pourrait être engagée à Allanche. L'idée est de pouvoir organiser un accueil selon des conditions qui se rapprochent de la sphère familiale. Cela sous-entend bien entendu que les services de l'Éducation nationale soient mobilisés aux côtés du Département pour ce faire.

Si cela devait s'avérer concluant, il pourrait être envisagé d'offrir des petites unités d'hébergement (logements de collèges inutilisés, maison indépendante, ...) pour les collèges ruraux qui auraient à répondre à ces problématiques.

☑ Poursuite du service du numérique éducatif au travers d'outils performants et innovants *(objectif 6-3)*

Depuis plusieurs années, le travail mené en étroite collaboration avec le corps enseignant a permis de proposer des appels à projets pertinents par rapport aux attentes et des expérimentations d'équipements nécessaires à l'évolution des pratiques.

C'est ainsi que l'analyse des résultats de ces deux thématiques, complétée par les échanges du groupe de travail numérique, permettent d'envisager plus finement l'évolution du socle à prendre en compte dans la politique du Numérique Éducatif qu'entend mener la collectivité. Aujourd'hui constitué de postes fixes, de classes mobiles, de portables et d'écrans interactifs, il pourrait être revisité à partir d'un travail qui sera mené dans le courant du 1er semestre 2024, notamment au sein du groupe Numérique éducatif, pour aboutir à l'adoption d'un socle révisé dès la fin du 1er semestre 2024.

Quelques pistes peuvent dès à présent être évoquées :
- étayer l'infrastructure Wifi en place (la couverture actuelle se limitant à 50 % des espaces pédagogiques),
- renforcer l'équipement en terminaux mobiles mutualisables avec l'outil tablette,
- prendre en compte l'équipement des salles d'enseignement spécifiques de type ULIS, SEGPA, UP2A, en lien avec la future stratégie départementale bâtimentaire.

S'agissant des appels à projet, une nouvelle proposition sera adressée aux 22 collèges au second trimestre 2024. Après l'innovation dans les enseignements, l'éducation aux médias et à l'information et la réalité virtuelle, celle-ci pourrait porter sur les Arts plastiques suite à la demande exprimée sur l'évolution des outils de travail. Nommé : "Pimp my wallpaper !", cet appel à projets concernerait la création de fonds d'écran (wallpaper).

Les subventions accordées permettraient l'acquisition d'outils numériques spécifiques de photographie et d'infographie (appareils photos, palettes graphique, tablettes...). Les productions devront valoriser le Cantal et appréhender sous le prisme de la jeunesse au moins l'un des cinq engagements du Projet pour le Cantal.

S'agissant des ressources numériques, indispensables compléments des outils, le sujet est prégnant. Les projets retenus en 2023 dans le cadre de l'appel à projets départemental "Destination VR 2024" seront accompagnés autant que nécessaire et évalués. Les retours d'expérience qui en seront tirés permettront de renforcer les liens entre les entités et d'identifier des pistes de progrès. Des écouteurs pourraient venir compléter les casques de réalité virtuelle.

Le Département est engagé de longue date dans la fourniture d'un Environnement Numérique de Travail (ENT) commun à tous les collèges cantaliens. Les travaux avec la Région Auvergne Rhône-Alpes et l'ensemble des partenaires (DRAAF, Académies, Départements) se poursuivront en vue d'un nouveau marché, l'actuel s'achevant en 2025.

L'utilisation des outils numériques peut nécessiter de la part des enseignants le renouvellement de leurs pratiques. C'est ainsi que les projets relevant du Numérique Éducatif s'appuieront sur les acteurs engagés sur nos territoires et dans les établissements afin d'établir les bases d'une culture numérique éducative professionnelle commune du primaire au secondaire (voire dans le supérieur) afin de développer la créativité et de favoriser la transmission des connaissances. À cet effet, les locaux de la Fabrique Cybercantal seront mobilisés, ainsi que l'accompagnement du réseau CANOPE avec lequel le partenariat engagé, il y a trois années, sera renouvelé pour l'année scolaire 2023-2024.

L'arrêt progressif du réseau téléphonique cuivre induit le passage à la Téléphonie sur IP dans les collèges. Anticipée dès les prémices du SDNE, la convergence de l'informatique et de la téléphonie sur le même réseau permettra d'optimiser l'utilisation des équipements et de rationaliser les coûts. Les besoins seront analysés par le Service Collèges Éducation et travaillés en corrélation avec la stratégie technique qui sera portée par la DSI dès 2024.

☑ Soutenir les filières d'excellence, universitaires, de recherche, professionnalisantes en présentiel ou à distance *(objectif 5.1)*

S'agissant du campus universitaire, le projet ambitieux de modernisation du bâtiment ancien par une amélioration notable de ses performances thermiques et la mise aux normes d'accessibilité avec la création d'un restaurant universitaire sur le parking des étudiants répond au maintien de l'attractivité du campus universitaire et constitue un réel atout pour le Département. Les travaux débutant au 1er trimestre s'échelonneront durant plusieurs mois en privilégiant les vacances scolaires pour limiter au maximum les nuisances sonores. Ce projet phare de notre collectivité s'inscrit pleinement dans les objectifs de la loi ELAN de 2018, à savoir réduire de 40 % la consommation globale d'énergie entre 2010 et 2030.

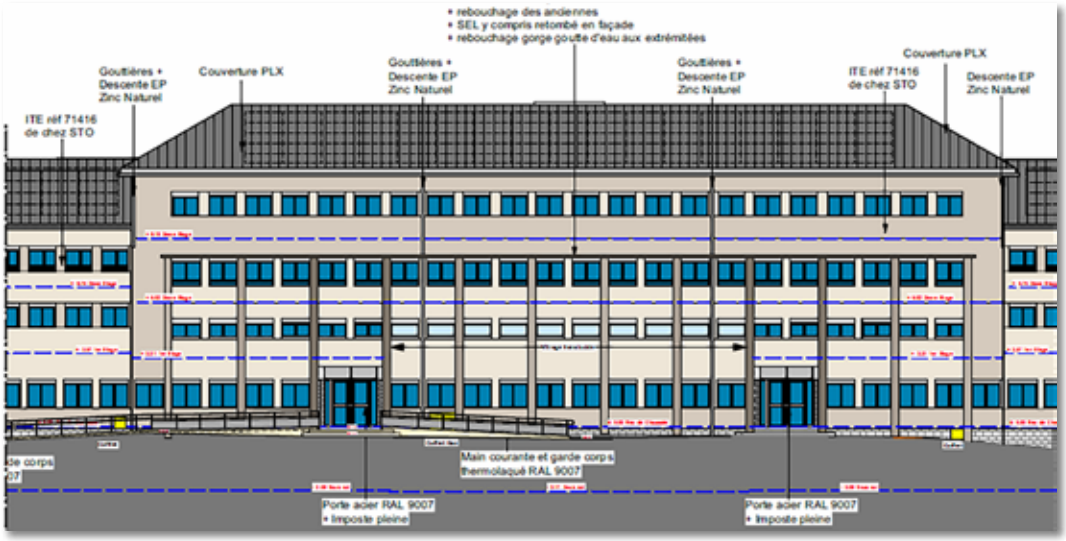

Pour le restaurant universitaire, une participation de 800 000 € du Crous et une aide de 750 000 euros au titre du CPER 2021-2027 sont prévues, alors que 1,2 M€ de subventions ont été allouées au titre du CPER 2016-2020 pour la modernisation du bâtiment ancien.

La création d'un pôle d'excellence microbiologie (PM2i) permettra de créer les conditions de la stimulation du développement économique et industriel des acteurs de la filière déjà présente sur notre territoire et à venir. L'ensemble du département bénéficiera des actions de ce pôle en direction de l'attractivité, de la compétitivité et de l'innovation, notamment en termes d'emplois et de qualifications professionnelles. À terme, ce pôle pourra contribuer aux enjeux de reconquête démographique du département. Les études seront lancées en 2024. Le Département s'associe au projet en portant la maîtrise d'ouvrage du bâtiment devant accueillir le PM2I. Les études seront lancées en 2024 avec un objectif de réalisation pour le printemps 2026.

ENCOURAGER LA PRATIQUE SPORTIVE

Permettre à tous les Cantaliens, quels que soient leur territoire d'appartenance, leur âge ou leur statut, d'accéder ou de se perfectionner dans des pratiques encadrées ou en autonomie, tout en accordant une attention particulière aux jeunes (en temps scolaire et hors temps scolaire), tel a été l'enjeu du Contrat Sport Cantal, renouvelé en 2022.

LES ACTIONS À VENIR POUR L'ANNÉE 2024

☑ Soutenir le tissu associatif cantalien *(objectif 6.4.1)*

Pour favoriser l'engagement et le bénévolat des Cantaliens, le nouveau Contrat Sport Cantal validé en 2022 donne la priorité aux acteurs de proximité et des actions en faveur des clubs seront poursuivies en 2024 :

- un soutien renouvelé pour le fonctionnement des écoles de sport,
- la prise en compte des frais de déplacement des équipes en compétitions nationales et régionales,
- la valorisation des éducateurs, des dirigeants et des bénévoles dans le cadre de la remise de sweats aux couleurs des clubs et du Conseil départemental.

☑ Permettre l'accès aux loisirs et au sport au plus grand nombre, y compris par la poursuite du PASSCANTAL et en développant la logique de prévention telle que le "bien manger-bien bouger" et le développement personnel par le sport *(objectif 13.2)*

Redonner le goût à la pratique sportive pour tous et sur tous les territoires est l'idée directrice du Contrat Sport Cantal 2022- 2028 avec un soutien de proximité fort vers les acteurs du sport cantalien.

Afin de mettre ainsi en œuvre une politique répondant aux principaux besoins et aspirations du monde sportif en privilégiant le sport accessible à tous, l'épanouissement des jeunes et l'échange intergénérationnel, le Département a décidé de faire du Cantal Tour Sport l'élément central de sa stratégie sportive en diversifiant les publics et les temps de rencontres.

Ce positionnement stratégique ne peut s'envisager qu'au travers d'un partenariat fort et pérenne avec les structures fédérales que sont notamment les clubs sportifs.

Pour mémoire, le Cantal Tour Sport (CTS), c'est désormais onze dates réparties sur tout le territoire et sur chacune des saisons. Il conviendra donc d'amplifier la dynamique du CTS (ouverture aux pratiques partagées en famille, organisation d'une journée de découverte du parasport dans l'esprit d'une étape du CTS pour les jeunes en situation de handicap, organiser un CTS Petite enfance, intégrer le sport santé dans le cadre du CTS).

2024 sera marquée par les Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris et la participation, souhaitons-le, de nos deux sportifs cantaliens en préparation aux JO. Des animations pourront être proposées dans un esprit festif et de convivialité avec les jeunes et leurs familles. Ce sera par ailleurs l'occasion de fêter les 10 ans du CTS.

Le soutien aux acteurs du mouvement sportif, au premier rang desquels figurent les clubs, sera maintenu au travers du financement de leurs écoles de sport et de leurs déplacements en compétition.

Le Stade Aurillacois sera également soutenu dans le cadre de conventions spécifiques qui permettent de reconnaître les missions d'intérêt général portées par ce club formateur.
Enfin, le Cantal accueillera une nouvelle fois le Tour de France en 2024 avec une arrivée et un départ dans le département.

Le chéquier PASSCANTAL 2023-2024 est la dernière année du marché du dispositif. Une nouvelle consultation sera lancée dès l'automne pour la mise en œuvre du nouveau chéquier conformément aux dispositions validées lors de la dernière session :

- maintien du format papier et du montant d'acquisition de 8 € pour une valeur globale de 100 €,
- suppression des 4 chèques mobilité d'un montant de 6 €,
- augmentation de 6 € du chèque sport /culture qui passe de 12 € à 18 €,
- ouverture du chèque sport/culture de 5€ à l'adhésion UNSS.

☑ Apprendre, se dépenser, se cultiver *(objectif 13)*

Le pôle cheval est un équipement sportif départemental de premier ordre, en particulier avec l'École départementale d'équitation, qui permet à tous d'avoir un accès facilité aux activités de loisir équestre. Il convient de maintenir cet équipement à niveau.
Suite au départ de l'Institut français du cheval et de l'équitation le 31 décembre 2022, les Haras nécessitent d'être réorientés vers d'autres activités.
L'hippodrome, quant à lui, va voir les travaux du projet de rénovation du pavillon de l'hippodrome débuter.

2.2.3. Des politiques responsables visant l'exemplarité de l'Institution départementale

Le Conseil départemental est engagé, par des actions au quotidien, en faveur d'un développement plus durable : achat de véhicules électriques, travaux de rénovation énergétique des bâtiments départementaux, photovoltaïque, lutte contre le gaspillage alimentaire dans les collèges... L'urgence climatique n'est plus à démontrer et il convient d'agir à la fois sur la baisse de nos consommations volontaires (sobriété) et techniques (efficacité). Cette ambition doit porter à la fois sur les compétences propres du Département mais également sur les projets qu'il va encourager et partager sur l'ensemble du territoire.

LES ACTIONS À VENIR POUR L'ANNÉE 2024

☑ Le Département, soutien et partenaire de tous face à la transition climatique *(objectif 19)*

En lien avec le logement, la mobilité est un élément important voire essentiel dans le quotidien des Cantaliens et de préoccupation des futurs Cantaliens. Ce domaine constitue en effet une part importante des émissions de gaz à effet de serre et subit de plein fouet la hausse des produits pétroliers qui représente un élément supplémentaire de précarité pour un nombre important d'habitants du fait de l'éloignement des services et zones d'emploi. Le développement du covoiturage, l'installation de bornes de recharges pour VLE, la prise en compte des mobilités douces dans l'aménagement des principaux itinéraires de liaison sont autant de sujets pris en compte par le Département en cohérence avec son action sur les routes départementales. Le Département est soutien de l'animation du territoire sur la transition énergétique et appuie les actions de sensibilisation des acteurs "non domestiques" (collectivités et professionnels) aux enjeux climatiques et énergétiques. Ainsi, l'engagement d'un Plan Climat, réflexion collégiale à l'échelle départementale sur la transition climatique intégrant l'ensemble des actions portées par la collectivité, semble pertinent. Sa vision globale du territoire lui permet en effet de traiter les sujets à une échelle macro tout en prenant en compte les spécificités locales.

☑ Une action départementale au service de la résilience territoriale *(objectif 20)*

Le programme développement durable de la collectivité devra bénéficier d'un suivi pour garantir la prise en compte au moins des obligations minimales, voire plus.
A ce programme s'ajoutera l'élaboration d'un bilan d'émission des gaz à effet de serre comme prévu par l'article L229-25 du code de l'environnement qui nous permettra de constater l'évolution de nos émissions et d'identifier nos pistes d'action. Facultatif en 2021, il est désormais obligatoire de comptabiliser aussi les émissions indirectes significatives de GES, comme par exemple, les achats de produits et de services, les déplacements domicile-travail des agents, les immobilisations de biens de la collectivité (bâtiments, écoles/collèges/lycées, matériels de bureau, produits numériques...), les déchets... Cela implique les émissions indirectes relatives aux activités menées en propre mais également les émissions indirectes significatives d'activité de ses principaux délégataires.

☑ Études pour améliorer les performances environnementales et énergétiques *(objectif 20.2.1)*

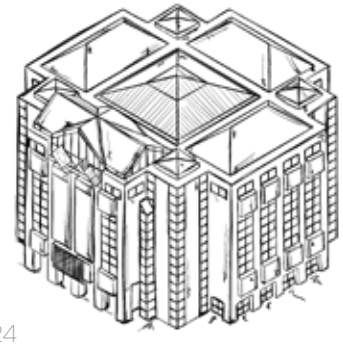

L'installation de systèmes d'automatisation et de contrôle, plus communément appelés GTB (Gestion Technique du Bâtiment) se poursuit. Ils faciliteront le pilotage et la gestion de nos bâtiments afin d'optimiser nos consommations énergétiques.

Le Département s'appuiera par ailleurs sur la réalisation d'audits énergétiques dans la totalité des collèges, ce qui contribuera à apporter de meilleures préconisations pour améliorer leurs performances environnementales et énergétiques et respecter ainsi les obligations du Décret Tertiaire.

☑ Favoriser le développement du photovoltaïque *(objectif 20.2.2)*

Il s'agit d'une volonté forte du Conseil départemental. Ainsi, et à l'heure d'une envolée des coûts de l'électricité, le Département travaille sur un projet d'autoconsommation collective associant des bâtiments départementaux et les sites d'autres collectivités qui devrait voir le jour en 2024.

☑ Faciliter la relation du Département avec les usagers *(objectif 21.3)*

En complément du portail de la conciergerie départementale existant, il s'agit de développer au sein de l'Administration départementale une approche de gestion de relation à l'usager avec le déploiement d'une solution de e-démarches qui viendra se connecter aux différentes applications déjà existantes. En effet, l'outil de Gestion de la Relation à l'Usager (GRU) ne se substitue pas aux applications métiers mais propose des formulaires pour permettre à l'usager (particuliers, associations, collectivités...) de s'identifier une seule fois et de formuler sa demande. En 2023, la mise en place de "Démarches simplifiées" pour les demandes de dossiers de bourses se poursuivra et s'étendra à d'autres services du Département en 2024.

☑ Anticiper les mobilités de demain *(objectif 11.2)*

Le projet des véhicules connectés s'inscrit dans un plan global d'amélioration du dispositif de communication et de pilotage des véhicules, qui doit répondre à plusieurs enjeux :
- améliorer la sécurité des équipages par un dispositif d'alerte en cas de problème,
- améliorer le suivi et l'entretien des véhicules et matériels,
- mieux connaître les interventions en cours et faciliter ainsi l'entraide locale entre secteurs,
- éditer des bilans et des analyses, afin de poursuivre l'amélioration de l'organisation des interventions,
- disposer d'une traçabilité de nos interventions en cas de sollicitation,
- rationnaliser nos déplacements.

Dans ce cadre, une expérimentation est mise en place jusqu'à octobre 2024 sur près d'une centaine de véhicules. Seront ainsi équipés du dispositif plus de la moitié des véhicules de la viabilité hivernale mais aussi plusieurs véhicules légers de divers services de la collectivité. Toujours dans un but de limiter les déplacements de nos agents et de nos véhicules (sécurité et consommation), la navette mutualisée avec le SDIS doit permettre de réduire considérablement l'effet sur notre production de gaz à effet de serre.

☑ Les nouvelles technologies et l'innovation au service de tous *(objectif 17)*

La cyber-sécurité est un axe fort de notre sécurité des personnes, des biens et des données. Le Conseil départemental du Cantal s'est lancé dans un ambitieux projet de cyber-résilience. Après s'être inscrit dans la démarche France Relance pilotée par l'ANSSI, un "cyberscore" a été établi pour le Département à "C-". L'objectif est d'arriver au score "A-" grâce au plan d'action qui vise à améliorer ce score. L'objectif principal de l'opération est de notablement augmenter le degré de sécurisation digitale des données et des services à l'usager afin d'assurer la continuité du service public et la protection des données à caractère personnel et/ou sensible.

Ce dispositif intégrera ainsi le schéma directeur informatique qui sera revu et actualisé au cours de l'année 2024.

☑ Cantal & l'Europe

Au cours de l'année 2023, le Département a concrétisé certains engagements de la stratégie Cantal Europe :

<u>EUROPE DIRECT Cantal</u>

- Développement de nouveaux supports de communication (création d'une mascotte EUROPE DIRECT Cantal, de jeux-vidéos, de jeux d'extérieur...) et de nouvelles actions de médiation (journée de l'Europe dans les communes, rencontre des petits citoyens européens...).
- Mobilisation des partenaires autour de la citoyenneté européenne avec l'établissement d'une charte de partenariat avec les services de l'Éducation Nationale et le soutien aux acteurs avec l'appel à projets "Citoyens européens".
- Investissement dans les Élections européennes 2024 et sollicitation d'une aide du Parlement européen à hauteur de 40 000 euros.

<u>Fonds européens</u>

- Adoption de la convention de subvention globale FSE+ de 4,2 millions d'euros avec la mise en œuvre anticipée du programme par la publication de six appels à projets.
- Mobilisation des opérateurs cantaliens dans le dépôt des demandes de concours FEDER/FSE+/FTJ dont le Département avec des demandes cumulées représentant plus de 4 millions d'euros.
- Soutien au Syndicat Mixte Cantal Attractivité, structure porteuse du programme LEADER 2023-2027, en apportant un concours à la mise en œuvre de la stratégie locale de développement Cantal 3V et au fonctionnement du GAL.

<u>Coopération européenne</u>

- Établissement du premier plan d'actions de l'Accord de Coopération Cantal-Maramures marqué par l'accueil de la délégation du Judet de Maramures et soutenu par la Direction de l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT) du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères.
- Cooptation du Département au sein du Comité restreint de la coopération décentralisée France/Roumanie de l'Association française des communes et régions d'Europe et attribution de l'accueil des Assises de la Coopération Décentralisée France/Roumanie au Cantal au printemps 2025.
- Réalisation d'une étude comparée des compétences des collectivités territoriales France/Roumanie, sondage des collectivités cantaliennes pour l'établissement de jumelage Cantal/Maramures et identification d'une dizaine de Communes ou EPCI intéressés.

Le développement des activités et des missions du service Cantal Europe est possible par l'accueil de stagiaires, alternants ... renforçant les moyens humains et les capacités de projection sur les territoires auprès des usagers et par des locaux appropriés pour le centre EUROPE DIRECT en rez-de-chaussée de l'Hôtel du Département.

Ainsi, 2024 doit permettre la consolidation des actions engagées en 2023 dans un cadre budgétaire constant, à savoir :

✓ **Orientation 1. "Informer les Cantaliennes et les Cantaliens sur l'action européenne"**

L'information et la communication sont déterminantes dans l'action européenne. Le centre EUROPE DIRECT doit poursuivre son accompagnement des acteurs locaux, permettre une meilleure appropriation des dispositifs européens par tous. Cela passe par l'établissement de partenariats avec les têtes de réseau, par le développement d'actions avec les organismes de gestion des programmes européens et par la mobilisation des acteurs locaux à travers l'appel à projets "Citoyens européens".

En sus de ces orientations, EUROPE DIRECT Cantal devra mettre en œuvre un plan de communication spécifique pour le premier semestre 2024. En effet, cette période sera marquée par les élections européennes, le 9 juin 2024, durant laquelle le centre aura comme mission de sensibiliser les Cantaliens à l'action de l'Union européenne et susciter la participation des électeurs à cette échéance électorale.

Ces actions seront intégrées dans le plan de communication 2024 de la convention EUROPE DIRECT établie avec la Représentation de la Commission européenne en France. Le Département devra bénéficier d'un soutien de l'Union européenne.

✓ **Orientation 2. "Accompagner les porteurs de projet européen du territoire"**

Le pilotage et la gestion des crédits FSE confiés au Département demeurent la priorité du Département. Le Département vient juste d'établir la convention de subvention globale avec la DREETS ARA pour être Organisme Intermédiaire FSE+ pour la période 2022-2027. Pour autant, le Conseil départemental a pris ses responsabilités en publiant des appels à projets pour 2022, 2023 et 2024 en matière d'insertion professionnelle et d'inclusion sociale. Cela se traduit pour l'exercice budgétaire 2024 par la programmation de crédits FSE+ avec le versement d'avance aux bénéficiaires externes pour les opérations 2024 et le versement du solde de subvention pour les opérations 2022-2023.
Cela représente 425 000 euros qui devraient être versés à des opérateurs associatifs ou des collectivités locales en 2024.

Si le programme 2022-2027 est à son démarrage, le Département est le premier à clore la programmation 2014-2020, y compris les crédits européens de relance (REACT EU). Ainsi, l'Organisme Intermédiaire devrait percevoir le solde FSE d'un montant de 631 400 euros clôturant la convention de subvention globale.

Au-delà des seuls crédits FSE+, il convient d'assurer un accompagnement de qualité des opérateurs du Département dans le montage de leur demande de subvention et de paiement sur les autres programmes européens tant en interne qu'en externe. Dans ce cadre, le Département soutient la mise en œuvre de la stratégie locale de développement "Cantal 3V" du GAL Cantal, porté par le Syndicat Mixte Cantal Attractivité, en apportant un concours de 300 000 euros (dont 220 000 euros versés sous forme d'avance) tant pour le fonctionnement du GAL que pour la mobilisation des crédits LEADER par les porteurs de projet.

✓ **Orientation 3. "Coopérer avec des partenaires européens"**

La coopération avec le Judet des Maramures est dorénavant installée. Le Département est identifié par le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères et par les associations européennes de collectivités locales comme un acteur exemplaire. Cela se traduit par le soutien de la Délégation de l'Action Extérieure des Collectivités Territoriales, de l'AFCCRE et de l'Ambassade de France en Roumanie. Dans cet état d'esprit et à la suite des travaux de l'Hôtel du Département (HDD), seront installés des panneaux d'exposition sur le parvis de l'HDD pour incarner cette coopération des territoires. Cette opération fait l'objet d'un soutien de l'État et devrait faire l'objet d'un soutien de l'Europe.

À la suite d'un état des lieux de la coopération dans le Cantal, une sensibilisation des acteurs locaux a permis de partager notre coopération institutionnelle avec des partenaires locaux (associatifs, sociétés, établissements d'enseignement) avec la réalisation de premiers échanges et l'émergence des premiers projets portés par des opérateurs locaux des deux territoires. Afin de poursuivre cette mobilisation des acteurs du territoire, il convient de reconduire le programme départemental de soutien à la coopération et de le porter à 15 000 euros afin de soutenir les associations, les sociétés coopératives et les collectivités locales.

Enfin, le Département a été sélectionné avec le soutien du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères pour accueillir les Assises de la Coopération Décentralisée France/Roumanie au printemps 2025. Il convient de préparer cet évènement dès 2024 en mobilisant les acteurs du territoire pour l'accueil des délégations et des Ministères français et roumains.

NOTES

cantal
LE DÉPARTEMENT

Conseil départemental du Cantal
28 avenue Gambetta - 15015 AURILLAC Cedex
Tel. : 04 71 46 20 20
cantal.fr

Extrait des délibérations du Conseil départemental

REUNION DU 17 NOVEMBRE 2023

DELIBERATION N°23CD04-1

Attractivité : accompagnement des logements Les Clefs du Cantal dédiés aux nouveaux cantaliens

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept novembre à neuf heures et trente minutes, le Conseil départemental, régulièrement convoqué le 3 novembre 2023, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Bruno FAURE, Président du Conseil départemental,

***Présents** : M. Didier ACHALME, Mme Dominique BEAUDREY, M. Jamal BELAIDI, Mme Marina BESSE, M. Jean-Yves BONY, Mme Aurélie BRESSON, Mme Sophie BÉNÉZIT, Mme Valérie CABECAS, M. Gilles CHABRIER, Mme Céline CHARRIAUD, M. Gilles COMBELLE, Mme Annie DELRIEU, M. Vincent DESCOEUR, M. Philippe FABRE, M. Bruno FAURE, M. Stéphane FRECHOU, Mme Sylvie LACHAIZE, Mme Isabelle LANTUEJOUL, Mme Mireille LEYMONIE, M. Pierre MATHONIER, Mme Magali MAUREL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, Mme Marie-Hélène ROQUETTE, Mme Valérie RUEDA, M. Christophe VIDAL*
***Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir** : Mme Marie-Hélène CHASTRE donne pouvoir à M. Jean-Yves BONY, M. Alain DELAGE donne pouvoir à Mme Marie-Hélène ROQUETTE, M. Jean MAGE donne pouvoir à Mme Valérie CABECAS, M. Florian MORELLE donne pouvoir à Mme Dominique BEAUDREY, Mme Valérie SEMETEYS donne pouvoir à M. Gilles COMBELLE*

Secrétaire de séance : Mme Annie DELRIEU

Rapporteur : Annie DELRIEU

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CANTAL,

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et des avis émis par les Commissions et après en avoir délibéré,

Par 30 voix pour

Vu la délibération n° 21CD06-35 du 14 décembre 2021 approuvant les dispositifs contractuels d'aide financière en faveur des territoires pour la période 2022-2027 ;

- VALIDE les modalités pratiques de définition des logements Les Clefs du Cantal, telles que détaillées dans la lettre d'engagement-type du maître d'ouvrage jointe en annexe de la présente délibération.

- DIT que cette lettre d'engagement-type devra être jointe à toute demande d'aide financière auprès du Département au titre des logements Les Clefs du Cantal.

- APPROUVE l'adaptation des modalités d'aides financières du Département, allouées dans le cadre des dispositifs contractuels en faveur des territoires existants Contrat Cantal Développement, Fonds Cantal Innovation, Fonds Cantal Villes et Fonds Cantal Solidaire afin d'autoriser un soutien financier départemental aux projets de logements Les Clefs du Cantal à hauteur de 25 000 € et 50 % maximum d'aide par logement.

X				

Publication : 21-11-2023
Transmission Préfecture : 21-11-2023

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil départemental
Le Président du Conseil départemental

Bruno FAURE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

LOGO DE LA STRUCTURE PORTEUSE

LOGEMENTS LES CLEFS DU CANTAL – ENGAGEMENT DE LA STRUCTURE PORTEUSE

Le présent engagement se fonde sur le constat partagé de la situation locale du logement qui rend difficile la location rapide d'un logement meublé et équipé qualitatif par les nouveaux arrivants. Le déficit de l'offre, l'inadéquation entre l'offre et le besoin et le manque de réactivité du marché sont des freins à l'installation.

Les collectivités du Cantal se mobilisent pour rechercher des solutions de logement et développer une offre locative de qualité à destination des nouveaux arrivants actifs, c'est-à-dire les personnes ayant une adresse hors département souhaitant s'installer dans le Cantal pour y travailler ou y étudier.

La finalité des logements Les Clefs du Cantal est de proposer des logements immédiatement disponibles, meublés et équipés pour les nouveaux arrivants porteurs d'un projet professionnel ou d'études dans le cadre d'une embauche, d'une période d'essai, d'une mutation, d'un remplacement, de la création/reprise d'une activité, d'une alternance, d'un apprentissage, d'un stage… Ces logements ont pour vocation d'être une solution temporaire qualitative et adaptée, favorisant une installation définitive dans le Département.

La **STRUCTURE PORTEUSE** est maître d'ouvrage d'un projet de logement répondant à ces objectifs et sollicite l'aide financière du Conseil départemental pour le mener à bien.

La **STRUCTURE PORTEUSE** sise au ADRESSE, représentée par son Président / Maire, Madame / Monsieur XXX, autorisée à signer par délibération du Conseil Communautaire / conseil municipal / conseil syndical en date du DATE, ci-après désignée « la structure porteuse »,

S'engage

1. Création / rénovation de logement(s)

La structure porteuse s'engage :

- à créer, à rénover et à mettre sur le marché des logements locatifs meublés regroupés à destination des nouveaux arrivants ;
- à privilégier des opérations de rénovation ;
- afin d'assurer une opération qualitative, à faire intervenir un professionnel de la maîtrise d'œuvre, de la décoration ou de l'aménagement.

2. Caractère exclusif de l'offre de logements Les Clefs du Cantal

Le logement a prioritairement vocation à faire l'objet d'un bail mobilité (bail de 10 mois maximum, s'adressant à des personnes en mobilité).

La structure porteuse s'engage à exiger un dossier de candidature du locataire potentiel afin de vérifier qu'il répond aux critères suivants :

- adresse : seuls les locataires domiciliés hors du département sont éligibles à ces logements. Toutefois, en cas de vacance du logement sur une durée supérieure à 6 mois, la structure porteuse peut accepter la candidature d'un locataire provenant du département ;
- situation professionnelle : justifier d'un contrat de travail (CDD, période d'essai, alternance, apprentissage, remplacement), d'un stage, de la création/reprise d'une entreprise ou d'études.

3. Gestion locative et suivi des installations

La structure porteuse s'engage à :

- garantir une gestion réactive et une maintenance irréprochable des logements – sans caractère obligatoire, l'appel à un professionnel de la gestion immobilière est conseillée ;
- rendre compte en temps réel de la disponibilité des logements à l'EPCI, au Conseil départemental et à l'Agence Cantal Attractivité, afin de permettre une diffusion de l'offre de logement aux nouveaux arrivants ;
- guider les nouveaux arrivants vers la plate-forme départementale d'accueil des nouveaux arrivants, la Conciergerie les Clefs du Cantal, afin qu'ils puissent bénéficier de l'ensemble des services proposés pour faciliter leur installation ;
- proposer aux nouveaux arrivants un accompagnement à leur arrivée : rencontre avec le Maire, présentation aux associations, cadeau de bienvenue, guide accueil…

4. Modalités de suivi de la convention

La structure porteuse ou son EPCI à fiscalité propre réalise chaque année un rapport annuel rendant compte du taux d'occupation, du turn-over, de la rentabilité financière des logements temporaires, du profil des locataires, de l'installation ou non des locataires dans le Cantal à la fin du bail. Ce rapport annuel est à remettre au Département avant le 28 février de l'année suivante.

5. Durée de l'engagement

La structure porteuse est liée par cet engagement pendant une durée de 8 années suivant l'obtention de l'aide du Conseil départemental.

à le

Le/La Maire, Le/La Président(e) de l'EPCI,

XXX XXXXX

<u>Annexes :</u> tableau récapitulatif des logements soutenus (adresse, taille, montants de subvention), tableau des coûts et recettes d'exploitation

Extrait des délibérations du Conseil départemental

REUNION DU 17 NOVEMBRE 2023

DELIBERATION N°23CD04-2

Convention d'objectifs et de moyens entre le Département du Cantal et Cantal Destination

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept novembre à neuf heures et trente minutes, le Conseil départemental, régulièrement convoqué le 3 novembre 2023, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Bruno FAURE, Président du Conseil départemental,

Présents : ***M. Didier ACHALME, Mme Dominique BEAUDREY, M. Jamal BELAIDI, Mme Marina BESSE, M. Jean-Yves BONY, Mme Aurélie BRESSON, Mme Sophie BÉNÉZIT, Mme Valérie CABECAS, M. Gilles CHABRIER, Mme Céline CHARRIAUD, M. Gilles COMBELLE, Mme Annie DELRIEU, M. Vincent DESCOEUR, M. Philippe FABRE, M. Bruno FAURE, M. Stéphane FRECHOU, Mme Sylvie LACHAIZE, Mme Isabelle LANTUEJOUL, Mme Mireille LEYMONIE, M. Pierre MATHONIER, Mme Magali MAUREL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, Mme Marie-Hélène ROQUETTE, Mme Valérie RUEDA, M. Christophe VIDAL***
Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir : ***Mme Marie-Hélène CHASTRE donne pouvoir à M. Jean-Yves BONY, M. Alain DELAGE donne pouvoir à Mme Marie-Hélène ROQUETTE, M. Jean MAGE donne pouvoir à Mme Valérie CABECAS, M. Florian MORELLE donne pouvoir à Mme Dominique BEAUDREY, Mme Valérie SEMETEYS donne pouvoir à M. Gilles COMBELLE***

Secrétaire de séance : Mme Annie DELRIEU
Rapporteur : Bruno FAURE

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CANTAL,

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et des avis émis par les Commissions et après en avoir délibéré,

Par 29 voix pour - 1 non-participation(s) Didier ACHALME se retire et ne prend pas part au vote.

Vu la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens de leurs relations avec les administrations ;

Vu la délibération n°23CP01-4 de la Commission permanente du Conseil départemental en date du 27 janvier 2023 portant convention relative à l'attribution d'une aide au fonctionnement à Cantal Destination pour l'exercice 2023 ;

- VALIDE le versement d'une subvention de 25 000 euros à Cantal Destination dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'intérêt général portant sur la réalisation d'un ouvrage sur les plus belles demeures du Cantal et contribuant à l'attractivité du territoire et à sa promotion touristique ;

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention jointe en annexe et tout acte s'y rapportant.

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 65 du Budget départemental.

X				

Publication : 21-11-2023
Transmission Préfecture : 21-11-2023

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil départemental
Le Président du Conseil départemental

Bruno FAURE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

Entre

Le Département du Cantal, sis 28 avenue Gambetta, 15005 AURILLAC cedex, représenté par son président, Monsieur Bruno FAURE, dûment habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil départemental en date du 17 novembre 2023 ;

désigné sous le terme « le Département»,

d'une part,

Et

Le Comité Départemental du Tourisme et du thermalisme du Cantal, sis 12 rue Marie Maurel, CS 80 007 15013 AURILLAC cedex**,** représenté par Monsieur Didier ACHALME son Président dûment mandaté ;

désigné sous le terme « Cantal Destination»,

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Conformément au livre 1er du Code du Tourisme, Cantal Destination, association créée à l'initiative du Conseil départemental, contribue à la mise en œuvre de la politique touristique du Département.
Cantal Destination assure ainsi les missions de promotion, communication et mise en marché de la Destination Cantal.

Dans le cadre d'un plan d'action exceptionnel en faveur du patrimoine cantalien à l'initiative du Département et soutenu conjointement par Cantal Destination, ce dernier est amené à porter l'acquisition et la distribution d'un ouvrage sur les plus belles demeures du Cantal avec Stéphane Bern en tant que préfacier. Cantal Destination dispose dans ce cadre de la propriété intellectuelle du documentaire photographique.

Cette initiative poursuit une double démarche d'attractivité à l'installation et de promotion touristique, à travers la mise en valeur d'un patrimoine, historique, architectural et paysager exceptionnel.

Le projet sera accompagné de plusieurs candidatures pour intégrer des expositions photographiques dans des lieux emblématiques hors du Cantal afin de promouvoir encore un peu plus notre territoire.

PROJET

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

Par la présente convention, Cantal Destination s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le projet défini en préambule à la présente convention.

Le Département contribue financièrement à la mise en œuvre de ce projet d'intérêt général contribuant à l'attractivité du territoire et à sa promotion touristique au travers de la valorisation des plus belles demeures du Cantal.

ARTICLE 2 - DURÉE DE LA CONVENTION

La convention est conclue à compter de sa signature pour une durée d'un an.

ARTICLE 3 - MONTANT DE LA SUBVENTION

Le Département du Cantal contribue financièrement pour un montant maximal de 25 000 EUR (vingt-cinq mille euros).

ARTICLE 4 - MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Le Département verse un montant de 25 000 euros à la signature de la convention par l'ensemble des parties.

La contribution financière est créditée au compte de Cantal Destination selon les procédures comptables en vigueur.

L'ordonnateur de la dépense est le Président du Conseil départemental.
Le comptable assignataire est le Service de Gestion Comptable d'Aurillac

ARTICLE 5 - JUSTIFICATIFS

Cantal Destination s'engage à fournir dans les six mois suivant la clôture de chaque exercice les documents ci-après :

- Le compte rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- Les états financiers ou, le cas échéant, les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L. 612-4 du Code de commerce ;
- Le rapport d'activité.

ARTICLE 6 - AUTRES ENGAGEMENTS

En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, Cantal Destination en informe le Département du Cantal sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

Cantal Destination s'engage à faire figurer de manière lisible la participation du Département du Cantal sur tous les supports et documents produits dans le cadre de la convention.

PROJET

ARTICLE 7 - SANCTIONS

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard significatif des conditions d'exécution de la convention par Cantal Destination sans l'accord écrit du Département, celle-ci peut respectivement ordonner le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996, la suspension de la subvention ou la diminution de son montant, après examen des justificatifs présentés par Cantal Destination et avoir entendu ses représentants.

Tout refus de communication ou toute communication tardive du compte rendu financier mentionné à l'article 5 entraîne la suppression de la subvention en application de l'article 112 de la loi n°45-0195 du 31 décembre 1945. Tout refus de communication des comptes entraîne également la suppression de la subvention conformément à l'article 14 du décret-loi du 2 mai 1938**.**

L'Administration informe Cantal Destination de ses décisions par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 8- CONTROLES DE L'ADMINISTRATION.

Pendant et au terme de la présente convention, un contrôle sur place peut être réalisé par le Département. Cantal Destination s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle conformément au décret du 25 juin 1934 relatif aux subventions aux sociétés privées. Le refus de leur communication entraîne la suppression de la subvention conformément à l'article 14 du décret-loi du 2 mai 1938.

ARTICLE 9 - AVENANT

La présente convention ne peut être modifiée que par voie d'avenant. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui la régissent.
La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et les toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 10 - RÉSILIATION

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

PROJET

ARTICLE 11 - RECOURS

Tout litige résultant de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

Fait en deux exemplaires originaux le

Pour le Département du Cantal, Le Président,	**Pour le Comité Départemental du Tourisme et du thermalisme du Cantal**
Bruno FAURE	Didier ACHALME

PROJET

Extrait des délibérations du Conseil départemental

REUNION DU 17 NOVEMBRE 2023

DELIBERATION N°23CD04-3

Attribution de subventions d'investissement pour les EHPAD en difficulté

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept novembre à neuf heures et trente minutes, le Conseil départemental, régulièrement convoqué le 3 novembre 2023, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Bruno FAURE, Président du Conseil départemental,

Présents : ***M. Didier ACHALME, Mme Dominique BEAUDREY, M. Jamal BELAIDI, Mme Marina BESSE, M. Jean-Yves BONY, Mme Aurélie BRESSON, Mme Sophie BÉNÉZIT, Mme Valérie CABECAS, M. Gilles CHABRIER, Mme Céline CHARRIAUD, M. Gilles COMBELLE, Mme Annie DELRIEU, M. Vincent DESCOEUR, M. Philippe FABRE, M. Bruno FAURE, M. Stéphane FRECHOU, Mme Sylvie LACHAIZE, Mme Isabelle LANTUEJOUL, Mme Mireille LEYMONIE, M. Pierre MATHONIER, Mme Magali MAUREL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, Mme Marie-Hélène ROQUETTE, Mme Valérie RUEDA, M. Christophe VIDAL***
Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir : ***Mme Marie-Hélène CHASTRE donne pouvoir à M. Jean-Yves BONY, M. Alain DELAGE donne pouvoir à Mme Marie-Hélène ROQUETTE, M. Jean MAGE donne pouvoir à Mme Valérie CABECAS, M. Florian MORELLE donne pouvoir à Mme Dominique BEAUDREY, Mme Valérie SEMETEYS donne pouvoir à M. Gilles COMBELLE***

Secrétaire de séance : Mme Annie DELRIEU
Rapporteur : Sylvie LACHAIZE

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CANTAL,

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et des avis émis par les Commissions et après en avoir délibéré,

Par 29 voix pour - 1 non-participation(s) Jean MAGE ne prend pas part au vote par le pouvoir donné à Valérie CABECAS.

Vu la délibération n°22CD05-13 du Conseil départemental du 12 décembre 2022 approuvant notamment l'aide exceptionnelle en investissement aux EHPAD en difficulté d'un montant de 100 000 € ;

Considérant les demandes d'accompagnement de deux établissements dans les courriers en date du 29 septembre 2023 (MARCENAT) et du 14 avril 2023 (RAULHAC) ;

Considérant l'analyse financière effectuée par les services du Département ;

Considérant que ces deux établissements sont en difficulté et ont un besoin impérieux d'investir pour la poursuite de leur activité et pour la sécurité des résidents ;

- DECIDE d'attribuer une subvention de 44 600 € à l'EHPAD Tible de MARCENAT au titre de l'exercice 2023.

- DECIDE d'attribuer une subvention de 20 900 € à l'EHPAD de RAULHAC au titre de l'exercice 2023.

- APPROUVE les conventions entre le Département et les bénéficiaires de la subvention dont les projets sont joints en annexe de la présente délibération.

- AUTORISE Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer lesdites conventions.

Ces dépenses seront imputées sur les crédits inscrits au chapitre 204 du budget départemental.

		X		

Publication : 21-11-2023
Transmission Préfecture : 21-11-2023

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil départemental
Le Président du Conseil départemental

Bruno FAURE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

EHPAD Tible à MARCENAT

Logo EHPAD

CONVENTION
DE VERSEMENT D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE EN INVESTISSEMENT

Entre : L'EHPAD Tible
Sis Le Bourg – 15 190 MARCENAT
Dénommé ci-après " EHPAD Tible "

D'une part,

Et : Le Conseil départemental du CANTAL
28 avenue Gambetta 15015 AURILLAC Cedex
Dénommé ci-après " Conseil départemental "

D'autre part,

Convention n• 001

Vu la délibération 21CD06-17 du 17 décembre 2021 dotant un fonds de secours spécifique aux EHPAD en difficulté, en investissement ;

Vu le courrier en date du 29 septembre 2023 relatif à la demande d'aide transmise par l'EHPAD Tible ;

Vu la délibération 23CDxxx du xx xx 2023 décidant d'attribuer une subvention à l'EHPAD Tible en 2023 ;

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 --- OBJET

La présente convention a pour objet de préciser les modalités d'attribution d'une aide financière du Département à l'EHPAD Tible afin de contribuer au financement d'investissements répondant à des besoins primordiaux pour le maintien d'un niveau de fonctionnement normal, garantissant de bonnes conditions d'accueil et de vie des résidents, ou pour des questions relevant de leur sécurité.

Le financement est accordé dans les conditions précisées à la présente convention.

Article 2 --- DESCRIPTION DES TRAVAUX ET BUDGET PREVISIONNEL

Les travaux envisagés sont décrits dans le dossier de demande de financement présenté par l'EHPAD Tible.

Les éléments retenus sont les suivants :

- Travaux de modification de l'installation de plomberie, suite à des contrôles positifs lors de prélèvements légionnelles

Le montant de l'opération est de 44 810,62 €.
Le montant à financer par la présente est de 44 600 € (quarante-quatre mille six cent euros).

Article 3 --- ELIGIBILITE DES DEPENSES ET CONDITIONS PARTICULIERES

L'aide financière accordée dans le cadre du programme de travaux devra être exclusivement utilisée pour la réalisation des travaux décrits. Copie des factures correspondantes seront ainsi transmises à l'appui de la demande de versement du solde de la subvention

Article 4 --- FINANCEMENT ACCORDE ET MODALITES DE VERSEMENT

Le versement du financement accordé par le Conseil départemental intervient dans les conditions suivantes :

- un versement initial, de 70% du montant total financé, effectué suite à la signature de la présente convention ;
- le solde correspondant au montant réel des travaux réalisés et au plus égal à 30% du montant total financé, effectué à réception d'un état récapitulatif certifié exact des dépenses acquittées signé par le représentant du bénéficiaire, qui atteste de la véracité des données transmises, du paiement des factures ou des mandats. Seules seront prises en compte les factures acquittées dans le délai de 24 mois mentionné en article

Aucun bénéfice ne peut être réalisé par l'EHPAD Tible sur le montant du financement attribué dans le cadre de la présente convention.

L'EHPAD Tible s'engage à restituer au Conseil départemental tout financement qui ne serait pas utilisé en vue des travaux projetés, ainsi que le solde correspondant à la différence entre les montants financés et le coût réel des travaux au regard du décompte définitif.

Les règlements interviendront par virement administratif.

Article 5 --- REVERSEMENT DES SOMMES

Dans l'éventualité où l'opération faisant l'objet de la présente subvention n'était pas réalisée ou qu'un contrôle faisait apparaître que les sommes versées ont été affectées à des fins autres que celles justifiant l'attribution de la subvention, l'EHPAD procède au remboursement des sommes indûment perçues.

Article 6 --- VALIDITE DE l'OFFRE D'AIDE EXCEPTIONNELLE

L'EHPAD Tible dispose de 3 mois, à compter de la date de signature par le Conseil départemental, pour retourner, signés par lui, les 2 exemplaires de la présente convention, le cachet de la poste faisant foi.

À l'issue de ce délai, la convention devient caduque.

Article 7 --- DUREE

La présente convention prend effet à compter de sa date de signature par l'ensemble des parties pour une durée de 24 mois.

Article 8 --- MODIFICATION DES CLAUSES DE LA CONVENTION

Les dispositions de la présente convention peuvent être modifiées, après accord des parties, par l'intégration et la signature d'un avenant.

Article 9 --- CONTROLES

L'EHPAD Tible est tenu de conserver les pièces justificatives originales jusqu'à la date limite à laquelle sont susceptibles d'intervenir les contrôles, c'est-à-dire 3 ans après le dernier versement effectué par le Conseil départemental.

L'EHPAD Tible s'engage à se soumettre à tout contrôle sur place et sur pièces effectué par le Conseil départemental.

Article 10 --- LITIGES

Les litiges ou différends portant sur l'exécution de la présente convention et qui ne pourraient être réglés par voie amiable pourront être portés devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

Fait à Aurillac en 2 exemplaires originaux,

Le

Le Directeur par intérim de l'EHPAD Tible

Jérôme SIGAUD

Le Président du Conseil départemental du Cantal

Bruno FAURE

EHPAD de Raulhac

Logo EHPAD

CONVENTION

DE VERSEMENT D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE EN INVESTISSEMENT

Entre : L'EHPAD de Raulhac
Sis Le Bourg – 15 800 RAULHAC
Dénommé ci-après " EHPAD de Raulhac "

D'une part,

Et : Le Conseil départemental du CANTAL
28 avenue Gambetta 15015 AURILLAC Cedex
Dénommé ci-après " Conseil départemental "

D'autre part,

Convention n• 002

Vu la délibération 21CD06-17 du 17 décembre 2021 dotant un fonds de secours spécifique aux EHPAD en difficulté, en investissement ;

Vu le courrier en date du 14 avril 2023 relatif à la demande d'aide transmise par l'EHPAD de Raulhac ;

Vu la délibération 23CDxxx du xx xx 2023 décidant d'attribuer une subvention à l'EHPAD de Raulhac en 2023 ;

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 --- OBJET

La présente convention a pour objet de préciser les modalités d'attribution d'une aide financière du Département à l'EHPAD de Raulhac afin de contribuer au financement d'investissements répondant à des besoins primordiaux pour le maintien d'un niveau de fonctionnement normal, garantissant de bonnes conditions d'accueil et de vie des résidents, ou pour des questions relevant de leur sécurité.

Le financement est accordé dans les conditions précisées à la présente convention.

Article 2 --- DESCRIPTION DES TRAVAUX ET BUDGET PREVISIONNEL

Les travaux envisagés sont décrits dans le dossier de demande de financement présenté par l'EHPAD de Raulhac.

Les éléments retenus sont les suivants :

- Travaux de sécurisation d'un escalier intérieur (risque de chute des résidents)

Le montant de l'opération est de 20 966,00 €.
Le montant à financer par la présente est de 20 900,00 € (vingt mille neuf cent euros).

Article 3 --- ELIGIBILITE DES DEPENSES ET CONDITIONS PARTICULIERES

L'aide financière accordée dans le cadre du programme de travaux devra être exclusivement utilisée pour la réalisation des travaux décrits. Copie des factures correspondantes seront ainsi transmises à l'appui de la demande de versement du solde de la subvention

Article 4 --- FINANCEMENT ACCORDE ET MODALITES DE VERSEMENT

Le versement du financement accordé par le Conseil départemental intervient dans les conditions suivantes :

- un versement initial, de 70% du montant total financé, effectué suite à la signature de la présente convention ;
- le solde correspondant au montant réel des travaux réalisés et au plus égal à 30% du montant total financé, effectué à réception d'un état récapitulatif certifié exact des dépenses acquittées signé par le représentant du bénéficiaire, qui atteste de la véracité des données transmises, du paiement des factures ou des mandats. Seules seront prises en compte les factures acquittées dans le délai de 24 mois mentionné en article

Aucun bénéfice ne peut être réalisé par l'EHPAD de Raulhac sur le montant du financement attribué dans le cadre de la présente convention.

L'EHPAD de Raulhac s'engage à restituer au Conseil départemental tout financement qui ne serait pas utilisé en vue des travaux projetés, ainsi que le solde correspondant à la différence entre les montants financés et le coût réel des travaux au regard du décompte définitif.

Les règlements interviendront par virement administratif.

Article 5 --- REVERSEMENT DES SOMMES

Dans l'éventualité où l'opération faisant l'objet de la présente subvention n'était pas réalisée ou qu'un contrôle faisait apparaître que les sommes versées ont été affectées à des fins autres que celles justifiant l'attribution de la subvention, l'EHPAD procède au remboursement des sommes indûment perçues.

Article 6 --- VALIDITE DE l'OFFRE D'AIDE EXCEPTIONNELLE

L'EHPAD de Raulhac dispose de 3 mois, à compter de la date de signature par le Conseil départemental, pour retourner, signés par lui, les 2 exemplaires de la présente convention, le cachet de la poste faisant foi.

À l'issue de ce délai, la convention devient caduque.

Article 7 --- DUREE

La présente convention prend effet à compter de sa date de signature par l'ensemble des parties pour une durée de 24 mois.

Article 8 --- MODIFICATION DES CLAUSES DE LA CONVENTION

Les dispositions de la présente convention peuvent être modifiées, après accord des parties, par l'intégration et la signature d'un avenant.

Article 9 --- CONTROLES

L'EHPAD de Raulhac est tenu de conserver les pièces justificatives originales jusqu'à la date limite à laquelle sont susceptibles d'intervenir les contrôles, c'est-à-dire 3 ans après le dernier versement effectué par le Conseil départemental.

L'EHPAD de Raulhac s'engage à se soumettre à tout contrôle sur place et sur pièces effectué par le Conseil départemental.

Article 10 --- LITIGES

Les litiges ou différends portant sur l'exécution de la présente convention et qui ne pourraient être réglés par voie amiable pourront être portés devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

Fait à Aurillac en 2 exemplaires originaux,

Le

Le Président du CCAS de Raulhac

Philippe MATIERE

Le Président du Conseil départemental du Cantal

Bruno FAURE

Extrait des délibérations du Conseil départemental

REUNION DU 17 NOVEMBRE 2023

DELIBERATION N°23CD04-4

Attribution d'une aide à l'investissement pour l'EHPAD de SAINT-ILLIDE

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept novembre à neuf heures et trente minutes, le Conseil départemental, régulièrement convoqué le 3 novembre 2023, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Bruno FAURE, Président du Conseil départemental,

***Présents** : M. Didier ACHALME, Mme Dominique BEAUDREY, M. Jamal BELAIDI, Mme Marina BESSE, M. Jean-Yves BONY, Mme Aurélie BRESSON, Mme Sophie BÉNÉZIT, Mme Valérie CABECAS, M. Gilles CHABRIER, Mme Céline CHARRIAUD, M. Gilles COMBELLE, Mme Annie DELRIEU, M. Vincent DESCOEUR, M. Philippe FABRE, M. Bruno FAURE, M. Stéphane FRECHOU, Mme Sylvie LACHAIZE, Mme Isabelle LANTUEJOUL, Mme Mireille LEYMONIE, M. Pierre MATHONIER, Mme Magali MAUREL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, Mme Marie-Hélène ROQUETTE, Mme Valérie RUEDA, M. Christophe VIDAL*
***Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir** : Mme Marie-Hélène CHASTRE donne pouvoir à M. Jean-Yves BONY, M. Alain DELAGE donne pouvoir à Mme Marie-Hélène ROQUETTE, M. Jean MAGE donne pouvoir à Mme Valérie CABECAS, M. Florian MORELLE donne pouvoir à Mme Dominique BEAUDREY, Mme Valérie SEMETEYS donne pouvoir à M. Gilles COMBELLE*

Secrétaire de séance : Mme Annie DELRIEU
Rapporteur : Marina BESSE

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CANTAL,

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et des avis émis par les Commissions et après en avoir délibéré,

Par 29 voix pour - 1 non-participation(s) Marie-Hélène ROQUETTE se retire et ne prend pas part au vote.

Considérant la demande d'aide du 19 septembre 2023 de l'EHPAD Les Jardins de Saint-Illide ;

Considérant l'analyse financière effectuée par les services du Département ;

Le Conseil départemental du Cantal :

- DECIDE de la mise en place d'une intervention ciblée sous la forme d'une avance remboursable de 34 500 € à l'EHPAD Les Jardins de Saint-Illide au titre de l'exercice 2023.

- VALIDE la convention portant modalités d'attribution et de remboursement d'une avance remboursable à conclure avec l'EHPAD de Saint-Illide, dont le projet est joint en annexe.

- AUTORISE Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer cette convention avec l'EHPAD bénéficiaire du dispositif.

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 27 du Budget départemental.

		X		

Publication : 21-11-2023
Transmission Préfecture : 21-11-2023

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil départemental
Le Président du Conseil départemental

Bruno FAURE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

CONVENTION

Portant modalités d'attribution et de remboursement d'une avance remboursable

Entre

Le **DEPARTEMENT DU CANTAL**, ayant son siège 28 avenue Gambetta, 15000 Aurillac, représenté par le Président du Conseil départemental, habilité par délibération du Conseil départemental du 17 novembre 2023,

ci-après dénommé « le Département »,

d'une part,

Et

L'EHPAD « Les Jardins de Saint Illide », Le Bourg – 15310 SAINT-ILLIDE, représenté par Mme Celia JACQUELIN, Directrice, dûment habilité aux fins des présentes,

ci-après dénommé « l'Établissement »,

d'autre part,

PREAMBULE :

Par délibération du 17 décembre 2020, le Département du Cantal a initié une politique d'aide à l'investissement pour les structures qui rencontrent des difficultés pour investir et réaliser des travaux indispensables à leur fonctionnement.

Depuis 2021, la CNSA accompagne également les EHPAD, grâce au dispositif PAIQ (Plan d'Aide à l'Investissement au Quotidien) en ciblant le financement des besoins en équipements et petits matériels ou de petites opérations de travaux qui impactent le quotidien des besoins d'accompagnement des personnes.

Pour autant, pour bénéficier de cette aide, l'EHPAD doit faire l'avance des frais et présenter une facture dûment acquittée. A noter également que ces fonds ne sont effectivement versés à l'établissement que de longs mois après la demande et le plus souvent sur un autre exercice budgétaire.

L'EHPAD de Saint-Illide est dans cette situation et tout en répondant aux critères de notre aide à l'investissement ne peut en bénéficier. Afin de l'accompagner au mieux, je vous propose donc de répondre à sa demande par une avance exceptionnelle qui permettra de débloquer l'aide accordée par la CNSA.

Le remboursement auprès du Conseil départemental s'effectuera après que le versement de la CNSA soit intervenu auprès de la structure.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1er : OBJET DE LA CONVENTION

La convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Département consent à une avance remboursable à l'Établissement.

ARTICLE 2 : MODALITES DE L'AVANCE

2.1 - Objet

L'avance consentie par le Département dans les conditions définies ci-après, s'inscrit dans le contexte d'une situation financière difficile de l'Établissement.

Elle a pour objet d'apporter une aide ponctuelle mais immédiate permettant à l'Établissement de réaliser l'investissement pour lequel il a obtenu un accord de la CNSA au titre du PAIQ.

2.2 - Montant

L'avance s'élève à la somme de **34 500 €** (trente-quatre mille cinq cents euros).

2.3 - Durée

L'avance est acquise à l'établissement pour une durée de 3 ans à compter de l'exercice suivant sa date de versement (2023-2026).

2.4 - Caractère

L'avance est consentie à titre gratuit. Elle ne donnera donc lieu à aucun intérêt, garantie, caution ou frais.

L'avance du Département est retracée dans les comptes de l'établissement de façon à en permettre la traçabilité et le suivi de son remboursement.

2.5 - Versement

L'avance sera versée par le Département après la signature par les parties de la convention.

2.6 - Remboursement

Le remboursement de cette avance consentie par le Département se fera en une seule fois, lorsque le PAIQ aura été versé à la structure.

Les remboursements seront effectués par virement sur le compte du Département

2.7 - Remboursement anticipé

L'établissement aura la possibilité de rembourser l'avance par anticipation, en tout ou en partie, dès que sa situation financière le permettra, en particulier dans le cas d'encaissement d'éléments exceptionnels autres que le remboursement de la CNSA.

Aucun remboursement partiel ne sera possible.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DE L'ETABLISSEMENT

Le Département se réserve le droit d'exercer un contrôle sur pièces et sur place, qui consistera en un examen de l'ensemble des pièces justificatives relatives à l'utilisation de l'avance.

À ce titre, elle donnera aux agents du Département ou aux représentants d'organismes mandatés par lui un droit d'accès approprié aux sites ou aux locaux.

ARTICLE 4 : EXIGIBILITE DE L'AVANCE

Dans le cas où le remboursement ne serait pas effectué à son échéance, le remboursement de la totalité de l'avance deviendra exigible dix jours après réception par l'Établissement d'une lettre recommandée avec accusé de réception adressée par le Département et non suivie d'effet.

Ce dernier pourra alors engager une procédure contentieuse en vue du recouvrement de l'avance.

Par ailleurs, l'avance deviendra exigible de plein droit et sans formalités préalables, en cas de non-respect des obligations résultant de la convention.

ARTICLE 5 : DUREE DE LA CONVENTION

La convention entrera en vigueur à compter de sa signature par les parties et produira ses effets jusqu'au remboursement intégral de l'avance.

ARTICLE 6 : DROIT APPLICABLE – ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution de la convention, les parties font élection de domicile aux adresses figurant en tête des présentes. Tout différend portant sur la validité, l'interprétation et l'exécution de la convention, et qui ne pourra être réglé à l'amiable, sera soumis au tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

Fait à AURILLAC, le

Pour le Département du Cantal	Pour l'Etablissement,
Le Président	La Directrice
Bruno FAURE	Celia JACQUELIN

Extrait des délibérations du Conseil départemental

REUNION DU 17 NOVEMBRE 2023

DELIBERATION N°23CD04-5

Adhésion à l'appel à manifestation d'intérêt « soutien de la CNSA aux Départements dans le cadre de son budget d'intervention 2023-2026 »

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept novembre à neuf heures et trente minutes, le Conseil départemental, régulièrement convoqué le 3 novembre 2023, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Bruno FAURE, Président du Conseil départemental,

***Présents** : M. Didier ACHALME, Mme Dominique BEAUDREY, M. Jamal BELAIDI, Mme Marina BESSE, M. Jean-Yves BONY, Mme Aurélie BRESSON, Mme Sophie BÉNÉZIT, Mme Valérie CABECAS, M. Gilles CHABRIER, Mme Céline CHARRIAUD, M. Gilles COMBELLE, Mme Annie DELRIEU, M. Vincent DESCOEUR, M. Philippe FABRE, M. Bruno FAURE, M. Stéphane FRECHOU, Mme Sylvie LACHAIZE, Mme Isabelle LANTUEJOUL, Mme Mireille LEYMONIE, M. Pierre MATHONIER, Mme Magali MAUREL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, Mme Marie-Hélène ROQUETTE, Mme Valérie RUEDA, M. Christophe VIDAL*
***Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir** : Mme Marie-Hélène CHASTRE donne pouvoir à M. Jean-Yves BONY, M. Alain DELAGE donne pouvoir à Mme Marie-Hélène ROQUETTE, M. Jean MAGE donne pouvoir à Mme Valérie CABECAS, M. Florian MORELLE donne pouvoir à Mme Dominique BEAUDREY, Mme Valérie SEMETEYS donne pouvoir à M. Gilles COMBELLE*

Secrétaire de séance : Mme Annie DELRIEU
Rapporteur : Sylvie LACHAIZE

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CANTAL,

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et des avis émis par les Commissions et après en avoir délibéré,

Par 30 voix pour

Vu l'appel à manifestation d'intérêt « soutien de la CNSA aux Départements dans le cadre de son budget d'intervention 2023-2026 », lancé par la CNSA ;

- APPROUVE l'adhésion du Département du Cantal à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Soutien de la CNSA aux Départements dans le cadre du budget d'intervention 2023-2026 ».

ATTRACTIF			INNOVANT	RESPONSABLE
		X		

Le Président du Conseil départemental

Bruno FAURE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Demande de délégation de fonds et acceptation des engagements
Fiche récapitulative du cadre d'adhésion

cnsa
Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie

service public de l'autonomie

Date + Signature *du Président du Conseil départemental ou toute personne dûment habilitée*

Conseil Départemental	*Cantal*
Adresse	*28 Avenue Gambetta* *15000* *AURILLAC*
Référent du cadre d'adhésion	*CADOUX Karine* kcadoux@cantal.fr *471465946*

Référent par axe *(facultatif)*	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	Axe 5	Axe 6
	ANDRIEUX Françoise fandrieux@cantal.fr *471462056*	*ANDRIEUX Françoise* fandrieux@cantal.fr *471462056*	*Téléphone*	*SALSON Franck* fsalson@cantal.fr *471497991*	*Téléphone*	*LABORIE Coralie* claborie@cantal.fr *471497995*

Axe(s) choisi(s)	*OUI / NON*
Axe 1	Oui
Axe 2	Oui
Axe 3	Non
Axe 4	Oui
Axe 5	Non
Axe 6	Oui

Pourcentage global de la subvention demandé	61%
Montant correspondant	450,000.00 €
Participation CD	288,758.00 €
Autre(s) financeur(s)	... €
Montant TOTAL	738,758.00 €

Commentaire(s) éventuel(s)	

Axe 1 - Stratégie et pilotage

Cet axe est conditionné au positionnement sur au moins deux des axes 2 à 6

Financement à 100% par la CNSA dans la limite d'un plafond de rémunération de 60k€ (hors St Martin, St Barthélémy et Saint Pierre et Miquelon)

Plafond	2023	2024	2025	2026
Nombre d'ETP interne	0,3 ETP	0,6 ETP	0,6 ETP	0,6 ETP
Nombre d'ETP externe	... ETP	... ETP	... ETP	... ETP

Hors plafond	2023	2024	2025	2026
Nombre d'ETP interne	0,2 ETP	0,4 ETP	0,4 ETP	0,4 ETP
Nombre d'ETP externe	... ETP	... ETP	... ETP	... ETP

Missions confiées*
Mission 1 : Application de la réforme des services autonomie à domicile
Mission 2 : Suivi du cadre d'adhésion
Mission 3 : Diagnostic territorial de l'offre, des besoins et de l'organisation territoriale de l'aide et du soin à domicile aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap en lien avec l'ARS

** Les missions sont en cohérence avec la fiche de poste de ou des agent(s) en charge de cet axe 1*

Objectifs cibles quantitatifs* :					
Exemple : XXX CPOM signés au titre de la dotation complémentaire	2023	2024	2025	2026	
Remontée des indicateurs à la CNSA	SO	100%	100%	100%	
Nombre de réunions de concertation avec les SAD et autres partenaires	1	3	4	2	
Nombre de participations aux instances de suivi en présence de l'ARS	1	3	4	3	

Les objectifs cibles quantitatifs devront tenir compte de l'entretien annuel du ou des agent(s) en charge de cet axe 1

**Indiquez les objectifs quantitatifs envisagés et renseignez la quantité projettée annuellement.*

Objectifs cibles qualitatifs* :				
Exemple : Renforcer les diagnostics partagés avec l'ARS	2023	2024	2025	2026
Renforcer les diagnostics partagés avec l'ARS	Oui	Oui	Oui	Oui
Garantir la concertation avec les SAD puis l'élargir aux autres partenaires, en lien avec l'ARS	Oui	Oui	Oui	Oui
Proposer des ajustements pour l'axe 2 au fur et à mesure du déploiement de la réforme	Non	Oui	Oui	Oui

Les objectifs cibles qualitatifs devront tenir compte de l'entretien annuel du ou des agent(s) en charge de cet axe 1

**Indiquez les objectifs qualitatifs envisagés et renseignez OUI / NON selon l'année d'atteinte prévue de l'objectif.*

	2023	2024	2025	2026	TOTAL
Montant sollicité *(hors ETP supplémentaire et dans la limite d'un plafond de rémunération de 60k€ brut annuel)*	30,000.00	60,000.00	60,000.00	60,000.00	210,000.00
Participation complémentaire prévisionnelle du CD *(si dépassement du plafond)*	20,325.00	40,651.00	40,651.00	40,651.00	142,278.00

Axe 2 - Appui à la transformation en services autonomie à domicile (SAD)

Actions*	2023	2024	2025	2026
Action 1 : Accompagner la transformation des SAD "aide" en SAD mixtes "aide" et "soins"	Non	Oui	Oui	Oui
Accompagner la transformation des SAD "aide" en SAD mixtes "aide" et "soins" *étudier la faisabilité et la pertinence d'un GCSMS départemental dans le cadre de groupes de travail associant Cd et ARS* *- étudier la possibilité de s'appuyer sur des GCSMS déjà créés par des services à domicile concernés par la réforme, en lien avec le Cd et l'ARS* *- apporter un appui*				-
Action 2 : Accompagner la signature de conventions transitoires par les SAD "aide" avec les SSIAD sans solution de fusion ou d'adhésion à un GCSMS avant le 30 juin 2025	Non	Oui	Oui	Non
Accompagner la signature de conventions transitoires par les SAD "aide" avec les SSIAD sans solution de fusion ou d'adhésion à un GCSMS avant le 30 juin 2025 *identification des difficultés et points de blocage* *- participer aux rencontres entre gestionnaires ayant des territoires en commun* *- accompagner et appuyer* *- contribuer à l'*				
Action 3 : Former les responsables de secteur à la coordination "aide" et "soins"	Non	Oui	Oui	Oui
Former les responsables de secteur à la coordination "aide" et "soins" *- aider à la mise en place des nouveaux outils de coordination (hors SI partagé)* *- accompagner les changements de pratiques professionnelles* *- former aux modalités de partage des informations entre professionnels de l'aide et*				

**Indiquez les actions envisagées et renseignez OUI / NON selon la ou les année(s) de mise en œuvre prévue de ces actions .*

Objectifs cibles quantitatifs* :				
Exemple : Accompagner XXX SAAD dans une transformation en SAD mixte	2023	2024	2025	2026
Accompagner jusqu'à 6 SAD "aide" dans leur transformation en SAD mixte (aide et soins)		2	2	2
Date de signature des conventions transitoires et demandes d'autorisation			100 % des SAD concernés	
Nombre de services à former			4	2

**Indiquez les objectifs quantitatifs envisagés et renseignez la quantité projettée annuellement.*

Objectifs cibles qualitatifs* :				
Exemple : Renforcer l'accompagnement auprès d'un profil d'usagers en particulier	2023	2024	2025	2026
Couvrir l'intégralité du département (aucune zone blanche), eviter les ruptures de prise en charge	Non	Non	Non	Oui
Reconfigurer l'offre pour une meilleure prise en charge : optimiser l'utilisation des effectifs des services dans un contexte de pénurie, rationaliser davantage les déplacements des intervenantes	Non	Non	Oui	Non
Améliorer la qualité de la prise en charge via une meilleure coordination des interventions à domicile	Non	Non	Oui	Oui

**Indiquez les objectifs qualitatifs envisagés et renseignez OUI / NON selon l'année d'atteinte prévue de l'objectif.*

	2023	2024	2025	2026
Part de la subvention consacrée à cet axe :	0%	1.1%	1.1%	1.1%
Co-financement *(maxi 80% CNSA)* **:**	%	80%	80%	80%
Co-financement CD :	%	20%	20%	20%
Co-financement autre financeur :	%	%	%	%

	2023	2024	2025	2026	TOTAL
Montant CNSA :	... €	48,000.00 €	48,000.00 €	48,000.00 €	144,000.00 €
Montant CD :	... €	12,000.00 €	12,000.00 €	12,000.00 €	36,000.00 €
Autre(s) financeur(s) : *précisez*	... €	- €	- €	- €	0.00 €
Montant total :	... €	60,000.00 €	60,000.00 €	60,000.00 €	180,000.00 €

Axe 3 - Modernisation et professionnalisation des services d'aide à domicile

Actions*	2023	2024	2025	2026
Action 1 : ...				
Description de l'action :				
Action 2 : ...				
Description de l'action :				
Action 3 : ...				
Description de l'action :				

**Indiquez les actions envisagées et renseignez OUI / NON selon la ou les année(s) de mise en œuvre prévue de ces actions .*

Objectifs cibles quantitatifs* :				
Exemple : Déployer XXX référents QVCT mutualisés	2023	2024	2025	2026
...				
...				
...				

**Indiquez les objectifs quantitatifs envisagés et renseignez la quantité projettée annuellement.*

Objectifs cibles qualitatifs* :				
Exemple : Elaborer une stratégie départementale pour la mobilité des professionnels du domicile	2023	2024	2025	2026
...				
...				
...				

**Indiquez les objectifs qualitatifs envisagés et renseignez OUI / NON selon l'année d'atteinte prévue de l'objectif.*

	2023	2024	2025	2026
Part de la subvention consacrée à cet axe :	%	%	%	%
Co-financement *(maxi 80% CNSA)* **:**	%	%	%	%
Co-financement CD :	%	%	%	%
Co-financement autre-financeur :	%	%	%	%

	2023	2024	2025	2026	TOTAL
Montant CNSA :	... €	... €	... €	... €	0.00 €
Montant CD :	... €	... €	... €	... €	0.00 €
Autre(s) financeur(s) : ***précisez***	... €	... €	... €	... €	0.00 €
Montant total :	... €	... €	... €	... €	0.00 €

Axe 4 - Attractivité et fidélisation des professionnels des métiers de l'autonomie

Actions*	2023	2024	2025	2026
Action 1 : Former notamment les conjoints des Travailleurs Non Salariés aux métiers de l'aide à la	oui	oui	oui	oui
Afin de répondre à la fois aux besoins du territoires, et à la fois aux besoins d'augmenter le revenu de certains foyers notamment agricoles, le projet serait de former les conjoints des TNS. Il est facile de pouvoir se libérer quelques heures dans la journée voir dans la semaine pour aider au maintien à domicile de personnes qui le souhaitent. Ce complément de revenu permettrait aux foyers concernés de pouvoir consolider une situation financière souvent précaire. De plus ces personnes pourraient intervenir à proximité de chez eux, souvent à la campagne où les associations spécialisées dans ce domaine ne donne pas forcemment la priorité compte tenu des kilomètres à parcourir.				
Action 2 : Ingénierie autour de l'animation territoriale de type forum de l'emploi, innovation ...	non	oui	oui	oui
Positionner un chef de projet et un apprenti sur un territoire favorisant l'articulation d'actions en direction des publics les plus vulnérables par le biais de recherche de partenaires multiples et en menant des actions adaptées et innovantes				
Action 3 : ...				
Description de l'action :				

**Indiquez les actions envisagées et renseignez OUI / NON selon la ou les année(s) de mise en œuvre prévue de ces actions.*

Objectifs cibles quantitatifs* :				
Exemple : nombre de personnes à recruter	2023	2024	2025	2026
10 personnes à former	10	10	10	10
1 chef de Projet	1	A maintenir	A maintenir	A maintenir
1 apprenti	1	1	0	0

**Indiquez les objectifs quantitatifs envisagés et renseignez la quantité projettée annuellement.*

Objectifs cibles qualitatifs* :				
Exemple : améliorer le le niveau de recrutement dans les ESMS	2023	2024	2025	2026
Palier aux manques d'aides à domicile essentiellement en milieu rural	oui	oui	oui	oui
2 actions phares par an (forum, job daiting, ...et 4 réunion multipartenariales minimum sur	non	oui	oui	oui
...				

**Indiquez les objectifs qualitatifs envisagés et renseignez OUI / NON selon l'année d'atteinte prévue de l'objectif.*

	2023	2024	2025	2026
Part de la subvention consacrée à cet axe :	2%	9%	9%	9%
Co-financement *(maxi 80% CNSA)* **:**	80%	80%	80%	80%
Co-financement CD :	20%	20%	20%	20%
Co-financement autre-financeur :	%	%	%	%

	2023	2024	2025	2026	TOTAL
Montant CNSA :	10,200.00 €	42,200.00 €	42,200.00 €	42,200.00 €	136,800.00 €
Montant CD :	2,550.00 €	10,550.00 €	10,550.00 €	10,550.00 €	34,200.00 €
Autre(s) financeur(s) : ***précisez***	... €	... €	... €	... €	0.00 €
Montant total :	12,750.00 €	52,750.00 €	52,750.00 €	52,750.00 €	171,000.00 €

Axe 5 - Soutien aux aidants de personnes en situation de handicap

Actions*	2023	2024	2025	2026
Action 1 : ...				
Description de l'action :				
Action 2 : ...				
Description de l'action :				
Action 3 : ...				
Description de l'action :				

**Indiquez les actions envisagées et renseignez OUI / NON selon la ou les année(s) de mise en œuvre prévue de ces actions .*

Objectifs cibles quantitatifs* :				
Exemple : XXX aidants à toucher	2023	2024	2025	2026
...				
...				
...				

**Indiquez les objectifs quantitatifs envisagés et renseignez la quantité projettée annuellement.*

Objectifs cibles qualitatifs* (facultatifs):				
Exemple :	2023	2024	2025	2026
...				
...				
...				

**Indiquez les objectifs qualitatifs envisagés et renseignez OUI / NON selon l'année d'atteinte prévue de l'objectif.*

	2023	2024	2025	2026
Part de la subvention consacrée à cet axe :	%	%	%	%
Co-financement *(maxi 80% CNSA)* **:**	%	%	%	%
Co-financement CD :	%	%	%	%
Co-financement autre-financeur :	%	%	%	%

	2023	2024	2025	2026	TOTAL
Montant CNSA :	... €	... €	... €	... €	0.00 €
Montant CD :	... €	... €	... €	... €	0.00 €
Autre(s) financeur(s) : ***précisez***	... €	... €	... €	... €	0.00 €
Montant total :	... €	... €	... €	... €	0.00 €

Axe 6 - Promotion de l'accueil familial

Actions*	2023	2024	2025	2026
Action 1 : Création d'outils de communication pour mieux faire connaitre le dispositif	Non	Oui	Oui	Non
Description de l'action : *Elaboration de plaquettes d'information sur le métier d'accueillant familial* *Elaboration de plaquettes d'information sur l'accueil familial* *Publication d'une campagne de promotion du métier au sein au sein des différents supports du Département* *Publication d'une campagne de promotion de l'accueil familial au sein des différents supports du Département*				
Action 2 : Développement de la formation au-delà du socle légal	Oui	Oui	Oui	Non
Description de l'action : *Formation 1er secours en santé mentale* *Remise à niveau de la formation PSC1* *Organisation de journées thématiques de formation (par exemples : les maladies neurodégénératives et leurs conséquences, la gestion des conflits, de la violence et des attitudes inappropriées, la vie affective et sexuelle des accueillis, la fin de l'accueil et ses impacts émotionnels, les limites de compétences concernant la santé de l'accueilli, la bientraitance,...)*				
Action 3 : Développement des groupes de paroles	Oui	Oui	Oui	Non
Description de l'action : Mise en place de 6 groupes de paroles à raison d'un jour d'intervention par trimestre et d'un groupe par 1/2 journée				

*Indiquez les actions envisagées et renseignez OUI / NON selon la ou les année(s) de mise en oeuvre prévue de ces actions .

Objectifs cibles quantitatifs* :				
Exemple : X accueillants familiaux ayant participé à X groupes de parole	2023	2024	2025	2026
Au moins 50 % des accueillants familiaux ayant participé aux groupes de parole	50%	50%	50%	50%
Au moins 50 % des accueillants familiaux ayant participé à 1 formation extralégale	50%	50%	50%	50%
Nombre de nouvelles candidatures reçues		2	2	2

*Indiquez les objectifs quantitatifs envisagés et renseignez la quantité projettée annuellement.

Objectifs cibles qualitatifs* :				
Exemple : améliorer la communication autour de l'accueil familial auprès des séniors du département	2023	2024	2025	2026
Améliorer la connaissance du métier d'accueillant familial	Non	Oui	Oui	Oui
Faciliter l'exercice du rôle d'accueillant par la formation continue	Oui	Non	Oui	Oui
...				

*Indiquez les objectifs qualitatifs envisagés et renseignez OUI / NON selon l'année d'atteinte prévue de l'objectif.

	2023	2024	2025	2026
Part de la subvention consacrée à cet axe :	1%	2%	1%	1%
Co-financement *(maxi 80% CNSA)* **:**	20%	20%	20%	20%
Co-financement CD :	80%	80%	80%	80%
Co-financement autre-financeur :	%	%	%	%

	2023	2024	2025	2026	TOTAL
Montant CNSA :	6,496.00 €	8,896.00 €	6,496.00 €	6,496.00 €	28,384.00 €
Montant CD :	1,624.00 €	2,224.00 €	1,624.00 €	1,624.00 €	7,096.00 €
Autre(s) financeur(s) : ***précisez***	... €	... €	... €	... €	0.00 €
Montant total :	8,120.00 €	11,120.00 €	8,120.00 €	8,120.00 €	35,480.00 €

Extrait des délibérations du Conseil départemental

REUNION DU 17 NOVEMBRE 2023

DELIBERATION N°23CD04-6

Avenant n°1 à la convention de gestion du Revenu de Solidarité Active (RSA) avec la Caisse d'Allocations Familiales du Cantal

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept novembre à neuf heures et trente minutes, le Conseil départemental, régulièrement convoqué le 3 novembre 2023, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Bruno FAURE, Président du Conseil départemental,

***Présents** : M. Didier ACHALME, Mme Dominique BEAUDREY, M. Jamal BELAIDI, Mme Marina BESSE, M. Jean-Yves BONY, Mme Aurélie BRESSON, Mme Sophie BÉNÉZIT, Mme Valérie CABECAS, M. Gilles CHABRIER, Mme Céline CHARRIAUD, M. Gilles COMBELLE, Mme Annie DELRIEU, M. Vincent DESCOEUR, M. Philippe FABRE, M. Bruno FAURE, M. Stéphane FRECHOU, Mme Sylvie LACHAIZE, Mme Isabelle LANTUEJOUL, Mme Mireille LEYMONIE, M. Pierre MATHONIER, Mme Magali MAUREL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, Mme Marie-Hélène ROQUETTE, Mme Valérie RUEDA, M. Christophe VIDAL*
***Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir** : Mme Marie-Hélène CHASTRE donne pouvoir à M. Jean-Yves BONY, M. Alain DELAGE donne pouvoir à Mme Marie-Hélène ROQUETTE, M. Jean MAGE donne pouvoir à Mme Valérie CABECAS, M. Florian MORELLE donne pouvoir à Mme Dominique BEAUDREY, Mme Valérie SEMETEYS donne pouvoir à M. Gilles COMBELLE*

Secrétaire de séance : Mme Annie DELRIEU
Rapporteur : Dominique BEAUDREY

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CANTAL,

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et des avis émis par les Commissions et après en avoir délibéré,

Par 30 voix pour

Vu le Code de l'action sociale et des familles notamment ses articles L.262-13, L.262-16, L.262-25, R.262-60 à D.262-64 et R.262-65 et suivants ;

Vu la convention de gestion du RSA signée entre la CAF et le Département du Cantal le 30 novembre 2020 ;

- APPROUVE l'avenant n°1 à la convention de gestion du Revenu de Solidarité Active avec la Caisse d'Allocations Familiales du Cantal, joint à la présente délibération.

- APPROUVE le montant du concours financier supplémentaire du Département à hauteur de 5 400 € pour l'année 2023.

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention avec la Caisse d'Allocations Familiales du Cantal.

		X		

Publication : 21-11-2023
Transmission Préfecture : 21-11-2023

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil départemental
Le Président du Conseil départemental

Bruno FAURE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE GESTION
DU REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE (RSA)

Entre :

Le Département du Cantal,
28 Avenue Gambetta, 15000 Aurillac
Représenté par son Président Monsieur Bruno FAURE, dûment habilité par délibération de l'assemblée plénière du Conseil départemental du Cantal en date du 17 novembre 2023,
ci-après dénommé « le Département »,

Et

La **Caisse d'allocations familiales du Cantal**,
15 Rue Pierre Marty, 15000 Aurillac
Représentée par son Directeur, Monsieur Pascal PONS,
ci-après dénommée « la CAF »,

Vu le Code de l'action sociale et des familles (CASF), notamment ses articles L. 262-13, L. 262-16, L. 262-25, R. 262-60 à D. 262-64 et R. 262-65 et suivants ;
Vu la loi Vu du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et libertés,
Vu la loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active (RSA) et réformant les politiques d'insertion ;
Vu la loi n° 2016-1827 du 23 décembre 2016 de financement de la sécurité sociale pour 2017 ;
Vu le décret n° 2009-404 du 15 avril 2009 relatif au revenu de solidarité active ;
Vu le décret n° 2017-123 du 1er février 2017 relatif à la réforme des minimas sociaux ;
Vu l'arrêté du 7 mai 2009 fixant le modèle de formulaire de demande d'allocation de revenu de solidarité active, modifié par l'arrêté du 19 janvier 2011.
Vu la délibération n° 2009-327 du 4 juin 2009 portant avis sur un projet de décret en Conseil d'Etat relatif au revenu de solidarité active (RSA) et un projet d'arrêté relatif à l'échantillon national interrégimes d'allocataires de minima sociaux (ENIAMS).
Vu le décret n° 2009-716 du 18 juin 2009 relatif aux traitements automatisés de données à caractère personnel accompagnant la mise en œuvre du revenu de solidarité active et portant diverses dispositions de coordination ;
Vu le décret n° 2012-294 du 1er mars 2012 relatif aux procédures d'orientation, de suspension et de radiation applicables aux bénéficiaires du revenu de solidarité active.
Vu l'accord cadre relatif au Comité de pilotage des échanges d'informations (CPEI)
Vu la convention de gestion du RSA signée entre la CAF et le Département du Cantal le 30 Novembre 2020

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : MODIFICATION DES DISPOSITIONS DE L'ANNEXE 5 DE LA CONVENTION DE GESTION DU 30 NOVEMBRE 2020

Dans la perspective de lutter plus efficacement contre la fraude au RSA et d'assurer le versement du juste droit, la Caisse d'Allocations Familiales du Cantal et le Conseil départemental du Cantal, s'entendent pour augmenter le nombre de contrôle émanant des services du Département.

Les dispositions de l'annexe 5 de la convention initiale sont modifiées, dans les conditions fixées par l'article 2 du présent avenant.

ARTICLE 2 : CONTRÔLES SUR PLACE RÉALISÉS PAR LA CAF

En fonction des ressources disponibles de la CAF du Cantal, le Département pourra solliciter la CAF pour opérer un 1ier niveau de contrôle dit « contrôle sur pièces ». Ces demandes restent du domaine de l'exception.
Les contrôles de situations individuelles réalisés sur place et sur demande du Président du Département sont prévus dans la limite de 40 par an.
Chaque contrôle est facturé au prix de 270€ au Département par la CAF du Cantal.

La CAF du Cantal s'engage à rendre compte des conclusions du contrôleur suite à la demande d'investigation du Département par la transmission des rapports de contrôles.

ARTICLE 3 :

Le reste de la convention demeure échangé.

ARTICLE 4 : DATE D'EFFET

La date d'effet du présent avenant est fixée au 1ier janvier 2023 pour la durée de la convention de gestion RSA soit le 31 décembre 2025.

Pour le Département :	Pour la Caisse d'Allocations familiales du Cantal :
À……, le…….	À……, le……
Le président du Département,	Le directeur,
M. Bruno FAURE	M. Pascal PONS

Extrait des délibérations du Conseil départemental

REUNION DU 17 NOVEMBRE 2023

DELIBERATION N°23CD04-7

Convention relative à la délégation de la mission de référent unique à la Mutualité Sociale Agricole

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept novembre à neuf heures et trente minutes, le Conseil départemental, régulièrement convoqué le 3 novembre 2023, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Bruno FAURE, Président du Conseil départemental,

***Présents** : M. Didier ACHALME, Mme Dominique BEAUDREY, M. Jamal BELAIDI, Mme Marina BESSE, M. Jean-Yves BONY, Mme Aurélie BRESSON, Mme Sophie BÉNÉZIT, Mme Valérie CABECAS, M. Gilles CHABRIER, Mme Céline CHARRIAUD, M. Gilles COMBELLE, Mme Annie DELRIEU, M. Vincent DESCOEUR, M. Philippe FABRE, M. Bruno FAURE, M. Stéphane FRECHOU, Mme Sylvie LACHAIZE, Mme Isabelle LANTUEJOUL, Mme Mireille LEYMONIE, M. Pierre MATHONIER, Mme Magali MAUREL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, Mme Marie-Hélène ROQUETTE, Mme Valérie RUEDA, M. Christophe VIDAL*

***Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir** : Mme Marie-Hélène CHASTRE donne pouvoir à M. Jean-Yves BONY, M. Alain DELAGE donne pouvoir à Mme Marie-Hélène ROQUETTE, M. Jean MAGE donne pouvoir à Mme Valérie CABECAS, M. Florian MORELLE donne pouvoir à Mme Dominique BEAUDREY, Mme Valérie SEMETEYS donne pouvoir à M. Gilles COMBELLE*

Secrétaire de séance : Mme Annie DELRIEU
Rapporteur : Dominique BEAUDREY

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CANTAL,

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et des avis émis par les Commissions et après en avoir délibéré,

Par 30 voix pour

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L.262-27 et suivants ;

Vu le Règlement départemental d'aide sociale adopté par délibération n°22CD04-06 du Conseil départemental du 14 novembre 2022 ;

Vu la convention d'orientation dans le cadre de la mise en œuvre du Revenu de Solidarité Active approuvée par délibération n°09CP08-005 de la Commission Permanente du Conseil Général du 18 septembre 2009 et son avenant approuvé par délibération n°10CP07-10 de la Commission Permanente du Conseil Général du 17 septembre 2010 ;

Vu la délibération n°21CD01-02 du Conseil départemental du 26 mars 2021 approuvant le Pacte Territorial pour l'Insertion et l'Emploi PTIE (2021-2025) et la fusion en un seul document intitulé PDIE-PTIE 2021-2025 ;

- APPROUVE la convention relative à l'accompagnement des bénéficiaires du RSA confié à la Mutualité Sociale Agricole Auvergne jointe à la présente délibération.

- AUTORISE Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à la signer.

		X		

Publication : 21-11-2023
Transmission Préfecture : 21-11-2023

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil départemental
Le Président du Conseil départemental

Bruno FAURE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

CONVENTION RELATIVE À L'ACCOMPAGNEMENT DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA CONFIÉ À LA MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE AUVERGNE

Entre
LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL, 28 avenue Gambetta, 15000 AURILLAC, représenté par son Président, Monsieur Bruno FAURE, autorisé par délibération du Conseil départemental du 17 novembre 2023,
ci-après dénommé : « **Le Département** »,

D'une part,

Et
LA MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE AUVERGNE, 16, rue Jean Claret, 63000 CLERMONT-FERRAND représentée par par son Président, Monsieur Philippe PANEL et par son Directeur Général, Monsieur Jean-Marie PASSARIEU,
ci-après désignée par les termes « **MSA Auvergne**»,

D'autre part,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L.262-27 et suivants ;
Vu le règlement départemental d'aide sociales adopté par délibération n°22CD04-06 du Conseil départemental du 14 novembre 2022 ;
Vu la convention d'orientation dans le cadre de la mise en œuvre du Revenu de Solidarité Active approuvée par délibération n°09CP08-005 de la Commission Permanente du Conseil Général du 18 septembre 2009 et son avenant approuvé par délibération n°10CP07-10 de la Commission Permanente du Conseil Général du 17 septembre 2010 ;
Vu la délibération n°21CD01-02 du Conseil départemental du 26 mars 2021 approuvant le Pacte Territorial pour l'Insertion et l'Emploi PTIE (2021-2025) et la fusion en un seul document intitulé PDIE-PTIE 2021-2025 ;
Vu la décision du Comité plénier d'Action Sanitaire et Social de la MSA du 17 Octobre 2023 ;
Vu la décision n° xxxxxxxx de la Commission Départementale du Conseil départemental du 27 novembre 2023.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

PRÉAMBULE

Le Département du Cantal, par les compétences qui lui sont dévolues en matière d'action sociale et d'insertion, souhaite contribuer à la construction d'une société solidaire qui ne marginalise aucune population et où le principe d'égalité des chances est le moteur de sa politique.
L'article L. 262-27 du CASF prévoit que le bénéficiaire du revenu de solidarité active a droit à un accompagnement social et professionnel adapté à ses besoins et organisé par un référent unique. Selon l'article L262-9, il revient au Président du Conseil départemental de procéder cette orientation.

La MSA Auvergne, en tant que partenaire du Département, participe à l'expérimentation du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les conditions et modalités de la délégation par le Conseil départemental à la MSA Auvergne de l'accompagnement social à destination des bénéficiaires du RSA ayant fait l'objet d'une décision d'orientation vers le service d'action sanitaire et sociale de la MSA Auvergne.

ARTICLE 2 : PUBLIC CIBLE

Le public cible susceptible d'être orienté vers la MSA Auvergne pour un accompagnement social au titre du RSA est celui des non-salariés agricoles actifs bénéficiaires du RSA et leur conjoint (e), relevant, selon les termes de la loi, du régime des droits et devoirs.

Cet engagement s'entend dans la limite des moyens pouvant être mis à disposition par la MSA Auvergne.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENT DE LA MSA AUVERGNE

La MSA Auvergne s'engage à désigner un référent unique en charge d'assurer l'accompagnement social global et personnalisé ainsi que l'élaboration et le suivi des contrats d'engagements réciproques avec les bénéficiaires du RSA. Le référent unique RSA coordonne l'accompagnement du bénéficiaire en lui proposant des temps de rencontre réguliers pour le suivi et l'évaluation de son parcours. Cet accompagnement global doit permettre aux travailleurs non-salariés agricoles, bénéficiaires du RSA, de recevoir les aides et conseils nécessaires permettant de favoriser leur autonomie.

L'objectif de cet accompagnement est de favoriser l'insertion sociale et professionnelle.

ARTICLE 4 : MISSIONS MISES EN ŒUVRE

1. **Réaliser un diagnostic social global de la situation du bénéficiaire.**
   Cette étape est un préalable à la construction négociée du parcours d'insertion et s'appuie sur les ressources et compétences du bénéficiaire,

2. **Construire le parcours d'insertion sociale et/ou professionnelle.**
   a. Elaborer le projet : organiser, en concertation et de manière librement débattue avec les bénéficiaires, les voies et moyens favorisant leur insertion sociale et la levée des obstacles sociaux.
   b. Favoriser l'accès aux droits du bénéficiaire en l'orientant, l'accompagnant ou en constituant des dossiers.
   c. Favoriser l'accès aux soins
   d. Lutter contre l'isolement

e. Accompagner le conjoint vers une recherche d'activité complémentaire avec au besoin une réorientation vers un dispositif d'accompagnement adapté (Pôle emploi, Mission locale, Cantal emploi insertion…)
f. Orienter le bénéficiaire, vers des actions mises en place au titre du PDIE-PTIE et/vers les actions mises en place par la MSA Auvergne
g. Activer, si nécessaire, l'intervention spécialisée la structure avec laquelle le Département aura conventionné pour l'accompagnement des exploitants agricoles sur les volets techniques et économiques.

3. Contractualiser les engagements du bénéficiaire

a. Expliquer la valeur du contrat engagement réciproque,
b. Rédiger et formaliser le document contractuel énumérant les engagements. Le contrat retrace les actions en matière d'accompagnement personnalisé aussi bien au niveau social que professionnel.

4. Mettre en œuvre et suivre le contrat d'engagement

a. Evaluer l'évolution de la situation du bénéficiaire et le respect des engagements contractuels,
b. Communiquer avec les différents partenaires impliqués dans le parcours sur le projet d'insertion et coordonner sa mise en œuvre,
c. Rédiger et formaliser le renouvellement du contrat d'engagement dans le respect des échéances prévues dans le contrat précédent.
d. Saisir si nécessaire le Service Emploi Insertion à l'aide de la fiche de liaison EP (cf annexe) pour un passage en équipe pluridisciplinaire (réorientation, impossibilité de renouveler le CER, non-respect du CER). Le bénéficiaire du RSA peut bénéficier d'une réorientation, si l'examen de sa situation fait apparaître que, compte tenu de l'évolution de ses difficultés, un autre organisme que la MSA Auvergneserait mieux à même de conduire les actions d'accompagnement nécessaires.

ARTICLE 5 : MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement social global se déroulera essentiellement sous forme d'entretiens individuels. En plus de leurs propres outils, les intervenants sociaux de la MSA Auvergne mobiliseront les dispositifs de droit commun et ceux du PDIE/PTIE.

Le référent unique contactera le bénéficiaire dans les 15 jours qui suivent l'orientation par le Président du Conseil départemental, pour fixer une date de rendez-vous.

Le référent unique formalise, dans un délai de deux mois maximum, après l'orientation du bénéficiaire, un contrat énumérant les engagements réciproques en matière d'insertion sociale ou professionnelle.
Il est à noter que le Contrat d'Engagements Réciproques porte mention des éléments échangés avec l'allocataire du RSA et que ce dernier doit rendre compte à chaque renouvellement de son contrat de l'avancée de sa situation.
La MSA Auvergne s'engage à transmettre, dès son élaboration et la signature par le bénéficiaire, le contrat d'engagement réciproque ainsi que les renouvellements au secrétariat de l'équipe pluridisciplinaire, à l'adresse suivante :

Conseil départemental - Service Emploi Insertion
28 avenue Gambetta
15000 AURILLAC

Le référent unique collabore étroitement avec le Service Emploi Insertion pour discuter de situations particulières ou de contenus des Contrats d'Engagements Réciproques (CER). Une liste mensuelle des BRSA sera effectuée par un agent de gestion du Service Emploi Insertion. Il est à même d'alerter le service emploi insertion du Conseil départemental du Cantal pour un passage en équipe pluridisciplinaire.

Le référent social de la Mutualité Social Agricole a la possibilité de mobiliser le conseiller de la structure avec laquelle le Département a conventionné pour l'accompagnement des exploitants sur les volets techniques et économiques.

ARTICLE 6 : MOTIFS DE FIN D'ACCOMPAGNEMENT DE LA MSA AUVERGNE

L'accompagnement du service d'Action sanitaire et sociale MSA Auvergne au titre de cette convention prend fin quand :

- Le bénéficiaire ne perçoit plus le RSA
- Le versement est interrompu depuis plus de 4 mois civils consécutifs,
- Le bénéficiaire quitte le département,
- Le bénéficiaire est radié de la liste des bénéficiaires du RSA,
- Suite à réorientation ou changement de référent

Il appartiendra alors à la MSA Auvergne de transmettre les éléments au Service Emploi Insertion concernant le parcours du bénéficiaire du RSA afin de favoriser une continuité de parcours fluide.

Article 7 : ENGAGEMENTS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Le Conseil départemental assure l'information, la formation, ainsi que l'appui technique au référent chargé de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA.

- Aide à l'élaboration et au suivi du parcours d'insertion des bénéficiaires
- Information et transmission de documents.

La liste nominative des bénéficiaires du RSA orientés vers la MSA Auvergne sera transmise par le Département, dans les plus brefs délais après décisions d'orientation. Les courriers de désignation du référent unique seront transmis en copie au responsable de l'action sociale du Cantal.
En cas de réorientation suite à une décision de l'Equipe pluridisciplinaire d'un allocataire RSA vers les services de la MSA Auvergne, le Département en informera la MSA dans les plus brefs délais.

Le Conseil départemental étudie, également, les demandes d'aides individuelles transmises par le référent unique et l'informe de la décision notifiée à l'intéressé.

Le Conseil départemental désigne un correspondant chargé de suivre les évolutions de la situation des bénéficiaires et d'appuyer les actions du référent.

Outils proposés par le Conseil départemental du Cantal afin de faciliter la mise en œuvre de la référence RSA

- Contrat d'engagement réciproque,
- Fiche de liaison RSA,

ARTICLE 8 : MODALITÉ DE GESTION

L'accompagnement social confié à la MSA Auvergne est effectué à titre gracieux dans le cadre défini par la présente convention et en conformité avec les orientations définies par son Conseil d'administration de la MSA Auvergne.

ARTICLE 9 : SUIVI ET ÉVALUATION

Durant toute la durée de la convention, des échanges réguliers avec le Service Emploi Insertion, et notamment avec les agents de gestion insertion et les chefs de projets concernés, seront garants de la bonne coordination de l'action.

a) Comités de suivis semestriels départementaux

La MSA Auvergne s'engage à participer au comité de suivi composé ad minima des agents du Service Emploi Insertion (SEI) du Conseil départemental en charge du suivi de la convention et de la structure conventionnée dans le cadre de l'accompagnement économique et technique des travailleurs non-salariés agricoles.
Ces réunions auront lieu semestriellement. L'ordre du jour traitera des points suivants :

- Typologie du public
- Nombre d'entrées / sorties des bénéficiaires orientés ;
- Difficultés rencontrées et/ou pistes d'amélioration (remontée de besoins en fonctions des freins identifiés)

Selon la nécessité et dans l'intérêt du bénéficiaire RSA, tout acteur gravitant autour du parcours du travailleur non salarié pourra être convié à participer lors de ces comités de suivis semestriels.

b) Suivi de la convention

Un comité de pilotage, composé de représentants de la MSA Auvergne, du Département du Cantal avec la présence de la structure conventionnée et de leurs principaux collaborateurs, se réunira une fois par an.

Cette instance sera chargée de :

- Faire un bilan de la convention à partir des données du contrat d'engagement réciproque.
- De proposer des pistes d'amélioration,
- Intégrer les éventuelles évolutions législatives et réglementaires,
- De travailler à la mise en œuvre opérationnelle de la présente convention.

ARTICLE 10 : ÉCHANGES D'INFORMATIONS- PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES- CONFIDENTIALITÉ

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce partenariat, les partenaires sont susceptibles de recueillir et échanger des informations personnelles concernant les bénéficiaires, s'inscrivant dès lors dans les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

En application des principes posés par ces dispositions, chacune des parties garantit l'autre partie du respect des obligations légales et réglementaires lui incombant au titre de la protection des données à caractère personnel, en particulier de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (ci-après « loi informatique et libertés ») et du règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données personnelles et à la libre circulation de ces données (ci-après « RGPD »).

Chacune des parties convient du caractère confidentiel des informations échangées dans la cadre de la présente Convention et s'engage à faire respecter cette confidentialité par ses salariés concernés.

Toute information ou donnée personnelle, quel qu'en soit le support, communiquée par l'une des parties à l'autre à l'occasion de la Convention, ou à laquelle les parties pourraient avoir accès à l'occasion de la Convention, ne peut être utilisée que dans le cadre de la Convention, et ne peut être communiquée à des tiers sans l'accord écrit et préalable de l'autre partie.

ARTICLE 11 : DURÉE ET RÉSILIATION DE LA CONVENTION

La présente convention est établie pour une durée de 3 ans. Elle peut faire l'objet d'adaptations par voie d'avenants.

Dans le cadre de cette convention, la délégation de la mission référent RSA prend effet au 1er janvier 2023.

La convention peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties, sous réserve du respect d'un délai de préavis de trois mois, formalisée par lettre recommandée avec avis de réception.
En cas de résiliation de la présente convention, les parties seront tenues des engagements pris antérieurement à celle-ci jusqu'à leur terme (finalisation des contrats en cours). Aucune nouvelle orientation ne sera proposée durant le délai de préavis.

Dans l'hypothèse où des dispositions législatives ou réglementaires interviendraient pendant la durée de la convention et qu'elles modifieraient l'objet, les conditions et les modalités d'exécution de la mission, les parties se réservent la possibilité de prononcer la résiliation de la présente convention.

ARTICLE 12 : ÉLECTION DE DOMICILE / LITIGES

Les Parties font élection de domicile aux adresses figurant en tête de la présente.
A défaut d'accord amiable, tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand (63000).

ARTICLE 13 : ANNEXES

Les annexes 1 et 2 font partie intégrante de la présente convention.

Fait à AURILLAC, le

Le Président du Conseil départemental,

Bruno FAURE

Le Président de la M.S.A Auvergne,

Philippe PANEL

Le Directeur Général de la MSA Auvergne,

Jean-Marie PASSARIEU

- ***ANNEXE 1*** **: Courrier de convocation à un entretien,**

Madame, Monsieur XXX
Adresse
CP Commune

Objet : Entretien dans le cadre de votre accompagnement RSA

Madame, Monsieur,

Vous percevez le revenu de solidarité active (RSA).

A ce titre, vous bénéficiez de droits et êtes soumis à des obligations d'insertion. Le Conseil départemental du Cantal vous a orienté vers la Mutualité Sociale Agricole afin de vous accompagner.

Afin de faire le point sur votre situation, vous êtes convoqués à un entretien le :

XXXXXX
A XXXXXX

A cette occasion, vous rencontrerez M/Mme XXXX, fonction.

Je vous invite à apporter avec vous le(s) document(s) suivant(s) :

- Xxx
- Xxxx

Je vous informe que conformément aux articles L.262-27 et L.262-68 du Code de l'Action Sociale et des Familles, vous êtes tenu de participer à cet entretien ainsi qu'aux rendez-vous suivants qui seront fixés dans le cadre de votre parcours d'insertion. En cas d'absence au rendez-vous fixé, le Conseil départemental pourra engager une procédure de réduction ou de suspension de votre allocation en application de l'article R.262-69 du CASF.

En cas d'empêchement, vous devez en informer XXXXX au XXXXX ou par courriel : XXXXXXX

Veuillez agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Signature

Vos données à caractère personnel font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion et au suivi de vos droits au Revenu de Solidarité Active et de votre accompagnement, sous la responsabilité du Président du Conseil départemental du Cantal. La CAF, la MSA, Pôle Emploi et d'autres partenaires en charge de votre accompagnement peuvent être destinataires de vos données. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant par écrit avec justificatif d'identité au Délégué à la Protection des Données (Direction des Affaires Juridiques, Hôtel du Département, 28 avenue Gambetta 15015 Aurillac) ou par mail à dpo@cantal.fr

- ***ANNEXE 2 : FICHE DE LIAISON EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE***

REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE
Fiche de liaison Equipe Pluridisciplinaire

Cette fiche est à envoyer aux adresses mails :

POUR AURILLAC : ***ccluse@cantal.fr*** **+** ***sbeynel@cantal.fr***
POUR MAURIAC : ***ccluse@cantal.fr***
POUR ST FLOUR : ***croudil@cantal.fr*** **+** ***malbeaux@cantal.fr***

COORDONNÉES DU BENEFICIAIRE RSA :

NOM : PRÉNOM :

Adresse postale :

Date de naissance :

COORDONNÉES DE LA STRUCTURE DU RÉFÉRENT UNIQUE :

STRUCTURE :

NOM du référent :

N° de téléphone ou mail :

Cocher la case correspondante :

☐ **Demande de réorientation**

☐ **Changement de référent**

☐ **Signalement en vue d'une convocation en EP :**

Trois cas constituent un non-respect des devoirs du bénéficiaire du RSA et peuvent justifier la réduction ou la suspension de son allocation RSA :

☐ Lorsque, du fait du bénéficiaire et sans motif légitime, le PPAE ou le CER ne sont pas établis dans les délais prévus ou ne sont pas renouvelés (Nous vous rappelons que 2 RDV successifs non honorés doivent être signalés pour passage en EP).

☐ Lorsque, sans motif légitime, les dispositions du PPAE ou du CER ne sont pas respectées par le bénéficiaire ;

☐ Lorsque le bénéficiaire du revenu de solidarité active, accompagné par Pôle Emploi a été radié de la liste des demandeurs d'emploi. (Les BRSA orientés vers Pôle Emploi doivent obligatoirement être inscrits)

Motivations de la demande (à remplir par le référent unique *(limité à 400 caractères)*):

Fait à le

Extrait des délibérations du Conseil départemental

REUNION DU 17 NOVEMBRE 2023

DELIBERATION N°23CD04-8

Attribution d'une subvention exceptionnelle
à l'Association Les Restos du Coeur du Cantal et à la Fédération du Cantal du Secours Populaire

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept novembre à neuf heures et trente minutes, le Conseil départemental, régulièrement convoqué le 3 novembre 2023, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Bruno FAURE, Président du Conseil départemental,

***Présents** : M. Didier ACHALME, Mme Dominique BEAUDREY, M. Jamal BELAIDI, Mme Marina BESSE, M. Jean-Yves BONY, Mme Aurélie BRESSON, Mme Sophie BÉNÉZIT, Mme Valérie CABECAS, M. Gilles CHABRIER, Mme Céline CHARRIAUD, M. Gilles COMBELLE, Mme Annie DELRIEU, M. Vincent DESCOEUR, M. Philippe FABRE, M. Bruno FAURE, M. Stéphane FRECHOU, Mme Sylvie LACHAIZE, Mme Isabelle LANTUEJOUL, Mme Mireille LEYMONIE, M. Pierre MATHONIER, Mme Magali MAUREL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, Mme Marie-Hélène ROQUETTE, Mme Valérie RUEDA, M. Christophe VIDAL*
***Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir** : Mme Marie-Hélène CHASTRE donne pouvoir à M. Jean-Yves BONY, M. Alain DELAGE donne pouvoir à Mme Marie-Hélène ROQUETTE, M. Jean MAGE donne pouvoir à Mme Valérie CABECAS, M. Florian MORELLE donne pouvoir à Mme Dominique BEAUDREY, Mme Valérie SEMETEYS donne pouvoir à M. Gilles COMBELLE*

Secrétaire de séance : Mme Annie DELRIEU
Rapporteur : Sylvie LACHAIZE

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CANTAL,

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et des avis émis par les Commissions et après en avoir délibéré,

Par 30 voix pour

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Considérant les demandes de l'Association Les Restos du Coeur du Cantal et de la Fédération du Cantal du Secours Populaire ;

Considérant leurs difficultés pour maintenir les équilibres financiers compte tenu de l'accroissement des difficultés sociales en cette période de forte inflation ;

- DECIDE le versement des subventions exceptionnelles suivantes :

- 5 000 € à l'association Les Restos du Cœur du Cantal ;
- 5 000 € à la Fédération du Cantal du Secours Populaire.

Ces dépenses seront imputées sur les crédits inscrits au chapitre 65, nature 65748, fonction 428 (Autres Interventions sociales – Subventions sociales).

		X		

Publication : 21-11-2023
Transmission Préfecture : 21-11-2023

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil départemental
Le Président du Conseil départemental

Bruno FAURE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Extrait des délibérations du Conseil départemental

REUNION DU 17 NOVEMBRE 2023

DELIBERATION N°23CD04-24

Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Banque Alimentaire - Antenne du Cantal

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept novembre à neuf heures et trente minutes, le Conseil départemental, régulièrement convoqué le 3 novembre 2023, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Bruno FAURE, Président du Conseil départemental,

Présents : ***M. Didier ACHALME, Mme Dominique BEAUDREY, M. Jamal BELAIDI, Mme Marina BESSE, M. Jean-Yves BONY, Mme Aurélie BRESSON, Mme Sophie BÉNÉZIT, Mme Valérie CABECAS, M. Gilles CHABRIER, Mme Céline CHARRIAUD, M. Gilles COMBELLE, Mme Annie DELRIEU, M. Vincent DESCOEUR, M. Philippe FABRE, M. Bruno FAURE, M. Stéphane FRECHOU, Mme Sylvie LACHAIZE, Mme Isabelle LANTUEJOUL, Mme Mireille LEYMONIE, M. Pierre MATHONIER, Mme Magali MAUREL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, Mme Marie-Hélène ROQUETTE, Mme Valérie RUEDA, M. Christophe VIDAL***
Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir : ***Mme Marie-Hélène CHASTRE donne pouvoir à M. Jean-Yves BONY, M. Alain DELAGE donne pouvoir à Mme Marie-Hélène ROQUETTE, M. Jean MAGE donne pouvoir à Mme Valérie CABECAS, M. Florian MORELLE donne pouvoir à Mme Dominique BEAUDREY, Mme Valérie SEMETEYS donne pouvoir à M. Gilles COMBELLE***

Secrétaire de séance : Mme Annie DELRIEU
Rapporteur :

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CANTAL,

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et des avis émis par les Commissions et après en avoir délibéré,

Par 30 voix pour

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Considérant la demande de l'antenne du Cantal de la Banque Alimentaire d'Auvergne ;

Considérant la difficulté pour maintenir leurs équilibres financiers compte tenu de l'accroissement des difficultés sociales en cette période de forte inflation ;

- DECIDE le versement d'une subvention exceptionnelle de 5 000 € à la Banque Alimentaire d'Auvergne, antenne du Cantal.

Cette dépense sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 65, nature 65748, fonction 428 (Autres Interventions sociales – Subventions sociales).

		X		

Publication : 21-11-2023
Transmission Préfecture : 21-11-2023

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil départemental
Le Président du Conseil départemental

Bruno FAURE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Extrait des délibérations du Conseil départemental

REUNION DU 17 NOVEMBRE 2023

DELIBERATION N°23CD04-9

Demande de subvention pour l'opération « Développement de la Cybersécurité du Département - Cantal 2023-2027 »

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept novembre à neuf heures et trente minutes, le Conseil départemental, régulièrement convoqué le 3 novembre 2023, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Bruno FAURE, Président du Conseil départemental,

***Présents** : M. Didier ACHALME, Mme Dominique BEAUDREY, M. Jamal BELAIDI, Mme Marina BESSE, M. Jean-Yves BONY, Mme Aurélie BRESSON, Mme Sophie BÉNÉZIT, Mme Valérie CABECAS, M. Gilles CHABRIER, Mme Céline CHARRIAUD, M. Gilles COMBELLE, Mme Annie DELRIEU, M. Vincent DESCOEUR, M. Philippe FABRE, M. Bruno FAURE, M. Stéphane FRECHOU, Mme Sylvie LACHAIZE, Mme Isabelle LANTUEJOUL, Mme Mireille LEYMONIE, M. Pierre MATHONIER, Mme Magali MAUREL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, Mme Marie-Hélène ROQUETTE, Mme Valérie RUEDA, M. Christophe VIDAL*

***Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir** : Mme Marie-Hélène CHASTRE donne pouvoir à M. Jean-Yves BONY, M. Alain DELAGE donne pouvoir à Mme Marie-Hélène ROQUETTE, M. Jean MAGE donne pouvoir à Mme Valérie CABECAS, M. Florian MORELLE donne pouvoir à Mme Dominique BEAUDREY, Mme Valérie SEMETEYS donne pouvoir à M. Gilles COMBELLE*

Secrétaire de séance : Mme Annie DELRIEU
Rapporteur : Valérie CABECAS

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CANTAL,

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et des avis émis par les Commissions et après en avoir délibéré,

Par 30 voix pour

- APPROUVE le détail des postes de dépenses suivant pour la partie de l'opération « Développement de la cybersécurité du Département - Cantal 2023-2027 » :

DETAIL DES POSTES DE DEPENSE	**MONTANT**
Frais de personnels	412 027,20 €
Dépenses de prestations externes	835 170,67 €
Dépenses d'investissement matériel et immatériel	607 254,97 €
Coûts indirects	129 811,70 €
TOTAL	1 984 264,54 €

- APPROUVE le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT	**MONTANT**
FEDER	1 190 558,72 €
Autofinancement	793 705,82 €
TOTAL	1 984 264,54 €

- AUTORISE Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à déposer des demandes de subvention et à signer tout document afférent au suivi du projet.

X	X		X	X

Publication : 21-11-2023
Transmission Préfecture : 21-11-2023

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil départemental
Le Président du Conseil départemental

Bruno FAURE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Extrait des délibérations du Conseil départemental

REUNION DU 17 NOVEMBRE 2023

DELIBERATION N°23CD04-10
Rapport annuel sur la situation en matière de développement durable dans le Cantal 2022-2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept novembre à neuf heures et trente minutes, le Conseil départemental, régulièrement convoqué le 3 novembre 2023, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Bruno FAURE, Président du Conseil départemental,

Présents : ***M. Didier ACHALME, Mme Dominique BEAUDREY, M. Jamal BELAIDI, Mme Marina BESSE, M. Jean-Yves BONY, Mme Aurélie BRESSON, Mme Sophie BÉNÉZIT, Mme Valérie CABECAS, M. Gilles CHABRIER, Mme Céline CHARRIAUD, M. Gilles COMBELLE, Mme Annie DELRIEU, M. Vincent DESCOEUR, M. Philippe FABRE, M. Bruno FAURE, M. Stéphane FRECHOU, Mme Sylvie LACHAIZE, Mme Isabelle LANTUEJOUL, Mme Mireille LEYMONIE, M. Pierre MATHONIER, Mme Magali MAUREL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, Mme Marie-Hélène ROQUETTE, Mme Valérie RUEDA, M. Christophe VIDAL***
Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir : ***Mme Marie-Hélène CHASTRE donne pouvoir à M. Jean-Yves BONY, M. Alain DELAGE donne pouvoir à Mme Marie-Hélène ROQUETTE, M. Jean MAGE donne pouvoir à Mme Valérie CABECAS, M. Florian MORELLE donne pouvoir à Mme Dominique BEAUDREY, Mme Valérie SEMETEYS donne pouvoir à M. Gilles COMBELLE***

Secrétaire de séance : Mme Annie DELRIEU
Rapporteur : Gilles CHABRIER

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CANTAL,

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et des avis émis par les Commissions et après en avoir délibéré,
Par 30 voix pour

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.3311-2 et D.3311-8 ;
Vu le Code de l'environnement et notamment l'article L.110-1 ;
Vu le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales ;

- PREND ACTE de la présentation du rapport annuel sur la situation en matière de développement durable du Département du Cantal joint à la présente délibération.

ATTRACTIF	SOLIDAIRE	PROCHE DES HABITANTS	INNOVANT	RESPONSABLE
				X

Publication : 21-11-2023
Transmission Préfecture : 21-11-2023

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil départemental
Le Président du Conseil départemental

Bruno FAURE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

2022-2023

RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU DEPARTEMENT DU CANTAL

Chaque jour à vos côtés

cantal
LE DÉPARTEMENT

SOMMAIRE

UN RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE : QU'EST-CE QUE C'EST ? À QUOI ÇA SERT ? 3
DEFINITION DU DD - LE RÔLE DU DEPARTEMENT - LA REGLEMENTATION
L'ACTION DU DEPARTEMENT DU CANTAL 6
ZOOM SUR LE BILAN DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE 7
LE RAPPORT 8
1 - LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE **8**
1.1 - ACTIONS INTERNES DE LA COLLECTIVITÉ 8
Moins de déplacements – ou des déplacements moins carbonés 8
Les travaux de rénovation énergétique. 8
Fresque du Climat 9
ZOOM SUR LES ACTIONS DE LA DAC ET DES ARCHIVES 9
1.2 - ACTIONS AU SERVICE DU TERRITOIRE ET DES CANTALIENS 9
CyberCantal Tiers-Lieux et Cyber Cantal le Bus 10
Mobilités décarbonées 10
Énergies renouvelables 10
2 - PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES **11**
2.1 - ACTIONS INTERNES DE LA COLLECTIVITÉ 11
Prise en compte des enjeux environnementaux dans les travaux et l'exploitation du domaine routier 11
Prise en compte des enjeux environnementaux dans les procédures d'aménagement foncier 11
2.2 - ACTIONS AU SERVICE DU TERRITOIRE ET DES CANTALIENS 11
Schéma départemental des Milieux Aquatiques (SDMA) 11
Stratégie départementale en faveur des Espaces Naturels Sensibles (ENS) 12
Mission d'Assistance à la Gestion de l'Eau (MAGE) 12
ZOOM SUR LES ORIENTATIONS ET ACTIONS À VENIR DECANTAL INGÉNIERIE ET TERRITOIRES 13
3 - ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS **14**
3.1 DANS LE FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ 14
Politique ressources humaines 14
3.2 DANS LES POLITIQUES DÉPARTEMENTALES 14
Politique d'insertion et la Mission Fonds Social Européen (FSE) 14
Politique jeunesse 15
Expression citoyenne 15
Accès à la culture 15
Accès au sport 16
4 - COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GÉNÉRATIONS **17**
4.1 DANS LE FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ 17
Clauses sociales dans les marchés publics 17
4.2 DANS LES POLITIQUES DÉPARTEMENTALES 17
Politique en faveur des personnes âgées, des personnes handicapées et des adultes vulnérables 17
Politique en faveur du logement 18
Le Service Publique de la Performance Énergétique de l'Habitat : Cantal RéNOV' ÉNERGiE 18
Le Cantal, l'Union européenne et le Green Deal 18
5 - DYNAMIQUES DE DÉVELOPPEMENT : DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES **19**
5.1 DANS LE FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ 19
Démarches de dématérialisation 19
Gestion et réduction des déchets / recyclage 19
Commande publique/achats durables 19
5.2 DANS LES POLITIQUES DÉPARTEMENTALES 20
Pour un tourisme durable 20
Soutien des démarches de valorisation des productions agricoles 20
Consommation locale et gaspillage alimentaire 20
CONCLUSION… 2024 ET APRÈS ? 21

Un rapport Développement Durable : Qu'est-ce que c'est ? À quoi ça sert ?

Définition du DD
Le rôle du Département
La réglementation

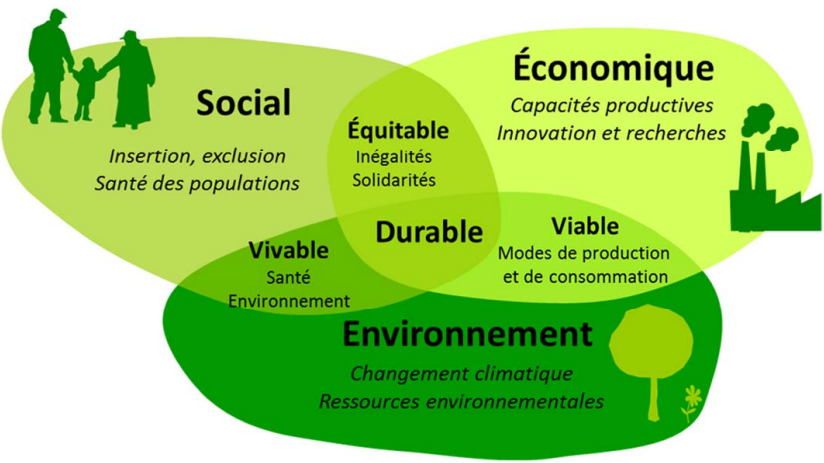

1.1 Définition du Développement Durable

Le développement durable est l'idée que les sociétés humaines doivent vivre et répondre à leurs besoins sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins. C'est une façon de garantir l'existence de notre société sur le temps long.

Deux concepts sont inhérents à cette notion de DD : celui de « besoins », et notamment les besoins essentiels des plus démunis à qui il convient d'accorder la plus grande priorité et l'idée que la capacité de l'environnement est limitée (nous ne vivons pas dans un monde où toutes les ressources sont infinies ; Il faut donc veiller à limiter les impacts de nos actes et prendre en compte la préservation de l'environnement et des ressources naturelles, tout comme l'équité sociale et économique.

1.2 Le rôle du Département

La stratégie nationale bas carbone (SNBC) vise la neutralité carbone en 2050, avec un objectif ambitieux : réduire de 75 % les émissions de gaz à effet de serre (GES) par rapport à 1990. Pour atteindre cet objectif, à l'échelle nationale, il faudrait doubler (au moins) les financements publics dédiés aux investissements climat par rapport à la période actuelle.

Les collectivités gèrent des compétences clés pour réduire les émissions de GES dans des secteurs comme le bâtiment, transports ou l'aménagement du territoire. En effet, 15 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) nationales sont directement issues des décisions prises par les collectivités locales (et même 50 % si l'on considère les effets indirects de leurs orientations).

Le Département du Cantal, doté de compétences centrées sur la solidarité, gestionnaire d'espaces naturels, doté un patrimoine routier et bâtimentaire très important est un acteur essentiel pour la lutte contre le changement climatique. Par ailleurs, par sa capacité à porter l'innovation, à accompagner les initiatives publiques et privées, à fédérer les acteurs et soutenir des dynamiques territoriales, il se doit de mobiliser tous les leviers qui pourront aider à la transition du territoire.

1.3 La réglementation

Le présent rapport fait état de la prise en compte du développement durable dans le fonctionnement interne de la collectivité et dans la mise en œuvre des politiques publiques durant l'année écoulée.

Il s'inscrit dans le cadre règlementaire puisque la charte de l'environnement adossée à la Constitution rappelle que « les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. A cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social.

Par ailleurs, le décret d'application de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (Grenelle II) impose aux collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants, de présenter un rapport annuel sur la situation en matière de développement durable préalablement aux débats sur le projet de budget.

Le peuple français
proclame solennellement
son attachement aux Droits
de l'Homme et aux principes de la
souveraineté nationale tels qu'ils ont été
définis par la Déclaration de 1789,
confirmée et complétée par
le préambule de la Constitution
de 1946, ainsi qu'aux droits
et devoirs définis dans la Charte
de l'environnement
de 2004.

Charte de l'environnement

loi constitutionnelle n° 2005 - 205 du 1er mars 2005

« Le peuple français,

« Considérant,

« Que les ressources et les équilibres naturels ont conditionné l'émergence de l'humanité ;

« Que l'avenir et l'existence même de l'humanité sont indissociables de son milieu naturel ;

« Que l'environnement est le patrimoine commun des êtres humains ;

« Que l'homme exerce une influence croissante sur les conditions de la vie et sur sa propre évolution ;

« Que la diversité biologique, l'épanouissement de la personne et le progrès des sociétés humaines sont affectés par certains modes de consommation ou de production et par l'exploitation excessive des ressources naturelles ;

« Que la préservation de l'environnement doit être recherchée au même titre que les autres intérêts fondamentaux de la Nation ;

« Qu'afin d'assurer un développement durable, les choix destinés à répondre aux besoins du présent ne doivent pas compromettre la capacité des générations futures et des autres peuples à satisfaire leurs propres besoins ;

« proclame :

Article 1
Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.

Article 2
Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement.

Article 3
Toute personne doit, dans les conditions définies par la loi, prévenir les atteintes qu'elle est susceptible de porter à l'environnement ou, à défaut, en limiter les conséquences .

Article 4
Toute personne doit contribuer à la réparation des dommages qu'elle cause à l'environnement, dans les conditions définies par la loi.

Article 5
Lorsque la réalisation d'un dommage, bien qu'incertaine en l'état des connaissances scientifiques, pourrait affecter de manière grave et irréversible l'environnement, les autorités publiques veillent, par application du principe de précaution et dans leurs domaines d'attributions, à la mise en œuvre de procédures d'évaluation des risques et à l'adoption de mesures provisoires et proportionnées afin de parer à la réalisation du dommage.

Article 6
Les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. À cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social.

Article 7
Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.

Article 8
L'éducation et la formation à l'environnement doivent contribuer à l'exercice des droits et devoirs définis par la présente Charte.

Article 9
La recherche et l'innovation doivent apporter leur concours à la préservation et à la mise en valeur de l'environnement.

Article 10
La présente Charte inspire l'action européenne et internationale de la France. »

L'ACTION du DEPARTEMENT du CANTAL

Il s'agit ici d'établir d'une part « un bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité » et d'autre part « un bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre par la collectivité sur son territoire » pour l'année 2022

Ce rapport se propose ainsi d'étudier, de manière transversale, la prise en compte par l'action départementale de chacune des **5 finalités du développement durable** (décret n° 2011-687 du 17 juin 2011) :

- **Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère**

(Aménagement du territoire, gestion des déplacements, performance énergétique, sources d'énergie…)

- **Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources**

(Diversité et protection des habitats et des espèces, gestion de l'eau, lutte contre les pollutions…)

- **Épanouissement de tous les êtres humains**

(Éducation, formation, culture, participation citoyenne, parité professionnelle…)

- **Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations**

(Inclusion sociale, logement, accès aux soins, politiques envers les enfants, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, relations intergénérationnelles, coopération territoriale…)

- **Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables**

(Emploi, agriculture, sylviculture, développement industriel, tourisme, gestion des déchets, démarche d'éco-responsabilité…)

Le rapport de développement durable 2023 du Département du Cantal, sans rechercher l'exhaustivité, met en lumière, par finalité, des exemples concrets impulsés au profit de la collectivité d'une part, et au bénéfice du territoire et de ses usagers d'autre part. Il n'est donc pas forcément le reflet de l'ambition générale du Conseil départemental du Cantal sur ces questions d'avenir.

Au vu du contexte climatique actuel, il s'agira maintenant de mettre les moyens pour mettre en œuvre une politique globale de la collectivité dont le fil rouge serait la transition énergétique, écologique et climatique et au vu des enjeux mondiaux, nationaux et locaux d'assumer le rôle d'ensemblier, de porteur de dynamique, d'exemplarité d'une collectivité d'échelle départementale qui porte un regard ouvert, responsable et constructif sur ces sujets, certes complexes car impliquant des changements, mais qui apporteront aux citoyens, et notamment aux plus jeunes tous les outils pour faire face et construire l'avenir.
La responsabilité et l'exemplarité de tous les acteurs politiques est importante, elle ne doit pas se limiter à une vision de court terme et à des échéances électorales.

Zoom sur le Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre

La réglementation

En 2010, la Loi Grenelle 2 a posé le principe d'une généralisation des bilans d'émissions de gaz à effet de serre (BEGES) pour un certain nombre d'acteurs dont les collectivités de plus de 50 000 habitants.

Historique

Le Département du Cantal fait donc partie des obligés BEGES. Un premier BEGES a été réalisé en 2013. Le programme d'actions qui en découlait a permis de travailler dans le cadre du Programme Développement Durable du Département sur de nombreux sujets et notamment sur la thématique des économies d'énergies et celle des déplacements.

Le BEGES 2021 (basé sur les données 2019 pour éviter les défauts d'interprétation et de comparaison liées au confinement COVID) **a été présenté aux élus le 25 mars 2022**

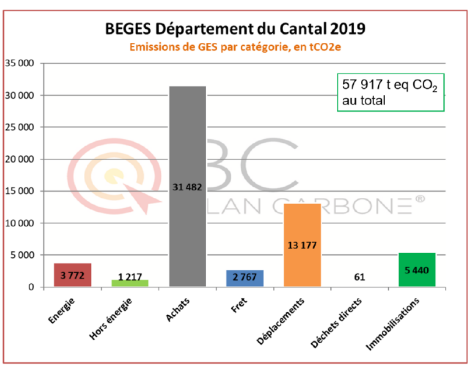

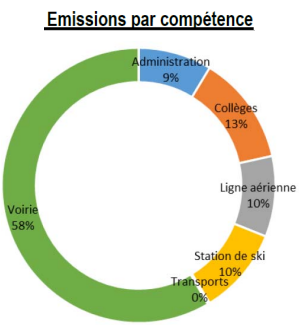

Il a été noté une augmentation globale des émissions de l'ordre de 33 % entre 2012 et 2019.
Les achats (et notamment l'impact des travaux et matériaux de voirie) représentent le principal poste d'émission de façon nettement plus décisive qu'en 2012 : le poste est passé de 32 à 54 % des émissions. Ceci est dû à l'influence de la croissance de l'activité du domaine routier (plus de travaux, plus de matériaux).

On constate également une légère hausse des consommations énergétiques mais aussi une nette baisse des émissions spécifiques grâce à un mix énergétique moins carboné. À noter également la hausse des émissions de la ligne aérienne (du fait de la mise en place d'une troisième rotation journalière).

Réglementairement, le BEGES doit être mis à jour tous les 3 ans.
Un nouveau BEGES devra être réalisé en 2024.
Celui-ci a vocation à contribuer à la mise en œuvre de la stratégie de réduction des émissions de GES de la collectivité. **Un plan de transition est obligatoirement joint à ce bilan.** Il vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre et **présente les objectifs, moyens et actions envisagées à cette fin ainsi que, le cas échéant, les actions mises en œuvre lors du précédent bilan.**

LE RAPPORT

1 - Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère

Éléments de contexte globaux

La lutte contre le dérèglement climatique constitue un enjeu majeur de solidarité entre les hommes, les territoires et les générations. Il s'agit aujourd'hui d'une priorité mondiale reconnue par l'Accord de Paris (COP 21), qui fixe comme objectif la limitation du réchauffement mondial entre 1,5 et 2°C d'ici 2100. Sans effort pour réduire les émissions des gaz à effet de serre, la température moyenne devrait augmenter jusqu'à 5,8°C d'ici à 2100.

Il est donc nécessaire de limiter l'élévation de la température et ainsi d'éviter des événements de très grande ampleur (sécheresses, avancement des cycles biologiques de nombreuses plantes, épisodes inédits d'inondations et de fortes chaleurs…), à défaut de quoi des conséquences importantes sur les conditions de vie, voire de survie, tant dans les pays industrialisés que dans les pays en développement, sont à craindre.

1.1 - Actions internes de la collectivité

Moins de déplacements ou des déplacements moins carbonés

2022 - Quelques chiffres : - 252 agents télétravailleurs.
Ce sont approximativement **9 400 km évités par semaine** (hors congés).
- 411,5 jours de formation ont été dispensés par des formateurs internes représentant 14,7 %, du nombre de jours de formations suivis par les agents.
- 29 agents ont bénéficié des remboursements (1/2 du coût) de leurs frais d'abonnement transports en commun et vélo.

Par ailleurs, la collectivité propose aux élus le recours aux visios dans le cadre de l'organisation des Commissions ou réunion des Présidents pour limiter les déplacements trop longs en distance notamment par rapport à la durée des réunions et aussi permettre leur présence malgré leurs agendas chargés. Dans le cadre de l'organisation des sessions du Conseil départemental, de la Commission permanente et des autres commissions statutaires, tout est mis en œuvre afin d'optimiser le planning, pour limiter la multiplication des trajets des élus.

La politique d'électrification du parc automobile léger du Département se poursuit.

Les travaux de rénovation énergétique.

Hôtel du département : Suite à la modification du système de chauffage (Raccordement au Réseau Chaleur + régulation chauffage), il a été mesuré une baisse de 23 % des consommations énergétiques (et de 73 % des émissions de CO_2) ; Les consommations vont continuer de baisser grâce à la seconde phase de travaux : changement des menuiseries, mise en place de faux plafond, relamping LED.

Collèges de Pleaux et Montsalvy : suite à la mise en place de chaudières granulés (en lieu et place de chaudières fioul), il a été mesuré respectivement une baisse de 24 % et 34 % des consommations énergétiques avec une réduction de 90 % et 94 % des émissions de gaz à effet de serre.

Les effets des travaux de rénovation thermique du **collège de Saint-Mamet** et de la **MSD de Murat** avec isolation thermique par l'extérieur, tout comme l'impact des travaux et améliorations apportées au bâtiment des **Archives Départementales** pourront être mesurés en 2024.

De même, la **mise en place de GTC (gestion technique centralisée) sur plusieurs collèges** permettra de piloter au mieux les installations de chauffage (température de non chauffe, suivi de nos températures intérieures, compteur de calories, pilotage plus fin des lois d'eau, baisse des consommations électriques à travers des matériels plus performants). Il devrait en résulter une baisse de 15 à 20 % des consommations énergétiques.

Fresque du Climat

Le 5 mai 2023, ce sont une vingtaine de cadres qui ont participé à la Fresque du Climat. Il est envisagé que cette action soit proposée à court terme aux élus ainsi qu'à l'ensemble des agents de la collectivité.

ZOOM sur les actions de la DAC et des Archives

La mise à disposition de navettes pour le transport des spectateurs dans le cadre du festival « Hibernarock » a été élargie au salon du livre de jeunesse en 2023 et sera amplifiée encore en 2024 (Jours de danses).

Les contrats signés avec les artistes incluent des clauses plus « vertueuses » qui sont d'ailleurs souvent exigées par les concernés : Hébergement et restauration organisés au plus près de leur lieu d'intervention (évitant ainsi des déplacements inutiles). De même, leurs déplacements depuis leur lieu de résidence doivent privilégier le train, le covoiturage ou les transports en commun (plutôt que le véhicule personnel ou l'avion).

Cela semble évident, mais ce n'est pas pour autant une pratique systématique des évènements festifs cantaliens : la gestion durable des denrées et des déchets fait partie des exigences des évènements auprès des partenaires : emballages, gobelets et couverts recyclables ou réutilisables, fourniture des denrées en circuit court et local, etc. De même des toilettes sèches sont mises à destination des publics lors des manifestations organisées par la direction. La DAC privilégie autant que possible une communication dématérialisée pour chacun de ses évènements. Les décors de scènes qui avaient une durée de vie éphémère et qui n'étaient pas réutilisables ont été supprimés. Ce sont ainsi plusieurs tonnes de déchets papiers, cartons et autres qui sont évités.

La médiathèque a augmenté l'offre de ressources numériques à domicile sur le portail *www.culture.cantal.fr*. De même, le transport des documents prêtés au réseau départemental de lecture publique s'effectue par navettes légères : les anciens véhicules bibliobus, lourds et polluants, ont été abandonnés. La livraison des différents supports a été mutualisée, pour une économie d'échelle et de fréquence : livres, CD, films, jeux et jouets, expositions sont livrés en un seul et même voyage.

Sur les chantiers de restauration du patrimoine, l'engagement dans une Charte de « bonne conduite environnementale » est exigé des entreprises.

Côté Archives, grâce à une politique de numérisation soutenue depuis plusieurs années, concernant aussi bien les documents que les inventaires, les Archives sont à même de répondre aux besoins de nombreux chercheurs hors de la salle de lecture. Le développement des recherches à distance permet ainsi la diminution des déplacements de personnes, résidant pour beaucoup d'entre elles hors du Cantal.

1.2 - Actions au service du Territoire et des cantaliens

La lutte contre le changement climatique dans le Cantal passe aussi par la réduction des déplacements des cantaliens ; Il s'agit donc de proposer des outils qui rapprochent les services des citoyens et évitent des déplacements longs en voiture individuelle.

Le déploiement du très haut débit est un levier important pour développer le télétravail ou le travail en télécentre des cantaliens.

CyberCantal Tiers-Lieux et Cyber Cantal le Bus

Dans le cadre de son programme CyberCantal Tiers-Lieux, le Conseil départemental a développé depuis 2007 un réseau de tiers-lieux : télé-centres, espaces de co-working et fablab. L'animation du réseau et de promotion du télétravail se poursuit.

CyberCantal Le Bus accompagne les Cantaliens dans leurs démarches administratives et dans l'utilisation des outils numériques. Il permet :

- D'offrir un support pour deux Bus France Services itinérants pour l'accès aux démarches administratives.
- D'apporter un service d'inclusion numérique de proximité.
- De proposer des services départementaux au plus près des Cantaliens.

Il propose donc un accueil individuel pour chaque usager qui rencontre des difficultés ou des ateliers collectifs pour accéder à la culture numérique et à l'autonomie informatique.

Cette année (d'octobre 2022 à septembre 2023), ce sont 1 589 personnes qui ont été accompagnées lors de 244 déplacements sur 49 communes rurales cantaliennes.

A titre d'exemple, la MDA et la DASEIL, en lien avec les médiateurs numériques, proposent des permanences d'accès aux droits au sein du Cyberbus Cantal en visio, et si nécessaire un RDV individuel avec un travailleur social peut être proposé à l'usager. Les services vont ainsi au-devant des Cantaliens, favorisant leur accessibilité et réduisant les trajets en voiture individuelle.
La PMI est présente à bord du bus départemental afin de réaliser des consultations pour les nourrissons.

Mobilités décarbonées

La décarbonation des mobilités représente un enjeu environnemental et de santé (moins d'émissions de CO2 et de particules, activité physique), mais également un enjeu économique pour les habitants des territoires ruraux comme le Cantal à qui on laisse souvent croire qu'il n'y a pas d'autre solution que de se déplacer en voiture individuelle.
Certains signaux démontrent que les cantaliens sont prêts à faire d'autres choix et notamment la multi-modalité qui permet de mixer plusieurs moyens de transports : covoiturage, abonnements transports collectifs, marche, vélo (y. compris électrique)

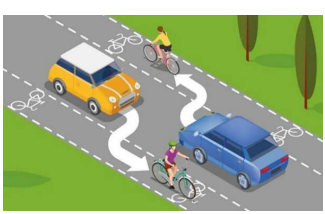

Il s'agit maintenant de mettre en place les infrastructures adaptées et notamment des pistes cyclables dédiées indispensables en terme de sécurité pour les usages quotidiens. La direction des routes a commencé d'investir le sujet en proposant des aménagements type « Chaussidou » qui réserve une partie des voiries existantes aux 2 roues. Malgré tout, pour des raisons évidentes de sécurité, cet aménagement ne peut pas être généralisé.

Il sera opportun et pertinent, à l'avenir, à l'occasion de travaux routiers d'élargissement de prévoir par exemple une voie réservée aux 2 roues.

De même, un travail sur les infrastructures liées au **covoiturage** est en cours : recensement de toutes les aires, analyse de qualité, propositions d'amélioration.

Énergies renouvelables

Le 31 mars 2023, après une présentation de l'état des lieux énergétique du territoire et des travaux en commission sur le contexte et les enjeux du territoire, les élus du Conseil départemental ont voté une charte sur les énergies renouvelables.

2 - Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

2.1 - Actions internes de la Collectivité

Prise en compte des enjeux environnementaux dans les travaux routiers et dans l'entretien et l'exploitation du domaine routier

En 2022, la mission Espaces Naturels et Ruraux (MENR) et les services en charge de l'Entretien des Routes et de l'Investissement ont poursuivi leur partenariat sur une vingtaine de dossiers réglementaires et **d'études environnementales** préalables à la réalisation de travaux et d'aménagements
En 2023, un accompagnement particulier sera apporté à la finalisation de l'étude d'impact du projet de contournement ouest d'Aurillac.

La mission Espaces Naturels a piloté la mise en œuvre de plusieurs projets en faveur de la **restauration des continuités écologiques** :

- le dispositif temporaire de traversée de RD pour les amphibiens au niveau du lac des Graves a été initié en 2022 et mis en place au printemps 2023 ;
- les études de restauration du Pont de Chapsal ont été finalisées en 2022, pour lancement de la maîtrise d'œuvre et des travaux en 2023 ;
- le suivi de l'installation de chiroptères dans les ouvrages d'art routiers, initié en 2022 a vu un début de réalisation en 2023 ;
- Les études et suivis d'ouvrages d'art préalables à l'aménagement de passages à faune conduisent à de nouvelles réalisations d'aménagements en 2023.

Dans un objectif de **compensation des arbres de bords de routes abattus**, un nouveau programme de plantations a été défini sur les communes de Coltines, Valuéjols et Saint-Santin-Cantalès pour une mise en œuvre pendant les hivers 2022 et 2023 : ce sont 200 arbres et 1 230 arbustes pour un linéaire de 1 320 mètres de haies qui seront plantés.

Les services routiers recherchent, autant que faire se peut, l'équilibre déblai-remblai afin d'éviter des transports inutiles de matériaux générateurs de nuisances et consommateurs d'énergie. De même les fraisages des enrobés sont systématiquement réutilisés pour limiter l'apport de matériaux neufs. Afin de favoriser l'intégration paysagère des projets, les délaissés sont parfois remodelés et rendus à l'agriculture. **A l'avenir, il sera indispensable de s'interroger sur l'utilité et la pertinence des projets routiers au regard de leur coût et de leur impact sur le milieu.**

Prise en compte des enjeux environnementaux dans les procédures d'aménagement foncier

Des mesures spécifiques sont proposées pour éviter, réduire ou compenser les impacts potentiels des opérations d'aménagement foncier et en particulier, ceux des travaux connexes.
Un suivi particulier des travaux a ainsi été réalisé sur les Communes de Sansac-de-Marmiesse et d'Andelat pour s'assurer de la bonne réalisation des mesures proposées : plantations de haies, aménagements de points d'abreuvement, de passerelles…
Les travaux sont engagés en 2023 sur la Commune d'Andelat.

2.2 - Actions au service du Territoire et des Cantaliens

Schéma départemental des Milieux Aquatiques (SDMA)

Conformément aux nouvelles priorités d'intervention du Département pour la période 2021-2024, une évolution du réseau départemental de suivi de la qualité des cours d'eau vers un observatoire de l'eau a permis d'augmenter le nombre de cours d'eau étudiés et le nombre de mesures réalisées (36 stations de mesures au lieu de 20). Le Conseil départemental a également initié une étude d'admissibilité au label Rivières sauvages sur 15 cours d'eau.

Ce sont **191 340 €** de subventions qui ont été attribués en faveur de la gestion et préservation des milieux aquatiques, **4 groupes techniques** ont été organisés et **62 jours** de travail ont été dédiés à l'assistance technique développée auprès des services de la collectivité.

Stratégie départementale en faveur des Espaces Naturels Sensibles (ENS)

L'animation et l'accompagnement à la gestion des 14 sites ENS du réseau a permis d'aboutir à la signature d'**1 nouveau Contrat ENS** pour le **Puy Courny** avec la Ville d'Aurillac et à l'élaboration de **2 schémas directeurs de gestion** pour le lac du Pêcher et la Roche de Landeyrat.
En 2022, près de 10 000 € de subventions ont été accordés et 5 actions mises en œuvre.

Cette année encore, les Espaces Naturels Sensibles ont été un support de découverte de la richesse et de la diversité du patrimoine naturel cantalien et un formidable outil d'éducation à l'environnement.
En 2022-2023, **l'appel à projets Cantal'ENS Collèges** a été renouvelé avec la mobilisation de 6 établissements permettant à près de 260 collégiens de découvrir 5 sites ENS. Par ailleurs, près de **200 personnes** ont participé aux **10 évènements** proposés sur 6 ENS dans le cadre du programme de découverte porté par le Conseil départemental entre mai et octobre.

En 2023, ces programmes seront reconduits et l'appel à projets étendu aux lycées et maisons familiales et rurales.

Mission d'Assistance à la Gestion de l'Eau (MAGE)

La MAGE poursuit sa mission d'assistance technique aux collectivités gestionnaires des installations d'assainissement (238 visites simples + 144 réunions techniques) pour 333 stations d'épurations éligibles en 2022.

Elle poursuit également sa mission d'appui dans le domaine de l'eau potable :

Sur les aspects quantitatifs, la mission accompagne la protection réglementaire des captages. Notons qu'il y a 1045 captages d'eau potable exploités dans le Cantal dont seulement 45 % ont des procédures de protection à jour (23 % sont en cours et 32 % sont à reprendre).

Dans le Cantal, 99 % de l'eau captée pour l'alimentation en eau publique est d'origine souterraine. Au-delà du réseau départemental de suivi des eaux souterraines mis en place en 2016, cette année, la mission a évolué avec le déploiement de son projet d'automatisation et la multiplication du nombre de points d'analyse (de 16 à 30). Ainsi, annuellement, 5 bulletins de situation sont édités.

Des efforts restent à faire pour améliorer les rendements des infrastructures. De trop nombreuses fuites sont encore présentes (rendement moyen autour de 70 %). Ce sera l'objet de la mission « recherche de fuites » mise en place à partir de 2024 via Cantal Ingénierie et Territoire.

Du point de vue sanitaire et qualitatif, l'état des lieux du Schéma départemental de l'Eau en cours de finalisation a permis de montrer qu'il reste des efforts à faire pour garantir à la population cantalienne une eau de bonne qualité.

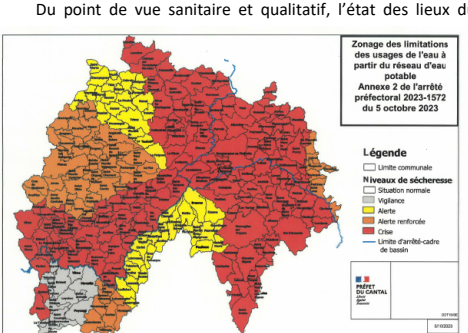

Particularité 2022 : Un gros travail est en cours dans le cadre de la réalisation du schéma départemental eau et assainissement. Celui-ci permettra d'améliorer la connaissance mais aussi de dimensionner un plan d'action pour l'avenir.

À elle seule, cette carte illustre ce que sera l'état quasi normal de la situation pour les collectivités et les usagers (particuliers et acteurs économiques) à moyen voir court terme.

ZOOM sur les orientations et actions à venir de Cantal Ingénierie et territoires

Préserver la ressource en eau : Améliorer la connaissance sur les ressources
La situation climatique, la raréfaction des ressources en eau et la perspective du transfert de la compétence eau assainissement sont autant de préoccupations qui doivent conduire à proposer un programme fort et structurant pour accompagner la transition écologique. C'est un enjeu majeur pour notre Département.
Le Département se doit d'assurer aux Cantaliens un accès à des ressources durables et des modes de consommation raisonnés et de proposer aux territoires des projets de gestion cohérents et solidaires.
Il y a donc un enjeu à :

- **Étendre et automatiser le nombre de points de suivi** afin de recueillir les données en continu et mieux anticiper les situations de crises ;
- **Réaliser une enquête sècheresse** sur les constats de terrain tous les 2/3 ans ;
- **Cartographier** les réseaux et **développer la télégestion** ;
- **Maintenir et renforcer l'assistance technique** apportée par la MAGE.

Préserver la ressource en eau : organisation territoriale de la gestion AEP
Il s'agira de faire vivre le **Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement**.
Le Département pourra adapter ses programmes d'intervention, soutenir les territoires à la mise en œuvre des préconisations, mettre à jour les données, dimensionner des missions nouvelles…
Bien sûr, cette démarche est liée aux décisions qui seront prises en terme de gouvernance des compétences eau et assainissement.

Favoriser la réduction et les bonnes pratiques de gestion des déchets
La gestion et le traitement des déchets sont un enjeu majeur pour le territoire cantalien : dépendance aux territoires extérieurs, coûts de fonctionnement qui deviennent explosifs et perte de richesse, mauvaise image, etc. Il s'agissait donc ici de positionner le Conseil départemental comme fédérateur dans le cadre des réflexions sur la gestion des déchets.
À l'initiative de la Préfecture, le Département, les EPCI, les Syndicats compétents et l'ensemble des acteurs intéressés ont décidé de lancer une étude départementale qui permettra d'une part de renforcer la connaissance avec une phase diagnostic et d'imaginer des solutions innovantes adaptées à notre territoire avec la proposition de scénarii. Le rendu de l'étude est prévu début 2024.

Contribuer au développement durable du territoire :

- **Accompagner les territoires en proposant une approche « Ingénierie » toujours plus sensible aux enjeux de développement durable :** Sensibiliser les collectivités et accompagner des projets locaux d'aménagement, intégrer la dimension développement durable (par exemple en intégrant les mobilités douces, voies vertes, voies partagées…, l'utilisation de matériaux plus respectueux de l'environnement, l'intégration de prises pour recharger les véhicules électriques dans les bourgs mais aussi en prenant en compte la biodiversité et les paysages).
- **Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments publics / économies d'énergie :**
  - Travailler en complémentarité avec Cantal Rénov Energie et Cantal Ingénierie & Territoires pour proposer un nouvel accompagnement en lien avec la recherche de performance énergétique des bâtiments publics (et notamment le locatif des Communes).
    Une réflexion est en cours pour dimensionner une AMO dédiée et/ou des services adaptés. Une analyse des partenariats financiers mobilisables est en cours également.
  - Proposer aux territoires qui n'en ont pas les moyens un dispositif de récupération des CEE (certificats d'économie d'énergie).

3 - Épanouissement de tous les êtres humains

3.1 Dans le fonctionnement de la Collectivité

Politique ressources humaines

Plusieurs actions témoignent de la volonté du Département de proposer à ses agents un cadre de travail de qualité. On peut notamment citer une politique de formation ambitieuse, avec **2 843 jours de formation et 570 agents** ayant suivi au moins une formation (ce qui correspond à 55,7 % des agents) en 2022.

Le Département est en outre impliqué en matière d'emploi ou de maintien dans **l'emploi des travailleurs handicapés**, le taux de bénéficiaires d'obligation d'emploi est de 6,42 % en 2022.

Depuis plus de 10 ans, la collectivité a mis en place la possibilité pour les agents dont les missions le permettent de recourir au **télétravail**. Les gains pour les agents sont multiples : suppression des temps de transports, horaires de travail plus souples, gain en autonomie et en responsabilité, limitation des nuisances sonores, etc… Suite au confinement qui a permis à beaucoup de tester le télétravail, les derniers freins et appréhensions ont pu être levés. Ainsi, ce sont aujourd'hui **223 agents qui ont opté pour le télétravail**. La majorité des agents ont opté pour une seule journée par semaine (le risque d'isolement reste donc très limité).

En terme d'encouragement pour une mobilité plus durable, **la collectivité a participé aux frais d'abonnement de transports en commun et vélo pour 29 agents en 2022** (50 % pris en charge - à noter : 75 % à partir de septembre 2023). **Cela représente moins de 3 % des agents**.

Dans le cadre des prestations sociales gérées directement par la DRH, la collectivité contribue toujours à la délivrance de **titre restaurants** (767 agents ont bénéficié en décembre 2022) et au financement de certains **contrats de prévoyance** (425 agents concernés)

En lien avec l'association Unis-Cités, le Conseil départemental participe également à **l'accueil d'une vingtaine de jeunes services civiques** qui ont choisi de consacrer 6 à 8 mois de leur vie au collectif. Ces jeunes mènent des actions sur différentes thématiques (sensibilisation des collégiens à la citoyenneté, lutte contre le gaspillage alimentaire, aide aux personnes en précarité numérique ou encore sensibilisation à l'environnement et au développement durable).

En 2023, l'organisation du Conseil départemental évolue avec un nouvel organigramme dont toutes les aménités liées au développement durable pourraient être mise en œuvre.

3.2 Dans les politiques départementales

Politique d'insertion et la Mission Fonds Social Européen (FSE)

Chef de file de la politique d'insertion, le Conseil départemental a adopté le Programme Départemental d'Insertion et d'Emploi et le Pacte Territorial d'Insertion et d'Emploi (PDIE-PTIE) 2021-2025 fixant les engagements partagés de l'ensemble des institutions concourant à la politique d'insertion à l'échelle du département.
Ce sont ainsi 1 331 733 € qui ont été consacrés par le Département à ces actions d'insertion en 2022, illustrant ainsi le dynamisme et la volonté de la collectivité d'accompagner l'ensemble de ces personnes en démarche d'insertion professionnelle, puisqu'au-delà des allocataires du RSA, les personnes ayant une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé et les jeunes accompagnés par l'Aide Sociale à l'Enfance qui rencontrent des difficultés pour accéder à un emploi peuvent également en bénéficier.

Le Département est organisme intermédiaire pour la gestion du FSE depuis le 20 novembre 2015. En 2022, plusieurs actions portées en propre par le Conseil départemental ont été sélectionnées (Cantal Emploi Insertion, Image de soi, Coup de pouce santé, Parcours mobilité, SIAE).

Politique jeunesse

Au-delà du **plan de modernisation des collèges publics** qui permet d'améliorer la qualité de vie des collégiens, le Conseil départemental poursuit son action auprès des jeunes

S'agissant des collégiens, le Conseil départemental déploie, dans le cadre de son **Schéma Départemental du Numérique Éducatif**, des équipements qui garantissent une équité de traitement, tout en intégrant les préoccupations des élèves à besoins spécifiques (handicap, maladie, autres…) sachant que l'ensemble des collèges est connecté en Très Haut Débit. C'est ainsi qu'en 2022 ont été installés :

- 184 postes fixes dont 100 postes neufs et 84 postes reconditionnés ;
- 23 Classes Mobiles ;
- 15 Écrans Numériques Interactifs.

Par ailleurs, de nombreux dispositifs sont déployés en faveur des jeunes, notamment le **chéquier activités du PassCantal pour les 3-17ans** (respectivement **9 325 chéquiers ainsi que 330 partenaires pour les saisons 2022/2023**). Pour 8 €, les jeunes disposent d'un chéquier d'une valeur de 100 € qui leur permet d'accéder plus facilement, en dehors du temps scolaire, à la pratique d'une activité culturelle, sportive ou de loisirs.

De même, 294 collégiens et 181 étudiants ont bénéficié en 2022-2023 **d'une bourse annuelle d'enseignement.**

Expression citoyenne

Les jeunes ont pu donner leur avis dans le cadre de la **plateforme numérique de consultation citoyenne « Mon Cantal mes idées » qui a été mise en œuvre en 2022.**

Les premières enquêtes auprès de familles ou de jeunes ont rencontré un succès croissant avec respectivement 86 et 686 retours sur le Cantal Tour Sport et sur le PassCantal

Accès à la culture

En 2022, sur l'ensemble des activités proposées, ce sont plus de 8 000 spectateurs qui ont bénéficié de la programmation culturelle soutenue par un budget de 228 000 €.
Une action sur l'éveil artistique et culturel des tout-petits « Aux creux de tes mains » a été déployée dans 20 structures petite enfance : 6 artistes ont encadré des journées de rencontres et ateliers (820 participants).

Au niveau de **la Médiathèque départementale**, ce sont 122 317 outils (livres ; CD, DVD, jeux) qui ont été mis à disposition du public. Le service continue de mettre en œuvre des évènements sur le territoire (salon du livre et de l'illustration jeunesse, rencontres et dédicaces, spectacles, Petits champions de lecture.

La mission patrimoine a accompagné plus 40 % des Communes cantaliennes dans le cadre de ses missions de conservation et restauration de leur patrimoine en 2022. La mission a organisé et soutenu 2 ateliers de sensibilisation, 3 publications et 1 résidence d'étudiants en photographie.

Concernant les **Archives Départementales**, en 2022 ce sont plus de 34 000 lecteurs/visiteurs qui ont fréquenté le nouveau site internet ou se sont déplacés dans les locaux. Des visites de nuit des Archives ont été organisées ainsi que 9 ateliers de l'historien.

Accès au sport

Un nouveau Contrat Sport a été validé sur les années 2022-2028. L'idée directrice de ce contrat est la suivante : redonner le goût à la pratique sportive pour tous et sur tous les territoires, pour une politique sportive diversifiée et dynamique répondant aux principaux besoins et aspirations du monde sportif, privilégiant le sport accessible à tous, l'épanouissement des jeunes et l'échange intergénérationnel.

La porte d'entrée de ce contrat est le **Cantal Tour Sport** avec **5 479 jeunes qui ont participé aux 9 étapes organisées en 2022**, la mobilisation d'une trentaine de prestataires sur chaque étape (comités et clubs sportifs, Communautés de communes et Communes concernées, en partenariat avec la CAF et le cas échéant l'entreprise EDF. L'objectif de cet évènement est de permettre gratuitement la découverte d'une trentaine d'activités sportives sur les onze étapes désormais proposées (2023) sur l'ensemble du territoire cantalien avec le déploiement de ce **projet phare sur 4 saisons**.
Une attention particulière est portée aux jeunes porteurs de handicap ou présentant des difficultés de motricité.

4 - Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations

4.1 Dans le fonctionnement de la Collectivité

Clauses sociales dans les marchés publics

Une démarche a été engagée entre la Direction Action Sociale Emploi Insertion Logement et la Direction Logistique Mutualisation et Commande Publique sur l'insertion de clauses sociales dans nos marchés.
Une convention entre l'État et le Département, signée le 3 mai 2019, définit les modalités et objectifs d'un partenariat en faveur de la promotion et du développement des clauses sociales dans les marchés publics sur le département du Cantal. L'État, via la DETSPP, finance un poste de facilitateur au sein de l'AFAPCA (Centre de ressources et d'ingénierie pour l'insertion et l'emploi), qui a pour mission de mettre en relation le donneur d'ordre (qui définit l'objectif d'insertion dans ses marchés), l'entreprise attributaire (qui exécute le marché en remplissant ses obligations d'heures d'insertion) et l'acteur de l'emploi / insertion (qui oriente, forme, professionnalise, recrute des personnes éligibles aux clauses sociales).
En 2022, 16 opérations (4 fois plus qu'en 2021) ont été clausées (par le CD15 et ses partenaires), qui ont généré 29 754 heures travaillées. 113 personnes ont été recrutées dans le cadre de ce dispositif (contre 9 en 2021) et pour 14 d'entre eux, cela a favorisé un retour à l'emploi plus durable (CDI).

4.2 Dans les politiques départementales

Politique en faveur des personnes âgées, des personnes handicapées et des adultes vulnérables

La remise d'enceintes en 2022, faisant suite à celle d'une 2ème tablette en 2021 à chacune des 50 structures d'accueil pour personnes âgées permet de conforter les résidents dans le maintien du lien avec leurs proches et de leur donner accès à des animations.
Concernant le public des jeunes en situation de handicap, ce sont 132 élèves qui bénéficiaient en 2022 d'un dispositif de transport adapté (750 000€).
Enfin, au travers de l'action COLOCAUTO, le Département soutient le secteur de l'aide à domicile avec des voitures de location : Grâce à un conventionnement signé avec l'employeur, le Conseil départemental permet aux aides à domicile de pouvoir louer un véhicule à un prix avantageux. Le reste à charge est de 125 euros par mois pour le salarié avec l'assurance d'un véhicule neuf chaque année ou tous les deux ans.

Le premier Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) 2018-2023, co-piloté par l'Etat a été déployé autour de 3 axes : conforter l'animation, l'observation et les aides au parcours dans le logement ; adapter les circuits d'accès au logement et l'offre aux besoins des publics ; s'assurer du mieux vivre des personnes dans leur logement. Ce plan est entré dans sa phase d'évaluation finale qui sera assurée par le cabinet d'études Habitat et Territoires Conseils. Il travaillera également à l'identification des prochaines orientations et actions en lien avec les partenaires départementaux.

Le Fond de Solidarité Logement (FSL) constitue l'outil financier unique du PDALHPD, placé sous la responsabilité du Département depuis 2006 et géré par ses services depuis janvier 2020 (Aides attribuées : 390 179 € en 2022 (-6,8 %/2021) dont 191 985 € (+21,5 %/2021) apportés par le Conseil départemental).
Les aides au paiement des factures d'énergie représentent aujourd'hui 50,69 % du total des aides payées dans le cadre du FSL (+5,49 % par rapport à 2021). Cette augmentation peut s'expliquer par la conjoncture actuelle : l'augmentation du coût de l'énergie et l'inflation. Le choix de maintenir, dans le cadre du PDALHPD, les ateliers « Accueil Information Budget », qui étaient financés dans le cadre du Plan Pauvreté, permet aux conseillers en économie sociale et familiale (CESF) du Département de poursuivre leur action préventive auprès des ménages les plus précaires. Ces ateliers s'orientent notamment autour de la gestion du budget, mais surtout autour des économies d'énergie. 15 ateliers ont été réalisés en 2022 sur le territoire cantalien. Dans le cadre du futur PDALHPD, il serait pertinent de lier ces actions aux missions de Cantal RéNOV' ENERGiE (cf. § ci-après)

Politique en faveur du logement

Le Conseil départemental est également membre du Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne et a participé à ce titre à l'évaluation du plan 2019-2021 et à la réécriture du plan 2022-2024. Ce nouveau plan se décline autour de 3 axes : 1) Informer et communiquer sur la lutte contre l'habitat indigne, 2) Observer et suivre les situations d'habitat indigne pour améliorer leur traitement, 3) Confirmer l'animation du PDLHI. Une attention particulière sera apportée à la problématique des punaises de lit en déclinaison du plan interministériel. Une fiche action y est consacrée avec la mise en place du comité local de lutte, la diffusion des supports de communication et l'étude des possibilités d'aides financières.

L'action Bricobus, conduite par les Compagnons bâtisseurs, s'est mise en place sur l'année 2022. En plus de lever les freins liés au logement et à améliorer le cadre de vie des bénéficiaires en lien avec l'ensemble des partenaires du territoire, cette action propose 3 types d'interventions :

1) Des chantiers en auto réhabilitation accompagné,
2) Des dépannages pédagogiques,
3) Des actions collectives,

Le Bricobus a permis, en lien avec les préconisations des travailleurs sociaux du département, de révéler des situations de logement fortement dégradées, notamment de propriétaires occupants.

Le Service Publique de la Performance Énergétique de l'Habitat : Cantal RéNOV' ÉNERGiE

En partenariat avec les 9 EPCI du Cantal, avec le soutien de l'État (fond SARE - CEE) et de la Région, le Conseil départemental a mis en place un nouveau service public de la performance énergétique de l'Habitat (SPPEH). Les conseillers informent, conseillent et accompagnent les ménages dans leurs projets de rénovation thermique de leur logement. Ils guident les usagers vers les meilleures solutions techniques adaptées à leur habitat et les aident à décrypter les aides financières auxquelles ils peuvent avoir droit.
Le budget consacré au SPPEH pour la période 2021-2023 est de 816 000 €. Le reste à charge est de 0,50 € pour le Conseil départemental et autant pour les EPCI (au prorata du nombre d'habitants).
En 18 mois de fonctionnement, le service a démontré son utilité face aux besoins des cantaliens :
Ce sont plus de 4 600 ménages qui ont fait appel au service.

Il s'agira maintenant de renforcer et pérenniser ce service qui intègre dans un avenir proche le service public de performance de l'habitat (SPRH)

Le Cantal, l'Union européenne et le Green Deal

EUROPE DIRECT a organisé une douzaine d'animations (journée d'intégration des services civiques, sensibilisation des SNU, conférence CINEA, simulation de Parlement européen, …) avec une audience de près de 1 500 personnes. De la même manière, sur la cellule coopération européenne, l'Accord de Coopération établi avec le Judet de Maramures intègre le développement durable comme enjeu prioritaire et sujet de coopération plutôt sur le volet environnemental (biodiversité, ressources, énergie).

5 - Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

5.1 Dans le fonctionnement de la Collectivité

Démarches de dématérialisation

Le service informatique de la Collectivité en lien avec les services utilisateurs poursuit le déploiement d'outils à destination des services permettant d'améliorer la dématérialisation et donc de limiter les impressions, de limiter les déplacements, mais aussi d'assurer un confort de travail pour les agents de bureau.
Ainsi, une nouvelle version d'Elise a été déployée, le logiciel EvaPro a été développé et déployé (entretien annuels). L'outil « Démarches Simplifiées » qui permet de créer des formulaires et de les publier sur via cantal.fr pour faciliter les démarches en lignes d'usagers et partenaires a été mis en place : demandes d'occupation du domaine public, d'arrêté de circulation, de bourses ; mise en ligne du recueil des actes administratifs : publication des arrêtés et des délibérations et procès-verbaux de la Collectivité sur le site institutionnel de la Collectivité, dotation de clés de signatures électroniques pour le Président, le Directeur général des services et les Directeurs de Pôles et leurs adjoints. Les ordres de mission permanents et ponctuels, ainsi que le remboursement des frais de déplacements sont complètement dématérialisés

Toutes ces démarches contribuent à la diminution de la consommation de papier. Cependant, nous pouvons toujours faire mieux : c'est l'équivalent de 3 656 ramettes de papier A4 qui a été consommé en 2022 (soit plus de 9 tonnes de papier sans compter les impressions traceur).

Les systèmes d'informations de la MDPH et de la DASEIL visent, entre autres, à dématérialiser les flux avec les caisses d'allocations familiales, les hôpitaux et les échanges avec les établissements et services pour personnes en situation de handicap. La MDA met progressivement en œuvre des échanges dématérialisés avec l'URSSAF et les SAAD concernant les justificatifs de dépenses pour les personnes âgées.
Nombre de documents à classer sont maintenant dématérialisés. Ces mesures diminuent considérablement la consommation de papier.

Gestion et réduction des déchets / recyclage

En matière de recyclage, de nouvelles collectes sont désormais organisées par le service logistique à l'Hôtel du Département et à l'Espace Georges Pompidou à Aurillac. Ainsi, des contenants permettent la collecte des petits emballages recyclables (cartonnettes, canettes en métal, bouteilles en plastique) et les instruments d'écriture (organisme Terracycle). Ces dispositifs viennent ainsi compléter les collectes déjà existantes : papier, grands cartons, verre, cartouches d'imprimante, déchets d'équipements électriques et électroniques.

La Direction des systèmes d'information poursuit son action de cession à titre gratuit du matériel informatique, après effacement des données, à l'association Oxygène qui les reconditionne et permet la réinsertion professionnelle des travailleurs bénéficiaires. En parallèle, la politique de renouvellement du matériel a légèrement évolué, portant à 7 ans la durée de vie d'un ordinateur fixe et 5 ans pour un portable.

Commande publique/achats durables

Produits éco-responsables : 26,57 % de fournitures de bureau sont éco-labellisés, 100 % du papier et des enveloppes sont PEFC-FCS, 100 % des impressions sont réalisées par les imprimeurs sur du papier PEFC-FCS avec des encres végétales.

Dans le domaine de la restauration, les 22 collèges publics du département sont adhérents à la plateforme Agrilocal 15 et sont encouragés par ce biais à commander des produits locaux. Les cuisiniers sont toujours sensibilisés à l'utilisation de ces produits dans le cadre des rencontres du réseau animé par le technicien restauration de la Collectivité.

5.2 Dans les politiques départementales

Pour un tourisme durable

Un schéma directeur de cyclotourisme est en cours de réflexion pour favoriser le développement de l'offre « Vélo » du Cantal en cohérence avec les projets des collectivités locales.

Le service Tourisme édite 2 cartes (cyclo / VTT ; rando / trail) pour promouvoir les modes de déplacement doux dans le département. L'itinérance à pied ou à vélo (vélo de route, VTC, VTT musculaire ou à assistance électrique) est facilitée grâce à la présence du train et de gares qui maillent le territoire pour rejoindre les points de départ des principaux parcours en itinérance.

A ce jour, ce sont **25 bornes de recharge de vélo à assistance électrique qui sont installées sur l'ensemble du département (dont 2 solaires)**. Ce maillage territorial devrait se poursuivre sur les 2 prochaines années pour favoriser l'utilisation du vélo à assistance électrique. Il rassure les visiteurs et leur permet de découvrir les principaux sites touristiques du département à vélo.

Le service Tourisme travaille par ailleurs à renforcer l'accompagnement au déploiement de labels ou marques en faveur du développement durable (Nattitude, Clef Verte…) et accompagne des prestataires qui s'engagent sur des investissements dans ce sens : **4 projets accompagnés en 2022 pour un total de subvention de 195 000 € de l'ADEME**.

Soutien des démarches de valorisation des productions agricoles

Le programme de soutien à l'agriculture cantalienne, doté de 7 651 100 € pour la période 2017-2022 a permis d'accompagner l'effort d'adaptation et d'évolution des systèmes d'exploitation vers une agriculture à taille humaine, résiliente et créatrice de valeur ajoutée, créatrice d'emploi et respectueuse de l'environnement. Dans ce cadre, en 2022, ce sont près de 770 000 € d'aides directes qui ont été apportés aux agriculteurs (250 projets soutenus).

Pour la période **2023-2027, un nouveau programme agricole est mis en place dans l'objectif de faire de l'agriculture un moteur économique, social et environnemental du département du Cantal**. Les priorités de ce programme seront d'accompagner la performance économique des exploitations ainsi que la transition climatique, de promouvoir la consommation locale, les circuits courts et de mettre en avant les pratiques agricoles vertueuses de l'agriculture cantalienne.
A ce titre, le Département a voté un engagement de 5 325 000 € en investissement, dont la majorité servira d'effet levier à des crédits de l'Union Européenne (Feader) et/ou de la Région et de 2 182 500 € en fonctionnement pour la période de cinq ans.

Consommation locale et gaspillage alimentaire

La **démarche ConsoCantal** initiée en 2021 a pour objectif de favoriser l'approvisionnement de proximité dans les restaurants collectifs de notre territoire, tout en s'assurant de l'origine locale de la matière première agricole. Cette reconnaissance permet de valoriser les établissements volontaires qui s'approvisionnent en produits locaux issus de l'agriculture du département et ainsi s'inscrire dans une démarche d'alimentation durable.
Après 12 établissements en 2021, ce sont **58 nouveaux restaurants qui sont engagés dans la démarches en 2022** (écoles, collèges (dont 13 collèges publics), lycées, établissements pour personnes âgées et médico-sociaux, village vacances).

La plateforme internet Agrilocal15 opérationnelle depuis septembre 2014 est l'outil qui permet aux restaurants collectifs d'acheter, de manière simple et rapide, des produits agroalimentaires locaux et ainsi contribuer au développement de circuits courts et de proximité.
En 2022, 81 acheteurs étaient inscrits sur le site et 132 fournisseurs proposant plus de 300 produits différents. Le site a fait l'objet de 532 consultations pour un montant d'achats de plus de 97 000 €.

Le projet de lutte contre le gaspillage alimentaire engagé par la Collectivité en partenariat avec TERANA depuis maintenant 3 années scolaires a pour objectif de sensibiliser et responsabiliser l'ensemble des collégiens en impliquant les établissements et en associant les personnels d'administration, les équipes éducatives et les agents techniques de la Collectivité intervenant en restauration. C'est un travail collectif qui porte ses fruits pour la dizaine de collèges engagés. Ainsi, à titre d'exemple, le collège de Chaudes-Aigues est passé en trois ans en moyenne de 51 grammes de gaspillage par plateau, à 42g, puis 24g ; Celui de Laroquebrou est passé de 80g, à 59g puis 44 grammes

Conclusion… 2024 et après ?

Conscient des réalités du territoire et convaincu de sa responsabilité pour un avenir durable, le Conseil départemental du Cantal inscrit dans la mise en œuvre de ses compétences obligatoires et de ses politiques volontaristes, les enjeux et les finalités du développement durable et de la transition climatique.

Le précédent programme Développement Durable étant arrivé à son terme, il s'agit maintenant d'amplifier l'action du Département pour une transition climatique active, fil rouge du projet stratégique. Le présent rapport Développement Durable, ainsi que le Bilan des Émissions de Gaz à effet de serre serviront de base à la construction d'un futur Plan Transition Climat 2050.

ILS ONT DIT :

Gilles Chabrier
Vice-président du Conseil départemental
Transition écologique et développement durable

« Travailler sur la transition climatique, ce n'est pas une question de politique, de compétence ou d'échelle ; c'est une question de RESPONSABILITÉ. Nous avons tous un rôle à jouer, individuellement ou collectivement. Le Département prend sa part et se positionne en tant que fédérateur. »

Vers un Plan Transition Climat 2050

Il s'agit avant tout de s'approprier les enjeux locaux de la transition climatique car ce n'est pas seulement une affaire d'experts mais un vrai projet de territoire porté par tous, collectivement.

Conseil départemental du Cantal : 8 services inscrits / 95 agents participants

---------- CLASSEMENT ----------

- ☆ **PSD - 4ème étage : plus fort taux de participation (91 %) et plus grande distance parcourue à vélo : 13 km**
- ☆ **Service Action Sociale Aurillac : Plus forte quantité de CO2 économisée (23,6 kgCO2)**
- ☆ **DGS : plus grande distance* parcourue en transport collectifs : 61 km***
- ☆ **SDDTAA : plus grande distance moyenne à pied : 2,5 km**
- ☆ **DEER : plus grand nombre de km alternatif / agent : 113 km pour 7 agents**
- ☆ **Sans oublier la DSI / la DRH et la DF ainsi que les agents qui ont pris part au Challenge individuellement**

***** *Nombre de km cumulés sur la base de l'aller seulement*

Evènement cofinancé par l'Union Européenne

Extrait des délibérations du Conseil départemental

REUNION DU 17 NOVEMBRE 2023

DELIBERATION N°23CD04-11

Compte rendu à l'Assemblée des décisions prises par son Président dans le cadre des marchés publics formalisés et des marchés publics à procédure adaptée

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept novembre à neuf heures et trente minutes, le Conseil départemental, régulièrement convoqué le 3 novembre 2023, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Bruno FAURE, Président du Conseil départemental,

***Présents** : M. Didier ACHALME, Mme Dominique BEAUDREY, M. Jamal BELAIDI, Mme Marina BESSE, M. Jean-Yves BONY, Mme Aurélie BRESSON, Mme Sophie BÉNÉZIT, Mme Valérie CABECAS, M. Gilles CHABRIER, Mme Céline CHARRIAUD, M. Gilles COMBELLE, Mme Annie DELRIEU, M. Vincent DESCOEUR, M. Philippe FABRE, M. Bruno FAURE, M. Stéphane FRECHOU, Mme Sylvie LACHAIZE, Mme Isabelle LANTUEJOUL, Mme Mireille LEYMONIE, M. Pierre MATHONIER, Mme Magali MAUREL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, Mme Marie-Hélène ROQUETTE, Mme Valérie RUEDA, M. Christophe VIDAL*

***Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir** : Mme Marie-Hélène CHASTRE donne pouvoir à M. Jean-Yves BONY, M. Alain DELAGE donne pouvoir à Mme Marie-Hélène ROQUETTE, M. Jean MAGE donne pouvoir à Mme Valérie CABECAS, M. Florian MORELLE donne pouvoir à Mme Dominique BEAUDREY, Mme Valérie SEMETEYS donne pouvoir à M. Gilles COMBELLE*

Secrétaire de séance : Mme Annie DELRIEU
Rapporteur : Isabelle LANTUEJOUL

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CANTAL,

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et des avis émis par les Commissions et après en avoir délibéré,

Par 30 voix pour

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.3221-11 ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération n°21CD02-07 du Conseil départemental du 1er juillet 2021 portant élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission des Marchés à Procédure Adaptée ;

Vu la délibération n°21CD02-14 du Conseil départemental du 1er juillet 2021 donnant délégation au Président pour la gestion des marchés à procédure adaptée ;

Vu la délibération n°21CD05-12 du Conseil départemental en date du 19 novembre 2021 donnant délégation au Président pour prendre toutes les décisions concernant la passation, l'exécution et le règlement des Marchés et Accord Cadres formalisés ainsi que toutes décisions concernant les avenants ;

Vu l'arrêté n°21-2715 du Président du Conseil départemental du 6 août 2021 portant désignation de son représentant à la Commission d'Appel d'Offres et à la Commission des Marchés à Procédure Adaptée ;

- PREND ACTE des marchés et des avenants énumérés et dont l'objet, le mode de passation, le montant, l'attributaire et l'imputation budgétaire sont précisés dans les tableaux joints en annexe de la présente délibération.

Publication : 21-11-2023
Transmission Préfecture : 21-11-2023

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil départemental
Le Président du Conseil départemental

Bruno FAURE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

LISTE DES MARCHÉS PUBLICS À PROCÉDURE FORMALISEE
portée à la connaissance de la Commission permanente et signée conformément au pouvoir donné au Président dans la délibération du 19/11/2021
en vertu de l'article L.3221.11 du CGCT

OBJET DU MARCHÉ	MODE DE PASSATION	MONTANTS (HT)	IDENTITÉ DE L'ATTRIBUTAIRE	INSCRIPTION BUDGÉTAIRE	CAO
Marché n°2023M0129 Transport des élèves et étudiants handicapés – Véhicules de moins de dix places et transports d'enfants mineurs et de jeunes majeurs confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance du département du Cantal **Lot 01 : TSH Bassin Maurs St Mamet – véhicules de 5 places minimum**	Appel d'offres ouvert. soumis aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique. L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.	Prix moyen : 0,82 € 1,06 € 1,33 € 1,36 €	AC multi attributaires : TRANSPORTS BONIFACIE (15) ADD TRANSPORTS (77) A.S.O. (66) CL LIBERTRANS (43)	Chapitre : 011 Nature : 6245 Fonction : 425	30/05/2023
Marché n°2023M0130 Transport des élèves et étudiants handicapés – Véhicules de moins de dix places et transports d'enfants mineurs et de jeunes majeurs confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance du département du Cantal **Lot 02 : TSH Bassin Laroquebrou St Paul des Landes – véhicules de 5 places minimum**	Appel d'offres ouvert. soumis aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique. L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.	Prix moyen : 0,82 € 1,06 € 1,31 € 1,33 €	AC multi attributaires : TRANSPORTS BONIFACIE (15) ADD TRANSPORTS (77) CL LIBERTRANS (43) A.S.O. (66)	Chapitre : 011 Nature : 6245 Fonction : 425	30/05/2023
Marché n°2023M0131 Transport des élèves et étudiants handicapés – Véhicules de moins de dix places et transports d'enfants mineurs et de jeunes majeurs confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance du département du Cantal **Lot 03 : TSH Bassin Naucelles Aurillac –**	Appel d'offres ouvert. soumis aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique. L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R.	Prix moyen : 0,82 € 1,06 € 1,35 € 1,33 €	AC multi attributaires : TRANSPORTS BONIFACIE (15) ADD TRANSPORTS (77) CL LIBERTRANS (43) A.S.O. (66)	Chapitre : 011 Nature : 6245 Fonction : 425	30/05/2023

véhicules de 5 places minimum	2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.				
Marché n°2023M0132 Transport des élèves et étudiants handicapés – Véhicules de moins de dix places et transports d'enfants mineurs et de jeunes majeurs confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance du département du Cantal **Lot 04 : TSH Bassin Vic sur Cère Arpajon sur Cère – véhicules de 5 places minimum**	Appel d'offres ouvert. soumis aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique. L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.	Prix moyen : 0,82 € 0,82 € 1,06 € 1,32 €	AC multi attributaires : TRANSPORTS BONIFACIE (15) TAXI LIONEL BLANC (15) ADD TRANSPORTS (77) CL LIBERTRANS (43)	Chapitre : 011 Nature : 6245 Fonction : 425	30/05/2023
Marché n°2023M0133 Transport des élèves et étudiants handicapés – Véhicules de moins de dix places et transports d'enfants mineurs et de jeunes majeurs confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance du département du Cantal **Lot 05 : TSH Bassin Mauriac Ydes Riom ès Montagnes – véhicules de 5 places minimum**	Appel d'offres ouvert. soumis aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique. L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.	Prix moyen : 0,82 € 0,86 € 1,06 € 1,29 €	AC multi attributaires : TRANSPORTS BONIFACIE (15) TAXI WILLY (19) ADD TRANSPORTS (77) CL LIBERTRANS (43)	Chapitre : 011 Nature : 6245 Fonction : 425	30/05/2023
Marché n°2023M0134 Transport des élèves et étudiants handicapés – Véhicules de moins de dix places et transports d'enfants mineurs et de jeunes majeurs confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance du département du Cantal **Lot 06 : TSH Bassin Saint Flour Murat**	Appel d'offres ouvert. soumis aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique. L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R.	Prix moyen : 0,79 € 0,82 € 0,83 € 0,83 € 1,06 €	AC multi attributaires : GERVAIS L& D (48) TRANSPORTS BONIFACIE (15) CHAUDES AIGUES TAXI (15) TAXI DE HAUTE AUVERGNE (15) ADD TRANSPORTS (77)	Chapitre : 011 Nature : 6245 Fonction : 425	30/05/2023

Neuvéglise – véhicules de 5 places minimum	2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.				
Marché n°2023M0135 Transport des élèves et étudiants handicapés – Véhicules de moins de dix places et transports d'enfants mineurs et de jeunes majeurs confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance du département du Cantal **Lot 07 : TSH Hors département du Cantal – véhicules de 5 places minimum**	Appel d'offres ouvert. soumis aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique. L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.	Prix moyen : 0,79 € 0,82 € 0,91 € 0,94 €	AC multi attributaires : GERVAIS L& D (48) TRANSPORTS BONIFACIE (15) CL LIBERTRANS (43) ADD TRANSPORTS (77)	Chapitre : 011 Nature : 6245 Fonction : 425	30/05/2023
Marché n°2023M0136 Transport des élèves et étudiants handicapés – Véhicules de moins de dix places et transports d'enfants mineurs et de jeunes majeurs confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance du département du Cantal **Lot 08 : TSH Secteur département du Cantal et départements limitrophes – véhicules équipés TMPR (transport de personnes à mobilité réduite) (accueil d'élèves ne pouvant être dissociés de leur fauteuil roulant)**	Appel d'offres ouvert. soumis aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique. L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.	Prix moyen : 0,90 € 0,95 € 1,32 € 4,50 €	AC multi attributaires : TRANSPORTS BONIFACIE (15) TAXI RIGAL BOUSQUET (15) CL LIBERTRANS (43) A.S.O. (66)	Chapitre : 011 Nature : 6245 Fonction : 425	30/05/2023
Marché n°2023M0137 Transport des élèves et étudiants handicapés – Véhicules de moins de dix places et transports d'enfants mineurs et de jeunes majeurs confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance du département du Cantal	Appel d'offres ouvert. soumis aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique. L'accord-cadre avec maximum est passé en application des	139 435 € 136 885 € 208 977,40 € Ces montants sont issus du DQE	AC multi attributaires : CL LIBERTRANS (43) TAXI RIGAL BOUSQUET (15) Ambulances et taxi de la Châtaigneraie (15)	Chapitre : 011 Nature 6245 Fonction : 4213	30/05/2023

Lot 09 : Transport d'enfants mineurs et de jeunes majeurs confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance – Circonscription d'Aurillac et besoin ponctuel hors département	articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.				
Marché n°2023M0138 Transport des élèves et étudiants handicapés – Véhicules de moins de dix places et transports d'enfants mineurs et de jeunes majeurs confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance du département du Cantal **Lot 10 : Transport d'enfants mineurs et de jeunes majeurs confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance – Circonscription de Saint-Flour**	Appel d'offres ouvert. soumis aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique. L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.	125 675 € 117 840,75 € 120 975 € Ces montants sont issus du DQE	AC multi attributaires : TRANSPORTS BONIFACIE (15) ARNAUD MEGRET (15) TAXI DE HAUTE AUVERGNE (15)	Chapitre : 011 Nature 6245 Fonction : 4213	30/05/2023
Marché n°2023M0139 Transport des élèves et étudiants handicapés – Véhicules de moins de dix places et transports d'enfants mineurs et de jeunes majeurs confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance du département du Cantal **Lot 11 : Transport d'enfants mineurs et de jeunes majeurs confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance – Circonscription de Mauriac**	Appel d'offres ouvert. soumis aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique. L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.	117 840,75 € 177 497,25 € 230 025 € Ces montants sont issus du DQE	AC multi attributaires : ARNAUD MEGRET (15) OLIV TAXI (15) TAXI DE LAVIALLE BONHOURE (15)	Chapitre : 011 Nature 6245 Fonction : 4213	30/05/2023
Marché n°2023M0177 Aménagement Pôle routier : acquisition de mobiliers de bureau, de rayonnages, de matériels et d'équipements industriels pour le Pôle Routier de Saint-Flour	Appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique	17 402,00 € Ce montant est issu du DQE	INTERACTIVE PAPETERIE PLEIN CIEL (15)	Chapitre : 21 Nature : 21848 Fonction : 211 pour EMOP 621 pour PRDI	11/07/2023

Lot 01 : Mobilier de bureau : bureaux tables et armoires	L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.				
Marché n°2023M0178 Aménagement Pôle routier : acquisition de mobiliers de bureau, de rayonnages, de matériels et d'équipements industriels pour le Pôle Routier de Saint-Flour **Lot 02 : Sièges et fauteuils de bureau**	Appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.	11 180,50 € Ce montant est issu du DQE	DACOTA (82)	Chapitre : 21 Nature : 21848 Fonction : 211 pour EMOP 621 pour PRDI	11/07/2023
Marché n°2023M0179 Aménagement Pôle routier : acquisition de mobiliers de bureau, de rayonnages, de matériels et d'équipements industriels pour le Pôle Routier de Saint-Flour **Lot 03 : Rayonnages légers**	Appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.	15 454,00 € Ce montant est issu du DQE	FLAURAUD AURILIS GROUP (15)	Chapitre : 21 Nature : 21848 Fonction : 211 pour EMOP 621 pour PRDI	11/07/2023

Marché n°2023M0180 Aménagement Pôle routier : acquisition de mobiliers de bureau, de rayonnages, de matériels et d'équipements industriels pour le Pôle Routier de Saint-Flour **Lot 04 : Rayonnages mi-lourds et lourds**	Appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.	23 543,50 € Ce montant est issu du DQE	FLAURAUD AURILIS GROUP (15)	Chapitre : 21 Nature : 21848 Fonction : 211 pour EMOP 621 pour PRDI	11/07/2023
Marché n°2023M0181 Aménagement Pôle routier : acquisition de mobiliers de bureau, de rayonnages, de matériels et d'équipements industriels pour le Pôle Routier de Saint-Flour **Lot 05 : Rayonnages cantilever**	Appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.	8 421,00 € Ce montant est issu du DQE	FLAURAUD AURILIS GROUP (15)	Chapitre : 21 Nature : 215738 Fonction : 843	11/07/2023
Marché n°2023M0182 Aménagement Pôle routier : acquisition de mobiliers de bureau, de rayonnages, de matériels et d'équipements industriels pour le Pôle Routier de Saint-Flour **Lot 06 : Mobilier et équipements d'atelier**	Appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R.	28 625,00 € Ce montant est issu du DQE	FLAURAUD AURILIS GROUP (15)	Chapitre : 21 Nature : 215738 Fonction : 843	11/07/2023

	2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.				
Marché n°2023M0183 Aménagement Pôle routier : acquisition de mobiliers de bureau, de rayonnages, de matériels et d'équipements industriels pour le Pôle Routier de Saint-Flour **Lot 07 : Matériel pour distribution de fluides et air comprimé**	Appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.	36 310,57 € Ce montant est issu du DQE	SACATEC (95)	Chapitre : 21 Nature : 215738 Fonction : 843	11/07/2023
Marché n°2023M0185 Aménagement Pôle routier : acquisition de mobiliers de bureau, de rayonnages, de matériels et d'équipements industriels pour le Pôle Routier de Saint-Flour **Lot 09 : Matériels divers**	Appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R.2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.	12 873,00 € Ce montant est issu du DQE	FLAURAUD AURILIS GROUP (15)	Chapitre : 21 Nature : 215738 Fonction : 843	11/07/2023
Marché n°2023M0191 Fourniture de pièces détachées, pièces d'usure et accessoires pour le Conseil départemental du Cantal **Lot 1 : Pièces spécifiques pour véhicules de PTAC <=**	Appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique	15 934.18 € Ce montant est issu du DQE	RENAULT RUDELLE FABRE Aurillac (15)	Chapitre : 11 Nature : 60632 Fonction : 843 (viabilité estivale) Fonction : 846 (viabilité hivernale)	11/07/2023

3.5t de marque RENAULT	L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R.2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.				
Marché n°2023M0192 Fourniture de pièces détachées, pièces d'usure et accessoires pour le Conseil départemental du Cantal **Lot 2 : Pièces spécifiques pour véhicules de marques PEUGEOT et CITROEN – Atelier d'Aurillac**	Appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R.2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.	10 973.82 € Ce montant est issu du DQE	MAUREL DISTRIBUTION Castres (81)	Chapitre : 11 Nature : 60632 Fonction : 843 (viabilité estivale) Fonction : 846 (viabilité hivernale)	11/07/2023
Marché n°2023M0193 Fourniture de pièces détachées, pièces d'usure et accessoires pour le Conseil départemental du Cantal **Lot 4 : Pièces adaptables et accessoires pour véhicules de PTAC <= 3.5t**	Appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R.2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.	9 116.70 € Ce montant est issu du DQE	GROUPE PENE Limoges (87)	Chapitre : 11 Nature : 60632 Fonction : 843 (viabilité estivale) Fonction : 846 (viabilité hivernale)	11/07/2023
Marché n°2023M0194 Fourniture de pièces détachées, pièces d'usure et accessoires pour le Conseil départemental du Cantal **Lot 5 : Pièces spécifiques pour les**	Appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique	91 984.69 € Ce montant est issu du DQE	FAURIE CANTAL Aurillac (15)	Chapitre : 11 Nature : 60632 Fonction : 843 (viabilité estivale) Fonction : 846 (viabilité hivernale)	11/07/2023

véhicules utilitaires de marques RENAULT TRUCKS	L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R.2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.				
Marché n°2023M0195 Fourniture de pièces détachées, pièces d'usure et accessoires pour le Conseil départemental du Cantal **Lot 6 : Pièces spécifiques pour les véhicules utilitaires de marque MERCEDES**	Appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R.2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.	50 018.33 € Ce montant est issu du DQE	EUROPE SERVICE Aurillac (15)	Chapitre : 11 Nature : 60632 Fonction : 843 (viabilité estivale) Fonction : 846 (viabilité hivernale)	11/07/2023
Marché n°2023M0196 Fourniture de pièces détachées, pièces d'usure et accessoires pour le Conseil départemental du Cantal **Lot 7 : Pièces spécifiques pour les véhicules utilitaires des marques IVECO et FIAT**	Appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R.2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.	7 913.55 € Ce montant est issu du DQE	VIALA PRAT St-Georges (15)	Chapitre : 11 Nature : 60632 Fonction : 843 (viabilité estivale) Fonction : 846 (viabilité hivernale)	11/07/2023
Marché n°2023M0197 Fourniture de pièces détachées, pièces d'usure et accessoires pour le Conseil départemental du Cantal **Lot 8 : Pièces spécifiques pour**	Appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique	8 521.31 € Ce montant est issu du DQE	VIALA PRAT St-Georges (15)	Chapitre : 11 Nature : 60632 Fonction : 843 (viabilité estivale) Fonction : 846 (viabilité hivernale)	11/07/2023

véhicules utilitaires de marque MAN	L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R.2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.				
Marché n°2023M0198 Fourniture de pièces détachées, pièces d'usure et accessoires pour le Conseil départemental du Cantal **Lot 9 : Pièces adaptables et accessoires pour véhicules de PTAC > 3.5t – Atelier d'Aurillac**	Appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R.2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.	20 427.45 € Ce montant est issu du DQE	GROUPE PENE Limoges (87)	Chapitre : 11 Nature : 60632 Fonction : 843 (viabilité estivale) Fonction : 846 (viabilité hivernale)	11/07/2023
Marché n°2023M0199 Fourniture de pièces détachées, pièces d'usure et accessoires pour le Conseil départemental du Cantal **Lot 10 : Pièces adaptables et accessoires pour véhicules de PTAC > 3.5t – Atelier St-Flour**	Appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R.2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.	10 008.66 € Ce montant est issu du DQE	VIALA PRAT St-Georges (15)	Chapitre : 11 Nature : 60632 Fonction : 843 (viabilité estivale) Fonction : 846 (viabilité hivernale)	11/07/2023
Marché n°2023M0200 Fourniture de pièces détachées, pièces d'usure et accessoires pour le Conseil départemental du Cantal **Lot 11 : Pièces spécifiques pour**	Appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique	46 570.71 € Ce montant est issu du DQE	NOREMAT Ludres (54)	Chapitre : 11 Nature : 60632 Fonction : 843 (viabilité estivale) Fonction : 846 (viabilité hivernale)	11/07/2023

matériels de débroussaillage de marque NOREMAT	L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R.2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.				
Marché n°2023M0201 Fourniture de pièces détachées, pièces d'usure et accessoires pour le Conseil départemental du Cantal **Lot 12 : Pièces spécifiques pour matériels de débroussaillage de marque SMA**	Appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R.2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.	8 241.30 € Ce montant est issu du DQE	SEPAMAC Villebarou (41)	Chapitre : 11 Nature : 60632 Fonction : 843 (viabilité estivale) Fonction : 846 (viabilité hivernale)	11/07/2023
Marché n°2023M0202 Fourniture de pièces détachées, pièces d'usure et accessoires pour le Conseil départemental du Cantal **Lot 13 : Pièces spécifiques pour matériels de débroussaillage de marque ROUSSEAU**	Appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R.2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.	2 631.84 € Ce montant est issu du DQE	MANEKO Toul (54)	Chapitre : 11 Nature : 60632 Fonction : 843 (viabilité estivale) Fonction : 846 (viabilité hivernale)	11/07/2023
Marché n°2023M0203 Fourniture de pièces détachées, pièces d'usure et accessoires pour le Conseil départemental du Cantal **Lot 14 : Pièces adaptables pour**	Appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique	7 659.30 € Ce montant est issu du DQE	SEPAMAC Villebarou (41)	Chapitre : 11 Nature : 60632 Fonction : 843 (viabilité estivale) Fonction : 846 (viabilité hivernale)	11/07/2023

matériels de débroussaillage	L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R.2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.				
Marché n°2023M0204 Fourniture de pièces détachées, pièces d'usure et accessoires pour le Conseil départemental du Cantal **Lot 15 : Pièces d'usure pour matériel de débroussaillage**	Appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R.2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.	18 890.00 € Ce montant est issu du DQE	ALAMO GROUP AGRICULTURE FRANCE Neuville sur Saône (69)	Chapitre : 11 Nature : 60632 Fonction : 843 (viabilité estivale) Fonction : 846 (viabilité hivernale)	11/07/2023
Marché n°2023M0205 Fourniture de pièces détachées, pièces d'usure et accessoires pour le Conseil départemental du Cantal **Lot 16 : Pièces pour tracteurs agricoles des marques RENAULT et CLAAS – Atelier d'Aurillac**	Appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R.2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.	7 554.05 € Ce montant est issu du DQE	CAPELLE ETABLISSEMENT Jou sous Monjou (15)	Chapitre : 11 Nature : 60632 Fonction : 843 (viabilité estivale) Fonction : 846 (viabilité hivernale)	11/07/2023
Marché n°2023M0206 Fourniture de pièces détachées, pièces d'usure et accessoires pour le Conseil départemental du Cantal **Lot 17 : Pièces pour tracteurs agricoles des**	Appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique	9 401.81 € Ce montant est issu du DQE	CAPELLE ETABLISSEMENT Jou sous Monjou (15)	Chapitre : 11 Nature : 60632 Fonction : 843 (viabilité estivale) Fonction : 846 (viabilité hivernale)	11/07/2023

marques RENAULT et CLAAS – Atelier de St-Flour	L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R.2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.				
Marché n°2023M0207 Fourniture de pièces détachées, pièces d'usure et accessoires pour le Conseil départemental du Cantal **Lot 18 : Pièces pour tracteurs agricoles de marque MASSEY-FERGUSON**	Appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R.2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.	5 995.05 € Ce montant est issu du DQE	PAGES MA Aurillac (15)	Chapitre : 11 Nature : 60632 Fonction : 843 (viabilité estivale) Fonction : 846 (viabilité hivernale)	11/07/2023
Marché n°2023M0208 Fourniture de pièces détachées, pièces d'usure et accessoires pour le Conseil départemental du Cantal **Lot 20 : Pièces relatives à la signalisation portée**	Appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R.2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.	18 443.60 € Ce montant est issu du DQE	TRAFIC Norroy le Veneur (57)	Chapitre : 11 Nature : 60632 Fonction : 843 (viabilité estivale) Fonction : 846 (viabilité hivernale)	11/07/2023
Marché n°2023M0209 Fourniture de pièces détachées, pièces d'usure et accessoires pour le Conseil départemental du Cantal	Appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique	14 210.62 € Ce montant est issu du DQE	ETABLISSEMENTS PAYANT Domene (38)	Chapitre : 11 Nature : 60632 Fonction : 843 (viabilité estivale) Fonction : 846 (viabilité hivernale)	11/07/2023

Lot 21 : Pièces pour engins de TP de marque CASE	L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R.2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.				
Marché n°2023M0210 Fourniture de pièces détachées, pièces d'usure et accessoires pour le Conseil départemental du Cantal **Lot 22 : Pièces pour engins de TP des marques NEW-HOLLAND et O&K**	Appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R.2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.	3 956.64 € Ce montant est issu du DQE	ETABLISSEMENTS PAYANT Domene (38)	Chapitre : 11 Nature : 60632 Fonction : 843 (viabilité estivale) Fonction : 846 (viabilité hivernale)	11/07/2023
Marché n°2023M0211 Fourniture de pièces détachées, pièces d'usure et accessoires pour le Conseil départemental du Cantal **Lot 23 : Pièces pour engins de TP de marque JCB**	Appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R.2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.	24 628.25 € Ce montant est issu du DQE	ETABLISSEMENTS PAYANT Domene (38)	Chapitre : 11 Nature : 60632 Fonction : 843 (viabilité estivale) Fonction : 846 (viabilité hivernale)	11/07/2023
Chapitre : 11 Nature : 60632 Fonction : 843 (viabilité estivale) Fonction : 846 (viabilité hivernale)	Appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique	10 700.91 € Ce montant est issu du DQE	ETABLISSEMENTS PAYANT Domene (38)	Chapitre : 11 Nature : 60632 Fonction : 843 (viabilité estivale) Fonction : 846 (viabilité hivernale)	11/07/2023

	L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R.2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.				
Marché n°2023M0213 Fourniture de pièces détachées, pièces d'usure et accessoires pour le Conseil départemental du Cantal **Lot 27 : Pièces pour engins de TP de marque VOLVO**	Appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R.2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.	5 024.45 € Ce montant est issu du DQE	ETABLISSEMENTS PAYANT Domene (38)	Chapitre : 11 Nature : 60632 Fonction : 843 (viabilité estivale) Fonction : 846 (viabilité hivernale)	11/07/2023
Marché n°2023M0214 Fourniture de pièces détachées, pièces d'usure et accessoires pour le Conseil départemental du Cantal **Lot 28 : Pièces pour engins de TP de marque KOMATSU**	Appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R.2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.	4 977.14 € Ce montant est issu du DQE	ETABLISSEMENTS PAYANT Domene (38)	Chapitre : 11 Nature : 60632 Fonction : 843 (viabilité estivale) Fonction : 846 (viabilité hivernale)	11/07/2023
Marché n°2023M0215 Fourniture de pièces détachées, pièces d'usure et accessoires pour le Conseil départemental du Cantal **Lot 30 : Lames d'usure en caoutchouc pour**	Appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique	2 514.00 € Ce montant est issu du DQE	EUROPE SERVICE Aurillac (15)	Chapitre : 11 Nature : 60632 Fonction : 843 (viabilité estivale) Fonction : 846 (viabilité hivernale)	11/07/2023

matériel de déneigement	L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R.2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.				
Marché n°2023M0155 Fourniture de pièces détachées, pièces d'usure et accessoires pour le Conseil départemental du Cantal **Lot 1 : Fourniture de pièces détachées pour matériels de déneigement ARVEL et SNOW-TEC**	Appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R.2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.	2 499.50 € Ce montant est issu du DQE	BUCHER MUNICIPAL COUDES SARL Coudes (63)	Chapitre : 11 Nature : 60632 Fonction : 843 (viabilité estivale) Fonction : 846 (viabilité hivernale)	11/07/2023
Marché n°2023M0156 Fourniture de pièces détachées, pièces d'usure et accessoires pour le Conseil départemental du Cantal **Lot 2 : Fourniture de pièces détachées pour matériels de déneigement de marque ACOMETIS**	Appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R.2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.	18 317.26 € Ce montant est issu du DQE	ACOMETIS Soultz (68)	Chapitre : 11 Nature : 60632 Fonction : 843 (viabilité estivale) Fonction : 846 (viabilité hivernale)	11/07/2023
Marché n°2023M0157 Fourniture de pièces détachées, pièces d'usure et accessoires pour le Conseil départemental du Cantal **Lot 3 : Fourniture de pièces détachées pour**	Appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique	9 403.75 € Ce montant est issu du DQE	MECAGIL LEBON Champagne sur Seine (77)	Chapitre : 11 Nature : 60632 Fonction : 843 (viabilité estivale) Fonction : 846 (viabilité hivernale)	11/07/2023

matériels de déneigement de marque MECAGIL-LEBON	L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R.2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.				
Marché n°2023M0158 Fourniture de pièces détachées, pièces d'usure et accessoires pour le Conseil départemental du Cantal **Lot 4 : Fourniture de pièces détachées pour matériels de déneigement et balayeuses de marque**	Appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R.2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.	5 008.56 € Ce montant est issu du DQE	SICOMETAL St-Claude (39)	Chapitre : 11 Nature : 60632 Fonction : 843 (viabilité estivale) Fonction : 846 (viabilité hivernale)	11/07/2023
Marché n°2023M0159 Fourniture de pièces détachées, pièces d'usure et accessoires pour le Conseil départemental du Cantal **Lot 5 : Fourniture de pièces détachées pour matériels de déneigement VILLETON et DIC**	Appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R.2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.	6 008.10 € Ce montant est issu du DQE	VILLETON St André le Gaz (34)	Chapitre : 11 Nature : 60632 Fonction : 843 (viabilité estivale) Fonction : 846 (viabilité hivernale)	11/07/2023
Marché n°2023M0160 Fourniture de pièces détachées, pièces d'usure et accessoires pour le Conseil départemental du Cantal **Lot 6 : Fourniture de pièces détachées pour**	Appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique	17 659.27 € Ce montant est issu du DQE	EUROPE SERVICE Aurillac (15)	Chapitre : 11 Nature : 60632 Fonction : 843 (viabilité estivale) Fonction : 846 (viabilité hivernale)	11/07/2023

les matériels de marque SCHMIDT et France-NEIGE	L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R.2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.				
Marché n°2023M0161 Fourniture de pièces détachées, pièces d'usure et accessoires pour le Conseil départemental du Cantal **Lot 7 : Fourniture de pièces détachées pour les matériels de déneigement de marque RASCO**	Appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R.2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.	4 423.10 € Ce montant est issu du DQE	RECTIF 15000 Ytrac (15)	Chapitre : 11 Nature : 60632 Fonction : 843 (viabilité estivale) Fonction : 846 (viabilité hivernale)	11/07/2023
Marché n°2023M0162 Fourniture de pièces détachées, pièces d'usure et accessoires pour le Conseil départemental du Cantal **Lot 8 : Fourniture de pièces détachées pour les traceuses de bandes de marque EUROLINERS**	Appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R.2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.	14 996.95 € Ce montant est issu du DQE	EUROLINERS Boulay Moselle (57)	Chapitre : 11 Nature : 60632 Fonction : 843 (viabilité estivale) Fonction : 846 (viabilité hivernale)	11/07/2023
Marché n°2023M0163 Fourniture de pièces détachées, pièces d'usure et accessoires pour le Conseil départemental du Cantal **Lot 9 : Fourniture de pièces détachées pour**	Appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique	5 263.98 € Ce montant est issu du DQE	ACMAR Craon (53)	Chapitre : 11 Nature : 60632 Fonction : 843 (viabilité estivale) Fonction : 846 (viabilité hivernale)	11/07/2023

les matériels de TP de marque ACMAR	L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R.2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.				
Marché n°2023M0164 Fourniture de pièces détachées, pièces d'usure et accessoires pour le Conseil départemental du Cantal **Lot 10 : Fourniture de pièces détachées pour matériels de TP de marque CTP et les gravillonne**	Appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R.2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.	4 360.16 € Ce montant est issu du DQE	CTP CONSTRUCTEUR Les Tavernes (30)	Chapitre : 11 Nature : 60632 Fonction : 843 (viabilité estivale) Fonction : 846 (viabilité hivernale)	11/07/2023
Marché n°2023M0166 Fourniture de pièces détachées, pièces d'usure et accessoires pour le Conseil départemental du Cantal **Lot 11 : Fourniture de pièces détachées pour les matériels de TP des marques SECMAIR et RINCHE**	Appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R.2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.	5 090.84 € Ce montant est issu du DQE	SECMAIR Cossé Le Vivien (53)	Chapitre : 11 Nature : 60632 Fonction : 843 (viabilité estivale) Fonction : 846 (viabilité hivernale)	11/07/2023
Marché n°2023M0165 Fourniture de pièces détachées, pièces d'usure et accessoires pour le Conseil départemental du Cantal **Lot 12 : Fourniture de pièces détachées pour**	Appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique	2 497.30 € Ce montant est issu du DQE	FAB DIF Valencogne (38)	Chapitre : 11 Nature : 60632 Fonction : 843 (viabilité estivale) Fonction : 846 (viabilité hivernale)	11/07/2023

les matériels de TP de la marque FAB-DIF	L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R.2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.				
Marché n°2023M0218 Programme matériel supplémentaires 2023 Lot 1 : Tractopelle occasion pour le CRD de Saint-Cernin	Appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique	75 000.00 € Ce montant est issu du BPU	BCS LOC VENTE Aurillac (15)	Chapitre : 21 Nature : 215731 Fonction : 843	25/07/2023
Marché n°2023M0219d Programme matériel supplémentaires 2023 Lot 2 : Epandeuse à lait de chaux neuve pour le territoire de Saint-Flour	Appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique	37 900.00 € Ce montant est issu du BPU	SAS EUROPE SERVICE Saint-Flour (15)	Chapitre : 21 Nature : 215731 Fonction : 843	25/07/2023
Marché n° 2023M0140 Fourniture de carburant en station-service pour les secteurs de Saint-Flour, Allanche et Massiac **Lot n° 01 : Approvisionnement en station-service des VL et PL de la régie exploitation et du centre routier départemental de Saint Flour**	Appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R.2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande	155 867,25 € Ce montant est issu du DQE	ENERGIES SANFLORAINES (15)	Chapitre : 011 Nature : 60622 Fonction : 621	30/05/2023
Marché n° 2023M0141 Fourniture de carburant en station-service pour les secteurs de Saint-Flour, Allanche et Massiac **Lot n° 02 : Approvisionnement en station-service des VL**	Appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique	33 419.05 € Ce montant est issu du DQE	WEX EUROPE SERVICES (75)	Chapitre : 011 Nature : 60622 Fonction : 621	30/05/2023

et PL du centre routier d'Allanche	L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R.2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande				
Marché n° 2023M0142 Fourniture de carburant en station-service pour les secteurs de Saint-Flour, Allanche et Massiac **Lot n° 03 : Approvisionnement en station-service des VL et PL du centre routier de Massiac**	Appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R.2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande	33 419.05 € Ce montant est issu du DQE	WEX EUROPE SERVICES (75)	Chapitre : 011 Nature : 60622 Fonction : 621	30/05/2023

AVENANTS

OBJET DU MARCHÉ	MODE DE PASSATION	MONTANTS (HT)	IDENTITÉ DE L'ATTRIBUTAIRE	INSCRIPTION BUDGÉTAIRE
Marché n°2022M0160 Fourniture et installation de ponts roulants d'atelier et ponts élévateurs de véhicules pour l'atelier de St-Flour Lot 3 : Fourniture et pose d'un pont ciseaux agricole 9 t	Appel d'offres ouvert Modification de délai	/	RECTIFICATION DU VELAY Brives-Charensac (43)	Chapitre : 23 Nature : 2313 Fonction : 843
Marché n°2022M0162 Fourniture et installation de ponts roulants d'atelier et ponts élévateurs de véhicules pour l'atelier de St-Flour Lot 5 : Fourniture et pose d'un pont ciseaux avec extension pour VL 3.5 t	Appel d'offres ouvert Modification de délai	/	RECTIFICATION DU VELAY Brives-Charensac (43)	Chapitre : 23 Nature : 2313 Fonction : 843

LISTE DES MARCHÉS PUBLICS À PROCÉDURE ADAPTÉE
portée à la connaissance de la Commission permanente et signés conformément au pouvoir donné au Président par délibération du Conseil départemental du 1er juillet 2021 en vertu de l'article L.3221.11 du CGCT

OBJET DU MARCHÉ	MODE DE PASSATION	MONTANTS (HT)	IDENTITÉ DE L'ATTRIBUTAIRE	INSCRIPTION BUDGÉTAIRE	CMAPA
Marché n°2023M0221 Travaux de restauration de la continuité écologique, équipement d'un passage à faune et réfection des parties dégradées de l'ouvrage de Chapsal	La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.	292 492,00€ Ce montant est issu de la DQE	LACOMBE FRERES TRAVAUX PUBLICS (15)	Chapitre : 23 Nature : 2315 Fonction : 843	25/07/2023
Marché n°2023M0220 Formation obligatoire des assistants maternels du Cantal	La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique. L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.	207 920 € Ce montant est issu de la DQE	IRFA EVOLUTION (91)	Chapitre : 011 Nature : 6184 Fonction : 411	25/07/2023

AVENANTS

OBJET DU MARCHÉ	MODE DE PASSATION	MONTANTS (HT)	IDENTITÉ DE L'ATTRIBUTAIRE	INSCRIPTION BUDGÉTAIRE
Marché n°2020M0061 Grosses réparations et consolidations d'ouvrages d'art Lot 1 : Agence d'Aurillac	Procédure adaptée ouverte Accord sur le prix nouveau	Forfait de 11 795.12 €	JONCHERE ET FILS Thiézac (15)	Chapitre 23 Nature 23151 Fonction 621
Marché n°2023M0086 Requalification architecturale de la salle Pierre Raynal – Relance de 2 lots Lot 4 : Stores	Marché sans publicité ni mise en concurrence Modification de délai	/	STORES CANTOURNET Aurillac (15)	Chapitre : 23 Nature : 2313 Fonction : 008
Marché n°2023M0006 Accueil d'enfants de 0 à 24 mois placés par l'ASE	Procédure adaptée ouverte Augmentation du montant du marché : +4.95 %	113 850.00 €	ADMR DE MARMANHAC Marmanhac (15)	Chapitre : 65 Nature : 652412 Fonction : 511
Marché n°2022M0252 Station de ski du Lioran : Remplacement canalisation sur le ruisseau du Viaguin	Procédure adaptée ouverte Augmentation du montant du marché : +19.19 %	89 980.00 €	ENTREPRISE MARQUET Saint-Flour (15)	Chapitre : 23 Nature : 2318 Fonction : 633
Marché n°2022M0258 Travaux d'amélioration thermique de l'Hôtel du département (phase 2) Lot 10 : Relamping Electricité	Procédure adaptée ouverte Augmentation de montant : +10.05 %	16 965.80 €	FRED'ELEC Naucelles (15)	Chapitre : 23 Nature : 2313 Fonction : 028
Marché n°2022M0238 Travaux d'amélioration thermique de l'Hôtel du département (phase 2) Lot 2 : Menuiseries extérieures aluminium	Procédure adaptée ouverte Modification index	/	SAS CLAUDE LAUMOND – LAUMOND MENUISERIE Aurillac (15)	Chapitre : 23 Nature : 2313 Fonction : 028
Marché n°2023M0083 Requalification architecturale de la salle Pierre Raynal Lot 1 : Plâtrerie – Peinture	Procédure adaptée ouverte Modification de délai	/	FOREZ DECORS Champdieu (42)	Chapitre : 23 Nature : 2313 Fonction : 028
Marché n°2023M0126 Station de ski du Lioran : remontées mécaniques Grandes Inspections et Travaux 2023 Lot 2 : Grande inspection des cabines	Procédure adaptée ouverte Augmentation de montant : +10.52 %	21 768.00 €	POMA SA Voreppe (38)	Chapitre : 23 Nature : 2315 Fonction : 633

Marché n°2023M0126 Réabilitation du Chalet « Les Galinottes » phase 2 Lot 7 : Menuiseries extérieures aluminium et PVC	Procédure adaptée ouverte Augmentation de montant : +6.96 %	6 533.00 €	MAZET ET FILS Aurillac (15)	Chapitre : 23 Nature : 231352 Fonction : 94

CABINET au 17/08/2023

Liste des marchés inférieurs à 90 000€ HT notifiés

OBJET DU MARCHÉ	MODE DE PASSATION	MONTANTS (HT)	IDENTITÉ DE L'ATTRIBUTAIRE	INSCRIPTION BUDGÉTAIRE
Fourniture Sacs à dos de qualité supérieure	Procédure Adaptée	8 570,00 €	OSMOSE SARL CANTAL REPROGRAPHIE	Ligne 91 Chapitre : 011 Nature : 6068 Fonction : 023
Fourniture Sacs à dos qualité Basique	Procédure Adaptée	7 950,00 €	INTERSPORT	Ligne 91 Chapitre : 011 Nature : 6068 Fonction : 023
Conception d'un plan de Communication	Marché Subséquent	5 000,00 €	TNT	Ligne 92 Chapitre : 011 Nature : 6068 Fonction : 023
Distribution de la Revue du Conseil départemental	Marché	53 000,00 €	LA POSTE	Ligne 92 Chapitre : 011 Nature : 6068 Fonction : 023
Oriflammes	Procédure Adaptée	3 513,72 €	OSMOSE SARL CANTAL REPROGRAPHIE	Ligne 91 Chapitre : 011 Nature : 6068 Fonction : 023
Fourniture de coupes avec plaque	Procédure adaptée	2 595,00€	INTERSPORT Aurillac	Ligne 91 Chapitre : 011 Nature : 6068 Fonction : 023

Fourniture de carnets bloc-notes avec stylo	Procédure adaptée	3 540,00€	OSMOSE SARL CANTAL REPROGRAPHIE	Ligne 91 Chapitre : 011 Nature : 6068 Fonction : 023
Prestations de communication Stade Aurillacois Cantal Auvergne	Sans publicité et sans mise en concurrence	56 730,00€	SASP STADE AURILLACOIS CANTAL AUVERGNE	Ligne 91 Chapitre : 011 Nature : 6238 Fonction : 325
FOURNITURE DE TEE-SHIRTS POUR LA COMMUNICATION ET LES ACTIONS SPORTIVES DU DEPARTEMENT DU CANTAL	Procédure adaptée	16 401,20	ANCOOR PATRICK GIRAUD	Ligne 91 Chapitre : 011 Nature : 6068 Fonction : 023
FOURNITURE DE BANDEROLES PVC AVEC LOGO CANTAL AUVERGNE et DE BANDEROLES AVEC LOGO CANTAL mon département	Procédure adaptée	2254,00	OSMOSE SARL CANTAL REPROGRAPHIE	Chapitre : 011 Nature : 6068 Fonction : 023
Fourniture de gobelets recyclables transparents avec marquage.	Procédure adaptée	2800,00	JESS PUB SANDRINE CHADELAT	Ligne 91 Chapitre : 011 Nature : 6068 Fonction : 023
Fourniture de casquettes basiques avec marque cantal auvergne	Procédure adaptée	6880,00	JESS PUB SANDRINE CHADELAT	Ligne 91 Chapitre 011 Nature 6068 Fonction 023
Fourniture de sacs à dos avec bandes réfléchissantes	Procédure adaptée	9758,00	ANCOOR PATRICK GIRAUD	Ligne 91 chapitre 011 Nature 6068 Fonction 023

PAT - DAT au 25/09/2023

Liste des marchés inférieurs à 90 000€ HT notifiés

OBJET DU MARCHÉ	MODE DE PASSATION	MONTANTS (HT)	IDENTITÉ DE L'ATTRIBUTAIRE	INSCRIPTION BUDGÉTAIRE
2023M0187 Création d'une identité visuelle pour l'itinérance pédestre Via Averna dans le Cantal	MAPA procédure adaptée restreinte	4 200 €	AGENCE 304	Chapitre : 011 Nature : 6232 Fonction : 633
2023M0189 Appui à la création d'une foncière de revitalisation économique	MAPA procédure adaptée ouverte	62 425 €	SCE CONSEIL EXPERTISES TERRITOIRES	Chapitre : 011 Nature : 617 Fonction : 78
2023M0188 Achat de photographies	MAPA procédure adaptée ouverte	Montant maxi 60 000€	ALGODIA	Chapitre : 011 Nature : 6238 Fonction : 64

PAT – DIRECTION DES MOBILITES – 29/09/203

Liste des marchés inférieurs à 90 000€ HT notifiés

OBJET DU MARCHÉ	MODE DE PASSATION	MONTANTS (HT)	IDENTITÉ DE L'ATTRIBUTAIRE	INSCRIPTION BUDGÉTAIRE
2023M0228 Rectification d'un virage au-dessus d'Ezoldebeau RD39 PR 26+390 à 26+633 - Commune de MURAT	Procédure adaptée ouverte	64 179.00 €	ROGER MARTIN AVERGNE RHONE ALPES - 15300 Ussel	Chapitre : 23 Nature : 843 Fonction : 2315

Pôle Ressources

Service Administratif et Comptable au 02/10/2023

Liste des marchés inférieurs à 90 000€ HT notifiés				
OBJET DU MARCHÉ	**MODE DE PASSATION**	**MONTANTS (HT)**	**IDENTITÉ DE L'ATTRIBUTAIRE**	**INSCRIPTION BUDGÉTAIRE**
Impression des plaquettes Elections Européennes 2024	Marché subséquent ordinaire 2023M0227 Notifié le 18 Août 2023	430 €	SAS Malvezin –Valadou Imprimerie Champagnac 15000 Aurillac	Chapitre : 011 Nature : 6236 Fonction : 202
2 Véhicules Légers Electrique	Marché subséquent 2023M0121 Notifié 26/05/2023	46 104.18 €	Rudelle Fabre	Chapitre 21 Nature 21828 Fonction 311 - 843
1 tondeuse 4 X 4	Marché ordinaire 2023M0116 Notifié le 09/05/2023	12 500 €	Protet Motoculture	Chapitre 21 Nature 215731 Fonction 843
2 saleuses	Marché subséquent 2023M0225 Notifié le 11/08/2023	60 800 €	Europe Service	Chapitre 21 Nature 215731 Fonction 843

DIRECTION : DGT
SERVICE GESTIONNAIRE : Agence de Saint-Flour au 04/10/2023

Liste des marchés inférieurs à 90 000€ HT notifiés

OBJET DU MARCHÉ	MODE DE PASSATION	MONTANTS (HT)	IDENTITÉ DE L'ATTRIBUTAIRE	INSCRIPTION BUDGÉTAIRE
Marché n° 2023M0216 Aménagement de la RD44 entre la Vc de la Peyre et La Salesse - Section n°2 - PR 10+634 à 10+965 - Commune de PAULHAC	MAPA	37 155,00 €	ROGER MARTIN RHONE ALPES AUVERGNE	Chapitre : 23 Nature : 2315 Fonction : 843
Marché n° 2023M0228 Rectification d'un virage au dessus d'Ezoldebeau - RD39 PR 26+390 à 26+633 - Commune de MURAT	MAPA	TF : 20 559,00 € TO1 : 43 620,00 €	ROGER MARTIN RHONE ALPES AUVERGNE	Chapitre : 23 Nature : 2315 Fonction : 843

Extrait des délibérations du Conseil départemental

REUNION DU 17 NOVEMBRE 2023

DELIBERATION N°23CD04-12

Compte rendu à l'Assemblée de l'exercice de la compétence d'ester en justice déléguée à son Président

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept novembre à neuf heures et trente minutes, le Conseil départemental, régulièrement convoqué le 3 novembre 2023, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Bruno FAURE, Président du Conseil départemental,

***Présents** : M. Didier ACHALME, Mme Dominique BEAUDREY, M. Jamal BELAIDI, Mme Marina BESSE, M. Jean-Yves BONY, Mme Aurélie BRESSON, Mme Sophie BÉNÉZIT, Mme Valérie CABECAS, M. Gilles CHABRIER, Mme Céline CHARRIAUD, M. Gilles COMBELLE, Mme Annie DELRIEU, M. Vincent DESCOEUR, M. Philippe FABRE, M. Bruno FAURE, M. Stéphane FRECHOU, Mme Sylvie LACHAIZE, Mme Isabelle LANTUEJOUL, Mme Mireille LEYMONIE, M. Pierre MATHONIER, Mme Magali MAUREL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, Mme Marie-Hélène ROQUETTE, Mme Valérie RUEDA, M. Christophe VIDAL*

***Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir** : Mme Marie-Hélène CHASTRE donne pouvoir à M. Jean-Yves BONY, M. Alain DELAGE donne pouvoir à Mme Marie-Hélène ROQUETTE, M. Jean MAGE donne pouvoir à Mme Valérie CABECAS, M. Florian MORELLE donne pouvoir à Mme Dominique BEAUDREY, Mme Valérie SEMETEYS donne pouvoir à M. Gilles COMBELLE*

Secrétaire de séance : Mme Annie DELRIEU
Rapporteur : Céline CHARRIAUD

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CANTAL,

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et des avis émis par les Commissions et après en avoir délibéré,

Par 30 voix pour

Vu l'article L.3221-10-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°21CD02-15 du Conseil départemental du 1er juillet 2021 relative à la délégation consentie à son Président pour ester en justice ;

- PREND ACTE du compte-rendu relatif à l'exercice de la compétence d'ester en justice déléguée à Monsieur le Président du Conseil départemental, joint à la présente délibération.

Publication : 21-11-2023
Transmission Préfecture : 21-11-2023

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil départemental
Le Président du Conseil départemental

Bruno FAURE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

COMPTE RENDU À L'ASSEMBLEE DE L'EXERCICE DE LA COMPETENCE D'ESTER EN JUSTICE DELEGUEE A SON PRESIDENT

Conseil départemental du 17 novembre 2023

Dépôts de plainte	**Routes Départementales** - Vol de 20 séparateurs de voies type K16 de couleur rouge et blanc sur l'aire de repos de la RD 922 avant le viaduc de Vende, commune de BASSIGNAC, constaté le 01/06/2023. - Vol de 70 litres de carburant sur une épareuse du CRD de Pleaux stationnée en bordure de la RD 2 au lieu-dit La Combe du Nidau, Commune de PLEAUX, commis le 21/09/2023. **Solidarité Départementale** - Outrage sur des agents du Département et vol d'un bien propriété du Département (poste radio) commis par deux usagers le 01/06/2023 à la Maison de la Solidarité Départementale, 50 rue du Docteur Mallet 15100 SAINT-FLOUR.

Nouveaux Contentieux

Tribunal Administratif

- Recours d'un bénéficiaire du RSA contre la décision du Département du Cantal de suspendre le versement de l'allocation pour ne pas s'être présenté à son entretien d'orientation, ne pas avoir fourni les pièces justificatives demandées et ne pas avoir signé le Contrat d'engagement réciproque prévu à l'article L.262-35 du Code de l'action sociale et des familles.

- Requête d'un bénéficiaire du RSA demandant l'annulation d'un indu de RSA d'un montant de 5 341,68 € et de l'amende administrative d'un montant de 510 € prononcée à son encontre par le Département du Cantal en raison de la non-conformité des ressources déclarées avec la situation réelle de son foyer.

192

Jugements rendus

Tribunal Administratif

- Décision du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand du 19/09/2023 de mettre à la charge du requérant (riverain de la RD 54) les frais et honoraires de l'expertise concernant les désordres affectant sa propriété (écoulements d'eau en période de précipitations provenant de la route départementale), d'un montant de 2 200 €.

Extrait des délibérations du Conseil départemental

REUNION DU 17 NOVEMBRE 2023

DELIBERATION N°23CD04-13

Compte rendu à l'Assemblée de l'exercice des attributions déléguées à son Président

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept novembre à neuf heures et trente minutes, le Conseil départemental, régulièrement convoqué le 3 novembre 2023, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Bruno FAURE, Président du Conseil départemental,

***Présents** : M. Didier ACHALME, Mme Dominique BEAUDREY, M. Jamal BELAIDI, Mme Marina BESSE, M. Jean-Yves BONY, Mme Aurélie BRESSON, Mme Sophie BÉNÉZIT, Mme Valérie CABECAS, M. Gilles CHABRIER, Mme Céline CHARRIAUD, M. Gilles COMBELLE, Mme Annie DELRIEU, M. Vincent DESCOEUR, M. Philippe FABRE, M. Bruno FAURE, M. Stéphane FRECHOU, Mme Sylvie LACHAIZE, Mme Isabelle LANTUEJOUL, Mme Mireille LEYMONIE, M. Pierre MATHONIER, Mme Magali MAUREL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, Mme Marie-Hélène ROQUETTE, Mme Valérie RUEDA, M. Christophe VIDAL*

***Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir** : Mme Marie-Hélène CHASTRE donne pouvoir à M. Jean-Yves BONY, M. Alain DELAGE donne pouvoir à Mme Marie-Hélène ROQUETTE, M. Jean MAGE donne pouvoir à Mme Valérie CABECAS, M. Florian MORELLE donne pouvoir à Mme Dominique BEAUDREY, Mme Valérie SEMETEYS donne pouvoir à M. Gilles COMBELLE*

Secrétaire de séance : Mme Annie DELRIEU

Rapporteur : Céline CHARRIAUD

Céline CHARRIAUD

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CANTAL,

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et des avis émis par les Commissions et après en avoir délibéré,

Par 30 voix pour

Vu l'article L.3211-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 21CD02-12 du Conseil départemental du 1er juillet 2021 relative aux délégations générales au Président du Conseil départemental ;

- PREND ACTE des décisions du Président, prises par délégation, telles que jointes en annexe de la présente délibération.

Publication : 21-11-2023
Transmission Préfecture : 21-11-2023

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil départemental
Le Président du Conseil départemental

Bruno FAURE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

CD15 | n° acte : 23-3605
A/R Préfecture : 19/09/2023

cantal
LE DÉPARTEMENT

DECISION DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

PROGRAMME FEDER-FSE+ AUVERGNE-RHÔNE-ALPES 2021-2027 N°PORTAIL 40566

Le Président du Conseil départemental,

Vu la délibération n°21CD02-12 du 1er juillet 2021 relative aux délégations générales du Conseil départemental au Président ;

Considérant le Programme FEDER-FSE+ Auvergne-Rhône-Alpes 2021-2027 et notamment son volet transition énergétique et environnement visant à soutenir les mesures d'efficacité énergétique dans la rénovation et la construction des bâtiments ;

DECIDE

Article 1er : de déposer une demande de subvention au titre du Programme FEDER-FSE+ Auvergne-Rhône-Alpes 2021-2027 dans le cadre des travaux de rénovation énergétique du Campus Universitaire situé à AURILLAC dont le plan de financement est le suivant :

Origine du financement	Date de la demande (1) ou de la décision (2) de subvention (si obtenue)	Montants HT	% du montant total de l'opération
Subventions publiques			
UNION EUROPEENNE (fonds européen de développement régional)		1 627 054,80	60%
TOTAL 1 = financements publics		1 627 054,80	60%
Participation du demandeur			
Autofinancement		1 084 703,20	40%
Emprunts			
Autres préciser			
TOTAL 2		1 084 703,20	40%
TOTAL 1+2		2 711 758,00	100%

Article 2 : de signer tout acte relatif à cette demande de subvention.

Article 3 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion de l'Assemblée départementale

Fait à AURILLAC, le 19 SEP. 2023

Le Président du Conseil départemental,

Bruno FAURE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Conseil départemental du Cantal
28 avenue Gambetta - 15015 AURILLAC Cedex
Tél : 04 71 46 20 20 - Fax : 04 71 46 21 42
cantal.fr

SIREN 221 500 010 – SIRET 500 010 00014 - CODE APE 8411Z

CD15 | n° acte : 23-3791
A/R Préfecture : 09/10/2023

cantal
LE DÉPARTEMENT

DECISION DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Cantal à la Hauteur de vos projets – volet Conseil départemental du Cantal.

Demande de subvention

Le Président du Conseil départemental,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° 21CD02-12 du 1er juillet 2021 relative aux délégations générales du Conseil départemental au Président ;

Considérant le programme opérationnel régional FEDER/FSE+/FTJ de la Région Auvergne-Rhône-Alpes 2021-2027, Priorité 7 Massif Central, Objectif Stratégique 5 Une Europe plus proche des citoyens par l'encouragement du développement durable et intégré de tous les types de territoires et des initiatives locales, Objectif spécifique 5.2 Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité ailleurs que dans les zones urbaines, Type d'action 7.5.2.6 Promouvoir et développer l'attractivité ;

DECIDE

Article 1er : de solliciter une aide financière auprès de l'Europe, au titre du FEDER de la Région Auvergne-Rhône-Alpes 2021-2027, Priorité 7, Objectif Stratégique 5, Objectif spécifique 5.2, Type d'action 7.5.2.6 pour mener à bien le programme d'action du Conseil départemental intitulé Le Cantal à la Hauteur de vos projets - volet Conseil départemental du Cantal conformément au tableau ci-dessous :

Coût du projet présenté :

- ***19 000,00 € HT*** *de prestation externe pour la refonte complète du site internet Cantalauvergne.com*
- ***120 000,00 € HT*** *de prestation externe pour une campagne nationale de notoriété*
- ***164 810,88 €*** *de dépenses de personnel pour l'accompagnement des porteurs de projet, la mise en œuvre des actions et la mise en réseau des partenaires dans le cadre du programme multipartenarial Le Cantal à la Hauteur de vos projets*
- ***24 721,63 €*** *(forfait 15 % des frais de personnel directs pour les dépenses indirectes : frais de structure, frais de déplacement…)*

Organisme ou collectivité apportant une aide financière	Montant subventionnable HT	Forme et taux de l'aide (avance ou subvention)	Montant de la contribution attendue
FEDER Auvergne-Rhône-Alpes 2021-2027	328 532,51 €	60%	197 119,51 €

Conseil départemental du Cantal
28 avenue Gambetta - 15015 AURILLAC Cedex
Tél : 04 71 46 20 20 - Fax : 04 71 46 21 42
cantal.fr

SIREN 221 500 010 – SIRET 500 010 00014 - CODE APE 8411Z

Article 2 : il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion de l'Assemblée départementale.

Fait à Aurillac, le – 9 OCT. 2023

Le Président du Conseil départemental

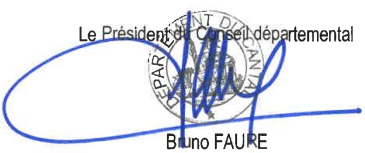

Bruno FAURE

Extrait des délibérations du Conseil départemental

REUNION DU 17 NOVEMBRE 2023

DELIBERATION N°23CD04-14

Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein du Département du Cantal

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept novembre à neuf heures et trente minutes, le Conseil départemental, régulièrement convoqué le 3 novembre 2023, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Bruno FAURE, Président du Conseil départemental,

Présents : ***M. Didier ACHALME, Mme Dominique BEAUDREY, M. Jamal BELAIDI, Mme Marina BESSE, M. Jean-Yves BONY, Mme Aurélie BRESSON, Mme Sophie BÉNÉZIT, Mme Valérie CABECAS, M. Gilles CHABRIER, Mme Céline CHARRIAUD, M. Gilles COMBELLE, Mme Annie DELRIEU, M. Vincent DESCOEUR, M. Philippe FABRE, M. Bruno FAURE, M. Stéphane FRECHOU, Mme Sylvie LACHAIZE, Mme Isabelle LANTUEJOUL, Mme Mireille LEYMONIE, Mme Magali MAUREL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, Mme Marie-Hélène ROQUETTE, Mme Valérie RUEDA, M. Christophe VIDAL***
Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir : ***Mme Marie-Hélène CHASTRE donne pouvoir à M. Jean-Yves BONY, M. Alain DELAGE donne pouvoir à Mme Marie-Hélène ROQUETTE, M. Jean MAGE donne pouvoir à Mme Valérie CABECAS, M. Pierre MATHONIER donne pouvoir à Mme Valérie RUEDA, M. Florian MORELLE donne pouvoir à Mme Dominique BEAUDREY, Mme Valérie SEMETEYS donne pouvoir à M. Gilles COMBELLE***

Secrétaire de séance : Mme Annie DELRIEU
Rapporteur : Isabelle LANTUEJOUL

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CANTAL,

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et des avis émis par les Commissions et après en avoir délibéré,

Par 30 voix pour

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.3311-3 et D.3311-9 ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu la loi du n° 2014-873 du 4 août 2014 sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes et notamment l'article 61 ;

- PREND ACTE de la présentation du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité Femmes-Hommes au sein du Département du Cantal joint à la présente délibération.

Publication : 21-11-2023
Transmission Préfecture : 21-11-2023

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil départemental
Le Président du Conseil départemental

Bruno FAURE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

cantal
LE DÉPARTEMENT

RAPPORT EGALITE FEMMES HOMMES

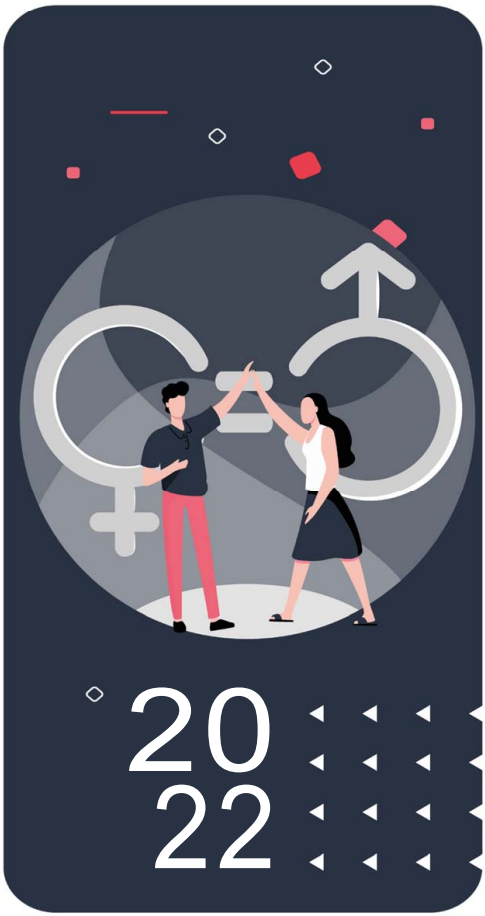

RAPPORT ANNUEL DE SITUATION EN MATIERE
D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Sommaire

3
INTRODUCTION

4
L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DANS LES POLITIQUES MENÉES PAR LE DÉPARTEMENT DU CANTAL

19
L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE DES AGENTS DE LA COLLECTIVITÉ

28
PLAN D'ACTIONS DEPARTEMENTAL EGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES 2021/2023

Introduction

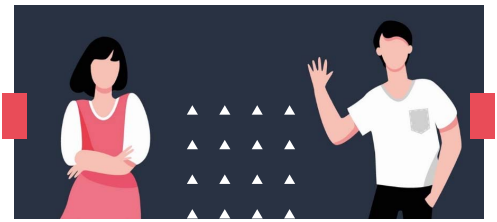

La loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes a introduit de nouvelles dispositions parmi lesquelles (article 61) la présentation, par le Président du Conseil départemental à l'Assemblée départementale, d'un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Le contenu de ce rapport a été précisé dans le décret n° 2015-761 du 24 juin 2015.

Il porte à la fois sur :

- la politique des ressources humaines de la collectivité en la matière,
- les politiques que le Département mène sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

La première partie de ce rapport traite de la prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les politiques menées par le Conseil départemental du Cantal, notamment :

- dans les politiques de solidarité : insertion sociale et professionnelle, famille, autonomie,
- dans les politiques de la vie quotidienne : éducation, sport et culture, tourisme,
- dans le fonctionnement institutionnel : représentation politique, communication, commande publique.

La seconde partie de ce rapport aborde le thème de l'égalité professionnelle des 1 100 agents de la collectivité au travers :

- de la rémunération,
- des parcours professionnels,
- de la formation,
- des conditions de travail et des modalités permettant une meilleure articulation entre vie professionnelle et vie personnelle.

Une troisième partie reprend le plan d'égalité femmes hommes de la collectivité qui a été présenté au comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail du 15 mars 2021.

Ce rapport contient ainsi les bases nécessaires à un débat permettant ainsi d'inscrire dans

les habitudes de la vie démocratique de la collectivité les questions relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes, qui relèvent à l'évidence d'une approche transversale.

PREMIÈRE PARTIE
L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DANS LES POLITIQUES MENÉES PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL

1. DONNÉES DE L'OBSERVATOIRE TERRITORIAL

POPULATION

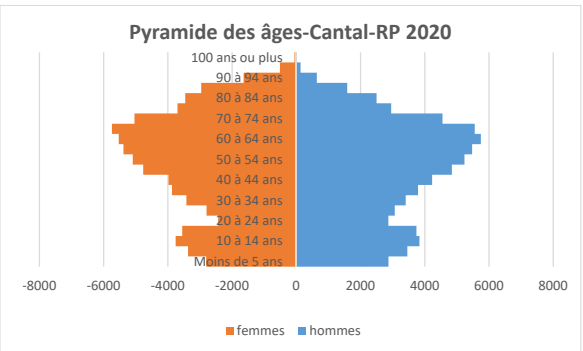

Au recensement de 2020, le Cantal compte 144 379 habitants.

51,12 % sont des femmes.

La répartition femmes/hommes varie au cours des âges de la vie. C'est à partir de 60 ans que les femmes deviennent majoritaires, résultat notamment d'une mortalité moins forte. Leur proportion augmente régulièrement avec l'âge.

En 2022, l'espérance de vie à la naissance des femmes est de 84,1 ans alors qu'elle est de 77,6 ans pour les hommes.

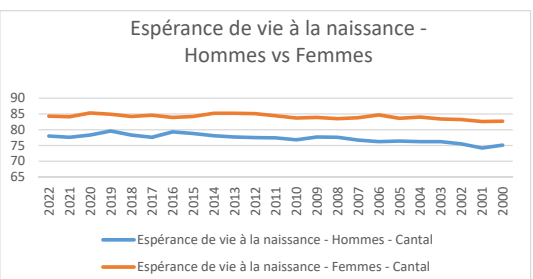

Depuis 2000, les femmes ont gagné 3,86 % d'espérance de vie alors que les hommes n'ont gagné que 1,93 %.

EDUCATION

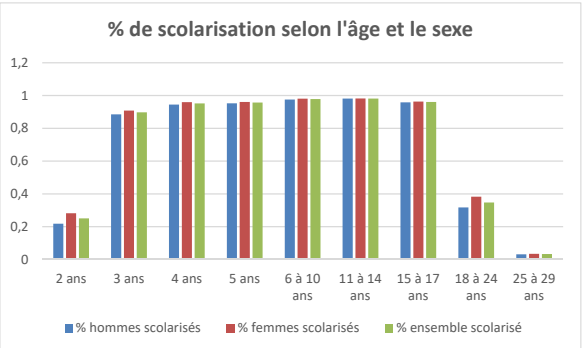

Le taux de scolarisation des femmes est plus élevé pour les tranches d'âge extrêmes (2 ans, 18 à 24 ans). Pour l'ensemble des autres tranches, il est pratiquement similaire.

Les femmes entrent plus tôt dans le régime scolaire et en sortent plus tard. Elles accèdent donc majoritairement à l'enseignement supérieur (bac + 3 ou 4) et sont au même niveau que les hommes pour les cursus longs (bac + 5 ou plus).

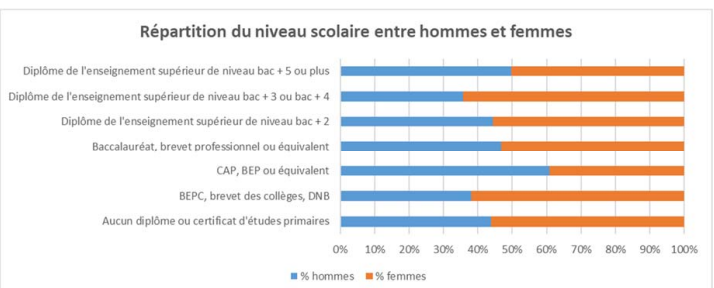

Effectifs des lycées à la rentrée 2020

2 371 élèves sont scolarisés dans les lycées d'enseignement général et technique du département, publics ou privés : 1 376 filles soit 58 %, 995 garçons soit 42 %. Ces chiffres confirment les données repérées au niveau national (étude INSEE 2022 : « femmes et hommes, l'égalité en question ») : les filles continuent leurs études plus fréquemment en lycée général et technologique plutôt qu'en lycée professionnel ou en apprentissage.

- Répartition selon les filières

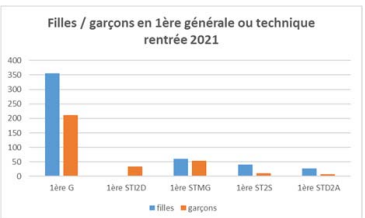

Les filles restent moins attirées par les filières scientifiques (Conf. STI2D) alors qu'elles sont majoritaires dans la filière « santé, social ».

STI2D : Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable

STMG : Sciences et Technologies du Management et de la Gestion

ST2S : Sciences et Technologies de la Santé et du Social

STD2A : Sciences et Technologies du Design et des Arts Appliqués.

MARCHÉ DU TRAVAIL

En 2020, le Cantal compte 83 233 personnes âgées de 15 à 64 ans (42 406 hommes, 40 827 femmes).

76 % de la population de cette tranche d'âge est active (63 189 personnes) avec un taux plus élevé pour les hommes (77,3 %) que pour les femmes (74,5 %).

94 % des hommes actifs (tranche d'âge 15-64 ans) ayant un emploi travaillent à temps complet. Pour les femmes, ce taux passe à 76 %.

2. LES POLITIQUES DÉPARTEMENTALES DE LA SOLIDARITÉ

Les politiques menées par les collectivités peuvent amplifier ou au contraire réduire les inégalités, c'est pourquoi il est préconisé de mettre en œuvre des actions selon :

- une approche spécifique pour corriger les inégalités
- ou une approche intégrée pour éviter de les renforcer : l'approche intégrée est basée sur l'idée que chaque mesure politique ou programme peut avoir une incidence différente sur les femmes et les hommes. De multiples déséquilibres et inégalités femmes-hommes persistent en effet aujourd'hui, il s'agit de les corriger, ou au moins de ne pas les renforcer, par anticipation.

Les actions menées au titre des politiques sociales du Département relevant de ces deux approches.

INSERTION SOCIALE ET PROFESIONNELLE

En décembre 2020, le Département a adopté son programme départemental d'insertion et d'emploi 2021-2025.
De 2016 à 2020, le nombre de bénéficiaires du RSA a augmenté sensiblement dans le Cantal. Depuis 2021, l'inflexion constatée se confirme. Le poids des bénéficiaires du RSA dans la population active reste limité. En 2021, ils représentaient 3% de la population active du Cantal.
Au 31/12/2022, les jeunes de moins de 25 ans bénéficiaires du RSA (au moins un enfant à charge) représentent 7,4 % de la population au RSA sur le Cantal : jeunes mères avec enfants, jeunes gens du voyage et réfugiés.

73,4 % sont des femmes, dont 34,5 % sont orientées vers un parcours professionnel, les autres sont orientées vers un référent social (difficultés de mode de garde pour les plus petits, plus grande précarité économique nécessitant un accompagnement axé sur un plan social sur l'ensemble des problématiques repérées).

En réponse aux enjeux de l'insertion, il s'agira pour le Département de maintenir les objectifs suivants:

- Une étape d'orientation rapide des bénéficiaires du RSA permettant de débuter au plus tôt l'accompagnement et de prévenir l'ancrage dans le RSA;
- Une inscription des publics en insertion dans une logique de parcours, avec une plus grande porosité entre les accompagnements, c'est l'objectif du Service Public de l'Insertion et l'Emploi dans lequel le Département s'est engagé au côté des différents partenaires du territoire cantalien;
- La mise en œuvre d'un accompagnement « sur mesure » pour les publics en insertion, dans le cadre d'une référence de parcours, et un accent mis sur le retour à l'activité.

AUTONOMIE

Contrepartie d'une espérance de vie plus longue (85,6 ans pour les femmes, 80 ans pour les hommes), les femmes vivent en moyenne 23,2 ans avec des limitations d'activités et/ou incapacités, contre 15,8 ans pour les hommes. Les femmes sont donc majoritairement dépendantes par rapport aux hommes.

Profil de la personne aidée

- Elle fait partie du cercle familial proche (83 %) et dans près d'un cas sur deux (44 %) il s'agit d'un parent.
- C'est le plus souvent une femme (66 %) qui présente un âge moyen assez élevé, autour de 72 ans.
- La principale cause de dépendance est l'âge (53 %) suivie de la maladie (45 %) et du handicap (34 %).
- Dans plus de 7 cas sur 10, la personne aidée vit au sein de son propre domicile (72 % contre 62 % en 2010).
- 50 % ne bénéficient d'aucune aide financière, qu'elle soit publique ou privée (contre 63 % en 2010).

Profil de la personne aidant

En 2020, la population d'aidants était estimée entre 9,5 millions et 11,5 millions de Français âgés de 18 ans et plus, soit près de 3 Français sur 10.

- L'aidant assiste **dans ses actes de la vie quotidienne** (au moins deux fois par semaine) une personne de son **entourage proche,** qui du fait d'un handicap, d'un âge avancé ou d'une maladie ne peut pas vivre en totale autonomie.
- **Près d'un quart des aidants intervient seul, sans accompagnement** (24 %, contre 21 % en 2010).
- Selon l'association française des aidants, **la part des femmes est de six sur dix** parmi les enfants non cohabitant, puis à trois quart chez les autres aidants familiaux et les aidants n'appartenant pas au cercle familial.

L'aide aux aidants est l'une des huit thématiques du schéma départemental de l'autonomie 2021-2025. Celui-ci vise à répondre aux enjeux liés à la perte de l'autonomie (vieillissement, handicap) et a été adopté en décembre 2020 par l'Assemblée départementale. Il a pour objectif « d'assurer l'organisation territoriale et l'accessibilité de l'offre de services de proximité destinée aux personnes handicapées ou en perte d'autonomie et à leurs proches aidants ».

En réponse aux enjeux de l'autonomie, il s'agira pour le Département de soutenir la structuration des réponses locales aux aidants familiaux.

La population des plus de 75 ans représente plus de 20 000 personnes dans le département, soit 14,2 % de la population. Les Cantaliennes représentent plus de 60 % des plus de 75 ans.

62 % des allocataires d'une prestation départementale en faveur des personnes âgées ou en situation de handicap sont des femmes, ce chiffre atteignant même 70 %, 6 % de femmes pour l'APA à domicile.

Les aides à domicile, qui exercent l'une des professions les plus féminisées, ont vu leur salaire progresser de 2,67 % à compter du 1er août 2022, après la revalorisation historique de leur rémuneration intervenue en octobre 2021. Les crédits supplémentaires apportés par le Département aux 6 services d'aide à domicile dans le cadre de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (1,7 M€ par an) permettent d'améliorer la qualité de vie au travail de ces professionnelles et leur pouvoir d'achat : diversification de l'offre de formation, groupes de parole, avantages sociaux, majoration des remboursements kilométriques, indemnisation de trajets non financés par la convention collective …

Elles peuvent bénéficier, par ailleurs, d'un véhicule de location pour leurs déplacements professionnels mais aussi personnels à un tarif compétitif, grâce à l'intervention financière du Conseil départemental.

La réforme des services autonomie à domicile va ouvrir de nouvelles perspectives aux intervenantes à domicile en leur offrant l'opportunité d'accéder aux métiers plus qualifiés du soins.

FAMILLE

Nombre des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance sont issus d'une famille monoparentale. Les décisions de placement, toujours plus nombreuses, sont majoritairement assorties de dispositions relatives à des visites médiatisées parent(s) – enfant(s). En 2022, le service de l'Aide Sociale à l'Enfance du Cantal a été doté d'un second espace dédié aux rencontres parent(s) – enfant(s) qui concernent, en grande partie, des mères de familles. En complement, l'équipe éducative a été renforcée du fait de l'évolution des besoins en matière de maintien du lien familial.

ACTIONS SUBVENTIONNÉES PAR LE DÉPARTEMENT

Le Département apporte son soutien à plusieurs associations pour leur fonctionnement ou afin de mettre en œuvre certaines actions visant à réduire les inégalités femmes-hommes, à lutter contre les stéréotypes, à améliorer le quotidien des femmes ou à favoriser l'accès à leurs droits.

Voici quelques exemples de subventions attribuées aux organismes et associations à caractère social.

Association	Thème	Montant attribué
CIDFF	Aide à au financement de l'action Enfance et violences conjugales	2 000 €
	Aide au financement de l'action Agir contre les violences conjugales	2 500 €
	Aide au financement de l'action Résilience	2 000 €
APAJ	Cofinancement du poste d'Intervenante Sociale en Gendarmerie 2022	4 000 €
	Aide au fonctionnement de l'Association	5 000 €
UDAF	Aide fonctionnement du service Médiation Familiale	3 000 €
	Aide au fonctionnement du "Point Info Famille"	5 000 €
CDAD (Conseil Départemental d'Accès aux Droits)	Financement activité générale et organisation d'un colloque	4 100 €
Entre-Deux	Financement de l'espace rencontre enfants/parents : lieu neutre pour permettre aux parents dont la séparation est conflictuelle d'exercer leurs droits d'hébergement et/ou de visites	54 000 €
Association AURORE	Cofinancement de l'action AGIR 15 pour l'insertion sociale et professionnelle des réfugiés et notamment des femmes.	20 000 €
Fédération des Centres Sociaux	Convention poste de coordonnatrice GDV pour travailler à l'insertion de ce public	30 000 € (poste de coordinatrice)
	Action d'insertion socio-professionnelle	34 300 €

3. LES POLITIQUES DE LA VIE QUOTIDIENNE

ÉDUCATION, JEUNESSE, SPORT

En matière d'Education, le Département a la compétence des collèges.

22 millions ont été investis en 2022 au sein des collèges publics, au titre du fonctionnement, des travaux, des missions d'accueil de restauration, d'entretien, d'hébergement et du déploiement du numérique éducatif.

La répartition filles / garçons au sein de ces collèges est parfaitement équilibrée (50/50). Elle est légèrement inférieure pour les filles dans les collèges privés puisque 48 % composent l'effectif.

Par ailleurs, en collège public, les filles sont majoritairement demi-pensionnaires (51%).

Concernant l'enseignement supérieur, le Conseil départemental est partenaire de l'Université Clermont Auvergne pour le développement de l'offre d'enseignement post-bac sur le site du Campus aurillacois.

1 351 étudiants étaient présents sur le site à la rentrée 2022 dont 55 % de filles. C'est donc une enveloppe de plus de 900 000 € dont elles ont pu bénéficier à ce titre.

S'agissant de la jeunesse et des sports, le Conseil départemental facilite l'accès aux pratiques sportives pour les jeunes filles en étant partenaire du sport scolaire tant dans le 1er degré que dans le second degré.

27 000 € sont investis chaque année au bénéfice de l'ensemble des licenciés et, plus précisément pour les jeunes filles à hauteur de 50 % pour l'USEP et 28% pour l'UNSS.

Outre ce soutien à la pratique féminine à l'école, le Département encourage les pratiques en compétition de niveau régional et national et a accompagné 10 clubs dont les équipes de filles sont engagées sur des championnats régionaux ou nationaux : 33 % de l'enveloppe financière relative à ce dispositif y sont consacrés.

Par ailleurs, deux sportives inscrites sur les listes du Ministère des Sports en tant que sportives de haut niveau ont été soutenues, sur sept sportifs concernés.

Enfin, la découverte du sport loisir est également une priorité pour le Conseil départemental au travers de deux projets structurants :

- la mise à disposition d'un chéquier de réductions qui permet la découverte d'activités sportives, culturelles et de loisirs : 48 % des chéquiers commandés en 2022 ont concerné des jeunes filles.
- L'organisation d'un évènementiel sur l'ensemble du Cantal autour de la découverte des activités de pleine nature, le Cantal Tour Sport, sur lequel 5 000 jeunes sont inscrits. En 2022, 46 % étaient des jeunes filles.

TOURISME

En 2022, les 5 dossiers de demande de subvention pour la création ou modernisation de meublés de tourisme et chambres d'hôtes ont été déposés par 2 hommes, 2 femmes et 1 couple.

Sur les 2 312 personnes interrogées dans le cadre de l'enquête sur les clientèles touristiques du Cantal, menée entre juin 2021 et juin 2022, 52 % étaient des hommes et 48 % des femmes.

Dans le cadre du soutien financier au fonctionnement des associations locales / acteurs du tourisme (Cantal Destination, Clé vacances, Gîte de France, CDRP), soit environ 1 100 000 € /an, 90 % des salariés sont des femmes.

2 femmes sur 7 sont directeurs d'office de tourisme dans le Cantal en 2022 (6 femmes sur 9 en 2021).

Il y a 1 femme pour 1 homme en moyenne lors des réunions des commissions tourisme en 2022.

Composition du service Tourisme : 4 femmes / 1 homme.

ATTRACTIVITE, AGRICULTURE

Dans les sessions d'accueil d'actifs, en 2022 sur 20 participants, 8 sont des femmes.

Sur 442 chefs d'exploitation à titre individuel ou en société, 119 femmes ont été concernées dans 250 projets relatifs au développement de la diversification, l'aménagement des exploitations agricoles et l'acquisition d'outils connectés qui ont été soutenus par le Conseil départemental.

CYBERCANTAL LE BUS 2022

STATISTIQUES DE GENRE ACCOMPAGNEMENTS ADMINISTRATIFS

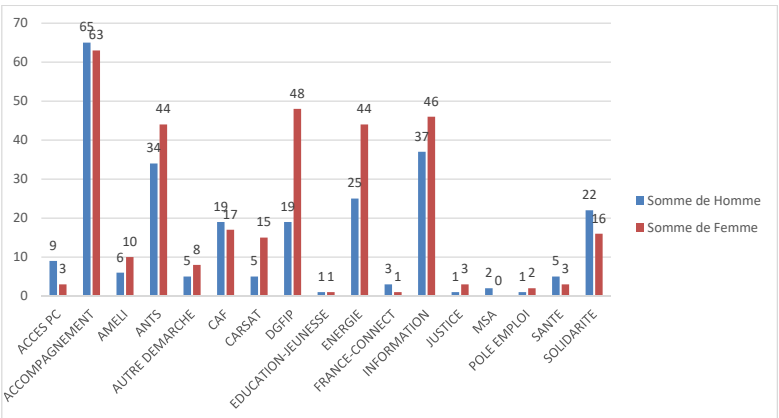

SERVICES	HOMMES	FEMMES
ACCES PC	9	3
ACCOMPAGNEMENT	65	63
AMELI	6	10
ANTS	34	44
AUTRE DEMARCHE	5	8
CAF	19	17
CARSAT	5	15
DGFIP	19	48
EDUCATION-JEUNESSE	1	1
ENERGIE	25	44
FRANCE-CONNECT	3	1
INFORMATION	37	46
JUSTICE	1	3
MSA	2	0
POLE EMPLOI	1	2
SANTE	5	3
SOLIDARITE	22	16
Total général	**259**	**324**

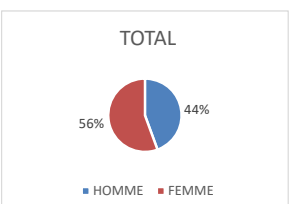

STATISTIQUE DE GENRE MEDIATION NUMERIQUE

TYPE	Homme	Femme
FRANCE-SERVICES	20	97
INCLUSION	50	127
Total général	**70**	**224**

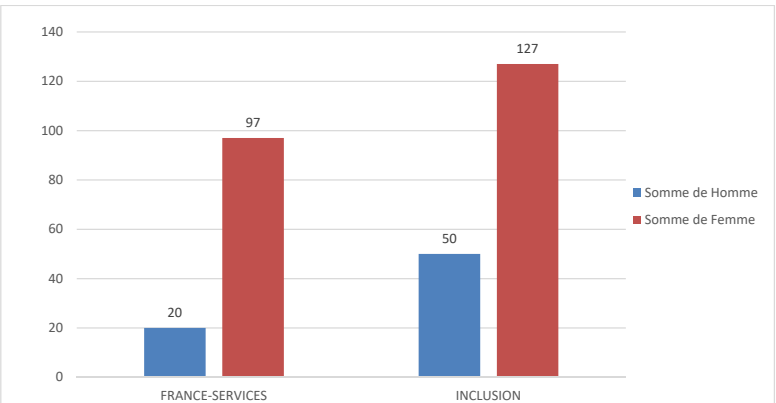

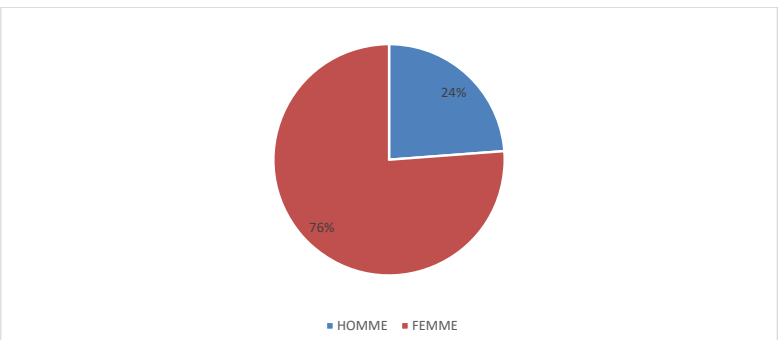

CULTURE ET PATRIMOINE

La Direction des affaires culturelles attache la plus grande attention à cette question de l'équilibre « hommes-femmes » dans le cadre de ses activités.

En effet, si la culture est un puissant vecteur de reproduction des schémas mentaux (d'autant plus puissant qu'il est souvent inconscient), elle peut également être un outil très efficace pour agir sur les mentalités et les comportements et contribuer à casser les présupposés trop installés.

Au niveau des acquisitions documentaires :

Les différents services de la DAC acquièrent chaque année de nombreux documents destinés à être prêtés au public : livres, CD, films, périodiques, expositions, jeux et jouets, jeux vidéo, œuvres d'art graphique et plastique. Ces documents sont achetés uniquement en considération de leur contenu (qualité, actualité, pertinence, besoin, originalité, rareté…). Néanmoins, les outils professionnels utilisés, ainsi que les formations spécifiques reçues par les agents en charge de ces acquisitions garantissent une universalité des collections documentaires, pour tous les publics, dans tous les genres et pour toutes les attentes. Aucun fonds documentaire destiné à une catégorie de la population n'est constitué.
L'équilibre entre auteurs(trices)/interprètes/réalisateurs(trices)/plasticien(ne)s est respecté sur l'ensemble des collections.

Au niveau des artistes invités :

Les manifestations, formations, stages, résidences…mis en place chaque année par la DAC conduisent à inviter de très nombreux artistes pour les placer en contact avec le public. Ici également, le choix s'effectue uniquement en évaluant la qualité de la prestation artistique proposée et son adéquation avec nos besoins et nos intentions culturelles.

Néanmoins, les programmateurs sont extrêmement vigilants à rétablir un équilibre - à compétence et qualité égales pour les artistes - dans leur secteur d'activité, lorsque celui-ci (et c'est souvent le cas) est structurellement mal équilibré « hommes-femmes ». Ainsi par exemple :

- ✓ Le milieu des musiques actuelles est encore majoritairement masculin : notre festival *Hibernarock* prend soin de programmer des artistes féminines afin de rétablir un légitime équilibre. De plus, le festival a initié en 2023 un tout nouveau partenariat avec le festival « *les femmes s'en mêlent* », qui œuvre depuis 1997 pour une plus grande visibilité des artistes femmes dans les musiques actuelles, et notamment de leur présence sur scène. Nous avons proposé à l'affiche ou en intervention 21 femmes et 27 hommes.
- ✓ Le milieu de l'illustration pour la jeunesse est encore majoritairement féminin : notre *salon départemental du livre et de l'illustration de jeunesse* prend soin d'inviter - autant que faire se peut - des illustrateurs masculins afin d'atténuer ce déséquilibre. En 2023, nous avons 15 invitées et 4 invités.

- ✓ Le milieu de la danse est encore souvent perçu comme majoritairement féminin : nos nombreuses actions dans ce domaine (festival *Jours de danse(s)*, résidences chorégraphiques départementales, actions d'éducation artistique et culturelle…) « militent » de façon systématique pour ouvrir la danse à un public masculin tant au niveau de la pratique de la danse qu'à celui de la fréquentation des spectacles de danse et casser des clichés souvent très installés. La mixité est donc systématique dans le choix des artistes invités et l'accent est mis lorsque c'est nécessaire, sur des esthétiques plus « masculines » (danse de rue, hip-hop) ou sur des pratiques non « genrées » (danses de salon, danse/circassien…). *Jours de danse(s)* 2023 a ainsi programmé 12 femmes et 14 hommes.
- ✓ Dans les autres secteurs d'activité, le déséquilibre « naturel » est moins prégnant, voire inexistant. Ainsi par exemple, pour les réalisateurs de films documentaires invités lors de notre manifestation « *Mois du Doc.* », sont affichés 1 réalisatrice et 4 réalisateurs pour l'édition 2023, mais ces ratios sont très variables d'une année sur l'autre.

Sur les 4 manifestations importantes ci-dessus, en 2023, 49 artistes féminines invitées et 49 artistes masculins invités : la parité a été totale en 2023 !

De plus, pour une simple question d'indispensable diversité des regards, points de vue et approches, nous sommes toujours attentifs à cet équilibre « homme-femme » dans nos propositions. Il en va ainsi par exemple dans les résidences départementales d'artistes (musiciens, plasticiens, conteurs, comédiens…) qui interviennent en milieu scolaire : le public étant constitué d'enfants scolarisés (maternelles, primaires, collégiens et lycéens), il est extrêmement important qu'il soit confronté à des artistes des deux sexes.

Au niveau des usagers et du public :

Nous ne disposons pas de statistiques sur le sexe *biologique* des usagers qui fréquentent nos médiathèques, des élèves inscrits en écoles de musique et/ou de danse ou des spectateurs qui assistent aux très nombreux évènements que nous mettons en place. Le recueil de ce type de données très personnelles est d'ailleurs fortement encadré par la loi. Néanmoins, nous constatons au quotidien que l'équilibre « homme-femme » au niveau des usagers et du public est effectif et que toutes nos propositions font l'objet d'une adhésion sans discrimination apparente.

ARCHIVES DEPARTEMENTALES

Les Archives sont constituées depuis désormais plusieurs années d'une équipe presque à parfaite parité, avec 8 femmes et 7 hommes.

La fréquentation de la salle de lecture reste encore majoritairement masculine, avec une proportion de femmes stabilisée à 43 % des lecteurs depuis deux ans.

Les Archives ne subventionnent ni ne soutiennent aucune action particulière en faveur de l'égalité femmes-hommes, mais cherchent régulièrement à mettre en valeur des figures féminines déterminantes pour l'histoire et la société cantaliennes. Dans le cadre de la collecte des archives liées au sport, a été confié aux Archives un fonds documentaire autour de l'Etoile Arpajonnaise, première équipe féminine de football du Cantal dont la création remonte à 1972. Une exposition consacrée au fonds photographique du journal « La Montagne » mettait en avant différents temps forts et personnalités significatifs pour l'évolution de la place des femmes au XXe siècle (féminisation des professions, liberté de disposer d'un compte bancaire en propre**…).**

DIRECTION INGÉNIERIE TERRITORIALE

Valorisation de la mixité dans les métiers techniques :

Les métiers de la DIT sont réputés assez techniques avec en général une plus grande proportion d'hommes pour les occuper. Cependant, au sein de la DIT, nous comptons des spécialistes femmes dont les activités et les compétences sont essentielles à la réalisation des missions. C'est notamment le cas actuellement pour 3 femmes qui occupent un emploi technique eau/ assainissement et une sur un emploi technique VRD. Sur 3 maîtres d'apprentissage aux métiers techniques de l'eau, 2 sont des femmes et deux jeunes femmes vont être accueilis l'année prochaine en apprentissage dans ce domaine. Dans les supports de communication évoquant les activités de la DIT, nous avons une représentation équilibrée des hommes et des femmes. Nos métiers sont tournés vers les collectivités cantaliennes, la part des élues locales augmente même si les maires restent majoritairement des hommes.

4. FONCTIONNEMENT INSTITUTIONNEL ET ADMINISTRATIF

LA COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

Représentation des femmes au sein des collectivités :

A l'issue des derniers scrutins, la part des femmes parmi les élus locaux progresse et atteint désormais presque 42 %. Mais elle est plus faible et plus disparate parmi les présidents d'exécutif : 11,4 % sont des présidents de conseils communautaires, 19,8 % des maires, 20,2 % des présidents des conseils départementaux et 31,6 % ds presidents de conseils régionaux. Les élections départementales et régionales de 2021 ont vu ces proportions augmenter plus significativement que les élections municipales de 2020. La proportion d'élus locaux « jeunes » varie d'un niveau de collectivités à l'autre : la part des élus de moins de 40 ans est plus élevée dans les conseils régionaux (18,2 %) et municipaux (18,2 %), et plus faible dans les conseils départementaux (10,8 %) et communautaires (7,0 %).

La part des jeunes élus dans les conseils départementaux et régionaux a diminué en 2021 par rapport à 2015, et celle des jeunes conseillers municipaux et intercommunaux est restée stable (entre 2014 et 2020).

L'exécutif départemental 2021 :

La parité est respectée dans les désignations à la vice-présidence et parmi les délégations, les premiers budgets du Département : les politiques relatives à la solidarité et aux ressources humaines sont confiées à des femmes.

Délégations thématiques portées par un homme	Délégations thématiques portées par une femme
VICE PRESIDENCE	
Attractivité, Mobilité et Grandes Infrastructures	Solidarité Sociale
Jeunesse, Sport, Associations et Tourisme	Solidarité Territoriale, Culture, Développement et Usages Numériques
Transition Climatique et Développement Durable	Enfance et Famille
Economie, Industrie, Commerce, Artisanat, relations avec les établissements départementaux, les syndicats mixtes, les ententes interdépartementales, les sociétés d'économie mixte et les associations d'intérêt départemental auxquels participe le Département	Administration Générale et Affaires Régionales et Européennes
CONSEILLERS DELEGUES	
Agriculture	Emploi, insertion et logement
Enseignement Supérieur	Santé
COMMISSIONS STATUTAIRES	
Présidence assurée par un homme	**Présidence assurée par une femme**
Commission Attractivité et Infrastructures Territoriales	Commission Administration Générale
	Commission Jeunesse et Solidarité Territoriale
	Commission Solidarité sociale

SECONDE PARTIE

L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE DES 1 113 AGENTS DE LA COLLECTIVITÉ

1. EFFECTIFS, CARACTÉRISTIQUES DE L'EMPLOI

(Effectif présent et rémunéré au 31/12/2022)

NB : les chiffres nationaux mentionnés dans le présent document sont issus du « Chiffres-clés du Ministère chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes de la diversité et de l'égalité des chances : Vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes - édition 2022 »

LES EFFECTIFS

Effectif tous statuts confondus (Y compris assistants familiaux)

♀	♂
50,67 %	49,33 %
564	549

Le taux de féminisation de la collectivité est inférieur au taux relevé en 2019 dans la fonction publique, à savoir 62,67%. Par rapport à 2021, le taux de féminisation de la collectivité n'a pas évolué.

Titulaires

♀	♂
45,74 %	54,26 %
408	484

Contractuels sur emplois permanents

♀	♂
73,42 %	26,58 %
58	21

Contractuels sur emplois non permanents

♀	♂
74,60 %	25,40 %
94	32

Apprentis

♀	♂
25 %	75 %
4	12

LES CATÉGORIES (hors apprentis)

	A		B		C	
	♀	♂	♀	♂	♀	♂
	80,97 %		53,12 %		39,86 %	
	200	47	85	75	275	415

Alors que les taux de féminisation en catégorie A et B sont plus élevés qu'au niveau national, le taux en catégorie C est inférieur à la moyenne nationale, du fait du poids des métiers d'exploitation des routes.
Au niveau national, dans la Fonction Publique au 31 décembre 2019, le taux de féminisation : Cat. A = 66,2 % ; Cat. B = 52,2 % ; Cat. C = 64 %.

LES FILIÈRES (hors assistants familiaux et apprentis)

FILIÈRE		♀	
Administrative	246	212	86,18 %
Technique	597	135	22,61 %
Sociale	92	90	97,83 %
Médico-Sociale	44	40	90,91 %
Culturelle	28	13	46,43 %
Médico-Technique	16	11	68,75 %
Animation	2	0	0 %

La part des femmes est très élevée dans les filières administrative, sociale et médico-sociale et elle est relativement faible dans la filière technique à l'image de ce que l'on observe globalement dans la fonction publique au niveau national. Par rapport à 2021, les chiffres font preuve de stabilité à part dans la filière Médico-Sociale où le taux de féminisation de la filière a perdu 6,46%.

Zoom filière administrative

		♀	
Administrateurs	2	1	50 %
Attachés	51	39	76,47 %
Rédacteurs	64	56	87,50 %
Adjoints Administratifs	110	101	91,82 %

(titulaires et contractuels emplois permanents)

Zoom filière technique

		♀	
Ingénieurs	27	7	25,93 %
Techniciens	77	20	25,97 %
Agents maitrises	117	5	4,27 %
Adjoints techniques	325	77	23,69 %
Adjoints techniques EE	34	19	55,88 %

DES MÉTIERS GENRÉS

Taux de présence féminine dans les secteurs dits masculins

Agents de centres routiers		Ingénieurs	
♀	♂	♀	♂
0 %	100 %	25,93 %	74,07 %

Taux de présence masculine dans les secteurs dits féminins

Assistants sociaux		Assistants familiaux	
♀	♂	♀	♂
97,67 %	2,33 %	81,94 %	18,06 %

L'ÂGE MOYEN

L'âge moyen des titulaires dans la collectivité a encore augmenté notamment de 1,61 % chez les femmes titulaires.

2. LES POSTES D'ENCADREMENT

LES EFFECTIFS

Total encadrement

59,65 %
34

40,35 %
23

Globalement, la part des femmes dans l'encadrement est plus élevée que celle constatée dans l'effectif (50,67 %). Par rapport à 2021, le taux de féminisation de l'encadrement a encore légèrement augmenté (+2,26 %).

DGS, DGA (2)

50 %

50 %

Directeurs et directeurs adjoints (22)

40,91 %

59,09 %

Chefs de service (33)

72,73 %

27,27 %

Représentativité des femmes dans les postes de chefs de service

FILIÈRE	♂	♀	
Administrative	4	16	80,00 %
Technique	5	1	16,67 %
Médico-Sociale	0	5	100 %
Culturelle	0	2	100 %

3. LE TEMPS DE TRAVAIL - TEMPS PARTIEL

(hors TP thérapeutiques) | (Hors assistants familiaux et apprentis)

La proportion des femmes optant pour un temps partiel est 7 fois supérieure à celle des hommes. 17,37 % des femmes travaillent à temps partiel contre 2,29 % des hommes. Cette proportion est à nuancer selon les filières et les catégories.
Au niveau national, dans la fonction publique : 28,1 % des femmes travaillent à temps partiel / 7,6 % des hommes.

Répartition femmes-hommes dans les temps partiels

87,88 %
87

12,12 %
12

Part de travail à temps partiel

17,37 %
87
// 501

2,29 %
12
// 524

PART FEMMES / HOMMES...

... à temps partiel par filière

Filière	♂	♀
Administrative	5,88 %	13,68 %
Technique	1,73 %	10,37 %
Sociale	0 %	33,33 %
Médico-Sociale	0 %	25,00 %
Culturelle	6,67 %	23,08 %
Médico-Technique	20 %	9,09 %

... à temps partiel par catégorie

	♂	♀
A	2,13 %	25,50 %
B	5,33 %	16,47 %
C	1,74 %	10,19 %

4. RÉMUNÉRATIONS ANNUELLES BRUTES

(Rémunérations versées du 01/01 au 31/12/2022)

Ensemble des effectifs

(y compris les assistants familiaux)

♀	♂
18 170 108 €	17 340 588 €

Par catégorie

	♂	♀
A	2 263 862 €	7 169 299 €
B	2 549 261 €	2 890 522 €
C	11 668 896 €	5 191 027 €

5. DÉROULEMENTS DE CARRIÈRE

Promotion interne (10 en 2022)

♀	♂
10 %	90 %

Avancement de grade (76 en 2022)

♀	♂
50 %	50 %

En 2022, la proportion d'hommes et de femmes qui ont bénéficié d'un avancement de grade est équivalent. Les femmes ont bénéficié d'une promotion interne.

6. FORMATION

(Hors assistants familiaux)

	♀=♂	♀	♂
Nombre de jours de formation suivis	2 843 jours	46,96 %	53,04 %
Nombre d'agents ayant participé à au moins une action de formation	851 agents	51,12 %	48,88 %

En 2022, 2843 jours de formations ont été suivis par les agents de la collectivité dont 1 335 jours par des femmes soit 46,96 %

Répartition des agents ayant participé à au moins une action de formation par catégorie sur emplois permanents

La part des femmes ayant participé à au moins une action de formation est relativement conforme à la répartition des effectifs par catégorie.
Au sein de la catégorie C, en 2022 les femmes sont moins nombreuses à partir en formation que les hommes malgré que le nombre de participantes est augmenté. (en 2021, 34,78 % pour 152).

	♂	♀
A	35	82,93 % (170)
B	53	55,83 % (67)
C	347	34,03 % (179)

7. ABSENTÉISME

EXPOSITION AUX RISQUES PROFESSIONNELS : PART DES FEMMES / HOMMES AYANT EU UN ACCIDENT DE SERVICE, ACCIDENT DE TRAJET OU MALADIE PROFESSIONNELLE

(Sont comptabilisés les accidents de service et de trajets avec arrêts)

Accidents de service (39)		Accidents de trajets (4)		Maladies professionnelles (9)	
♀	♂	♀	♂	♀	♂
28,21 %	71,79 %	75 %	25 %	44,44 %	55,56 %

En 2022, 34,62 % des accidents de service / trajet / maladie professionnelle tous confondus concernent des femmes; 65,38 % des hommes.
A noter que sur 52 accidents de service / trajet / maladie professionnelle, 90,38 % d'entre eux concernent des titulaires. 5 contractuels sont concernés.

ABSENCES AU TRAVAIL / NOMBRE DE JOURS D'ABSENCES MOYEN PAR AGENT CONCERNÉ

Nombre de jours moyen

	♀	♂
Maladie Ordinaire	27,94	22,58
CLM / CLD	260,36	310,50
Accident de service et trajet	64	72,55
Maladie professionnelle	156,5	120,6

Concernant la maladie ordinaire, les femmes concernées par un arrêt maladie totalisent en moyenne 5,36 jours d'absence de plus que les hommes.
A noter que sur la totalité des jours d'absence pour maladie ordinaire (15 804 j), 8,53 % d'entre eux concerne les contractuels. Une augmentation de 44,43 % est à noter par rapport à 2021. Et sur la totalité des jours d'arrêts maladie ordinaire des agents contractuels (1 348 j), 76,71 % concerne des femmes.

ABSENCES AU TRAVAIL / NOMBRE D'AGENTS AYANT ÉTÉ ABSENTS

Nombre d'agents absents

		♀	♂
Maladie Ordinaire	**625**	**50,56 %**	**49,44 %**
CLM / CLD	**16**	**87,5 %**	**12,5 %**
Accident de service et trajet	**43**	**32,56 %**	**67,44 %**
Maladie professionnelle	**9**	**44,44 %**	**55,56 %**
Evènements familiaux	**456**	**49,34 %**	**50,66 %**
Dont garde enfant malade	162	61,73 %	38,27 %

Les absences pour maladie ordinaire concernent globalement autant les femmes que les hommes. Les Congés Longue Maladie / Congés Longue Durée concernent par contre plus les femmes comme en 2021.

8. RECRUTEMENTS

Recrutements externes de titulaires

	♂	♀
Catégorie A 3	**0 %**	**100 %**
Catégorie B 2	**50 %**	**50 %**
CatégorieC 19	**74 %**	**26 %**

Recrutements externes de contractuels sur emplois permanents

	♂	♀
Catégorie A 22	**14 %**	**86 %**
Catégorie B 5	**40 %**	**60 %**
Catégorie C 3	**0 %**	**100 %**

9. LES RETRAITES

Départs à la retraite

♀	♂
51,61 %	48,39 %
16	**15**

Age moyen de départ à la retraite

♀	♂
62,38 ans	61,13 ans

En 2022, le nombre de départs à la retraite entre les femmes et les hommes est presque équivalent. On constate qu'en moyenne, les femmes partent à la retraite un peu plus tard que les hommes mais l'écart d'âge entre eux se réduit.

10. COMPTE ÉPARGNE TEMPS ET TÉLÉTRAVAIL

Compte épargne temps

	♀	♂
Nbre CET ouverts	50,21 %	49,79 %
Nbre jours accumulés	48,93 %	51,07 %
Nbre jours utilisés en 2022	55,93 %	44,42 %
Nbre jours indemnisés	45,93 %	54,07 %

On constate que les proportions femmes / hommes sont globalement équivalentes sur l'accès au CET. Par contre, en 2022, le nombre de jours utilisés est légèrement plus important pour les femmes et c'est l'inverse pour le nombre de jours indemnisés.

Télétravail

♀	♂
82,14 % **(207)**	17,86 % **(45)**

La proportion des femmes qui télétravaillent est plus de 4 fois supérieure à celle des hommes. On peut supposer que les activités télétravaillables relèvent plus de la filière administrative dans laquelle les femmes sont plus présentes.
La proportion de femmes qui télétravaillent est de 36,70 % dans la collectivité contre 20,4 % au niveau de la fonction publique.

. PLAN EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ FEMMES HOMMES
PLAN D'ACTIONS DEPARTEMENTAL EGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES 2021/2023

SOUMIS À L'AVIS DU COMITÉ TECHNIQUE DU 15 MARS 2021

PRISE EN COMPTE DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE DANS LA CULTURE DE LA COLLECTIVITÉ		
MESURES	**ACTIONS**	**INDICATEURS**
Actions de sensibilisation interne des encadrants et agents	Actions de formation en direction des encadrants à l'égalité professionnelle (formation aux pratiques managériales non discriminantes, aux enjeux de l'égalité Femmes / Hommes dans le fonctionnement interne et dans les politiques départementales)	Nombre et taux d'encadrants formés/an
	Actions de sensibilisation en direction des agents (formation CNFPT, préventica,…)	Nombre et taux d'agents formés /an - Nombre de sessions/an
	Mise en place d'une boîte à idées, disponible en ligne et urnes sur sites extérieurs, afin de permettre à tous les agents de proposer des idées d'actions à intégrer au plan (campagne durant une période limitée -6 mois-)	Nombres d'idées proposées et retenues
Encourager la visibilité des femmes et la mixité des métiers	Recherche de la parité dans les groupes de travail ou projets transversaux lorsque les projets s'y prêtent	Recensement annuel des groupes de travail et taux de présence des femmes
	Organiser et diffuser une campagne de communication de portraits d'agents Femmes / Hommes aux métiers atypiques et autres pour favoriser la mixité des métiers (ex: portraits dans le journal interne)	Nombre de portraits diffusés
Associer les partenaires sociaux	Présenter chaque année en CT le rapport sur la situation d'égalité entre les femmes et les hommes dans la collectivité en intégrant les évolutions des données annuelles	Rapport annuel soumis au CT
	Suivi et évaluation du plan d'action départemental en matière d'égalité professionnelle. Présentation annuelle en CT	Rapport annuel soumis au CT
Faciliter l'intégration des nouveaux collaborateurs dans la collectivité	Mettre en place un dispositif d'intégration des nouveaux collaborateurs en intégrant des actions de sensibilisation à l'égalité professionnelle	Elaboration du dispositif d'intégration

EGALITÉ PROFESSIONNELLE DANS LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DU MANAGEMENT		
MESURES	**ACTIONS**	**INDICATEURS**
Analyse approfondie des écarts de rémunération	Identification et analyse des éventuels écarts de rémunération liés au sexe Etudes sur des cohortes genrées, évaluer l'éventuel impact des critères statutaires et de gestion, des temps partiels, des parentalités et maternités sur les déroulements de carrière et les promotions. Etudes qui différencieront les parts indiciaires et indemnitaires des rémunérations, analysées selon les filières, catégories et corps. Le but est d'objectiver les causes des écarts de rémunération et de les supprimer lorsqu'elles sont discriminantes	Remise de l'étude
	Etudier et proposer des mesures de suppression des inégalités de rémunération femmes-hommes chez les contractuels. Pour les contractuels, les salaires sont définis lors du recrutement. Ils sont adossés aux grilles de rémunération des titulaires (selon diplômes, ancienneté etc.). Des dérogations peuvent être accordés sur les métiers dits "en tension" (ex. techniciens, informatique, médecins). Dans ce cas, la négociation est individuelle. L'objectif est d' étudier la part de rémunérations dérogatoires, leur impact sur les écarts de salaires femmes-hommes pour définir d'éventuelles actions d'amélioration	Remise de l'étude

MESURES	ACTIONS	INDICATEURS
Faire progresser la mixité professionnelle	Encourager la mixité professionnelle dans le processus de recrutement : - rédiger les offres d'emploi de façon à d'adresser aussi bien aux femmes qu'aux hommes - veiller à ce qu'aucun critère discriminatoire n'apparaisse lors de la diffusion des offres d'emploi. La rédaction des offres ne doit pas développer de stéréotypes sur les métiers ou sur leurs caractéristiques supposées (disponibilité, mobilité). Les compétences requises ne se limiteront pas aux seules compétences techniques au sens strict - recherche d'une mixité des candidatures Femmes / Hommes parmi les candidatures retenues au jury - retenir pour le jury, parmi les candidatures examinées, au minimum une candidature de chaque genre pour des postes d'encadrement ou les postes à faible mixité (sauf en cas d'absence totale de candidatures de l'un ou l'autre genre ou de candidatures ne présentant pas des caractéristiques comparables en termes de compétences)	Bilan annuel sur recherche de mixité des candidatures reçues en jury (ex: nombre d'entretiens sans aucune mixité)
	Encourager la mixité professionnelle dans les évolutions de carrière : - Communication des chiffres genrés des agents promouvables, proposés et promus - Prise en compte de la mixité professionnelle dans les lignes directrices de gestion relatives aux AG/PI - Suivi du respect des quotas de nominations sur emplois fonctionnels (40 % de nominations dans les emplois de direction)	Bilan annuel répartition f/h sur les Avancement de Grade / Promotion Interne Bilan annuel répartition f/h sur emploi fonctionnel
	Mener des études comparatives des déroulements de carrière des femmes et des hommes au sein des filières, catégories et cadres d'emplois. Analyse comparative pour identifier en particulier pour chaque sexe la durée moyenne passée dans chaque grade, à ancienneté équivalente, par cadre d'emploi	Remise de l'étude

EGALITÉ DANS LA PRISE EN COMPTE DE L'ÉQUILIBRE DES TEMPS DE VIE PROFESSIONNELLE / PERSONNELLE / FAMILIALE		
MESURES	**ACTIONS**	**INDICATEURS**
Favoriser la compatibilité des vies professionnelles et personnelles	Organisation du travail et responsabilités familiales. Inciter les encadrants à prendre en compte les responsabilités familiales des collaborateurs / trices et notamment : - les jours de rentrée scolaire et pendant les congés scolaires - lors de maladies ou accidents de proches nécessitant leur présence - les responsabilités liées aux situations de garde partagée. Communiquer sur les congés familiaux et temps partiels pour une meilleure répartition entre les femmes et les hommes	Campagne de communication
	Harmonisation des temps de vie professionnelle/vie personnelle Publier une communication interne spécifique sur les règles d'organisation des réunions, en préférentiel : - à partir de 9h et n'excédant pas 17h30 (16h30 le vendredi) hors temps de déjeuner ou pendant les plages fixes - horaires de réunions tenant compte des temps de trajet (en particulier les lundis matins, vendredis après-midis ou suite jour férié)	Diffusion note DGS

MESURES	ACTIONS	INDICATEURS
Favoriser la compatibilité des vies professionnelle et personnelle	Réguler les pratiques en matière d'usages numériques. Réaliser une campagne d'information et de communication sur les principes et les bonnes pratiques en matière d'usages numériques : - Les technologies de l'information et de la communication (TIC) font partie intégrante de l'environnement de travail et sont nécessaires au bon fonctionnement de l'entreprise. Facilitant les échanges et l'accès à l'information, elles doivent toutefois être utilisées à bon escient, dans le respect des personnes et de leur vie privée. - Réaffirmer que l'usage de la messagerie ne peut se substituer au dialogue et aux échanges physiques ou oraux qui contribuent au lien social dans les équipes et préviennent l'isolement. - L'usage de la messagerie professionnelle ou du téléphone en soirée ou en dehors des jours travaillé doit être justifié par la gravité et l'urgence et/ou l'importance exceptionnelle du sujet traité. Il est rappelé que nul n'est quoiqu'il en soit, tenu de répondre aux mails ou messages, SMS, adressés durant ces périodes. - En dehors des jours et horaires habituels de travail, le rédacteur d'un message devra utiliser les fonctions d'envoi	Diffusion charte de bonnes pratiques en matière d'usages numériques
Préparation des conditions de départ, d'absence et de retour de congés longues (maladie, maternité, paternité, parental…)	Mettre en place un protocole d'accompagnement de départ et retour des agents dans le cadre de congés longs (ex: entretien avec le N+1 ou responsable Ressources Humaines dans le mois précédant le retour, ou lors de la 1ère semaine de reprise pour valider les conditions du retour, les besoins de formation, et mises à jour des règles, outils ou processus nouveaux de la collectivité)	Diffusion du protocole Bilan de mise en œuvre
Continuer à développer le télétravail	Suivi des demandes et des autorisations de télétravail Actions de formation en direction des nouveaux télétravailleurs	Bilan annuel nombre de télétravailleurs

RENFORCER LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET LES VIOLENCES AU TRAVAIL		
MESURES	**ACTIONS**	**INDICATEURS**
Actions de sensibilisation interne	Actions de formation à destination des encadrants et publics prioritaires (services des ressources humaines, représentants du personnel, membres du CHSCT). Diffusion campagne d'affichage.	Bilan formation Campagne de communication
Prise en charge des situations de disciminations ou violences	Mise en place d'un dispositif de signalement et de traitements des situations de discrimination et violences au travail, en lien avec le CHSCT. Intégrer les situations de violences de la part des usagers.	Communication du dispositif et bilan sur le nombre de signalements et cas traités
Accompagner et soutenir les victimes	Information des agents sur leur droit à la protection fonctionnelle, modalités d'accompagnement…	Diffusion par note d'information

CONTACT
Conseil départemental du Cantal
28 avenue Gambetta
15000 Aurillac
Tel : 04 71 46 20 20
cantal.fr
@cantaldepartement
cantal
LE DÉPARTEMENT

Extrait des délibérations du Conseil départemental

REUNION DU 17 NOVEMBRE 2023

DELIBERATION N°23CD04-15

Personnel départemental - Tableau des emplois

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept novembre à neuf heures et trente minutes, le Conseil départemental, régulièrement convoqué le 3 novembre 2023, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Bruno FAURE, Président du Conseil départemental,

Présents : ***M. Didier ACHALME, Mme Dominique BEAUDREY, M. Jamal BELAIDI, Mme Marina BESSE, M. Jean-Yves BONY, Mme Aurélie BRESSON, Mme Sophie BÉNÉZIT, Mme Valérie CABECAS, M. Gilles CHABRIER, Mme Céline CHARRIAUD, M. Gilles COMBELLE, Mme Annie DELRIEU, M. Vincent DESCOEUR, M. Philippe FABRE, M. Bruno FAURE, M. Stéphane FRECHOU, Mme Sylvie LACHAIZE, Mme Isabelle LANTUEJOUL, Mme Mireille LEYMONIE, Mme Magali MAUREL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, Mme Marie-Hélène ROQUETTE, Mme Valérie RUEDA, M. Christophe VIDAL***

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir : ***Mme Marie-Hélène CHASTRE donne pouvoir à M. Jean-Yves BONY, M. Alain DELAGE donne pouvoir à Mme Marie-Hélène ROQUETTE, M. Jean MAGE donne pouvoir à Mme Valérie CABECAS, M. Pierre MATHONIER donne pouvoir à Mme Valérie RUEDA, M. Florian MORELLE donne pouvoir à Mme Dominique BEAUDREY, Mme Valérie SEMETEYS donne pouvoir à M. Gilles COMBELLE***

Secrétaire de séance : Mme Annie DELRIEU
Rapporteur : Isabelle LANTUEJOUL

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CANTAL,

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et des avis émis par les Commissions et après en avoir délibéré,

Par 30 voix pour

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

- DECIDE de transformer les emplois suivants pour les besoins de services.

Numéros de poste	Grade	Nouveau grade	Date
774	Adjoint technique 50 %	Adjoint technique 70 %	01/12/2023
11	Attaché Hors Classe	Attaché	01/12/2023
329	Ingénieur	Technicien principal 1ère classe	01/12/2023
36	Directeur	Attaché	01/12/2023

Publication : 21-11-2023
Transmission Préfecture : 21-11-2023

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil départemental
Le Président du Conseil départemental

Bruno FAURE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Extrait des délibérations du Conseil départemental

REUNION DU 17 NOVEMBRE 2023

DELIBERATION N°23CD04-16

Personnel départemental - Modification du barème de remboursement des indemnités de frais de déplacement

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept novembre à neuf heures et trente minutes, le Conseil départemental, régulièrement convoqué le 3 novembre 2023, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Bruno FAURE, Président du Conseil départemental,

***Présents** : M. Didier ACHALME, Mme Dominique BEAUDREY, M. Jamal BELAIDI, Mme Marina BESSE, M. Jean-Yves BONY, Mme Aurélie BRESSON, Mme Sophie BÉNÉZIT, Mme Valérie CABECAS, M. Gilles CHABRIER, Mme Céline CHARRIAUD, M. Gilles COMBELLE, Mme Annie DELRIEU, M. Vincent DESCOEUR, M. Philippe FABRE, M. Bruno FAURE, M. Stéphane FRECHOU, Mme Sylvie LACHAIZE, Mme Isabelle LANTUEJOUL, Mme Mireille LEYMONIE, Mme Magali MAUREL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, Mme Marie-Hélène ROQUETTE, Mme Valérie RUEDA, M. Christophe VIDAL*
***Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir** : Mme Marie-Hélène CHASTRE donne pouvoir à M. Jean-Yves BONY, M. Alain DELAGE donne pouvoir à Mme Marie-Hélène ROQUETTE, M. Jean MAGE donne pouvoir à Mme Valérie CABECAS, M. Pierre MATHONIER donne pouvoir à Mme Valérie RUEDA, M. Florian MORELLE donne pouvoir à Mme Dominique BEAUDREY, Mme Valérie SEMETEYS donne pouvoir à M. Gilles COMBELLE*

Secrétaire de séance : Mme Annie DELRIEU
Rapporteur : Isabelle LANTUEJOUL

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CANTAL,

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et des avis émis par les Commissions et après en avoir délibéré,

Par 30 voix pour

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu la loi 84-83 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 modifié fixant les conditions et les modalités de règlements des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ;

Vu le décret n° 2006-791 du 3 juillet 2006 modifié fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 20 septembre 2023 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

Vu la délibération n°19CD03-24 du Conseil départemental du Cantal du 28 juin 2019 fixant les indemnités des frais de déplacement ;

Vu la délibération n°20CD04-09 du Conseil départemental du Cantal du 13 novembre 2020 décidant d'instaurer un remboursement au réel des frais de repas ;

- DEFINIT les taux du remboursement des frais d'hébergement tels que précisés ci-dessous avec prise d'effet au 1er décembre 2023 :

	Montant par nuitée
Taux de base	90 €
Grandes villes (>= 200 000 hab) et communes de la métropole du Grand Paris	120 €
Commune de Paris	140 €
Pour les agents reconnus en qualité de travailleurs handicapés et en situation de mobilité réduite, quel que soit le lieu de mission	150 €

- DECIDE de revaloriser la limite du plafond prévu pour le remboursement au réel des frais de repas engagés par l'agent à l'occasion des déplacements professionnels en dehors de la résidence administrative et de la résidence familiale sur présentation d'un justificatif de paiement à hauteur de 20 € avec prise d'effet au 1er décembre 2023.

Publication : 21-11-2023
Transmission Préfecture : 21-11-2023

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil départemental
Le Président du Conseil départemental

Bruno FAURE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Extrait des délibérations du Conseil départemental

REUNION DU 17 NOVEMBRE 2023

DELIBERATION N°23CD04-17

Modification du barème pour les indemnités de frais de déplacement des Conseillers départementaux

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept novembre à neuf heures et trente minutes, le Conseil départemental, régulièrement convoqué le 3 novembre 2023, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Bruno FAURE, Président du Conseil départemental,

***Présents** : M. Didier ACHALME, Mme Dominique BEAUDREY, M. Jamal BELAIDI, Mme Marina BESSE, M. Jean-Yves BONY, Mme Aurélie BRESSON, Mme Sophie BÉNÉZIT, Mme Valérie CABECAS, M. Gilles CHABRIER, Mme Céline CHARRIAUD, M. Gilles COMBELLE, Mme Annie DELRIEU, M. Vincent DESCOEUR, M. Philippe FABRE, M. Bruno FAURE, M. Stéphane FRECHOU, Mme Sylvie LACHAIZE, Mme Mireille LEYMONIE, Mme Magali MAUREL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, Mme Marie-Hélène ROQUETTE, Mme Valérie RUEDA, M. Christophe VIDAL*

***Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir** : Mme Marie-Hélène CHASTRE donne pouvoir à M. Jean-Yves BONY, M. Alain DELAGE donne pouvoir à Mme Marie-Hélène ROQUETTE, Mme Isabelle LANTUEJOUL donne pouvoir à M. Vincent DESCOEUR, M. Jean MAGE donne pouvoir à Mme Valérie CABECAS, M. Pierre MATHONIER donne pouvoir à Mme Valérie RUEDA, M. Florian MORELLE donne pouvoir à Mme Dominique BEAUDREY, Mme Valérie SEMETEYS donne pouvoir à M. Gilles COMBELLE*

Secrétaire de séance : Mme Annie DELRIEU
Rapporteur : Gilles COMBELLE

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CANTAL,

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et des avis émis par les Commissions et après en avoir délibéré,

Par 30 voix pour

Vu l'article L. 3123-19 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;

Vu l'arrêté du 20 septembre 2023 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'État ;

Vu la délibération n°22CD02-20 du Conseil départemental du 24 juin 2022 modifiant le barème des indemnités de frais de déplacement des Conseillers départementaux dans le cadre de leurs déplacements au titre de leurs désignations ;

- ADOPTE les nouveaux taux du remboursement forfaitaire des frais d'hébergement, incluant le petit déjeuner, tels que précisés ci-dessous, avec prise d'effet au 1er décembre 2023 :

	Montant par nuitée
Taux de base	90 €
Grandes Villes et Communes de la Métropole du Grand Paris	120 €
Commune de Paris	140 €

- ADOPTE la revalorisation de la limite du plafond du taux de remboursement au réel des frais supplémentaires de repas, engagés par les Conseillers départementaux à l'occasion des déplacements dans le cadre de leurs désignations sur présentation d'un justificatif de paiement à hauteur de 20 € avec prise d'effet au 1er décembre 2023.

Les montants de prise en charge des indemnités kilométriques restent inchangés.

Publication : 21-11-2023
Transmission Préfecture : 21-11-2023

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil départemental
Le Président du Conseil départemental

Bruno FAURE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Extrait des délibérations du Conseil départemental

REUNION DU 17 NOVEMBRE 2023

DELIBERATION N°23CD04-18

Redevances d'occupation du domaine public départemental non routier pour la saison hivernale 2023-2024

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept novembre à neuf heures et trente minutes, le Conseil départemental, régulièrement convoqué le 3 novembre 2023, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Bruno FAURE, Président du Conseil départemental,

***Présents** : M. Didier ACHALME, Mme Dominique BEAUDREY, M. Jamal BELAIDI, Mme Marina BESSE, M. Jean-Yves BONY, Mme Aurélie BRESSON, Mme Sophie BÉNÉZIT, Mme Valérie CABECAS, M. Gilles CHABRIER, Mme Céline CHARRIAUD, M. Gilles COMBELLE, Mme Annie DELRIEU, M. Vincent DESCOEUR, M. Philippe FABRE, M. Bruno FAURE, M. Stéphane FRECHOU, Mme Sylvie LACHAIZE, Mme Mireille LEYMONIE, Mme Magali MAUREL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, Mme Marie-Hélène ROQUETTE, Mme Valérie RUEDA, M. Christophe VIDAL*

***Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir** : Mme Marie-Hélène CHASTRE donne pouvoir à M. Jean-Yves BONY, M. Alain DELAGE donne pouvoir à Mme Marie-Hélène ROQUETTE, Mme Isabelle LANTUEJOUL donne pouvoir à M. Vincent DESCOEUR, M. Jean MAGE donne pouvoir à Mme Valérie CABECAS, M. Pierre MATHONIER donne pouvoir à Mme Valérie RUEDA, M. Florian MORELLE donne pouvoir à Mme Dominique BEAUDREY, Mme Valérie SEMETEYS donne pouvoir à M. Gilles COMBELLE*

Secrétaire de séance : Mme Annie DELRIEU
Rapporteur : Gilles COMBELLE

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CANTAL,

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et des avis émis par les Commissions et après en avoir délibéré,

Par 30 voix pour

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L.2125-1 et suivants ;

Vu la délibération n°19CD06-14 du Conseil départemental du 15 novembre 2019 approuvant les barèmes pour l'occupation du domaine public départemental non routier pour les années 2020, 2021, 2022 ;

- APPROUVE pour la saison hivernale 2023-2024 les barèmes suivants pour l'occupation du domaine public départemental non routier.

Pour les occupations d'une durée supérieure ou égale à un mois :

SURFACE	TAUX		
	Sport, loisir, culture	**Pâturage**	**Autres activités**
0 à 10 m²	12,60 €/m²	55 € /ha	16,80 €/m²
10 à 100 m²	1,26 €/m²		5,25 €/m²
100 à 1 000 m²	0,42 €/m²		2,10 €/m²
1 000 à 10 000 m²	0,37 €/m²		0,37 €/m²
10 000 à 100 000 m²	0,01 €/m²		0,01 €/m²
Plus de 100 000 m²	0,0005 €/m²	11 €/ha	0,0005 €/m²

Pour les occupations d'une durée inférieure à un mois, par tranche indivisible de 100 m² :

Durée	Taux
Journée hors week-end et jour férié	15 €
Jour férié	20 €
Week-end	40 €
Semaine hors week-end	60 €
Semaine complète	80 €

Avec un montant total plafonné au coût d'une redevance annuelle.

Ces barèmes pourront être utilisés pour des utilisations privatives du domaine public.

- AUTORISE Monsieur le Président du Conseil départemental à adapter ces barèmes pour les associations et les activités qui ont vocation à diminuer les charges de la collectivité ou à développer l'image du Conseil départemental.

Publication : 21-11-2023
Transmission Préfecture : 21-11-2023

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil départemental
Le Président du Conseil départemental

Bruno FAURE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Extrait des délibérations du Conseil départemental

REUNION DU 17 NOVEMBRE 2023

DELIBERATION N°23CD04-19

Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes - Présentation des actions mises en oeuvre

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept novembre à neuf heures et trente minutes, le Conseil départemental, régulièrement convoqué le 3 novembre 2023, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Bruno FAURE, Président du Conseil départemental,

***Présents** : M. Didier ACHALME, Mme Dominique BEAUDREY, M. Jamal BELAIDI, Mme Marina BESSE, M. Jean-Yves BONY, Mme Aurélie BRESSON, Mme Sophie BÉNÉZIT, Mme Valérie CABECAS, M. Gilles CHABRIER, Mme Céline CHARRIAUD, M. Gilles COMBELLE, Mme Annie DELRIEU, M. Vincent DESCOEUR, M. Philippe FABRE, M. Bruno FAURE, M. Stéphane FRECHOU, Mme Sylvie LACHAIZE, Mme Mireille LEYMONIE, Mme Magali MAUREL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, Mme Marie-Hélène ROQUETTE, Mme Valérie RUEDA, M. Christophe VIDAL*

***Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir** : Mme Marie-Hélène CHASTRE donne pouvoir à M. Jean-Yves BONY, M. Alain DELAGE donne pouvoir à Mme Marie-Hélène ROQUETTE, Mme Isabelle LANTUEJOUL donne pouvoir à M. Vincent DESCOEUR, M. Jean MAGE donne pouvoir à Mme Valérie CABECAS, M. Pierre MATHONIER donne pouvoir à Mme Valérie RUEDA, M. Florian MORELLE donne pouvoir à Mme Dominique BEAUDREY, Mme Valérie SEMETEYS donne pouvoir à M. Gilles COMBELLE*

Secrétaire de séance : Mme Annie DELRIEU
Rapporteur : Bruno FAURE

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CANTAL,

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et des avis émis par les Commissions et après en avoir délibéré,

Par 30 voix pour

Vu l'article L 243-7 du Code des juridictions financières ;

Vu la délibération n°22CD03-28 du Conseil départemental du 30 septembre 2022 portant sur le rapport d'observations définitives sur la gestion du Département du Cantal ;

- PREND ACTE de la mise en œuvre des actions engagées et/ou réalisées par le Département en réponse au rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes d'Auvergne-Rhône-Alpes établis sur les exercices 2015 et suivants.

Publication : 21-11-2023
Transmission Préfecture : 21-11-2023

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil départemental
Le Président du Conseil départemental

Bruno FAURE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

RECOMMANDATIONS

1. Tenir une comptabilité des dépenses engagées conformément aux dispositions de l'article L 3341-1 du CGCT et reporter les restes à réaliser N-1 en dépenses et en recettes conformément aux dispositions de l'article R 3312-8 du CGCT.

La Direction des finances a fait l'objet d'un audit organisationnel en 2022 en vue d'une réorganisation de la fonction finance et préalable aux travaux sur la qualité comptable. Les différents recrutements sont en phase terminale afin d'être opérationnels dès début 2024.

Un premier travail a été effectué sur la rédaction des procédures au sein de la Direction afin d'accompagner les agents des finances. Elles ont été reprises au sein du règlement budgétaire et financier rédigé en vue de la mise en place de la M57 au 1er janvier 2023. Ce document a permis de poser un cadre validé par l'Assemblée pour aller vers une révision des pratiques. Ce point concerne notamment les crédits gérés en autorisation de programme qui n'étaient pas repris dans les restes à réaliser et le sont désormais depuis 2023.

Concernant les recettes le contrat d'emprunt non mobilisé fin 2022 a fait l'objet d'une inscription en reste à réaliser pour un montant de 7 500 000 €.

Un plan de formation vers les gestionnaires déconcentrés est prévu en 2024 pour les accompagner à la mise en œuvre des dispositions prévues par le règlement budgétaire et financier. Préalablement un organigramme fonctionnel est en cours de réalisation pour identifier les gestionnaires et leurs missions et ainsi adapter le besoin.

2. Procéder au rattachement sincère des charges et des produits à l'exercice, conformément à l'instruction comptable M52 (puis M57).

Les principes du rattachement ont été rappelés dans le règlement budgétaire et financier (fiche3.1). Un travail d'accompagnement spécifique a particulièrement été mené auprès du Pôle de la solidarité départementale en fin d'exercice 2022 pour identifier les charges et les produits à rattacher.

BUDGET PRINCIPAL	2020	2021	2022
Rattachements à N+1 (hors ICNE)	3 214 594	2 006 476	5 315 189
Engagements soldés par un titre en N+1	247 270	156 880	553 175
Pourcentage d'engagements régularisés	7,7%	7,8%	10,4%
BUDGET ANNEXE	2020	2021	2022
Engagements N rattachés à N+1	196 924	73 020	0
Engagements soldés par un titre en N+1	0	13 260	0
Pourcentage d'engagements régularisés	0,0%	18,2%	

En vue de la clôture de 2023, un travail de sensibilisation à la signification et aux enjeux de la notion de service fait doit être engagé vers les autres Pôles pour contribuer à la sincérité des rattachements à la fin de l'exercice.

3. Veiller à la régularité des imputations comptables relatives aux dépenses et aux recettes, notamment en matière de personnels mis à disposition d'organismes tiers et de régime indemnitaire.

La structuration d'une démarche d'amélioration est en cours s'appuyant sur la réorganisation de la Direction des finances avec la création de deux missions dont une mission qualité comptable et l'identification du besoin d'un poste de chef de projet contrôle interne.

Dans l'attente de son recrutement, l'appui du Service conseil de gestion permet de mener, suite à l'élaboration d'une cartographie des risques, un premier travail d'identification des procédures sensibles, de rédaction et de formalisation d'un organigramme fonctionnel.

En matière de personnel, les imputations comptables ont été revues avec le passage en M57 en 2023 selon les indications données par la CRC.

4. Pérenniser le dispositif de suivi des contrats complexes (partenariats publics privés et bail emphytéotique), en adoptant une délibération précisant les finalités, l'organisation, les moyens et les compétences des agents concernés.

Les contrats de partenariat sont entrés dans une phase de suivi des opérations relatives à la part d'exploitation maintenance confiée aux partenaires.

Les comités de pilotage mis en place pour le suivi des opérations se réunissent trimestriellement et doivent garantir le respect des engagements de chaque partie.

Pour les partenariats publics/privés (PPP) routiers, ils associent les Services de la Direction des Routes Départementales, les services concernés du Pôle Ressources et les partenaires pour le suivi de ce volet du contrat : programme de mesures de la qualité du revêtement et de la structure de la chaussée (adhérence notamment), inspection des ouvrages d'art, suites données aux incidents pouvant intervenir sur l'itinéraire qui auraient une incidence sur l'entretien ou l'exploitation de la section aménagée (évènement climatique ou dégât au domaine public suite à accident par exemple) et plus généralement le suivi des dispositions contractuelles relatives à la mise en œuvre de l'entretien et de la maintenance.
A ces rencontres trimestrielles, s'ajoute un comité technique propre aux Services de la Direction des Routes qui permet d'assurer le suivi de l'entretien réalisé (soit par les équipes du Département, soit par les partenaires) et des évènements ponctuels pouvant intervenir sur les deux itinéraires concernés. Les éléments ainsi recueillis viennent alimenter les travaux du comité de pilotage dans le cadre du suivi des engagements contractuels.

Pour le bail emphytéotique administratif (BEA) concernant le collège Jules Ferry, ils associent les techniciens de la Direction du patrimoine départemental, le Service des marchés et les partenaires Exterimmo et Engie. Le COPIL a en charge le suivi du parfait achèvement à la suite de la levée des dernières réserves. La société Engie qui a en charge la partie entretien et maintenance du contrat nous transmet son rapport sur les consommations d'énergie en gaz et électricité afin d'optimiser les consommations de fluides du collège. Exterimmo suit les différentes opérations liées à ses obligations de maitre d'ouvrage durant la phase de mise à disposition du bâtiment. Le Service des marchés assure le suivi des volets juridiques et financiers du BEA.

Chaque année, un rapport sur chaque PPP et sur le BEA est présenté à l'Assemblée départementale, relevant les évènements techniques et financiers survenus au cours de l'année dans le cadre de l'exécution des dispositifs contractuels ci-dessus. Lors de la révision du dispositif en 2024, les informations concernant les agents et compétences seront mentionnées dans les futurs rapports.

5. Engager une réflexion sur la soutenabilité de la dette, au regard de la politique d'investissement et des principaux engagements financiers externes pesant sur la collectivité.

Un travail a été engagé avec les Directions sur la programmation financière des investissements pour affiner leur prévision en fonction du projet politique. Cette prospective permet d'adapter la stratégie financière du Département dans le cadre d'une prospective pluriannuelle soumise à l'Assemblée.

Annuellement le Département se fait accompagner par un consultant (FCL) pour produire un rapport sur la situation de la dette du Département présenté au Président du Conseil départemental et aux élus membres de la commission concernée.

La trajectoire d'évolution de l'encours est présentée dans le document d'orientation budgétaire (DOB) validé par l'Assemblée délibérante.
Conformément aux orientations du DOB, l'encours des contrats de partenariat a été intégré en totalité en 2020, expliquant l'augmentation de l'encours sur la période 2018-2020. A compter de 2021, les amortissements pratiqués sont inférieurs au niveau de mobilisation d'emprunts nouveaux et permettent de constater la baisse de l'encours du Département.

Graphique sur évolution de l'encours

La capacité de désendettement de la Collectivité reste très en-dessous des normes nationales communément admises pour les Départements.

Graphique sur évolution de la capacité de désendettement

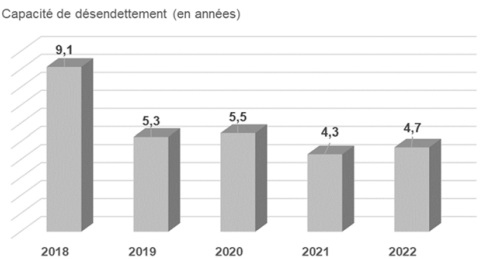

6. Soumettre à l'Assemblée délibérante un nouveau schéma départemental des systèmes d'information permettant notamment de structurer la politique de sécurité informatique et de se conformer au règlement général sur la protection des données.

La démarche d'élaboration d'un nouveau schéma départemental des systèmes d'information, document stratégique de la collectivité, est en cours. Un prestataire a été désigné pour accompagner le Département dans ce projet dont la réunion de lancement est prévue le 30 novembre.

La première phase est d'établir un diagnostic du système d'information préalable à la construction du nouveau Schéma Directeur des Systèmes d'Informations (SDSI) :

- positionnant les usagers (personnes physiques, morales et collectivités) et les agents au centre des politiques publiques,
- optimisant la mise en place des politiques publiques (insertion, enfance famille jeunesse, ruralité…) en tenant compte des impacts sur les usagers et les agents,
- intégrant les enjeux liés à la sobriété numérique (Green IT, dématérialisation responsable, …).

Celui-ci devra en outre permettre de :

- définir les priorités et les grands chantiers pluriannuels,
- mobiliser les ressources humaines (DSI et métier),
- élaborer le budget.

Le Département du Cantal a formalisé son projet pour le Cantal 2021-2030 suivant 5 axes principaux :

1- Accompagner tous les territoires suivant leurs enjeux spécifiques,
2- Prendre en compte les enjeux d'ouverture, de développements économiques et d'emplois,
3- Renforcer l'attractivité et la compétitivité du territoire,
4- Répondre aux attentes de développements des Cantaliens,
5- Renforcer les filières en place et développer de nouvelles activités.

Le nouveau SDSI devra veiller à prendre en compte ces enjeux et veiller à ce qu'il favorise leur mise en œuvre.
En fonction de tous ces paramètres, le nouveau SDSI se doit d'être, avant tout, opérationnel et doit donc permettre une vision protéiforme de ses ambitions.

Il s'agit de pouvoir rendre compte de sa réalisation en fonction de la vision souhaitée :

- Vision organique qui répond au nécessaire dialogue de gestion avec les Pôles et Directions de la collectivité,
- Vision « cible digitale » qui permet d'identifier les efforts consentis en fonction des publics visés,
- Vision « transformation » qui permet de mesurer les impacts du SDSI en termes d'usages et services numériques délivrés par le Département,
- Vision « développement durable » pour mesurer l'engagement écologique qui résulte du SDSI,
- Vision « apport de valeur » qui propose de suivre l'évolution des investissements consentis en fonction de la valeur qu'ils génèrent,
- Vision « typologie des projets » pour mesurer le type d'initiatives portées par le SDSI,
- Vision opérationnelle par le suivi de la réalisation du SDSI suivant une arborescence axes stratégiques / programmes / projets.

A la suite de ces travaux, ce document stratégique sera présenté à l'assemblée délibérante en 2024.

En parallèle de ce projet, le Département a entamé une démarche de structuration de sa sécurité informatique avec la mise en place d'un comité de pilotage de la cybersécurité qui a défini la stratégie à mettre en œuvre sur les années à venir.

Cette stratégie se décompose en quatre phases qui recensent chacune de 40 à 50 actions de sécurité. Ces phases sont planifiées de 2022 à 2025 et correspondent au total à une charge de 1 453 jours homme.

Dans ce cadre, le Département a recruté un technicien chargé de la mise en œuvre et du suivi de ces actions. Un responsable de la sécurité des systèmes d'information ingénieur du Département sera désigné et travaillera conjointement sur cette mission avec un intervenant extérieur pour assurer le pilotage de démarche.

Toujours dans le cadre de la déclinaison des actions définies par le Comité de pilotage, une action de formation a été développée en interne à destination de l'ensemble des agents de la collectivité. Cette formation, d'une demi-journée, porte sur la protection des données personnelles et sur la cybersécurité. La formation, menée par le Délégué à la protection des données et par le cadre en charge de la cybersécurité se veut au plus proche du domaine d'activité des agents formés (social, RH, finances…) pour que les participants puissent identifier concrètement les risques et solutions à apporter. A ce jour, ce sont plus de 100 agents qui ont été formés.

Par ailleurs, les services sont sensibilisés sur la nécessité de compléter le registre des données tenu par le Délégué à la protection des données et saisissent régulièrement ce dernier des nouveaux dispositifs de collecte et de traitement qui peuvent être mis en place au sein de la collectivité.

7. Achever la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, en instaurant le complément indiciaire annuel.

Le Conseil départemental du Cantal a pris note de l'observation de la Chambre en ce qui concerne l'absence de complément indiciaire annuel (CIA) lors de la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) en 2018.

Dans le cadre des lignes directrices de gestion, il a été convenu de procéder à un réexamen des modalités du RIFSEEP. La collectivité a mis en place des groupes de travail pour procéder à ce réexamen ; les négociations sont en cours avec les représentants du personnel.

Extrait des délibérations du Conseil départemental

REUNION DU 17 NOVEMBRE 2023

DELIBERATION N°23CD04-20

Mise à jour du règlement budgétaire et financier - Amortissements

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept novembre à neuf heures et trente minutes, le Conseil départemental, régulièrement convoqué le 3 novembre 2023, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Bruno FAURE, Président du Conseil départemental,

Présents : ***M. Didier ACHALME, Mme Dominique BEAUDREY, M. Jamal BELAIDI, Mme Marina BESSE, M. Jean-Yves BONY, Mme Aurélie BRESSON, Mme Sophie BÉNÉZIT, Mme Valérie CABECAS, M. Gilles CHABRIER, Mme Céline CHARRIAUD, M. Gilles COMBELLE, Mme Annie DELRIEU, M. Vincent DESCOEUR, M. Philippe FABRE, M. Bruno FAURE, M. Stéphane FRECHOU, Mme Sylvie LACHAIZE, Mme Mireille LEYMONIE, Mme Magali MAUREL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, Mme Marie-Hélène ROQUETTE, Mme Valérie RUEDA, M. Christophe VIDAL***

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir : ***Mme Marie-Hélène CHASTRE donne pouvoir à M. Jean-Yves BONY, M. Alain DELAGE donne pouvoir à Mme Marie-Hélène ROQUETTE, Mme Isabelle LANTUEJOUL donne pouvoir à M. Vincent DESCOEUR, M. Jean MAGE donne pouvoir à Mme Valérie CABECAS, M. Pierre MATHONIER donne pouvoir à Mme Valérie RUEDA, M. Florian MORELLE donne pouvoir à Mme Dominique BEAUDREY, Mme Valérie SEMETEYS donne pouvoir à M. Gilles COMBELLE***

Secrétaire de séance : Mme Annie DELRIEU
Rapporteur : Gilles COMBELLE

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CANTAL,

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et des avis émis par les Commissions et après en avoir délibéré,

Par 30 voix pour

Vu les articles D.3321-2 et D.4321-3 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°22CD05-41 du Conseil départemental du 13 décembre 2022 portant adoption du règlement budgétaire et financier du Département ;

- ADOPTE les durées d'amortissement de l'actif en fixant les modalités et durées d'amortissement pour les différentes catégories de biens comme figurant en annexe de la présente délibération.

- CONFIRME la mise en œuvre de la neutralisation des amortissements pratiquée à compter de l'exercice 2023 sur les bâtiments administratifs et scolaires du Département ainsi que sur les subventions d'équipement versées à hauteur du tiers du maximum autorisé et inscrit les modalités dans le règlement budgétaire et financier.

La fiche "2.4 - L'amortissement" du règlement budgétaire et financier du Département mise à jour est annexée à la présente délibération.

Publication : 21-11-2023
Transmission Préfecture : 21-11-2023

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil départemental
Le Président du Conseil départemental

Bruno FAURE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

DUREES D'AMORTISSEMENT POUR LES BIENS ACQUIS A COMPTER DE 2023

DESIGNATION	NATURE COMPTABLE	DUREE AMORTISSEMENT EN ANNEES - M52	DUREE AMORTISSEMENT EN ANNEES - M57	MODALITES D'AMORTISSEMENT (1)
BIENS DE FAIBLE VALEUR				
Biens <=1 500€ TTC	Toutes natures comptables de classe 2	1	1	Exercice suivant
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'études non suivis de réalisation	2031	5	5	Exercice suivant
Frais de recherche et de développement	2032	5	5	Prorata temporis
Frais d' insertion	2033	5	5	Exercice suivant
Logiciels, licences	2051	2	2	Prorata temporis
Subventions d'équipement versées :				
-Des biens mobiliers, matériel et études	204XXX1	5	5	Exercice suivant
-Des bâtiments et installations	204XXX2	30	30	Exercice suivant
-Des projets d'infrastructures d'intérêt national	204XXX3	40	40	Exercice suivant
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Immobilier :				
Agencements et aménagements de terrains	212X	15	15	Prorata temporis
Bâtiments administratifs	21311	20	30	Prorata temporis
Bâtiments scolaires	21312	20	25	Prorata temporis
Bâtiments sociaux	21313	20	30	Prorata temporis
Bâtiments culturels et sportifs	21314	20	30	Prorata temporis
Autres bâtiments publics	21318	20	30	Prorata temporis
Autres bâtiments privés	21328	20	30	Prorata temporis
Inst.générales, agencements et aménagements de bâtiments publics	21351	15	15	Prorata temporis
Inst.générales, agencements et aménagements de bâtiments privés	21352	15	15	Prorata temporis

Inst.générales, agencements et aménagements des constructions sur sol d'autrui	2145	20	20	Prorata temporis
Installations de voirie (panneaux de signalisation)	2152	20	10	Exercice suivant
Bâtiments scolaires reçus à disposition	217312	20	25	Prorata temporis
Autres bâtiments publics reçus à disposition	217318	20	30	Prorata temporis
Inst.générales, agencements et aménagements des constructions reçus à disposition (collèges)	21735	15	15	Prorata temporis
Matériel et outillage technique :				
Réseaux divers	2153X	20	20	Prorata temporis
Matériel technique scolaire	21572	6	6	Prorata temporis
Matériel roulant de voirie (immatriculé)	215731	10	10	Prorata temporis
Autres matériel et outillage de voirie	215738	6	6	Prorata temporis
Matériel de cuisine scolaire / équipement sportif scolaire	215741	10	8	Prorata temporis
Autre matériel technique	21578	10	10	Prorata temporis
Autres Installations (remontées mécaniques)	2158	20	20	Prorata temporis
Autres immobilisations corporelles :				
Chaudières des collèges	2181	10	10	Prorata temporis
Installations générales, agencements et aménagements divers	2181	15	15	Prorata temporis
Autres matériels de transport – 2 roues	21828	2	2	Prorata temporis
Autres matériels de transport – voitures-fourgons	21828	5	5	Prorata temporis
Matériel informatique scolaire	21831	2	2	Prorata temporis
Autres matériel informatique	21838	2	2	Prorata temporis
Matériel et mobilier de bureau scolaire	21841	5	5	Prorata temporis
Autre matériel et mobilier de bureau	21848	5	5	Prorata temporis

Matériel de téléphonie	2185	5	5	Prorata temporis
Autres immobilisations corporelles	2188	6	8	Prorata temporis

(1) Modalités d'amortissement :
- Exercice suivant : annuité pleine à compter de l'exercice suivant
- Prorata temporis : l'amortissement commence à la date de mise en service de l'immobilisation

FICHE 2.4. L'AMORTISSEMENT

Textes de référence :

- M 57 cadre comptable
- CGCT article D. 3321-1 ; article D 3321-3
- Délibération du Département

Les amortissements sont la constatation d'un amoindrissement de la valeur d'un élément d'actif résultant de l'usage, du temps ou de l'évolution des techniques.

Les amortissements permettent d'obtenir une meilleure appréciation du coût des biens amortis tout en assurant une partie du financement de leur renouvellement au terme de la période d'utilisation.

L'obligation de sincérité des comptes exige que cette dépréciation soit constatée, sans préjudice de la neutralisation pratiquée.

Périmètre

Les départements amortissent l'ensemble de leur actif immobilisé sauf

- les œuvres d'art ;
- les terrains (hors terrains de gisement) ;
- les immobilisations remises en affectation ou à disposition ;
- les agencements ou aménagements de terrains (sauf plantations).

Modalités de calcul des amortissements

Règle générale : prorata temporis

En principe, l'amortissement d'une immobilisation démarre à compter de sa date de mise en service c'est-à-dire prorata temporis.

Le prorata temporis s'applique uniquement sur les nouvelles acquisitions après adoption du référentiel M57, soit à partir de l'exercice 2023.

Dérogations

Dans une logique d'approche par enjeux, la méthode dérogatoire qui consiste à amortir « en année pleine » peut être maintenue pour certains biens (délibération listant les catégories concernées et nécessité de justifier le caractère non significatif sur la production de l'information comptable).

Le Conseil départemental peut fixer un seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur ou dont la consommation est très rapide s'amortissent sur un an.

Le Département du Cantal…

Le Département fixe par délibération les modalités et durées d'amortissement par catégorie de biens.

Elles figurent en annexe.

Neutralisation budgétaire des amortissements

Principe : la neutralisation budgétaire permet de respecter l'obligation comptable d'amortissement sans dégrader la section de fonctionnement, une recette de fonctionnement étant constatée en contrepartie d'une dépense d'investissement.

Afin d'améliorer la connaissance de la situation du patrimoine départemental, la règlementation prévoit un champ généralisé (hors voirie) des amortissements. Or, cette généralisation pourrait conduire le Département à constater un déséquilibre de son budget, l'amenant ainsi à mobiliser des recettes supplémentaires pour financer des opérations d'ordre.

La procédure de neutralisation est un dispositif permettant, après avoir inscrit les opérations relatives à l'amortissement des immobilisations et l'ensemble des autres dépenses et recettes du budget, de corriger un éventuel déséquilibre. Celle-ci ne remet pas en cause la comptabilisation des amortissements. En effet, les immobilisations continuent d'être amorties sur le plan comptable afin d'assurer la sincérité des comptes. Les amortissements sont neutralisés en tant que de besoin au plan budgétaire.

Les départements, en application des, peuvent procéder à la neutralisation budgétaire de la dotation aux amortissements :

– des bâtiments administratifs et scolaires, diminuée du montant de la reprise annuelle des subventions d'équipement reçues pour le financement de ces équipements ;

– des subventions d'équipement versées.

Ce dispositif de neutralisation est facultatif et se traduit par une opération d'ordre budgétaire

Une délibération n'est pas nécessaire. La neutralisation des amortissements peut être opérée chaque année par l'entité qui présente l'option retenue dans le budget (absence de neutralisation, neutralisation partielle ou totale de l'amortissement « neutralisable »).

Le Département du Cantal…

Le montant de la neutralisation comptabilisée par le Département correspond au tiers de la neutralisation maximale autorisée par la règlementation rappelée ci-dessus sur le périmètre de l'amortissement des subvention d'équipement versées, bâtiments administratifs et scolaires.

L'ordonnateur détermine le montant de la neutralisation à opérer sur l'exercice et transmet l'information au comptable sur la base d'un certificat administratif.

Extrait des délibérations du Conseil départemental

REUNION DU 17 NOVEMBRE 2023

DELIBERATION N°23CD04-21

Admission en non-valeur et restes à recouvrer

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept novembre à neuf heures et trente minutes, le Conseil départemental, régulièrement convoqué le 3 novembre 2023, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Bruno FAURE, Président du Conseil départemental,

Présents : ***M. Didier ACHALME, Mme Dominique BEAUDREY, M. Jamal BELAIDI, Mme Marina BESSE, M. Jean-Yves BONY, Mme Aurélie BRESSON, Mme Sophie BÉNÉZIT, Mme Valérie CABECAS, M. Gilles CHABRIER, Mme Céline CHARRIAUD, M. Gilles COMBELLE, Mme Annie DELRIEU, M. Vincent DESCOEUR, M. Philippe FABRE, M. Bruno FAURE, M. Stéphane FRECHOU, Mme Sylvie LACHAIZE, Mme Mireille LEYMONIE, Mme Magali MAUREL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, Mme Marie-Hélène ROQUETTE, Mme Valérie RUEDA, M. Christophe VIDAL***

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir : ***Mme Marie-Hélène CHASTRE donne pouvoir à M. Jean-Yves BONY, M. Alain DELAGE donne pouvoir à Mme Marie-Hélène ROQUETTE, Mme Isabelle LANTUEJOUL donne pouvoir à M. Vincent DESCOEUR, M. Jean MAGE donne pouvoir à Mme Valérie CABECAS, M. Pierre MATHONIER donne pouvoir à Mme Valérie RUEDA, M. Florian MORELLE donne pouvoir à Mme Dominique BEAUDREY, Mme Valérie SEMETEYS donne pouvoir à M. Gilles COMBELLE***

Secrétaire de séance : Mme Annie DELRIEU
Rapporteur : Gilles COMBELLE

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CANTAL,

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et des avis émis par les Commissions et après en avoir délibéré,

Par 30 voix pour

Vu l'instruction M57 ;

- PREND ACTE des créances restant à recouvrer sur les produits départementaux au titre des exercices antérieurs, soit **2 331 593,23 €**

- APPROUVE l'admission en non-valeur d'une somme de **41 648,07 €** et les créances éteintes d'une somme de **1 969,30 €** pour le budget du Département.

Des crédits correspondants sont ouverts en dépense au compte 6541 « Créances admises en non-valeur » et 6542 « Créances éteintes » du budget du Département pour 2023.

- APPROUVE la constitution d'une provision des créances de plus de 2 ans d'une somme de **19 303 €** pour le budget du Département.

Des crédits correspondants sont ouverts en dépense au compte 6817 « Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants » du budget du Département pour 2023.

Publication : 21-11-2023
Transmission Préfecture : 21-11-2023

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil départemental
Le Président du Conseil départemental

Bruno FAURE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Extrait des délibérations du Conseil départemental

REUNION DU 17 NOVEMBRE 2023

DELIBERATION N°23CD04-22

Décision Modificative n°2 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept novembre à neuf heures et trente minutes, le Conseil départemental, régulièrement convoqué le 3 novembre 2023, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Bruno FAURE, Président du Conseil départemental,

Présents : ***M. Didier ACHALME, Mme Dominique BEAUDREY, M. Jamal BELAIDI, Mme Marina BESSE, M. Jean-Yves BONY, Mme Aurélie BRESSON, Mme Sophie BÉNÉZIT, Mme Valérie CABECAS, M. Gilles CHABRIER, Mme Céline CHARRIAUD, M. Gilles COMBELLE, Mme Annie DELRIEU, M. Vincent DESCOEUR, M. Philippe FABRE, M. Bruno FAURE, M. Stéphane FRECHOU, Mme Sylvie LACHAIZE, Mme Mireille LEYMONIE, Mme Magali MAUREL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, Mme Marie-Hélène ROQUETTE, Mme Valérie RUEDA, M. Christophe VIDAL***

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir : ***Mme Marie-Hélène CHASTRE donne pouvoir à M. Jean-Yves BONY, M. Alain DELAGE donne pouvoir à Mme Marie-Hélène ROQUETTE, Mme Isabelle LANTUEJOUL donne pouvoir à M. Vincent DESCOEUR, M. Jean MAGE donne pouvoir à Mme Valérie CABECAS, M. Pierre MATHONIER donne pouvoir à Mme Valérie RUEDA, M. Florian MORELLE donne pouvoir à Mme Dominique BEAUDREY, Mme Valérie SEMETEYS donne pouvoir à M. Gilles COMBELLE***

Secrétaire de séance : Mme Annie DELRIEU
Rapporteur : Gilles COMBELLE

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CANTAL,

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et des avis émis par les Commissions et après en avoir délibéré,

Par 30 voix pour

Vu la délibération n°22CD02-34 du Conseil départemental du 24 juin 2022 relative à l'admission en non valeur et restes à recouvrer 2022 et approuvant la constitution d'une provision ;

Vu la délibération n°22CD02-37 du Conseil départemental du 24 juin 2022 approuvant le Budget supplémentaire 2022 et la constitution de provisions ;

Vu la délibération n°22CD05-42 du Conseil départemental du 13 décembre 2022 adoptant le budget primitif du Département pour 2023 ;

Vu la délibération n°23CD01-37 du Conseil départemental du 31 mars 2023 adoptant la décision modificative n°1 pour le budget principal du Département pour 2023 ;

Vu la délibération n° 23CD02-38 du Conseil départemental du 23 juin 2023 portant budget supplémentaire pour 2023 ;

- ADOPTE la décision modificative n°2 de l'exercice 2023 pour le budget principal, qui s'équilibre en dépenses et recettes à - 705 669 euros en crédits réels et d'ordre, selon le document annexé à la présente délibération.

- DECIDE la création d'une autorisation de programme de 2 millions d'euros pour les acquisitions de matériels / engins programme 2024-2027.

- DECIDE la constitution ou le maintien des provisions suivantes :

- Provision pour le Compte Epargne Temps sur la nature 6815 pour un montant de 683 000 € au titre des jours monétisables épargnés par les agents (dont 28 000 € en complément des 655 000 € déjà constitués par délibération en date du 24 juin 2022).
- Provision pour risques et charges sur la nature 6815 pour un montant de 50 000 €, soit 48 379 € constitués par délibération en date du 15 décembre 2021 et complément de 1 621 € constitués par délibération en date du 24 juin 2022 (pas de complément pour 2023).
- Provision pour créances douteuses et/ou contentieuses : complément à hauteur de 102 € sur la nature 6817 et reprise sur la nature 7817 pour 6 930 €.

Publication : 21-11-2023
Transmission Préfecture : 21-11-2023

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil départemental
Le Président du Conseil départemental

Bruno FAURE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL DEPARTEMENTAL : **CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CANTAL (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 22150001000014

POSTE COMPTABLE : RESPONSABLE DU SGC D AURILLAC

M. 57

Décision modificative (projet de budget) 2 (3)
Voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL CD15 (4)

ANNEE 2023

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.
(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.
(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.
(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières 4
B - Modalités de vote du budget 5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats 6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses 7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes 8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports 9
B1 - Présentation des AP votées 10
B2 - Présentation des AE votées 11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement 12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement 15
D1 - Balance générale - Dépenses 17
D2 - Balance générale - Recettes 19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble 21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article 25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement 29
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP 30
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP 31
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article 32
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 34
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article 37
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article 43

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble 46
A1.01 - Opérations non ventilables 48
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux 49
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens 52
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité 53
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 54
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 57
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA) 60
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA 63
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 64
A1.906 - Fonction 6 - Action économique 67
A1.907 - Fonction 7 - Environnement 69
A1.908 - Fonction 8 - Transports 72
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 76
A2.01 - Opérations non ventilables 78
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux 79
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens 84
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité 85
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 86
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 89
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) 92
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA 97
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI 98
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 99
A2.936 - Fonction 6 - Action économique 102
A2.937 - Fonction 7 - Environnement 104
A2.938 - Fonction 8 - Transports 107

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 112
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 113
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux 119
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 120

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 121
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme 123
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes 124
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 125
B3.1 - Etat des provisions constituées 126
B3.2 - Etalement des provisions 128
B4 - Etat des charges transférées 129
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers 130
B6 - Prêts 132
B7.1 - Etat synthetique des engagements donnés 133
B7.2 - Etat synthetique des engagements reçus 134
B7.3 - Etat des emprunts garantis 135
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis 183
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail 184
B7.6 - Etat des marchés de partenariat 185
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale 186
B7.8 - Autres engagements donnés 187
B7.9 - Autres engagements reçus 188
B8 - Subventions versées 189
B9 - Etat du personnel 237
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier 242
B11.1 - Liste des organismes de regroupement 243
B11.2 - Liste des établissements publics créés 244
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe 245

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses 246
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes 247

D - Autres éléments d'information

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe 249
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget 250
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation 251
D3 - Décisions en matière de taux 253
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement 254
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement 255
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2) 257
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2) 258

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures 259

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	165413

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	437.55

	Informations financières – ratios	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1283,19
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1415,61
3	Dépenses d'équipement brut / population	361,45
4	Encours de dette / population (2) (3)	
5	DGF / population	286,90
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	25,35%
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	96,20%
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	25,53%
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	57,71%
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	10,76%

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1er janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :
- Fonctionnement : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
(2) Indiquer « avec » ou « sans ».
(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.
(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°… du …
(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.
(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (2)	
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1		0,00
Investissement	0,00	0,00	(3) 0,00	A2		0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	(4) 0,00	A3		0,00

	RESTES A REALISER N-1					
	Dépenses		Recettes		Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II	0,00	III + IV	0,00	B1	0,00
Investissement	I	0,00	III	0,00	B2	0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3	0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
TOTAL	A1 + B1	0,00
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	0,00
018	RSA		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
731	Fiscalité locale		0,00
74	Dotations et participations (4)		0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)		0,00
013	Atténuations de charges (4)		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	-1 099 190,00	-1 099 190,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	-1 099 190,00	-1 099 190,00

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	393 521,00	393 521,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	393 521,00	393 521,00

	TOTAL DU BUDGET (4)	-705 669,00	-705 669,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D AGMAT 2023/2	ACQ MATERIELS ENGINS 2024-2027	21	2 000 000,00
TOTAL			2 000 000,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00

TOTAL GENERAL	2 000 000,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AE de dépenses imprévues » (2)		022	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	1 695 877,00	0,00	-42 036,00	0,00	1 653 841,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	11 496 800,00	0,00	-1 104 500,00	0,00	10 392 300,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	6 161 143,80	0,00	25 320,00	0,00	6 186 463,80
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	41 124 151,80	0,00	-12 474,00	0,00	41 111 677,80
Total des dépenses d'équipement		**60 477 972,60**	**0,00**	**-1 133 690,00**	**0,00**	**59 344 282,60**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	67 150 000,00	0,00	0,00	0,00	67 150 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	3 925 000,00	0,00	34 500,00	0,00	3 959 500,00
Total des dépenses financières		**71 075 000,00**	**0,00**	**34 500,00**	**0,00**	**71 109 500,00**
45…	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	409 000,00	0,00	0,00	0,00	409 000,00
Total des dépenses réelles d'investissement		**131 961 972,60**	**0,00**	**-1 099 190,00**	**0,00**	**130 862 782,60**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (8)*	*9 850 000,00*		*0,00*	*0,00*	*9 850 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*100 000 000,00*		*0,00*	*0,00*	*100 000 000,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***109 850 000,00***		***0,00***	***0,00***	***109 850 000,00***
TOTAL		**241 811 972,60**	**0,00**	**-1 099 190,00**	**0,00**	**240 712 782,60**
						+
					D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	**18 670 975,96**
						=
					TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**259 383 758,56**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	9 998 500,00	0,00	0,00	0,00	9 998 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	64 363 325,08	0,00	-1 099 190,00	0,00	63 264 135,08
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**74 361 825,08**	**0,00**	**-1 099 190,00**	**0,00**	**73 262 635,08**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	3 500 000,00	0,00	0,00	0,00	3 500 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	19 091 765,56	0,00	0,00	0,00	19 091 765,56
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	550 000,00	0,00	0,00	0,00	550 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	1 926 593,00	0,00	0,00	0,00	1 926 593,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	135 000,00	0,00	0,00	0,00	135 000,00
Total des recettes financières		**25 203 358,56**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**25 203 358,56**
45…	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	43 000,00	0,00	0,00	0,00	43 000,00
Total des recettes réelles d'investissement		**99 608 183,64**	**0,00**	**-1 099 190,00**	**0,00**	**98 508 993,64**

021	*Virement de la section de fonctionnement (10)*	*39 874 764,92*		*0,00*	*0,00*	*39 874 764,92*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)*	*21 000 000,00*		*0,00*	*0,00*	*21 000 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (10)*	*100 000 000,00*		*0,00*	*0,00*	*100 000 000,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***160 874 764,92***		***0,00***	***0,00***	***160 874 764,92***

TOTAL	**260 482 948,56**	**0,00**	**-1 099 190,00**	**0,00**	**259 383 758,56**
					+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE					**0,00**
					=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					**259 383 758,56**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	**51 024 764,92**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.
(5) Sauf 165, 166 et 16449.
(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.
(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.
(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	21 451 619,00	0,00	148 974,00	0,00	21 600 593,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	53 977 288,75	0,00	-40 000,00	0,00	53 937 288,75
014	Atténuations de produits	3 543 000,00	0,00	0,00	0,00	3 543 000,00
016	APA	31 744 500,00	0,00	1 390 200,00	0,00	33 134 700,00
017	RSA / Régularisations de RMI	14 104 600,00	0,00	-785 000,00	0,00	13 319 600,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	81 732 674,25	0,00	-397 755,00	0,00	81 334 919,25
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	170 000,00	0,00	0,00	0,00	170 000,00
Total des dépenses de gestion courante		**206 723 682,00**	**0,00**	**316 419,00**	**0,00**	**207 040 101,00**
66	Charges financières	4 502 000,00	0,00	100 000,00	0,00	4 602 000,00
67	Charges spécifiques (4)	85 516,00	0,00	-53 000,00	0,00	32 516,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00		30 102,00	0,00	30 102,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		**211 311 198,00**	**0,00**	**393 521,00**	**0,00**	**211 704 719,00**
023	*Virement à la section d'investissement (5)*	*39 874 764,92*		*0,00*	*0,00*	*39 874 764,92*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)*	*21 000 000,00*		*0,00*	*0,00*	*21 000 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		***60 874 764,92***		***0,00***	***0,00***	***60 874 764,92***
TOTAL		**272 185 962,92**	**0,00**	**393 521,00**	**0,00**	**272 579 483,92**
						+
					D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**
						=
					TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**272 579 483,92**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.*

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	132 000,00	0,00	0,00	0,00	132 000,00
016	APA	9 817 000,00	0,00	0,00	0,00	9 817 000,00
017	RSA / Régularisations de RMI	7 966 500,00	0,00	0,00	0,00	7 966 500,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	2 895 000,00	0,00	0,00	0,00	2 895 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	69 750 035,00	0,00	-358 108,00	0,00	69 391 927,00
731	Fiscalité locale	61 820 000,00	0,00	0,00	0,00	61 820 000,00
74	Dotations et participations (4)	68 636 126,00	0,00	157 799,00	0,00	68 793 925,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	12 300 000,00	0,00	586 900,00	0,00	12 886 900,00
Total des recettes de gestion courante		**233 316 661,00**	**0,00**	**386 591,00**	**0,00**	**233 703 252,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		6 930,00	0,00	6 930,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		**233 316 661,00**	**0,00**	**393 521,00**	**0,00**	**233 710 182,00**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)*	*9 850 000,00*		*0,00*	*0,00*	*9 850 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		***9 850 000,00***		***0,00***	***0,00***	***9 850 000,00***
TOTAL		**243 166 661,00**	**0,00**	**393 521,00**	**0,00**	**243 560 182,00**
						+
					R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**29 019 301,92**
						=
					TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**272 579 483,92**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)	**51 024 764,92**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.*
(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement (3)		0,00	*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*			*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)		0,00	*0,00*	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)		-42 036,00	*0,00*	-42 036,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)		-1 104 500,00	*0,00*	*-1 104 500,00*
21	Immobilisations corporelles (3) (5)		25 320,00	*0,00*	25 320,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)		-12 474,00	*0,00*	*-12 474,00*
018	RSA		0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		34 500,00	*0,00*	34 500,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*			*0,00*	0,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*			*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*			*0,00*	0,00
3…	*Stocks et en-cours*			*0,00*	0,00
198	*Neutralisation des amortissements*			*0,00*	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)		0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*			*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*			*0,00*	0,00
	Dépenses d'investissement – Total		**-1 099 190,00**	***0,00***	**-1 099 190,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**-1 099 190,00**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	148 974,00		148 974,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	-40 000,00		-40 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	1 390 200,00		1 390 200,00
017	RSA / Régularisations de RMI	-785 000,00		-785 000,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	-397 755,00	*0,00*	-397 755,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	100 000,00	*0,00*	100 000,00
67	Charges spécifiques (9)	-53 000,00	*0,00*	-53 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	30 102,00	*0,00*	30 102,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*0,00*	0,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	**393 521,00**	***0,00***	**393 521,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**393 521,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)		0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		0,00	*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*			*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)		-1 099 190,00	*0,00*	-1 099 190,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)		0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)		0,00	*0,00*	*0,00*
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00	*0,00*	*0,00*
018	RSA		0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*			*0,00*	0,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*			*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*			*0,00*	0,00
3…	*Stocks et en-cours*			*0,00*	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)		0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*			*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*			*0,00*	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*			*0,00*	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00		0,00
	Recettes d'investissement – Total		**-1 099 190,00**	***0,00***	**-1 099 190,00**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**-1 099 190,00**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	-358 108,00		-358 108,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	157 799,00		157 799,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	586 900,00	*0,00*	586 900,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	*0,00*	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	6 930,00	*0,00*	6 930,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	**393 521,00**	***0,00***	**393 521,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**393 521,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**241 811 972,60**	**0,00**	**2 000 000,00**	**-1 099 190,00**	**0,00**	**-1 775 828,00**	**676 638,00**	**-1 099 190,00**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 695 877,00	0,00	0,00	-42 036,00	0,00	-10 000,00	-32 036,00	-42 036,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	11 496 800,00	0,00	0,00	-1 104 500,00	0,00	-1 070 000,00	-34 500,00	-1 104 500,00
21	Immobilisations corporelles	6 161 143,80	0,00	2 000 000,00	25 320,00	0,00	-55 000,00	80 320,00	25 320,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	41 124 151,80	0,00	0,00	-12 474,00	0,00	-640 828,00	628 354,00	-12 474,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**60 477 972,60**	**0,00**	**2 000 000,00**	**-1 133 690,00**	**0,00**	**-1 775 828,00**	**642 138,00**	**-1 133 690,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	67 150 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	3 925 000,00	0,00	0,00	34 500,00	0,00	0,00	34 500,00	34 500,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		**71 075 000,00**	**0,00**	**0,00**	**34 500,00**	**0,00**	**0,00**	**34 500,00**	**34 500,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	409 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**131 961 972,60**	**0,00**	**2 000 000,00**	**-1 099 190,00**	**0,00**	**-1 775 828,00**	**676 638,00**	**-1 099 190,00**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)*	*9 850 000,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*100 000 000,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**109 850 000,00**			**0,00**	**0,00**		**0,00**	**0,00**

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (9)	**0,00**

Total des dépenses d'investissement cumulées	**-1 099 190,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
(4) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
(5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
(9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**241 391 183,00**	**0,00**	**-1 099 190,00**	**0,00**	**-1 099 190,00**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	9 998 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	64 363 325,08	0,00	-1 099 190,00	0,00	-1 099 190,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**74 361 825,08**	**0,00**	**-1 099 190,00**	**0,00**	**-1 099 190,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	3 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	550 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 926 593,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	135 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**6 111 593,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	43 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**80 516 418,08**	**0,00**	**-1 099 190,00**	**0,00**	**-1 099 190,00**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*39 874 764,92*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)*	*21 000 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*100 000 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		***160 874 764,92***		***0,00***	***0,00***	***0,00***

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (8)	**0,00**
Affectation au compte 1068 (9)	**0,00**
Total des recettes d'investissement cumulées	**-1 099 190,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**241 811 972,60**	**0,00**	**2 000 000,00**	**-1 099 190,00**	**0,00**	**-1 775 828,00**	**676 638,00**	**-1 099 190,00**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 695 877,00	0,00	0,00	-42 036,00	0,00	-10 000,00	-32 036,00	-42 036,00
2031	Frais d'études	269 000,00	0,00		-37 610,00	0,00	-10 000,00	-27 610,00	-37 610,00
2051	Concessions, droits similaires	1 426 877,00	0,00		-4 426,00	0,00	0,00	-4 426,00	-4 426,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	11 496 800,00	0,00	0,00	-1 104 500,00	0,00	-1 070 000,00	-34 500,00	-1 104 500,00
204113	Subv. Etat : Projet infrastructure	286 800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041481	Subv.Autres cnes:Bien mobilier, matériel	775 820,00	0,00		-14 000,00	0,00	0,00	-14 000,00	-14 000,00
2041482	Subv.Autres cnes:Bâtiments,installations	6 618 180,00	0,00		-1 034 331,83	0,00	-1 034 331,83	0,00	-1 034 331,83
20415332	ADM : Bâtiments, installations	100 000,00	0,00		-34 500,00	0,00	0,00	-34 500,00	-34 500,00
20415343	IC : Projet infrastructure	1 819 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	155 000,00	0,00		14 000,00	0,00	0,00	14 000,00	14 000,00
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	350 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	902 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	490 000,00	0,00		-35 668,17	0,00	-35 668,17	0,00	-35 668,17
21	Immobilisations corporelles	6 161 143,80	0,00	2 000 000,00	25 320,00	0,00	-55 000,00	80 320,00	25 320,00
2111	Terrains nus	100 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	93 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00		66 400,00	0,00	0,00	66 400,00	66 400,00
2151	Réseaux de voirie	245 729,00	0,00		-60 000,00	0,00	-60 000,00	0,00	-60 000,00
2152	Installations de voirie	154 271,00	0,00		15 000,00	0,00	15 000,00	0,00	15 000,00
21533	Réseaux câblés	94 090,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	10 000,00	0,00		-10 000,00	0,00	-10 000,00	0,00	-10 000,00
21572	Matériel technique scolaire	22 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215731	Matériel roulant	2 562 080,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215738	Autre matériel et outillage de voirie	330 000,00	0,00		33 367,00	0,00	0,00	33 367,00	33 367,00
215741	Inst., mat., outil. cantines scolaires	23 546,39	0,00		66 620,00	0,00	0,00	66 620,00	66 620,00
21578	Autre matériel technique	34 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21621	Biens sous-jacents	165 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2181	Install. générales, agencements	37 500,00	0,00		-20 000,00	0,00	0,00	-20 000,00	-20 000,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
21828	Autres matériels de transport	**490 930,80**	**0,00**		**11 633,00**	**0,00**	**0,00**	**11 633,00**	**11 633,00**
21831	Matériel informatique scolaire	473 060,00	0,00		-2 800,00	0,00	0,00	-2 800,00	-2 800,00
21838	Autre matériel informatique	833 917,00	0,00		-36 900,00	0,00	0,00	-36 900,00	-36 900,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	51 286,36	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	237 207,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2185	Matériel de téléphonie	35 000,00	0,00		2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	168 526,25	0,00		-40 000,00	0,00	0,00	-40 000,00	-40 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	41 124 151,80	0,00	0,00	-12 474,00	0,00	-640 828,00	628 354,00	-12 474,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	3 010 000,00	0,00		7 838,00	0,00	0,00	7 838,00	7 838,00
2313	Constructions	16 436 665,00	0,00		-1 583 328,00	0,00	-1 554 904,00	-28 424,00	-1 583 328,00
2314	Constructions sur sol d'autrui	50 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	14 158 000,00	0,00		368 942,00	0,00	-108 058,00	477 000,00	368 942,00
2316	Restaur. des biens histo. et culturels	20 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	6 546 406,00	0,00		1 085 548,00	0,00	1 021 584,00	63 964,00	1 085 548,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	903 080,80	0,00		108 526,00	0,00	550,00	107 976,00	108 526,00
	Total des opérations d'équipement (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**60 477 972,60**	**0,00**	**2 000 000,00**	**-1 133 690,00**	**0,00**	**-1 775 828,00**	**642 138,00**	**-1 133 690,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	67 150 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	14 000 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16451	Remb. temporaires emprunts en euros	50 000 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
166	Refinancement de dette	550 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
1675	Dettes pour M.E.T.P. et P.P.P.	2 600 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
26	Participations et créances rattachées	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	Autres immobilisations financières	3 925 000,00	0,00	0,00	34 500,00	0,00	0,00	34 500,00	34 500,00
2745	Avances remboursables	2 000 000,00	0,00		34 500,00	0,00	0,00	34 500,00	34 500,00
2748	Autres prêts	1 925 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		**71 075 000,00**	**0,00**	**0,00**	**34 500,00**	**0,00**	**0,00**	**34 500,00**	**34 500,00**
45…	Opérations pour compte de tiers (6)	409 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4542119	AMENAGEMENT FONCIER ANDELAT	324 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4544120	AMENAGEMENT FONCIER SANSAC	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4544122	OPERATION VIRARGUES	80 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**131 961 972,60**	**0,00**	**2 000 000,00**	**-1 099 190,00**	**0,00**	**-1 775 828,00**	**676 638,00**	**-1 099 190,00**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (7)*	*9 850 000,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
	Reprise sur autofinancement antérieur	*9 000 000,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
139313	*Dot. soutien à l'invest des départements*	*5 000 000,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
198	*Neutralisation des amortissements*	*4 000 000,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
	Charges transférées (8)	*850 000,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
2315	*Install., matériel et outill. technique*	*600 000,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
2317	*Immo. corporelles reçues mise à dispo.*	*250 000,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (9)*	*100 000 000,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
1641	*Emprunts en euros*	*50 000 000,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
16451	*Remb. temporaires emprunts en euros*	*50 000 000,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**109 850 000,00**			**0,00**	**0,00**		**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		**241 391 183,00**	**0,00**	**-1 099 190,00**	**0,00**	**-1 099 190,00**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	9 998 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	3 246 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	1 145 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	1 120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
133121	Dotation départementale équip. collèges	887 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13313	Dot. soutien à l'invest des départements	3 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1345	Amendes radars automatiques et de police	600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	64 363 325,08	0,00	-1 099 190,00	0,00	-1 099 190,00
1641	Emprunts en euros	14 363 325,08	0,00	-1 099 190,00	0,00	-1 099 190,00
16451	Remb. temporaires emprunts en euros	50 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**74 361 825,08**	**0,00**	**-1 099 190,00**	**0,00**	**-1 099 190,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	3 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	3 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	550 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
166	Refinancement de dette	550 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 926 593,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2748	Autres prêts	1 926 593,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	135 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**6 111 593,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	43 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**80 516 418,08**	**0,00**	**-1 099 190,00**	**0,00**	**-1 099 190,00**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*39 874 764,92*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)*	*21 000 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
281838	*Autre matériel informatique*	*21 000 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (10)*	*100 000 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*

290

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
1641	*Emprunts en euros*	***50 000 000,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
16451	*Remb. temporaires emprunts en euros*	*50 000 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		***160 874 764,92***		***0,00***	***0,00***	***0,00***

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES– AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		**272 185 962,92**	**0,00**	**0,00**	**393 521,00**	**0,00**	**35 000,00**	**358 521,00**	**393 521,00**
011	Charges à caractère général (4)	21 451 619,00	0,00	0,00	148 974,00	0,00	35 000,00	113 974,00	148 974,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	53 977 288,75	0,00		-40 000,00	0,00		-40 000,00	-40 000,00
014	Atténuations de produits	3 543 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	31 744 500,00	0,00	0,00	1 390 200,00	0,00	0,00	1 390 200,00	1 390 200,00
017	RSA / Régularisations de RMI	14 104 600,00	0,00	0,00	-785 000,00	0,00	0,00	-785 000,00	-785 000,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	81 732 674,25	0,00	0,00	-397 755,00	0,00	0,00	-397 755,00	-397 755,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	170 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**206 723 682,00**	**0,00**	**0,00**	**316 419,00**	**0,00**	**35 000,00**	**281 419,00**	**316 419,00**
66	Charges financières	4 502 000,00	0,00		100 000,00	0,00		100 000,00	100 000,00
67	Charges spécifiques (4)	85 516,00	0,00		-53 000,00	0,00		-53 000,00	-53 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			30 102,00	0,00		30 102,00	30 102,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		**4 587 516,00**	**0,00**	**0,00**	**77 102,00**	**0,00**		**77 102,00**	**77 102,00**
Total des dépenses réelles		**211 311 198,00**	**0,00**	**0,00**	**393 521,00**	**0,00**	**35 000,00**	**358 521,00**	**393 521,00**
023	*Virement à la section d'investissement*	*39 874 764,92*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (5)*	*21 000 000,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**60 874 764,92**			**0,00**	**0,00**		**0,00**	**0,00**

D002 Résultat reporté ou anticipé (6)	**0,00**

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	**393 521,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**243 166 661,00**	**0,00**	**393 521,00**	**0,00**	**393 521,00**
013	Atténuations de charges (3)	132 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	9 817 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	7 966 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	2 895 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	69 750 035,00	0,00	-358 108,00	0,00	-358 108,00
731	Fiscalité locale	61 820 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	68 636 126,00	0,00	157 799,00	0,00	157 799,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	12 300 000,00	0,00	586 900,00	0,00	586 900,00
Total des recettes de gestion des services		**233 316 661,00**	**0,00**	**386 591,00**	**0,00**	**386 591,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		6 930,00	0,00	6 930,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**6 930,00**	**0,00**	**6 930,00**
Total des recettes réelles		**233 316 661,00**	**0,00**	**393 521,00**	**0,00**	**393 521,00**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)*	*9 850 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (7)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		**9 850 000,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**

R002 Résultat reporté ou anticipé (8)	**0,00**

Total des recettes de fonctionnement cumulées	**393 521,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**272 185 962,92**	**0,00**	**0,00**	**393 521,00**	**0,00**	**35 000,00**	**358 521,00**	**393 521,00**
011	Charges à caractère général (5)	21 451 619,00	0,00	0,00	148 974,00	0,00	35 000,00	113 974,00	148 974,00
6042	Achats de prestations de services	108 412,61	0,00		-9 860,00	0,00	0,00	-9 860,00	-9 860,00
60611	Eau et assainissement	29 580,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	656 940,00	0,00		-500,00	0,00	0,00	-500,00	-500,00
60613	Chauffage urbain	578 000,00	0,00		46 000,00	0,00	0,00	46 000,00	46 000,00
60618	Autres fournitures non stockables	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	60 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	1 409 156,86	0,00		190 466,59	0,00	0,00	190 466,59	190 466,59
60623	Alimentation	1 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	23 500,00	0,00		1 905,00	0,00	0,00	1 905,00	1 905,00
60632	Fournitures de petit équipement	1 247 294,66	0,00		-63 453,00	0,00	0,00	-63 453,00	-63 453,00
60633	Fournitures de voirie	2 635 917,50	0,00		56 054,80	0,00	0,00	56 054,80	56 054,80
60636	Habillement et vêtements de travail	277 100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	98 250,00	0,00		-600,00	0,00	0,00	-600,00	-600,00
60661	Médicaments	17 000,00	0,00		3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	8 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	572 453,56	0,00		85 823,47	0,00	0,00	85 823,47	85 823,47
611	Contrats de prestations de services	1 771 645,00	0,00		12 000,00	0,00	0,00	12 000,00	12 000,00
61221	Matériel roulant	65 620,00	0,00		-5 804,80	0,00	0,00	-5 804,80	-5 804,80
6132	Locations immobilières	223 332,96	0,00		-10 730,52	0,00	0,00	-10 730,52	-10 730,52
61351	Matériel roulant	281 849,41	0,00		-70 773,16	0,00	0,00	-70 773,16	-70 773,16
61358	Autres	43 864,23	0,00		-2 390,00	0,00	0,00	-2 390,00	-2 390,00
614	Charges locatives et de copropriété	15 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	34 000,00	0,00		-3 544,62	0,00	0,00	-3 544,62	-3 544,62
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	246 122,00	0,00		1 508,15	0,00	0,00	1 508,15	1 508,15
615231	Entretien, réparations voiries	1 014 415,51	0,00		-35 043,77	0,00	0,00	-35 043,77	-35 043,77
61551	Entretien matériel roulant	440 200,00	0,00		77 805,06	0,00	0,00	77 805,06	77 805,06
61558	Entretien autres biens mobiliers	148 421,27	0,00		-3 270,43	0,00	0,00	-3 270,43	-3 270,43
6156	Maintenance	790 600,80	0,00		-49 579,15	0,00	0,00	-49 579,15	-49 579,15
6161	Multirisques	385 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	85 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	661 003,24	0,00		-66 642,88	0,00	35 000,00	-101 642,88	-66 642,88
6182	Documentation générale et technique	103 400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
6183	Frais de formation (personnel extérieur	8 000,00	0,00		2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	326 000,00	0,00		10 608,00	0,00	0,00	10 608,00	10 608,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	11 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	1 108 146,52	0,00		51 125,00	0,00	0,00	51 125,00	51 125,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	22 350,00	0,00		3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00
62268	Autres honoraires, conseils	355 609,89	0,00		24 078,77	0,00	0,00	24 078,77	24 078,77
6227	Frais d'actes et de contentieux	57 500,00	0,00		-27 000,00	0,00	0,00	-27 000,00	-27 000,00
6228	Divers	193 387,20	0,00		45 000,00	0,00	0,00	45 000,00	45 000,00
6231	Annonces et insertions	152 244,87	0,00		26 181,28	0,00	0,00	26 181,28	26 181,28
6232	Fêtes et cérémonies	25 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6233	Foires et expositions	111 808,00	0,00		9 974,00	0,00	0,00	9 974,00	9 974,00
6234	Réceptions	59 500,00	0,00		-5 180,00	0,00	0,00	-5 180,00	-5 180,00
6236	Catalogues et imprimés	306 000,00	0,00		-37 041,88	0,00	0,00	-37 041,88	-37 041,88
6238	Divers	836 590,00	0,00		-251 000,00	0,00	0,00	-251 000,00	-251 000,00
6241	Transports de biens	1 500,00	0,00		3 180,00	0,00	0,00	3 180,00	3 180,00
6245	Transports de personnes extérieures	1 197 000,00	0,00		185 500,00	0,00	0,00	185 500,00	185 500,00
6251	Voyages, déplacements et missions	406 000,00	0,00		180,00	0,00	0,00	180,00	180,00
6255	Frais de déménagement	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	173 012,00	0,00		200,00	0,00	0,00	200,00	200,00
6262	Frais de télécommunications	409 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	5 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	108 100,00	0,00		-500,00	0,00	0,00	-500,00	-500,00
6282	Frais de gardiennage	42 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	375 300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62873	Remb. frais au CCAS	6 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à des tiers	154 793,72	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	767 942,19	0,00		-14 727,60	0,00	0,00	-14 727,60	-14 727,60
63512	Taxes foncières	170 000,00	0,00		-4 474,05	0,00	0,00	-4 474,05	-4 474,05
6353	Impôts indirects	555,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	25 000,00	0,00		-24 500,26	0,00	0,00	-24 500,26	-24 500,26
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	53 977 288,75	0,00		-40 000,00	0,00		-40 000,00	-40 000,00
6218	Autre personnel extérieur	90 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00		10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	368 400,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	29 620 000,00	0,00		300 000,00	0,00		300 000,00	300 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
64112	SFT, indemnité de résidence	**296 600,00**	**0,00**		**0,00**	**0,00**		**0,00**	**0,00**
64113	NBI	181 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64118	Autres indemnités	804 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64121	Rémunération principale	2 830 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64123	Indemnités d'attente	15 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64126	Indemnités de licenciement	85 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64131	Rémunérations	3 010 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	120 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation	150 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64168	Autres emplois aidés	110 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	145 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	5 901 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	8 220 490,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	159 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	86 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	592 798,75	0,00		-350 000,00	0,00		-350 000,00	-350 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	72 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	1 120 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	3 543 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
739214	Attrib. compens. CVAE - Départ. - Région	1 480 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
7392251	Prélèv. fonds national péréquat° DMTO	1 400 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
7398	Revers., restitutions et prél. divers	663 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	31 744 500,00	0,00	0,00	1 390 200,00	0,00	0,00	1 390 200,00	1 390 200,00
6511411	APA	16 110 000,00	0,00		1 413 000,00	0,00	0,00	1 413 000,00	1 413 000,00
6511412	APA - Dotation qualité	1 510 000,00	0,00		20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
651142	APA versée au bénéficiaire	1 979 929,72	0,00		-88 300,00	0,00	0,00	-88 300,00	-88 300,00
651143	APA versée bénef. en étab.	39 000,00	0,00		1 200,00	0,00	0,00	1 200,00	1 200,00
651144	APA versée à l'étab.	12 082 500,00	0,00		47 300,00	0,00	0,00	47 300,00	47 300,00
651148	APA autres	23 000,00	0,00		-3 000,00	0,00	0,00	-3 000,00	-3 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	70,28	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	14 104 600,00	0,00	0,00	-785 000,00	0,00	0,00	-785 000,00	-785 000,00
65171	RSA - Vers. allocations forfaitaires	11 382 000,00	0,00		-600 000,00	0,00	0,00	-600 000,00	-600 000,00
65172	RSA - Vers. alloc. forfaitaires maj.	1 598 000,00	0,00		-80 000,00	0,00	0,00	-80 000,00	-80 000,00
65671	Contrat d'accompagnement dans l'emploi	673 040,00	0,00		-46 000,00	0,00	0,00	-46 000,00	-46 000,00
6568	Autres participations	438 060,00	0,00		-59 000,00	0,00	0,00	-59 000,00	-59 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
65888	Autres	13 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	81 732 674,25	0,00	0,00	-397 755,00	0,00	0,00	-397 755,00	-397 755,00
65111	Famille et enfance	202 000,00	0,00		20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
6511211	Presta. de compensation handicapé +20ans	4 264 000,00	0,00		-83 000,00	0,00	0,00	-83 000,00	-83 000,00
6511212	Presta. de compensation handicapé -20ans	384 000,00	0,00		-4 200,00	0,00	0,00	-4 200,00	-4 200,00
6511213	Presta. de compensat° - Dotation qualité	157 000,00	0,00		30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00
651122	Allocation compensatrice tierce personne	870 000,00	0,00		-21 100,00	0,00	0,00	-21 100,00	-21 100,00
65113	Personnes âgées	47 000,00	0,00		2 600,00	0,00	0,00	2 600,00	2 600,00
65131	Bourses	95 000,00	0,00		5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
65132	Prix	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65133	Secours d'urgence	67 000,00	0,00		6 000,00	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00
6514	Cotisations, adhésions et autres prestat	1 196 000,00	0,00		-31 618,39	0,00	0,00	-31 618,39	-31 618,39
65188	Autres	8 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65211	Frais de scolarité	38 000,00	0,00		-5 000,00	0,00	0,00	-5 000,00	-5 000,00
65212	Frais périscolaires	316 000,00	0,00		100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00
6522	Accueil familial	1 354 000,00	0,00		-42 800,00	0,00	0,00	-42 800,00	-42 800,00
6523	Frais d'hospitalisation	6 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
652411	Foyers enf, centres et hot. mat.	0,00	0,00		1 012 000,00	0,00	0,00	1 012 000,00	1 012 000,00
652412	Mais. enf. caract. social	7 739 000,00	0,00		1 148 264,29	0,00	0,00	1 148 264,29	1 148 264,29
652413	Lieux de vie et d'accueil	1 085 000,00	0,00		105 000,00	0,00	0,00	105 000,00	105 000,00
652416	Serv. aide éduc. milieu ouvert dom.	2 510 000,00	0,00		70 958,90	0,00	0,00	70 958,90	70 958,90
652418	Autres	1 726 000,00	0,00		-584 999,99	0,00	0,00	-584 999,99	-584 999,99
65242	Frais séj. étab. adultes hand	29 245 000,00	0,00		-1 482 531,25	0,00	0,00	-1 482 531,25	-1 482 531,25
65243	Frais séj. étab. pers. âgées	8 300 000,00	0,00		-665 000,00	0,00	0,00	-665 000,00	-665 000,00
6525	Frais d'inhumation	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	775 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65312	Frais de mission et de déplacement	56 000,00	0,00		14 839,00	0,00	0,00	14 839,00	14 839,00
65313	Cotisations de retraite	100 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	220 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65315	Formation	15 000,00	0,00		-15 000,00	0,00	0,00	-15 000,00	-15 000,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	11 000,00	0,00		30 649,00	0,00	0,00	30 649,00	30 649,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
6542	Créances éteintes	**0,00**	**0,00**		**1 970,00**	**0,00**	**0,00**	**1 970,00**	**1 970,00**
655111	Dotation fonctionnement collèges publics	2 095 089,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655112	Dotation fonctionnement collèges privés	660 000,00	0,00		-165,77	0,00	0,00	-165,77	-165,77
6553	Service d'incendie	7 151 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65561	Contrib fonds compens. ch. territoriales	70 000,00	0,00		-30 000,00	0,00	0,00	-30 000,00	-30 000,00
65568	Autres contributions	106 470,00	0,00		-6 235,00	0,00	0,00	-6 235,00	-6 235,00
6558	Autres contributions obligatoires	136 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6561	Organismes de regroupement	1 142 650,00	0,00		15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00
6568	Autres participations	3 754 000,00	0,00		2 326,44	0,00	0,00	2 326,44	2 326,44
657341	Subv. fonct. communes membres du GFP	87 541,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657348	Subv. fonct. autres communes	424 459,00	0,00		-23 101,91	0,00	-20 500,00	-2 601,91	-23 101,91
657358	Subv. fonct. autres groupements	583 500,00	0,00		-32 905,00	0,00	50 000,00	-82 905,00	-32 905,00
657381	Subv. fonct. autres EPL	200 034,00	0,00		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	579 000,00	0,00		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
65741	Subv. de fonctionnement aux ménages	15 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	3 913 495,25	0,00		-57 881,52	0,00	-29 500,00	-28 381,52	-57 881,52
65811	Droits d°utilisat° - informatique nuage	4 426,00	0,00		4 426,00	0,00	0,00	4 426,00	4 426,00
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	3 000,00	0,00		5 203,43	0,00	0,00	5 203,43	5 203,43
6584	Amendes fiscales et pénales	0,00	0,00		161,00	0,00	0,00	161,00	161,00
65888	Autres	510,00	0,00		111 385,77	0,00	0,00	111 385,77	111 385,77
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	170 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
65861	Frais de personnel	170 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**206 723 682,00**	**0,00**	**0,00**	**316 419,00**	**0,00**	**35 000,00**	**281 419,00**	**316 419,00**
66	Charges financières	4 502 000,00	0,00		100 000,00	0,00		100 000,00	100 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	3 700 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	60 000,00	0,00		100 000,00	0,00		100 000,00	100 000,00
6618	Intérêts des autres dettes	710 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6688	Autres	32 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (5)	85 516,00	0,00		-53 000,00	0,00		-53 000,00	-53 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	85 516,00	0,00		-53 000,00	0,00		-53 000,00	-53 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	0,00			30 102,00	0,00		30 102,00	30 102,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	**0,00**			**30 000,00**	**0,00**		**30 000,00**	**30 000,00**
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0,00			102,00	0,00		102,00	102,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		**4 587 516,00**	**0,00**	**0,00**	**77 102,00**	**0,00**		**77 102,00**	**77 102,00**
Total des dépenses réelles		**211 311 198,00**	**0,00**	**0,00**	**393 521,00**	**0,00**	**35 000,00**	**358 521,00**	**393 521,00**
023	*Virement à la section d'investissement*	*39 874 764,92*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)*	*21 000 000,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
6811	*Dot. amort. immos incorporelles*	*21 000 000,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**60 874 764,92**			**0,00**	**0,00**		**0,00**	**0,00**

300

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	220 000,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	60 000,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	160 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).*

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**243 166 661,00**	**0,00**	**393 521,00**	**0,00**	**393 521,00**
013	Atténuations de charges (4)	132 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	122 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	9 817 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747811	Dotation versée au titre de l'APA	9 800 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7533	APA	17 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	7 966 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731421	TICPE - LRL	7 280 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	22 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74783	Fonds mobilisation départ. insertion	624 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75342	Allocations forfaitaires	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75343	Allocations forfaitaires majorées	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	2 895 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70323	Red. occupation dom. public	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70631	Redevances services à caractère sportif	88 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	2 100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	455 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	69 750 035,00	0,00	-358 108,00	0,00	-358 108,00
73221	FNGIR	3 805 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73224	Fonds péréquation cotis sur VA des ent.	383 000,00	0,00	-383 000,00	0,00	-383 000,00
732251	Attrib./fonds national péréquation DMTO	11 200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7324	Frais de gestion de la TFPB	5 400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7351	Fract° compens. TFPB, taxe rés. princi.	41 400 000,00	0,00	24 892,00	0,00	24 892,00
7352	Fraction compensatoire de la CVAE	6 661 735,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7358	Autres	900 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	61 820 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73114	Imposition forf. sur entrep. réseaux	2 300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73121	Taxe dpt. pub foncière, droit dpt. enreg	15 400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73131	Taxe d'aménagement - part départementale	850 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73141	Taxe sur la conso. finale d'électricité	1 800 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731421	TICPE - LRL	3 800 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73171	Taxe sur les conventions d'assurance	37 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731722	Taxe additionnelle à la taxe de séjour	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
73175	Taxe sur les remontées mécaniques	**100 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
74	Dotations et participations (4)	68 636 126,00	0,00	157 799,00	0,00	157 799,00
74121	Dotation forfaitaire des départements	16 287 882,00	0,00	0,00	0,00	0,00
741221	Dotation fonctionnement minimale départ.	16 560 751,00	0,00	0,00	0,00	0,00
741223	Dotation compensation départements	14 608 239,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74621	DGD des départements	1 686 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	1 396 400,00	0,00	16 000,00	0,00	16 000,00
7472	Participation régions	616 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74741	Participation communes membres du GFP	105 000,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
74758	Participation autres groupements	1 435 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7476	Sécurité sociale, organism. Mutualistes	101 000,00	0,00	-4 000,00	0,00	-4 000,00
74771	Participation Fonds social européen	1 000 000,00	0,00	180 000,00	0,00	180 000,00
74773	Participation FEADER	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74778	Autres fonds européens	30 000,00	0,00	8 000,00	0,00	8 000,00
747812	Dotation versée au titre de la PCH	1 900 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747813	Dotation versée au titre des MDPH	397 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7478141	Part autonomie	20 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747818	Autres	5 054 133,00	0,00	24 000,00	0,00	24 000,00
747888	Autres	199 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748312	D.C.R.T.P.	4 299 442,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74832	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74835	D.T.C. exonération fiscalité directe	2 247 529,00	0,00	-76 201,00	0,00	-76 201,00
74881	Particip. familles restau, hébergt	450 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	12 300 000,00	0,00	586 900,00	0,00	586 900,00
7511	Recouvrements sur département, autres CL	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7512	Recouvrements sur Sécurité Sociale	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7513	Recouvrements sur bénéficiaire, tiers-pa	5 100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7518	Recouvrements sur autres redevables	3 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	153 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7535	PCH	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75814	Redevance sur l'énergie hydraulique	3 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	398 000,00	0,00	586 900,00	0,00	586 900,00
Total des recettes de gestion des services		**233 316 661,00**	**0,00**	**386 591,00**	**0,00**	**386 591,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		6 930,00	0,00	6 930,00

302

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	**0,00**		**6 930,00**	**0,00**	**6 930,00**
Total des recettes réelles		**233 316 661,00**	**0,00**	**393 521,00**	**0,00**	**393 521,00**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)*	*9 850 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
722	*Immobilisations corporelles*	*850 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
77681	*Neutralisation des amortissements*	*4 000 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
777	*Rec... subv inv transférées cpte résult*	*5 000 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		**9 850 000,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

303

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043*).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		**66 475 000,00**	**7 478 931,78**	**0,00**	**474 069,00**	**12 593 389,80**	**691 797,76**	**2 942 019,91**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	64 550 000,00	0,00	0,00	0,00	450 000,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	1 266 451,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	111 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	390 000,00	90 000,00	412 700,00	65 500,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	1 324 983,78	0,00	0,00	788 228,80	209 216,76	169 367,91	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	4 887 497,00	0,00	84 069,00	11 250 161,00	69 881,00	561 652,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 925 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 034 500,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**88 465 900,64**	**1 500 000,00**	**0,00**	**0,00**	**3 687 000,00**	**80 000,00**	**0,00**	**0,00**
024	Produits des cessions d'immobilisations	135 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	22 591 765,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	1 500 000,00	0,00	0,00	3 687 000,00	80 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	63 814 135,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 925 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**11 217 138,00**	**4 476 587,80**	**464 526,00**	**24 049 322,55**		**130 862 782,60**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	2 150 000,00		67 150 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	176 390,00	85 000,00	0,00		1 653 841,00
204	Subventions d'équipement versées	7 697 300,00	1 136 000,00	200 000,00	400 800,00		10 392 300,00
21	Immobilisations corporelles	93 000,00	86 400,00	2 000,00	3 513 266,55		6 186 463,80
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	3 017 838,00	3 077 797,80	177 526,00	17 985 256,00		41 111 677,80
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		3 959 500,00
45	Opérations pour compte de tiers	409 000,00	0,00	0,00	0,00		409 000,00
RECETTES		**2 283 000,00**	**526 593,00**	**246 500,00**	**1 720 000,00**		**98 508 993,64**
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		135 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		22 591 765,56
13	Subventions d'investissement	2 240 000,00	525 000,00	246 500,00	1 720 000,00		9 998 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		63 814 135,08
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	1 593,00	0,00	0,00		1 926 593,00
45	Opérations pour compte de tiers	43 000,00	0,00	0,00	0,00		43 000,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		**66 475 000,00**
164	Emprunts auprès des éts financiers	64 000 000,00
166	Refinancement de dette	550 000,00
274	Prêts	1 925 000,00
RECETTES		**88 465 900,64**
024	Produits des cessions d'immobilisations	135 000,00
102	Dotations et fonds d'investissement	3 500 000,00
106	Réserves	19 091 765,56
164	Emprunts auprès des éts financiers	63 264 135,08
166	Refinancement de dette	550 000,00
274	Prêts	1 925 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

306

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**7 461 431,78**
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 266 451,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	94 090,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 213 393,78
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 887 497,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	0,00	**0,00**	**1 500 000,00**
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

307

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

308

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**17 500,00**	**0,00**	**0,00**	**7 478 931,78**
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 266 451,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	94 090,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	17 500,00	0,00	0,00	1 230 893,78
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 887 497,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 500 000,00**
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

309

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**424 069,00**	**0,00**	**50 000,00**	**474 069,00**
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	340 000,00	0,00	50 000,00	390 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	84 069,00	0,00	0,00	84 069,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

311

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré		
			211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**10 281 312,44**	**0,00**	**0,00**
167	Emprunts dettes conditions particulières	0,00	0,00	0,00	0,00	450 000,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	90 000,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	112 166,39	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	667 776,05	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	8 946 370,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 387 000,00**	**0,00**	**0,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	2 387 000,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

312

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires	25 Formation professionnelle						26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale
				251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 Autres		
DEPENSES		**2 312 077,36**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167	Emprunts dettes conditions particulières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	8 286,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	2 303 791,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**1 300 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	1 300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**12 593 389,80**
167	Emprunts dettes conditions particulières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	450 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	112 166,39
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	676 062,41
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 250 161,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 687 000,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 300 000,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 387 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		**0,00**	**82 916,76**	**300 000,00**	**130 000,00**	**0,00**	**47 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	Subventions d'équipement versées	0,00	30 700,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00
216	Biens historiques et culturels	0,00	20 000,00	0,00	130 000,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	32 216,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

315

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**131 881,00**	**0,00**
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	82 000,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
216	Biens historiques et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	49 881,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**80 000,00**	**0,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

316

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**691 797,76**
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	412 700,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
216	Biens historiques et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	165 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 216,76
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	69 881,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**80 000,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

317

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		**611 652,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	511 652,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		**69 367,91**	**0,00**	**50 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	69 367,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		**0,00**	**65 500,00**	**2 034 500,00**	**0,00**	**111 000,00**	**0,00**	**2 942 019,91**
204	Subventions d'équipement versées	0,00	65 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 500,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	111 000,00	0,00	111 000,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	69 367,91
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	561 652,00
274	Prêts	0,00	0,00	2 034 500,00	0,00	0,00	0,00	2 034 500,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

320

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

321

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		**0,00**	**50 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	Subventions d'équipement versées	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
454	Travaux effectués d'office	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
454	Travaux effectués d'office	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

322

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**9 348 138,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	5 828 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	93 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	3 017 838,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
454	Travaux effectués d'office	0,00	0,00	409 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**2 283 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	2 240 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
454	Travaux effectués d'office	0,00	0,00	43 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

323

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		**0,00**	**1 819 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**11 217 138,00**
204	Subventions d'équipement versées	0,00	1 819 000,00	0,00	0,00	0,00	7 697 300,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	93 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 017 838,00
454	Travaux effectués d'office	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	409 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 283 000,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 240 000,00
454	Travaux effectués d'office	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
DEPENSES		**15 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 000 000,00**	**0,00**	**3 411 587,80**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	161 390,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00	0,00	136 000,00
205	Licences, procédés, droits similaires	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	66 400,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 027 797,80
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 593,00**	**525 000,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	525 000,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 593,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**50 000,00**	**0,00**	**4 476 587,80**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	161 390,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 136 000,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	66 400,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	3 077 797,80
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**526 593,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	525 000,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 593,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		**167 526,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	167 526,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

328

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**32 000,00**	**10 000,00**	**0,00**	**255 000,00**	**464 526,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 000,00	55 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	177 526,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**246 500,00**	**246 500,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	246 500,00	246 500,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

329

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**114 000,00**	**0,00**
167	Emprunts dettes conditions particulières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	114 000,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

330

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167	Emprunts dettes conditions particulières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

331

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**23 935 322,55**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167	Emprunts dettes conditions particulières	0,00	0,00	2 150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	286 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	3 280 447,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	232 819,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	17 985 256,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**1 720 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	1 120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**24 049 322,55**
167	Emprunts dettes conditions particulières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 150 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400 800,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 280 447,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	232 819,55
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 985 256,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 720 000,00**
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 120 000,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		**7 429 821,00**	**16 856 442,50**	**0,00**	**7 170 000,00**	**11 219 138,20**	**4 785 609,82**	**80 573 712,39**	**33 112 200,00**
011	Charges à caractère général	5 000,00	4 404 889,59	0,00	0,00	1 326 227,11	1 584 093,82	3 998 812,39	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 100,00	10 313 798,75	0,00	0,00	6 511 000,00	2 218 000,00	15 409 200,00	0,00
014	Atténuations de produits	3 257 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	43 619,00	2 137 754,16	0,00	7 170 000,00	3 181 911,09	983 500,00	61 163 200,00	33 112 129,72
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	170 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	3 892 000,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16,00	2 500,00	70,28
68	Dotations aux provisions, dépréciations	30 102,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**187 673 399,00**	**5 308 000,00**	**0,00**	**0,00**	**458 000,00**	**212 600,00**	**17 278 633,00**	**9 817 000,00**
013	Atténuations de charges	0,00	131 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 000,00	800 000,00	0,00
73	Impôts et taxes	69 391 927,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	61 720 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	55 815 642,00	1 284 000,00	0,00	0,00	458 000,00	122 600,00	8 232 633,00	9 800 000,00
75	Autres produits de gestion courante	738 900,00	3 893 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 245 000,00	17 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	6 930,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**13 373 000,00**	**2 793 959,66**	**5 068 160,41**	**1 641 237,85**	**27 681 437,17**		**211 704 719,00**
011	Charges à caractère général	15 400,00	141 764,66	403 830,41	645 927,85	9 074 647,17		21 600 593,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	1 771 600,00	2 182 600,00	0,00	15 528 990,00		53 937 288,75
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	286 000,00	0,00		3 543 000,00
65	Autres charges de gestion courante	13 357 100,00	880 595,00	2 481 730,00	709 310,00	2 567 800,00		127 788 648,97
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		170 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	510 000,00		4 602 000,00
67	Charges spécifiques	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00		33 086,28
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		30 102,00
RECETTES		**8 385 800,00**	**814 750,00**	**1 121 000,00**	**731 000,00**	**1 910 000,00**		**233 710 182,00**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		132 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	700 000,00	1 000 000,00	55 000,00	250 000,00		2 895 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		69 391 927,00
731	Fiscalité locale	7 280 000,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00		69 100 000,00
74	Dotations et participations	1 065 800,00	114 750,00	11 000,00	676 000,00	1 660 000,00		79 240 425,00
75	Autres produits de gestion courante	40 000,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00		12 943 900,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		6 930,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		**7 429 821,00**
627	Services bancaires et assimilés	5 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	2 100,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	43 619,00
658	Charges diverses de gestion courante	170 000,00
661	Charges d'intérêts	3 860 000,00
668	Autres charges financières	32 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	30 000,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	30 102,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	3 257 000,00
RECETTES		**187 673 399,00**
731	Fiscalité locale	61 720 000,00
732	Fiscalité reversée	20 405 300,00
735	Fraction de TVA	48 986 627,00
741	D.G.F.	47 456 872,00
744	FCTVA	200 000,00
746	Dotation générale de décentralisation	1 686 000,00
748	Autres attributions et participations	6 472 770,00
758	Produits divers de gestion courante	738 900,00
781	Rep. amort. et prov. produits fonct. cou	6 930,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		**781 878,93**	**10 214 389,90**	**443 146,77**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 465 187,90**
606	Achats non stockés de matières et fourni	1 000,00	0,00	118 012,80	0,00	0,00	0,00	0,00	436 495,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 794,02
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	686 448,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	470 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
618	Divers	208 608,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	523 136,12
621	Personnel extérieur au service	0,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	160 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	210 262,09
623	Pub., publications, relations publiques	9 419,70	106 178,65	325 133,97	0,00	0,00	0,00	0,00	105 063,29
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 180,00
625	Déplacements et missions	46 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 180,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	368 212,00
628	Divers	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	285 240,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	165 525,95
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
641	Rémunérations du personnel	50 000,00	6 370 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	2 386 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	242 798,75	1 155 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 235,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	57 552,48	87 201,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 500,00
658	Charges diverses de gestion courante	1 500,00	10,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	119 916,43
RECETTES		**120 000,00**	**11 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 943 000,00**
641	Rémunérations du personnel	120 000,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	153 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 740 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	**1 249 339,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	78 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	1 170 839,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		**440 000,00**	**0,00**	**262 500,00**	**0,00**	**0,00**	**16 856 442,50**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	555 507,80
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 794,02
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	686 448,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	470 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
618	Divers	0,00	0,00	7 500,00	0,00	0,00	739 244,12
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	370 262,09
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	565 795,61
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 180,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 180,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	368 212,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	368 740,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	165 525,95
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 420 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 386 000,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 397 798,75
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 170 839,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 235,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	440 000,00	0,00	235 000,00	0,00	0,00	844 253,73
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	121 426,43
RECETTES		**1 180 000,00**	**0,00**	**54 000,00**	**0,00**	**0,00**	**5 308 000,00**
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	121 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
747	Participations	1 180 000,00	0,00	54 000,00	0,00	0,00	1 284 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	153 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 740 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

340

341

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**7 170 000,00**	**0,00**	**0,00**	**7 170 000,00**
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	7 151 000,00	0,00	0,00	7 151 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	19 000,00	0,00	0,00	19 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré		
				211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**10 926 138,20**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	649 327,11	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	155 000,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 500,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	174 600,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	152 400,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 000,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 000,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 400,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 610 000,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 840 000,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 754 923,23	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	178 402,09	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	585,77	0,00	0,00
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**450 000,00**	**0,00**	**0,00**
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	450 000,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires	25 Formation professionnelle						26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale
				251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 Autres		
DEPENSES		**183 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	138 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**110 000,00**	**0,00**	**11 219 138,20**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	650 327,11
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	155 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 500,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	178 600,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	152 400,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	77 400,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 610 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 840 000,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 754 923,23
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	326 402,09
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	585,77
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**8 000,00**	**0,00**	**458 000,00**
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	8 000,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	450 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		**2 484 087,20**	**740 712,00**	**30 000,00**	**114 202,24**	**0,00**	**25 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	90 283,28	0,00	8 269,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	128 683,00	0,00	11 050,00	0,00	700,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	2 705,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	17 500,00	3 300,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	9 600,00	8 500,00	0,00	36 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	75 987,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	8 500,00	47 297,00	0,00	54 485,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	144 648,72	0,00	1 192,91	0,00	24 300,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	1 567 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	631 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges interventᵉ cpt prop. - Subventᵉ	129 500,00	311 000,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**40 000,00**	**61 100,00**	**0,00**	**13 000,00**	**0,00**	**2 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	40 000,00	61 100,00	0,00	13 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**674 108,38**	**192 984,00**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	37 233,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	25 455,38	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	420,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	106 000,00	172 984,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges interventº cpt prop. - Subventº	0,00	0,00	0,00	0,00	505 000,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**8 500,00**
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 500,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**524 516,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**4 785 609,82**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	98 552,61
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	177 666,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 705,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 755,38
618	Divers	0,00	0,00	500 000,00	0,00	0,00	0,00	554 100,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	76 407,20
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	389 266,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
628	Divers	0,00	0,00	16 000,00	0,00	0,00	0,00	206 141,63
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 567 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	631 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00	983 500,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	16,00	0,00	0,00	0,00	16,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**88 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**212 600,00**
706	Prestations de services	0,00	0,00	88 000,00	0,00	0,00	0,00	88 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	122 600,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		**2 574 300,00**	**363 500,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	225 400,00	13 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	31 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	109 000,00	6 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	55 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	4 000,00	51 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	7 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	14 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	56 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	160 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	11 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	1 339 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	560 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
652	Frais de séjour, héberg., inhumation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	130 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	99 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	23 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**1 632 500,00**	**60 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	1 632 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
751	Recouvrements de dépenses d'aide sociale	0,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
753	Recouvrement indus d'insertion et aides	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

350

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		**10 072 255,40**	**0,00**	**120 000,00**	**21 631 500,00**	**1 357 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	47 000,00	0,00	0,00	11 500,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	1 012 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	850,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	50 105,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	13 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	12 500,00	500,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	510 000,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	65 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	459 000,00	0,00	0,00	5 500,00	11 000,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	69 300,00	0,00	0,00	55 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	6 730 000,00	0,00	0,00	2 930 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	2 632 000,00	0,00	0,00	1 065 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	4 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	80 000,00	523 150,36	1 000,00	0,00	0,00	0,00
652	Frais de séjour, héberg., inhumation	0,00	0,00	0,00	14 996 223,20	1 341 000,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	40 000,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	6 000,00	0,00	0,00	497 626,44	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**71 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
751	Recouvrements de dépenses d'aide sociale	0,00	0,00	0,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
753	Recouvrement indus d'insertion et aides	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	**20 600,00**	**7 899 200,00**	**48 000,00**	**0,00**	**35 489 900,00**	**997 456,99**	**80 573 712,39**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	298 900,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 043 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	116 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 500,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 862,39	56 862,39
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	115 605,40
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 594,60	71 444,60
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	34 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	870 000,00	0,00	1 382 500,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	105 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 000,00
628	Divers	0,00	3 500,00	15 000,00	0,00	0,00	10 000,00	664 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	135 700,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 999 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 257 000,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	20 600,00	107 000,00	13 000,00	0,00	5 889 431,25	507 000,00	7 141 181,61
652	Frais de séjour, héberg., inhumation	0,00	7 671 700,00	0,00	0,00	27 971 468,75	0,00	51 980 391,95
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	99 000,00	275 000,00
656	Participations	0,00	117 000,00	0,00	0,00	330 000,00	81 000,00	1 131 326,44
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	429 000,00	182 000,00	634 500,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
	RECETTES	**20 500,00**	**5 100 000,00**	**0,00**	**0,00**	**6 106 000,00**	**4 288 633,00**	**17 278 633,00**
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	800 000,00	0,00	800 000,00
747	Participations	20 500,00	0,00	0,00	0,00	2 297 000,00	4 282 633,00	8 232 633,00
751	Recouvrements de dépenses d'aide sociale	0,00	5 100 000,00	0,00	0,00	3 000 000,00	0,00	8 230 000,00
753	Recouvrement indus d'insertion et aides	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00	0,00	9 000,00

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**70,28**	**20 964 629,72**	**40 200,00**	**12 107 300,00**	**33 112 200,00**
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	20 964 629,72	40 200,00	12 107 300,00	33 112 129,72
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	70,28	0,00	0,00	0,00	70,28
RECETTES		**9 817 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**9 817 000,00**
747	Participations	9 800 000,00	0,00	0,00	0,00	9 800 000,00
753	Recouvrement indus d'insertion et aides	17 000,00	0,00	0,00	0,00	17 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**90 300,00**	**0,00**	**80 000,00**	**310 800,00**	**0,00**	**0,00**	**12 315 400,00**	**576 500,00**	**13 373 000,00**
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 400,00	0,00	15 400,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 300 000,00	0,00	12 300 000,00
656	Participations	52 300,00	0,00	80 000,00	310 800,00	0,00	0,00	0,00	563 000,00	1 006 100,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	38 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00	13 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	500,00
RECETTES		**313 300,00**	**0,00**	**22 500,00**	**730 000,00**	**0,00**	**0,00**	**40 000,00**	**7 280 000,00**	**8 385 800,00**
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 280 000,00	7 280 000,00
747	Participations	313 300,00	0,00	22 500,00	730 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 065 800,00
753	Recouvrement indus d'insertion et aides	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00	40 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		**1 822 100,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	20 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	9 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	1 296 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	456 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**700 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
708	Autres produits	700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**880 095,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	880 095,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**114 750,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	114 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		**0,00**	**91 764,66**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 793 959,66**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	64,66	0,00	0,00	0,00	64,66
615	Entretien et réparations	0,00	71 700,00	0,00	0,00	0,00	71 700,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 500,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
628	Divers	0,00	19 500,00	0,00	0,00	0,00	19 500,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 100,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 296 500,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	456 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	880 095,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**814 750,00**
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	114 750,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
	DEPENSES	**676 606,00**	**0,00**	**0,00**	**1 756 600,00**	**392 500,00**	**135 000,00**	**2 001 704,41**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 452,88
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 943,76
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 400,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	41 489,12
618	Divers	4 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 411,97
623	Pub., publications, relations publiques	118 006,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
625	Déplacements et missions	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	15 200,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	37 526,68
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	3 500,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	370 000,00	0,00	0,00	1 234 600,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	135 500,00	0,00	0,00	424 000,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	90 000,00	0,00	0,00	735 800,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	13 000,00	0,00	0,00	0,00	372 500,00	135 000,00	1 101 680,00
	RECETTES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 000 000,00**	**0,00**	**0,00**	**121 000,00**
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

360

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**90 750,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**15 000,00**	**5 068 160,41**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 452,88
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 943,76
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 400,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 489,12
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 400,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 411,97
623	Pub., publications, relations publiques	77 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	220 006,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62 726,68
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 500,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 604 600,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	559 500,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
656	Participations	13 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	839 550,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	1 637 180,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 121 000,00**
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES		**511 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	225 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	286 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**55 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
708	Autres produits	55 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

362

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	**302 183,85**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	85 264,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	216 919,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	**310 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	310 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**59 100,00**	**365 089,00**	**0,00**	**403 865,00**	**1 641 237,85**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	86 264,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	52 000,00	4 989,00	0,00	205 100,00	479 008,85
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	74 000,00	0,00	0,00	74 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	6 100,00	0,00	0,00	0,00	6 100,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	555,00	555,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	276 100,00	0,00	30 000,00	531 100,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	168 210,00	178 210,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	286 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**266 000,00**	**0,00**	**0,00**	**100 000,00**	**731 000,00**
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	266 000,00	0,00	0,00	100 000,00	676 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		**15 725 490,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 562 000,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
612	Redevances de crédit-bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	17 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	179 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	11 170 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	4 236 990,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	22 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 412 000,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 660 000,00**	**0,00**
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 660 000,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
612	Redevances de crédit-bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**7 690 426,19**	**0,00**	**0,00**	**1 703 520,98**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	5 080 960,96	0,00	0,00	1 081 946,03	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	585 645,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
612	Redevances de crédit-bail	0,00	0,00	5 169,60	0,00	0,00	54 645,60	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	188 399,29	0,00	0,00	52 810,85	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	1 102 112,94	0,00	0,00	514 118,50	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	95 430,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	3 908,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	86 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	499,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	5 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	510 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**250 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**27 681 437,17**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 162 906,99
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	585 645,00
612	Redevances de crédit-bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59 815,20
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	241 210,14
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 616 231,44
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	112 930,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 908,66
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	179 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	86 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	499,74
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 170 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 236 990,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 000,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 412 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 800,00
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	510 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 910 000,00**
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 660 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

370

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri-odicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					**0,00**									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					**263 896 055,27**									
1641 Emprunts en euros (total)					263 896 055,27									
00002674320 (228)	Crédit agricole CIB	19/09/2019	17/07/2020	04/12/2020	4 000 000,00	F	FIXE	1,058	1,058		T	C	N	A-1
00003168163 (231)	Crédit Agricole Centre France	03/09/2020	10/08/2021	01/09/2021	4 000 000,00	V	EURIBOR03M	0,247	2,807		T	C	N	A-1
00004134393 (233)	Crédit Agricole Centre France	19/12/2022	19/12/2022	25/03/2023	15 000 000,00	F	FIXE	2,250	2,269		T	C	N	A-1
00004134395 (234)	Crédit Agricole Centre France	13/09/2022	30/07/2023	01/11/2023	5 000 000,00	F	FIXE	2,250	2,267		T	C	N	A-1
0077809469 2N (167)	Crédit Foncier - CNCE	21/12/2006	07/12/2007	07/12/2008	5 000 000,00	C	TAUX STRUCTURES	4,260	4,014		A	C	N	B-1
009946E (227)	Caisse d'Epargne d'Auvergne	26/09/2019	25/12/2019	25/03/2020	3 000 000,00	F	FIXE	1,020	1,034		T	C	N	A-1
0421 005121701 (206)	ARKEA BANQUE	16/12/2015	21/12/2015	30/03/2016	5 500 000,00	V	EURIBOR03M	1,000	1,598		T	P	N	A-1
0497101/001 (182)	Société Générale	19/11/2009	15/12/2009	15/03/2010	5 000 000,00	F	FIXE	3,940	4,077		T	C	N	A-1
08 1 133 (176)	Crédit agricole CIB	16/05/2008	15/12/2008	15/04/2009	5 000 000,00	F	FIXE	4,720	4,772		A	C	N	A-1
08 2 133 (173)	Crédit agricole CIB	16/05/2008	30/06/2008	15/04/2009	5 000 000,00	F	FIXE	3,890	4,045		A	C	N	A-1
08 3 133 (175)	Crédit agricole CIB	16/05/2008	03/10/2008	15/04/2009	10 000 000,00	V	TAM	0,000	-0,121		A	C	N	A-1
100462 (192)	Crédit agricole CIB	10/12/2010	19/12/2011	15/12/2012	7 300 000,00	F	FIXE	2,590	2,454		A	P	N	A-1
1015195 (186)	Caisse d'Epargne d'Auvergne	06/07/2010	05/11/2010	25/11/2011	10 000 000,00	F	FIXE	3,420	3,469		A	P	N	A-1
110259 (196)	Crédit agricole CIB	01/08/2011	03/12/2012	15/03/2013	5 000 000,00	V	EURIBOR03M	0,850	1,152		A	C	N	A-1
1427707-GT9976 (209)	Crédit Agricole Centre France	12/12/2016	23/12/2016	01/02/2019	10 000 000,00	F	FIXE	1,200	1,211		A	P	N	A-1
15-00512175CGP1CD15 (212)	ARKEA BANQUE	19/12/2017	22/12/2017	30/09/2018	9 000 000,00	F	FIXE	1,590	1,591		T	C	N	A-1
1515090 (205)	Caisse d'Epargne d'Auvergne	24/08/2015	25/06/2015	25/09/2015	4 625 000,00	V	EURIBOR03M	1,150	1,923		T	C	N	A-1
16145330 (210)	CREDIT COOPERATIF	24/03/2017	30/06/2017	30/06/2018	3 000 000,00	F	FIXE	1,200	1,221		A	C	N	A-1
1715224 (213)	Caisse d'Epargne d'Auvergne	19/12/2017	25/04/2018	25/07/2018	2 000 000,00	F	FIXE	1,350	1,535		T	C	N	A-1
18049/003/001 (184)	Société Générale	01/12/2008	03/12/2009	01/06/2010	10 000 000,00	V	EURIBOR01M	0,470	0,871		S	C	N	A-1
1963095 (226)	Caisse d'Epargne d'Auvergne	26/09/2019	25/07/2019	25/10/2019	3 388 055,27	F	FIXE	0,910	0,929		T	P	N	A-1
1963096 (225)	Caisse d'Epargne d'Auvergne	26/09/2019	25/06/2019	25/09/2019	5 250 000,00	F	FIXE	0,840	0,862		T	C	N	A-1
4384157 (204)	Caisse d'Epargne d'Auvergne	30/12/2014	25/05/2015	25/08/2015	5 000 000,00	F	FIXE	2,070	2,097		T	C	N	A-1
4501922 (207)	Caisse d'Epargne d'Auvergne	07/07/2015	01/03/2016	01/06/2016	4 000 000,00	F	FIXE	1,910	1,935		T	C	N	A-1
4681911 (208)	Caisse d'Epargne d'Auvergne	31/05/2016	25/09/2016	25/09/2017	8 000 000,00	F	FIXE	1,570	1,581		A	C	N	A-1
645298 (197)	Crédit Agricole Centre France	01/08/2012	15/01/2013	15/04/2013	3 000 000,00	V	EURIBOR03M	3,118	2,993		T	C	N	A-1
7 780 946 92 N (193)	Crédit Foncier - CNCE	10/11/2011	15/12/2011	15/12/2012	9 300 000,00	F	FIXE	2,675	2,674		A	C	N	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
								Taux initial						
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	Pério-dicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
7 780 946 92 N (194)	Crédit Foncier - CNCE	25/11/2011	01/02/2012	01/02/2013	**2 533 000,00**	F	FIXE	2,690	2,689		A	C	N	A-1
7406631 (171)	Caisse d'Epargne d'Auvergne	16/04/2008	25/04/2008	25/04/2009	10 000 000,00	F	FIXE	4,290	4,290		A	C	N	A-1
766848 (200)	Crédit Agricole Centre France	06/09/2013	19/12/2013	19/03/2014	5 000 000,00	V	EURIBOR03M	2,160	1,721		T	C	N	A-1
8018742 (187)	Caisse d'Epargne d'Auvergne	09/11/2010	17/12/2010	25/03/2011	5 650 000,00	V	LIVRETA	2,350	2,142		T	P	N	A-1
963821-DZ2018 (202)	Crédit Agricole Centre France	30/09/2014	03/12/2014	01/03/2015	6 000 000,00	V	EURIBOR03M	1,600	1,184		T	C	N	A-1
MIN519824EUR (211)	la banque postale	02/05/2017	21/12/2017	01/02/2019	6 100 000,00	V	EURIBOR12M	0,540	0,555		A	C	N	A-1
MIN528510EUR (223)	Caisse Fr. Financement Local	23/11/2018	31/05/2019	01/09/2019	6 000 000,00	F	FIXE	1,660	1,706		T	C	N	A-1
MIN539822 (230)	Caisse Fr. Financement Local	31/07/2020	28/12/2020	01/01/2022	3 000 000,00	F	FIXE	0,660	0,648		T	C	N	A-1
MIN542747EUR (232)	Caisse Fr. Financement Local	15/12/2021	15/06/2022	01/09/2022	5 000 000,00	F	FIXE	0,740	0,740		A	C	N	A-1
MON273090EUR (188)	SOCIETE DE FINANCEMENT LOCAL	15/10/2010	17/12/2010	01/04/2011	750 000,00	F	FIXE	1,820	1,832		T	X Durée Ajustable	N	A-1
MON500463EUR (201)	la banque postale	25/06/2014	11/08/2014	01/09/2015	6 000 000,00	V	EURIBOR12M	1,810	1,897		A	C	N	A-1
MON502208EUR (203)	la banque postale	24/12/2014	10/02/2015	01/06/2015	2 500 000,00	V	EURIBOR03M	1,140	1,374		T	C	N	A-1
MON516176EUR (198)	la banque postale	26/06/2013	24/07/2013	01/08/2014	2 000 000,00	V	EURIBOR12M	2,030	1,834		A	C	N	A-1
MON525522EUR (214)	Caisse Fr. Financement Local	23/11/2018	12/12/2018	01/04/2019	4 000 000,00	F	FIXE	1,590	2,375		T	C	N	A-1
MON530589 (224)	Caisse Fr. Financement Local	12/08/2019	09/09/2019	01/01/2020	3 000 000,00	F	FIXE	0,800	0,813		T	C	N	A-1
MON535503 (229)	Caisse Fr. Financement Local	31/07/2020	17/09/2020	01/01/2021	3 000 000,00	F	FIXE	0,610	0,617		T	C	N	A-1
MPH263109 (177)	SOCIETE DE FINANCEMENT LOCAL	20/10/2008	20/11/2008	20/11/2009	5 000 000,00	F	FIXE	4,390	4,453		A	P	N	A-1
XU00270583 (178)	Crédit agricole CIB	18/12/2007	02/12/2008	15/12/2009	13 000 000,00	F	FIXE	5,250	4,341		A	C	N	A-1
XU00294333 (181)	Crédit agricole CIB	01/12/2008	01/12/2009	01/12/2010	10 000 000,00	F	FIXE	2,550	2,355		A	C	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0,00**									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**0,00**									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério-dicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**0,00**									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					**263 896 055,27**									

373

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		**0,00**		**144 629 556,44**					**13 672 238,70**	**3 373 109,85**	**0,00**	**696 501,75**
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		144 629 556,44					13 672 238,70	3 373 109,85	0,00	696 501,75
00002674320 (228)	N	0,00	A-1	3 550 000,00	17,68	F	FIXE	1,058	200 000,00	36 765,50	0,00	2 726,38
00003168163 (231)	N	0,00	A-1	3 700 000,00	18,42	V	EURIBOR03M	2,231	200 000,00	117 098,01	0,00	13 011,06
00004134393 (233)	N	0,00	A-1	10 000 000,00	19,98	F	FIXE	2,250	628 205,12	269 415,25	0,00	6 218,57
00004134395 (234)	N	0,00	A-1	0,00	20,09	F	FIXE	2,250	62 500,00	28 125,00	0,00	18 415,00
00778094692N (167)	N	0,00	B-1	1 875 000,01	8,94	C	EURIBOR12M	2,851	208 333,34	54 189,19	0,00	4 816,79
009946E (227)	N	0,00	A-1	2 550 000,00	16,98	F	FIXE	1,020	150 000,00	25 436,26	0,00	470,77
0421 005121701 (206)	N	0,00	A-1	4 155 317,22	13,00	V	EURIBOR03M	2,984	233 184,61	164 074,19	0,00	1 084,42
0497101/001 (182)	N	0,00	A-1	1 750 000,00	6,96	F	FIXE	3,940	250 000,00	66 152,32	0,00	2 790,84
08 1 133 (176)	N	0,00	A-1	1 500 000,00	5,29	F	FIXE	4,720	250 000,00	71 783,33	0,00	42 775,00
08 2 133 (173)	N	0,00	A-1	1 500 000,00	5,29	F	FIXE	3,890	250 000,00	59 160,42	0,00	35 253,13
08 3 133 (175)	N	0,00	A-1	3 000 000,00	4,29	V	TAM	0,847	500 000,00	25 756,83	0,00	15 348,25
100462 (192)	N	0,00	A-1	4 089 840,00	8,96	F	FIXE	2,590	409 352,62	107 398,06	0,00	4 501,44
1015195 (186)	N	0,00	A-1	4 817 717,22	7,90	F	FIXE	3,420	533 761,25	167 054,34	0,00	15 058,11
110259 (196)	N	0,00	A-1	2 500 000,00	9,96	V	EURIBOR03M	2,896	250 000,00	100 050,07	0,00	5 303,73
1427707-GT9976 (209)	N	0,00	A-1	8 078 835,18	14,08	F	FIXE	1,200	494 785,88	96 946,02	0,00	83 279,09
15-005121 75CGP1CD15 (212)	N	0,00	A-1	6 975 000,00	15,50	F	FIXE	1,590	450 000,00	108 219,38	0,00	570,04
1515090 (205)	N	0,00	A-1	2 750 000,00	10,98	V	EURIBOR03M	3,275	250 000,00	115 881,24	0,00	2 582,71
16145330 (210)	N	0,00	A-1	2 250 000,00	14,50	F	FIXE	1,200	150 000,00	27 000,00	0,00	12 737,70
1715224 (213)	N	0,00	A-1	1 550 000,00	15,32	F	FIXE	1,350	100 000,00	20 418,76	0,00	3 617,12
18049/003/001 (184)	N	0,00	A-1	3 500 000,00	6,92	V	EURIBOR01M	1,967	500 000,00	116 561,39	0,00	11 460,83
1963095 (226)	N	0,00	A-1	2 525 622,83	8,82	F	FIXE	0,910	270 530,40	22 061,72	0,00	3 791,99
1963096 (225)	N	0,00	A-1	3 500 000,00	6,98	F	FIXE	0,840	500 000,00	27 825,00	0,00	484,62
4384157 (204)	N	0,00	A-1	3 125 000,00	12,40	F	FIXE	2,070	250 000,00	62 746,88	0,00	5 983,60
4501922 (207)	N	0,00	A-1	2 650 000,00	13,17	F	FIXE	1,910	200 000,00	49 182,50	0,00	3 985,29
4681911 (208)	N	0,00	A-1	5 600 000,00	13,73	F	FIXE	1,570	400 000,00	87 920,00	0,00	21 859,89

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
645298 (197)	N	0,00	A-1	1 537 500,00	10,04	V	EURIBOR03M	2,763	150 000,00	59 051,53	0,00	15 777,91
7 780 946 92 N (193)	N	0,00	A-1	4 185 000,00	8,96	F	FIXE	2,675	465 000,00	111 927,83	0,00	4 621,19
7 780 946 92 N (194)	N	0,00	A-1	1 266 500,00	9,08	F	FIXE	2,690	126 650,00	34 062,52	0,00	28 052,59
7406631 (171)	N	0,00	A-1	666 666,62	0,32	F	FIXE	4,290	666 666,62	28 600,00	0,00	0,00
766848 (200)	N	0,00	A-1	2 750 000,00	10,97	V	EURIBOR03M	3,442	250 000,00	117 866,41	0,00	4 935,52
8018742 (187)	N	0,00	A-1	2 581 271,68	7,98	V	LIVRETA	2,600	296 825,93	83 709,24	0,00	1 599,11
963821-DZ2018 (202)	N	0,00	A-1	3 600 000,00	11,92	V	EURIBOR03M	3,234	300 000,00	147 435,57	0,00	15 039,84
MIN519824EUR (211)	N	0,00	A-1	4 880 000,00	15,08	V	EURIBOR12M	0,540	305 000,00	26 718,00	0,00	166 132,99
MIN528510EUR (223)	N	0,00	A-1	4 950 000,00	16,42	F	FIXE	1,660	300 000,00	81 412,63	0,00	6 646,92
MIN539822 (230)	N	0,00	A-1	2 850 000,00	18,75	F	FIXE	0,660	150 000,00	18 694,51	0,00	4 554,00
MIN542747EUR (232)	N	0,00	A-1	4 750 000,00	18,00	F	FIXE	0,740	250 000,00	35 150,00	0,00	11 100,00
MON273090EUR (188)	N	0,00	A-1	180 262,83	3,00	F	FIXE	1,820	54 336,78	2 911,34	0,00	572,96
MON500463EUR (201)	N	0,00	A-1	3 600 000,00	11,67	V	EURIBOR12M	3,048	300 000,00	111 252,00	0,00	59 886,75
MON502208EUR (203)	N	0,00	A-1	1 531 250,00	12,17	V	EURIBOR03M	2,924	125 000,00	59 010,49	0,00	6 104,84
MON516176EUR (198)	N	0,00	A-1	800 000,03	5,58	V	EURIBOR12M	2,554	133 333,33	20 715,78	0,00	15 926,17
MON525522EUR (214)	N	0,00	A-1	3 250 000,00	16,00	F	FIXE	1,590	200 000,00	51 182,54	0,00	12 393,17
MON530589 (224)	N	0,00	A-1	2 550 000,00	16,75	F	FIXE	0,800	150 000,00	19 950,00	0,00	4 800,00
MON535503 (229)	N	0,00	A-1	2 700 000,00	17,75	F	FIXE	0,610	150 000,00	16 350,54	0,00	3 975,17
MPH263109 (177)	N	0,00	A-1	458 772,82	0,89	F	FIXE	4,390	458 772,82	20 419,85	0,00	0,00
XU00270583 (178)	N	0,00	A-1	4 550 000,00	6,96	F	FIXE	5,250	650 000,00	208 977,83	0,00	9 668,75
XU00294333 (181)	N	0,00	A-1	3 500 000,00	6,92	F	FIXE	2,550	500 000,00	90 489,58	0,00	6 587,50
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CANTAL - BUDGET PRINCIPAL CD15 - DM (projet de budget) - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		**0,00**		**144 629 556,44**					**13 672 238,70**	**3 373 109,85**	**0,00**	**696 501,75**

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver-ture éventu-elle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		**0,00**	**0,00**						**0,00**			**0,00**	**0,00**	**0,00**
Barrière simple (B)														
00778094692N (167)	Crédit Foncier - CNCE	5 000 000,00	1 875 000,01	1	24,00		4.26	EURIBOR12M	0,00		2,851	54 189,19	0,00	1,30
TOTAL (B)		**5 000 000,00**	**1 875 000,01**						**0,00**			**54 189,19**	**0,00**	**1,30**
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		**0,00**	**0,00**						**0,00**			**0,00**	**0,00**	**0,00**
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		**0,00**	**0,00**						**0,00**			**0,00**	**0,00**	**0,00**
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		**0,00**	**0,00**						**0,00**			**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		**0,00**	**0,00**						**0,00**			**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL		**5 000 000,00**	**1 875 000,01**						**0,00**			**54 189,19**	**0,00**	**1,30**

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'Index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'Index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (*cap*) ou encadré (*tunnel*)	Nombre de produits	45	0	0	0	0	
	% de l'encours	98,68	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	142 754 556,43	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	1,30	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	1 875 000,01	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (*swaption*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/*N* après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture								Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap, floor, tunnel, swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées).	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

382

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €		
	Catégories de biens amortis	**Durée (en années)**	

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N	B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS	B3.2

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 19	Intitulé de l'opération : AMENAGEMENT FONCIER ANDELAT			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	**668 436,55**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
4542119 (5)	668 436,55	0,00	0,00	0,00
040 *Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)*	0,00	0,00	0,00	0,00
041 *Opérations d'ordre à l'intérieur de la section*	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	**668 436,55**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES (b)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
040 *Financement par le mandataire (contrepartie 6742)*	0,00	0,00	0,00	0,00
041 *Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)*	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

N° opération : 20	Intitulé de l'opération : AMENAGEMENT FONCIER SANSAC			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	**231 760,95**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
4544120 (5)	231 760,95	0,00	0,00	0,00
040 *Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)*	0,00	0,00	0,00	0,00
041 *Opérations d'ordre à l'intérieur de la section*	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	**231 760,95**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES (b)	**238 276,73**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
4544220 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	238 276,73	0,00	0,00	0,00
040 *Financement par le mandataire (contrepartie 6742)*	0,00	0,00	0,00	0,00
041 *Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)*	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	**238 276,73**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

N° opération : 22	Intitulé de l'opération : OPERATION VIRARGUES			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	**153 553,98**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
4544122 (5)	153 553,98	0,00	0,00	0,00
040 *Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)*	0,00	0,00	0,00	0,00
041 *Opérations d'ordre à l'intérieur de la section*	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	**153 553,98**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES (b)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
4544222 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
040 *Financement par le mandataire (contrepartie 6742)*	0,00	0,00	0,00	0,00
041 *Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)*	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	**Emprunts garantis (1)**	118 948 511,68	74 932 432,85	
8016	**Contrats de crédit-bail (2)**	0,00	0,00	0,00
8017	**Subvention à verser en annuité (3)**	0,00	0,00	0,00
8018	**Autres engagements donnés**			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.
(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.
(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.
(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

391

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	**Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)**	0,00	0,00	0,00
8027	**Subvention à recevoir par annuité**	0,00	0,00	0,00
8028	**Autres engagements reçus**			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					**6 255 478,36**	**2 038 430,09**											**51 071,06**	**323 728,30**
CCAS DE MASSIAC	2002	P	CONSTRUCTION D UNE MAPAD A MASSIAC	credit foncier de france	879 443,74	261 929,39	4,66	T	V	EURIBOR03M	5,199	V	EURIBOR03M	5,100	A-1		12 411,70	50 028,99
CCAS DE NEUSSARGUES	2003	P	CONSTRUCTION EHPAD NEUSSARGES-MOISSAC	credit foncier de france	645 163,00	216 908,25	9,75	T	F	FIXE	0,000	F	FIXE	3,950	A-1		8 238,35	22 247,00
COMMUNE ARPAJON/CERE	1999	P	CONSTRUCTION D UNE MAPAD A ARPAJON SUR CERE	credit foncier de france	1 189 950,72	136 511,37	1,58	A	V	TIOP12M	0,000	V	TIOP12M	3,450	A-1		4 709,64	67 098,23
COMMUNE D YDES	1998	P	EXTENSION MAISON DE RETRAITE MAPAD D YDES	credit foncier de france	467 583,32	30 831,12	0,96	T	V	TIOP12M	4,732	V	TIOP12M	4,650	A-1		901,01	30 831,12
COMMUNE D YTRAC	1999	P	CONSTRUCTION D UNE MAPAD A YTRAC	credit foncier de france	1 202 337,58	135 752,42	1,58	T	F	FIXE	4,679	F	FIXE	4,600	A-1		4 942,02	76 239,97
EHPAD ROGER JALENQUES	2013	P	REHABILITATION EHPAD JALENQUE 15600 MAURS	Caisse des Dépôts et Consignations	750 000,00	515 096,56	16,17	A	V	LIVRETA	1,296	V	LIVRETA	1,350	A-1		6 953,81	30 299,80
MAISON DE RETRAITE BRUN VERGEADE	2004	P	TRAVAUX SECURITE INCENDIE M RETRAITE BRUN VERGEADE	Caisse des Dépôts et Consignations	75 000,00	28 275,03	7,00	A	V	LIVRETA	3,024	V	LIVRETA	1,950	A-1		551,37	3 493,90
MAISON DE RETRAITE BRUN VERGEADE	2005	C	UNITE ALZHEIMER DE 16 LITS M RETRAITE BRUN VERGEADE	credit foncier de france	433 000,00	179 172,32	12,00	T	F	FIXE	0,000	F	FIXE	3,510	A-1		6 092,42	14 931,04
MAISON DE RETRAITE DE PLEAUX	2017	P	REHABILITATION LOURDE EHPAD LE BOCAGE 15700 PLEAUX	Caisse des Dépôts et Consignations	325 000,00	284 375,00	34,42	A	V	LIVRETA	1,345	V	LIVRETA	1,350	A-1		3 839,07	8 125,00
MSON DE RETRAITE PIERREFORT	2022	P	TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE MISE EN CONFORMITE	credit agricole cantal	150 000,00	146 620,65	19,47	T	F	FIXE	1,064	F	FIXE	1,050	A-1		1 512,76	6 812,10

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SUPER LIORAN DEVELOPPEMENT	2019	P	TRAVAUX D'ÉQUIPEMENT EN NEIGE DE CULTURE 2019	banque populaire du massif central	138 000,00	102 957,98	7,31	M	F	FIXE	0,869	F	FIXE	0,950	A-1		918,91	13 621,15
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					**39 874 687,90**	**24 678 553,90**											**445 547,14**	**1 708 727,61**
ASSOCIATION DE VILLEBOUVET	2009	P	CONSTRUCTION FAM CEREBROLESES PIERRFEFORT	Caisse des Dépôts et Consignations	1 710 436,00	1 284 494,10	28,75	T	V	LIVRETA	1,380	V	LIVRETA	1,350	A-1		17 030,47	44 292,88
ASSOCIATION DE VILLEBOUVET	2009	C	CONSTRUCTION FAM CEREBROLESES PIERRFEFORT	credit foncier de france	1 246 420,00	817 062,08	18,75	T	V	LIVRETA	2,372	V	LIVRET_A	2,380	A-1		18 889,42	43 576,68
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES AMIS ET PARENTS D'ENFANTS INADAPTES LES PAPILLONS BLANCS	2003	P	FOYER DE TRONQUIERES A AURILLAC CONSTRUCTION DE 3 PAVILLONS	credit foncier de france	500 000,00	110 000,00	5,33	T	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRET_A	4,750	A-1		13 992,92	20 000,00
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES AMIS ET PARENTS D'ENFANTS INADAPTES LES PAPILLONS BLANCS	2004	P	FOYER DE TRONQUIERES MISE AUX NORMES INCENDIE	societe generale	150 000,00	15 722,67	1,34	M	F	FIXE	0,000	F	FIXE	4,600	A-1		493,44	10 991,69
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES AMIS ET PARENTS D'ENFANTS INADAPTES LES PAPILLONS BLANCS	2005	C	EXTENSION MAISON ACCUEIL LA FEUILLERAIE A CRANDELLES	caisse epargne auvergne limou.	275 000,00	41 250,00	2,93	T	F	FIXE	3,958	F	FIXE	3,900	A-1		1 407,66	13 750,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES AMIS ET PARENTS D'ENFANTS INADAPTES LES PAPILLONS BLANCS	2006	P	RECONSTRUCTION BAT IMPRO CHAUFFERIE IME LA SAPINIERE	Caisse des Dépôts et Consignations	265 000,00	118 479,74	9,00	T	V	LIVRETA	2,542	V	LIVRETA	1,750	A-1		1 982,55	11 911,41
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES AMIS ET PARENTS D'ENFANTS INADAPTES LES PAPILLONS BLANCS	2009	C	ADAPEI TRAVAUX FOYER HEBERGEMENT TRONQUIERES AURILLAC	caisse epargne auvergne limou.	750 000,00	422 916,41	16,84	M	F	FIXE	3,612	F	FIXE	2,780	A-1		11 438,56	25 000,08
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES AMIS ET PARENTS D'ENFANTS INADAPTES LES PAPILLONS BLANCS	2009	C	ADAPEI TRAVAUX EXTENSION MAS D ARON AURILLAC	caisse epargne auvergne limou.	514 500,00	245 245,00	11,84	M	F	FIXE	3,599	F	FIXE	2,620	A-1		6 178,32	20 580,00
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES AMIS ET PARENTS D'ENFANTS INADAPTES LES PAPILLONS BLANCS	2023	P	Construction Foyer Oiselet à Mauriac	credit agricole cantal	1 250 000,00	0,00	20,00	M	F	FIXE	0,893	F	FIXE	0,890	A-1		7 317,70	38 182,70
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE POUR LA SAUVEGARDE DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE DU CANTAL	2003	P	FOYER A SAINT ILLIDE	credit foncier de france	1 317 159,51	496 989,29	5,50	A	F	FIXE	5,700	F	FIXE	5,700	A-1		28 328,39	71 789,98

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE POUR LA SAUVEGARDE DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE DU CANTAL	2016	P	ASSOCIATION DEPARTEMENTALE POUR LA SAUVEGARDE DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE DU CANTAL	Caisse des Dépôts et Consignations	292 281,64	130 059,73	4,50	A	V	LIVRETA	1,950	V	LIVRETA	1,950	A-1		2 536,16	25 017,07
ASSOCIATION DU FOYER D'OLMET	2001	P	RENOVATION TOITURE CAT OLMET VIC/ CERE	Caisse des Dépôts et Consignations	68 602,06	15 810,57	4,00	A	V	LIVRETA	3,345	V	LIVRETA	1,950	A-1		308,31	3 186,04
ASSOCIATION DU FOYER D'OLMET	2009	P	CONSTRUCTION ESAT FOYER OLMET VIC SUR CERE	Caisse des Dépôts et Consignations	375 000,00	206 352,90	12,08	T	V	LIVRETA	1,674	V	LIVRETA	1,350	A-1		2 693,40	15 603,84
ASSOCIATION DU FOYER D'OLMET	2016	P	FOYER D OLMET-CONSTRUCTION NOUVEAU BATIMENT	credit agricole cantal	725 000,00	525 086,83	13,84	M	F	FIXE	1,391	F	FIXE	1,370	A-1		6 977,72	34 485,64
ASSOCIATION HANDI AIDE	2013	P	FOYER POUR DEFICIENTS VISUELS 15150 LAROQUEBROU	caisse épargne mdi pyrénées	2 536 086,22	1 527 307,19	9,67	T	F	FIXE	3,805	F	FIXE	2,590	A-1		38 209,15	139 551,85
ASSOCIATION HANDI AIDE	2019	P	CONSTRUCTION FOYER DE VIE ADULTES LE ROUGET PERS ASSOCIATION ANDI-AIDE	BNP PARIBAS	1 550 000,00	1 318 136,15	16,25	T	F	FIXE	1,880	F	FIXE	1,840	A-1		24 109,05	69 029,55
ASSOCIATION HANDI AIDE	2018	P	FOYER DE VIE POUR ADULTES CONSTRUCTION 40 PLACES LE ROUGET-PERS	Caisse des Dépôts et Consignations	1 650 000,00	1 052 389,83	27,08	T	V	LIVRETA	1,640	V	LIVRETA	1,860	A-1		19 171,88	38 619,80
ASSOCIATION RESIDENCE ST NICOLAS	2018	P	FOYER DE VIE 40 PLACES A BOISSET - ASSOCIATION RESIDENCE SAINT-NICOLAS	Caisse des Dépôts et Consignations	1 300 000,00	1 151 428,58	30,58	A	V	LIVRETA	1,284	V	LIVRETA	1,350	A-1		15 544,29	37 142,86
ASSOCIATION RESIDENCE ST NICOLAS	2018	P	FOYER DE VIE 40 PLACES A BOISSET - ASSOCIATION RESIDENCE SAINT-NICOLAS	Caisse des Dépôts et Consignations	1 400 000,00	1 240 000,00	30,58	A	V	LIVRETA	1,786	V	LIVRETA	1,860	A-1		23 064,00	40 000,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
CENTRE GENEVIEVE CHAMPSAUR	2015	C	RACHAT DU PRET CEPAL CENTRE G CHAMPSAUR RIOM ES MGNES	credit agricole cantal	1 225 819,00	807 246,72	13,26	T	F	FIXE	2,024	F	FIXE	1,980	A-1		15 754,92	59 796,04
CENTRE LES BRUYERES LA DEVEZE	1996	P	EXTENSION DE LA MAISON DE RETRAITE SPECIALISEE	Caisse des Dépôts et Consignations	182 938,82	52 039,68	6,00	A	V	LIVRETA	3,190	V	LIVRETA	1,550	A-1		806,62	7 490,12
CENTRE LES BRUYERES LA DEVEZE	2015	C	FOYER ACCUEIL MEDICALISE 42 PLACES RESTRUCTURATION CENTRE LES BRUYERES PAULHENC	credit agricole cantal	1 500 000,00	1 150 000,00	22,80	T	V	LIVRETA	1,881	V	LIVRETA	1,860	A-1		21 041,26	50 000,00
CENTRE LES BRUYERES LA DEVEZE	2016	C	FOYER ACCUEIL MEDICALISE 42 PLACES RESTRUCTURATION CENTRE LES BRUYERES PAULHENC	credit agricole cantal	800 000,00	660 869,60	18,94	T	F	FIXE	2,478	F	FIXE	2,600	A-1		16 843,48	34 782,60
SAEM CALEDEN	2008	P	RESTRUCTURATION ETS THERMAL CHAUDES-AIGUES	caisse epargne auvergne limou.	246 524,74	78 182,04	3,40	S	F	FIXE	4,847	F	FIXE	5,950	A-1		4 348,06	20 725,75
SAEM CALEDEN	2010	P	RESTRUCTURATION ETS THERMAL CHAUDES-AIGUES	banque populaire du massif central	248 803,55	28 887,49	0,50	S	F	FIXE	5,891	F	FIXE	5,950	A-1		1 295,41	28 887,49
SUPER LIORAN DEVELOPPEMENT	2014	P	REMPLACEMENT DU TELESIEGE DU BAGUET	credit agricole cantal	993 524,86	620 790,84	9,71	M	F	FIXE	3,867	F	FIXE	3,800	A-1		22 662,44	53 629,84
SUPER LIORAN DEVELOPPEMENT	2014	P	REMPLACEMENT DU TELESIEGE DU BAGUET	societe generale	750 000,00	385 608,78	6,71	M	F	FIXE	3,506	F	FIXE	3,450	A-1		12 492,27	51 626,49
SUPER LIORAN DEVELOPPEMENT	2014	P	REMPLACEMENT DU TELESIEGE DU BAGUET	Bpi France Financement	1 000 000,00	496 728,26	6,58	M	F	FIXE	3,165	F	FIXE	3,120	A-1		14 516,12	69 048,04
SUPER LIORAN DEVELOPPEMENT	2014	P	REMPLACEMENT DU TELESIEGE DU BAGUET	caisse epargne auvergne limou.	500 000,00	317 837,75	9,82	T	F	FIXE	3,637	F	FIXE	3,700	A-1		11 391,30	26 779,41
SUPER LIORAN DEVELOPPEMENT	2015	P	CONSTRUCTION TELESIEGE DE MASSEBOEUF	societe generale	230 000,00	127 624,43	7,68	M	F	FIXE	2,045	F	FIXE	2,050	A-1		2 472,62	15 351,88
SUPER LIORAN DEVELOPPEMENT	2015	P	CONSTRUCTION TELESIEGE DE MASSEBOEUF	caisse epargne auvergne limou.	230 000,00	130 458,73	7,82	A	F	FIXE	1,836	F	FIXE	1,840	A-1		2 400,44	15 285,87

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SUPER LIORAN DEVELOPPEMENT	2015	P	CONSTRUCTION TELESIEGE DE MASSEBOEUF	credit agricole cantal	230 000,00	132 461,06	8,04	M	F	FIXE	1,978	F	FIXE	2,000	A-1		2 509,94	15 250,93
SUPER LIORAN DEVELOPPEMENT	2015	P	CONSTRUCTION TELESIEGE DE MASSEBOEUF	Bpi France Financement	230 000,00	124 873,70	7,58	M	F	FIXE	2,018	F	FIXE	2,000	A-1		2 356,81	15 404,08
SUPER LIORAN DEVELOPPEMENT	2017	P	TRAVAUX DU TELESIEGE DE LA COMBE ET ENNEIGEMENT	caisse epargne auvergne limou.	370 000,00	254 724,66	9,73	M	F	FIXE	2,275	F	FIXE	2,300	A-1		5 611,17	23 578,11
SUPER LIORAN DEVELOPPEMENT	2017	P	TRAVAUX DU TELESIEGE DE LA COMBE	credit agricole cantal	312 500,00	215 036,73	9,71	M	F	FIXE	2,264	F	FIXE	2,280	A-1		4 695,52	19 922,64
SUPER LIORAN DEVELOPPEMENT	2017	P	TRAVAUX D ENNEIGEMENT ARTIFICIEL	credit agricole cantal	57 500,00	39 566,96	9,71	M	F	FIXE	2,264	F	FIXE	2,280	A-1		864,02	3 665,74
SUPER LIORAN DEVELOPPEMENT	2017	P	TRAVAUX DU TELESIEGE DE LA COMBE	Bpi France Financement	625 000,00	435 823,58	9,91	M	F	FIXE	2,252	F	FIXE	2,200	A-1		9 188,76	39 768,24
SUPER LIORAN DEVELOPPEMENT	2018	P	LE LIORAN ENNEIGEMENT ARTIFICIEL	societe generale	57 500,00	34 277,99	5,73	M	F	FIXE	1,678	F	FIXE	1,740	A-1		551,02	5 717,97
SUPER LIORAN DEVELOPPEMENT	2018	P	SEAM LE LIORAN ENNEIGEMENT ARTIFICIEL SECTION INVESTISSEMENT	Bpi France Financement	60 000,00	31 351,82	5,00	A	F	FIXE	1,846	F	FIXE	1,820	A-1		578,53	6 046,24
SUPER LIORAN DEVELOPPEMENT	2019	P	SAEM LE LIORAN TRAVAUX D'ENNEIGEMENT ARTIFICIEL SECTION D'INVESTISSEMENT	credit agricole cantal	57 500,00	41 284,77	6,00	A	F	FIXE	1,776	F	FIXE	1,750	A-1		732,52	5 595,35
SUPER LIORAN DEVELOPPEMENT	2018	P	SAEM LE LIORAN TRAVAUX ENNEIGEMENT ARTIFICIEL	caisse epargne auvergne limou.	57 500,00	29 960,90	4,82	A	F	FIXE	1,770	F	FIXE	1,700	A-1		516,41	5 791,88
SUPER LIORAN DEVELOPPEMENT	2023	P	Neige de culture 2022	credit agricole cantal	15 000,00	0,00	10,03	M	F	FIXE	3,559	F	FIXE	3,500	A-1		477,49	1 167,34
SUPER LIORAN DEVELOPPEMENT	2023	P	Co-financement Tyrolienne au Lioran 2023	credit agricole cantal	125 000,00	0,00	10,00	M	F	FIXE	4,370	F	FIXE	4,300	A-1		0,00	0,00
SUPER LIORAN DEVELOPPEMENT	2023	P	Neige de culture 2022	banque populaire du massif central	75 000,00	0,00	10,00	M	F	FIXE	2,786	F	FIXE	2,750	A-1		1 821,66	6 049,83

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SUPER LIORAN DEVELOPPEMENT	2023	P	Neige de culture 2022	societe generale	75 000,00	0,00	10,00	M	F	FIXE	3,569	F	FIXE	3,510	A-1		2 328,35	5 833,65
SUPER LIORAN DEVELOPPEMENT	2023	P	Renouvellement d'un engin de damage	caisse epargne auvergne limou.	75 000,00	0,00	10,00	T	V	LIVRETA	2,354	V	LIVRETA	2,300	A-1		1 278,68	5 047,91
SUPER LIORAN DEVELOPPEMENT	2023	P	Renouvellement d'un engin de damage	Bpi France Financement	245 925,00	0,00	5,00	M	F	FIXE	3,458	F	FIXE	3,400	A-1		6 484,09	38 143,98
UNION DPTL. ASS. FAMILIALES	2021	P	ACHAT BATIMENT	credit agricole cantal	100 000,00	91 492,51	18,09	M	F	FIXE	0,813	F	FIXE	0,810	A-1		723,72	4 693,98
UNION DPTL. ASS. FAMILIALES	2021	P	ACHAT BATIMENT	credit agricole cantal	500 000,00	472 963,58	28,09	M	F	FIXE	0,855	F	FIXE	0,850	A-1		3 962,14	14 925,64
les cités cantaliennes automne	2020	P	ACHAT EHPAD	credit agricole cantal	3 608 000,00	1 277 693,60	19,09	M	F	FIXE	0,692	F	FIXE	0,690	A-1		8 618,51	62 568,13
les cités cantaliennes automne	2019	P	ACHAT EHPAD	LA BANQUE POSTALE	3 607 666,50	3 208 805,90	19,46	M	F	FIXE	0,287	F	FIXE	0,280	A-1		8 779,05	160 327,59
les cités cantaliennes automne	2020	P	ACHAT EHPAD	credit cooperatif	3 607 500,00	2 713 230,75	19,09	M	F	FIXE	0,678	F	FIXE	0,670	A-1		17 770,42	133 112,78
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					**72 818 345,42**	**48 215 448,86**											**748 309,30**	**2 600 326,11**
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE POUR LA SAUVEGARDE DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE DU CANTAL	2021	P	CONSTRUCTION A USAGE PROFESSIONNEL	credit agricole cantal	924 450,00	874 651,79	23,42	M	F	FIXE	0,904	F	FIXE	0,900	A-1		7 733,63	33 574,15
ASSOCIATION HANDI AIDE	2013	C	FOYER POUR DEFICIENTS VISUELS 15150 LAROQUEBROU	societe generale	2 750 000,00	1 290 466,55	6,66	T	F	FIXE	3,073	F	FIXE	1,070	A-1		13 065,91	185 356,90
ASSOCIATION LA LOUVIERE	2021	C	TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT ET DIVERS AMÉNAGEMENTS - EHPAD LA LOUVIERE AURILLAC	credit agricole cantal	800 000,00	752 000,03	23,42	M	F	FIXE	1,207	F	FIXE	1,200	A-1		8 848,04	32 000,04

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
CENTRE LES BRUYERES LA DEVEZE	2020	C	TRAVAUX BÂTIMENT A USAGE PROFESSIONNEL - PAULHENC LA DEVEZE	credit agricole cantal	1 350 000,00	1 212 215,24	17,76	M	F	FIXE	0,759	F	FIXE	0,750	A-1		8 857,98	67 974,72
INTERREGIONALE POLYGONE SOCIETE ANONYME D'HLM	1989	P	CONSTRUCTION DE 8 LOGEMENTS A CRANDELLES	Caisse des Dépôts et Consignations	179 127,60	10 356,05	0,42	A	V	LIVRETA	4,708	V	LIVRETA	1,951	A-1		202,09	10 356,05
INTERREGIONALE POLYGONE SOCIETE ANONYME D'HLM	1991	P	AMELIORATION DE 2 LOGEMLENTS A ROUMEGOUX	Caisse des Dépôts et Consignations	45 734,71	4 814,25	1,58	A	V	LIVRETA	3,856	V	LIVRETA	1,951	A-1		93,95	2 404,45
INTERREGIONALE POLYGONE SOCIETE ANONYME D'HLM	1995	P	AMELIORATION D UN LOGEMENT A MENET	Caisse des Dépôts et Consignations	12 318,72	3 251,15	5,42	A	V	LIVRETA	3,072	V	LIVRETA	1,550	A-1		50,40	538,48
INTERREGIONALE POLYGONE SOCIETE ANONYME D'HLM	1998	P	CONSTRUCTION DE 6 LOGEMENTS A MURAT - LOTISSEMENT BONNEVIE	Caisse des Dépôts et Consignations	145 131,46	51 355,99	8,67	A	V	LIVRETA	2,942	V	LIVRETA	1,950	A-1		1 001,44	5 687,32
INTERREGIONALE POLYGONE SOCIETE ANONYME D'HLM	1998	P	CONSTRUCTION DE 4 PAVILLONS A YTRAC	Caisse des Dépôts et Consignations	46 453,58	12 118,69	8,75	A	V	LIVRETA	2,369	V	LIVRETA	1,950	A-1		236,31	1 313,81
INTERREGIONALE POLYGONE SOCIETE ANONYME D'HLM	1998	P	AMELIORATION DE 6 LOGEMENTS IMMEUBLE L EVEIL A MAURIAC	Caisse des Dépôts et Consignations	55 354,85	15 185,61	8,67	A	V	LIVRETA	3,020	V	LIVRETA	1,950	A-1		296,12	1 646,30
INTERREGIONALE POLYGONE SOCIETE ANONYME D'HLM	1998	P	CREATION DE 12 LOGEMENTS ETUD IMMEUBLE L EVEIL A MAURIAC	Caisse des Dépôts et Consignations	67 077,57	5 329,73	0,75	A	F	FIXE	5,858	F	FIXE	6,000	A-1		319,80	5 329,73
INTERREGIONALE POLYGONE SOCIETE ANONYME D'HLM	1998	P	CONSTRUCTION 2 LOGEMENTS A SAINT-CONSTANT	Caisse des Dépôts et Consignations	23 873,52	8 103,22	8,75	A	V	LIVRETA	3,040	V	LIVRETA	1,950	A-1		158,01	898,09
INTERREGIONALE POLYGONE SOCIETE ANONYME D'HLM	1998	P	CONSTRUCTION 2 LOGEMENTS A LOUBARESSE	Caisse des Dépôts et Consignations	24 727,23	581,80	8,92	A	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	1,950	A-1		11,35	64,48

400

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
INTERREGIONALE POLYGONE SOCIETE ANONYME D'HLM	1998	P	CONSTRUCTION 2 LOGEMENTS A RUYNES EN MARGERIDE	Caisse des Dépôts et Consignations	58 311,75	9 889,57	8,83	A	V	LIVRETA	1,648	V	LIVRETA	1,950	A-1		192,85	1 096,08
INTERREGIONALE POLYGONE SOCIETE ANONYME D'HLM	1999	P	CONSTRUCTION 1 LOGEMENT A ST-JACQUES DES BLATS	Caisse des Dépôts et Consignations	11 193,68	3 604,97	9,08	A	V	LIVRETA	3,040	V	LIVRETA	1,950	A-1		70,30	359,83
INTERREGIONALE POLYGONE SOCIETE ANONYME D'HLM	1999	P	CONSTRUCTION 1 LOGEMENT A ST-JACQUES DES BLATS	Caisse des Dépôts et Consignations	10 944,10	4 094,35	9,08	A	V	LIVRETA	2,641	V	LIVRETA	1,550	A-1		63,46	415,32
INTERREGIONALE POLYGONE SOCIETE ANONYME D'HLM	1999	P	EXTENSION D UNE MAPAD MONTSALVY	credit foncier de france	912 636,50	109 682,04	1,91	A	V	TIOP12M	3,949	V	TIOP12M	3,950	A-1		4 332,44	53 778,88
INTERREGIONALE POLYGONE SOCIETE ANONYME D'HLM	1999	P	CONSTRUCTION 4 LOGEMENTS RIOM-ES MONTAGNES	Caisse des Dépôts et Consignations	114 402,26	22 725,48	9,92	A	V	LIVRETA	0,946	V	LIVRETA	1,950	A-1		443,15	2 186,77
INTERREGIONALE POLYGONE SOCIETE ANONYME D'HLM	1999	P	CONSTRUCTION 2 LOGEMENTS RIOM-ES MONTAGNES	Caisse des Dépôts et Consignations	45 912,20	18 801,61	9,92	A	V	LIVRETA	2,623	V	LIVRETA	1,550	A-1		291,42	1 840,24
INTERREGIONALE POLYGONE SOCIETE ANONYME D'HLM	1999	P	CONSTRUCTION 2 LOGEMENTS SOURNIAC	Caisse des Dépôts et Consignations	24 777,26	9 276,13	9,92	A	V	LIVRETA	3,009	V	LIVRETA	1,950	A-1		180,88	915,55
INTERREGIONALE POLYGONE SOCIETE ANONYME D'HLM	2001	P	EXTENSION MAPAD MONTSALVY	Caisse des Dépôts et Consignations	130 496,36	24 310,80	3,17	A	V	LIVRETA	3,404	V	LIVRETA	1,950	A-1		474,06	6 109,62
INTERREGIONALE POLYGONE SOCIETE ANONYME D'HLM	2002	P	AMELIORATION 1 LOGEMENT ST SANTIN DE MAURS	Caisse des Dépôts et Consignations	1 154,65	898,58	30,17	A	V	LIVRETA	2,579	V	LIVRETA	1,950	A-1		17,52	21,38
INTERREGIONALE POLYGONE SOCIETE ANONYME D'HLM	2002	P	AMELIORATION 1 LOGEMENT ST SANTIN DE MAURS	Caisse des Dépôts et Consignations	36 914,24	17 605,53	15,17	A	V	LIVRETA	2,779	V	LIVRETA	1,950	A-1		343,31	948,21

401

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
INTERREGIONALE POLYGONE SOCIETE ANONYME D'HLM	2002	P	CONSTRUCTION 2 LOGEMENTS VELZIC	Caisse des Dépôts et Consignations	2 428,59	1 631,96	30,58	A	V	LIVRETA	2,031	V	LIVRETA	1,450	A-1		23,67	58,53
INTERREGIONALE POLYGONE SOCIETE ANONYME D'HLM	2002	P	CONSTRUCTION 2 LOGEMENTS VEIZIC	Caisse des Dépôts et Consignations	40 501,21	11 108,09	15,58	A	V	LIVRETA	0,120	V	LIVRETA	1,450	A-1		161,07	720,68
INTERREGIONALE POLYGONE SOCIETE ANONYME D'HLM	2002	P	CONSTRUCTION 5 LOGEMENTS SANSAC DE MARMIESSE	Caisse des Dépôts et Consignations	130 698,89	70 618,81	15,58	A	V	LIVRETA	2,667	V	LIVRETA	1,950	A-1		1 377,07	3 803,44
INTERREGIONALE POLYGONE SOCIETE ANONYME D'HLM	2002	P	CONSTRUCTION 5 LOGEMENTS SANSAC DE MARMIESSE	Caisse des Dépôts et Consignations	45 464,49	35 358,84	30,58	A	V	LIVRETA	2,524	V	LIVRETA	1,950	A-1		689,50	841,14
INTERREGIONALE POLYGONE SOCIETE ANONYME D'HLM	2003	P	CONSTRUCTION 2 PAVILLONS LOT LE PUECH LA DEVEZE CALVINE	Caisse des Dépôts et Consignations	38 578,80	20 324,51	17,58	A	V	LIVRETA	2,395	V	LIVRETA	1,950	A-1		396,33	953,41
INTERREGIONALE POLYGONE SOCIETE ANONYME D'HLM	2003	P	CONSTRUCTION 2 PAVILLONS LOT LE PUECH LA DEVEZE CALVINE	Caisse des Dépôts et Consignations	4 968,00	4 004,20	32,58	A	V	LIVRETA	2,310	V	LIVRETA	1,950	A-1		78,08	87,60
INTERREGIONALE POLYGONE SOCIETE ANONYME D'HLM	2003	P	CONSTRUCTION 3 PAVILLONS LOT LA TROUSSEYRIE PERS	Caisse des Dépôts et Consignations	96 996,00	46 508,64	17,67	A	V	LIVRETA	2,396	V	LIVRETA	1,950	A-1		906,92	2 181,69
INTERREGIONALE POLYGONE SOCIETE ANONYME D'HLM	2003	P	CONSTRUCTION 3 PAVILLONS LOT LA TROUSSEYRIE PERS	Caisse des Dépôts et Consignations	10 578,50	8 569,46	32,67	A	V	LIVRETA	2,311	V	LIVRETA	1,950	A-1		167,11	187,47
INTERREGIONALE POLYGONE SOCIETE ANONYME D'HLM	2004	P	CONSTRUCTION 1 PAVILLON BASSIGNAC	Caisse des Dépôts et Consignations	13 356,80	8 955,01	18,33	A	V	LIVRETA	2,386	V	LIVRETA	1,950	A-1		174,62	393,91
INTERREGIONALE POLYGONE SOCIETE ANONYME D'HLM	2004	P	CONSTRUCTION 1 PAVILLON BASSIGNAC	Caisse des Dépôts et Consignations	2 167,60	1 799,37	33,33	A	V	LIVRETA	2,299	V	LIVRETA	1,950	A-1		35,09	37,80

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
INTERREGIONALE POLYGONE SOCIETE ANONYME D'HLM	2004	P	CONSTRUCTION 2 PAVILLONS LE COUNIT - VALUEJOLS	Caisse des Dépôts et Consignations	28 010,40	16 435,05	18,42	A	V	LIVRETA	2,385	V	LIVRETA	1,950	A-1		320,48	722,94
INTERREGIONALE POLYGONE SOCIETE ANONYME D'HLM	2004	P	CONSTRUCTION 2 PAVILLONS LE COUNIT - VALUEJOLS	Caisse des Dépôts et Consignations	3 519,20	2 921,35	33,42	A	V	LIVRETA	2,298	V	LIVRETA	1,950	A-1		56,97	61,37
INTERREGIONALE POLYGONE SOCIETE ANONYME D'HLM	2004	P	CONSTRUCTION 2 LOGEMENTS LE THERON JARDIN DES AINES	Caisse des Dépôts et Consignations	101 650,50	44 769,81	18,42	A	V	LIVRETA	1,932	V	LIVRETA	1,450	A-1		649,16	2 063,55
INTERREGIONALE POLYGONE SOCIETE ANONYME D'HLM	2004	P	CONSTRUCTION 2 LOGEMENTS LE THERON JARDIN DES AINES	Caisse des Dépôts et Consignations	12 145,50	9 810,63	33,42	A	V	LIVRETA	1,829	V	LIVRETA	1,450	A-1		142,26	225,29
INTERREGIONALE POLYGONE SOCIETE ANONYME D'HLM	2005	P	CONSTRUCTION 1 PAVILLON LE VIGEAN	Caisse des Dépôts et Consignations	14 762,67	8 452,32	18,58	A	V	LIVRETA	2,472	V	LIVRETA	1,900	A-1		160,59	373,55
INTERREGIONALE POLYGONE SOCIETE ANONYME D'HLM	2005	P	CONSTRUCTION 1 PAVILLON LE VIGEAN	Caisse des Dépôts et Consignations	2 096,32	1 754,87	33,58	A	V	LIVRETA	2,334	V	LIVRETA	1,900	A-1		33,34	37,20
INTERREGIONALE POLYGONE SOCIETE ANONYME D'HLM	2005	P	CONSTRUCTION 9 PAVILLONS YTRAC - LA GARE - LA MILLIERE	Caisse des Dépôts et Consignations	116 180,25	58 672,13	18,58	A	V	LIVRETA	2,472	V	LIVRETA	1,900	A-1		1 114,77	2 593,02
INTERREGIONALE POLYGONE SOCIETE ANONYME D'HLM	2005	P	CONSTRUCTION 9 PAVILLONS YTRAC LA GARE - LA MILLIERE	Caisse des Dépôts et Consignations	19 081,92	15 973,81	33,58	A	V	LIVRETA	2,339	V	LIVRETA	1,900	A-1		303,50	338,59
INTERREGIONALE POLYGONE SOCIETE ANONYME D'HLM	2005	C	CONSTRUCTION 2 LOGEMENTS LE THERON - ST SANTIN DE MAURS	caisse epargne auvergne limou.	15 500,00	6 716,70	12,65	A	V	EURIBOR12M	0,000	V	EURIBOR12M	2,480	A-1		166,58	516,67
INTERREGIONALE POLYGONE SOCIETE ANONYME D'HLM	2005	P	2 LOGEMENTS AU THERON SAINT-SANTIN DE MAURS	credit foncier de france	49 503,50	30 965,43	13,83	A	F	FIXE	0,000	F	FIXE	3,550	A-1		1 099,28	1 662,23

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
INTERREGIONALE POLYGONE SOCIETE ANONYME D'HLM	2006	P	CONSTRUCTION 4 PAVILLONS LA MONTAGNE DU CLAUX NAUCELLES	Caisse des Dépôts et Consignations	48 166,20	27 127,13	19,42	A	V	LIVRETA	2,234	V	LIVRETA	1,750	A-1		474,72	1 144,53
INTERREGIONALE POLYGONE SOCIETE ANONYME D'HLM	2006	P	CONSTRUCTION 4 PAVILLONS LA MONTAGNE DU CLAUX NAUCELLES	Caisse des Dépôts et Consignations	20 046,60	16 677,86	34,42	A	V	LIVRETA	2,126	V	LIVRETA	1,750	A-1		291,86	349,42
INTERREGIONALE POLYGONE SOCIETE ANONYME D'HLM	2007	P	CONSTRUCTION 10 PAVILLONS VIERS HAUT NAUCELLES	Caisse des Dépôts et Consignations	137 506,00	75 712,96	25,58	A	V	LIVRETA	2,013	V	LIVRETA	1,750	A-1		1 324,98	2 324,59
INTERREGIONALE POLYGONE SOCIETE ANONYME D'HLM	2007	P	CONSTRUCTION 4 PAVILLONS VIERS HAUT NAUCELLES	Caisse des Dépôts et Consignations	60 982,40	50 767,06	35,58	A	V	LIVRETA	1,975	V	LIVRETA	1,750	A-1		888,42	1 024,23
INTERREGIONALE POLYGONE SOCIETE ANONYME D'HLM	2007	P	CONSTRUCTION 2 PAVILLONS HAMEAU DES POETES MARMANHAC	Caisse des Dépôts et Consignations	22 961,00	16 957,95	25,42	A	V	LIVRETA	1,885	V	LIVRETA	1,550	A-1		262,85	534,58
INTERREGIONALE POLYGONE SOCIETE ANONYME D'HLM	2007	P	CONSTRUCTION 2 PAVILLONS HAMEAU DES POETES MARMANHAC	Caisse des Dépôts et Consignations	14 901,00	12 258,33	35,42	A	V	LIVRETA	1,835	V	LIVRETA	1,550	A-1		190,00	256,86
INTERREGIONALE POLYGONE SOCIETE ANONYME D'HLM	2007	P	ACQ. AMENAGEMENT 1 LOGEMENT LASCELLES	Caisse des Dépôts et Consignations	24 140,70	15 866,00	24,75	A	V	LIVRETA	2,063	V	LIVRETA	1,550	A-1		245,92	524,45
INTERREGIONALE POLYGONE SOCIETE ANONYME D'HLM	2007	P	CONSTRUCTION 6 PAVILLONS ESPINAT 15000 YTRAC	Caisse des Dépôts et Consignations	86 717,40	53 587,90	25,33	A	V	LIVRETA	1,903	V	LIVRETA	1,550	A-1		830,61	1 689,31
INTERREGIONALE POLYGONE SOCIETE ANONYME D'HLM	2007	P	CONSTRUCTION 6 PAVILLONS ESPINAT 15000 YTRAC	Caisse des Dépôts et Consignations	32 693,80	26 895,60	35,33	A	V	LIVRETA	1,850	V	LIVRETA	1,550	A-1		416,88	563,57
INTERREGIONALE POLYGONE SOCIETE ANONYME D'HLM	2007	P	AMELIORATION 2 LOGEMENTS RUE DE MARION 15250 JUSSAC	Caisse des Dépôts et Consignations	41 233,60	25 833,37	25,42	A	V	LIVRETA	1,905	V	LIVRETA	1,550	A-1		400,42	814,37

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
INTERREGIONALE POLYGONE SOCIETE ANONYME D'HLM	2007	P	AMELIORATION DE 2 LOGEMENTS RUE DE MARION 15250 JUSSAC	Caisse des Dépôts et Consignations	1 162,00	955,92	35,42	A	V	LIVRETA	1,850	V	LIVRETA	1,550	A-1		14,82	20,03
INTERREGIONALE POLYGONE SOCIETE ANONYME D'HLM	2007	P	CONSTRUCTION DE 4 PAVILLONS 15220 VITRAC	Caisse des Dépôts et Consignations	104 008,20	65 929,36	25,75	A	V	LIVRETA	1,874	V	LIVRETA	1,550	A-1		1 021,91	2 078,36
INTERREGIONALE POLYGONE SOCIETE ANONYME D'HLM	2007	P	CONSTRUCTION DE 4 PAVILLONS 15220 VITRAC	Caisse des Dépôts et Consignations	13 561,50	11 180,07	35,75	A	V	LIVRETA	1,825	V	LIVRETA	1,550	A-1		173,29	234,27
INTERREGIONALE POLYGONE SOCIETE ANONYME D'HLM	2008	P	CONSTRUCTION DE 1 PAVILLON 15590 VELZIC -	Caisse des Dépôts et Consignations	63 184,80	45 302,58	26,33	A	V	LIVRETA	0,800	V	LIVRETA	0,550	A-1		249,17	1 560,97
INTERREGIONALE POLYGONE SOCIETE ANONYME D'HLM	2008	P	CONSTRUCTION DE 1 PAVILLON 15590 VELZIC	Caisse des Dépôts et Consignations	20 679,20	16 232,40	36,33	A	V	LIVRETA	0,758	V	LIVRETA	0,550	A-1		89,28	396,78
INTERREGIONALE POLYGONE SOCIETE ANONYME D'HLM	2008	P	CONSTRUCTION DE 2 PAVILLONS 15590 VELZIC -	Caisse des Dépôts et Consignations	83 359,20	63 032,01	26,33	A	V	LIVRETA	1,765	V	LIVRETA	1,550	A-1		977,00	1 897,78
INTERREGIONALE POLYGONE SOCIETE ANONYME D'HLM	2008	P	CONSTRUCTION DE 2 PAVILLONS 15590 VELZIC	Caisse des Dépôts et Consignations	42 837,60	35 355,70	36,33	A	V	LIVRETA	1,733	V	LIVRETA	1,550	A-1		548,02	714,79
INTERREGIONALE POLYGONE SOCIETE ANONYME D'HLM	2008	P	CONSTRUCTION DE 2 PAVILLONS 15300 USSEL	Caisse des Dépôts et Consignations	34 128,40	21 205,70	27,00	A	V	LIVRETA	1,533	V	LIVRETA	1,350	A-1		286,28	628,25
INTERREGIONALE POLYGONE SOCIETE ANONYME D'HLM	2008	P	CONSTRUCTION DE 2 PAVILLONS 15300 USSEL	Caisse des Dépôts et Consignations	5 549,20	4 618,44	37,00	A	V	LIVRETA	1,500	V	LIVRETA	1,350	A-1		62,35	93,82
INTERREGIONALE POLYGONE SOCIETE ANONYME D'HLM	2008	P	CONSTRUCTION DE 1 PAVILLON 15300 USSEL	Caisse des Dépôts et Consignations	17 215,00	12 381,15	27,00	A	V	LIVRETA	0,281	V	LIVRETA	0,050	A-1		6,19	439,21

405

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
INTERREGIONALE POLYGONE SOCIETE ANONYME D'HLM	2008	P	CONSTRUCTION DE 1 PAVILLON 15300 USSEL	Caisse des Dépôts et Consignations	2 665,40	2 080,17	37,00	A	V	LIVRETA	0,240	V	LIVRETA	0,050	A-1		1,04	54,24
INTERREGIONALE POLYGONE SOCIETE ANONYME D'HLM	2009	P	CONSTRUCTION DE 8 PAVILLONS 15 REILHAC	Caisse des Dépôts et Consignations	143 502,30	102 394,47	28,67	A	V	LIVRETA	1,389	V	LIVRETA	1,350	A-1		1 382,33	2 908,15
INTERREGIONALE POLYGONE SOCIETE ANONYME D'HLM	2009	P	CONSTRUCTION DE 8 PAVILLONS 15 REILHAC	Caisse des Dépôts et Consignations	60 174,30	51 492,88	38,67	A	V	LIVRETA	1,383	V	LIVRETA	1,350	A-1		695,15	1 011,80
INTERREGIONALE POLYGONE SOCIETE ANONYME D'HLM	2009	P	CONSTRUCTION DE 8 PAVILLONS 15 REILHAC	Caisse des Dépôts et Consignations	19 665,00	16 227,46	38,67	A	V	LIVRETA	0,646	V	LIVRETA	0,550	A-1		89,25	374,20
INTERREGIONALE POLYGONE SOCIETE ANONYME D'HLM	2009	P	CONSTRUCTION DE 8 PAVILLONS 15 REILHAC	Caisse des Dépôts et Consignations	53 618,10	41 145,92	28,67	A	V	LIVRETA	0,667	V	LIVRETA	0,550	A-1		226,30	1 312,57
INTERREGIONALE POLYGONE SOCIETE ANONYME D'HLM	2009	P	EXTENSION FOYER DE L ARCH AURILLAC	credit foncier de france	961 097,00	684 849,87	18,91	A	F	FIXE	0,000	F	FIXE	2,400	A-1		16 436,40	28 872,49
INTERREGIONALE POLYGONE SOCIETE ANONYME D'HLM	2009	P	EXTENSION FOYER DE L ARCH AURILLAC	credit foncier de france	157 832,00	137 137,93	38,91	A	F	FIXE	0,000	F	FIXE	2,400	A-1		3 291,31	2 162,88
INTERREGIONALE POLYGONE SOCIETE ANONYME D'HLM	2010	P	CONSTRUCTION EHPAD LA MAISONNEE AURILLAC	banque commerciale marché ent.	4 188 772,00	2 101 706,26	18,12	A	V	LIVRETA	2,380	F	FIXE	0,700	A-1		14 427,96	108 347,20
INTERREGIONALE POLYGONE SOCIETE ANONYME D'HLM	2010	P	CONSTRUCTION EHPAD LA MAISONNEE AURILLAC	banque commerciale marché ent.	657 478,00	579 698,84	39,33	A	V	LIVRETA	0,000	V	NOUVEAU_LIVRET_	2,380	A-1		13 796,83	8 831,94
INTERREGIONALE POLYGONE SOCIETE ANONYME D'HLM	2011	P	AMELIORATION 1 LOGEMENT 15 PARLAN	Caisse des Dépôts et Consignations	18 411,00	14 088,10	28,92	A	V	LIVRETA	0,727	V	LIVRETA	0,550	A-1		77,48	449,42

406

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
INTERREGIONALE POLYGONE SOCIETE ANONYME D'HLM	2011	P	AMELIORATION 1 LOGEMENT 15 PARLAN	Caisse des Dépôts et Consignations	2 880,30	2 456,75	38,92	A	V	LIVRETA	1,495	V	LIVRETA	1,350	A-1		33,17	48,28
INTERREGIONALE POLYGONE SOCIETE ANONYME D'HLM	2011	P	AMELIORATION 1 LOGEMENT 15 PARLAN	Caisse des Dépôts et Consignations	18 153,00	10 700,64	28,92	A	V	LIVRETA	1,525	V	LIVRETA	1,350	A-1		144,46	303,91
INTERREGIONALE POLYGONE SOCIETE ANONYME D'HLM	2011	P	AMELIORATION 1 LOGEMENT 15 PARLAN	Caisse des Dépôts et Consignations	2 769,00	2 278,25	38,92	A	V	LIVRETA	0,695	V	LIVRETA	0,550	A-1		12,53	52,53
INTERREGIONALE POLYGONE SOCIETE ANONYME D'HLM	2011	P	CONSTRUCTION 2 PAVILLONS LES HORTS 15 PARLAN	Caisse des Dépôts et Consignations	55 488,30	44 088,32	28,92	A	V	LIVRETA	1,525	V	LIVRETA	1,350	A-1		595,19	1 252,17
INTERREGIONALE POLYGONE SOCIETE ANONYME D'HLM	2011	P	CONSTRUCTION 2 PAVILLONS LES HORTS 15 PARLAN	Caisse des Dépôts et Consignations	8 036,10	6 854,40	38,92	A	V	LIVRETA	1,495	V	LIVRETA	1,350	A-1		92,54	134,69
INTERREGIONALE POLYGONE SOCIETE ANONYME D'HLM	2011	P	CONSTRUCTION 1 PAVILLON 15 ANTIGNAC	Caisse des Dépôts et Consignations	16 646,80	10 669,44	29,17	A	V	LIVRETA	1,482	V	LIVRETA	1,350	A-1		144,04	290,84
INTERREGIONALE POLYGONE SOCIETE ANONYME D'HLM	2011	P	CONSTRUCTION 1 PAVILLON 15 ANTIGNAC	Caisse des Dépôts et Consignations	3 028,80	2 620,70	39,17	A	V	LIVRETA	1,460	V	LIVRETA	1,350	A-1		35,38	49,84
INTERREGIONALE POLYGONE SOCIETE ANONYME D'HLM	2011	P	CONSTRUCTION 2 PAVILLONS 15 VALETTE	Caisse des Dépôts et Consignations	48 858,30	34 574,06	29,00	A	V	LIVRETA	1,488	V	LIVRETA	1,350	A-1		466,75	942,46
INTERREGIONALE POLYGONE SOCIETE ANONYME D'HLM	2011	P	CONSTRUCTION 2 PAVILLONS 15 VALETTE	Caisse des Dépôts et Consignations	8 022,90	6 975,83	39,00	A	V	LIVRETA	1,491	V	LIVRETA	1,350	A-1		94,17	132,67
INTERREGIONALE POLYGONE SOCIETE ANONYME D'HLM	2011	P	CONSTRUCTION 1 PAVILLON 15 VALETTE	Caisse des Dépôts et Consignations	25 452,60	20 094,22	29,00	A	V	LIVRETA	0,725	V	LIVRETA	0,550	A-1		110,52	617,90

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
INTERREGIONALE POLYGONE SOCIETE ANONYME D'HLM	2011	P	CONSTRUCTION 1 PAVILLON 15 VALETTE	Caisse des Dépôts et Consignations	3 945,60	3 320,75	39,00	A	V	LIVRETA	0,693	V	LIVRETA	0,550	A-1		18,26	74,45
INTERREGIONALE POLYGONE SOCIETE ANONYME D'HLM	2011	P	CONSTRUCTION 1 PAVILLON 15 GLENAT	Caisse des Dépôts et Consignations	19 502,80	15 233,10	29,75	A	V	LIVRETA	0,629	V	LIVRETA	0,550	A-1		83,78	468,42
INTERREGIONALE POLYGONE SOCIETE ANONYME D'HLM	2011	P	CONSTRUCTION 1 PAVILLON 15 GLENAT	Caisse des Dépôts et Consignations	2 605,20	2 169,51	39,75	A	V	LIVRETA	0,615	V	LIVRETA	0,550	A-1		11,93	48,64
INTERREGIONALE POLYGONE SOCIETE ANONYME D'HLM	2011	P	CONSTRUCTION 1 PAVILLON 15 GLENAT	Caisse des Dépôts et Consignations	14 460,00	11 690,25	29,75	A	V	LIVRETA	1,389	V	LIVRETA	1,350	A-1		157,82	318,67
INTERREGIONALE POLYGONE SOCIETE ANONYME D'HLM	2011	P	CONSTRUCTION 1 PAVILLON 15 GLENAT	Caisse des Dépôts et Consignations	2 825,00	2 431,63	39,75	A	V	LIVRETA	1,382	V	LIVRETA	1,350	A-1		32,83	46,25
INTERREGIONALE POLYGONE SOCIETE ANONYME D'HLM	2011	P	CONSTRUCTION 1 PAVILLON 15 ANTIGNAC	Caisse des Dépôts et Consignations	19 773,20	15 533,98	29,17	A	V	LIVRETA	0,695	V	LIVRETA	0,550	A-1		85,44	477,68
INTERREGIONALE POLYGONE SOCIETE ANONYME D'HLM	2011	P	CONSTRUCTION 1 PAVILLON 15 ANTIGNAC	Caisse des Dépôts et Consignations	2 790,20	2 336,82	39,17	A	V	LIVRETA	0,669	V	LIVRETA	0,550	A-1		12,85	52,39
INTERREGIONALE POLYGONE SOCIETE ANONYME D'HLM	2011	P	CONSTRUCTION 1 PAVILLON 15 MOUSSAGES	Caisse des Dépôts et Consignations	28 337,40	22 909,50	29,75	A	V	LIVRETA	1,391	V	LIVRETA	1,350	A-1		309,28	624,49
INTERREGIONALE POLYGONE SOCIETE ANONYME D'HLM	2011	P	CONSTRUCTION 1 PAVILLON 15 MOUSSAGES	Caisse des Dépôts et Consignations	4 284,00	3 687,47	39,75	A	V	LIVRETA	1,384	V	LIVRETA	1,350	A-1		49,78	70,13
INTERREGIONALE POLYGONE SOCIETE ANONYME D'HLM	2011	P	REALISATION UNITE ALZHEIMER 15 PLACES MONTSALVY	Caisse des Dépôts et Consignations	697 311,00	467 895,95	20,50	A	V	LIVRETA	1,069	V	LIVRETA	1,350	A-1		6 316,60	19 420,56

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
INTERREGIONALE POLYGONE SOCIETE ANONYME D'HLM	2011	P	REALISATION UNITE ALZHEIMER 15 PLACES MONTSALVY	Caisse des Dépôts et Consignations	742 601,00	374 930,81	20,50	A	V	LIVRETA	1,418	V	LIVRETA	1,910	A-1		7 161,18	14 679,71
INTERREGIONALE POLYGONE SOCIETE ANONYME D'HLM	2011	P	REALISATION UNITE ALZHEIMER 15 PLACES MONTSALVY	Caisse des Dépôts et Consignations	107 399,00	101 857,24	40,50	A	V	LIVRETA	1,816	V	LIVRETA	1,910	A-1		1 945,48	1 659,76
INTERREGIONALE POLYGONE SOCIETE ANONYME D'HLM	2019	P	CONSTRUCTION FOYER DE VIE 40 PLACES PERSONNES HANDICAPEES POLYGONE VEZAC	Caisse des Dépôts et Consignations	946 155,00	915 115,33	37,58	A	V	LIVRETA	1,251	V	LIVRETA	1,350	A-1		12 354,06	16 046,88
INTERREGIONALE POLYGONE SOCIETE ANONYME D'HLM	2012	P	CONSTRUCTION DE 2 LOGEMENTS A MENET	Caisse des Dépôts et Consignations	20 006,15	7 749,46	5,25	A	V	LIVRETA	2,317	V	LIVRETA	1,950	A-1		151,12	1 287,29
INTERREGIONALE POLYGONE SOCIETE ANONYME D'HLM	2012	P	CONSTRUCTION DE 4 PAVILLONS A SAINT-FLOUR - LE ROUEYRE	Caisse des Dépôts et Consignations	73 901,19	28 625,92	5,33	A	V	LIVRETA	2,330	V	LIVRETA	1,950	A-1		558,21	4 755,13
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	1996	P	CONSTRUCTION DE 2 LOGEMENTS COMMUNE DE BESSE	Caisse des Dépôts et Consignations	24 659,36	6 005,09	5,58	A	V	LIVRETA	3,166	V	LIVRETA	1,550	A-1		93,08	1 006,69
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	1978	P	CONSTRUCTION FOYER AURILLAC	Caisse des Dépôts et Consignations	405 255,22	12 194,20	0,32	A	F	FIXE	0,997	F	FIXE	1,200	A-1		146,23	12 194,20
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	1978	P	CONSTRUCTION FOYER AURILLAC	Caisse des Dépôts et Consignations	22 105,11	659,11	0,32	A	F	FIXE	1,073	F	FIXE	1,200	A-1		7,99	659,11
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	1980	P	CONSTRUCTION 10 LOGEMENTS FOYER AURILLAC	Caisse des Dépôts et Consignations	26 526,13	2 344,93	2,82	A	F	FIXE	1,076	F	FIXE	1,200	A-1		28,14	772,38
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	1995	P	AMELIORATION 5 LOGEMENTS MURAT	Caisse des Dépôts et Consignations	47 250,05	10 626,18	4,17	A	V	LIVRETA	3,971	V	LIVRETA	2,050	A-1		217,84	2 114,66
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	1996	P	CONSTRUCTION DE 2 PAVILLONS CRANDELLES	Caisse des Dépôts et Consignations	27 339,60	7 108,62	5,25	A	V	LIVRETA	3,762	V	LIVRETA	2,050	A-1		145,73	1 178,08
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	1997	P	CONSTRUCTION DE 2 PAVILLONS BESSE	Caisse des Dépôts et Consignations	27 898,17	8 249,54	6,25	A	V	LIVRETA	3,566	V	LIVRETA	2,050	A-1		169,12	1 170,81

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	1997	P	ACQUISITION AMELIORATION 2 LOGEMENTS A MONTMURAT	Caisse des Dépôts et Consignations	22 919,06	6 662,81	6,75	A	V	LIVRETA	3,579	V	LIVRETA	2,050	A-1		136,59	945,61
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	1998	P	CONSTRUCTION DE 4 LOGEMENTS LOT. LES ECUREUILS A YDES	Caisse des Dépôts et Consignations	68 361,65	31 558,81	12,08	A	V	LIVRETA	3,325	V	LIVRETA	1,950	A-1		615,40	2 156,36
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	1998	P	CONSTRUCTION DE 5 LOGEMENTS LOT. LA MAISON NEUVE SAIGNES	Caisse des Dépôts et Consignations	75 161,48	9 928,36	7,17	A	V	LIVRETA	0,762	V	LIVRETA	2,050	A-1		203,53	1 232,57
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	1998	P	CONSTRUCTION DE 2 LOGEMENTS LOT. LES CHASSAGNES A COLTINES	Caisse des Dépôts et Consignations	79 403,07	26 104,29	7,25	A	V	LIVRETA	3,519	V	LIVRETA	2,050	A-1		535,14	3 240,76
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	1998	P	CONSTRUCTION DE 2 LOGEMENTS LOT. LA SOURCE A OMPS	Caisse des Dépôts et Consignations	30 184,60	9 923,39	7,25	A	V	LIVRETA	3,530	V	LIVRETA	2,050	A-1		203,43	1 231,96
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	1998	P	CONSTRUCTION DE 2 LOGEMENTS LE BOURG A TANAVELLE	Caisse des Dépôts et Consignations	31 592,31	10 386,19	7,25	A	V	LIVRETA	3,532	V	LIVRETA	2,050	A-1		212,92	1 289,41
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	1998	P	AMELIORATION DE 2 LOGEMENTS LE BOUG A ALLY	Caisse des Dépôts et Consignations	22 184,96	7 293,45	7,25	A	V	LIVRETA	3,535	V	LIVRETA	2,050	A-1		149,52	905,46
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	1998	P	AMELIORATION DE 2 LOGEMENTS LE BOUG A ALLY	Caisse des Dépôts et Consignations	22 968,09	7 210,23	7,25	A	V	LIVRETA	3,011	V	LIVRETA	1,550	A-1		111,76	909,73
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	1998	P	EXTENSION DES LOGEMENTS-FOYERS LIMAGNE A AURILLAC	credit foncier de france	739 682,63	47 068,77	0,95	A	V	TIOP12M	0,000	V	TIOP12M	4,350	A-1		2 047,42	47 068,77
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	1998	P	CONSTRUCTION 1 LOGEMENT A MONTBOUDIF	Caisse des Dépôts et Consignations	9 027,36	3 271,12	8,00	A	V	LIVRETA	3,432	V	LIVRETA	2,050	A-1		67,06	361,24
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	1998	P	CONSTRUCTION 1 LOGEMENT A MONTBOUDIF	Caisse des Dépôts et Consignations	8 765,82	3 040,90	8,00	A	V	LIVRETA	2,926	V	LIVRETA	1,550	A-1		47,13	341,96
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	1999	P	CONSTRUCTION 1 LOGEMENT A GIOU DE MAMOU-LES EAUX VIVES	Caisse des Dépôts et Consignations	34 964,18	11 925,99	8,33	A	V	LIVRETA	2,854	V	LIVRETA	1,550	A-1		184,86	1 341,12

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	1999	P	CONSTRUCTION 2 LOGEMENTS A GIOU DE MAMOU-LES EAUX VIVES	Caisse des Dépôts et Consignations	71 207,41	25 372,16	8,33	A	V	LIVRETA	3,347	V	LIVRETA	2,050	A-1		520,13	2 801,94
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	1998	P	EXTENSION DES LOGEMENTS-FOYER SAIGNES	credit foncier de france	771 681,68	54 579,07	0,92	T	V	TIOP12M	5,510	V	TIOP12M	5,400	A-1		1 854,25	54 579,07
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	1999	P	AMELIORATION 2 LOGEMENTS A ST-BONNET DE CONDAT	Caisse des Dépôts et Consignations	42 120,14	14 398,96	8,58	A	V	LIVRETA	2,871	V	LIVRETA	1,550	A-1		223,19	1 619,22
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	1999	P	CONSTRUCTION 2 LOGEMENTS A REILHAC - LES VIOLETTES	Caisse des Dépôts et Consignations	92 569,33	33 057,17	8,58	A	V	LIVRETA	3,395	V	LIVRETA	2,050	A-1		677,67	3 650,63
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	1999	P	CONSTRUCTION 4 LOGEMENTS SANSAC /MARMIESSE - LA VIDALI	Caisse des Dépôts et Consignations	181 479,66	64 807,67	8,58	A	V	LIVRETA	3,341	V	LIVRETA	2,050	A-1		1 328,56	7 156,95
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	1999	P	CONSTRUCTION 1 LOGEMENT SANSAC /MARMIESSE - LA VIDALI	Caisse des Dépôts et Consignations	40 009,03	13 677,26	8,58	A	V	LIVRETA	2,848	V	LIVRETA	1,550	A-1		212,00	1 538,06
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2000	P	EXTENSION FOYER VILLA STE MARIE AURILLAC	credit foncier de france	1 539 735,08	193 903,98	2,08	T	V	TIOP12M	0,000	V	TIOP12M	4,450	A-1		6 794,09	111 258,89
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2000	P	CONSTRUCTION 2 LOGEMENTS LOT. LES VIOLETTES 2-REILHAC	Caisse des Dépôts et Consignations	87 392,85	34 880,52	9,50	A	V	LIVRETA	3,278	V	LIVRETA	2,050	A-1		715,05	3 428,70
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2000	P	AMENAGEMENT 3 LOGEMENTS CASSANIOUZE COMPL.	cil sud massif central	31 861,84	4 254,74	2,58	A	F	FIXE	1,000	F	FIXE	1,000	A-1		42,55	1 404,15
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2000	P	AMENAGEMENT 6 LOGEMENTS VIC/CERE COMPL.	cil sud massif central	18 293,88	2 442,95	2,58	A	F	FIXE	0,000	F	FIXE	1,000	A-1		24,43	806,21
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2000	P	AMENAGEMENT 6 LOGEMENTS MAURS COMPL.	cil sud massif central	57 930,63	7 735,77	2,58	A	F	FIXE	0,000	F	FIXE	1,000	A-1		77,36	2 553,01
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2000	P	AMENAGEMENT 5 LOGEMENTS SANSAC DE MARMIESSE COMPL.	cil sud massif central	23 629,60	3 155,48	2,58	A	F	FIXE	1,000	F	FIXE	1,000	A-1		31,55	1 041,36
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2000	P	AMENAGEMEN 6 LOGEMENTS ST-PAUL DES LANDES COMPL.	cil sud massif central	23 629,60	3 155,48	2,58	A	F	FIXE	1,000	F	FIXE	1,000	A-1		31,55	1 041,36

411

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2001	P	CONSTRUCTION 2 LOGEMENTS CHASTEL SUR MURAT	Caisse des Dépôts et Consignations	137 789,52	36 047,73	13,50	A	V	LIVRETA	0,704	V	LIVRETA	1,950	A-1		702,93	2 264,22
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2001	P	CONSTRUCTION 2 LOGEMENTS CHASTEL SUR MURAT	Caisse des Dépôts et Consignations	17 074,29	6 333,14	28,50	A	V	LIVRETA	0,795	V	LIVRETA	1,950	A-1		123,50	164,50
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2001	P	CONSTRUCTION 2 PAVILLONS LOT. DU BOUIX A SALINS	Caisse des Dépôts et Consignations	3 414,86	2 537,04	28,58	A	V	LIVRETA	2,813	V	LIVRETA	1,950	A-1		49,47	65,90
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2001	P	CONSTRUCTION 2 LOGEMENTS LOT. DU BOUIX A SALINS	Caisse des Dépôts et Consignations	33 035,70	17 301,85	13,58	A	V	LIVRETA	2,995	V	LIVRETA	1,950	A-1		337,39	1 086,76
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2001	P	CONSTRUCTION 2 LOGEMENTS VEZELS ROUSSY	Caisse des Dépôts et Consignations	32 624,09	17 086,27	13,67	A	V	LIVRETA	3,030	V	LIVRETA	1,950	A-1		333,18	1 073,22
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2001	P	CONSTRUCTION 2 PAVILLONS VEZELS ROUSSY	Caisse des Dépôts et Consignations	4 360,04	3 239,26	28,67	A	V	LIVRETA	2,774	V	LIVRETA	1,950	A-1		63,17	84,13
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2002	P	CONSTRUCTION 2 LOGEMENTS VIEILLESPESSE	Caisse des Dépôts et Consignations	68 533,76	18 900,00	14,75	A	V	LIVRETA	0,901	V	LIVRETA	1,950	A-1		368,55	1 096,86
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2002	P	CONSTRUCTION 2 LOGEMENTS COREN	Caisse des Dépôts et Consignations	2 920,53	2 210,47	29,75	A	V	LIVRETA	2,738	V	LIVRETA	1,950	A-1		43,10	54,92
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2002	P	CONSTRUCTION 2 LOGEMENTS VIEILLESPESSE	Caisse des Dépôts et Consignations	47 799,90	26 364,19	14,75	A	V	LIVRETA	2,931	V	LIVRETA	1,950	A-1		514,10	1 530,04
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2002	P	CONSTRUCTION 1 LOGEMENT JALEYRAC	Caisse des Dépôts et Consignations	28 915,54	15 948,47	14,75	A	V	LIVRETA	2,942	V	LIVRETA	1,950	A-1		311,00	925,56
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2002	P	CONSTRUCTION 1 LOGEMENT JALEYRAC	Caisse des Dépôts et Consignations	1 588,92	1 202,61	29,75	A	V	LIVRETA	2,747	V	LIVRETA	1,950	A-1		23,45	29,88
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2003	P	CONSTRUCTION 2 PAVILLONS LOT COM. 15320 FAVEROLLES	Caisse des Dépôts et Consignations	36 516,00	21 397,77	15,83	A	V	LIVRETA	2,839	V	LIVRETA	1,950	A-1		417,26	1 152,46
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2003	P	CONSTRUCTION 2 PAVILLONS LOTCOM. 15320 FAVEROLLES	Caisse des Dépôts et Consignations	2 255,60	1 763,03	30,83	A	V	LIVRETA	2,651	V	LIVRETA	1,950	A-1		34,38	41,94

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2003	P	CONSTRUCTION 2 PAVILLONS LOT LA GARDE 15150 CROS MONT.	Caisse des Dépôts et Consignations	3 526,60	1 378,23	30,83	A	V	LIVRETA	0,611	V	LIVRETA	1,950	A-1		26,88	32,79
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2003	P	CONSTRUCTION 2 PAVILLONS LOT COM. 15150 CROS/MONTVERT	Caisse des Dépôts et Consignations	31 446,00	9 213,41	15,83	A	V	LIVRETA	0,510	V	LIVRETA	1,950	A-1		179,66	496,22
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2003	P	CONSTRUCTION 2 PAVILLONS TANAVELLE	Caisse des Dépôts et Consignations	3 491,80	2 792,95	31,00	A	V	LIVRETA	2,656	V	LIVRETA	1,950	A-1		54,46	63,68
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2003	P	CONSTRUCTION 2 PAVILLONS TANAVELLE	Caisse des Dépôts et Consignations	33 017,00	20 369,50	16,00	A	V	LIVRETA	2,846	V	LIVRETA	1,950	A-1		397,21	1 022,10
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2004	P	AMENAGEMENT 1 LOGEMENT JALEYRAC	Caisse des Dépôts et Consignations	24 547,00	15 059,09	16,75	A	V	LIVRETA	2,769	V	LIVRETA	1,950	A-1		293,65	755,63
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2004	P	AMENAGEMENT 1 LOGEMENT JALEYRAC	Caisse des Dépôts et Consignations	2 724,60	2 169,00	31,75	A	V	LIVRETA	2,597	V	LIVRETA	1,950	A-1		42,30	49,46
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2004	P	AMENAGEMENT 3 LOGEMENTS MENET	Caisse des Dépôts et Consignations	32 413,00	19 884,72	16,75	A	V	LIVRETA	2,726	V	LIVRETA	1,950	A-1		387,75	997,77
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2004	P	AMENAGEMENT 1 LOGEMENT JALEYRAC	Caisse des Dépôts et Consignations	974,80	776,02	31,75	A	V	LIVRETA	2,551	V	LIVRETA	1,950	A-1		15,13	17,69
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2004	P	CONSTRUCTION 2 PAVILLONS PAULHAC	Caisse des Dépôts et Consignations	35 279,40	21 643,21	16,75	A	V	LIVRETA	2,764	V	LIVRETA	1,950	A-1		422,04	1 086,01
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2004	P	CONSTRUCTION 2 PAVILLONS PAULHAC	Caisse des Dépôts et Consignations	2 571,40	2 047,03	31,75	A	V	LIVRETA	2,551	V	LIVRETA	1,950	A-1		39,92	46,68
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2004	P	ACQUISITION 2 LOGEMENTS CHAVAGNAC	Caisse des Dépôts et Consignations	79 202,00	48 588,86	16,83	A	V	LIVRETA	2,756	V	LIVRETA	1,950	A-1		947,49	2 438,08
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2004	P	ACQUISITION 2 LOGEMENTS CHAVAGNAC	Caisse des Dépôts et Consignations	3 554,00	2 829,26	31,83	A	V	LIVRETA	2,584	V	LIVRETA	1,950	A-1		55,17	64,52
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2004	P	ACQUISITION 2 LOGEMENTS NEUSSARGUES	Caisse des Dépôts et Consignations	56 263,20	34 516,35	16,83	A	V	LIVRETA	2,728	V	LIVRETA	1,950	A-1		673,07	1 731,95

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2004	P	ACQUISITION 1 LOGEMENT NEUSSARGUES	Caisse des Dépôts et Consignations	15 713,70	9 312,13	16,83	A	V	LIVRETA	2,258	V	LIVRETA	1,450	A-1		135,03	486,97
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2004	P	CONSTRUCTION 2 PAVILLONS SAINT-SANTIN CANTALES	Caisse des Dépôts et Consignations	36 236,00	22 230,06	16,83	A	V	LIVRETA	2,745	V	LIVRETA	1,950	A-1		433,49	1 115,46
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2004	P	CONSTRUCTION 2 PAVILLONS SAINT-SANTIN CANTALES	Caisse des Dépôts et Consignations	2 600,00	2 069,81	31,83	A	V	LIVRETA	2,599	V	LIVRETA	1,950	A-1		40,36	47,19
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2005	P	CONSTRUCTION 2 PAVILLONS SAINT-PONCY	Caisse des Dépôts et Consignations	35 196,00	22 274,28	17,33	A	V	LIVRETA	2,589	V	LIVRETA	1,900	A-1		423,21	1 049,50
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2005	P	CONSTRUCTION 2 PAVILLONS PAULHAC	Caisse des Dépôts et Consignations	3 097,20	2 480,47	32,33	A	V	LIVRETA	2,465	V	LIVRETA	1,900	A-1		47,13	54,74
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2004	P	TRAVAUX MISE AUX NORMES LOGEMENT FOYERS LE ROUGET	caisse epargne auvergne limou.	979 900,00	342 536,70	5,98	A	F	FIXE	4,791	F	FIXE	4,790	A-1		16 407,51	50 625,52
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2004	P	TRAVAUX MISE AUX NORMES LOGEMENT FOYERS SAINT-FLOUR	caisse epargne auvergne limou.	546 520,00	191 042,69	5,98	A	F	FIXE	4,793	F	FIXE	4,790	A-1		9 150,94	28 235,42
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2005	P	CONSTRUCTION 2 PAVILLONS DRUGEAC	Caisse des Dépôts et Consignations	30 516,80	19 392,26	17,25	A	V	LIVRETA	2,650	V	LIVRETA	1,900	A-1		368,45	913,71
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2005	P	CONSTRUCTION 2 PAVILLONS DRUGEAC	Caisse des Dépôts et Consignations	2 797,60	2 248,99	32,25	A	V	LIVRETA	2,514	V	LIVRETA	1,900	A-1		42,73	49,63
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2005	P	CONSTRUCTION UN PAVILLON LACAPELLE DEL FRAISSE	Caisse des Dépôts et Consignations	17 652,80	11 171,82	17,33	A	V	LIVRETA	2,585	V	LIVRETA	1,900	A-1		212,26	526,38
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2005	P	CONSTRUCTION UN PAVILLON LACAPELLE DEL FRAISSE	Caisse des Dépôts et Consignations	2 425,40	1 942,45	32,33	A	V	LIVRETA	2,476	V	LIVRETA	1,900	A-1		36,91	42,86
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2005	P	CONSTRUCTION 2 PAVILLONS LAFEUILLADE EN VEZIE	Caisse des Dépôts et Consignations	27 339,60	17 302,25	17,33	A	V	LIVRETA	2,608	V	LIVRETA	1,900	A-1		328,74	815,23

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2005	P	CONSTRUCTION 2 PAVILLONS LAFEUILLADE EN VEZIE	Caisse des Dépôts et Consignations	6 103,40	4 888,07	32,33	A	V	LIVRETA	2,465	V	LIVRETA	1,900	A-1		92,87	107,86
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2005	P	CONSTRUCTION 2 PAVILLONS LAFEUILLADE EN VEZIE 2 EME TR.	Caisse des Dépôts et Consignations	27 339,60	17 302,25	17,50	A	V	LIVRETA	2,611	V	LIVRETA	1,900	A-1		328,74	815,23
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2005	P	CONSTRUCTION 2 PAVILLONS LAFEUILLADE EN VEZIE 2 EME TR.	Caisse des Dépôts et Consignations	6 103,40	4 888,07	32,50	A	V	LIVRETA	2,452	V	LIVRETA	1,900	A-1		92,87	107,86
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2005	P	CONSTRUCTION 3 PAVILLONS VERNIOLS NAUCELLES	Caisse des Dépôts et Consignations	39 019,00	24 916,09	17,58	A	V	LIVRETA	2,608	V	LIVRETA	1,900	A-1		473,41	1 173,97
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2005	P	CONSTRUCTION 3 PAVILLONS VERNIOLS NAUCELLES	Caisse des Dépôts et Consignations	10 062,60	8 134,47	32,58	A	V	LIVRETA	2,447	V	LIVRETA	1,900	A-1		154,55	179,51
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2005	P	CONSTRUCTION 1 PAVILLON VERNIOLS NAUCELLES	Caisse des Dépôts et Consignations	18 639,00	11 556,42	17,58	A	V	LIVRETA	2,161	V	LIVRETA	1,450	A-1		167,57	566,50
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2005	P	CONSTRUCTION 1 PAVILLON VERNIOLS NAUCELLES	Caisse des Dépôts et Consignations	3 374,60	2 659,16	32,58	A	V	LIVRETA	1,994	V	LIVRETA	1,450	A-1		38,56	63,41
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2005	P	CONSTRUCTION 3 PAVILLONS LA CHAPELLE LAURENT	Caisse des Dépôts et Consignations	74 934,30	48 196,22	17,67	A	V	LIVRETA	2,590	V	LIVRETA	1,900	A-1		915,73	2 270,86
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2005	P	CONSTRUCTION 3 PAVILLONS LA CHAPELLE LAURENT	Caisse des Dépôts et Consignations	3 653,10	2 977,46	32,67	A	V	LIVRETA	2,433	V	LIVRETA	1,900	A-1		56,57	65,70
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2005	P	CONSTRUCTION 2 PAVILLONS ALLANCHE	Caisse des Dépôts et Consignations	66 512,50	42 779,48	17,75	A	V	LIVRETA	2,582	V	LIVRETA	1,900	A-1		812,81	2 015,65
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2005	P	CONSTRUCTION 2 PAVILLONS ALLANCHE	Caisse des Dépôts et Consignations	12 756,00	10 396,73	32,75	A	V	LIVRETA	2,431	V	LIVRETA	1,900	A-1		197,54	229,43
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2005	P	CONSTRUCTION 2 PAVILLONS LADINHAC	Caisse des Dépôts et Consignations	87 616,00	56 352,81	17,75	A	V	LIVRETA	2,598	V	LIVRETA	1,900	A-1		1 070,71	2 655,18
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2005	P	CONSTRUCTION 2 PAVILLONS LADINHAC	Caisse des Dépôts et Consignations	10 515,00	8 570,21	32,75	A	V	LIVRETA	2,443	V	LIVRETA	1,900	A-1		162,84	189,12

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2005	P	CONSTRUCTION 2 PAVILLONS COLTINES	Caisse des Dépôts et Consignations	68 259,50	43 903,12	17,75	A	V	LIVRETA	2,598	V	LIVRETA	1,900	A-1		834,16	2 068,59
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2005	P	CONSTRUCTION 2 PAVILLONS COLTINES	Caisse des Dépôts et Consignations	12 741,50	10 384,90	32,75	A	V	LIVRETA	2,443	V	LIVRETA	1,900	A-1		197,32	229,17
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2005	P	CONSTRUCTION 3 PAVILLONS QUEZAC	Caisse des Dépôts et Consignations	92 550,60	59 526,65	17,75	A	V	LIVRETA	2,570	V	LIVRETA	1,900	A-1		1 131,01	2 804,72
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2005	P	CONSTRUCTION 3 PAVILLONS COLTINES	Caisse des Dépôts et Consignations	7 944,90	6 475,46	32,75	A	V	LIVRETA	2,421	V	LIVRETA	1,900	A-1		123,03	142,90
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2005	P	CONSTRUCTION 1 PAVILLON QUEZAC	Caisse des Dépôts et Consignations	31 328,70	19 559,30	17,75	A	V	LIVRETA	2,123	V	LIVRETA	1,450	A-1		283,61	958,80
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2005	P	CONSTRUCTION 1 PAVILLON QUEZAC	Caisse des Dépôts et Consignations	2 247,00	1 784,55	32,75	A	V	LIVRETA	1,966	V	LIVRETA	1,450	A-1		25,88	42,55
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2005	P	CONSTRUCTION 2 PAVILLONS GLENAT	Caisse des Dépôts et Consignations	33 510,40	21 553,21	17,83	A	V	LIVRETA	2,612	V	LIVRETA	1,900	A-1		409,51	1 015,52
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2005	P	CONSTRUCTION 2 PAVILLONS GLENAT	Caisse des Dépôts et Consignations	2 527,00	2 059,62	32,83	A	V	LIVRETA	2,453	V	LIVRETA	1,900	A-1		39,13	45,45
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2005	P	CONSTRUCTION 1 PAVILLON CAYROLS	Caisse des Dépôts et Consignations	16 296,60	10 867,01	18,00	A	V	LIVRETA	2,515	V	LIVRETA	1,750	A-1		190,17	487,07
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2006	P	TRAVAUX MISE AUX NORMES LOGEMENT FOYERS A ST-FLOUR	caisse epargne auvergne limou.	550 000,00	319 523,56	13,00	T	F	FIXE	3,855	F	FIXE	3,800	A-1		11 874,25	18 931,03
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2006	P	TRAVAUX MISE AUX NORMES LOGEMENT FOYERS A LE ROUGET	caisse epargne auvergne limou.	840 000,00	488 000,13	13,00	T	F	FIXE	3,855	F	FIXE	3,800	A-1		18 135,23	28 912,81
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2006	P	AMELIORATION 3 LOGEMENTS MAURS	Caisse des Dépôts et Consignations	26 700,00	17 421,73	18,33	A	V	LIVRETA	2,314	V	LIVRETA	1,750	A-1		304,88	780,85
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2006	P	AMELIORATION 1 LOGEMENT MAURS	Caisse des Dépôts et Consignations	11 908,00	7 529,74	18,33	A	V	LIVRETA	1,821	V	LIVRETA	1,250	A-1		94,12	353,56

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2006	P	CONSTRUCTION 2 PAVILLONS naucelles	Caisse des Dépôts et Consignations	33 683,00	21 978,14	18,42	A	V	LIVRETA	2,256	V	LIVRETA	1,750	A-1		384,62	985,07
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2006	P	CONSTRUCTION 2 PAVILLONS NAUCELLES	Caisse des Dépôts et Consignations	4 973,20	4 018,71	33,42	A	V	LIVRETA	2,143	V	LIVRETA	1,750	A-1		70,33	87,50
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2006	P	CONSTRUCTION 2 PAVILLONS CRANDELLES	Caisse des Dépôts et Consignations	35 402,80	23 100,30	18,42	A	V	LIVRETA	2,306	V	LIVRETA	1,750	A-1		404,26	1 035,37
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2006	P	CONSTRUCTION 2 PAVILLONS CRANDELLES	Caisse des Dépôts et Consignations	2 413,80	1 950,52	33,42	A	V	LIVRETA	2,180	V	LIVRETA	1,750	A-1		34,13	42,47
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2006	P	CONSTRUCTION 2 PAVILLONS NEUSSARGUES	Caisse des Dépôts et Consignations	35 799,00	23 358,83	18,42	A	V	LIVRETA	2,272	V	LIVRETA	1,750	A-1		408,78	1 046,96
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2006	P	CONSTRUCTION 2 PAVILLONS NEUSSARGUES	Caisse des Dépôts et Consignations	2 379,00	1 922,40	33,50	A	V	LIVRETA	2,160	V	LIVRETA	1,750	A-1		33,64	41,86
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2006	P	CONSTRUCTION 2 PAVILLONS LAVAURS JALEYRAC	Caisse des Dépôts et Consignations	34 313,00	22 389,21	18,50	A	V	LIVRETA	2,316	V	LIVRETA	1,750	A-1		391,81	1 003,50
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2006	P	CONSTRUCTION 2 PAVILLONS LAVAURS JALEYRAC	Caisse des Dépôts et Consignations	2 006,20	1 621,16	33,50	A	V	LIVRETA	2,188	V	LIVRETA	1,750	A-1		28,37	35,30
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2006	P	CONSTRUCTION 2 PAVILLONS LE PUECH CALVINET	Caisse des Dépôts et Consignations	35 871,80	23 406,32	18,50	A	V	LIVRETA	2,317	V	LIVRETA	1,750	A-1		409,61	1 049,09
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2006	P	CONSTRUCTION 2 PAVILLONS LE PUECH CALVINET	Caisse des Dépôts et Consignations	3 615,00	2 921,17	33,50	A	V	LIVRETA	2,189	V	LIVRETA	1,750	A-1		51,12	63,61
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2006	P	CONSTRUCTION 2 PAVILLONS ST-ILLIDE	Caisse des Dépôts et Consignations	83 477,00	54 958,70	18,67	A	V	LIVRETA	2,379	V	LIVRETA	1,750	A-1		961,78	2 463,29
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2006	P	CONSTRUCTION 2 PAVILLONS ST-ILLIDE	Caisse des Dépôts et Consignations	6 017,00	4 907,59	33,67	A	V	LIVRETA	2,235	V	LIVRETA	1,750	A-1		85,89	106,86
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2006	P	CONSTRUCTION 2 PAVILLONS ST-ETIENNE DE CARLAT	Caisse des Dépôts et Consignations	89 764,50	59 098,20	18,67	A	V	LIVRETA	2,379	V	LIVRETA	1,750	A-1		1 034,22	2 648,82
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2006	P	CONSTRUCTION 2 PAVILLONS ST-ETIENNE DE CARLAT	Caisse des Dépôts et Consignations	7 400,00	6 035,61	33,67	A	V	LIVRETA	2,234	V	LIVRETA	1,750	A-1		105,63	131,42

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2006	P	CONSTRUCTION 2 PAVILLONS CLAVIERES	Caisse des Dépôts et Consignations	152 616,00	100 477,70	18,67	A	V	LIVRETA	2,379	V	LIVRETA	1,750	A-1		1 758,36	4 503,47
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2006	P	CONSTRUCTION 2 PAVILLONS CLAVIERES	Caisse des Dépôts et Consignations	11 883,20	9 692,22	33,67	A	V	LIVRETA	2,234	V	LIVRETA	1,750	A-1		169,62	211,03
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2007	P	CONSTRUCTION 1 PAVILLON ARNAC	Caisse des Dépôts et Consignations	36 720,60	24 445,98	19,83	A	V	LIVRETA	2,164	V	LIVRETA	1,550	A-1		378,91	1 051,99
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2007	P	CONSTRUCTION 1 PAVILLON ARNAC	Caisse des Dépôts et Consignations	1 655,10	1 337,11	34,83	A	V	LIVRETA	2,015	V	LIVRETA	1,550	A-1		20,72	29,06
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2007	P	CONSTRUCTION 4 PAVILLONS QUARTIER FRIDOU - ST-FLOUR	Caisse des Dépôts et Consignations	205 135,50	128 371,09	19,92	A	V	LIVRETA	1,016	V	LIVRETA	0,550	A-1		706,04	6 089,62
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2007	P	CONSTRUCTION 4 PAVILLONS LEYNHAC	Caisse des Dépôts et Consignations	117 676,50	78 340,66	19,92	A	V	LIVRETA	2,116	V	LIVRETA	1,550	A-1		1 214,28	3 371,25
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2007	P	AMELIORATION DE 2 LOGEMENTS CHALINARGUES	Caisse des Dépôts et Consignations	44 888,40	29 883,52	19,92	A	V	LIVRETA	2,131	V	LIVRETA	1,550	A-1		463,19	1 285,98
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2007	P	AMELIORATION DE 2 LOGEMENTS CHALINARGUES	Caisse des Dépôts et Consignations	13 643,70	11 022,54	34,92	A	V	LIVRETA	1,957	V	LIVRETA	1,550	A-1		170,85	239,57
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2007	P	CONSTRUCTION DE 2 PAVILLONS CHALINARGUES	Caisse des Dépôts et Consignations	72 896,10	48 529,05	19,92	A	V	LIVRETA	2,129	V	LIVRETA	1,550	A-1		752,20	2 088,36
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2007	P	CONSTRUCTION DE2 PAVILLONS CHALINARGUES	Caisse des Dépôts et Consignations	6 712,50	5 422,93	34,92	A	V	LIVRETA	1,957	V	LIVRETA	1,550	A-1		84,05	117,86
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2007	P	CONSTRUCTION DE 2 PAVILLONS RAGEADE	Caisse des Dépôts et Consignations	160 304,80	106 719,55	19,92	A	V	LIVRETA	2,125	V	LIVRETA	1,550	A-1		1 654,15	4 592,49
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2007	P	AMELIORATION 1 LOGEMENT CAYROLS	Caisse des Dépôts et Consignations	16 683,90	11 577,62	20,00	A	V	LIVRETA	2,166	V	LIVRETA	1,550	A-1		179,45	470,67
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2008	P	CONSTRUCTION DE 3 PAVILLONS PAULHAC	Caisse des Dépôts et Consignations	68 100,60	46 640,96	20,33	A	V	LIVRETA	1,908	V	LIVRETA	1,550	A-1		722,93	1 896,13
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2008	P	CONSTRUCTION DE 3 PAVILLONS PAULHAC	Caisse des Dépôts et Consignations	5 346,00	4 356,41	35,33	A	V	LIVRETA	1,794	V	LIVRETA	1,550	A-1		67,52	91,28

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2008	P	CONSTRUCTION DE 3 PAVILLONS LOT LES CHASSAGNES - ST-PONCY	Caisse des Dépôts et Consignations	117 698,00	80 609,39	20,33	A	V	LIVRETA	1,867	V	LIVRETA	1,550	A-1		1 249,44	3 277,07
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2008	P	CONSTRUCTION DE 3 PAVILLONS LOT LES CHASSAGNES - ST-PONCY	Caisse des Dépôts et Consignations	11 854,40	9 660,04	35,33	A	V	LIVRETA	1,758	V	LIVRETA	1,550	A-1		149,73	202,42
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2008	P	CONSTRUCTION DE 2 PAVILLONS LOT LA PARRO MARCOLES	Caisse des Dépôts et Consignations	41 953,00	28 732,91	20,42	A	V	LIVRETA	1,946	V	LIVRETA	1,550	A-1		445,36	1 168,10
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2008	P	CONSTRUCTION DE 2 PAVILLONS LOT LA PARRO MARCOLES	Caisse des Dépôts et Consignations	2 771,60	2 258,54	35,42	A	V	LIVRETA	1,819	V	LIVRETA	1,550	A-1		35,01	47,33
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2008	P	ACQ. AMELIORATION 8 LOGEMENTS AV BELARD A ST-FLOUR	Caisse des Dépôts et Consignations	27 992,10	18 092,99	20,50	A	V	LIVRETA	1,006	V	LIVRETA	0,550	A-1		99,51	815,14
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2008	P	ACQ. AMELIORATION DE 8 LOGEMENTS AV BELARD A ST FLOUR	Caisse des Dépôts et Consignations	12 054,90	9 319,88	35,50	A	V	LIVRETA	0,886	V	LIVRETA	0,550	A-1		51,26	234,81
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2008	P	CONSTRUCTION DE 2 PAVILLONS LOT. EMPRADEL PLEAUX	Caisse des Dépôts et Consignations	45 773,40	29 586,14	20,50	A	V	LIVRETA	0,934	V	LIVRETA	0,550	A-1		162,72	1 332,93
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2008	P	CONSTRUCTION DE 2 PAVILLONS SAINT PAUL DES LANDES	Caisse des Dépôts et Consignations	41 352,60	29 442,88	21,67	A	V	LIVRETA	2,199	V	LIVRETA	1,550	A-1		456,36	1 133,32
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2008	P	CONSTRUCTION DE 3 LOGEMENTS SAINT PAUL DES LANDES	Caisse des Dépôts et Consignations	43 325,40	23 245,04	21,67	A	V	LIVRETA	1,046	V	LIVRETA	1,550	A-1		360,30	894,75
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2008	P	CONSTRUCTION DE 1 LOGEMENT SAINT PAUL DES LANDES	Caisse des Dépôts et Consignations	14 441,80	9 743,33	21,67	A	V	LIVRETA	1,166	V	LIVRETA	0,550	A-1		53,59	417,84
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2008	P	CONSTRUCTION DE 1 LOGEMENT SAINT PAUL DES LANDES	Caisse des Dépôts et Consignations	911,20	721,58	36,67	A	V	LIVRETA	1,005	V	LIVRETA	0,550	A-1		3,97	17,64
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2008	P	CONSTRUCTION DE 2 PAVILLONS RION ES MGNES	Caisse des Dépôts et Consignations	36 046,00	23 539,63	21,83	A	V	LIVRETA	0,653	V	LIVRETA	0,050	A-1		11,77	1 064,38
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2008	P	CONSTRUCTION DE 2 PAVILLONS RIOM ES MONTAGNES	Caisse des Dépôts et Consignations	3 450,00	2 647,18	36,83	A	V	LIVRETA	0,489	V	LIVRETA	0,050	A-1		1,32	70,90

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2008	P	CONSTRUCTION DE 6 PAVILLONS RIOM ES MONTAGNES	Caisse des Dépôts et Consignations	108 137,60	75 941,20	21,83	A	V	LIVRETA	1,998	V	LIVRETA	1,350	A-1		1 025,21	2 987,69
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2008	P	CONSTRUCTION DE 6 PAVILLONS RIOM ES MONTAGNES	Caisse des Dépôts et Consignations	10 350,00	8 498,00	36,83	A	V	LIVRETA	1,840	V	LIVRETA	1,350	A-1		114,72	178,59
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2008	P	CONSTRUCTION DE 3 PAVILLONS CRANDELLES	Caisse des Dépôts et Consignations	248 080,00	174 217,78	21,83	A	V	LIVRETA	1,998	V	LIVRETA	1,350	A-1		2 351,94	6 854,09
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2008	P	CONSTRUCTION DE 3 PAVILLONS CRANDELLES	Caisse des Dépôts et Consignations	15 724,80	12 911,06	36,83	A	V	LIVRETA	1,840	V	LIVRETA	1,350	A-1		174,30	271,33
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2008	P	CONSTRUCTION DE 1 PAVILLON ALLY	Caisse des Dépôts et Consignations	20 964,40	14 174,11	20,83	A	V	LIVRETA	1,811	V	LIVRETA	1,350	A-1		191,35	588,31
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2008	P	CONSTRUCTION DE 1 PAVILLON ALLY	Caisse des Dépôts et Consignations	1 359,40	1 094,86	35,83	A	V	LIVRETA	1,696	V	LIVRETA	1,350	A-1		14,78	23,82
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2009	P	REHABILITATION DE 96 LOGEMENTS CITE DE BROUZAC AURILLAC	Caisse des Dépôts et Consignations	350 000,00	52 568,24	1,92	A	F	FIXE	1,858	F	FIXE	1,900	A-1		998,80	26 036,75
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2009	P	CONSTRUCTION DE 1 PAVILLON JUNHAC	Caisse des Dépôts et Consignations	75 744,00	55 615,57	22,00	A	V	LIVRETA	1,616	V	LIVRETA	1,350	A-1		750,81	2 078,22
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2009	P	CONSTRUCTION DE 2 PAVILLONS JUNHAC	Caisse des Dépôts et Consignations	18 736,50	15 852,17	37,00	A	V	LIVRETA	1,566	V	LIVRETA	1,350	A-1		214,01	322,02
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2010	P	CONSTRUCTION DE 4 LOGEMENTS LES MAZETS RIOM-ES-MGNES	Caisse des Dépôts et Consignations	217 104,00	167 695,70	27,75	A	V	LIVRETA	1,585	V	LIVRETA	1,350	A-1		2 263,89	4 968,20
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2010	P	CONSTRUCTION DE 4 LOGEMENTS LES MAZETS - RIOM-ES-MGNES	Caisse des Dépôts et Consignations	36 396,00	30 437,48	37,75	A	V	LIVRETA	1,551	V	LIVRETA	1,350	A-1		410,91	618,31
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2010	P	ACQ. AMELIORATION 4 LOGEMENTS LE BON ACCUEIL - LAVEISSENET	Caisse des Dépôts et Consignations	22 686,00	16 973,59	27,75	A	V	LIVRETA	0,782	V	LIVRETA	0,550	A-1		93,36	562,38

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2010	P	ACQ. AMELIORATION 3 LOGEMENTS LE BON ACCUEIL - LAVEISSENET	Caisse des Dépôts et Consignations	87 488,00	68 206,46	27,75	A	V	LIVRETA	1,585	V	LIVRETA	1,350	A-1		920,79	2 020,71
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2010	P	OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	Caisse des Dépôts et Consignations	142 600,00	113 367,01	28,00	A	V	LIVRETA	1,595	V	LIVRETA	1,350	A-1		1 530,45	3 219,78
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2011	P	CONSTRUCTION DEUX PAVILLONS SAIGNES	Caisse des Dépôts et Consignations	94 800,00	76 686,49	29,00	A	V	LIVRETA	1,540	V	LIVRETA	1,350	A-1		1 035,27	2 090,41
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2011	P	CONSTRUCTION DEUX PAVILLONS SAIGNES	Caisse des Dépôts et Consignations	8 500,00	7 315,35	39,00	A	V	LIVRETA	1,508	V	LIVRETA	1,350	A-1		98,76	139,14
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2010	P	CONSTRUCTION 1 LOGEMENT 15320 FAVEROLLES	Caisse des Dépôts et Consignations	47 050,00	37 404,77	28,00	A	V	LIVRETA	1,597	V	LIVRETA	1,350	A-1		504,97	1 062,35
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2010	P	CONSTRUCTION 1 LOGEMENT 15320 FAVEROLLES	Caisse des Dépôts et Consignations	3 650,00	3 113,63	38,00	A	V	LIVRETA	1,556	V	LIVRETA	1,350	A-1		42,04	61,18
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2012	P	CONSTRUCTION TROIS PAVILLONS LA REDONDETTE 15 ST-CERNIN	Caisse des Dépôts et Consignations	140 000,00	113 062,31	29,08	A	V	LIVRETA	1,481	V	LIVRETA	1,350	A-1		1 526,34	3 081,99
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2012	P	CONSTRUCTION TROIS PAVILLONS LA REDONDETTE 15 ST-CERNIN	Caisse des Dépôts et Consignations	11 500,00	9 882,64	39,08	A	V	LIVRETA	1,485	V	LIVRETA	1,350	A-1		133,42	187,96
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2012	P	CONSTRUCTION DEUX PAVILLONS LA REDONDETTE 15 ST-CERNIN	Caisse des Dépôts et Consignations	93 500,00	73 014,13	29,08	A	V	LIVRETA	0,708	V	LIVRETA	0,550	A-1		401,58	2 245,21
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2011	P	CONSTRUCTION DE 5 PAVILLONS 15340 CASSANIOUZE	Caisse des Dépôts et Consignations	144 080,00	114 265,21	28,17	A	V	LIVRETA	1,559	V	LIVRETA	1,350	A-1		1 542,58	3 245,29
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2011	P	CONSTRUCTION DE 5 PAVILLONS 15340 CASSANIOUZE	Caisse des Dépôts et Consignations	3 120,00	2 655,04	38,17	A	V	LIVRETA	1,542	V	LIVRETA	1,350	A-1		35,85	52,17
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2011	P	CONSTRUCTION DE 5 PAVILLONS 15340 CASSANIOUZE	Caisse des Dépôts et Consignations	36 020,00	27 531,48	28,17	A	V	LIVRETA	0,772	V	LIVRETA	0,550	A-1		151,43	878,27

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2011	P	CONSTRUCTION DE 5 PAVILLONS 15340 CASSANIOUZE	Caisse des Dépôts et Consignations	780,00	640,87	38,17	A	V	LIVRETA	0,731	V	LIVRETA	0,550	A-1		3,53	14,78
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2011	P	CONSTRUCTION DE DEUX PAVILLONS 15140 BESSE	Caisse des Dépôts et Consignations	158 200,00	125 063,46	28,50	A	V	LIVRETA	1,576	V	LIVRETA	1,350	A-1		1 688,36	3 551,98
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2011	P	CONSTRUCTION DEUX PAVILLONS LE CAROFFE 15250 ST-PAUL DES L	Caisse des Dépôts et Consignations	94 000,00	71 633,93	28,50	A	V	LIVRETA	0,771	V	LIVRETA	0,550	A-1		393,99	2 285,15
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2011	P	CONSTRUCTION DEUX PAVILLONS LE CAROFFE 15250 ST-PAUL DES L	Caisse des Dépôts et Consignations	20 000,00	16 381,10	38,50	A	V	LIVRETA	0,731	V	LIVRETA	0,550	A-1		90,10	377,74
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2011	P	CONSTRUCTION DE 4 PAVILLONS LE CAROFFE 15250 ST PAUL DES L	Caisse des Dépôts et Consignations	187 500,00	148 226,30	28,50	A	V	LIVRETA	1,562	V	LIVRETA	1,350	A-1		2 001,06	4 209,83
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2011	P	CONSTRUCTION DE 4 PAVILLONS LE CAROFFE 15250 ST PAUL DES L	Caisse des Dépôts et Consignations	40 000,00	33 924,51	38,50	A	V	LIVRETA	1,541	V	LIVRETA	1,350	A-1		457,98	666,60
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2012	P	CONSTRUCTION EHPAD SAINT-ILLIDE	CNRACL	415 000,00	249 000,00	14,42	A	F	FIXE	0,000	F	FIXE	0,000	A-1		0,00	16 600,00
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2012	P	EXTENSION EHPAD PIERRE VALADOU 15290 LE ROUGET	credit foncier de france	1 000 000,00	820 551,76	21,83	A	V	LIVRETA	3,320	V	LIVRET_A	3,320	A-1		27 242,32	25 909,77
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2012	P	CONSTRUCTION D'UN EHPAD 15800 VIC/CERE	credit foncier de france	2 750 000,00	2 256 517,32	21,90	A	F	FIXE	0,000	F	FIXE	3,320	A-1		74 916,38	71 251,88
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2013	P	REHABILITATION EHPAD LA VIGIERE 15100 SAINT-FLOUR	Caisse des Dépôts et Consignations	375 000,00	167 629,73	5,92	T	F	FIXE	2,351	F	FIXE	2,620	A-1		4 096,20	26 163,53
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2012	P	REHABILITATION EHPAD A JOHANNEL 15500 MASSIAC	Caisse des Dépôts et Consignations	625 000,00	300 766,59	6,25	T	F	FIXE	2,220	F	FIXE	2,620	A-1		7 387,26	43 045,62
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2013	P	CONSTRUCTION 30 LOGEMENTS ZAC VIALENC AURILLAC	Caisse des Dépôts et Consignations	1 147 203,50	946 230,00	30,17	A	V	LIVRETA	1,378	V	LIVRETA	1,350	A-1		12 774,11	24 783,32
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2013	P	CONSTRUCTION 30 LOGEMENTS ZAC VIALENC AURILLAC	Caisse des Dépôts et Consignations	255 357,00	222 453,28	40,17	A	V	LIVRETA	1,373	V	LIVRETA	1,350	A-1		3 003,12	4 097,58

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2013	P	CONSTRUCTION 12 LOGEMENTS ZAC VIALENC AURILLAC	Caisse des Dépôts et Consignations	458 881,50	367 021,17	30,17	A	V	LIVRETA	0,598	V	LIVRETA	0,550	A-1		2 018,62	10 891,20
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2013	P	CONSTRUCTION 12 LOGEMENTS ZAC VIALENC AURILLAC	Caisse des Dépôts et Consignations	102 143,00	86 397,36	40,17	A	V	LIVRETA	0,589	V	LIVRETA	0,550	A-1		475,19	1 884,35
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2013	P	CONSTRUCTION 36 LOGEMENTS TRONQUIERES AURILLAC	Caisse des Dépôts et Consignations	228 708,50	182 924,90	30,25	A	V	LIVRETA	0,581	V	LIVRETA	0,550	A-1		1 006,09	5 428,23
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2013	P	CONSTRUCTION 36 LOGEMENTS TRONQUIERES AURILLAC	Caisse des Dépôts et Consignations	54 833,50	46 380,77	40,25	A	V	LIVRETA	0,575	V	LIVRETA	0,550	A-1		255,10	1 011,58
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2013	P	CONSTRUCTION 36 LOGEMENTS TRONQUIERES AURILLAC	Caisse des Dépôts et Consignations	1 143 541,50	943 209,52	30,25	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,350	A-1		12 733,33	24 704,21
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2013	P	CONSTRUCTION 36 LOGEMENTS TRONQUIERES AURILLAC	Caisse des Dépôts et Consignations	274 166,50	238 839,11	40,25	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,350	A-1		3 224,33	4 399,40
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2013	P	ACQ. AMELIORATION 3 LOGEMENTS 15400 MENET	Caisse des Dépôts et Consignations	150 212,50	120 142,51	30,33	A	V	LIVRETA	0,630	V	LIVRETA	0,550	A-1		660,79	3 565,18
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2013	P	ACQ. AMELIORATION 3 LOGEMENTS 15400 MENET	Caisse des Dépôts et Consignations	37 787,50	31 962,46	40,33	A	V	LIVRETA	0,620	V	LIVRETA	0,550	A-1		175,80	697,11
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2013	P	REHABILITATION EHPAD OREE DU BOIS 15240 SAIGNES	Caisse des Dépôts et Consignations	70 000,00	7 803,09	0,83	T	F	FIXE	2,234	F	FIXE	2,500	A-1		121,12	7 803,09
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2013	P	TRAVAUX DE REHABILITATION CITE MONTPLAIN SAINT-FLOUR	Caisse des Dépôts et Consignations	125 000,00	61 677,39	6,00	A	V	LIVRETA	1,400	V	LIVRETA	1,350	A-1		832,65	8 460,59
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2013	P	TRAVAUX DE REHABILITATION TROIS CITES AURILLAC	Caisse des Dépôts et Consignations	500 000,00	246 709,53	6,00	A	V	LIVRETA	1,400	V	LIVRETA	1,350	A-1		3 330,58	33 842,35
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2014	P	CONSTRUCTION UN LOGEMENT 15320 LOUBARESSE	Caisse des Dépôts et Consignations	70 500,00	59 428,00	31,25	A	V	LIVRETA	1,376	V	LIVRETA	1,350	A-1		802,28	1 497,09

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2014	P	ACQ. AMELIORATION 10 LOGEMENTS AV DES PUPILLES A AURILLAC	Caisse des Dépôts et Consignations	86 000,00	70 511,62	31,50	A	V	LIVRETA	0,584	V	LIVRETA	0,550	A-1		387,82	2 021,31
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2014	P	ACQ. AMELIORATION 10 LOGEMENTS AV DES PUPILLES A AURILLAC	Caisse des Dépôts et Consignations	40 800,00	35 114,36	41,50	A	V	LIVRETA	0,578	V	LIVRETA	0,550	A-1		193,13	745,49
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2014	P	ACQ. AMELIORATION 10 LOGEMENTS AV DES PUPILLES A AURILLAC	Caisse des Dépôts et Consignations	344 000,00	289 974,84	31,50	A	V	LIVRETA	1,362	V	LIVRETA	1,350	A-1		3 914,66	7 304,97
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2014	P	ACQ. AMELIORATION 10 LOGEMENTS AV DES PUPILLES A AURILLAC	Caisse des Dépôts et Consignations	163 200,00	144 251,31	41,50	A	V	LIVRETA	1,377	V	LIVRETA	1,350	A-1		1 947,40	2 574,91
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2014	P	RENOVATION ENERGETIQUE CITE MASSIGOUX AURILLAC	Caisse des Dépôts et Consignations	324 000,00	154 218,62	6,67	A	V	LIVRETA	0,483	V	LIVRETA	0,500	A-1		771,10	21 702,96
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2014	P	RENOVATION ENERGETIQUE CITE MASSIGOUX AURILLAC	Caisse des Dépôts et Consignations	252 000,00	111 466,22	6,67	A	V	LIVRETA	0,161	V	LIVRETA	1,350	A-1		1 504,80	15 290,37
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2014	P	ACQ. AMELIORATION 11 LOGEMENTS A ST PAUL DES LANDES	Caisse des Dépôts et Consignations	144 170,00	117 942,79	31,83	A	V	LIVRETA	0,559	V	LIVRETA	0,550	A-1		648,69	3 380,98
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2014	P	ACQ. AMELIORATION 11 LOGEMENTS A ST PAUL DES LANDES	Caisse des Dépôts et Consignations	288 340,00	242 580,52	31,83	A	V	LIVRETA	1,327	V	LIVRETA	1,350	A-1		3 274,84	6 111,03
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2014	P	CONSTRUCTION 4 LOGEMENTS A REILHAC	Caisse des Dépôts et Consignations	49 900,50	40 822,66	31,83	A	V	LIVRETA	0,559	V	LIVRETA	0,550	A-1		224,53	1 170,24
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2014	P	CONSTRUCTION 4 LOGEMENTS A REILHAC	Caisse des Dépôts et Consignations	149 701,50	125 943,91	31,83	A	V	LIVRETA	1,331	V	LIVRETA	1,350	A-1		1 700,25	3 172,75
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2014	P	CONSTRUCTION 4 LOGEMENTS A LAFEUILLADE EN VEZIE	Caisse des Dépôts et Consignations	55 250,00	45 199,00	31,83	A	V	LIVRETA	0,559	V	LIVRETA	0,550	A-1		248,60	1 295,69
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2014	P	CONSTRUCTION 4 LOGEMENTS A LAFEUILLADE EN VEZIE	Caisse des Dépôts et Consignations	165 750,00	139 445,52	31,83	A	V	LIVRETA	1,323	V	LIVRETA	1,350	A-1		1 882,52	3 512,88
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2014	P	CONSTRUCTION 6 LOGEMENTS A SAINT-FLOUR	Caisse des Dépôts et Consignations	194 540,00	163 666,56	31,83	A	V	LIVRETA	1,339	V	LIVRETA	1,350	A-1		2 209,50	4 123,05
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2014	P	CONSTRUCTION 6 LOGEMENTS A SAINT-FLOUR	Caisse des Dépôts et Consignations	156 805,50	138 345,13	41,83	A	V	LIVRETA	1,345	V	LIVRETA	1,350	A-1		1 867,66	2 469,48

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2014	P	AMELIORATION ENERGETIQUE CITE LA JORDANNE AURILLAC	Caisse des Dépôts et Consignations	291 000,00	157 906,67	7,00	A	V	LIVRETA	0,491	V	LIVRETA	0,500	A-1		789,54	19 395,50
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2014	P	REHABILITATION 1 LOGEMENT A 15170 CHALINARGUES	Caisse des Dépôts et Consignations	47 400,00	38 863,37	31,08	A	V	LIVRETA	0,584	V	LIVRETA	0,550	A-1		213,75	1 114,07
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2014	P	CONSTRUCTION 2 PAVILLONS AU ROUGET	Caisse des Dépôts et Consignations	64 551,00	54 313,51	32,00	A	V	LIVRETA	0,530	V	LIVRETA	0,550	A-1		298,73	1 505,53
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2014	P	CONSTRUCTION 2 PAVILLONS AU ROUGET	Caisse des Dépôts et Consignations	64 551,00	55 656,62	32,00	A	V	LIVRETA	1,337	V	LIVRETA	1,350	A-1		751,37	1 349,86
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2014	P	CONSTRUCTION 15 LOGEMENTS CHAMP DE BARRAL ST-FLOUR	Caisse des Dépôts et Consignations	172 723,00	145 329,89	32,00	A	V	LIVRETA	0,542	V	LIVRETA	0,550	A-1		799,32	4 028,43
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2014	P	CONSTRUCTION 15 LOGEMENTS CHAMP DE BARRAL ST-FLOUR	Caisse des Dépôts et Consignations	474 988,00	409 540,27	32,00	A	V	LIVRETA	1,296	V	LIVRETA	1,350	A-1		5 528,80	9 932,72
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2015	P	CONSTRUCTION 3 PAVILLONS A SAINT-PONCY	Caisse des Dépôts et Consignations	179 500,00	154 767,03	32,33	A	V	LIVRETA	1,328	V	LIVRETA	1,350	A-1		2 089,36	3 753,62
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2015	P	REHABILITATION DE 24 LOGEMENTS RUE P MARTY AURILLAC	Caisse des Dépôts et Consignations	162 000,00	86 400,00	7,67	A	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	0,000	A-1		0,00	10 800,00
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2015	P	REHABILITATION DE 24 LOGEMENTS RUE P MARTY AURILLAC	Caisse des Dépôts et Consignations	116 000,00	64 761,39	7,67	A	V	LIVRETA	1,307	V	LIVRETA	1,350	A-1		874,28	7 720,37
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2015	P	REHABILITATION DE 11 LOGEMENTS RUE L DEBRONS AURILLAC	Caisse des Dépôts et Consignations	82 500,00	44 000,00	7,67	A	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	0,000	A-1		0,00	5 500,00
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2015	P	REHABILITATION DE 11 LOGEMENTS RUE L DEBRONS AURILLAC	Caisse des Dépôts et Consignations	52 500,00	21 361,81	7,67	A	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	1,350	A-1		288,39	2 546,60
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2015	P	REHABILITATION 26 LOGEMENTS LA PONETIE 15000 AURILLAC	Caisse des Dépôts et Consignations	131 500,00	61 592,31	8,00	A	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	0,000	A-1		0,00	6 843,59
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2016	P	CONSTRUCTION 6 LOGEMENTS TRONQUIERES ILOTS 2 ET 3 AURILLAC	Caisse des Dépôts et Consignations	118 553,50	102 385,39	33,08	A	V	LIVRETA	0,543	V	LIVRETA	0,550	A-1		563,12	2 746,80

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2016	P	CONSTRUCTION 6 LOGEMENTS TRONQUIERES ILOTS 2 ET 3 AURILLAC	Caisse des Dépôts et Consignations	237 106,50	209 119,65	33,08	A	V	LIVRETA	1,310	V	LIVRETA	1,350	A-1		2 823,12	4 887,34
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2015	P	CONSTRUCTION 2 LOGEMENTS VERNIOLS 15250 NAUCELLES	Caisse des Dépôts et Consignations	113 000,00	99 662,05	33,00	A	V	LIVRETA	1,323	V	LIVRETA	1,350	A-1		1 345,44	2 329,20
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2016	P	CONSTRUCTION 9 LOGEMENTS HAMEAU DE CANTAGREL 15250 NAUCELLES	Caisse des Dépôts et Consignations	137 974,00	119 157,35	33,25	A	V	LIVRETA	0,527	V	LIVRETA	0,550	A-1		655,37	3 196,76
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2016	P	CONSTRUCTION 9 LOGEMENTS HAMEAU DE CANTAGREL 15250 NAUCELLES	Caisse des Dépôts et Consignations	256 808,50	226 496,11	33,25	A	V	LIVRETA	1,291	V	LIVRETA	1,350	A-1		3 057,70	5 293,45
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2016	P	CONSTRUCTION 3 LOGEMENTS CENTRE BOURG 15130 PRUNET	Caisse des Dépôts et Consignations	45 750,00	39 510,71	33,08	A	V	LIVRETA	0,546	V	LIVRETA	0,550	A-1		217,31	1 059,99
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2016	P	CONSTRUCTION 3 LOGEMENTS CENTRE BOURG 15130 PRUNET	Caisse des Dépôts et Consignations	91 499,00	80 698,92	33,08	A	V	LIVRETA	1,329	V	LIVRETA	1,350	A-1		1 089,44	1 886,02
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2016	P	CONSTRUCTION 12 LOGEMENTS HAMEAU DE CANTAGREL 15250 NAUCELLES	Caisse des Dépôts et Consignations	124 678,00	107 674,65	33,25	A	V	LIVRETA	0,527	V	LIVRETA	0,550	A-1		592,21	2 888,70
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2016	P	CONSTRUCTION 12 LOGEMENTS HAMEAU DE CANTAGREL 15250 NAUCELLES	Caisse des Dépôts et Consignations	361 702,00	319 008,51	33,25	A	V	LIVRETA	1,291	V	LIVRETA	1,350	A-1		4 306,62	7 455,55
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2016	P	REHABILITATION 76 LOGEMENTS 22 24 ET 26 RUE PIERRE MARTY 15000 AURILLAC	Caisse des Dépôts et Consignations	309 000,00	185 400,00	8,25	A	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	0,000	A-1		0,00	20 600,00
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2016	P	AMELIORATION GENDARMERIE DE MURAT	Caisse des Dépôts et Consignations	600 000,00	478 777,59	18,42	A	V	LIVRETA	1,717	V	LIVRETA	1,750	A-1		8 378,61	21 459,10
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2016	P	AMELIORATION 11 LOGEMENTS RUE J DUCLAUX AURILLAC	Caisse des Dépôts et Consignations	35 705,00	30 835,61	33,67	A	V	LIVRETA	0,545	V	LIVRETA	0,550	A-1		169,60	827,26
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2016	P	AMELIORATION 11 LOGEMENTS RUE J DUCLAUX AURILLAC	Caisse des Dépôts et Consignations	85 000,00	51 591,36	33,67	A	V	LIVRETA	1,364	V	LIVRETA	1,350	A-1		696,49	1 205,74

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2016	P	CONSTRUCTION DE QUATRE LOGEMENTS LES TERRASSES DE TRONQUIERES AURILLAC	Caisse des Dépôts et Consignations	52 707,50	45 519,34	33,67	A	V	LIVRETA	0,544	V	LIVRETA	0,550	A-1		250,36	1 221,20
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2016	P	CONSTRUCTION DE QUATRE LOGEMENTS LES TERRASSES DE TRONQUIERES AURILLAC	Caisse des Dépôts et Consignations	158 122,50	139 458,52	33,67	A	V	LIVRETA	1,325	V	LIVRETA	1,350	A-1		1 882,69	3 259,29
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2016	P	REHABILITATION 88 LOGEMENTS CITES DE BESSERETTE 15100 SAINT FLOUR	Caisse des Dépôts et Consignations	592 000,00	418 734,80	18,50	A	V	LIVRETA	0,477	V	LIVRETA	1,350	A-1		5 652,92	19 480,54
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2016	P	CONSTRUCTION 2 PAVILLONS LES TRAVERSSIERES 15120 LADINHAC	Caisse des Dépôts et Consignations	55 115,00	47 598,51	33,92	A	V	LIVRETA	0,541	V	LIVRETA	0,550	A-1		261,79	1 276,98
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2016	P	CONSTRUCTION 2 PAVILLONS LES TRAVERSSIERES 15120 LADINHAC	Caisse des Dépôts et Consignations	55 115,00	48 609,51	33,92	A	V	LIVRETA	1,314	V	LIVRETA	1,350	A-1		656,23	1 136,05
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2016	P	CONSTRUCTION 2 LOGEMENTS AV HENRI MONDOR 15230 NAUCELLES	Caisse des Dépôts et Consignations	85 250,00	76 921,32	34,00	A	V	LIVRETA	1,313	V	LIVRETA	1,350	A-1		1 038,44	1 733,80
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2016	P	CONSTRUCTION 8 LOGEMENTS 11 ET 13 FB NOTRE DAME 15300 MURAT	Caisse des Dépôts et Consignations	108 142,50	93 394,22	33,92	A	V	LIVRETA	0,527	V	LIVRETA	0,550	A-1		513,67	2 505,58
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2016	P	CONSTRUCTION 8 LOGEMENTS 11 ET 13 FB NOTRE DAME 15300 MURAT	Caisse des Dépôts et Consignations	180 237,50	158 963,19	33,92	A	V	LIVRETA	1,290	V	LIVRETA	1,350	A-1		2 146,01	3 715,13
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2016	P	REHABILITATION 98 LOGEMENTS CITE DE LIMAGNE 15000 AURILLAC	Caisse des Dépôts et Consignations	661 500,00	396 900,00	8,92	A	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	0,000	A-1		0,00	44 100,00
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2016	P	REHABILITATION 98 LOGEMENTS CITE DE LIMAGNE 15000 AURILLAC	Caisse des Dépôts et Consignations	131 000,00	81 738,28	8,92	A	V	LIVRETA	1,203	V	LIVRETA	1,350	A-1		1 103,47	8 602,56

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2016	P	REHABILITATION 25 LOGEMENTS AV CHARLES PERRIE 15200 MAURIAC	Caisse des Dépôts et Consignations	297 000,00	204 558,73	9,00	A	V	LIVRETA	1,269	V	LIVRETA	1,350	A-1		2 761,55	19 243,72
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2016	P	REHABILITATION 25 LOGEMENTS AV CHARLES PERRIE 15200 MAURIAC	Caisse des Dépôts et Consignations	125 000,00	83 333,33	9,00	A	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	0,000	A-1		0,00	8 333,34
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2016	P	REHABILITATION 40 LOGEMENTS RUE MEALLET DE COURS 15000 AURILLAC	Caisse des Dépôts et Consignations	460 000,00	287 019,89	8,92	A	V	LIVRETA	1,254	V	LIVRETA	1,350	A-1		3 874,77	30 207,46
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2016	P	REHABILITATION 40 LOGEMENTS RUE MEALLET DE COURS 15000 AURILLAC	Caisse des Dépôts et Consignations	240 000,00	144 000,00	8,92	A	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	0,000	A-1		0,00	16 000,00
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2016	P	CONSTRUCTION 2 PAVILLONS LOTISSEMENT LES NOISETIERS 15120 LABESSERETTE	Caisse des Dépôts et Consignations	51 543,00	44 513,67	33,92	A	V	LIVRETA	0,540	V	LIVRETA	0,550	A-1		244,83	1 194,21
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2016	P	CONSTRUCTION 2 PAVILLONS LOTISSEMENT LES NOISETIERS 15120 LABESSERETTE	Caisse des Dépôts et Consignations	51 543,00	45 459,12	33,92	A	V	LIVRETA	1,306	V	LIVRETA	1,350	A-1		613,70	1 062,43
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2016	P	CONSTRUCTION 8 LOGEMENTS ET 8 PLACES/LITS FAM DE 15130 SAINT-ILLIDE	Caisse des Dépôts et Consignations	221 000,00	182 520,07	19,00	A	V	LIVRETA	1,314	V	LIVRETA	1,350	A-1		2 464,02	8 010,46
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2016	P	CONSTRUCTION 8 LOGEMENTS ET 8 PLACES/LITS FAM DE 15130 SAINT-ILLIDE	Caisse des Dépôts et Consignations	240 000,00	214 431,27	29,00	A	V	LIVRETA	1,791	V	LIVRETA	1,860	A-1		3 988,42	5 402,60
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2017	P	CONSTRUCTION 2 PAVILLONS LOTISSEMENT LA REDONDETTE 15310 SAINT-CERNIN	Caisse des Dépôts et Consignations	58 415,00	51 794,48	34,25	A	V	LIVRETA	0,537	V	LIVRETA	0,550	A-1		284,87	1 346,03

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2017	P	CONSTRUCTION 2 PAVILLONS LOTISSEMENT LA REDONDETTE 15310 SAINT-CERNIN	Caisse des Dépôts et Consignations	58 415,00	52 708,02	34,25	A	V	LIVRETA	1,299	V	LIVRETA	1,350	A-1		711,56	1 188,04
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2017	P	REHABILITATION THERMIQUE EHPAD FOYER DE LIMAGNE AURILLAC	Caisse des Dépôts et Consignations	483 000,00	322 000,00	9,75	A	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	0,000	A-1		0,00	32 200,00
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2017	P	CONSTRUCTION DEUX LOGEMENTS LIEU DIT LUSTRANDE 15230 BREZONS	Caisse des Dépôts et Consignations	129 000,00	116 397,06	34,67	A	V	LIVRETA	1,299	V	LIVRETA	1,350	A-1		1 571,36	2 623,59
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2017	P	CONSTRUCTION SIX LOGEMENTS ECO QUARTIER LES VERGNES 15220 ST-MAMET	Caisse des Dépôts et Consignations	269 133,50	242 839,93	34,67	A	V	LIVRETA	1,297	V	LIVRETA	1,350	A-1		3 278,34	5 473,60
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2017	P	CONSTRUCTION SIX LOGEMENTS ECO QUARTIER LES VERGNES 15220 ST-MAMET	Caisse des Dépôts et Consignations	53 826,50	47 726,05	34,67	A	V	LIVRETA	0,529	V	LIVRETA	0,550	A-1		262,50	1 240,30
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2017	P	CONSTRUCTION 44 LOGEMENTS MEDICO SOCIAL CHATEAU ESPINASSOL YTRAC	Caisse des Dépôts et Consignations	830 250,00	707 776,59	20,00	T	F	FIXE	2,362	F	FIXE	2,390	A-1		16 522,54	27 581,70
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2017	P	CONSTRUCTION 44 LOGEMENTS MEDICO SOCIAL CHATEAU ESPINASSOL YTRAC	Caisse des Dépôts et Consignations	1 014 750,00	929 067,98	30,00	A	V	LIVRETA	1,760	V	LIVRETA	1,860	A-1		17 280,67	22 425,74
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2017	P	REHABILITATION 48 LOGEMENTS CITE DU COIN TRANQUILE VIC/CERE	Caisse des Dépôts et Consignations	262 000,00	197 202,31	10,00	A	V	LIVRETA	1,199	V	LIVRETA	1,350	A-1		2 662,23	16 749,82
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2017	P	CONSTRUCTION DEUX LOGEMENTS LOTISSEMENT BEYNAGUET FREIX ANGLARDS	Caisse des Dépôts et Consignations	126 500,00	116 679,78	35,00	A	V	LIVRETA	1,285	V	LIVRETA	1,350	A-1		1 575,18	2 538,47

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2018	P	CONSTRUCTION DE 2 PAVILLONS A BESSE	Caisse des Dépôts et Consignations	63 826,00	58 054,91	35,83	A	V	LIVRETA	0,527	V	LIVRETA	0,550	A-1		319,30	1 462,67
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2018	P	CONSTRUCTION DE 2 PAVILLONS A BESSE	Caisse des Dépôts et Consignations	69 073,50	63 711,32	35,83	A	V	LIVRETA	1,290	V	LIVRETA	1,350	A-1		860,11	1 386,09
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2018	P	CONSTRUCTION DE 2 PAVILLONS A BESSE	Caisse des Dépôts et Consignations	7 000,00	7 000,00	35,83	A	F	FIXE	1,795	F	FIXE	2,070	A-1		144,90	0,00
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2018	P	CONSTRUCTION DE 3 PAVILLONS A CHAMPAGNAC	Caisse des Dépôts et Consignations	51 906,50	47 213,16	35,83	A	V	LIVRETA	0,527	V	LIVRETA	0,550	A-1		259,67	1 189,52
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2018	P	CONSTRUCTION DE 3 PAVILLONS A CHAMPAGNAC	Caisse des Dépôts et Consignations	123 709,00	114 105,45	35,83	A	V	LIVRETA	1,290	V	LIVRETA	1,350	A-1		1 540,43	2 482,46
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2018	P	CONSTRUCTION DE 3 PAVILLONS A CHAMPAGNAC	Caisse des Dépôts et Consignations	10 500,00	10 500,00	35,83	A	F	FIXE	1,795	F	FIXE	2,070	A-1		217,35	0,00
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2010	P	OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	Caisse des Dépôts et Consignations	1 114 987,44	67 905,57	0,67	T	F	FIXE	1,834	F	FIXE	2,640	A-1		889,41	67 905,57
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2010	P	OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	Caisse des Dépôts et Consignations	195 725,67	112 170,11	25,58	T	V	LIVRETA	0,656	V	LIVRETA	1,550	A-1		1 708,02	3 577,72
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2010	P	OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	Caisse des Dépôts et Consignations	1 081 214,88	92 019,52	0,92	T	V	LIVRETA	2,561	V	LIVRETA	1,950	A-1		1 116,07	92 019,52
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2010	P	OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	Caisse des Dépôts et Consignations	16 253,02	11 189,16	20,42	T	V	LIVRETA	1,740	V	LIVRETA	1,450	A-1		158,82	472,63
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2010	P	OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	Caisse des Dépôts et Consignations	58 281,60	33 584,79	12,67	T	V	LIVRETA	2,320	V	LIVRETA	1,950	A-1		633,20	2 345,68
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2010	P	OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	Caisse des Dépôts et Consignations	317 628,87	145 391,64	9,58	T	V	LIVRETA	1,516	V	LIVRETA	1,950	A-1		2 715,71	13 683,79
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2010	P	OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	Caisse des Dépôts et Consignations	257 208,69	198 108,86	28,17	T	V	LIVRETA	1,798	V	LIVRETA	1,550	A-1		3 020,50	5 642,41
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2010	P	OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	Caisse des Dépôts et Consignations	82 128,59	57 974,84	20,42	T	V	LIVRETA	2,248	V	LIVRETA	1,950	A-1		1 105,51	2 327,48

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2010	P	OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	Caisse des Dépôts et Consignations	52 878,22	39 468,02	24,08	T	V	LIVRETA	2,170	V	LIVRETA	1,900	A-1		735,47	1 296,44
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2010	P	OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	Caisse des Dépôts et Consignations	127 771,16	95 027,25	24,33	T	V	LIVRETA	2,018	V	LIVRETA	1,750	A-1		1 631,77	3 139,75
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2010	P	OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	Caisse des Dépôts et Consignations	34 880,79	21 840,89	28,08	T	V	LIVRETA	0,933	V	LIVRETA	1,550	A-1		333,00	622,05
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2010	P	OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	Caisse des Dépôts et Consignations	163 166,64	128 981,70	30,83	T	V	LIVRETA	1,780	V	LIVRETA	1,550	A-1		1 968,85	3 272,39
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2019	P	CONSTRUCTION DE 4 LOGEMENTS - LE ROUGET PERS	Caisse des Dépôts et Consignations	60 109,50	56 044,42	36,59	A	V	LIVRETA	0,551	V	LIVRETA	0,550	A-1		308,25	1 369,96
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2019	P	CONSTRUCTION DE 4 PAVILLONS - LE ROUGET-PERS	Caisse des Dépôts et Consignations	180 328,00	169 899,54	36,59	A	V	LIVRETA	1,351	V	LIVRETA	1,350	A-1		2 293,65	3 570,43
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2019	P	CONSTRUCTION DE 3 LOGEMENTS -ANGLARDS DE SALERS	Caisse des Dépôts et Consignations	58 250,00	54 182,86	36,50	A	V	LIVRETA	0,301	V	LIVRETA	0,300	A-1		162,55	1 386,83
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2019	P	CONSTRUCTION DE 3 LOGEMENTS - ANGLARDS DE SALERS	Caisse des Dépôts et Consignations	126 770,50	119 439,30	36,46	A	V	LIVRETA	1,351	V	LIVRETA	1,350	A-1		1 612,43	2 510,01
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2019	C	CONSTRUCTION DE 3 LOGEMENTS - ANGLARDS DE SALERS	Caisse des Dépôts et Consignations	22 500,00	22 500,00	36,46	A	V	FIXE	1,507	V	FIXE	1,570	A-1		353,25	0,00
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2019	P	CONSTRUCTION DE 2 PAVILLONS - ROUMEGOUX	Caisse des Dépôts et Consignations	69 560,00	64 855,80	36,60	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,550	A-1		356,71	1 585,35
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2019	P	CONSTRUCTION DE 2 PAVILLONS - ROUMEGOUX	Caisse des Dépôts et Consignations	72 216,00	68 039,72	36,60	A	V	LIVRETA	1,351	V	LIVRETA	1,350	A-1		918,54	1 429,85
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2020	P	CONSTRUCTION DE 16 LOGEMENTS - 16 RUE DU BAC MAURS	Caisse des Dépôts et Consignations	244 435,00	227 904,33	36,69	A	V	LIVRETA	0,576	V	LIVRETA	0,550	A-1		1 253,48	5 570,95
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2020	P	CONSTRUCTION DE 16 LOGEMENTS - 16 RUE DU BAC MAURS	Caisse des Dépôts et Consignations	532 788,50	501 977,06	36,69	A	V	LIVRETA	1,425	V	LIVRETA	1,350	A-1		6 776,69	10 549,03

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2020	P	CONSTRUCTION RÉSIDENCE EMMAÜS - RUE DE LA SOMME AURILLAC	Caisse des Dépôts et Consignations	550 221,50	513 011,08	36,79	A	V	LIVRETA	0,561	V	LIVRETA	0,550	A-1		2 821,56	12 540,17
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2020	P	RÉHABILITATION DE 42 LOGEMENTS CITE DE LA MONTADE - AURILLAC	Caisse des Dépôts et Consignations	711 690,00	647 321,53	17,35	A	V	LIVRETA	1,125	V	LIVRETA	1,100	A-1		7 120,54	32 716,25
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2020	P	CONSTRUCTION DE 6 LOGEMENTS - VEZAC	Caisse des Dépôts et Consignations	71 938,00	66 340,56	36,79	A	V	CMS01A	-0,202	V	CMS01A	-0,200	A-1		-132,68	1 858,36
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2020	P	CONSTRUCTION DE 6 LOGEMENTS - VEZAC	Caisse des Dépôts et Consignations	171 561,00	161 134,40	36,79	A	V	LIVRETA	1,113	V	LIVRETA	1,100	A-1		1 772,48	3 552,28
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2021	P	CONSTRUCTION 5 LOGEMENTS CANTAGREL - NAUCELLES	Caisse des Dépôts et Consignations	106 923,50	101 876,11	37,42	A	V	LIVRETA	0,309	V	LIVRETA	0,300	A-1		305,63	2 535,06
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2021	P	CONSTRUCTION 5 LOGEMENTS CANTAGREL - NAUCELLES	Caisse des Dépôts et Consignations	36 138,50	34 794,49	47,42	A	V	LIVRETA	0,307	V	LIVRETA	0,300	A-1		104,39	675,03
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2021	P	CONSTRUCTION DE 5 LOGEMENTS CANTAGREL - NAUCELLES	Caisse des Dépôts et Consignations	170 410,50	163 543,87	37,42	A	V	LIVRETA	1,135	V	LIVRETA	1,100	A-1		1 798,99	3 490,07
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2021	P	CONSTRUCTION DE 5 LOGEMENTS CANTAGREL - NAUCELLES	Caisse des Dépôts et Consignations	57 597,00	55 276,15	37,42	A	V	LIVRETA	1,135	V	LIVRETA	1,100	A-1		608,04	1 179,61
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2021	P	ACQUISITION EN VEFA DE 6 LOGEMENTS PRE CANTUEL - POLMINIHAC	Caisse des Dépôts et Consignations	95 383,00	90 880,40	37,42	A	V	LIVRETA	0,309	V	LIVRETA	0,300	A-1		272,64	2 261,44
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2021	P	ACQUISITION EN VEFA DE 6 LOGEMENTS PRE CANTUEL - POLMINHAC	Caisse des Dépôts et Consignations	29 845,50	28 436,62	37,42	A	V	LIVRETA	0,309	V	LIVRETA	0,300	A-1		85,31	707,61
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2021	P	ACQUISITION EN VEFA DE 6 LOGEMENTS PRE CANTUEL - POLMINHAC	Caisse des Dépôts et Consignations	190 766,00	183 079,16	37,42	A	V	LIVRETA	1,135	V	LIVRETA	1,100	A-1		2 013,87	3 906,96
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2021	P	ACQUISITION EN VEFA DE 6 LOGEMENTS PRE CANTUEL - POLMINHAC	Caisse des Dépôts et Consignations	59 691,50	58 322,23	47,42	A	V	LIVRETA	1,100	V	LIVRETA	1,100	A-1		641,55	695,95

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2021	P	ACQUISITION EN VEFA 2 LOGEMENTS LOTISSEMENT LES GENTIANES - LANOBRE	Caisse des Dépôts et Consignations	71 084,00	69 408,73	38,00	A	V	LIVRETA	0,300	V	LIVRETA	0,300	A-1		208,23	1 680,30
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2021	P	ACQUISITION EN VEFA 2 LOGEMENTS LOTISSEMENT LES GENTIANES - LANOBRE	Caisse des Dépôts et Consignations	71 084,00	69 659,69	38,00	A	V	LIVRETA	1,100	V	LIVRETA	1,100	A-1		766,26	1 439,99
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2021	P	CONSRUCTION 5 PAVILLONS SENIORS ENCLOS MAURY - CONDAT	Caisse des Dépôts et Consignations	117 634,00	114 861,67	38,00	A	V	LIVRETA	0,300	V	LIVRETA	0,300	A-1		344,59	2 780,65
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2021	P	CONSTRUCTION 5 PAVILLONS SENIORS ENCLOS MAURY - CONDAT	Caisse des Dépôts et Consignations	174 215,00	170 724,24	38,00	A	V	LIVRETA	1,100	V	LIVRETA	1,100	A-1		1 877,97	3 529,17
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2021	P	ACQUISITION 6 LOGEMENTS LE COURPOU - AURILLAC	Caisse des Dépôts et Consignations	104 939,00	103 025,65	38,00	A	V	LIVRETA	1,550	V	LIVRETA	1,550	A-1		1 596,90	1 943,01
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2021	P	ACQUISITION 6 LOGELENTS LE COURPOU - AURILLAC	Caisse des Dépôts et Consignations	106 247,00	104 309,81	38,00	A	V	LIVRETA	1,550	V	LIVRETA	1,550	A-1		1 616,80	1 967,23
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2021	P	ACQUISITION 6 LOGEMENTS LE COURPOU - AURILLAC	Caisse des Dépôts et Consignations	68 546,50	67 628,78	48,00	A	V	LIVRETA	1,550	V	LIVRETA	1,550	A-1		1 048,25	931,95
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2021	P	CONSTRUCTION 5 PAVILLONS TRONQUIERES - AURILLAC	Caisse des Dépôts et Consignations	99 163,50	96 826,47	38,00	A	V	LIVRETA	0,300	V	LIVRETA	0,300	A-1		290,48	2 344,04
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2021	P	CONSTRUCTION 5 PAVILLONS TRONQUIERES - AURILLAC	Caisse des Dépôts et Consignations	33 821,50	33 193,53	48,00	A	V	LIVRETA	0,300	V	LIVRETA	0,300	A-1		99,58	629,86
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2021	P	CONSTRUCTION 5 PAVILLONS TRONQUIERES - AURILLAC	Caisse des Dépôts et Consignations	153 005,50	149 939,71	38,00	A	V	LIVRETA	1,100	V	LIVRETA	1,100	A-1		1 649,34	3 099,52
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2021	P	CONSTRUCTION 5 PAVILLONS TRONQUIERES - AURILLAC	Caisse des Dépôts et Consignations	52 186,00	51 397,54	48,00	A	V	LIVRETA	1,100	V	LIVRETA	1,100	A-1		565,38	797,14

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2021	P	ACQUISITION AMELIORATION D'UN LOGEMENT SOCIAL - OMPS	Caisse des Dépôts et Consignations	57 003,50	55 856,22	38,00	A	V	LIVRETA	1,115	V	LIVRETA	1,100	A-1		622,95	1 159,90
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2022	P	CONSTRUCTION DE 3 LOGEMENTS - LAFEUILLADE EN VEZIE	Caisse des Dépôts et Consignations	66 165,00	64 605,74	38,78	T	V	LIVRETA	0,304	V	LIVRETA	0,300	A-1		192,07	1 563,93
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2022	P	CONSTRUCTION DE 3 LOGEMENTS - LAFEUILLADE EN VEZIE	Caisse des Dépôts et Consignations	126 106,50	123 579,69	38,78	T	V	LIVRETA	1,114	V	LIVRETA	1,100	A-1		1 343,34	2 554,62
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2022	P	CONSTRUCTION DE DEUX LOGEMENTS - -LADINHAC	Caisse des Dépôts et Consignations	56 399,00	55 069,82	38,78	T	V	LIVRETA	0,303	V	LIVRETA	0,300	A-1		163,54	1 333,18
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2022	P	CONSTRUCTION DE DEUX LOGEMENTS - LADINHAC	Caisse des Dépôts et Consignations	8 674,00	8 512,96	48,78	T	V	LIVRETA	0,303	V	LIVRETA	0,300	A-1		25,34	161,54
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2022	P	CONSTRUCTION DE DEUX LOGEMENTS - LADINHAC	Caisse des Dépôts et Consignations	55 876,00	54 756,41	38,78	T	V	LIVRETA	1,114	V	LIVRETA	1,100	A-1		595,22	1 131,92
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2022	P	CONSTRUCTION DE DEUX LOGEMENTS - LADINHAC	Caisse des Dépôts et Consignations	8 593,50	8 463,67	48,78	T	V	LIVRETA	1,111	V	LIVRETA	1,100	A-1		92,18	131,26
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2022	P	ACQUISITION EN VEFA 2 LOGEMENTS - ANTIGNAC	Caisse des Dépôts et Consignations	53 227,00	51 972,57	38,78	T	V	LIVRETA	0,303	V	LIVRETA	0,300	A-1		154,34	1 258,20
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2022	P	ACQUISITION EN VEFA 2 LOGEMENTS - ANTIGNAC	Caisse des Dépôts et Consignations	16 457,00	16 151,43	48,78	T	V	LIVRETA	0,303	V	LIVRETA	0,300	A-1		48,07	306,49
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2022	P	ACQUISITION EN VEFA 2 LOGEMENTS - ANTIGNAC	Caisse des Dépôts et Consignations	48 150,00	47 185,20	38,78	T	V	LIVRETA	1,114	V	LIVRETA	1,100	A-1		512,92	975,43
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2022	P	ACQUISITION EN VEFA 2 LOGEMENTS - ANTIGNAC	Caisse des Dépôts et Consignations	14 887,50	14 662,57	48,78	T	V	LIVRETA	1,111	V	LIVRETA	1,100	A-1		159,70	227,42
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2022	P	ACQUISITION UN LOGEMENT MAISON CAREYRAT - ARPAJON SUR CERE	Caisse des Dépôts et Consignations	49 252,50	48 091,75	38,78	T	V	LIVRETA	0,303	V	LIVRETA	0,300	A-1		142,82	1 164,24
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2022	P	ACQUISITION UN LOGEMENT - PLEAUX	Caisse des Dépôts et Consignations	37 885,00	37 125,90	38,25	A	V	LIVRETA	1,156	V	LIVRETA	1,100	A-1		408,39	767,46

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2022	P	CONSTRUCTION DE DEUX LOGEMENTS - YDES	Caisse des Dépôts et Consignations	64 505,00	62 984,79	38,78	T	V	LIVRETA	0,303	V	LIVRETA	0,300	A-1		187,04	1 524,78
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2022	P	CONSTRUCTION DE DEUX LOGEMENTS - YDES	Caisse des Dépôts et Consignations	10 000,00	9 814,31	48,78	T	V	LIVRETA	0,303	V	LIVRETA	0,300	A-1		29,21	186,24
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2022	P	CONSTRUCTION DE DEUX LOGEMENTS - YDES	Caisse des Dépôts et Consignations	64 744,00	63 446,71	38,78	T	V	LIVRETA	1,114	V	LIVRETA	1,100	A-1		689,69	1 311,57
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2022	P	CONSTRUCTION DE DEUX LOGEMENTS - YDES	Caisse des Dépôts et Consignations	10 037,00	9 885,36	48,78	T	V	LIVRETA	1,111	V	LIVRETA	1,100	A-1		107,68	153,32
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2022	P	ACQUISITION DE 4 LOGEMENTS ALLEE DES DEUX MONTS - ARPAJON-SUR-CERE	Caisse des Dépôts et Consignations	14 751,00	14 403,35	38,78	T	V	LIVRETA	0,303	V	LIVRETA	0,300	A-1		42,78	348,70
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2022	P	ACQUISITION DE 4 LOGEMENTS ALLEE DES DEUX MONTS - ARPAJON SUR CERE	Caisse des Dépôts et Consignations	102 845,50	100 784,78	38,78	T	V	LIVRETA	1,114	V	LIVRETA	1,100	A-1		1 095,55	2 083,41
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2022	P	CONSTRUCTION D'UN LOGEMENT - LABESSERETTE	Caisse des Dépôts et Consignations	61 517,00	60 284,39	38,78	T	V	LIVRETA	1,114	V	LIVRETA	1,100	A-1		655,32	1 246,19
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2022	P	CONSTRUCTION D'UN LOGEMENT - LABESSERETTE	Caisse des Dépôts et Consignations	20 236,50	19 930,76	48,78	T	V	LIVRETA	1,111	V	LIVRETA	1,100	A-1		217,09	309,11
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2022	P	CONSTRUCTION D'UN LOGEMENT - JALEYRAC	Caisse des Dépôts et Consignations	65 398,50	64 218,69	38,17	A	V	LIVRETA	1,686	V	LIVRETA	1,600	A-1		1 027,50	1 198,69
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2022	P	CONSTRUCTION D'UN LOGEMENT - JALEYRAC	Caisse des Dépôts et Consignations	11 972,00	11 791,12	48,17	A	V	LIVRETA	1,146	V	LIVRETA	1,100	A-1		129,70	182,88
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2022	P	ACQUISITION EN VEFA 11 LOGEMENTS RUE DU RIEU AURILLAC	Caisse des Dépôts et Consignations	107 621,00	107 621,00	39,00	A	V	LIVRETA	0,821	V	LIVRETA	0,800	A-1		860,97	2 293,62
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2022	P	ACQUISITION EN VEFA 11 LOGEMENTS RUE DE RIEU AURILLAC	Caisse des Dépôts et Consignations	37 907,00	37 287,42	48,83	A	V	LIVRETA	2,716	V	LIVRETA	1,800	A-1		671,18	480,49
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2022	P	ACQUISITION EN VEFAF 11 LOGEMENTS RUE DU RIEU AURILLAC	Caisse des Dépôts et Consignations	276 159,00	276 159,00	39,00	A	V	LIVRETA	1,645	V	LIVRETA	1,600	A-1		4 418,55	4 982,02

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2022	P	ACQUISITION EN VEFA 11 LOGEMENTS RUE DU RIEU AURILLAC	Caisse des Dépôts et Consignations	97 788,00	97 788,00	49,00	A	V	LIVRETA	1,637	V	LIVRETA	1,600	A-1		1 564,61	1 291,47
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2022	P	ACQUISITION EN VEFA 12 LOGEMENTS YTRAC	Caisse des Dépôts et Consignations	194 947,00	194 947,00	39,00	A	V	LIVRETA	0,821	V	LIVRETA	0,800	A-1		1 559,58	4 154,71
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2022	P	ACQUISITION EN VEFA 12 LOGEMENTS YTRAC	Caisse des Dépôts et Consignations	122 132,00	122 132,00	49,00	A	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	0,000	A-1		0,00	2 442,64
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2022	P	ACQUISITION EN VEFA 12 LOGEMENTS YTRAC	Caisse des Dépôts et Consignations	398 685,00	398 685,00	39,00	A	V	LIVRETA	1,645	V	LIVRETA	1,600	A-1		6 378,96	7 192,45
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2022	P	ACQUISITION EN VEFA 12 LOGEMENTS YTRAC	Caisse des Dépôts et Consignations	127 341,50	127 341,50	49,00	A	V	LIVRETA	1,637	V	LIVRETA	1,600	A-1		2 037,47	1 681,78
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2022	P	ACQUISITION 10 LOGEMENTS RUE DE MOINAC ST-PAUL-DES-LANDES	Caisse des Dépôts et Consignations	185 551,50	185 551,50	39,03	A	V	LIVRETA	0,820	V	LIVRETA	0,800	A-1		1 484,41	3 954,48
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2022	P	CONSTRUCTION 10 LOGEMENTS RUE DE MOINAC ST-PAUL-DES LANDES	Caisse des Dépôts et Consignations	20 785,50	20 785,50	48,03	A	V	LIVRETA	0,816	V	LIVRETA	0,800	A-1		166,29	348,14
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2022	P	CONSTRUCTION 10 LOGEMENTS RUE DE MOINAC ST-PAUL-DES-LANDES	Caisse des Dépôts et Consignations	321 276,50	321 276,50	39,03	A	V	LIVRETA	1,642	V	LIVRETA	1,600	A-1		5 140,43	5 795,96
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2022	P	CONSTRUCTION 10 LOGEMENTS RUE DE MOINAC ST-PAUL-DES-LANDES	Caisse des Dépôts et Consignations	35 989,50	35 989,50	48,03	A	V	LIVRETA	1,635	V	LIVRETA	1,600	A-1		575,83	489,38
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2022	P	CONSTRUCTION 4 LOGEMENTS PIERROUTY ROANNES-ST-MARY	Caisse des Dépôts et Consignations	66 785,00	66 785,00	39,00	A	V	LIVRETA	0,821	V	LIVRETA	0,800	A-1		534,28	1 423,32
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2022	P	CONSTRUCTION 4 LOGEMENTS PIERROUTY ROANNES ST-MARY	Caisse des Dépôts et Consignations	190 596,00	190 596,00	39,00	A	V	LIVRETA	1,645	V	LIVRETA	1,600	A-1		3 049,54	3 438,43
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2023	P	CONSTRUCTION 4 LOGEMENTS LES HARAS - AURILLAC	Caisse des Dépôts et Consignations	127 960,50	0,00	39,24	A	V	LIVRETA	1,799	V	LIVRETA	1,800	A-1		340,76	1 073,38

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2023	P	CONSTRUCTION 4 LOGEMENTS LES HARAS - AURILLAC	Caisse des Dépôts et Consignations	139 262,00	0,00	39,24	A	V	LIVRETA	1,678	V	LIVRETA	1,600	A-1		2 228,19	2 512,35
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2022	P	CONSTRUCTION D'UN LOGEMENT - YOLET	Caisse des Dépôts et Consignations	50 313,00	50 313,00	39,00	A	V	LIVRETA	2,675	V	LIVRETA	2,530	A-1		1 272,92	741,50
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2022	P	CONSTRUCTION D'UN LOGEMENT - YOLET	Caisse des Dépôts et Consignations	20 987,00	20 987,00	47,00	A	V	LIVRETA	2,655	V	LIVRETA	2,530	A-1		530,97	229,09
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2022	P	CONSTRUCTION DE DEUX LOGEMENTS - DRUGEAC	Caisse des Dépôts et Consignations	64 996,00	64 996,00	39,00	A	V	LIVRETA	1,897	V	LIVRETA	1,800	A-1		1 169,93	1 123,51
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2022	P	CONSTRUCTION DE DEUX LOGEMENTS - DRUGEAC	Caisse des Dépôts et Consignations	10 971,00	10 971,00	48,00	A	V	LIVRETA	1,881	V	LIVRETA	1,800	A-1		197,48	141,37
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2022	P	CONSTRUCTION DE DEUX LOGEMENTS - DRUGEAC	Caisse des Dépôts et Consignations	61 871,00	61 871,00	39,00	A	V	LIVRETA	2,628	V	LIVRETA	2,530	A-1		1 565,34	911,84
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2022	P	CONSTRUCTION DE DEUX LOGEMENTS - DRUGEAC	Caisse des Dépôts et Consignations	10 971,00	10 971,00	48,00	A	V	LIVRETA	2,653	V	LIVRETA	2,530	A-1		277,57	115,57
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2022	P	CONSTRUCTION DE DEUX LOGEMENTS - ST-ETIENNE-CANTALES	Caisse des Dépôts et Consignations	59 751,00	59 751,00	39,00	A	V	LIVRETA	1,897	V	LIVRETA	1,800	A-1		1 075,52	1 032,84
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2022	P	CONSTRUCTION DE DEUX LOGEMENTS - ST-ETIENNE-CANTALES	Caisse des Dépôts et Consignations	18 718,50	18 718,50	49,00	A	V	LIVRETA	1,880	V	LIVRETA	1,800	A-1		336,94	233,98
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2022	P	CONSTRUCTION DE DEUX LOGEMENTS - ST-ETIENNE-CANTALES	Caisse des Dépôts et Consignations	64 507,00	64 507,00	39,00	A	V	LIVRETA	2,675	V	LIVRETA	2,530	A-1		1 632,03	950,69
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2022	P	CONSTRUCTION DE DEUX LOGEMENTS - ST-ETIENNE-CANTALES	Caisse des Dépôts et Consignations	19 542,00	19 542,00	49,00	A	V	LIVRETA	2,651	V	LIVRETA	2,530	A-1		494,42	198,74
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2023	P	ACQUISITION UN LOGEMENT RUE DES PRADELS - ARPAJON SUR CERE	Caisse des Dépôts et Consignations	24 092,50	0,00	39,49	A	V	LIVRETA	1,530	V	LIVRETA	1,530	A-1		181,56	441,15
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2022	P	REHABILITATION DE 156 LOGEMENTS CITE DE CANTELOUBE - AURILLAC	Caisse des Dépôts et Consignations	752 500,00	752 500,00	19,83	A	V	LIVRETA	3,493	V	LIVRETA	2,600	A-1		19 565,00	29 162,86

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2023	P	REHABILITATION / RESTRUCTURATION 96 LOGEMENTS CITE PIERRE TERRISSE - AURILLAC	Caisse des Dépôts et Consignations	288 000,00	0,00	14,72	A	F	FIXE	3,205	F	FIXE	3,040	A-1		8 876,80	15 513,28
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2023	P	Acquisition - Amélioration 5 logements Les Frauzes à Saint-Flour	Caisse des Dépôts et Consignations	17 527,50	0,00	39,50	A	V	LIVRETA	2,887	V	LIVRETA	2,800	A-1		0,00	0,00
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2023	P	Acquisition - Amélioration 5 logements Les Frauzes à Saint-Flour	Caisse des Dépôts et Consignations	5 062,00	0,00	49,50	A	V	LIVRETA	2,873	V	LIVRETA	2,800	A-1		0,00	0,00
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2023	P	Acquisition - Amélioration 5 logements Les Frauzes à Saint-Flour	Caisse des Dépôts et Consignations	175 659,00	0,00	39,50	A	V	LIVRETA	3,721	V	LIVRETA	3,600	A-1		0,00	0,00
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2023	P	Acquisition - Amélioration 5 logements Les Frauzes à Saint-Flour	Caisse des Dépôts et Consignations	56 734,50	0,00	49,50	A	V	LIVRETA	3,702	V	LIVRETA	3,600	A-1		0,00	0,00
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2023	P	Acquisition - Amélioration 6 logements Hôtel de Lyon à Aurillac	Caisse des Dépôts et Consignations	45 147,00	0,00	39,59	A	V	LIVRETA	2,872	V	LIVRETA	2,800	A-1		0,00	0,00
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2023	P	Acquisition - Amélioration 6 logements Hôtel de Lyon à Aurillac	Caisse des Dépôts et Consignations	16 569,50	0,00	49,51	A	V	LIVRETA	2,873	V	LIVRETA	2,800	A-1		0,00	0,00
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2023	P	Acquisition - Amélioration 6 logements Hôtel de Lyon à Aurillac	Caisse des Dépôts et Consignations	45 809,00	0,00	39,51	A	F	FIXE	0,000	F	FIXE	0,000	A-1		0,00	0,00
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2023	P	Acquisition - Amélioration 6 logements Hôtel de Lyon à Aurillac	Caisse des Dépôts et Consignations	33 138,50	0,00	49,51	A	V	LIVRETA	3,701	V	LIVRETA	3,600	A-1		0,00	0,00
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2023	P	Acquisition en VEFA 2 logements IOT PRE CANTUEL à Polminhac	Caisse des Dépôts et Consignations	63 346,50	0,00	39,50	A	V	LIVRETA	2,887	V	LIVRETA	2,800	A-1		0,00	0,00
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2023	P	Acquisition en VEFA 2 logements IOT PRE CANTUEL à Polminhac	Caisse des Dépôts et Consignations	18 399,00	0,00	49,50	A	V	LIVRETA	2,873	V	LIVRETA	2,800	A-1		0,00	0,00
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2023	P	Acquisition en VEFA 2 logements IOT PRE CANTUEL à Polminhac	Caisse des Dépôts et Consignations	65 846,50	0,00	39,50	A	V	LIVRETA	3,719	V	LIVRETA	3,600	A-1		0,00	0,00
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2023	P	Acquisition en VEFA 2 logements IOT PRE CANTUEL à Polminhac	Caisse des Dépôts et Consignations	18 399,00	0,00	49,50	A	V	LIVRETA	3,703	V	LIVRETA	3,600	A-1		0,00	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2023	P	Acquisition en VEFA 3 logements Tandouire à Jussac	Caisse des Dépôts et Consignations	49 546,50	0,00	40,00	A	V	LIVRETA	2,802	V	LIVRETA	1,800	A-1		0,00	0,00
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2023	P	Acquisition en VEFA 3 logements Tandouire à Jussac	Caisse des Dépôts et Consignations	15 788,00	0,00	49,50	A	V	LIVRETA	2,874	V	LIVRETA	2,800	A-1		0,00	0,00
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2023	P	Acquisition en VEFA 3 logements Tandouire à Jussac	Caisse des Dépôts et Consignations	111 963,50	0,00	39,50	A	V	LIVRETA	3,720	V	LIVRETA	3,600	A-1		0,00	0,00
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2023	P	Acquisition en VEFA 3 logements Tandouire à Jussac	Caisse des Dépôts et Consignations	33 964,50	0,00	49,50	A	V	LIVRETA	3,704	V	LIVRETA	3,600	A-1		0,00	0,00
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2022	P	Acquisition - Amélioration Parc social public 10 logements Village des Haras à Aurillac	Caisse des Dépôts et Consignations	230 111,50	230 111,50	39,83	A	V	LIVRETA	2,600	V	LIVRETA	2,600	A-1		5 982,90	3 338,92
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2022	P	Construction Parc social public 12 logements rue de Marmiesse à Aurillac	Caisse des Dépôts et Consignations	221 830,50	221 830,50	39,83	A	V	LIVRETA	2,739	V	LIVRETA	2,800	A-1		3 992,95	3 834,51
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2022	P	Construction Parc social public 12 logements rue de Marmiesse à Aurillac	Caisse des Dépôts et Consignations	58 980,00	58 980,00	49,83	A	V	LIVRETA	2,748	V	LIVRETA	2,800	A-1		1 061,64	737,26
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2022	P	Construction Parc social public 12 logements rue de Marmiesse à Aurillac	Caisse des Dépôts et Consignations	312 184,50	312 184,50	39,83	A	V	LIVRETA	3,535	V	LIVRETA	3,600	A-1		8 116,80	4 529,81
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2022	P	Construction Parc social public 12 logements rue de Marmiesse à Aurillac	Caisse des Dépôts et Consignations	81 992,50	81 992,50	49,83	A	V	LIVRETA	3,544	V	LIVRETA	3,600	A-1		2 131,81	817,15
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2022	P	Réhabilitation / Restructuration Parc social public 62 logements Cité du Champ de Foire à Arpajon	Caisse des Dépôts et Consignations	418 500,00	418 500,00	14,83	A	V	LIVRETA	2,116	V	LIVRETA	2,250	A-1		5 231,25	25 539,58
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2022	P	Réhabilitation / Restructuration Parc social public 62 logements Cité du Champ de Foire à Arpajon	Caisse des Dépôts et Consignations	429 141,50	429 141,50	19,83	A	V	LIVRETA	3,495	V	LIVRETA	3,600	A-1		11 312,65	16 631,22
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL	2022	P	Acquisition - Amélioration Parc social public 10 logements Village des Haras à Aurillac	Caisse des Dépôts et Consignations	125 973,00	125 973,00	39,83	A	V	LIVRETA	2,740	V	LIVRETA	2,800	A-1		2 299,01	2 177,54

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
les cités cantaliennes automne	2022	P	RACHAT IMMOBILIER EHPAD REILHAC	caisse epargne auvergne limou.	1 282 500,00	1 241 796,79	24,00	M	F	FIXE	1,198	F	FIXE	1,170	A-1		14 487,23	44 903,99
TOTAL GENERAL					**118 948 511,68**	**74 932 432,85**											**1 244 927,50**	**4 632 782,02**

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	2 414 940,73
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	114 133,38
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	**I = A + B + C - D**	**2 529 074,11**
Recettes réelles de fonctionnement	**II**	**233 316 661,00**

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	**I / II**	**1,08**

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

1441

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exer- cice d'ori- gine du con- trat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

442

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

									Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (1)				
									Part investissement				
Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Part totale (2)	Dont part nette (3) I	Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
TOTAL				0			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Montant de la rémunération restant à verser au 31/12/N.

(2) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 31/12/N.

(3) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)					0,00	0,00	0,00
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES	B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					**4 215 399,17**
204142	Monuments historiques - Aide à la conservation et restauration	Etude de diagnostic (sacritie, choeur et assainissement) de l église Saint-Martin	COMMUNE SAUVAT	Commune	4 140,00
204142	Monuments historiques - Aide à la conservation et restauration	Travaux d urgence (diagnostics, étaiements et confortations d urgence) de l abbatiale Saint-Géraud -	COMMUNE D AURILLAC	Commune	30 000,00
204142	Objets mobiliers non protégés au titre des monuments historiques - Aide à la con	Restauration du retable sud de la Vierge et traitement insecticide sur l ensemble des objets mobilie	COMMUNE DE MENET	Commune	11 160,00
204142	Monuments historiques - Aide à la conservation et restauration	Entretien urgent de couverture et de zinguerie de l église	COMMUNE SAINT SATURNIN	Commune	2 934,00
2041481	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	acquisition d un tracteur	COMMUNE SAINT CONSTANT FOURNOULES	Commune	12 000,00
2041481	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	acquisition d une épareuse	COMMUNE SENEZERGUES	Commune	5 000,00
2041481	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	pont bascule	COMMUNE VALUEJOLS	Commune	3 293,00
2041481	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	acquisition de matériels techniques roulants et équipements associés	COMMUNE MOLOMPIZE	Commune	6 483,00
2041481	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	acquisition d un véhicule et de ses accessoires T1 : tracteur et épareuse (PERMUTATION 2023-2024)	COMMUNE SAINT JACQUES DES BLATS	Commune	10 000,00
2041481	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	remplacement du matériel d entretien de voirie et des espaces publics	COMMUNE NEUSSARGUES EN PINATELLE	Commune	15 580,00
2041481	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	achat d’épareuse	COMMUNE SAINT BONNET DE SALERS	Commune	2 895,00
2041481	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	achat d une bouille et d une épareuse	COMMUNE SAINT ILLIDE	Commune	12 000,00
2041481	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	acquisition d engins techniques	COMMUNE MOUSSAGES	Commune	2 685,00
2041481	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	acquisition d engins techniques roulants et équipements associés	COMMUNE DE MENET	Commune	12 000,00
2041481	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	remplacement du matériel d entretien de voirie et des espaces publics	COMMUNE NEUSSARGUES EN PINATELLE	Commune	15 580,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	réfection de la voie communale de Tampaniergues	COMMUNE ANTIGNAC	Commune	10 000,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	rénovation énergétique d un immeuble sis à Vendes	COMMUNE BASSIGNAC	Commune	7 246,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	programme de voirie 2023	COMMUNE BEAULIEU	Commune	5 125,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	travaux de réfection de voirie : Laqueuille/La Praderie	COMMUNE BREZONS	Commune	6 000,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	programme de voirie 2023	COMMUNE CHAMPS SUR TARENTAINE MARCHAL	Commune	6 750,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	rénovation-réfection de la salle des fêtes de Saint-Julien-de-Jordanne	COMMUNE MANDAILLES SAINT JULIEN	Commune	2 506,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	travaux de voirie : programme 2023	COMMUNE MEALLET	Commune	6 750,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	réfection des murs de soutènement du bourg	COMMUNE CHANTERELLE	Commune	6 000,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	réhabilitation ancienne mairie en pavillon communal	COMMUNE LABROUSSE	Commune	11 500,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	réfection voirie : Verniols (hors enrochement retenu aux amendes de police)	COMMUNE LACAPELLE VIESCAMP	Commune	6 500,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	travaux de voirie 2023 (substitution achat d un véhicule utilitaire)	COMMUNE LAROQUEVIEILLE	Commune	7 850,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	aménagement gîte/camping : tranche 1	COMMUNE LE FALGOUX	Commune	10 000,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	travaux de rénovation de l’église du Fau	COMMUNE LE FAU	Commune	4 565,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	aménagement d une salle de réunion	COMMUNE LE VAULMIER	Commune	3 200,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	réalisation d un caveau communal et d un espace cinéraire complet	COMMUNE ALLEUZE	Commune	2 741,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	extension et aménagement de la cour de l école communale	COMMUNE ANDELAT	Commune	12 000,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	aménagement d une aire de jeux	COMMUNE CROS DE RONESQUE	Commune	1 173,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	maison des services : tranche 3	COMMUNE CHAUSSENAC	Commune	20 000,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	réfection de la salle des fêtes	COMMUNE ESCORAILLES	Commune	6 250,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	accessibilité de la salle de la mairie et de l’ecole	COMMUNE DRUGEAC	Commune	10 000,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	modernisation et renforcement de la voirie 2023	COMMUNE FREIX ANGLARDS	Commune	6 957,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	réfection de l appartement du bar-restaurant La Plantade"	COMMUNE ESCORAILLES	Commune	7 652,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	aménagement de l accessibilité au cimetière	COMMUNE JOU SOUS MONJOU	Commune	2 727,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	réaménagement de la route de Dejou	COMMUNE GIOU DE MAMOU	Commune	10 000,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	aménagement des avenues : rue de la Minoterie, rue du Puy Mary et amélioration d un sentier pédestre	COMMUNE ALLY	Commune	45 000,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	aménagement d un équipement multisports	COMMUNE ARCHES	Commune	10 000,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	aménagement de voirie : Carrefour de Voleyrac à la route de Pons	COMMUNE ANGLARDS DE SALERS	Commune	15 000,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	rénovation bâtiments communaux : portail de l école	COMMUNE CARLAT	Commune	2 000,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	revitalisation centre-bourg : voirie et place du bourg Tranche 1 (substitut° transformation ancienne	COMMUNE BRAGEAC	Commune	8 702,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	projet d aménagement, d équipement multisports et d agrès de fitness dans l espace public du Bourg	COMMUNE CHALVIGNAC	Commune	7 526,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	réhabilitation du cimetière et création d un columbarium : tranche 2	COMMUNE CARLAT	Commune	4 000,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	voirie La Coste et Lagriffoul	COMMUNE CAYROLS	Commune	3 160,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	construction d un préau à l école	COMMUNE RUYNES EN MARGERIDE	Commune	10 000,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	travaux d assainissement	COMMUNE CASSANIOUZE	Commune	20 000,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	réhabilitation de l assainissement du bourg	COMMUNE ROFFIAC	Commune	21 918,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	travaux de mise aux normes des captages d eau	COMMUNE BOISSET	Commune	22 500,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	aménagement de la rue du Champ de Foire suite aux travaux d assainissement	COMMUNE RIOM ES MONTAGNES	Commune	50 000,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	travaux d assainissement du bourg après diagnostic - Tranche 2023	COMMUNE PIERREFORT	Commune	20 000,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	voirie communale	COMMUNE REZENTIERES	Commune	7 950,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	travaux de réhabilitation des réseaux d assainissement collectif (tr 1)	COMMUNE ALLANCHE	Commune	10 000,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	extension de l Auberge communale (tr 1)	COMMUNE AURIAC L EGLISE	Commune	15 000,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	travaux de renforcement de voirie communale	COMMUNE MENTIERES	Commune	10 000,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	réfection de voirie : route de Narnhac à Moissalou et route de Moissalou à la RD 990	COMMUNE NARNHAC	Commune	6 500,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	modernisation de la voirie communale	COMMUNE MAURINES	Commune	12 011,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	travaux de réhabilitation des réseaux d assainissement collectif du bourg -2è tranche	COMMUNE DE MENET	Commune	25 500,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	réfection de voirie communale : impasse Pont Boutier et rue de la Dordogne	COMMUNE MADIC	Commune	4 749,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	création d accès à deux bâtiments agricoles et à une habitation	COMMUNE MALBO	Commune	7 856,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	réhabilitation du système d assainissement collectif du bourg	COMMUNE LUGARDE	Commune	16 210,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	reprise de voirie	COMMUNE LIEUTADES	Commune	8 471,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	aménagement du haut du bourg	COMMUNE LE MONTEIL	Commune	10 000,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	aménagement du bourg - enfouissement des réseaux	COMMUNE LASTIC	Commune	10 000,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	rénovation des menuiseries d un bâtiment communal	COMMUNE LA TRINITAT	Commune	10 000,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	réfection de la voirie communale de Montmalier	COMMUNE LA MONSELIE	Commune	4 600,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	AEP Réquistat : réfection de captages	COMMUNE JABRUN	Commune	15 000,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	travaux de voirie communale	COMMUNE GOURDIEGES	Commune	5 027,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	réfection de la desserte du lieu-dit Sandoulière	COMMUNE FRIDEFONT	Commune	5 815,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	travaux de voirie route d Angeliere	COMMUNE ESPINASSE	Commune	10 000,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	réhabilitation des réseaux d assainissement et d eaux pluviales du bourg - Phase 1	COMMUNE COREN	Commune	15 000,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	réhabilitation de l Eglise - Phase 2 : Bas côté Est et Ouest Chevet	COMMUNE CONDAT	Commune	22 500,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	aménagement d une maison en logements locatifs	COMMUNE CHEYLADE	Commune	34 500,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	réfection du mur de l entrée du parking des Thermes	COMMUNE CHAUDES AIGUES	Commune	4 473,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	rénovation appartement ancienne école de Barriac(substitution transformation ancienne mairie en loge	COMMUNE PAILHEROLS	Commune	6 459,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	accueil et pérennisation des services et commerces essentiels à la population au sein du «Bourg Cent	COMMUNE NAUCELLES	Commune	40 000,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	réfection de la voirie communale de Furlanges au Mas	COMMUNE VEYRIERES	Commune	11 000,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	travaux de voirie communale 2023	COMMUNE LE TRIOULOU	Commune	7 000,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	changement des ouvertures des logements de l ancien presbytère	COMMUNE VIEILLESPESSE	Commune	2 271,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	rénovation énergétique de l école	COMMUNE LEUCAMP	Commune	12 314,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	voirie communale	COMMUNE VALETTE	Commune	15 000,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	installation d un nouveau système de chauffage au bâtiment communal	COMMUNE LAVEISSENET	Commune	8 000,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	restauration de l église	COMMUNE LAVIGERIE	Commune	15 000,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	réhabilitation du bâtiment de la mairie (tr 2)	COMMUNE LE ROUGET PERS	Commune	30 000,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	accessibiité ancienne école Les Maisons	COMMUNE VABRES	Commune	5 766,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	construction d un club house pour le club de pétanque	COMMUNE LAROQUEBROU	Commune	15 000,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	extension de la salle des fêtes de Loubaresse	COMMUNE VAL D ARCOMIE	Commune	18 000,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	réhabilitation local des sanitaires du camping de Laurie	COMMUNE LAURIE	Commune	4 086,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	réhabilitation énergétique de l école	COMMUNE LACAPELLE DEL FRAISSE	Commune	22 498,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	travaux de rénovation énergétique (groupe scolaire, ancienne école et salle des fêtes)	COMMUNE TRIZAC	Commune	17 744,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	aménagement d un chemin communal en tricouche	COMMUNE USSEL	Commune	4 000,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	travaux de renforcement et de modernisation de la voirie communale	COMMUNE LAPEYRUGUE	Commune	7 318,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	travaux de voirie 2023	COMMUNE LA CHAPELLE LAURENT	Commune	10 000,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	mise en séparatif du réseau d assainissement et des eaux claires	COMMUNE SAUVAT	Commune	10 000,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	réfection des VC à l intérieur des villages de Tanavelle et Latga - tr 2	COMMUNE TANAVELLE	Commune	6 500,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	travaux d entretien, de grosses réparations et de modernisation de la voirie communale	COMMUNE LABESSERETTE	Commune	11 600,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	réfection voirie 2023	COMMUNE GLENAT	Commune	6 500,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	réfection et aménagement de la voirie communale du hateau de Beaulieu	COMMUNE SAINT MARTIN SOUS VIGOUROUX	Commune	4 892,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	périmètres de protection des captages (tr 1)	COMMUNE JUNHAC	Commune	10 000,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	réfection voirie 2023 -Elgines - La Brugière	COMMUNE JOURSAC	Commune	8 958,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	aménagement du village de Chavaillac et réhabilitation du petit patrimoine	COMMUNE SAINT ETIENNE DE CHOMEIL	Commune	4 296,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	aménagement des routes de Cinqualbre à Bourbouze-Bourbouze à Fargues et Malmaison	COMMUNE CROS DE MONTVERT	Commune	10 000,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	aménagement et équipement d une salle communale	COMMUNE SAINT GEORGES	Commune	8 665,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	réfection de voirie	COMMUNE DIENNE	Commune	10 000,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	réfection du réseau AEP du village de Beauregard	COMMUNE RUYNES EN MARGERIDE	Commune	10 000,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	réfection de voirie	COMMUNE CELOUX	Commune	16 000,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	rénovation chemin en enrobé (desservant habitation)	COMMUNE CHAZELLES	Commune	5 523,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	aménagement du village de Montagnac	COMMUNE DE SAINT AMANDIN	Commune	4 296,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	agrandissement du cimetière	COMMUNE SAINT CIRGUES DE JORDANNE	Commune	10 000,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	renforcement de la voirie communale entre le Battut et Laveissière (substitution construction d un l	COMMUNE SAINT CIRGUES DE MALBERT	Commune	8 000,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	rénovation d une maison du bourg (logement) : T1	COMMUNE SAINT CHAMANT	Commune	11 500,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	aménagement de voirie communale	COMMUNE MONTCHAMP	Commune	10 000,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	réfection de voirie 2023	COMMUNE SAINT BONNET DE SALERS	Commune	9 131,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	création de logements sociaux (accueil pensionnaires ESAT)	COMMUNE SAINT CERNIN	Commune	25 000,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	travaux de voirie communale 2023	COMMUNE SAINT VICTOR	Commune	6 500,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	travaux de voirie communale 2023	COMMUNE SANSAC VEINAZES	Commune	3 190,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	rénovation et réaménagement de la mairie	COMMUNE VEZE	Commune	14 611,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	réfection de la voirie communale 2023	COMMUNE VIEILLEVIE	Commune	9 226,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	réfection du Pont de Ribeyrolles	COMMUNE SAINT HIPPOLYTE	Commune	5 442,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	réfection de la toiture de la mairie	COMMUNE VERNOLS	Commune	5 700,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	programme de voirie	COMMUNE SIRAN	Commune	6 500,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	programme de voirie 2023 : route Les Plaines	COMMUNE VALJOUZE	Commune	3 435,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	rénovation des bâtiments communaux : tranche 2	COMMUNE SAINT CLEMENT	Commune	15 000,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	travaux d aménagement de la place Saint-Laurent (substitution dépose des cheminées et réfection part	COMMUNE SAINTE EULALIE	Commune	9 000,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	réhabilitation de la salle des fêtes de Saint-Martin-Cantalès - Phase 2	COMMUNE SAINT MARTIN CANTALES	Commune	18 000,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	reconstruction d une station d épuration des eaux usées de l agglomération de Maurs St Etienne de Ma	SYNDICAT ASSAINISSEMENT MAURS SAINT ETIENNE DE MAU	Etablissement de droit public	20 000,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	renouvellement du réseau AEP	SI AEP DE SAINT CONSTANT SAINT ETIENNE	Etablissement de droit public	15 000,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	travaux réseau eau potable Mentières, La Chaumette, Le Cros	SI EAUX MARGERIDE NORD	Etablissement de droit public	10 000,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	réalisation d une interconnexion AEP entre UDI Grangoune (réservoir Recoulès) et UDI Elgines	SYND INTER DES EAUX DE LA GRANJOUNE	Etablissement de droit public	20 000,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	amélioration du traitement de potabilité et déeinfection	SI FONTBELLE	Etablissement de droit public	4 955,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	construction d une halle couverte, aménagement des espaces extérieurs, amélioration thermique de la	COMMUNE VITRAC	Commune	10 000,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	réfection de la voirie aménagement de la voirie Auxillac	COMMUNE VIRARGUES	Commune	1 800,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	renforcement et assainissement de la rue de la Jordanne au Bourg	COMMUNE VELZIC	Commune	7 500,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	création d une aire de jeux	COMMUNE VELZIC	Commune	6 205,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	installation d’une réserve en eau enterrée	COMMUNE TOURNEMIRE	Commune	7 547,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	réhabilitation d un logement communal	COMMUNE SANSAC DE MARMIESSE	Commune	11 500,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	reprise totale de la toiture du bâtiment de l ancienne cantine	COMMUNE SALINS	Commune	2 000,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	programme de voirie 2023 : de Bancharel à la RD12	COMMUNE SAINT VINCENT DE SALERS	Commune	9 575,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	aménagement de Merly : tranche 2	COMMUNE SAINT SIMON	Commune	10 000,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	création d’un Pôle Enfance Jeunesse	COMMUNE SAINT PAUL DES LANDES	Commune	30 000,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	sectorisation du réseau de distribution AEP de Fontbesse et recherche des fuites en 3 tranches	COMMUNE MARCENAT	Commune	3 750,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	travaux de voirie communale 2023	COMMUNE MAURS	Commune	15 000,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	réhabilitation du réservoir des Vergnes et sectorisation AEP	SIAEP DES VERGNES	Etablissement de droit public	11 091,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	réfection des chemins communaux non revêtus	COMMUNE MOLEDES	Commune	9 421,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	aménagement des voies communales de Fleurac	COMMUNE YDES	Commune	10 000,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	travaux de voirie communale 2023	COMMUNE LEYNHAC	Commune	10 000,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	travaux de voirie communale 2023	COMMUNE LEYVAUX	Commune	9 340,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	remplacement de canalisations fuyard réseau du secteur nord (1ère tr)	COMMUNE MARCENAT	Commune	1 500,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	éco-parc de la Croix-Jolie	COMMUNE MURAT	Commune	11 118,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	enfouissement de câbles	COMMUNE NIEUDAN	Commune	10 000,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	réfection de la voirie communale de la Virade à Labrousse	COMMUNE OMPS	Commune	4 464,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	mise en conformité du terrain de football	COMMUNE PARLAN	Commune	10 000,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	travaux de voirie communale 2023	COMMUNE MONTGRELEIX	Commune	5 610,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	réfection des captages	SI EAUX CHALIERS CLAVIERES LORCIERES	Etablissement de droit public	14 000,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	travaux d entretien, de grosses réparations et de modernisation des voies et des dépendances	COMMUNE MONTMURAT	Commune	7 270,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	sécurisation cheminement piéton vers le collège	COMMUNE MONTSALVY	Commune	30 000,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	création d un cabinet médical à l EHPAD de Raulhac	COMMUNE RAULHAC	Commune	10 000,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	réfection complète de la chaussée et des trottoirs de la Cité des Rosiers	COMMUNE PLEAUX	Commune	20 000,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	réfection de voirie 2023	COMMUNE ROUMEGOUX	Commune	6 000,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	goudronnage et délimitation des concessions funéraires dans le nouveau cimetière	COMMUNE RAGEADE	Commune	4 913,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	création d une véranda au restaurant communal	COMMUNE PRADIERS	Commune	4 778,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	travaux de voirie communale 2023	COMMUNE PEYRUSSE	Commune	10 000,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	travaux de mise en séparatif du réseau d assainissement collectif de la traverse sud de Mourjou	COMMUNE PUYCAPEL	Commune	15 000,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	travaux d entretien, de réparation et de modernisation des voiries	COMMUNE PRUNET	Commune	12 000,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	renforcement de la voie communale n°8 reliant le village de Rousseyre à Lanaute	COMMUNE SAINT PONCY	Commune	10 000,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	aménagement du village d Espezolles	COMMUNE SAINT MARY LE PLAIN	Commune	10 000,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	travaux de voirie communale 2023	COMMUNE SAINT SAURY	Commune	10 000,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	aménagement parking salle polyvalente	COMMUNE SAINT SANTIN DE MAURS	Commune	18 461,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	travaux de réhabilitation des réservoirs de Gratepaille et de Rénac village	COMMUNE SAINT GERONS	Commune	12 220,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	réfection de voirie 2023	COMMUNE ROUZIERS	Commune	7 000,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	rénovation énergétique : création d un réseau chaleur bois pour la salle polyvalente	COMMUNE SAINT MAMET LA SALVETAT	Commune	30 000,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	réfection de la voirie communale du Trémoul	COMMUNE SAINT JULIEN DE TOURSAC	Commune	1 500,00
2041482	Fonds Cantal Développement 2022-2027	restructuration de l école primaire	COMMUNE RIOM ES MONTAGNES	Commune	50 000,00
2041482	PRNP - Aide à la conservation et restauration du patrimoine non protégé au titre	Etude de diagnostic pour la restauration de l église de Recoules	COMMUNE JOURSAC	Commune	4 155,00
2041482	Eau et milieux aquatiques	travaux de restauration écomorphologique sur l Ander entre Gramond et le Rochain (commune d Andelat)	COMMUNAUTE COMMUNES SAINT FLOUR COMMUNAUTE	Etablissement de droit public	9 560,00
2041482	Eau et milieux aquatiques	réalisation de travaux hydromorphologiques sur le Célé au droit du seuil du moulin de Carrègues sur	SYNDICAT MIXTE CELE LOT MEDIAN	Etablissement de droit public	20 000,00
2041482	Fonds Cantal Développement 2022-2027	réhabilitation du dernier commerce de Sainte-Marie	COMMUNE SAINTE MARIE	Commune	75 000,00
2041482	Fonds Cantal Développement 2022-2027	travaux et acquisitions de matériels permettant la mise en sécurité du stade des Gardes dans la stat	SKI CLUB SUPER LIORAN	Association	10 000,00
2041482	Monuments historiques - Aide à la conservation et restauration	Diagnostic sur la restauration des toitures et des façades de l église	COMMUNE SAINT CLEMENT	Commune	2 600,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
2041482	Aménagement foncier et rural	plantation de haies et d arbres dans le cadre des travaux connexes à l aménagement foncier d Andelat	COMMUNE ANDELAT	Commune	5 668,17
2041482	Monuments historiques - Aide à la conservation et restauration	Diagnostic des désordres culturels sur la massif occidental et tvx d entretien de l emmarchement de	COMMUNE SAINT MARTIN VALMEROUX	Commune	10 641,00
2041482	Monuments historiques - Aide à la conservation et restauration	Restauration des façades de l église de Bredons - Tr 2	COMMUNE ALBEPIERRE BREDONS	Commune	30 000,00
2041482	PRNP - Aide à la conservation et restauration du patrimoine non protégé au titre	Travaux de restauration de la couverture de la Chapelle du Calvaire	COMMUNE SAINT FLOUR	Commune	22 352,00
2041482	Monuments historiques - Aide à la conservation et restauration	Etude de diagnostic relative à la restauration des toitures et des façades de l église Saint-Hilaire	COMMUNE CROS DE RONESQUE	Commune	3 406,00
2041482	Aide à la valorisation du patrimoine	Circuit de découverte Le fabuleux destin du Viaduc de Garabit - Ecomusée de la Margeride	COMMUNAUTE COMMUNES SAINT FLOUR COMMUNAUTE	Etablissement de droit public	7 785,00
2041482	Aide à la valorisation du patrimoine	Exposition Feu(x)" sur le site du Jardin de Saint-Martin - Ecomusée de la Margeride	COMMUNAUTE COMMUNES SAINT FLOUR COMMUNAUTE	Etablissement de droit public	1 859,00
2041482	Monuments historiques - Aide à la conservation et restauration	Travaux de renforcement de structure et restauration des corniches intérieures de la chapelle Notre-	COMMUNE PAULHENC	Commune	16 561,00
2041482	Aide à la valorisation du patrimoine	Circuit de découverte du patrimoine de la Cité	COMMUNE DE MENET	Commune	8 744,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	rénovation de la salle polyvalente	COMMUNE LASCELLE	Commune	15 000,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	reprise du mur de soutènement	COMMUNE GIRGOLS	Commune	8 465,00
2041482	Fonds Cantal Développement 2022-2027	déplacement du multiple rural de Rouffiac	COMMUNE ROUFFIAC	Commune	75 000,00
2041482	Fonds Cantal Développement 2022-2027	création d une épicerie et d un logement à Parlan	COMMUNE PARLAN	Commune	60 000,00
2041482	Fonds Cantal Innovation 2022-2027	création d une maison d assistantes maternelles	COMMUNE CONDAT	Commune	12 000,00
2041482	Fonds Cantal Innovation 2022-2027	Etablissements d accueil de jeunes enfants Lafeuillade et Saint-Mamet-la-Salvetat	COMMUNAUTE COMMUNES CHATAIGNERAIE CANTALIENNE	Etablissement de droit public	100 000,00
2041482	Fonds Cantal Innovation 2022-2027	transformation de la crèche des Camisières, création d une crèche dans l école de Tivoli et création	COMMUNE D AURILLAC	Commune	100 000,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	extension du cabinet médical pour l accueil d une kinésithérapeute	COMMUNE SALERS	Commune	10 000,00
2041482	Fonds Cantal Innovation 2022-2027	création d une micro-crèche	COMMUNE SAINT CERNIN	Commune	38 219,00
2041482	Fonds Cantal Innovation 2022-2027	création d une micro-crèche	COMMUNE RAULHAC	Commune	76 096,00
2041482	Fonds Cantal Innovation 2022-2027	conception et création d une crèche	COMMUNE NEUVEGLISE SUR TRUYERE	Commune	95 320,00
2041482	Fonds Cantal Innovation 2022-2027	jardin de la crèche du Centre Léon Boyer	GAEC ROUSSEL DE PRADEL	Entreprise	17 855,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
2041482	Fonds Cantal Innovation 2022-2027	aménagement d une maison d assistantes maternelles au sein de l ensemble immobilier dit Fondation Be	COMMUNE VIC SUR CERE	Commune	24 760,00
2041482	Fonds Cantal Innovation 2022-2027	aménagement d une micro-crèche dans le bâtiment de la mairie	COMMUNE THIEZAC	Commune	20 000,00
2041482	Fonds Cantal Innovation 2022-2027	création d une micro-crèche	COMMUNE TALIZAT	Commune	73 736,00
2041482	Fonds Cantal Innovation 2022-2027	création d une micro-crèche	COMMUNE SAINT MARTIN VALMEROUX	Commune	82 530,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	voirie communale 2023	COMMUNE VEZAC	Commune	10 000,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	renforcement et assainissement de la voirie communale 2023	COMMUNE VEZELS ROUSSY	Commune	10 000,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	rénovation de la voirie communale 2023	COMMUNE YOLET	Commune	20 000,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	réhabilitation des réservoirs de Montplaisir, Drignac et Langlade (substitution réhabilitation condu	SYNDICAT DES EAUX ALLY ESCORAILLES	Etablissement de droit public	18 194,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	travaux de réhabilitation des réseaux AEP entre Saint-Projet-de-Salers et Saint-Chamant (Tranche 2)	SYND EAUX BERTRANDE	Etablissement de droit public	22 500,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	interconnexion AEP avec le SIAEP de la Bertrande - secteur La Maletie Tr 1	SIVU DOIRE	Etablissement de droit public	22 500,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	interconnexion AEP avec le SIAEP de la Bertrande - secteur La Maletie Tr 2 (substitution réhabilitat	SIVU DOIRE	Etablissement de droit public	19 050,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	travaux de réhabilitation des réseaux AEP (Tranche 4)	SYND DES EAUX DRUGEAC ST BONNET SALERS	Etablissement de droit public	14 400,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	travaux d assainissement du bassin versant de Labiou	SI ASSAINISSEMENT MAURIAC LE VIGEAN	Etablissement de droit public	15 000,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	réfection du parking du cimetière	COMMUNE TEISSIERES DE CORNET	Commune	7 500,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	auberge communale : travaux d économie d énergie	COMMUNE AUZERS	Commune	10 000,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	amélioration de la sécurité routière dans le bourg	COMMUNE BADAILHAC	Commune	2 994,00
2041482	PRNP - Aide à la conservation et restauration du patrimoine non protégé au titre	Pleaux : Restauration des toitures des bâtiments communaux de l espace Saint-Joseph	COMMUNE PLEAUX	Commune	25 657,00
2041482	PRNP - Aide à la conservation et restauration du patrimoine non protégé au titre	Valette : Travaux de plâtrerie du plafond et menuiseries extérieures de l église Saint-Augustin d Al	COMMUNE VALETTE	Commune	10 745,00
2041482	PRNP - Aide à la conservation et restauration du patrimoine non protégé au titre	Thiézac : Travaux de révision et démoussage de la toiture et restauration de la porte d entrée ouest	COMMUNE THIEZAC	Commune	1 007,00
2041482	Objets mobiliers non protégés au titre des monuments historiques - Aide à la con	Saint-Hippolyte : Restauration de la Vierge de La Font Sainte	COMMUNE SAINT HIPPOLYTE	Commune	2 636,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
2041482	Objets mobiliers non protégés au titre des monuments historiques - Aide à la con	Tiviers : Restauration de l autel de la Chapelle Nord de l église	COMMUNE TIVIERS	Commune	5 522,00
2041482	Objets mobiliers non protégés au titre des monuments historiques - Aide à la con	Ussel : Restauration des objets mobiliers de l église Saint-Julien	COMMUNE USSEL	Commune	25 584,00
2041482	Monuments historiques - Aide à la conservation et restauration	Mentières : Etude préalable à restauration de l église Sainte-Madeleine	COMMUNE MENTIERES	Commune	2 782,00
2041482	Monuments historiques - Aide à la conservation et restauration	Dienne : Travaux de restauration extérieure de la Chapelle Saint-Roch de Fortuniès	COMMUNE DIENNE	Commune	19 857,00
2041482	Monuments historiques - Aide à la conservation et restauration	Thiézac : Travaux d entretien des couvertures et repose de gouttières de l église Saint-Martin	COMMUNE THIEZAC	Commune	3 317,00
2041482	Monuments historiques - Aide à la conservation et restauration	Valuéjols : Phase projet concernant les travaux sur la charpente de l église Saint-Saturnin	COMMUNE VALUEJOLS	Commune	3 191,00
2041482	Monuments historiques - Aide à la conservation et restauration	Travaux sur la charpente et la couverture de l église Saint-Vincent	COMMUNE SAINT VINCENT DE SALERS	Commune	30 000,00
2041482	Monuments historiques - Aide à la conservation et restauration	Meallet : Travaux d entretien de la porte principale de l église Saint-Georges	COMMUNE MEALLET	Commune	1 120,00
2041482	PRNP - Aide à la conservation et restauration du patrimoine non protégé au titre	Restauration de la toiture de la sacristie de l église	COMMUNE LE MONTEIL	Commune	2 743,00
2041482	Monuments historiques - Aide à la conservation et restauration	Marchastel : Travaux de restauration du clos et couvert de la nef et du clocher de l église Sainte-C	COMMUNE DE MARCHASTEL	Commune	3 574,00
2041482	Monuments historiques - Aide à la conservation et restauration	Travaux d entretien de la couverture de l église	COMMUNE BREZONS	Commune	1 239,00
2041482	Monuments historiques - Aide à la conservation et restauration	Phase-projet à la restauration intérieure de l église Saint-Martin	COMMUNE BARRIAC LES BOSQUETS	Commune	4 689,00
2041482	Fonds Cantal Développement 2022-2027	restructuration du stade de rugby de Saint-Simon	COMMUNE SAINT SIMON	Commune	100 000,00
2041482	Fonds Cantal Développement 2022-2027	restructuration du groupe scolaire du pôle Enfance Jeunesse de Saint-Paul-des-Landes	COMMUNE SAINT PAUL DES LANDES	Commune	75 000,00
2041482	Eau et milieux aquatiques	travaux de restauration des berges, du lit mineur et de la régénération de la ripisylve sur le Lande	SI GESTION ALAGNON ET AFFLUENTS	Etablissement de droit public	19 390,00
2041482	Fonds Cantal Développement 2022-2027	création d un laboratoire de cultures urbaines : Artopia	10EME ART	Association	60 000,00
2041482	Fonds Cantal Développement 2022-2027	travaux de restructuration de la piscine de Saint-Etienne Cantalès	COMMUNE SAINT ETIENNE CANTALES	Commune	80 000,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	création d un espace multiculturel et touristique (1ère tranche)	COMMUNE VIEILLEVIE	Commune	30 000,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
2041482	Fonds Cantal Développement 2022-2027	travaux de réhabilitation et d aménagement du bâtiment accueillant le projet de Club House de Barade	COMMUNE D AURILLAC	Commune	27 000,00
2041482	Espaces naturels sensibles	travaux d aménagement des sentiers de découverte et de randonnée du Marais du Cassan - ENS ZH du Bas	SIVU AUZE OUEST CANTAL	Etablissement de droit public	2 896,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	création d une passerelle piétonne sur l Alagnon	COMMUNE NEUSSARGUES EN PINATELLE	Commune	16 000,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	réhabilitation réseaux et voirie avenue de Clermont - RD922 (hors eau potable et assainissement)	COMMUNE LE VIGEAN	Commune	45 000,00
2041482	Fonds Cantal Innovation 2022-2027	création d une maison d assistante maternelles à Saignes	MAM PAPOUILLE	Association	7 888,00
2041482	Fonds Cantal Innovation 2022-2027	aménagement de la maison d assistantes maternelles à Jussac	LES P TITS CANTAL LOUPS	Association	3 080,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	création d un espace multiculturel et touristique -première tranche	COMMUNE VIEILLEVIE	Commune	30 000,00
2041482	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024	création d une passerelle piétonne sur l Alagnon	COMMUNE NEUSSARGUES EN PINATELLE	Commune	16 000,00
2041582	Fonds Cantal Développement 2022-2027	travaux de réduction des fuites sur le réseau AEP de Thiézac	COMMUNAUTE COMMUNES CERE ET GOUL EN CARLADES	Etablissement de droit public	48 921,00
2041582	Fonds Cantal Développement 2022-2027	aménagement du Tour du Lac de Saint-Étienne-Cantalès (partie CABA)	CABA COMMUNAUTE AGGLOMERATION BASSIN D AURILLAC	Etablissement de droit public	146 915,00
2041582	Fonds Cantal Développement 2022-2027	réaménagement de l Office de Tourisme de Saint-Flour (Place d Armes)	COMMUNAUTE COMMUNES SAINT FLOUR COMMUNAUTE	Etablissement de droit public	131 250,00
20421	Soutien aux entreprises agroalimentaires	acquisition de matériels de transformation de la châtaigne	LA BOGUE DU CANTAL	Entreprise	21 737,00
20422	Meublés de Tourisme	Meublé de tourisme - Modernisation d un meublé de tourisme 5 personnes thématique pêche sur la commu	VIDAL BERNARD	Personne physique	7 500,00
20422	Meublés de Tourisme	Meublé de tourisme 8/10 personnes labellisé Gîtes de France, thématique pêche, sur la Commune de Mar	VEREME ERIC	Personne physique	7 500,00
20422	Meublés de Tourisme	Création d un meublé de tourisme pour 3 personnes, labellisé Gîtes de France	ROUQUIER RICHARD	Personne physique	7 500,00
20422	Meublés de Tourisme	Création d un meublé de tourisme 6 personnes, labellisé Clévacances 3 clés	LACOSTE YOANN	Personne physique	6 000,00
20422	Eau et milieux aquatiques	mise en oeuvre d un réseau de suivi thermique pérenne départemental sur 40 station	FEDERATION DE PECHE DU CANTAL	Association	2 337,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
20422	Animation, sensibilisation, communication	Fédération Pêche : convention annuelle d objectifs - Année 2023 - Investissement	FEDERATION DE PECHE DU CANTAL	Association	14 580,00
20422	Meublés de Tourisme	Requalification d un meublé de tourisme 6/7 personnes, labellisé Clévacances 3 clés	GOUIN JOULIA FABIENNE	Personne physique	8 643,00
20422	Meublés de Tourisme	Création d un meublé de tourisme pour 10 personnes, labellisé Gîtes de France	CHANDON CATHERINE	Personne physique	7 500,00
		FONCTIONNEMENT (total)			**1 785 801,50**
657348	Etudes pré-opérationnelles PVD	Etude portant sur un diagnostic et un plan de gestion du patrimoine arboré du bourg de Vic-sur-Cère	COMMUNE VIC SUR CERE	Commune	13 680,00
657348	Etudes pré-opérationnelles PVD	Etude de programmation pour l aménagement d une halle sur la place d Empeyssine	COMMUNE PLEAUX	Commune	21 255,00
657348	Fonds Cantal Animation	animation contée La source sacrée de Vic en Carladès" dans le cadre du dispositif "Partir en livre"	COMMUNE VIC SUR CERE	Commune	250,00
657348	Eau et milieux aquatiques	animation plan pluriannuel de gestion Bès	SM PARC NATUREL REGIONAL AUBRAC	Etablissement de droit public	2 415,00
657348	Eau et milieux aquatiques	animation plan pluriannuel de gestion Remontalou - Lebot - Levandès	SM PARC NATUREL REGIONAL AUBRAC	Etablissement de droit public	2 203,00
657348	Eau et milieux aquatiques	animation du plan pluriannuel de gestion Lot Dourdou	SYNDICAT MIXTE LOT DOURDOU	Etablissement de droit public	1 972,00
657348	Eau et milieux aquatiques	animation plan pluriannuel de gestion de la Maronne	COMMUNAUTE COMMUNES PAYS DE SALERS	Etablissement de droit public	6 767,00
657348	Eau et milieux aquatiques	animation du plan pluriannuel de gestion des sources de la Dordogne Sancy Artense	SUMENE ARTENSE COMMUNAUTE	Etablissement de droit public	2 371,00
657348	Eau et milieux aquatiques	Animation du Plan Pluriannuel de Gestion Auze Sumène	SUMENE ARTENSE COMMUNAUTE	Etablissement de droit public	7 617,00
657348	Eau et milieux aquatiques	animation plan pluriannuel de gestion de la Rhue	COMMUNAUTE COMMUNES PAYS GENTIANE	Etablissement de droit public	8 928,00
657348	Eau et milieux aquatiques	animation contrat de progrès territorial Affluents de la Truyère Cantalienne 201-2024"	COMMUNAUTE COMMUNES SAINT FLOUR COMMUNAUTE	Etablissement de droit public	11 710,00
657348	Eau et milieux aquatiques	Elaboration et mise en oeuvre du contrat de Progrès Territorial et d un Plan Pluriannuel de Gestion	SM DORDOGNE MOYENNE CERE AVAL	Etablissement de droit public	2 709,00
657348	Eau et milieux aquatiques	animation du contrat de rivière Célé 2017-2024 et autres outils	SYNDICAT MIXTE CELE LOT MEDIAN	Etablissement de droit public	18 758,00
657348	Eau et milieux aquatiques	animation de différents outils et élaboration du nouveau contrat territorial sur le bassin versant d	SI GESTION ALAGNON ET AFFLUENTS	Etablissement de droit public	18 033,00
657348	Fonds Cantal Animation	organisation des journées de la Thébaïde 2023	COMMUNE ARCHES	Commune	300,00
657348	Fonds Cantal Animation	participation à l exposition Street Art" en mai 2023	COMMUNE SAINT FLOUR	Commune	500,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
657348	Espaces naturels sensibles	Mission d ingénierie pour l animation en interne de la gestion des 5 sites ENS du territoire	COMMUNAUTE COMMUNES HAUTES TERRES COMMUNAUTE	Etablissement de droit public	11 000,00
657348	Espaces naturels sensibles	Assistance à maitrise d ouvrage pour la mise en oeuvre du programme d action - ENS ZH du bassin de S	SIVU AUZE OUEST CANTAL	Etablissement de droit public	2 400,00
657348	Etudes pré-opérationnelles PVD	Elaboration du plan guide de revitalisation de la commune	COMMUNE SANSAC DE MARMIESSE	Commune	11 960,00
657348	Fonds Cantal Animation	organisation d un séjour à Paris	COMMUNE D AURILLAC	Commune	1 000,00
657348	Soutien à l action permanente des musées de France et de pays d art et d histoir	ACTIONS 2023 DU PAYS D ART ET D HISTOIRE	COMMUNAUTE COMMUNES SAINT FLOUR COMMUNAUTE	Etablissement de droit public	15 000,00
657348	Fonds Cantal Animation	organisation d un séjour à Paris	COMMUNE D AURILLAC	Commune	1 000,00
657348	Fonds Cantal Animation +	organisation de la fête de la graine à la soupe	COMMUNE SAINT FLOUR	Commune	5 000,00
657348	Fonds Cantal Animation +	organisation du Festival des Cultures de Montagne Hautes Terres	COMMUNE SAINT FLOUR	Commune	15 000,00
657358	Fonds Cantal Animation +	organisation du Festival C Mouvoir	SUMENE ARTENSE COMMUNAUTE	Etablissement de droit public	2 500,00
657358	Fonds Cantal Animation +	organisation du Festival les Goudots gourmands	CABA COMMUNAUTE AGGLOMERATION BASSIN D AURILLAC	Etablissement de droit public	3 000,00
657358	Aide aux écoles de musique et de danse	Sddeapa : Aide au fonctionnement de l école de musique de la Châtaigneraie cantalienne - Année 2022/	COMMUNAUTE COMMUNES CHATAIGNERAIE CANTALIENNE	Etablissement de droit public	20 359,00
657358	Etudes pré-opérationnelles PVD	Etude et AMO pour la redynamisation commerciale du territoire de la Châtaigneraie Cantalienne au tra	COMMUNAUTE COMMUNES CHATAIGNERAIE CANTALIENNE	Etablissement de droit public	17 500,00
657358	Aide aux écoles de musique et de danse	Sddeapa : Aide au fonctionnement de l école de musique intercommunale Hautes Terres communauté - Ann	COMMUNAUTE COMMUNES HAUTES TERRES COMMUNAUTE	Etablissement de droit public	21 067,00
657358	Aide aux écoles de musique et de danse	Sddeapa : Aide au fonctionnement de l école de musique et de danse intercommunale du Carladès - Anné	COMMUNAUTE COMMUNES CERE ET GOUL EN CARLADES	Etablissement de droit public	14 944,00
657358	Aide aux écoles de musique et de danse	Sddepa : Aide au fonctionnement du Conservatoire de musique et de danse d Aurillac - Année 2022/2023	COMMUNE D AURILLAC	Commune	80 000,00
657358	Aide aux écoles de musique et de danse	Sddeapa : Aide au fonctionnement du Conservatoire Saint-Flour communauté - Année 2022/2023	COMMUNAUTE COMMUNES SAINT FLOUR COMMUNAUTE	Etablissement de droit public	42 479,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
657358	Etudes pré-opérationnelles PVD	Etude et AMO pour l élaboration d un Schéma Communautaire des Mobilités de la Communauté de Communes	COMMUNAUTE COMMUNES CHATAIGNERAIE CANTALIENNE	Etablissement de droit public	17 235,00
657358	Aide aux écoles de musique et de danse	Sddepa : Aide au fonctionnement de l école de danse du Pays de Mauriac - Année 2022/2023	COMMUNAUTE COMMUNES PAYS DE MAURIAC	Etablissement de droit public	5 835,00
65737	Fonds Cantal Animation	organisation d une classe culturelle	COLLEGE LA PONETIE	Département	500,00
657381	Fonds Cantal Animation	organisation du concours de poésie Graines de Poètes"	LYCEE EMILE DUCLAUX	Région	200,00
657381	Fonds Cantal Animation	organisation du concours de poésie Graines de Poètes"	LYCEE EMILE DUCLAUX	Région	200,00
657381	Fonds Cantal Animation +	organisation du Festival Aurillac en Scène	AURILLAC DEVELOPPEMENT SEM	Entreprise	15 000,00
657381	Fonds Cantal Animation +	Les Nuits Radieuses	OFFICE DE TOURISME PAYS DE SALERS	Etablissement de droit public	2 500,00
657381	Fonds Cantal Animation	participation au Trophée International de l Enseignement Agricole 2023	LYCEE AGRICOLE GEORGES POMPIDOU ENIL V	Région	500,00
657381	Fonds Cantal Animation	participation au Trophée International de l Enseignement Agricole 2023	LYCEE AGRICOLE GEORGES POMPIDOU ENIL V	Région	500,00
657381	Fonds Cantal Animation	participation au Trophée International de l Enseignement Agricole 2023	LYCEE PROFESSIONNEL AGRICOLE LOUIS MALLET EPLEA	Région	400,00
657381	Fonds Cantal Animation	organisation d Aurillac en scène	AURILLAC DEVELOPPEMENT SEM	Entreprise	1 000,00
657381	Fonds Cantal Animation	organisation d une classe de mer au Grau d Agde en juin 2023	OCCE15 - ECOLE LE PALAIS	Association	1 000,00
657381	Fonds Cantal Animation	participation aux dépenses liées aux projets scolaires	OCCE15 ECOLE PRIMAIRE ARPAJON SUR CERE	Association	1 000,00
657381	Fonds Cantal Animation	organisation d une classe découverte	OCCE15 ERASMUS COOP RIOM ES MONTAGNES	Association	250,00
657381	Fonds Cantal Animation	organisation d un voyage au Bourget	COLLEGE JEAN DAUZIE	Département	200,00
657381	Fonds Cantal Animation	participation au Championnat de France CNSS Hand et Athlétisme du 19 au 22 juin 2023 à Epinal	COLLEGE JEANNE DE LA TREILHE	Département	500,00
657381	Fonds Cantal Animation	organisation d un voyage scolaire aux Sables d Olonne	COLLEGE GEORGES POMPIDOU	Département	650,00
657381	Fonds Cantal Animation	organisation d un voyage scolaire en Charente	OCCE 15 COOPERATIVE SCOLAIRE	Association	725,00
657381	Espaces naturels sensibles	Cantal ENS Collèges 2022/2023 - La Ponétie Aurillac - La biodiversité des enjeux locaux et globaux	COLLEGE LA PONETIE	Département	1 500,00
657381	Etudes, plans de gestion, animation	Cantal ENS Collèges 2022/2023 - Collège Vic sur Cère - Le pas de Cère, un ENS à 2 pas du collège	COLLEGE JEAN DE LA FONTAINE	Département	1 228,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
657381	Espaces naturels sensibles	Cantal ENS Collèges 2022/2023 - Collège Georges Pompidou Condat - Découverte d un milieu protégé en	COLLEGE GEORGES POMPIDOU	Département	1 500,00
657381	Espaces naturels sensibles	Cantal ENS Collèges 2022/2023 - Collège Pierre Galery Massiac - Pattes à Pattes" : étude scientifiqu	COLLEGE PIERRE GALERY	Département	954,00
657381	Espaces naturels sensibles	Cantal ENS Collèges 2022/2023 - collèges Georges Pompidou Murat - Découverte d un écosystème particu	COLLEGE GEORGES POMPIDOU	Département	1 500,00
657381	Espaces naturels sensibles	Cantal ENS collèges 2022/2023 - Collège Louis Pasteur Chaudes Aigues - Sauvez Maya !	COLLEGE LOUIS PASTEUR	Département	1 410,00
657381	Fonds Cantal Animation	organisation d un séjour au Chalet des Galinottes pour une soixantaine d élèves	OCCE15 ECOLE MATERNELLE ARPAJON SUR CERE	Association	765,00
657381	Fonds Cantal Animation	organisation d une classe de mer au Lioran en mars 2023	OCCE 15 - ECOLE PRIMAIRE LA JORDANNE	Association	1 000,00
657381	Fonds Cantal Animation	soutien au voyage scolaire	LYCEE DE HAUTE AUVERGNE	Région	800,00
657381	Fonds Cantal Animation	organisation d un séjour de découverte à la Tranche-Sur-Mer en juin 2024	EREA ALBERT MONIER	Région	500,00
657381	Fonds Cantal Animation	organisation d un voyage scolaire	COLLEGE DU VAL DE CERE	Département	555,00
657381	Fonds Cantal Animation	organisation d un séjour ski au Lioran	COLLEGE GEORGES POMPIDOU	Département	1 225,00
657381	Fonds Cantal Animation	organisation d un voyage scolaire en Croatie	COLLEGE MAURICE PESCHAUD	Département	2 025,00
657381	Fonds Cantal Animation	organisation du concours CGénial en 2023	COLLEGE JEAN DAUZIE	Département	200,00
657381	Fonds Cantal Animation	organisation d un voyage scolaire à Londres en 2023	LYCEE JEAN MONNET	Région	500,00
657381	Fonds Cantal Animation	organisation d une visite de l Assemblée Nationale à Paris pour un groupe de conseillers communautai	COMMUNAUTE COMMUNES CHATAIGNERAIE CANTALIENNE	Etablissement de droit public	200,00
657381	Fonds Cantal Animation	organisation d un voyage scolaire à Barcelone en mai 2023	COLLEGE JEAN DE LA FONTAINE	Département	400,00
657381	Fonds Cantal Animation	organisation d un voyage scolaire à Sainte-Enimie	COLLEGE MAURICE PESCHAUD	Département	650,00
657381	Fonds Cantal Animation	soutien à la section équestre	COLLEGE GEORGES POMPIDOU	Département	3 500,00
6574	Fonds Cantal Animation	organisation des sorties pédagogiques sportives	APE DE ROANNES SAINT MARY	Association	300,00
6574	Fonds Cantal Animation	organisation des rencontres Spiridon en septembre 2023	SPIRIDON CLUB AURILLACOIS	Association	200,00
6574	Fonds Cantal Animation	participation à l acquisition de tenues vestimentaires pur le club	PETANQUE MONTSALVYENNE	Association	450,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6574	Fonds Cantal Animation	organisation d une sortie scolaire en juin 2023 dans la ferme pédagogique de Omps	APE LABROUSSE VEZELS ROUSSY	Association	500,00
6574	Fonds Cantal Animation	organisation de la 2e édition de la course des 10 km du souffle	LES 10KM DU SOUFFLE	Association	150,00
6574	Fonds Cantal Animation	création chorégraphique Fulgore" et acquisition de deux projecteurs	CUMA COLLECTIVITE UNIQUE MOUVEMENTEE ARTISTIQUE	Association	300,00
6574	Fonds Cantal Animation	création chorégraphique Fulgore" et acquisition de deux projecteurs	CUMA COLLECTIVITE UNIQUE MOUVEMENTEE ARTISTIQUE	Association	300,00
6574	Fonds Cantal Animation	acquisition de tenues	JALEYRAC PETANQUE LA SAPINIERE	Association	300,00
6574	Fonds Cantal Animation	acquisition de matériel informatique	MAISON FAMILIALE RURALE D EDUCATION ET D ORIENTATI	Association	1 700,00
6574	Fonds Cantal Animation	organisation de la fête de Noël 2022	APE SAINT CONSTANT SAINT SANTIN	Association	300,00
6574	Fonds Cantal Animation	organisation de la 1ère édition du Festival des Jeux de Murat en avril 2023	LE PION DU CANTAL	Association	500,00
6574	Fonds Cantal Animation	organisation d une classe de mer et participation aux diverses activités	APE ECOLE APPLICATION AURILLAC	Association	1 500,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de manifestations et acquisition de matériel informatique	ACCA CONDAT	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	acquisition de matériel	COMITE DES FETES DE FALGOUX	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	acquisition de matériel	COMITE DES FETES DE COLLANDRES	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	acquisition de tenues pour les U6	STADE RIOMOIS NORD CANTAL FOOTBALL	Association	500,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de la Fête médiévale	ASSOCIATION FOLIES TERNOISES	Association	1 000,00
65748	Fonds Cantal Animation	fonctionnement	PETITE MAISON DE BREZONS	Association	500,00
65748	Fonds Cantal Animation	fonctionnement	ETOILE SPORTIVE PIERREFORTAISE	Association	800,00
65748	Fonds Cantal Animation	soutien pour les projections aux jeunes publics	LE VOLCAN CINECLUB	Association	500,00
65748	Fonds Cantal Animation	changement des maillots	ASSOCIATION SPORTIVE DE CEZENS - FOOTBALL	Association	500,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de la course cycliste course Roland Cornet"	ASS SPRINTER CLUB AURILLACOIS	Association	200,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de l évènement par monts et par vaches" à Lacapelle Barrès	ASSOCIATION UNE AUTRE MARCHE	Association	500,00
65748	Fonds Cantal Animation	fonctionnement	GROUPEMENT JEUNES PLANEZE TRUYERE FOOTBALL	Association	800,00
65748	Fonds Cantal Animation	soutien aux sorties scolaires	APE BESSERETTE	Association	1 500,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
65748	Fonds Cantal Animation	participation à la rénovation et à la remise en état du travail à ferrer du village de Chambernon	ASSOCIATION VILLAGEOISE LES GRENOUILLETS	Association	1 500,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de la fête patronale 2023	COMITE D ANIMATION DU MONTEIL	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	participation des élèves de 3e à la finale académique du rallye mathématiques et le transport en bus	FOYER SOCIO EDUCATIF CES MAURIAC	Association	455,00
65748	Fonds Cantal Animation	fonctionnement	RACING CLUB DE MAURIAC	Association	2 000,00
65748	Fonds Cantal Animation	fonctionnement	SPORT FOOTBALL CLUB ALLY MAURIAC	Association	2 000,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de manifestations et participation aux championnats de France et départemental	MOTO CLUB DE MAURIAC	Association	1 200,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation d un voyage pour les Jeunes"	LOUS BOUSCAS	Association	500,00
65748	Fonds Cantal Animation	soutien aux différents projets	ASSO PROMOTION ECOLE INNOVATION PEDAGOGIQUE	Association	500,00
65748	Fonds Cantal Animation	participation à un déplacement des Jeunes et à l acquisition de matériel	JEANNE D ARC GYMNASTIQUE	Association	500,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation du 20e Tournoi international en 2023	ASSOCIATION SPORTIVE PLANEZE TRUYERE FOOTBALL	Association	500,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de la 4e Semaine Cantalienne des Jeunes et de la 33e Semaine Cantalienne Séniors en 202	COMITE DEPARTEMENTAL CYCLISTE	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	aménagement des locaux de chasse	ACCA DE CHALIERS	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation d une exposition d art contemporain en juillet et août 2023	CLAC CULTURE ET LOISIRS ARTISTIQUES EN CALDAGUES	Association	1 000,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de la semaine cantalienne à Pleaux	ASS SPRINTER CLUB AURILLACOIS	Association	200,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation d un voyage scolaire à l Ile d Oléron du 24 au 28 juin 2024	APE AYRENS	Association	855,00
65748	Fonds Cantal Animation	acquisition de tenues	SPORT FOOTBALL CLUB ALLY MAURIAC	Association	500,00
65748	Fonds Cantal Animation	acquisition de tenues	AMICALE CYCLOTOURISTE MAURIACOISE	Association	500,00
65748	Fonds Cantal Animation	fonctionnement	HANDBALL CLUB MAURIACOIS	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	création du Club pour les Jeunes	ENTENTE DE LA MARONNE SECTION FOOTBALL	Association	800,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation du festival d improvisation 2023	Y A L FEU AUX PLANCHES	Association	700,00
65748	Fonds Cantal Animation	les jeunes sapeurs pompiers et pour l acquisition de tenues	AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE MAURIAC	Association	600,00
65748	Fonds Cantal Animation	fonctionnement	SKI DS CLUB MAURIAC	Association	400,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
65748	Fonds Cantal Animation	participation au Championnat de France de natation	ETOILE SPORTIVE DU COLLEGE MERIDIEN	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de la semaine des sports et du Tour de France féminin	COMMUNE DE MAURIAC	Commune	800,00
65748	Fonds Cantal Animation	fonctionnement	COMITE DES FETES DE SAINT BONNET DE SALERS	Association	200,00
65748	Fonds Cantal Animation	fonctionnement	CLUB DU 3EME AGE SAINTE EULALIE	Association	200,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation d un concert	VIVRE A ANGLARDS	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation du Salon des Collectionneurs le 24 septembre 2023	CERCLE DES COLLECTIONNEURS DU CANTAL	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	publication du livre Lo libre de Jordi" à l automne 2023	LO CONVISE	Association	200,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation d évènements Artisanat d Art"	GRAMAC	Association	500,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation du Salon des Collectionneurs le 24 septembre 2023	CERCLE DES COLLECTIONNEURS DU CANTAL	Association	300,00
65748	Animation, sensibilisation, communication	CEN Auvergne - Convention annuelle d objectifs - Année 2023	CONSERVATOIRE D ESPACES NATURELS D AUVERGNE	Association	10 000,00
65748	Fonds Cantal Animation	fonctionnement	CLUB CANIN CANTALIEN	Association	200,00
65748	Fonds Cantal Animation	participation financière pour la formation d animateurs en juillet 2023	LA SANFLORAINE	Association	400,00
65748	Fonds Cantal Animation	établissement d une fresque pour le tour de France Féminin 2023	SYNDICATS EXPLOITANTS AGRICOLES CANTON DE SAIGNES	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation des manifestations en 2023	ASPECT	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	aménagement du local de chasse	ACCA MONTSALVY	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de la fête des potirons le 15 octobre 2023	AMICALE LAIQUE LACAPELLE DEL FRAISSE	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de la 4e édition de Festibois	COMITE D ANIMATION DE NAUCELLES	Association	250,00
65748	Fonds Cantal Animation	acquisition de plaques	LE GENTIANE DELCO RIOMOIS	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de manifestations en 2023	ACCA DU FALGOUX	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	acquisition de lots pour les concours en août 2023	CANTAL LUGARDE BOULES	Association	150,00
65748	Fonds Cantal Animation	acquisition de cloche pour le comice en août 2023	ASSO BUREAU CHEVAUX LOURDS	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation d une exposition d art hors normes	COMPAGNIE CASSYOPEE	Association	200,00
65748	Fonds Cantal Animation	participation des éleveurs du Canton de Riom-Es-Montagnes au Concours Vittel	SYNDICAT ELEVEURS CHEVAUX RACES LOURDES	Association	150,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de Zumba au profit de la lutte contre le cancer	ASSO HAUT ET CLAIR	Association	300,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
65748	Fonds Cantal Animation	organisation des 24 heures de trail en soutien aux enfants malades en novembre 2023	ASSOCIATION VIE ET MONTAGNES COM COM DU PAYS DE GE	Association	500,00
65748	Fonds Cantal Animation	fonctionnement	ASSO SPORTIVE ESPINAT FOOTBALL	Association	500,00
65748	Fonds Cantal Animation	fonctionnement	JADORCREATIONS FABLAB	Association	500,00
65748	Fonds Cantal Animation	acquisition d une sono	DYNAMIC DANCE 15	Association	400,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de manifestations pendant l année 2023-2024	ACMA 15	Association	800,00
65748	Lutter contre les campagnols terrestres	mise en oeuvre du programme 2023 du plan de lutte contre les populations du campagnol terrestre	FDGDON CANTAL	Association	4 500,00
65748	Encourager l agriculture en collectif	réalisation des actions 2023 visant à encourager l agriculture en collectif	ADASEA	Association	27 000,00
65748	Soutenir les exploitations en difficulté	pour la réalisation d audits et suivis 2023 des exploitations déclarées en difficulté et l animation	CHAMBRE D AGRICULTURE CANTAL	Etat	55 000,00
65748	Favoriser l autonomie en eau des exploitations	programme 2023 pour favoriser l autonomie en eau des exploitations agricoles	CHAMBRE D AGRICULTURE CANTAL	Etat	30 000,00
65748	Fonds Cantal Animation	fonctionnement	ASSOCIATION DONNEURS DE SANG AURILLAC	Association	500,00
65748	Soutenir les races emblématiques salers et aubrac	Organisation du Concours National Salers du 14 au 16 septembre 2023 à Saint Flour	GROUPE SALERS EVOLUTION	Association	12 500,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation du concours national Salers les 14, 15 et 16 septembre 2023 à Saint-Flour	GROUPE SALERS EVOLUTION	Association	1 000,00
65748	Soutenir les races emblématiques salers et aubrac	organisation du Concours Départemental Aubrac, le 24 septembre 2023 à Pierrefort	SYNDICAT ELEVEURS AUBRAC CANTALIENS	Association	5 000,00
65748	Favoriser les circuits courts	programme 2023 en faveur de la promotion des circuits courts et des produits du Cantal	BIENVENUE A LA FERME DANS LE CANTAL	Association	5 000,00
65748	Favoriser l installation en agriculture	programme 2023 en faveur de l installation	CENTRE DES JEUNES AGRICULTEURS DU CANTAL	Association	70 000,00
65748	Favoriser le remplacement des agriculteurs	prise en charge des agents pour le remplacement des agriculteurs - année 2023	GEA REMPLACEMENT AGRICULTEURS CANTAL	Association	65 000,00
65748	Favoriser le remplacement des agriculteurs	prise en charge d agents de remplacement pour le décès d un chef d exploitation	GEA REMPLACEMENT AGRICULTEURS CANTAL	Association	2 848,50
65748	Favoriser les pratiques agricoles vertueuses	programme 2023 pour favoriser les pratiques agricoles vertueuses	CHAMBRE D AGRICULTURE CANTAL	Etat	50 000,00
65748	Développer l agriculture biologique	programme 2023 d appui technique en Agriculture Biologique	CHAMBRE D AGRICULTURE CANTAL	Etat	7 000,00
65748	Favoriser les circuits courts	programme 2023 CONSOCANTAL	CHAMBRE D AGRICULTURE CANTAL	Etat	25 000,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
65748	Développer l agriculture biologique	actions de promotion et de communication des productions et des produits biologiques pour l année 20	ASSOCIATION BIO 15	Association	3 000,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation du Festival Lumières d Eté en 2023	ASSOCIATION LUMIERES D ETE	Association	2 500,00
65748	Fonds Cantal Animation	acquisition de matériels	ASSOCIATION SPORTIVE VEBRET ANTIGNAC	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	fonctionnement	LA BOULE DU LEMMET	Association	250,00
65748	Fonds Cantal Animation	acquisition de matériel	LE CARREAU MURATAIS	Association	750,00
65748	Favoriser l emploi en agriculture	création et suivi des groupements d employeurs agricoles - année 2023	FEDERATION DEPARTEMENTALE DES GEA	Association	20 000,00
65748	Favoriser le remplacement des agriculteurs	Accompagnement des familles et organisation du travail en cas de décès du chef d exploitation - anné	TERRE ENTRAIDE CANTAL	Association	15 000,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation des journées vaches laitières à Massiac en septembre 2023	COMICE AGRICOLE DE MASSIAC	Entreprise	1 750,00
65748	Fonds Cantal Animation	participation au championnat du monde Riffle 22lr en Italie en août 2023	TIR SPORTIF MASSIACOIS	Association	1 000,00
65748	Sport scolaire	UNSS PROGAMME D ACTIONS 2022/2023	UNSS AURILLAC	Association	14 000,00
65748	Soutien aux pratiques innovantes	COMITE DE BASKET ACQUISITION D UN TERRAIN DE GONFLABLE	COMITE DEPARTEMENTAL DE BASKET BALL	Association	2 000,00
65748	Sport scolaire	USEP PROGRAMME D ACTIONS 2022/2023	COMITE DEPARTEMENTAL DE L USEP	Association	14 000,00
65748	Sport scolaire	COMITE DE RUGBY TOURNOI	COMITE DEPARTEMENTAL DE RUGBY	Association	2 500,00
65748	Fonds Cantal Animation	participation au trail hivernal en décembre 2023	LA VOIE DE L ECIR	Association	500,00
65748	Fonds Cantal Animation	acquisition de tenues vestimentaires	SOCIETE DE PETANQUE ALLANCHE	Association	350,00
65748	Aide aux festivals	Aide Association Eclat - Année 2023	ECLAT	Association	90 000,00
65748	Fonds Cantal Animation	fonctionnement	CANTAL ROCK	Association	1 000,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation du Festival Riom-ès-Contes en juillet 2023	ESCALE ETHIQUE	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de la Fête Patronale 2023	COMITE DES FETES DE MARCHASTEL	Association	200,00
65748	Soutien aux pratiques innovantes	FD DE PECHE SOUTIEN AUX PRATIQUES INNOVANTES	FEDERATION DE PECHE DU CANTAL	Association	2 000,00
65748	Fonds Cantal Animation	fonctionnement	ADMR ALLANCHE	Association	500,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de la 3è édition de la randonnée du Tour du grand volcan d Europe et de la Caldera	ASS SPRINTER CLUB AURILLACOIS	Association	200,00
65748	Fonds Cantal Animation	fonctionnement	ADMR DE MURAT	Association	500,00
65748	Fonds Cantal Animation +	organisation du cinquantenaire du syndicat des chevaux de races lourdes	SYNDICAT ELEVEURS CHEVAUX RACES LOURDES	Association	3 600,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
65748	Ecoles de sport et tournois	DISTRICT DE FOOTBALL TOURNOI DU 1ER MAI 2023	DISTRICT DU CANTAL DE FOOTBALL	Association	2 500,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation du Gala de fin d année	HISTOIRE DE DANSER	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation d un voyage scolaire	AMICALE LAIQUE LAROQUEBROU	Association	960,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation d une sortie pour les enfants de l école de rugby	RUGBY CLUB DES LANDES	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de l édition 2023 de La Parlanaise	LA PARLANAISE	Association	200,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation des manifestations	COMICE AGRICOLE LAROQUEBROU	Entreprise	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	fonctionnement	ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG LAROQUEBROU	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	acquisition d une piste gonflable	GYM RIOM ES MONTAGNES	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	participation de l équipe de rugby féminine du Collège de Saint-Mamet au Championnat de France	ASSOCIATION SPORTIVE COLLE JEAN DAUZIE	Association	250,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation d une exposition	COMPAGNIE CASSYOPEE	Association	200,00
65748	Fonds Cantal Animation	participation à la location de la cuisine et de la salle évènementielle	ALOUETTES AMITIES RENCONTRES	Association	1 800,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de diverses animations	COMMUNE LIBRE D AURINQUES	Association	400,00
65748	Fonds Cantal Animation	participation des jeunes équipes féminines à la Ladies Cup à Sussargues en juin 2023	FOOTBALL CLUB AURILLAC ARPAJON CANTAL AUVERGNE	Association	400,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation d un concours cantonal	ASSOCIATION DES CHEVAUX DE TRAIT CANTON ST PAUL	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	fonctionnement	UNION SPORTIVE SIRANAISE	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation d un voyage scolaire	APE LE ROUGET	Association	750,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation d un voyage scolaire	AMICALE LAIQUE PARLAN	Association	615,00
65748	Fonds Cantal Animation	participation au Rallye Aïcha des Gazelles en avril 2024	LES GAZELLES DES VOLCANS	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation d un concours canin les 15 et 16 juillet 2023	AMICALE CANINE SUD CANTAL	Association	300,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	GROUPEMENT DU BASSIN YTRACOIS	Association	648,00
65748	Fonds Cantal Animation	participation pour un panneau publicitaire	TENNIS CLUB DE NAUCELLES	Association	500,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation d un apéro concert à Bassignac	ASSOCIATION LA BOUGEOTTE	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de rencontres sur le thème du bien vieillir, prévention de l autonomie et l économie ci	ATELIER MATERIEL MEDICAL - ATELIER MAD O	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de Musikenfête" le 11 août 2023 au château d Alleuze	LAVASTRIOLETS	Association	500,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de la Fête du Folklore le 17 septembre 2023 à Chaudes-Aigues	LA BOURREE DU CALDAGUES	Association	300,00
65748	Aide aux écoles de musique et de danse	Sddeapa : Aide au fonctionnement de l association des parents d élèves de l école de musique d Arpaj	ECOLE DE MUSIQUE D ARPAJON SUR CERE	Association	6 908,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation d un concours de saut d obstacles du 30 juin au 2 juillet 2023 à Saint-Flour	MAISON FAMILIALE RURALE	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	participation au partenariat pour un projet éducatif d un voyage au Népal	ASSOCIATION NAMASTREK NEPAL	Association	200,00
65748	Aide aux écoles de musique et de danse	Sddeapa : Aide au fonctionnement de l école de musique du Haut Cantal - Année 2022/2023	ECOLE DE MUSIQUE DU HAUT CANTAL	Association	28 997,00
65748	Fonds Cantal Animation	fonctionnement saison 2023/2024	SAINT MAMET HAND	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	participation aux travaux au niveau des terrains de boules	LE CARREAU ROANNAIS	Association	600,00
65748	Fonds Cantal Animation	participation à l acquisition de la plaque en fer et des premiers flyers imprimés par l association	LA COMMANDERIE DE SAINT ANTOINE	Association	500,00
65748	Fonds Cantal Animation	fonctionnement 2023	AAPPMA DE LA CHATAIGNERAIE	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation des manifestations 2023	COMITE DES FETES DE TEISSIERES DE CORNET	Association	400,00
65748	Fonds Cantal Animation	participation au Rallye Aïcha des Gazelles en avril 2024	LES GAZELLES DES VOLCANS	Association	200,00
65748	Fonds Cantal Animation	participation au Championnat UNSS du 19 au 22 juin 2023 à Epinal	ASSO SPORTIVE COLLEGE JEANNE DE LA TREILHE	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de la 5e édition d une exposition de modèles réduits de toute nature les 14 et 15 octob	CLUB ARTISTIQUE ET INTELLECTUEL DES CHEMINOTS D AU	Association	150,00
65748	Fonds Cantal Animation	fonctionnement	CENTRE SOCIAL ALC QUARTIERS OUEST	Association	1 800,00
65748	Fonds Cantal Animation	fonctionnement	COMITE SECOURS POPULAIRE FRANCAIS DU CANTAL	Association	750,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation d un concours de saut d obstacles du 30 juin au 2 juillet 2023 à Saint-Flour	MAISON FAMILIALE RURALE	Association	500,00
65748	Aide à la valorisation du patrimoine - organismes privés	PROGRAMME 2023 DES RECHERCHES ARCHEOLOGIQUES	FEDER ASSO ARCHEOLOGIQUES CANTAL	Association	5 000,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de la cérémonie d hommage à Roland Cornet	ASSO SPORTIVE YTRAC FOOT	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation des Terrasses Musicales	ASSOCIATION DES COMMERCANTS ET ARTISANS MONTSALVY	Association	1 000,00
65748	Fonds Cantal Animation	fonctionnement	LE VELO MONTAGNARD	Association	500,00
65748	Fonds Cantal Animation	fonctionnement 2023	ACCA DE MARCOLES	Association	200,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
65748	Fonds Cantal Animation	Fonctionnement	L ENTRAIDE SANSACOISE	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation du Marché d Art et d Artisanat de Marcolès en 2023	TALENTS D ICI ET D AILLEURS	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation du Festival Lez arts de la Rue 2023	COMITE ANIMATION CULTURELLE DE MARCOLES	Association	500,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de la fête patronale en 2023	COMITE DES FETES DE SAINT ETIENNE DE MAURS	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	participation à la première saison culturelle estivale	BIG BANG	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation du Carnaval d Aurillac	C T A CARNAVAL POUR TOUS D AURILLAC	Association	100,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation des marchés de pays à Condat	MARCHE DE PAYS DE CONDAT	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de la manifestation Le Cantal invite" du 17 au 20 octobre 2023	ASSOCIATION CANTALIENNE DES AMIS DE LA LECTURE	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de la 3e édtion du Furiosfest 2023	CANTAL CROSBONES	Association	400,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation du concours d obéissance et des deux concours d agility en 2023	SPORT CYNOPHILE ARPAJONNAIS	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de différentes collectes et d actions	ASS DONNEURS DE SANG BENEVOLES PAYS DE MONTSALVY	Association	250,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de différentes manifestations	ASSO DES COMMERCANTS ET ARTISANS ARPAJON SUR CERE	Association	250,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation des animations 2023	FOOTBALL CLUB DES 4 VALLEES	Association	500,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation des animations 2023	RACING CLUB SAINT CERNIN	Association	500,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation des animations 2023	UNION SPORTIVE SAINT ILLIDOISE	Association	500,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation des animations 2023	COMITE DES FETES ET ANIMATIONS DE MARMANHAC	Association	400,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de la 3è édition de la randonnée du Tour du grand volcan d Europe et de la Caldera	ASS SPRINTER CLUB AURILLACOIS	Association	200,00
65748	Fonds Cantal Animation	fonctionnement	SYNDICAT ELEVEURS CHEVAUX RACES LOURDES	Association	150,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation des animations 2023	UNION SPORTIVE VALLEE DE L AUTHRE	Association	1 500,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation des animations 2023	RACING CLUB SAINT CERNIN	Association	500,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation des animations 2023	COMITE DES FETES DE TOURNEMIRE	Association	400,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation des animations 2023	COMITE DES FETES ET D ANIMATION DE LAROQUEVIEILLE	Association	400,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation des animations 2023	COMITE DES FETES ST PROJET DE SALERS	Association	400,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
65748	Fonds Cantal Animation	organisation des animations 2023	COMITE ANIMATION ESTIVALE	Association	400,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation des animations 2023	CRANDELLES EN FETE	Association	400,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation des animations 2023	COMITE DES FETES DE L HOPITAL DE SAINT CIRGUES DE	Association	400,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation des animations 2023	COMITE DES FETES DE BOURCENAC	Association	400,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation des animations 2023	COMITE DES FETES DE GIRGOLS	Association	400,00
65748	Fonds Cantal Animation +	organisation de la Fête des Palhas	AUTOUR DES PALHAS	Association	5 000,00
65748	Fonds Cantal Animation +	organisation de Furio Fest	CANTAL CROSBONES	Association	1 500,00
65748	Fonds Cantal Animation	acquisition d un bac de récupération des carcasses d animaux	ACCA DE MURAT	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation +	organisation de la Fête des Cornets	LE CORNET DE MURAT	Association	2 500,00
65748	Fonds Cantal Animation +	organisation de la Fête de l Estive	ESTIVADE EN CEZALLIER	Association	2 500,00
65748	Fonds Cantal Animation +	organisation de la Fête de la Gentiane	AUTOUR DE LA GENTIANE COMMUNAUTE COMMUNES PAYS GEN	Association	2 500,00
65748	Fonds Cantal Animation +	organisation de la foire de la châtaigne	PELOU	Association	2 500,00
65748	Fonds Cantal Animation +	organisation de la Fête des paniers	ASSO DES PANIERS	Association	1 500,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation d un vide grenier	GYM CLUB DE LA CERE	Association	250,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de trail	CLUB DES SPORTS DU LIORAN	Association	250,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de la journée de l Europe	ASSOCIATION MURATHENES	Association	500,00
65748	Fonds Cantal Animation	participation à l aménagement d un local de chasse	SOCIETE DE CHASSE DE L ELANCEZE	Association	400,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de trail	CLUB DES SPORTS DU LIORAN	Association	500,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de la manifestation Le Cantal invite" du 17 au 20 octobre 2023	ASSOCIATION CANTALIENNE DES AMIS DE LA LECTURE	Association	200,00
65748	Fonds Cantal Animation	animation musicale estivale de Vic-Sur-Cère en 2023	SPECTACLE EN CARLADES	Association	500,00
65748	Fonds Cantal Animation	soutien aux animations 2023	UNION SPORTIVE DE GIOU DE MAMOU	Association	500,00
65748	Fonds Cantal Animation +	organisation de la saison culturelle 2023	MUSIK ART	Association	2 500,00
65748	Fonds Cantal Animation +	organisation du Voyage d hiver	MUSICA FORMOSA	Association	2 500,00
65748	Fonds Cantal Animation +	soutien au projet Personae	ASSO BELIASHE	Association	2 500,00
65748	Fonds Cantal Animation +	organisation du Tour du Cantal pédestre	CANTAL PEDESTRE	Association	1 200,00
65748	Fonds Cantal Animation +	organisation de la Fête de la Terre	CENTRE DES JEUNES AGRICULTEURS DU CANTAL	Association	2 500,00
65748	Fonds Cantal Animation +	organisation du salon des sites remarquables du goût en Châtaigneraie cantalienne	SITE REMARQUABLE DU GOUT MOURJOU CHATAIGNERAIE CAN	Association	1 000,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
65748	Fonds Cantal Animation +	organisation du Festival International de Boogie Woogie	BOOGIE LAROQUEBROU CANTAL AUVERGNE	Association	20 000,00
65748	Fonds Cantal Animation +	organisation des foires chevalines	COMITE FOIRES CHEVALINES DE MAURS	Association	5 000,00
65748	Fonds Cantal Animation +	organisation de la Foire à la Brocante	BUREAU DE TOURISME	Association	2 500,00
65748	Fonds Cantal Animation +	organisation de la Fête de la Lentille	TALIZAT TERROIR	Association	2 500,00
65748	Fonds Cantal Animation +	organisation des nuits de Marcolès	COMITE ANIMATION CULTURELLE DE MARCOLES	Association	2 500,00
65748	Fonds Cantal Animation +	organisation des Gens d Ici	COMITE AMBIANCE JUSSACOISE	Association	2 500,00
65748	Fonds Cantal Animation +	organisation de la Fête des Fromages	PAILHEROLS FLOCONS VERTS	Association	2 500,00
65748	Fonds Cantal Animation +	organisation de la Fête des Tersons	ASSOCIATION LES TERSONS	Association	2 500,00
65748	Fonds Cantal Animation +	organisation de la Fête de la Mangoune	ASSOCIATION LA MANGONA	Association	2 500,00
65748	Fonds Cantal Animation +	organisation de la Fête du Bleu	FESTI BLEU ASSOCIATION	Association	5 000,00
65748	Fonds Cantal Animation	reprise des activités	ASSOCIATION THEATRALE CAYROLAISE	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de la fête patronale 2022	ASSOCIATION SPORTIVE BESSOISE	Association	200,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de l édition 2023 du salon de la photographie d Aurillac aux Écuries du 7 mars au 8 avr	CANTAL PHOTO CLUB	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de l édition 2023 du salon de la photographie d Aurillac aux Écuries du 7 mars au 8 avr	CANTAL PHOTO CLUB	Association	500,00
65748	Fonds Cantal Animation +	organisation du Madcow Festival	ASSOCIATION SPLASH	Association	2 500,00
65748	Fonds Cantal Animation +	organisation du Festival Bike Show	CANTAL ROCK	Association	1 500,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de la 3e édition du Festival de jazz du 3 au 6 août 2023	MUSIQUE ET CIE	Association	500,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de la 3e édition du Festival de jazz du 3 au 6 août 2023	MUSIQUE ET CIE	Association	1 000,00
65748	Fonds Cantal Animation +	soutien au Réseau d Enseignement Territorial et Festival du conte Las Rapatonadas	IEO INSTITUT ESTUDIS OCCITANAS	Association	12 000,00
65748	Fonds Cantal Animation +	organisation du Festival d Expression Enfantine et dispositif Lire et faire Lire	FAL CANTAL CHALET DES GALINOTTES	Association	3 000,00
65748	Fonds Cantal Animation +	organisation du Festival Caillou Costaud	ANIMATION PAYS DE PIERREFORT	Association	2 500,00
65748	Fonds Cantal Animation +	organisation du Critérium de Marcolès	CRITERIUM CYCLISTE MARCOLES	Association	9 000,00
65748	Fonds Cantal Animation +	soutien à l incubateur chorégraphique	LA MANUFACTURE DES ARTS VENDETTA MATHEA	Association	5 000,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
65748	Fonds Cantal Animation +	soutien aux projets artistiques, résidences, ateliers d éducation populaire et concerts	LOVE MI TENDEUR	Association	6 500,00
65748	Fonds Cantal Animation +	activités 2023	UNIVERSITE INTER AGES AURILLAC ET CANTAL	Association	9 000,00
65748	Fonds Cantal Animation +	soutien au programme éducatif	LA FERME DE TRIELLE CENTRE D ANIMATION	Association	5 000,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation d un voyage scolaire au printemps 2023	APE DE VEBRET	Association	500,00
65748	Fonds Cantal Animation	démarrage de l association et organisation de manifestations	MOTO CLUB DE LARGNAC LES PILLAROTS	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	démarrage de l association et organisation de manifestations	COMITE D ANIMATON DE MADIC	Association	500,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation des sorties de ski au Lioran en janvier, fevrier et mars 2023	AMICALE LAIQUE YDES	Association	2 000,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de la 10e édition de la course nature Laroquapattes	ASSOCIATION LA ROQUAILLE	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation du Marché de Noël 2022	ASSOCIATION RE CREATIONS	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation des activités	AMICALE AINES DE LAROQUEBROU	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	fonctionnement 2022	PASSION CUBAINE	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation d un concert de Wazoo pendant la fête d Ytrac les 11, 12 et 13 août 2023	YTRAC ANIMATIONS	Association	1 000,00
65748	Fonds Cantal Animation	participation au 4L Trophy 2023	PROMOTION ESM 2021 2024	Association	200,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de la course nature et de la randonnée le 12 novembre 2023 à Naucelles	ASSOCIATION DU TRAIL DE L AUTHRE TOUR	Association	250,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation du Madcow Festival 2022 à Cheylade	ASSOCIATION SPLASH	Association	2 500,00
65748	Fonds Cantal Animation +	organisation du Salon de printemps des sites remarquable du goût	MISE EN VALEUR LABEL GRD PAYS SALERS	Association	2 500,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de l exposition Anne FRANK, une histoire d aujourd hui	COMITE LOCAL MRAP	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de l exposition Anne FRANK, une histoire d aujourd hui	COMITE LOCAL MRAP	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation du festival Deman&PassatDeman en mai 2023	CARLADES ABANS	Association	500,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de la Dictée Occitane et réalisation des projets 2023	COORDINATION ET D ESCAMBIS OCCITANS	Association	500,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de la Dictée Occitane (Montsalvy)	COORDINATION ET D ESCAMBIS OCCITANS	Association	200,00
65748	Fonds Cantal Animation	fonctionnement saison 2022/2023	MONTAGNE ET RANDONNEE	Association	150,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de la Dictée Occitane et réalisation des projets 2023	COORDINATION ET D ESCAMBIS OCCITANS	Association	150,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
65748	Fonds Cantal Animation	réalisation des projets 2023	ATELIER DES PEINTRES DE CHAMPS	Association	200,00
65748	Fonds Cantal Animation	fonctionnement saison 2022/2023	MONTAGNE ET RANDONNEE	Association	150,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation d une manifestation festive, sportive et culturelle dans le cadre de leur formation par	PENILA	Association	200,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation d un voyage scolaire en mars 2023	APE ET AMIS DE L ECOLE DE PRUNET	Association	720,00
65748	Fonds Cantal Animation	réalisation de travaux à la Maison pour tous	COMMUNE LIBRE QUARTIER BELBEX	Association	800,00
65748	Fonds Cantal Animation	réalisation de travaux à la Maison pour tous	COMMUNE LIBRE QUARTIER BELBEX	Association	500,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation d un voyage scolaire en juin 2023	APE LAFEUILLADE EN VEZIE ECOLE PUBLIQUE	Association	660,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation d une classe de découvertes avec les élèves de CE2 et du dispositif ULIS	APE ECOLE LOUIS THIOLERON DE ST FLOUR	Association	500,00
65748	Fonds Cantal Animation	réalisation d importants travaux forestiers d élagage	LES JARDINS DU FOYER	Association	1 000,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation d une classe Péniche" sur le Canal du Midi du 5 au 9 juin 2023	APE BEX YTRAC	Association	800,00
65748	Fonds Cantal Animation	réalisation des projets 2023	AMICALE DEL CASTEL DE MONTSALVY	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	réalisation d importants travaux forestiers d élagage	LES JARDINS DU FOYER	Association	1 000,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation d une campagne de stérilisation	NEKO CANTAL	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation d un voyage à Paris	FSE COLLEGE G POMPIDOU DE CONDAT	Association	200,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de la 10e édition du Festival Spring Festiv en mai 2023	SPRING FESTIV	Association	1 000,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de l édition 2023 du salon de la photographie d Aurillac aux Écuries du 7 mars au 8 avr	CANTAL PHOTO CLUB	Association	250,00
65748	Fonds Cantal Animation	fonctionnement	TEAM JP PERFORMANCE	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	réalisation des projets 2023	CYCLO CLUB DE LANOBRE	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	acquisition de matériels informatiques	LE TILLEUL REILHACOIS PETANQUE	Association	400,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation du 55e Rallye du Pays de Gentiane en avril 2023	AUTOMOBILE ARVERNE	Association	500,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation des activités 2023	LES AMIS DU LYCEE EMILE DUCLAUX	Association	100,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation du Comice agricole en octobre 2023	COMICE AGRICOLE VIC SUR CERE	Entreprise	500,00
65748	Fonds Cantal Animation	réalisation du projet d action culturelle 2022/2023	UNION NATIONALE JEUNESSES MUSICALES FRANCE	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de la 42e Fête de la vache Aubrac en Transhumance"	ASSOCIATION TRADITIONS EN AUBRAC	Association	1 000,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
65748	Fonds Cantal Animation	fonctionnement	AMICALE DES VIEUX CHASSIS D ALLY	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation d un voyage pédagogique en Angleterre en mai 2023 pour les élèves de 3ème	COLLEGE SAINT JOSEPH SAINT FLOUR	Association	500,00
65748	Fonds Cantal Animation	achat matériels pour la découpe, le traitement et la transformation du gros gibier	ACCA DE LEYNHAC	Association	200,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation des activités 2023	LES AMIS DU LYCEE EMILE DUCLAUX	Association	100,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de la Dictée Occitane (Massiac et Saint-Flour)	COORDINATION ET D ESCAMBIS OCCITANS	Association	200,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de la Dictée Occitane (Laroquebrou)	COORDINATION ET D ESCAMBIS OCCITANS	Association	200,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de la Dictée Occitane (Maurs)	COORDINATION ET D ESCAMBIS OCCITANS	Association	200,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de la Dictée Occitane (Crandelles et Saint-Cernin)	COORDINATION ET D ESCAMBIS OCCITANS	Association	150,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation du 19e tournoi U15 de la Châtaigneraie le jeudi 18 mai 2023 à Montsalvy	ENTENTE FOOTBALL CHATAIGNERAIE VEINAZES	Association	750,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation des activités du Club en 2023	JUDO CLUB CEZALLIER	Association	250,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de la Dictée Occitane et réalisation des projets 2023	COORDINATION ET D ESCAMBIS OCCITANS	Association	150,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de la foire du 1er mai 2023 à Saint-Illide	COMITE D ANIMATION FOIRE DU 1ER MAI	Association	250,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation d une classe de mer en mai 2023	AMICALE LAIQUE JALEYRAC	Association	500,00
65748	Fonds Cantal Animation	fonctionnement	LE COCHONNET MARMANHACOIS	Association	250,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation du tournoi de Pâques des jeunes sur la Plaine des Jeux de la Ponétie le 9 avril 2023	AMICALE SPORTIVE BELBEXOISE	Association	500,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation du tournoi de Pâques des jeunes sur la Plaine des Jeux de la Ponétie le 9 avril 2023	AMICALE SPORTIVE BELBEXOISE	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation d une compétition crossfit à Aurillac le 1er avril 2023	LES KEPIS PESCALUNES	Association	850,00
65748	Fonds Cantal Animation	réalisation des projets 2023	ASSOC DE JUMELAGE YTRAC	Association	800,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de la 1ère édition du Salon des Sites Remarquables du Goût en Châtaigneraie cantalienne	SITE REMARQUABLE DU GOUT MOURJOU CHATAIGNERAIE CAN	Association	500,00
65748	Fonds Cantal Animation	réalisation du projet d action culturelle 2022/2023	UNION NATIONALE JEUNESSES MUSICALES FRANCE	Association	150,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de la quatrième édition Swing In Aurillac Festival"	SWING IN AURILLAC	Association	200,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation d un festival folklorique le 10 septembre 2023	L ESCAUFETO	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	fonctionnement	TORPEDO CLUB DU CANTAL	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation d un concert	ASSOCIATION ASSAUT SISMIQUE	Association	1 000,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de la Fête de Pâques	AMICALE DE TREMOUILLE	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de l Assemblée Générale le 31 mars 2023 à Montsalvy	CENTRE DES JEUNES AGRICULTEURS DU CANTAL	Association	200,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation du concert l Hivernale	LES MARCHES DE PAYS DE CHAMPS SUR TARENTAINE	Association	500,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation du Carrefour du Blues en juin 2023	ASSOCIATION ENTRE AUTRES	Association	2 000,00
65748	Fonds Cantal Animation	aménagement du plan d eau et reprise de la baignade	QUE VIVE LE PLAN D EAU	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation du printemps des arts	AUX COULEURS DU TEMPS	Association	500,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation d un concours triplette le 1er août 2023	YDES PETANQUE	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation des activités 2023	LES AINES RURAUX	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	fonctionnement	RESSOURCERIE TERRE D ECO	Association	500,00
65748	Fonds Cantal Animation	fonctionnement	COMITE DES FETES D EMBORT	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de la semaine du pastoralisme" en mai 2023	ASSOCIATION SAUVEGARDE DES MONTS DU CANTAL	Association	1 000,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation des manifestations culturelles et sportives 2023	COMITE DES FETES DE QUEZAC	Association	500,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de la Dériv Chaînes 2023	DERIV CHAINES	Association	500,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de la Randonnée de Noël	LNT ASSOCIATION	Association	200,00
65748	Fonds Cantal Animation	restauration de costumes	ASSOCIATION BOURREE DU CARLADES	Association	500,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation des 6èmes Randos Bleues"	JORDANNE RANDO LOISIRS	Association	500,00
65748	Fonds Cantal Animation	installation d une friperie solidaire à Vic sur Cère	CARLADES EN TRANSITION	Association	800,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation du Trail du Rocher en septembre 2023	CARL ANIME	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation d un voyage scolaire en juin 2023	AMICALE LAIQUE RPI ST JACQUES DES BLAT THIEZAC	Association	700,00
65748	Fonds Cantal Animation	acquisition de matériel et le fonctionnement	VIENS BOUGER ET DANSER	Association	200,00
65748	Fonds Cantal Animation	adhésion à la Fédération Française Equine	EQUIMAD 15	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation d un concours d obéissance en juin 2023	SPOTY CLUB	Association	200,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de la 10e édition du Festival Spring Festiv en mai 2023	SPRING FESTIV	Association	800,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation d un voyage mémoriel en avril 2023	APEL ENSEMBLE SCOLAIRE GERBERT	Association	600,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation du Comice Salers du Pays d Aurillac le 14 octobre 2023	COMICE AGRICOLE CANTONS AURILLAC	Entreprise	1 000,00
65748	Fonds Cantal Animation	acquisition de matériel vidéo	LE CLAP 15	Association	200,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation du Festival Veau de Ville en avril 2023	COS PAYS VERT COS ARTS	Association	500,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de la foire aux enchères primée de Saint Constant-Fournoulès en juin 2023	COMITE D ANIMATION FOIRE A LA CERISE	Association	350,00
65748	Fonds Cantal Animation	acquisition de matériel nécessaire à la pratique d activités sportives	RETRAITE SPORTIVE DU PAYS DE MONTSALVY	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation d un séjour autour du Zoo de Beauval du 27 au 29 mai 2023	BROUZAC ENSEMBLE AURILLAC CANTAL	Association	500,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation d un voyage scolaire	APE CARLAT CROS ET BADAILHAC	Association	500,00
65748	Fonds Cantal Animation	acquisition d instruments de musique	APE ECOLE VIEILLESPESSE	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation d un concours en 2023 et participation au changement de la clôture	SPORT CANIN 15	Association	550,00
65748	Fonds Cantal Animation	fonctionnement 2023	COMITE DES FETES DE MAURS	Association	500,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation du Festival C mouvoir, des rencontres autour des plantes et de la Soirée cabaret soupe	L OASIS D A COTE	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation d un concours de la ligue M3	ENTENTE SPORTIVE BOULISTE ARPAJON AURILLAC	Association	100,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de manifestations en 2023	DYNAMIC SENIORS	Association	200,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation des Estivales 2023	CEZALLIER VALLEE DE LA SIANNE	Association	250,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation des Estivales 2023	CEZALLIER VALLEE DE LA SIANNE	Association	250,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de la course en ligne Souvenir Antonin Magne" le 11 juin 2023	ASS SPRINTER CLUB AURILLACOIS	Association	150,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de la course en ligne Souvenir Antonin Magne" le 11 juin 2023	ASS SPRINTER CLUB AURILLACOIS	Association	500,00
65748	Fonds Cantal Animation	acquisition d une remorque	LA TROUPE FEUILLETEE	Association	150,00
65748	Fonds Cantal Animation	participation à la saison de motocross 2023	TB2 RACING TEAM	Association	150,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de la 4ème journée de l ultra rando le 16 juillet 2023 à Cassaniouze	COMITE DES FETES DE CASSANIOUZE	Association	300,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de la Semaine Nationale du Rein 2023 du 6 au 12 mars	ASSOCIATION DES INSUFFISANTS RENAUX CANTAL	Association	200,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de la Semaine Nationale du Rein 2023 du 6 au 12 mars	ASSOCIATION DES INSUFFISANTS RENAUX CANTAL	Association	250,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation du Championnat de France doublette mixtes en été 2024	PETANQUE DE LA HAUTE AUVERGNE	Association	500,00
65748	Fonds Cantal Animation	fonctionnement	ASSOCIATION DES INSUFFISANTS RENAUX CANTAL	Association	200,00
65748	Fonds Cantal Animation	fonctionnement	FNACA COMITE DE NEUSSARGUES	Association	250,00
65748	Fonds Cantal Animation	célébration du 30e anniversaire le 1er juillet 2023	CHORALE SI CA VOUS CHANTE	Association	450,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation des animations 2023	COMITE DES FETES DE VERNOLS	Association	250,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de la 9e édition du Trail des 6 Burons en août 2023	ASSOCIATION VIE ET MONTAGNES COM COM DU PAYS DE GE	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation d un projet 4 Saisons Hip-Hop 2.0 à Aurillac en 2022-2023	SAVALAURE	Association	500,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation d un concours de la ligue M3	ENTENTE SPORTIVE BOULISTE ARPAJON AURILLAC	Association	250,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation du Festival Savalaure du 8 au 9 juillet 2023 à Arnac	SAVALAURE	Association	500,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation d un projet 4 Saisons Hip-Hop 2.0 à Aurillac en 2022-2023	SAVALAURE	Association	500,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation d une après-midi dansante le 28 avril 2023	RADIO PAYS D AURILLAC	Association	500,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation d une après-midi dansante le 28 avril 2023	RADIO PAYS D AURILLAC	Association	500,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de la Semaine Nationale du Rein 2023 du 6 au 12 mars	ASSOCIATION DES INSUFFISANTS RENAUX CANTAL	Association	100,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation d une après-midi dansante le 28 avril 2023	RADIO PAYS D AURILLAC	Association	100,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation d Ateliers Pêche Nature (A.P.N.) en 2023	AAPPMA DU PAYS DE GENTIANE	Association	150,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation d un séjour en Italie	COLLEGE GEORGES POMPIDOU	Département	2 250,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation d un voyage scolaire en 2023	APE MARCENAT	Association	200,00
65748	Fonds Cantal Animation	acquisition d écocups	FESTI BLEU ASSOCIATION	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation d Aurillac en scène	AURILLAC DEVELOPPEMENT SEM	Entreprise	2 000,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation d une conférence	UNIVERSITE INTER AGES AURILLAC ET CANTAL	Association	300,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
65748	Fonds Cantal Animation	organisation du concours cantonal des chevaux de trait le 12 août 2023	AECTC	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation des deux concours annuels	AMICALE BOULE ARPAJONNAISE	Association	200,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation d une classe de mer du 26 au 30 juin 2023 à Meschers sur Gironde	APE DE SAINT MARTIN SOUS VIGOUROUX	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation du Salon Plaisir de Lire du 31 mai au 3 juin 2023 à Valuéjols	PLAISIR DE LIRE	Association	500,00
65748	Fonds Cantal Animation	participation aux sorties scolaires	LES AMIS ECOLE DE VALUEJOLS	Association	600,00
65748	Fonds Cantal Animation	participation aux sorties scolaires	AMICALE LAIQUE VILLEDIEU	Association	500,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de la Fête du Four de Réghéat le 19 août 2023	ASSO SAUVEGARDE PATRIMOINE ST BONNET CONDAT	Association	150,00
65748	Fonds Cantal Animation	acquisition de sacs et de lots pour la randonnée	COMITE DES FETES DE VALETTE	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	transport des animaux pour le concours interrégional à GAP les 15 et 16 octobre 2022	SYND ELEVEURS LIMOUSINS	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation d un voyage scolaire du 22 au 26 mai 2023	FSE COLLEGE DE PIERREFORT	Association	800,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation d une classe de mer au Grau d Agde du 30 mai au 2 juin 2023	APE DU RPI QUEZAC SAINT ETIENNE DE MAURS	Association	1 000,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation d un ball-trap en juillet 2023	ACCA SANSAC DE MARMIESSE	Association	300,00
65748	Tour de France Féminin	TOUR DE FRANCE FEMININ 2023	AMAURY SPORT ORGANISATION	Association	78 000,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de l Etape Sanfloraine en août 2023	ETAPE SANFLORAINE	Association	500,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation d un festival de guitares à Pleaux du 20 au 23 juillet 2023	GUITARES A PLEAUX	Association	1 000,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de la fête du village du 1er au 2 juillet 2023	COMITE DES FETES DE FREIX ANGLARDS	Association	400,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation d un voyage au Grau d Agde	APE PUYCAPEL	Association	800,00
65748	Fonds Cantal Animation	fonctionnement et l organisation de courses en 2023	SAINT MAMET AUTO RADIO COMMANDEE	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	fonctionnement 2023	CLUB DES AINES RURAUX DE MARCOLES SAINT ANTOINE	Association	200,00
65748	Fonds Cantal Animation	fonctionnement	LES DIGITALES YTRACOISES	Association	1 100,00
65748	Fonds Cantal Animation	pérennisation du Club Graines de Nature"	COUPS DE POUSSES AU JARDIN	Association	1 000,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation du Tour du Cantal Cadets 2023	COMITE DEPARTEMENTAL CYCLISTE	Association	150,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de l Etape Sanfloraine en août 2023	ETAPE SANFLORAINE	Association	250,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de l Etape Sanfloraine en août 2023	ETAPE SANFLORAINE	Association	500,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
65748	Fonds Cantal Animation	organisation du comice Salers de Saignes 2023	COMICE AGRICOLE SAIGNES	Entreprise	400,00
65748	Fonds Cantal Animation	participation à l entretien du matériel et aux activités de secours de la sécurité civile	ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES RADIOAMATEURS DU CA	Association	100,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation des marchés de pays	MARCHE DE PAYS DE FONTANGES	Association	200,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de la réception de la délégation allemande en août 2023	COMITE DE JUMELAGE DE SAINT FLOUR	Association	250,00
65748	Fonds Cantal Animation	mise en place des collectes au cours de l année 2023	DONNEURS DE SANG BENEVOLES DU PAYS DE ST FLOUR	Association	350,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de la fête du B?uf de Pâques du Pays de Montsalvy" en 2023	LAFEUILLADE ANIMATION	Association	1 000,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation d un voyage scolaire pour les CM2	APE YTRAC ECOLE PUBLIQUE	Association	500,00
65748	Fonds Cantal Animation	fonctionnement	ASSOCIATION DES ANCIENS FLAURAUD	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	fonctionnement	ACCA DE SAUVAT	Association	500,00
65748	Fonds Cantal Animation	fonctionnement 2023	TENNIS CLUB DE LA CHATAIGNERAIE	Association	200,00
65748	Fonds Cantal Animation	fonctionnement 2023	LES RIVES DE L ARCUEIL	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	fonctionnement	DONNEURS DE SANG BENEVOLES DU PAYS DE ST FLOUR	Association	250,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation du concert Furiosfest	CANTAL CROSBONES	Association	500,00
65748	Fonds Cantal Animation	acquisition d un grand écran, d un projecteur et d enceintes	A C E A P A	Association	500,00
65748	Fonds Cantal Animation	participation aux sorties scolaires	APE PAULHAC	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	participation aux sorties scolaires	APE GROUPE SCOLAIRE HUGO VIALATTE	Association	1 000,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation du Tour du Cantal Cadets 2023	COMITE DEPARTEMENTAL CYCLISTE	Association	200,00
65748	Fonds Cantal Animation	participation au renouvellement des tenues	VELO CLUB DU PAYS DE SAINT FLOUR	Association	250,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation du festival Caillou Costaud 2023	ANIMATION PAYS DE PIERREFORT	Association	1 000,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation du Festival Hirondelle en 2023	LES AMIS DU FESTIVAL HIRONDELLE	Association	500,00
65748	Fonds Cantal Animation	participation aux actions	REFUGE BIENVENUE DU PAYS GENTIANE	Association	500,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation d une classe de neige et d une classe péniche	APE CONDAT	Association	400,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation d un projet de concert commun avec l Orchestre espagnol La Godella" en 2023	ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE HAUTE AUVERGNE	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation d un projet de concert commun avec l Orchestre espagnol La Godella" en 2023	ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE HAUTE AUVERGNE	Association	500,00

480

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
65748	Fonds Cantal Animation	fonctionnement 2023	ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation d un voyage au Grau d Agde	OCCE 15 MAURS ECOLE PUBLIQUE	Association	1 000,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation des Foires Chevalines et réception du Comité de Foires de Plaintel	COMITE FOIRES CHEVALINES DE MAURS	Association	800,00
65748	Fonds Cantal Animation	participation au 4L Trophy 2023	CANT ALLONS NOUS	Association	500,00
65748	Fonds Cantal Animation	participation à l Europ Raid 2023	ASSOCIATION AUVRAID AVENTURE	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	fonctionnement	ASSOCIATION AURILLAC FEELING	Association	200,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de la Grande Fête du Judo avec Romane Dicko	JUDO CLUB YTRACOIS	Association	800,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de l édition 2022 du King of Bowl	SESSION LIBRE A L EPICENTRE URBAIN	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de sorties ski et d une classe de mer à l Ile d Oléron sur l année scolaire 2022/2023	APE DE L ECOLE DE BELBEX	Association	500,00
65748	Fonds Cantal Animation	acquisition de tenues vestimentaires	SOCIETE DE PETANQUE ALLANCHE	Association	500,00
65748	Fonds Cantal Animation	réalisation de travaux dans les bâtiments	PAILHEROLS FLOCONS VERTS	Association	1 000,00
65748	Fonds Cantal Animation	acquisition des jeux de cours et d une sono portative	APE YTRAC ECOLE PUBLIQUE	Association	500,00
65748	Fonds Cantal Animation	acquisition des chaussures à rebond pour pratiquer l activité le Kangoo Jump	LATINO DANCE	Association	600,00
65748	Fonds Cantal Animation	acquisition de matériel	ACCA DE SAINT ANTOINE	Association	400,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation du concours interrégional à GAP les 15 et 16 octobre 2022	SYND ELEVEURS LIMOUSINS	Association	360,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation d une sortie à Rolland Garros en mai 2023	TENNIS MAURS	Association	800,00
65748	Fonds Cantal Animation	participation à l achat d éco-cup	COMITE DES FETES DE BOISSET	Association	200,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de la semaine de la cabrette à Ytrac et la conception du DVD n° 4	CABRETTES ET ACCORDEONS DES BURONS DE PAILHEROLS	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation et participation à des courses de moto d enduro	TEAM CANTAL ISDE	Association	200,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de la fête patronale 2023	COMITE DES FETES DE REILHAC	Association	400,00
65748	Fonds Cantal Animation	fonctionnement	ASS NAUCELLES TEAM CYCLISME	Association	200,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	ENTENTE DE LA MARONNE SECTION FOOTBALL	Association	200,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	ENTENTE FOOTBALL CHATAIGNERAIE VEINAZES	Association	620,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLE DE SPORT SAISON 2022/2023	STADE RIOMOIS NORD CANTAL FOOTBALL	Association	392,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	UNION SPORTIVE DE LA CERE	Association	224,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	ASSOCIATION SPORTIVE PLANEZE TRUYERE FOOTBALL	Association	400,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	ETOILE SPORTIVE DE SAINT MAMET	Association	328,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	ECOLE DE FOOTBALL SUMENE ARTENSE	Association	372,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	ENTENTE VALLEE DE L AUTHRE	Association	708,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation d un séjour à Vendres en juin 2023	APE LEUCAMP ECOLE PUBLIQUE	Association	400,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de la Semaine Nationale du Rein 2023 du 6 au 12 mars	ASSOCIATION DES INSUFFISANTS RENAUX CANTAL	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation d un spectacle musical et d un atelier d art vocale le 16 juin	LITTLE MARCELLIN	Association	500,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation du stage de Pâques pour les U6 à U15	CERCLE SPORTIF ARPAJONNAIS	Association	400,00
65748	Fonds Cantal Animation	fonctionnement	L ETOILES DU PEINTRE	Association	200,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de la réception de la délégation allemande en août 2023	COMITE DE JUMELAGE DE SAINT FLOUR	Association	200,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation d un séjour en classe découverte en avril 2023 à Saint-Pierre d Oléron	APE ET AMIS REILHAC ECOLE PUBLIQUE	Association	400,00
65748	Fonds Cantal Animation	fonctionnement	ARTS ET METIERS	Association	200,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	AMICALE SPORTIVE BELBEXOISE	Association	200,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	FOOTBALL CLUB MASSIAC MOLOMPIZE	Association	300,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	UNION SPORTIVE MURATAISE	Association	356,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	US SANFLORAINE DE FOOTBALL	Association	752,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	LA GERALDIENNE SECTION GYMNASTIQUE	Association	452,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	LA SANFLORAINE	Association	488,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	SPORT FOOTBALL CLUB ALLY MAURIAC	Association	532,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	CERCLE SPORTIF ARPAJONNAIS	Association	924,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	FOOTBALL CLUB DES 4 VALLEES	Association	200,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	US CERE ET LANDES	Association	392,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	ASSO SPORTIVE ESPINAT FOOTBALL	Association	428,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	GROUPEMENT DE LA CERE	Association	200,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	JORDANNE FOOTBALL CLUB	Association	456,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	SUD CANTAL FOOT	Association	296,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	CERCLE SPORTIF VEZACOIS	Association	228,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	SAINT GEORGES SPORTS ET LOISIRS	Association	200,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	CLUB NAUTIQUE DU PAYS D AURILLAC	Association	500,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	FLECHE DE LA SUMENE	Association	300,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	ARCHERS DU STADE AURILLACOIS	Association	300,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	CLUB DE TIR DE MAURIAC	Association	300,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	ALERTE SAINT FLORAINE TIR	Association	300,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	TENNIS DE TABLE DE LAROQUEBROU	Association	300,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	TENNIS DE TABLE AURILLACOIS	Association	300,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	TENNIS DE TABLE DE MARMANHAC	Association	300,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORTS SAISON 2022/2023	ECOLE DE JUDO 15	Association	300,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	AMICALE LAIQUE DE SAINT FLOUR	Association	2 132,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLE DE SPORT SAISON 2022/2023	ASPTT	Association	1 316,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	LA CANTALIENNE	Association	3 264,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	LA SANFLORAINE	Association	1 028,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	TOUT UN CIRQUE	Association	720,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	AURILLAC VOLLEY BALL	Association	316,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	BASE DE LOISIRS GARABIT MALLET	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation du Marché de Noël 2022	ASSOCIATION DES COMMERCANTS ET ARTISANS DE RIOM	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	réalisation du projet Les Musiques Ecirent"	ASSO FAMILLES RURALES DE CONDAT	Association	600,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation des manifestations en 2023	AMICALE DES EX DE L AS BELBEX	Association	1 000,00
65748	Fonds Cantal Animation	agrandissement des terrains et le ré-habillage de la buvette	LES AMIS DU BOUCHON VEZITIEN	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation d un voyage des BTS ACSE en Espagne en janvier 2023	ASSOC ALESA	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation d un festival en juillet 2023 à Pleaux	ASSOCIATION FEST IRLANDE	Association	1 000,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de la Dériv Chaînes 2022	DERIV CHAINES	Association	500,00
65748	Fonds Cantal Animation	acquisition de matériel	ASSOCIATION DANSE ARPAJONNAISE BLUE ANGEL	Association	200,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	TENNIS DE TABLE DE MAURIAC	Association	300,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	TENNIS DE TABLE DES 3 ROCHERS	Association	300,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	TENNIS DE TABLE ARPAJON	Association	300,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	TENNIS DE TABLE DE JUSSAC	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	acquisition de tenues sportives	PETANQUE ARPJONNAISE	Association	450,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	TENNIS DE TABLE PAYS DE MAURS	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	création de l association	LES CAMINAOU ROANNAIS	Association	250,00
65748	Fonds Cantal Animation	participation aux frais de déplacements pour le Championnat Régional de Clubs	PETANQUE NAUCELLOISE	Association	250,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de la 21e édition des Rascalous" en 2023	SEN NOIX	Association	450,00
65748	Fonds Cantal Animation	célébration des 30 ans du Football Club Junhac-Montsalvy et des 40 ans de l equipe féminine Les Viol	FOOTBALL CLUB JUNHAC MONTSALVY	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation des activités 2023	ANIMATION ENTRE BES ET TRUYERE	Association	850,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de la 10e édition du Festival Spring Festiv en mai 2023	SPRING FESTIV	Association	100,00
65748	Fonds Cantal Animation	achat d équipements pour les entrainements	SAINT GEORGES SPORTS ET LOISIRS	Association	500,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de la Fête de village le 29 juillet 2023	LA VALLEE DU BES	Association	500,00
65748	Fonds Cantal Animation	fonctionnement	LES GAMBADOUS	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation d un voyage linguistique à Londres pour les élèves de 4e et 3e.	FSE COLLEGE LOUIS PASTEUR	Association	1 180,00
65748	Fonds Cantal Animation	communication	VALORISATION MUSEE DE PRAT	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation des animations	COMITE DES FETES DE LOUBARESSE	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation d un séjour à Vendres en juin 2023	APE LEUCAMP ECOLE PUBLIQUE	Association	400,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de voyages scolaires	APE VEZAC	Association	500,00
65748	Fonds Cantal Animation	équipement du local de chasse	ACCA DE SAINT SIMON	Association	500,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de voyages scolaires	AMICALE LAIQUE	Association	800,00
65748	Fonds Cantal Animation	fonctionnement	CLUB DE LA VALLEE DE LA DOIRE	Association	200,00
65748	Fonds Cantal Animation	participation aux Foires du Livre en 2023	D LIRE	Association	500,00
65748	Fonds Cantal Animation	fonctionnement	AURILLAC TRIATHLON	Association	150,00
65748	Fonds Cantal Animation	fonctionnement	LA CALENDRETA DEL VERNHAT	Association	150,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation du festival Melting Pop Festival"	ASSOCIATION TROP TARD	Association	300,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
65748	Fonds Cantal Animation	aménagement de la Maison des cultures occitanes	ASSOCIATION BASTISSEM A ORLHAC	Association	500,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de concerts en 2023	MUSIQUE EN PAYS DE SALERS	Association	150,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation des animations 2023	SYMBIOS	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	aménagement d un potager thérapeutique	LES GENTIANES	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	aménagement d un potager thérapeutique	LES GENTIANES	Association	500,00
65748	Fonds Cantal Animation	équipe hand sapeurs-pompiers cantal participation au 13e championnat de France les 23 et 24 juin 202	AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE SAINT FLOUR	Association	500,00
65748	Fonds Cantal Animation	équipe hand sapeurs-pompiers cantal participation au 13e championnat de France les 23 et 24 juin 202	AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE SAINT FLOUR	Association	200,00
65748	Fonds Cantal Animation	fonctionnement	RETRAITE SPORTIVE DU SUD CANTAL	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	fonctionnement	SAINT MAMET HAND	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	fonctionnement	AAPPMA DE LA CHATAIGNERAIE	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation des animations 2023	LE CHAUDRON DE FREIX	Association	250,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation du Fest Illide en juillet 2023	COMITE DES FETES DE ST ILLIDE	Association	400,00
65748	Fonds Cantal Animation	réalisation de projets en 2023	ASSOCIATION JFL	Association	100,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation du Sumène Artense VTT Tour le 18 mai 2023 à Champs sur Tarentaine	ASSOCIATION LES CYCLOS REUNIS	Association	2 000,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation d une manche du Challenge interdépartemental de pêche des carnassiers sur le lac de Sai	FEDERATION DE PECHE DU CANTAL	Association	400,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de la 4e Fête de la pêche le 14 mai 2023 à Laroquebrou	AAPPMA DE LAROQUEBROU	Association	400,00
65748	Fonds Cantal Animation	acquisition d un barnum pour la participation à des championnats	MOTO HAUT CANTAL	Association	500,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation des activités	CLUB DU 3EME AGE DE CHAMPAGNAC SAINT PIERRE	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation d une classe découverte autour des Volcans d Auvergne	APE SAUVAT	Association	500,00
65748	Fonds Cantal Animation	acquisition de tenues réglementaires pour les licenciés participant aux compétitions	PETANQUE JOYEUSE DE LA SUMENE	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	acquisition de matériel pour les cours des enfants de 6 à 15 ans	JEANNE D ARC GYMNASTIQUE	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	acquisition de matériel	PROTECTION CIVILE DU CANTAL	Association	500,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
65748	Fonds Cantal Animation	organisation se sorties nature avec les adolescents un mercredi par mois	ASSOCIATION MONTAGNE ET PLEINE NATURE	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation des animations VTT	AUVER BIKE RESEAU JUNIOR ASSOCIATION	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation d une sortie à Aubusson	LES COLCHIQUES DE L AGUIROU CLUB DU 3EME AGE	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation d une sortie à Chaudes-Aigues	CLUB DES AINES DE MAISON NEUVE	Association	250,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation d une sortie à Chaudes-Aigues et à Lavastrie	CLUB DES AINES DE MAISON NEUVE	Association	250,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de la 7e édition des Musicales du Pays de Maurs en 2023	VIA LIGURE	Association	500,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation d un déplacement pour fêter les trente ans de l association	PAR MONTS ET PAR CHAMPS	Association	300,00
65748	Aide à la valorisation du patrimoine - organismes privés	Convention 2023 - Fondation du Patrimoine	FONDATION DU PATRIMOINE DELEGATION AUVERGNE	Association	10 000,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de la 28e Foulée du Cézallier	ASSOCIATION SPORTIVE DU CEZALLIER	Association	150,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation des Championnats du Cantal de Cyclisme le 8 mai 2023 à Ladinhac	ASS SPRINTER CLUB AURILLACOIS	Association	200,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de la 1ère édition du Salon des Sites Remarquables du Goût en Châtaigneraie cantalienne	SITE REMARQUABLE DU GOUT MOURJOU CHATAIGNERAIE CAN	Association	250,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation du 20e Tournoi International Jeunes en 2023	GROUPEMENT JEUNES PLANEZE TRUYERE FOOTBALL	Association	350,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation du Tour du Cantal Cadets 2023	COMITE DEPARTEMENTAL CYCLISTE	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	participation au projet La Salers, Race du 21e siècle" en 2023	GROUPE SALERS EVOLUTION	Association	1 000,00
65748	Fonds Cantal Animation	participation au séjour sportif à Montpellier pour la MHB Cup en mai 2023	HAND BALL CLUB MURATAIS	Association	1 000,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation du Tournoi des Chiffres et des Lettres le 12 mars 2023 à Saint-Flour	AMICALE LAIQUE DE SAINT FLOUR	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	acquisition de matériel pour la pratique de la gym	LA SANFLORAINE	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	participation aux activités pour l année scolaire 2022/2023	APEL ECOLE SAINT ANDRE	Association	2 000,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de la 5e randonnée VTT des deux chapelles le 25 juin 2023	VTT PASSION MASSIAC	Association	500,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation d un voyage en Normandie en septembre 2023	LES COLCHIQUES	Association	350,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation du 20e Tournoi International Jeunes en 2023	GROUPEMENT JEUNES PLANEZE TRUYERE FOOTBALL	Association	350,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de l exposition de Bonsaï à Saint-Flour les 23 et 24 février 2023	CANTAL BONSAI	Association	150,00
65748	Fonds Cantal Animation	acquisition de matériel pour la Fête patronale des 22 et 23 juillet 2023	COMITE DES FETES DE LASTIC	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation d un grand salon du modélisme à Jussac en avril 2024	CAMIONS RC 15	Association	150,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de la Fête patronale	COMITE DES FETES DE VALUEJOLS	Association	500,00
65748	Fonds Cantal Animation	fonctionnement	APE DE L ECOLE MATERNELLE DE LA FONTAINE	Association	800,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	AURILLAC ATHLETISME	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	fonctionnement 2023	ASSOCIATION LA TCHA	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation d une sortie scolaire à Andernos-Les-Bains en mai 2023	APE SAINT CERNIN ECOLE PRIMAIRE	Association	400,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation des animations 2023	COMITE DES FETES DE SAINT CHAMANT	Association	400,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de la Fête de la Musique 2023	COMITE DES FETES DE JUSSAC	Association	400,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de la Traversée Blanche le 26 février 2023 à Saint-Flour	ASSOCIATION A PETITS PAS POUR RAPHAEL	Association	500,00
65748	Aide au fonctionnement de la Maison départementale du sport	FONCTIONNEMENT DE LA MAISON DES SPORTS 2023	CDOS COMITE DEPARTEMENT OLYMPIQUE ET SPORTIF DU 15	Association	25 000,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation d un voyage scolaire en Irlande en 2023	APE DE LOUBARESSE	Association	500,00
65748	Fonds Cantal Animation	fonctionnement 2023	CLUB DU 3EME AGE LA VALLEE DE L AUTHRE	Association	450,00
65748	Fonds Cantal Animation	participation de l équipe minime filles au championnat de France UNSS à Dieppe en juin 2023	ASSOCIATION SPORTIVE COLLE JEAN DAUZIE	Association	250,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de la cérémonie d hommage à Roland Cornet	ASSO SPORTIVE YTRAC FOOT	Association	400,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation du concours de la race Salers à Saint-Cirgues de Jordanne	COMICE AGRICOLE JORDANNE CERE	Entreprise	500,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de compétitions	LES DIGITALES YTRACOISES	Association	350,00
65748	Fonds Cantal Animation	participation aux frais de transport pour assister aux Rencontres Folkloriques à Montpellier	GROUPE FOLKLORIQUE DE LA HAUTE TRUYERE	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	acquisition d un drapeau Anciens Combattants"	LE SOUVENIR 39-45	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de la foire traditionnelle le 1er mai 2023 à Faverolles	LES FALAGEOIS	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	réalisation des projets 2023	LES TOURNESOLS	Association	300,00
65748	Association Stade Aurillacois	FONCTIONNEMENT STADE AURILLACOIS 2023	STADE AURILLACOIS	Association	30 000,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de l édition Aurillac pour Elles" le 1er octobre 2023	CDOS COMITE DEPARTEMENT OLYMPIQUE ET SPORTIF DU 15	Association	500,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation du comice de Jussac le 28 octobre 2023	COMICE AGRICOLE JUSSAC	Entreprise	400,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de la Fête de la Truffade les 15 et 16 juillet 2023	COMITE DES FETES D ARPAJON SUR CERE	Association	500,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation d un voyage scolaire du 25 au 28 avril 2023	APE CHAMPS SUR TARENTAINE	Association	500,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation des activités du Club	CLUB DES AINES RURAUX DE SAIGNES	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de concerts à Saint-Paul des Landes	LE PETIT PRINCE	Association	300,00
65748	SASP Stade Aurillacois	FONCTIONNEMENT SASP STADE AURILLACOIS	STADE AURILLACOIS SASP	Entreprise	132 000,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation des animations en 2022 et 2023	LES ENFANTS EN AUBRAC	Association	1 650,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de Sanflor Ensemble 2023	COMITE GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	fonctionnement	RUGBY CLUB YDES	Association	500,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de la journée des droits des femmes le 6 mars 2023	ASSOCIATION ELLES CREA	Association	400,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de la 30e édition Le Grand Parcours" le 10 juin 2023	LE GRAND PARCOURS	Association	1 500,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation du Tour du Nipalou" le 29 octobre 2023	HORIZON NIPALOU	Association	500,00
65748	Fonds Cantal Animation	acquisition de tenues	PETANQUE CHAUDES AIGUES	Association	1 000,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation des manifestations 2023	COMITE DES FETES DE NEUVEGLISE	Association	500,00
65748	Fonds Cantal Animation	participation au championnat de France sport adapté pétanque au Pont de Cé (Maine et Loire)	LE TILLEUL REILHACOIS PETANQUE	Association	400,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation d une sortie au Musée de l Agriculture à Coltines	ARC EN CIEL DU SOIR	Association	200,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de l édition Aurillac pour Elles" le 1er octobre 2023	CDOS COMITE DEPARTEMENT OLYMPIQUE ET SPORTIF DU 15	Association	500,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation du National de Pétanque d Ytrac les 8 et 9 juillet 2023	PETANQUE YTRAC CLUB	Association	800,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de l édition Aurillac pour Elles" le 1er octobre 2023	CDOS COMITE DEPARTEMENT OLYMPIQUE ET SPORTIF DU 15	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de l édition Aurillac pour Elles" le 1er octobre 2023	CDOS COMITE DEPARTEMENT OLYMPIQUE ET SPORTIF DU 15	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation des trente ans de la chorale	CHORALE LA VALLEE DE CHOEUR	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation du Tour du Cantal Cadets 2023	COMITE DEPARTEMENTAL CYCLISTE	Association	150,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
65748	Fonds Cantal Animation	fonctionnement	ASSO INTERGENERATION CALDAGUES AUBRAC	Association	850,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de l épreuve cycliste de la Semaine Cantalienne" le 7 août 2023	VELO CLUB DU PAYS DE SAINT FLOUR	Association	500,00
65748	Fonds Cantal Animation	fonctionnement	COMPAGNIE CASSYOPEE	Association	200,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de la 10e édition de l Ultra Trail du Puy Mary Aurillac	ASSOCIATION TOM 15	Association	1 000,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation des animations 2023	COMITE DES FETES DE MOUSSAGES	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	fonctionnement	ASSOCIATION ACCUEIL NORD CANTAL ALIMENTATION	Association	150,00
65748	Fonds Cantal Animation	réalisation d actions en 2023	ASSOCIATION PROTECTION CIVILE ANTENNE DE RIOM ES M	Association	150,00
65748	Fonds Cantal Animation	réalisation de projets en 2023	ASSO FAMILLES RURALES DE TRIZAC	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	acquisition de matériel	LES GAZELLES	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	participation au Championnat de France 2023	ASSO OLYMPIC SCOLAIRE CONDATAIS	Association	300,00
65748	Animation, sensibilisation, communication	Fédération Pêche : convention annuelle d objectifs - Année 2023 - Fonctionnement	FEDERATION DE PECHE DU CANTAL	Association	6 000,00
65748	Animation, sensibilisation, communication	Mission haies : convention annuelle d objectifs - Année 2023	UNION REGIONAL DES FORETS ET DES HAIES D AURA	Association	10 000,00
65748	Animation, sensibilisation, communication	CPIE convention annuelle d objectifs - Année 2023	CPIE DE HAUTE AUVERGNE	Association	21 210,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de la 2e édition des Puces des Couturières" le 4 juin 2023	ACCUEIL DES VILLES FRANCAISES	Association	100,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de la 2e édition des Puces des Couturières" le 4 juin 2023	ACCUEIL DES VILLES FRANCAISES	Association	100,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de la 2e édition des Puces des Couturières" le 4 juin 2023	ACCUEIL DES VILLES FRANCAISES	Association	200,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation d une manche du Championnat de France d Enduro Kids le 16 septembre 2023	MOTO HAUT CANTAL	Association	1 000,00
65748	Fonds Cantal Animation	rénovation du foyer et acquisition de matériel et de mobilier	FOYER RURAL SOCIO CULTUREL DE COLTINES	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de la 8e édition des Hauvergnales en 2023	ASSOCIATION TRIZACOISE DU PATIMOINE	Association	500,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de la course de montagne la 1855" le 9 juillet 2023	SPORT NATURE PAYS DE SAINT FLOUR	Association	500,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	LE TILLEUL REILHACOIS PETANQUE	Association	300,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	ARPAJON RUGBY CLUB	Association	528,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	JUSTI DANCE	Association	300,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	RUGBY CLUB DES LANDES	Association	328,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	RACING CLUB SAINT CERNIN	Association	676,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation d une manifestation Basket en famille" le 18 mai 2023	LA CANTALIENNE	Association	200,00
65748	Fonds Cantal Animation	fonctionnement	ASSOCIATION DONNEURS DE SANG AURILLAC	Association	500,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation du Tour Cantal Pédestre 2023	CANTAL PEDESTRE	Association	150,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	VELO CLUB DE MAURIAC	Association	300,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	UNION SPORTIVE SIRANAISE	Association	300,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	CERCLE JUDO BUDO 15	Association	300,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	MAURIAC NATATION	Association	300,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	PETITE BOULE MAURSOISE	Association	300,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	ASSO PETANQUE DE L ESTANCADE	Association	300,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	PETANQUE AURILLACOISE	Association	300,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	PETANQUE DE LA HAUTE AUVERGNE	Association	300,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	JUDO CLUB YDES VILLEDIEU JEAN CLAUDE	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation des animations 2023	FEST A RAULHAC	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation d une classe de mer au Grau d Agde en juin 2023	AMICALE LAIQUE	Association	500,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation d une manifestation de véhicules anciens avec concours d élégance en 2023	ASSOCIATION CERE AUTO RETRO	Association	500,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	JUDO MAURIAC	Association	308,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	JUDO CLUB VICOIS	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	fonctionnement	ASSO COMITE DEPARTEMENTAL FSGT DU CANTAL	Association	300,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	ATHLETIC CLUB VELOCIPEDIQUE AURILLACOIS	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation des animations 2023	CLUB 3EME AGE JORDANNE PUY MARY	Association	300,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	JUDO CLUB DE LA CHATAIGNERAIE	Association	300,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
65748	Fonds Cantal Animation	organisation d un voyage scolaire	APE VELZIC ECOLE PUBLIQUE	Association	500,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	ALLIANCE JUDO CLUB	Association	316,00
65748	Fonds Cantal Animation	acquisition de gobelets	COMITE DES FETES DE YOLET	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation d un concours de chevaux de trait le 18 août 2023 à Polminhac	ASSOCIATION DES CHEVAUX DE TRAIT DU VAL DE CERE	Association	150,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	JUDO CLUB CEZALLIER	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation des animations à l EHPAD	ANIMATION BENEVOLE ET AMIS DE L EHPAD	Association	300,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	BOX THAI SPIRIT	Association	300,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	VELO CLUB MAURSOIS OMNISPORTS	Association	300,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	IMPACT DU DRAGON M LARRIBE MAXIME	Association	300,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	VELO CLUB DU PAYS DE SAINT FLOUR	Association	300,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	JUDO CLUB RIOMOIS	Association	300,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	JUDO CLUB YTRACOIS	Association	312,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	CANTALOU FIGHTING CLUB	Association	300,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	MUAY KHAO GYM	Association	300,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	SAINT MAMET HAND	Association	380,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	CERVUS IMPACT MURATAIS	Association	300,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	HAND BALL MAURSOIS	Association	296,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	HAND BALL CLUB MURATAIS	Association	296,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	VELO CLUB DU PAYS DE SAINT FLOUR	Association	300,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	HANDBALL NORD LOZERE	Association	248,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	HANDBALL CLUB NAUCELLES REILHAC JUSSAC CASSAN	Association	448,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	SAINT FLOUR HANDBALL	Association	572,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	GOL VAL SAINT JEAN	Association	300,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	GOLF CLUB VEZAC AURILLAC	Association	300,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	CARLADEZ GOUL SPORTIF	Association	336,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	BOXING CLUB RIOMOIS	Association	300,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	HANDBALL CLUB MAURIACOIS	Association	200,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	HANDBALL CLUB DES VOLCANS	Association	604,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	JEANNE D ARC GYMNASTIQUE	Association	580,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	GOLF DE HAUTE AUVERGNE	Association	300,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	BASKET CLUB DU CARLADEZ	Association	200,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	BADMINTON ARPAJONAIS CLUB	Association	300,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	AERO CLUB DU CANTAL	Association	300,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	RANDO TRAIL MAURIAC	Association	300,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	SAVATE BOXE FRANCAISE	Association	300,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	SAVATE CLUB SAINFLORAIN	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	acquisition d un panneau de score lumineux	SAINT MAMET RUGBY CLUB	Association	500,00
65748	Fonds Cantal Animation	participation aux manifestations 2023	CROQUEURS DE POMMES	Association	200,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	CENTRE EQUESTRE DE MASSALES	Association	368,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	CANTAL EQUILIBRE	Association	300,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	EQUI PASSION	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	fonctionnement	DONNEURS DE SANG BENEVOLES DU PAYS DE ST FLOUR	Association	500,00
65748	Fonds Cantal Animation	participation au plan de chasse	ACCA DE LAURIE	Association	250,00
65748	Fonds Cantal Animation	participation aux championnats de France	COLLEGE SAINT JOSEPH SAINT FLOUR	Association	700,00
65748	Fonds Cantal Animation	reprise du club de joueurs vétérans	ASSOCIATION SPORTIVE TALIZATOISE	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	participation aux travaux de la salle de découpe	ACCA DE VIC SUR CERE	Association	400,00
65748	Fonds Cantal Animation	participation aux phases qualificatives du championnat de France Rugby Fédérale 2	ARPAJON RUGBY CLUB	Association	450,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	VB DANSE	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation du Tour Cantal Pédestre 2023	CANTAL PEDESTRE	Association	200,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	CHOREGE CENTRE DE DANSE	Association	496,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation du 40e anniversaire du 26 au 30 juin 2023	CENTRE SOCIAL ET CULTUREL	Association	500,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation d un ball trap le 16 juillet 2023	ACCA SAINT HUBERT ARPAJONNAISE	Association	150,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	GESTION ECOLE DEPART EQUITATION M GUILHEM DEVEZE	Association	1 000,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT 2022/2023	SAINT FLOUR AU GALOP	Entreprise	416,00
65748	Fonds Cantal Animation	fonctionnement	TOUSZARTZIMUT	Association	200,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de la Rainbow-Run 6	COMITE DES FETES DE BOISSET	Association	223,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de La Nuit du Drat'' 2023	COMITE DES FETES DE VITRAC	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	réception d un groupe folklorique du Berry	LA PASTOURELLE DE ROANNES SAINT MARY	Association	300,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	ASS AURILLAC MONTAGNE ESCALADE	Association	580,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	VERTICAL VIC	Association	300,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	CLUB DE PLONGEE AURILLACOIS	Association	300,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	CERCLE ESCRIME AURILLAC	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	fonctionnement	AMICALE DES AINES DU 3EME AGE DE ROANNES ST MARY	Association	200,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	EQUI CLUB	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation du Tour du Cantal Cadets 2023	COMITE DEPARTEMENTAL CYCLISTE	Association	200,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation du marché de Noël 2023	COMITE ANIMATION DE CALVINET	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de la Foire à la Brocante 2023	BUREAU DE TOURISME	Association	300,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	MARGERIDE WESTERN	Association	300,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation des animations 2023	COMITE DES FETES DE MOURJOU	Association	300,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	SCEA FERME EQUESTRE CHEVAL DECOUVERTE	Association	408,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	RUGBY CLUB YDES	Association	200,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	SAINT MAMET RUGBY CLUB	Association	200,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	RACING CLUB DE MAURIAC	Association	220,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	RUGBY CLUB SAINT FLOUR	Association	748,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SSAISON 2022/2023	ARPAJON TENNIS CLUB CHEZ P DELPIROU	Association	300,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	TENNIS CLUB AURILLACOIS	Association	592,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	SKI CLUB SUPER LIORAN	Association	304,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	SKI CLUB RIOMOIS	Association	300,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de la 4e Semaine Cantalienne des Jeunes en 2023	COMITE DEPARTEMENTAL CYCLISTE	Association	150,00
65748	Fonds Cantal Animation	organisation de la 4e Semaine Cantalienne des Jeunes et de la 33e Semaine Cantalienne Séniors en 202	COMITE DEPARTEMENTAL CYCLISTE	Association	170,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	FOOTBALL CLUB AURILLAC ARPAJON CANTAL AUVERGNE	Association	1 000,00
65748	Fonds Cantal Animation	fonctionnement 2023	RAND ORADOUR	Association	300,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPOR SAISON 2022/2023	RUGBY CLUB MASSIACOIS	Association	200,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	OLYMPIC RUGBY CLUB RIOM ES MONTAGNES	Association	428,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	RACING CLUB SAINT SIMON	Association	408,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	STADE MAURS CHATAIGNERAIE OLYMPIQUE CULTURE	Association	288,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	TENNIS DE CHAUDES AIGUES	Association	300,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	TENNIS MAURS	Association	300,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	TENNIS CLUB SAIGNES	Association	300,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	RIOM GENTIANE TENNIS CLUB	Association	300,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SASION 2022/2023	TENNIS PASSING SHOT MAURIAC	Association	300,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	JUSSAC TENNIS CLUB	Association	300,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	TENNIS CLUB MASSIAC	Association	300,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	TENNIS CLUB YDES	Association	300,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	VIC TENNIS PARC	Association	300,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	TENNIS CLUB SAINT FLOUR	Association	300,00
65748	Ecoles de sport et tournois	ECOLES DE SPORT SAISON 2022/2023	ENTENTE LAROQUEBROU YTRAC TENNIS ELYT	Association	300,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		**5,00**	**1,00**	**6,00**	**2,00**	**4,00**	**6,00**
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP	A	3,00	1,00	4,00	0,00	4,00	4,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**247,00**	**2,00**	**249,00**	**209,00**	**38,00**	**247,00**
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	29,00	0,00	29,00	28,00	1,00	29,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	C	62,00	0,00	62,00	62,00	0,00	62,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	21,00	2,00	23,00	22,00	1,00	23,00
ADMINISTRATEUR HORS CLASSE	A	2,00	0,00	2,00	0,00	1,00	1,00
ASSISTANT DE GROUPE POLITIQUE	C	5,00	0,00	5,00	0,00	5,00	5,00
ATTACHE	A	30,00	0,00	30,00	14,00	16,00	30,00
ATTACHE HORC CLASSE	A	4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00
ATTACHE PRINCIPAL	A	22,00	0,00	22,00	18,00	4,00	22,00
DIRECTEUR	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
REDACTEUR	B	13,00	0,00	13,00	4,00	9,00	13,00
REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
REDACTEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	B	36,00	0,00	36,00	36,00	0,00	36,00
REDACTEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	B	20,00	0,00	20,00	20,00	0,00	20,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		**598,00**	**12,00**	**610,00**	**591,00**	**16,00**	**607,00**
ADJOINT TECHN. PRINCIPAL 1ERE CLASSE ETS D'ENSEIGNEMENT	C	25,00	0,00	25,00	25,00	0,00	25,00
ADJOINT TECHN. PRINCIPAL 2EME CLASSE ETS D'ENSEIGNEMENT	C	8,00	0,00	8,00	8,00	0,00	8,00
ADJOINT TECHNIQUE	C	109,00	11,00	120,00	117,00	3,00	120,00
ADJOINT TECHNIQUE DES ETS D'ENSEIGNEMENT	C	2,00	1,00	3,00	3,00	0,00	3,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	C	158,00	0,00	158,00	158,00	0,00	158,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	61,00	0,00	61,00	61,00	0,00	61,00
AGENT DE MAITRISE	C	36,00	0,00	36,00	36,00	0,00	36,00
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	84,00	0,00	84,00	84,00	0,00	84,00
INGENIEUR	A	5,00	0,00	5,00	4,00	1,00	5,00
INGENIEUR EN CHEF	A	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
INGENIEUR EN CHEF HORS CLASSE	A	4,00	0,00	4,00	1,00	0,00	1,00
INGENIEUR PRINCIPAL	A	21,00	0,00	21,00	21,00	0,00	21,00
TECHNICIEN	B	31,00	0,00	31,00	19,00	12,00	31,00
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	B	45,00	0,00	45,00	45,00	0,00	45,00
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	B	6,00	0,00	6,00	6,00	0,00	6,00
FILIERE SOCIALE (d)		**97,00**	**1,00**	**98,00**	**85,00**	**13,00**	**98,00**
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF	A	64,00	1,00	65,00	53,00	12,00	65,00
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF CLASSE EXCEPTIONNELLE	A	29,00	0,00	29,00	29,00	0,00	29,00
CONSEILLER HORS CLASSE SOCIO-EDUCATIF	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
CONSEILLER SOCIO-EDUCATIF	A	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		**33,00**	**2,00**	**35,00**	**30,00**	**5,00**	**35,00**
CADRE DE SANTE	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
INFIRMIERE EN SOINS GENERAUX	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
INFIRMIERE EN SOINS GENERAUX HORS CLASSE	A	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
MEDECIN 1ERE CLASSE	A	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
MEDECIN HORS CLASSE	A	2,00	1,00	3,00	2,00	1,00	3,00
PEDICURE PODOLOGUE	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ORTHOPTISTE ERGO PSYCHO MANIP ELECTRO							
PSYCHOLOGUE CLASSE NORMALE	A	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
PSYCHOLOGUE HORS CLASSE	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
PUERICULTRICE CLASSE NORMALE	A	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00
PUERICULTRICE CLASSE SUPERIEURE	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
PUERICULTRICE DE CLASSE NORMALE	A	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
PUERICULTRICE HORS CLASSE	A	7,00	0,00	7,00	7,00	0,00	7,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
SAGE-FEMME HORS CLASSE	A	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		**16,00**	**0,00**	**16,00**	**16,00**	**0,00**	**16,00**
PEDICURE PODOLOGUE ORTHOPTISTE ERGO PSYCHO MANIP ELECTRO HC	A	15,00	0,00	15,00	15,00	0,00	15,00
VETERINAIRE CLASSE EXCEPTIONNELLE	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SPORTIVE (g)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE CULTURELLE (h)		**27,00**	**0,00**	**27,00**	**25,00**	**2,00**	**27,00**
ADJOINT DU PATRIMOINE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	C	8,00	0,00	8,00	8,00	0,00	8,00
ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
ASSISTANT DE CONSERV. DU PATRIM. PRINC. DE 1ERE CLASSE	B	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
ASSISTANT DE CONSERV. DU PATRIM. PRINC. DE 2EME CLASSE	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
ASSISTANT DE CONSERV. DU PATRIMOINE	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ATTACHE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
BIBLIOTHECAIRE PRINCIPAL	A	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
CONSERVATEUR EN CHEF BIBL.	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
CONSERVATEUR EN CHEF DU PATRIMOINE	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		**1,00**	**0,00**	**1,00**	**1,00**	**0,00**	**1,00**
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		**72,00**	**2,00**	**74,00**	**0,00**	**74,00**	**74,00**
ASSISTANTE FAMILIALE		72,00	0,00	72,00	0,00	72,00	72,00
FEMME DE SERVICE (horaire)		0,00	2,00	2,00	0,00	2,00	2,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		**1 091,00**	**19,00**	**1 110,00**	**957,00**	**148,00**	**1 105,00**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326-352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1-343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1-333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
31/03/2023 -	AMAURY SPORT ORGANISATION		ASSOCIATION 06	78 000,00
31/03/2023 -	STADE AURILLACOIS SASP		SOCIETE 03	132 000,00
07/07/2023 -	COMMUNAUTE COMMUNES CHATAIGNERAIE CANTALIENNE		COLLECTIVITE TERRITORIALE 09	100 000,00
07/07/2023 -	COMMUNE D AURILLAC		COLLECTIVITE TERRITORIALE 09	100 000,00
07/07/2023 -	COMMUNE D AURILLAC		COLLECTIVITE TERRITORIALE 09	80 000,00
07/07/2023 -	COMMUNE NEUVEGLISE SUR TRUYERE		COLLECTIVITE TERRITORIALE 09	95 320,00
07/07/2023 -	COMMUNE RAULHAC	COMMUNE RAULHAC	COLLECTIVITE TERRITORIALE 09	76 096,00
07/07/2023 -	COMMUNE SAINT MARTIN VALMEROUX		COLLECTIVITE TERRITORIALE 09	82 530,00
07/07/2023 -	COMMUNE SAINT SIMON		COLLECTIVITE TERRITORIALE 09	100 000,00
07/07/2023 -	ECLAT	ECLAT	ASSOCIATION 06	90 000,00
29/09/2023 -	CABA COMMUNAUTE AGGLOMERATION BASSIN D AURILLAC		COLLECTIVITE TERRITORIALE 09	146 915,00
29/09/2023 -	COMMUNAUTE COMMUNES SAINT FLOUR COMMUNAUTE		COLLECTIVITE TERRITORIALE 09	131 250,00
29/09/2023 -	COMMUNE SAINT ETIENNE CANTALES		COLLECTIVITE TERRITORIALE 09	80 000,00
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES	B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		**I 19 000 000,00**	**0,00**	**II 0,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**14 000 000,00**	**0,00**	**0,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	14 000 000,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**5 000 000,00**	**0,00**	**0,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*			
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*5 000 000,00*	*0,00*	*0,00*

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	**19 000 000,00**	**7 920 789,60**	**18 670 975,96**	**45 591 765,56**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**V 66 436 357,92**	**0,00**	**VI 0,00**
Ressources propres externes de l'année (a)		**5 426 593,00**	**0,00**	**0,00**
10221	TLE	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	3 500 000,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26…	Participations et créances rattachées			
27…	Autres immobilisations financières			
2748	Autres prêts	1 926 593,00	0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		**61 009 764,92**	**0,00**	**0,00**
15…	*Provisions pour risques et charges*			
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*			
27…	*Autres immobilisations financières*			
28…	*Amortissement des immobilisations*			
281838	*Autre matériel informatique*	*21 000 000,00*	*0,00*	*0,00*
29…	*Dépréciations des immobilisations*			
31…	*Matières premières (et fournitures) (5)*			
33…	*En-cours de production de biens (5)*			
35…	*Stocks de produits (5)*			
39…	*Dépréciation des stocks et en-cours*			
481…	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			
49…	*Dépréciation des comptes de tiers*			
59…	*Dépréciation des comptes financiers*			
024	Produits des cessions d'immobilisations	135 000,00	0,00	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*39 874 764,92*	*0,00*	*0,00*

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (6)	Solde d'exécution R001 (6)	Affectation R1068 (6)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	**66 436 357,92**	**7 500 000,00**	**0,00**	**19 091 765,56**	**93 028 123,48**

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV	**45 591 765,56**
Ressources propres disponibles	VIII	**93 028 123,48**
Solde	IX = VIII – IV (7)	**47 436 357,92**

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(6) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(7) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET	D2.1

VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	**Chapitre**	**Montant**	**FONCTIONNEMENT**	**Chapitre**	**Montant**
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC		0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		0,00
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat		0,00
			Matériel		0,00
Sous-total Fonctionnement		**0,00**	**Sous-total Fonctionnement**	(B)	**0,00**

INVESTISSEMENT	**Chapitre**	**Montant**			
Matériel		0,00			
Autres		0,00			
Sous-total Investissement		**0,00**	**Effort propre de la Région (A – B)**	(C)	**0,00**

TOTAL DEPENSES	(A)	**0,00**	**TOTAL RECETTES (B + C)**	**0,00**

508

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION	D2.2

Volet 2 – Compte TER SNCF (1) par la collectivité (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

Produits d'exploitation courante :	
Produits du trafic	0,00
Produits annexes au trafic	0,00
Compensations des réductions tarifaires	0,00
Travaux pour Tiers	0,00
Produits hors trafic	0,00
Total chiffre d'affaires	**0,00**
Versements des Collectivités	0,00
Production immobilisée et stockée	0,00
Total produits d'exploitation courante	**0,00**

Charges d'exploitation courante :	
Personnel – Masse salariale	0,00
Consommations intermédiaires	0,00
Péage RFF	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00
Total charges d'exploitation courante	**0,00**

Facturations majeures :	
Achats stockés	0,00
Impôts et taxes hors FAP	0,00
Maintenance matériel roulant	0,00
Traction trains, conduite et logistique	0,00
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Energie de traction électrique	0,00
Energie de traction diesel	0,00
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00
Prestations télécoms	0,00
Echange de matériel roulant entre Activités	0,00
Prestations trains	0,00
Contribution de service Activité Gare	0,00
Transport en service	0,00
Total facturations majeures	**0,00**
Prestations de main d'œuvre inter-domaines :	0,00
- Dont Etablissements autres que EEX	0,00
- Dont Etablissements EEX	0,00
Autres facturations	0,00
Total facturations internes	**0,00**
TOTAL CHARGES (2)	**0,00**

Contributions aux ECE	0,00

EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)	**0,00**

Dotations aux amortissements	0,00
Reprise de subvention et écart de réévaluation	0,00
Variation des provisions/transfert de charges	0,00
Autres produits et charges de gestion courante	0,00
Total dotations, reprises, transferts et autres	**0,00**

RESULTAT D'EXPLOITATION (4)	**0,00**

Résultat financier	0,00

RESULTAT COURANT (5)	**0,00**

Résultat spécifique	0,00

RESULTAT NET (6)	**0,00**

510

(1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».

(2) Total charges = total charges d'exploitation courante + total facturations majeures + total facturations internes.

(3) Excédent brut d'exploitation = total produits d'exploitation courante – total charges.

(4) Résultat d'exploitation = excédent brut d'exploitation – contribution aux ECE - total dotations, reprises, transferts et autres.

(5) Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier.

(6) Résultat net = résultat courant + résultat spécifique.

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS	D3

Libellés		Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources							
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A *bis* du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources							
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources							
TFPB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		**0,00**	**0,00**			**0,00**	**0,00**

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D4.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Remboursement d'emprunts et dettes assimilées		0,00
Acquisitions d'immobilisations		0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		0,00
Autres dépenses éventuelles		0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		0,00
Total des dépenses réelles		0,00
040	*Opérations ordre transf. entre sections*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		*0,00*
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Souscription d'emprunts et dettes assimilées		0,00
Dotations et subventions reçues		0,00
Autres recettes éventuelles		0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Total des recettes réelles		0,00
040	*Opérations ordre transf. entre sections*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*
021	*Virement de la section de fonctionnement (3)*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		*0,00*
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

512

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D4.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
042	*Opérations ordre transf. entre sections*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*
023	*Virement à la section d'investissement (4)*	*0,00*
	Total des dépenses d'ordre	*0,00*
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
042	*Opérations ordre transf. entre sections*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*
	Total des recettes d'ordre	*0,00*
	TOTAL GENERAL	0,00

513

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN **ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT**	**D5.1**

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN **ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT**	**D5.2**

Cet état ne contient pas d'information.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),
A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A , le
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

.

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».
(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de …, de la Collectivité territoriale unique de …, de la métropole de …, du Conseil syndical de …
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.